This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49946 7

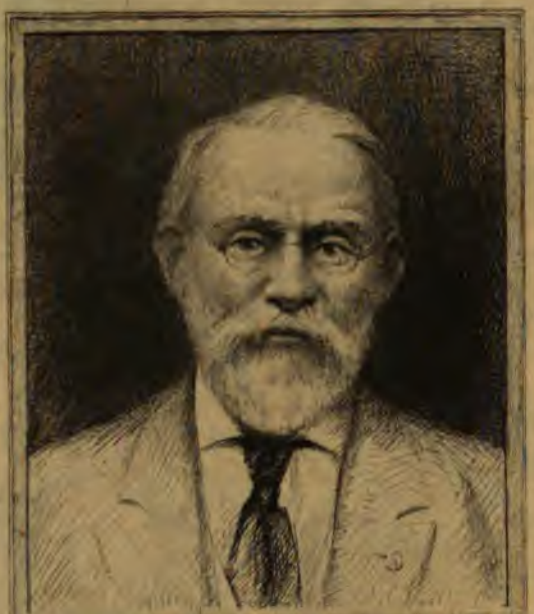

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

NOTA. S'adresser, pour la Rédaction, à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 48, rue Pergolèse, à Paris ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et, pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Douves-du-Port, à Vannes.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME II

1re Livraison. — Juillet 1889

PARIS ✠ NANTES

Le Délégué des Bibliophiles Bretons, OLIVIER DE GOURCUFF

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons, DOMINIQUE CAILLÉ

VANNES

L'Administrateur de la Revue,

ALBERT MACÉ

1889

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

A LA MÉMOIRE

DE

MONSEIGNEUR BOUCHÉ

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS[1]

AVERTISSEMENT

Avant d'aller plus loin dans la publication de ces documents, je dois dire que j'aurais été hors d'état de les réunir sans le concours infatigable et dévoué de M. Hubert Bouché, avoué à Vannes, digne neveu de Mgr Bouché. Beaucoup de portes m'auraient été sans doute inexorablement fermées, qui se sont ouvertes devant lui. Il est juste d'en avertir le public, qui profite de l'activité intelligente déployée par M. Bouché. — Il est juste aussi de déclarer que bon nombre de documents, à raison de leur longueur, ou pour d'autres causes, ne peuvent trouver place ici ; ils seront insérés *in extenso* dans le tirage à part qui sera fait de ces articles. — Enfin, nous avons joint, comme on va le voir, aux lettres écrites par M. l'abbé Bouché lui-même, d'autres lettres qui nous paraissent compléter heureusement la collection. — R. O.

XVIII[2]

Lettre de M. l'abbé Guillou, missionnaire en Cochinchine, à son frère, M. l'abbé Guillou, recteur de Buhulien.

[Vinh-Long ? 1863.]

Mon cher frère, je t'écris le cœur navré ; le bon abbé Bouché part sans crier : gare ! Il rentre en France. Ah ! quel cœur ! Pendant ces quelques mois qu'il a passés auprès de moi, tout ce qu'il avait était à

[1] Voir le n° de Mai, p. 329 et suivantes.

[2] En prononçant l'éloge funèbre de Mgr Bouché, Mgr Bélouino disait : « Lorsqu'il mettait le pied sur les terres lointaines, son bonheur était d'y rencontrer des

ma disposition, ses habits, sa bourse, son crédit : il était pour moi un frère, une sœur, un père, une mère, en un mot, il vous remplaçait tous près de moi. Tu le sauras quand tu le connaîtras, ce cœur d'or. Ah ! je n'ai pas la force de t'en écrire plus long, tant j'ai le cœur gros... C'est étonnant, n'est-ce pas, une telle sensibilité chez un missionnaire qui a tout sacrifié, tout quitté ? Oui, mais j'espère que Dieu me pardonnera ; on rencontre si peu de ces cœurs... Je n'ai pas pu le remercier, mais tu me remplaceras Tu le feras pour moi, n'est-ce-pas, cher frère ? Tu le recevras, tu le traiteras comme un frère, un père, une mère, enfin tu feras de ton mieux pour le remercier du bien qu'il a fait à un pauvre missionnaire, à ton frère qui t'affectionne de tout son cœur.

JEAN-MARIE GUILLOU, *pr. miss.*

« compatriotes, et de les secourir dans leur détresse. Je sais un presbytère de ce « diocèse où l'on conserve la lettre par laquelle un missionnaire breton raconte, « en termes émus, qu'il doit la vie à l'abbé Bouché (*Oraison funèbre*, p. 15). »
— Des amis fidèles de Mgr Bouché, ayant des moyens d'action que je ne possède pas, ont réussi à se procurer la lettre que voici ; elle était accompagnée d'une explication, dont j'extrais le passage suivant :

«.... Dans une tournée de confirmation à Goudelin, j'avais eu l'honneur et le « plaisir de lire devant Mgr Bouché et les invités, une lettre de M. Guillou, « missionnaire en Cochinchine, adressée à son frère M. Guillou, mort recteur à « Goudelin. Cette lettre, M. le Grand-Vicaire me l'a réclamée, mais je ne l'ai pas, « parce que, séance tenante, je l'avais remise à Monseigneur. Mais la voici mot-« à-mot, sauf une phrase du milieu que je ne me rappelle point : oui, scrupu-« leusement, c'est le mot-à-mot. Cette lettre avait été adressée à M. Guillou, « étant recteur de Buhulien, près de Lannion. Je ne sais l'année, mais vous « pourrez le savoir en consultant les voyages de Monseigneur : c'était vers 1862 « ou 1863 ; le point de départ, Saïgon ou Vinh-Long. Je crois que le nom du « point de départ avait deux mots, un nom composé. Vous pourrez le savoir en « consultant toujours les voyages.... »

Malheureusement, il est difficile, faute de documents précis, de suivre l'abbé Bouché dans ses voyages ; cela est du moins beaucoup moins facile que ne le croit l'auteur de cette lettre.

XIX

M. l'abbé Bouché, à son frère.

Toulon, le 30 septembre 1864[1].

Je t'écris, non-seulement pour te donner de mes nouvelles, mais surtout pour te prier de m'écrire un mot et de me donner des nouvelles d'Eléonore, dont je manque absolument depuis mon départ. Hubert a sans doute quitté Lorient quelques jours après moi, car sans cela, il m'aurait certainement écrit un mot. Théophile est par trop paresseux.

Depuis la dernière lettre que j'ai écrite, rien de nouveau dans ma situation. Je crains fort d'être obligé de rester ici, peut-être plusieurs mois, à m'ennuyer. Généralement on n'envoie pas de remplaçants sur les bâtiments en cours de campagne, et l'*Invincible*[2] est dans ce cas; je joue de malheur. Evidemment, quand on m'a envoyé de Paris cet ordre de départ subit et précipité, on a pensé que l'*Invincible* allait rentrer avec le reste de l'escadre. Et elle reste là-bas! et peut-être pour tout l'hiver! M'y enverra-t-on par les Messageries? Je n'en sais rien; et ici, on ne saurait me renseigner à cet égard. J'ai écrit à Paris; mais fera-t-on droit à ma réclamation? Je n'ose le croire. La perspective de rester ici quelques mois n'est certes pas gaie. Si c'était dans un autre port, passe encore; mais à Toulon, c'est insupportable. Du reste, je ne sais pas ce qui peut survenir, peut-être un autre embarquement? Tout me serait indifférent, plutôt que de rester ici.

Je viens de recevoir une réponse de Trégaro[3], à qui j'avais écrit dès que j'avais appris son arrivée à Villefranche. Il avait appris ma nomination sur l'*Invincible*. Il m'avait, avant son départ de Tunis, annoncé au Commandant de cette frégate et promis une cordiale réception quand j'y arriverais. Trégaro suppose qu'on m'enverra à Tunis; je le souhaite, mais je crains que non.

[1] M. Bouché fut embarqué sur le *Japon*, pour rentrer en France, le 17 octobre 1863; — sur l'*Invincible*, le 24 octobre 1864.

[2] L'*Invincible* était à Tunis.

[3] Aujourd'hui Evêque de Séez.

Trégaro vient de recevoir sa nomination officielle au grade d'aumônier supérieur. Je pense qu'il l'a annoncée à Le Roy; si tu vois ce dernier, annonce-la lui cependant.

Va lire ma lettre à Eléonore et à Théophile. Je ne leur écrirai pas avant quelques jours. Et surtout, je t'en prie, écris-moi un mot pour me donner des nouvelles d'Eléonore et de vous tous.

J'allais écrire à Théodore et à Hubert, mais qui sait? D'ici à demain, j'aurai peut-être reçu une lettre : j'attendrai donc et remettrai à demain, contrairement au précepte du sage.

Embrasse bien pour moi ta femme et tes enfants, Eléonore et Théophile et le zouave, s'il est là, et crois à toute mon affection.

XX

Lettre du R. P. Gernot, missionnaire[1], *à M. l'abbé Bouché.*

J. M. J. †

Cai-Mong *(Cochinchine)*[2], 25 octobre 1865.

Bien cher père, il y a déjà bien longtemps que j'ai reçu et votre beau cadre et votre longue et chère lettre. Bien des fois j'ai voulu me mettre à vous répondre, mais la paresse et quelque autre démon aidant, au départ de chaque malle j'étais toujours attrappé Enfin. je suis à vous, et puisque nous ne pouvons nous en payer dans un tête-à-tête, comme nous le faisions naguère, laissons courir la plume bride abattue.

Et d'abord mille fois merci pour la belle gravure que vous m'avez envoyée; je ne m'en suis encore servi que pour orner l'oratoire où je gardais le Saint-Sacrement pour la retraite de mes nonnes. Cet oratoire va être disposé et astiqué selon les rubriques pour garder continuellement le Très Saint-Sacrement; la demande en est faite à

[1] L'auteur de cette lettre, nommé dans celle du 2 février 1863, était très lié avec l'abbé Bouché. Peut-être avons-nous mal lu quelques-uns des noms de lieux et de personnes qui se sont trouvés sous sa plume. — R. O.

[2] Voir sur *Cai-Mong*, premier centre religieux de la Cochinchine occidentale et patrie de nombreux martyrs, les *Missions Catholiques*, 1877, p. 148 et 149.

Mgr Miche[1], qui ne pourra me la refuser. Votre cadre sera placé dans cet oratoire au-dessus de la croix de l'autel. Ainsi là, dans mes visites au Saint-Sacrement, je ne pourrai vous oublier.

Depuis ma dernière lettre, il ne s'est passé rien d'extraordinaire ; vers la mi-carême, Monseigneur nous a tous réunis en une espèce de synode, pour y faire quelques règlements. Dans les premiers jours de mai, le P. Guillou nous a appelés à Mytho, pour y faire le jubilé, lequel a produit les mêmes effets de conversion qu'à Cai-mong. Pendant le mois de juin, c'était le tour de Mac-Bat, où se trouve le P. Montmayer, un Savoyard ; le petit P. Tri est dans la province de Ha-tien. Le 3 décembre et le 13 décembre seront le commencement des retraites de Cai-Nhum chez le P. Colombert[2], et à Cai-mong chez votre serviteur. Vous voilà averti ; veuillez ne pas nous oublier dans vos prières et sacrifices.

Pendant que nous *jubilerons* partout, le braye père Chabrier, un des confrères que vous avez vus arriver à Saïgon, l'ex-conseiller municipal de Marseille, de l'ordre de Saint-Grégoire, etc., etc., etc., gardera nos paroisses, car il est descendu chez moi pour avoir quelques leçons d'annamite. — Le père Colombert à Cai-Nhum a bâti une église non loin de la demeure de Magloire[3]. Une après-dîner que je disais mon bréviaire dans l'église du P. Colombert, je vis arriver Magloire triomphant et portant sur l'épaule un grand panier recouvert d'une couverture : — « Ça, Magloire, toi apporter quoi ? — Moi apporter *benti* pour Père, pour laver, laver la tête à lui. » C'était un bon gros garçon. Je n'avais pas encore reçu votre lettre, sans quoi je le faisais appeler *Magloire*. Mais patience ! La terre est fertile et il n'y a pas qu'une récolte à espérer.

Quant à Yvon[4], le malheureux, grâce à la bonne éducation qu'il a reçue après votre départ, est un gredin de premier ordre. Il y a plus d'une année qu'il s'est rendu à Bo-ot où ont été assassinés soixante-neuf chrétiens lors de la prise de Vinh-Long[5] et y a réclamé

[1] Sur la vie et les œuvres de Mgr Miche, successeur de Mgr Le Febvre, voir les articles de M. Louvet, *Missions Catholiques*, 1877, pp. 346 et suivantes.

[2] Depuis, Mgr Colombert, successeur de Mgr Miche.

[3] Filleul de Mgr Bouché.

[4] Autre filleul de Mgr Bouché.

[5] Sur *Vinh-Long* v. une notice de M. Le Mée, *Missions Catholiques*, 1877, p. 111 et suivantes.

ses grandes propriétés. Mais là n'est pas tout le mal. Armé d'un chiffon qu'il dit être une pancarte d'interprète, il se fait passer pour employé du Gouvernement français; deux lances le précèdent toujours, et un vieux fusil pend continuellement à son épaule. C'est dans cet appareil qu'il va se faire donner du riz, etc. Un voleur ayant pénétré dans son pauvre ménage de garçon et lui ayant volé une vieille culotte, il va faire sa déclaration de la perte d'une barre d'or et de quantité d'autres choses, et surtout de « ses papiers de l'amiral ». Puis, cherchant à se faire justice lui-même, il va menacer le peuple, etc. etc... Les villages païens l'ont amené au Père Lap (Sap?) qui l'a condamné à tout restituer sous peine d'être amené à la canonnière de Sadec. — Judosse[1] n'a pas de chance : — « Ça, Père, femme toujours malade; jamais *benti.* »

Votre ancienne case est splendide, disposée comme elle est pour l'officier-payeur. La grande case voisine est un beau magasin à sapèques.

Vous savez les deux cases que j'ai achetées autrefois? J'en ai payé le terrain 160 fr. seulement; mais actuellement, je n'ai point de locataire. M. Deplanque a acheté une grande partie des terrains. — Je voudrais bien que ces cases fussent louées, car je suis à bâtir une église superbe[2]. Déjà deux cent treize colonnes magnifiques sont achetées au Cambodge pour 3,000 fr., mais mes gens sont affamés; cette année le riz vaut 4 ligatures la mesure : heureusement que la prochaine récolte sera magnifique. Si donc j'avais quelques piastres pour mon chœur octogonal surmonté d'une coupole, et mes deux clochers sans cloches, vous comprenez que je saurais où les placer. Espérons que ça viendra.

Peut-être ne savez-vous pas que le P. Guillou est changé et se trouve actuellement à Thu-dau-mot, en remplacement du P. Chabrier, lequel est actuellement avec moi. Les PP. Lizé et Marc sont toujours à Mytho et le père Marc va bientôt quitter la boutique. C'est bien une vraie *boutique*, puisque le commandant supérieur à cinq galons ne peut rien faire sans la signature du Quan-an, blanc-bec à trois ou deux galons, lequel relève d'un trois galons à

[1] Troisième filleul de Mgr Bouché, parrain aussi d'un certain *Corentin*, sur lequel n'existe aucun renseignement.

[2] Superbe, en effet, construite au prix d'efforts inouïs par le digne ami de Mgr Bouché et inaugurée par Mgr Miche le 8 décembre 1871.

Saïgon. Vous comprenez que c'est le monde renversé. M. Derôme est commandant supérieur à Bien-Hoa et va revenir à Mytho.

Vous savez que Mgr Le Febvre a passé à une vie meilleure ; il y a deux mois, des choses extraordinaires ont eu lieu à Thu-dau-mot. Des païens, un ancien maire très-opposé au christianisme notamment, effrayés par une apparition du bon vieil évêque, viennent d'être baptisés avec leur famille. Un autre, très-influent dans le pays, se moquant du premier, fut terrassé comme lui, et comme lui sera bientôt baptisé : les conversions, suivant ces deux têtes, s'annoncent très nombreuses.

Le grand doi Loc, le protégé du P. Marc, est huyen à Cai-bé. Le P. Marc s'occupe toujours de l'hôpital, desservi par quatre sœurs. La sœur Saint-Fulgence, changée de Bien-Hoa, est venue mourir poitrinaire à Saïgon, il y a quatre ou cinq mois. La sœur Marie est souvent malade. C'est le P. Marc qui les dirige.

L'établissement de la Sainte-Enfance est terminé à peu près et deux sœurs françaises le desservent, la sœur Saint-Dizier et la sœur Claudine. Vous rappelez-vous la fameuse lettre que j'ai écrite au P. Pernot au sujet de la Sainte-Enfance, lettre dans laquelle je comparais l'œuvre faite par les établissements et celle faite par les familles chrétiennes ? Tous ces messieurs de Paris sont de mon avis, ainsi que Mgr Miche ; mais si vous voulez être des amis de la sœur Benjamin, n'allez pas me louer près d'elle.

Le P. Croc[1] va bientôt repartir pour le Tonkin, je crois, mais il ne suivra pas la voie tracée par le P. Robert, lequel, parti il y a deux mois avec un chargement complet d'objets de culte, de vin de messe, de farine et le viatique complet de deux ou trois missions, est tombé entre les mains de braves pirates chinois. Ces messieurs, tout joyeux de la bonne prise, défoncèrent le tonneau de vin de messe, et le P. Robert fut invité à boire et à se réjouir. On fit festival jusqu'à ce que le tonneau fût vide. Enfin on débarqua le P. Robert à l'île d'Hai-Nan, d'où il est revenu à Saïgon. Le P. Croc et le P. Robert repartiront, je crois, sur le navire qui ira à Hué chercher l'indemnité de guerre.

Savez-vous que la guerre civile du Tonkin est écrasée par les

[1] Mgr Croc, depuis lors évêque de Laranda et vicaire apostolique, mort en 1885. Mgr Bouché a adressé une lettre circulaire à son clergé, au sujet de Mgr Croc, le 16 octobre 1885. — Voir *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, année 1885, pp. 522 et ss.

pirates chinois soudoyés par Sa Majesté Tu Duc ? Or, déjà des émissaires parcourent nos provinces françaises et annamites, pour organiser un effort suprême et chasser les « chiens d'Européens. » Non loin de Sadec, les mandarins cachent une citadelle qu'ils approvisionnent tous les jours et où ils fondent force canons. Il faut encore une révolte : elle aura lieu, et ce sera une guerre d'extermination. Nos Francais *dorment sur leurs lauriers ;* mais qu'ils s'attendent bientôt à avoir sur les bras tous les soldats du Tonkin. — Le P. Bernard, qui se trouve près de Hué, nous écrivait dernièrement qu'il se prépare à la mort. Il a bien raison. Que le bon Dieu ait pitié de nos pauvres chrétiens !... En attendant, de l'avant toujours, comme si nous ne craignions rien !... Dieu veille sur nous.

Depuis votre départ, ma santé n'a fait que se fortifier et *s'arrondir*. Je ne prends pas assez d'exercice : il me faudrait quelque chasse au tigre. Cette année, on les entend rugir, mais impossible encore d'en envelopper un seul. C'est pourquoi je ne puis vous réserver aucun os. Patience, ça pourra venir. Ne craignez pas pour ma peau, car je ne cours aucun danger réel. Ce n'est pas plus difficile de tuer un tigre que de tuer un chien galeux : la poudre et la balle en viennent également à bout. Si j'étais amateur de la chasse, je ferais battre une espèce de forêt, voisine de chez moi, toute pleine de cerfs et de sangliers. Mes gens en prennent dans leurs filets assez souvent : mais ça m'amuse si peu que je n'y songe même pas.

Venez me voir, cher Père, et vous aurez une prise de tigre, du moins en représentation, comme l'ont eue M. le commandant supérieur Durand de l'Amour, le P. Marc et M. Brou (capitaine de la canonnière), lorsqu'ils sont venus me pousser une visite l'autre jour à Cai-mong. — Actuellement, j'ai de la salade française splendide, des choux, etc..... Seulement plus de graines. Ne pourriez-vous m'envoyer, je ne sais par quelle voie, dans une boîte de coton, des graines de radis, salades, etc ? Le tout serait remis à la Procure à Saïgon, en mon nom, bien entendu.

20 novembre.

J'arrive de la retraite de Mac-Bat. Ma lettre n'a pu partir par l'autre courrier ; trop heureux si une barque vient s'offrir à moi d'ici le passage du futur..... En attendant, continuons notre promenade sur le quai du Cambodge.

La boutique d'Adrien est peinte en vert ; c'est maitre Sylva qui l'a achetée après la mort, si souvent prédite, d'Adrien. Le P. Marc est toujours au Coin : seulement un bel harmonium de 500 fr. y ferait mes délices, s'il m'était donné d'y passer quelques soirées. Le quai de l'arroyo a été arrangé et le chemin empierré et nivelé ; la future cathédrale sera non loin du couvent annamite, entre les remparts et la ville. L'emplacement à droite du pont du Cambodge, à la porte sud et vis-à-vis la prison, est converti en un beau jardin potager. Un semblable se trouve à la porte nord. Comme vous le voyez, vous êtes parti juste au beau moment. Pas de chance ! Mais j'oubliais que, depuis, vous avez mangé des oignons d'Egypte, visité les ruines de Carthage, etc., en sorte que vous vous moquez biend e quelques radis et de nos salades à o fr. 15 c.

Le P. Colombert vient de repartir : il était descendu pour m'aider à enterrer mon ong Trum, qui a eu la maladresse de s'en aller pour l'autre monde avant que mon église soit bâtie, ce pourquoi il m'aurait beaucoup servi. L'enterrement s'est fait *in splendoribus* ; trois chapes, six chantres et un orgue ! Qu'en pensez-vous ? Il a étrenné un nouveau cimetière qu'il avait donné.

Que font ces messieurs de Mytho ? Je n'en sais trop rien ; car vous savez si le père *Fusil* aime la plume. J'espère le voir au jubilé de Cai-Nhum dans quinze jours. A Mac-Bat nous sommes restés au confessionnal jour et nuit pendant dix jours : tous étaient à bout de forces et de courage, moi seul ai tenu bon à la besogne sans la moindre difficulté : preuve que j'ai encore des forces à dépenser et que les retraites de Cai-Nhum et Cai-mong ne m'épouvanteront pas trop. Après ces jours de besogne, Mgr Miche viendra faire sa première visite de confirmation.

Voilà à peu près toutes les nouvelles que je puis vous conter. Eloigné que je suis de la Capitale et des *blagueurs* de Mytho, je vis en ermite sans savoir de nouvelles et sans trop désirer en apprendre.

Tout ce qui vous regarde néanmoins fait cause à part et je vous prie de ne me pas oublier. Je sais bien que vous êtes d'une paresse proverbiale pour prendre la plume, et surtout pour en écrire long, mais de grâce rappelez-vous nos bonnes causeries et nos petites promenades de Mytho.... Vous aurez le courage de vous surmonter un peu pour me faire plaisir. Dites-moi quelque chose de ce que vous avez vu dans vos courses si intéressantes.

Les aumôniers vont revenir plus nombreux en Cochinchine.

Pourquoi donc n'agissez-vous pas un peu afin de revoir vos anciens amis? Vous voulez que les alouettes vous tombent toutes rôties, mais ne voyez-vous pas une phalange de bouches affamées qui font remuer ciel et terre pour vous enlever ce qui, en toute justice, devrait vous revenir? Débrouillez-vous donc un peu et venez nous pousser une bonne visite.

Quand cette lettre vous parviendra-t-elle? Je n'en sais rien Où vous trouvera-t-elle? à Kong-Biet? Pourvu qu'elle vous parvienne, ça suffit : elle vous prouvera que tel j'étais autrefois, tel je suis encore aujourd'hui. J'allais oublier de vous accuser réception des médailles et surtout de votre photographie. Elle est là sur mon bureau ; je ne puis la regarder sans éclater de rire, car je vous entends dire : « Allons ! venez vous promener... » Oh! que ne peut-elle répondre! comme je bavarderais avec elle!...

Adieu, bien cher Père, j'ai grand'peur que nous ne nous revoyions jamais, ici-bas du moins; mais nous nous retrouverons à la grande réunion *des bons prêtres*, j'espère, et là pour ne plus nous quitter.

Je vous embrasse de tout mon cœur en J. M. J.

H. Gernot,
mis. ap.

21 novembre 1865.

XXI

M. l'abbé Bouché à son frère.

Toulon. — *Invincible*, 27 décembre 1865.

Mon cher Jules, je t'écris assez rarement, et je ne le fais aujourd'hui que dans la crainte que tu n'oublies tes devoirs envers ton aîné, en ne lui souhaitant pas la bonne année, comme le prescrivent de sages et antiques usages. Je prends donc les devants, et viens t'offrir à toi, à ta bonne et excellente femme et à tes chers enfants, « une bonne année suivie de beaucoup d'autres, » comme nous le disions aux jours heureux de notre enfance. Bonheur, santé.

prospérité, tous les souhaits se résument en ces trois-là ; je te les offre du plus grand cœur....

Tu as traité avec X... Je n'ai pas eu de ses nouvelles depuis que je l'ai vu au camp, près de Bougie, dans les premiers jours de juin dernier : je lui ai pourtant écrit avant le départ de l'Escadre pour le Nord. Il est vrai que je lui faisais un peu de morale, dont je suis, par état, professeur....

J'irai peut-être vous voir à Lorient dans le courant de l'hiver. Je désirerais bien savoir si Mlle Marie est bien grande et bien sage ; si elle donne à papa et à maman beaucoup de satisfactions. Elle doit être, je le suppose, assez raisonnable pour donner le bon exemple à son frère. Tonton l'abbé verra ça quand il ira à Lorient.

Je n'ai absolument rien de nouveau dans ma position. Je ne crains qu'une chose, c'est de voir désarmer mon bâtiment ; cela retarderait ma décoration pour laquelle j'ai déjà eu quatre propositions. Si je reste encore un an à bord, je pourrai me croire certain de l'avoir en 66. (Entre nous, toujours).

Embrasse pour moi Joséphine et tes enfants, et crois-moi, mon cher frère, ton bien affectionné.

XXII

Projet de rapport sur les bibliothèques de bord.

I. — But des bibliothèques de bord et choix des livres.

L'institution des bibliothèques de bord paraît destinée à remplir trois buts importants. — Le premier est un but de moralisation. En fournissant aux hommes une occupation et un divertissement honnête, on combat le désœuvrement et l'oisiveté qui contribuent en général au développement des passions ; on combat aussi l'influence des mauvais livres, si répandus à bord et dont l'action est délétère. Enfin, si le choix des livres est bon, les hommes peuvent y trouver des enseignements et des conseils utiles.

— Le second but est de procurer aux hommes l'instruction, soit générale, soit professionnelle.

— Le troisième est plus directement de leur fournir un passe-temps et une récréation qui puissent contribuer à diminuer les ennuis de la vie monotone et assujettissante du service.

Beaucoup de livres peuvent remplir à la fois ces trois buts ; cependant on comprend qu'il y en a de plus particulièrement destinés à chacun des objets qu'on s'est proposé en établissant les bibliothèques.

On peut se poser à ce sujet une question. — Evidemment les livres destinés à l'instruction sont en général distincts des livres de pur divertissement ; mais faut-il une classe spéciale de livres destinés à la moralisation ? Le résultat le plus important de tout n'est-il pas mieux obtenu indirectement par l'étude, par l'instruction générale, ou par des livres ayant une tendance morale, par des récits de vies d'hommes qui peuvent servir d'exemple ?

A voir la composition actuelle des bibliothèques de bord, on pourrait croire que ceux qui les ont instituées ont été de cet avis, et sous un certain point de vue, cette opinion est soutenable, car les traités de morale sont en général peu lus, ont peu d'action et n'apprennent guère à chacun que ce que sa conscience lui aurait enseigné toute seule.

Ce qui est difficile, en général, ce n'est pas de connaître le devoir, c'est de l'aimer et de désirer le pratiquer ; c'est la volonté plus que l'intelligence qui a besoin d'être cultivée. Dès lors on comprend que le procédé indirect qui consiste à combattre l'oisiveté par le travail ; les passions par le goût de l'étude, et à faire aimer la vertu par des exemples, est plus efficace que la mise, entre les mains des hommes, de traités raisonnés de morale.

Nous ne regrettons donc pas l'absence de pareils livres dans les bibliothèques de bord.

Mais il est une classe de livres dont l'influence morale est généralement reconnue très efficace, et dont l'absence complète ou presque complète constitue une grave lacune. Ce sont les livres religieux.

Sans doute nous ne voudrions pas tomber dans l'excès de constituer la bibliothèque exclusivement avec des livres religieux. Mais il y a loin de l'état actuel à cet excès. Peu de personnes contestent de nos jours que l'enseignement religieux ne soit, surtout pour les classes populaires, l'école de moralité la plus pratique et la plus efficace. Pourquoi donc, dans une bibliothèque ayant

un but moral, les livres de cette catégorie seraient-ils exclus ? Et j'entends ici les livres directement religieux, tels que l'*Evangile, l'Imitation de Jésus-Christ*, une bonne et simple exposition de la doctrine chrétienne, quelques vies de saints, non seulement choisis parmi ceux qui, comme saint Louis, sont en même temps de grands hommes, mais de ceux qui ont mené une vie humble et cachée, et qui sont pour la grande majorité des lecteurs d'un exemple bien plus pratique que les autres. Que ces livres ne constituent qu'une faible portion de la bibliothèque, qu'ils ne soient imposés à personne, mais qu'ils y soient. Que ceux des lecteurs que leur éducation, leurs habitudes d'enfance portent à les chosir de préférence, puissent les trouver; qu'ils puissent servir, aux uns, de secours dans la défaillance de leur vertu; aux autres, de consolation lorsqu'ils éprouvent des malheurs. Telle est, ce nous semble, la lacune actuellement existante, et qu'il faudrait combler.

Une lacune moins importante au point de vue moral, mais plus considérable encore, c'est l'absence presque complète de livres d'instruction solide.

Il faudrait une ou deux bonnes Histoires de France, une géographie élémentaire avec un atlas, quelques livres de sciences populaires; en un mot, un cours élémentaire d instruction à la portée des intelligences moyennes. Je suis convaincu que de tels livres seraient très appréciés, et auraient pour effet d'élever le niveau moyen de culture des esprits. Le désir d'apprendre est très général de nos jours dans les classes inférieures ; malheureusement il est mal dirigé. C'est dans les romans, dans les théâtres, souvent aussi dans des livres historiques sciemment mensongers, que beaucoup de gens complètent l'éducation reçue à l'école primaire. Il appartient à l'Etat, en créant des bibliothèques, de satisfaire à ce désir, en substituant une instruction vraie et saine aux amas d'erreurs et de notions fausses qui sont répandues dans la plupart des livres les plus généralement lus. Et pour arriver à ce but, il ne faut pas craindre de donner des livres un peu au-dessus de la portée moyenne des esprits des lecteurs. On se trompe souvent sur cette portée, et d'ailleurs il vaut mieux que le livre soit au-dessus du lecteur, qu'au-dessous de lui. Ces livres enfantins où tout est simplifié d'une manière exagérée, seront bientôt rejetés et méprisés par ceux qui les liront. Il importe, de nos jours surtout, et au milieu du flot qui pousse les classes inférieures à s'élever au-dessus de leur igno-

rance d'autrefois, de traiter, avec estime et respect, le lecteur quel qu'il soit, et de ne jamais lui donner une instruction volontairement superficielle ou incomplète. Il faut donc des livres d'instruction générale solide.

Enfin, il faudrait aussi, et ceux-ci à plusieurs exemplaires, des livres d'instruction professionnelle, qui permissent aux hommes d'apprendre tout ce qui concerne leur métier.

Quant aux livres destinés au divertissement, ils existent déjà dans les bibliothèques de bord. Le nombre pourrait en être augmenté, et peut-être pourrait-on avantageusement en élever le niveau littéraire. Des romans de W. Scott, certains ouvrages de Chateaubriand, d'autres livres d'une valeur littéraire supérieure, sont très appréciés dans les bibliothèques populaires ; et les gens les moins instruits sont beaucoup plus sensibles qu'on ne le croit à la beauté du style.

II. — Conservation des livres.

Il importe que les livres de la bibliothèque ne puissent être, dans un certain temps, et ne soient pas trop promptement abîmés et détruits. Cependant il y a sur ce point un excès à éviter, ce serait desacrifier l'usage fréquent des livres à leur conservation. Il importe de bien se rappeler que le but d'une bibliothèque n'est rempli qu'autant que les livres sont lus. La vraie utilisation d'une bibliothèque se mesure donc, non par la simple durée des livres, mais par cette durée divisée par le nombre de ceux qui les lisent. L'argent du Gouvernement est mieux employé par une bibliothèque qui ne durerait que six mois, en étant très fréquemment lue, que par une qui durerait dix ans, les livres restant dans leurs casiers.

Or, il est un fait incontestable : c'est qu'il est impossible qu'une bibliothèque soit en grand usage sans qu'il y ait des livres abîmés ou perdus. On peut et on doit chercher à en diminuer le nombre, mais toute mesure restructive trop sévère, surtout si elle entrainait des punitions, ferait renoncer à l'usage de la bibliothèque, et manquerait ainsi le but.

—

III — A qui doivent être confiés les livres ?

Quelle a été la pensée qui a dicté le Décret qui charge les aumôniers des bibliothèques ? C'est peut-être une pensée religieuse, le désir de donner un moyen d'action à l'aumônier. Ce ne serait pas la première fois qu'une œuvre, humainement très utile, telle que l'institution des bibliothèques, eût été suscité et mise au jour par le zèle religieux.

Mais indépendamment du motif religieux, il y a de graves raisons de conserver aux aumôniers la charge de la bibliothèque. Il ne faut pas croire en effet qu'il suffise qu'une bibliothèque existe, et même que son existence soit connue, pour qu'elle produise le bon effet qu'on en attend. Le goût de la lecture et de l'instruction se développe mais il a besoin d'être excité, d'être encouragé. Bien des lecteurs assidus de bibliothèques populaires n'ont commencé à l'être, qu'après avoir été poussés par un ami à prendre le premier livre qu'il a lu. De plus, il y a et il y aura toujours une puissante, une funeste concurrence aux bibliothèques de bord : ce sont les mauvais livres, les romans obscènes ou futiles, dont il est impossible d'empêcher l'introduction à bord, et qui ont souvent au premier abord plus d'attraits que les livres de la bibliothèque.

Enfin, tout le monde sait combien, au milieu de la vie réglée de minute en minute, le matelot est dépourvu d'initiative. Il ne fait, pour ainsi dire, rien, sans un ordre ou un conseil. Or, on ne peut pas obliger par un ordre à lire les livres de la bibliothèque. Donc il faut que le matelot y soit excité et encouragé. Le même fait se produit pour l'école élémentaire. Sur les bâtiments où l'on se contente de donner un coup de sifflet pour envoyer les hommes à l'école, bien peu en profitent. L'école n'existe réellement que lorsque quelqu'un, soit officier, soit sous-officier, soit aumônier, s'en occupe attentivement et avec dévouement, et fait effort pour conserver et pour recruter ses élèves.

Or, à qui une pareille fonction revient-elle si ce n'est à l'aumônier ? C'est une œuvre de moralisation qui rentre dans ses attributions essentielles. Seul, il peut avoir cette influence morale qui presse sans ordonner, qui encourage et excite sans forcer. C'est d'ailleurs pour lui une occasion continuelle d'être en rapport avec

l'équipage, et de joindre à l'influence moralisatrice des livres, celle de ses conseils et de ses encouragements religieux.

Passons en revue les objections que l'on fait à cette charge confiée à l'aumônier.

1° On objecte en premier lieu que les hommes s'adresseront plus difficilement, et avec moins de confiance, à l'aumônier, qu'à un sous-officier de leur arme. Mais cette opinion me paraît de nos jours très mal fondée. Nous ne sommes plus au temps où l'on avait peur du prêtre, à bord. Maintenant, l'aumônier est bien vu de tout le monde, et pour obtenir la confiance des hommes, il suffit qu'il cherche à la gagner. Les aumôniers qui s'occupent activement de la bibliothèque, font lire un grand nombre de livres, et sont abordés sans la moindre répugnance par tout l'équipage. Il est au contraire infiniment plus probable que le prêtre, s'il cherche à se rendre accessible, y arrivera plus aisément qu'un sous-officier, que ses rapports de service obligent à rudoyer ou à punir les hommes, et que ses occupations empêchent d'être à leur disposition.

3° On objecte en second lieu que l'aumônier ne se trouve pas toujours à bord aux heures où les hommes auraient besoin de lui. A cela, nous répondrons : pourquoi l'aumônier ne s'astreint-il pas à attendre les hommes à certains jours, à certaines heures, celles où il prévoit qu'ils seront le plus libres ? L'aumônier ayant très peu d'occupations à bord, son ministère religieux ne lui prenant qu'un petit nombre d'heures par semaine (nombre qui sera encore diminué par la suppression projetée des mousses), qu'est-ce qui l'empêcherait de faire de la bibliothèque son œuvre, son occupation principale ? Je vais plus loin, je crois qu'il pourrait y avoir des heures réglementaires, fixées soit par un décret, soit par un ordre permanent du commandant en chef, auxquelles la bibliothèque serait ouverte et l'aumônier astreint de présider à la distribution des livres. Ce serait pour lui ce que les exercices généraux sont pour les officiers. Je suis convaincu que les aumôniers gagneraient en considération à bord, d'autant plus qu'ils seraient plus occupés et qu'ils rendraient, indépendamment de leurs fonctions spirituelles, des services plus visibles et plus assujettissants pour eux.

3° Enfin, on objecte que l'aumônier ne pouvant pas punir les hommes, ne peut pas veiller aussi bien que le chef de timonnerie à la conservation des livres. Cette objection serait forte si la conservation pure et simple des livres était le but de la bibliothèque. Mais,

comme nous l'avons dit, c'est de les conserver à la condition qu'ils soient lus. Or, croit-on que la menace d'une punition soit un encouragement à emprunter des livres à une bibliothèque ? Je vais plus loin, je crois qu'il est impossible, surtout à un fonctionnaire inférieur, de prêter des livres à des hommes et de se les faire restituer par des punitions. En effet, ce fonctionnaire étant chargé du matériel, son premier but sera de le conserver intact. Or, comment empêcher un livre de s'abîmer ? Comment distinguer une simple usure d'un manque de soin ? Quelle règle donner, si l'on se met à punir, pour le faire avec modération ? Le plus sûr, dans ce cas, pour le chef, sera de garder les livres dans son armoire, et pour les hommes, de ne pas les emprunter.

Le moyen des punitions est, dans ce cas, détestable, à moins qu'il n'y ait eu détournement ou destruction volontaire des livres. Mais alors, en présence d'une faute aussi grave, *le caractère* de l'aumônier ne l'empêcherait nullement d'avoir recours aux pénalités du bord. Au contraire, ce qui importe, pour que la bibliothèque soit employée utilement, c'est précisément que celui qui en a la charge soit dans une situation assez élevée pour passer au-dessus des considérations mesquines d'une économie étroite. Il faut que ce soit quelqu'un à qui on ne demande pas de compte des livres, et qui d'après son propre jugement saura dans quelle limite il doit laisser s'user ou se détériorer la bibliothèque, et dans quelle mesure il doit concilier les besoins de la lecture avec la conservation du matériel. D'ailleurs, indépendamment des punitions, l'aumônier ne manque pas de moyens de conserver les livres. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se demander comment font les bibliothèques populaires, soit religieuses, soit communales, qui existent dans les villes. Les bibliothèques existent, elles conservent leurs livres. Les bibliothécaires emploient-ils pour cela les moyens de retranchements de vin et de peloton ? Nullement

Voici ce qu'ils font :

A. — Ils ne donnent jamais un livre qu'en inscrivant le nom de celui à qui ils le prêtent sur un cahier.

B. — Quand un lecteur gâte un livre, ils lui adressent d'abord un avertissement, puis ils le rayent de la liste de ceux à qui ils prêtent.

C. — A des époques fixées, ils vont chez les gens réclamer les livres en lecture.

Or, tout cela, l'aumônier peut le faire, et bien des aumôniers le font. Ils ne conservent pas ainsi tous les livres, mais une grande partie.

Il est bien rare que des hommes détruisent volontairement des livres. C'est, en général, par négligence qu'ils les perdent. C'est à l'aumônier à combattre cette négligence, en réclamant les livres de temps en temps, ce qui lui est bien plus facile que dans les bibliothèques à terre, parce que les hommes sont toujours sous la main.

Rien ne l'empêche d'ailleurs de refuser des livres à ceux qui ont abusé de sa confiance. Rien ne l'empêche de se faire avertir de l'époque des congédiements et des débarquements, afin de faire appeler, avant leur départ, les hommes qui ont des livres à la bibliothèque.

Enfin je suis convaincu qu'un avertissement paternel de l'aumônier, sur le soin à apporter aux livres, sera en général bien reçu et aura de l'efficacité. En somme, pour parler franchement, je crois que si certains aumôniers ne réussissent pas à utiliser leur bibliothèque et à la conserver, ce n'est pas faute de pouvoir punir, c'est faute de se donner une peine suffisante pour tirer parti des moyens qui sont entre leurs mains.

IV. — Local.

Jusqu'à présent, la bibliothèque est placée dans la chambre de l'aumônier. Y a-t-il lieu de changer cette disposition et de la mettre dans la batterie ? Une seule raison, à mon avis, milite pour ce changement. C'est que la bibliothèque étant exposée au grand jour devant tout le monde, chacun pourrait regarder et choisir ses livres et il y aurait peut-être plus de lecteurs. Mais il y a, à mon avis, des raisons plus graves pour l'organisation actuelle.

La première est que la conservation des livres est plus aisée dans une chambre que dans une armoire de la batterie, si difficile à ne pas déranger pendant le nettoyage. De plus, l'aumônier étant chargé des livres, il lui est plus facile de veiller à la conservation des livres, s'ils sont chez lui.

La seconde est une plus grande commodité à la fois pour les hommes et pour l'aumônier, qui compense, outre mesure, au point de vue de l'utilisation des livres, l'avantage qu'aurait une distri-

bution publique. En effet, la bibliothèque se trouvant chez l'aumônier, les hommes peuvent à toute heure du jour venir lui emprunter ou lui rapporter des livres, au lieu que, si elle était dans la batterie, la distribution ou la restitution des livres devrait avoir lieu à des heures fixées. Or, pour peu qu'on connaisse la vie des matelots, on comprendra qu'il leur est impossible de s'astreindre à ces heures, et que bien des fois, faute de la possibilité de remettre à la bibliothèque le livre emprunté, on sera exposé involontairement à le perdre.

Enfin, il y a, ce nous semble, un grand avantage au point de vue du ministère de l'aumônier, à ce que sa chambre soit très souvent fréquentée par les hommes de l'équipage, à ce que ces hommes aient, pour aller le voir, d'autres raisons que les motifs purement religieux.

On pourrait objecter que la bibliothèque étant augmentée, la chambre de l'aumônier ne pourrait pas la contenir. Mais cette objection nous paraît sans valeur. Quelque grande, en effet, que soit l'augmentation de la bibliothèque, quand même on la porterait de 80 à 300 ou 400 volumes, elle pourrait être contenue sans trop de difficulté, même dans une chambre de faux-pont. De plus, les aumôniers viennent d'obtenir d'être casés dans la batterie sur les frégates cuirassées, et il est probable que bientôt ils auront sur presque tous les bâtiments des logements semblables. La meilleure manière de justifier cette amélioration de logements faite aux dépens de l'Etat-Major contre les nombreuses plaintes qu'elle a soulevées, serait de faire considérer la chambre de l'aumônier, non comme simple habitation privée, mais comme un lieu destiné à contenir la bibliothèque, et par conséquent à contribuer au bien-être de tout l'équipage. Même avec cette obligation de loger une bibliothèque considérable, et de distribuer les livres chez eux, les aumôniers seraient encore bien plus commodément installés que les commissaires, obligés d'avoir un secrétaire dans leurs chambres, et que les officiers chargés de certains détails, tels que celui des montres.

Conclusion. — En résumé nous croyons qu'il n'y a lieu de rien changer à ce qui existe actuellement, mais qu'il importe d'augmenter et de compléter la bibliothèque.

(A suivre).

NOTICE HISTORIQUE & GÉNÉALOGIQUE

SUR LES

JOUBERT DE NOIRMOUTIER

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

D'après des documents inédits

I

On ignore d'où était originaire Pierre Joûbert, le premier des Joûbert dont le nom soit actuellement connu, quand il vint habiter l'île de Noirmoutier vers la fin du XVIe siècle[1]. Il y épousa Marguerite Pineau[2]; « il vécut noblement » et mourut en 1660. De cette union naquirent : 1° André Joûbert, marié à N... qui suit. 2° Pierre Joûbert, marié à Jeanne Dosset ou Dousset. 3° Mathurin Joûbert, marié à N... 4° Barbe Joûbert, mariée à Vincent Garnier. 5° Marguerite Joûbert, mariée à Mathurin Baizeau. 6° Françoise Joûbert, mariée à Philippe Fouasson. 7° Marie Joûbert, mariée à Nicolas Gendron.

André Joûbert, 1er du nom, comme aîné de la famille, avait été nanti de tous les titres et papiers, mais en 1674 toutes ces pièces importantes furent saisies et brûlées par les Hollandais « dans la des-

[1] Tous les renseignements généalogiques contenus dans cette notice sont extraits de la *Généalogie de la famille Joubert*, manuscrit inédit, rédigé par E. P. de Rostaing de Rivas, Nantes, 1865. Ils nous ont été très aimablement communiqués par M. Norbert Fleury, gendre de l'auteur, que nous prions de recevoir ici l'expression de nos plus sincères et de nos plus affectueux remerciements — Les registres de l'état civil de Noirmoutier ne remontent qu'à l'année 1650.

[2] « Les collatéraux de Marguerite Pineau étaient nobles, dit l'auteur de la *Généalogie*; les uns demeuraient sur le continent, les autres dans l'île de Noirmoutier. Ces derniers, après la prise de l'île par les Hollandais, en 1674, se sont pourvus pour être restitués dans leur état, les titres ayant été brûlés par les ennemis. »

cente qu'ils firent dans cette isle, le 3 juillet, dit-on, sous les ordres du comte de Horn. Les ennemis y exercèrent mille cruautés ; ils brûlèrent l'église paroissiale où les habitants avaient déposé ce qu'ils avaient de plus précieux. Le pillage dura 17 jours. Ce ne fut que le 20 juillet qu'il cessa, après la signature de l'acte de rançon. André Joûbert était un des principaùx habitants de l'isle et fut un de ceux qui ressentirent le plus vivement les rigueurs de la guerre ; les ennemis descendirent chez lui ; ils se portèrent à tous excès et brûlèrent tout ce qu'ils trouvèrent. Il avait fait résistance lors de la descente. On disait qu'il avait tué le comte de Horn qui commandait à la descente[1]. Il allait être sacrifié à la vengeance et à la fureur du soldat, si son fils André ne se fût présenté. Il rallia quelques amis et entra en composition avec le général; il s'offrit en otage et fut accepté avec M. le prieur de l'abbaye de la Blanche, un de ses religieux, les s[rs] Bourriaud, Friou et Moreau. Ils partirent et furent conduits à Rotterdam[2].

« On convint de 14,000 écus pour leur rançon, mais les habitants oublièrent bientôt le généreux sacrifice de leurs compatriotes ; ces malheureuses victimes de l'amour de la patrie restèrent près de deux ans en captivité, sans qu'on songeât à les en tirer et à satisfaire à la rançon promise. Il fallut avoir recours à la bonté du Roy Louis XIV, et on obtint un arrest pour faire la levée des deniers nécessaires. M. de Marillac fut chargé de l'exécution. (L'arrest est du 21 juin 1675). André Joûbert sortit enfin des prisons de Rotterdam, mais il ne trouva plus son père et tous ses titres et papiers avaient été brûlés[3]. »

Ces événements dramatiques ont été l'objet de divers autres récits qui méritent d'être reproduits en partie. La flotte hollandaise, disent les auteurs, placée sous le commandement de l'amiral Tromp et du comte de Horn, vint, le 3 juillet 1674, à dix heures du matin, mouiller en rade du bois de la Chaise. Elle comprenait 40 gros bâtiments de guerre et 60 plus petits, munis d'une puissante artillerie. Le gouverneur de l'île était un homme sans courage et sans intelligence. Les habitants ne devaient donc compter que sur eux-mêmes. Le 4, vers 6 heures du matin, une chaloupe parlemen-

[1] Extrait de la *Demande en restitution dans l'état de noblesse par la famille Joubert*, rédigée en 1756.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

taire se présenta à peu de distance du rivage entre le Vieil et la Claire[1]. Mais ni son pavillon, ni ses signaux ne furent compris par le poste de garde. Une sentinelle fit feu sur la chaloupe et blessa grièvement un officier, « les uns disent le neveu, d'autres le fils du comte de Horn. » Cet incident malencontreux souleva la colère des Hollandais, qui se jetèrent dans des bâtiments légers. Soutenus par l'artillerie des vaisseaux, ils se dirigèrent vers l'anse du Vieil et parvinrent à débarquer leur infanterie, non sans éprouver des pertes sensibles.

Les habitants de Noirmoutier avaient pris pour chef le prieur de la Blanche, homme intrépide et résolu, qui groupa autour de lui une centaine de combattants décidés à vendre chèrement leur vie. « Leur résistance fut opiniâtre, embusqués derrière les rochers, parmi les dunes et dans le bois de la Grande-Lande, à même de voir sans être vus et d'ajuster les assaillants sans pouvoir être atteints par eux, ils en tuèrent et blessèrent environ 140. » Cependant le flot des envahisseurs montait toujours et bientôt leur nombre s'éleva à près de deux mille hommes. Les défenseurs furent alors contraints de se replier. L'indigne gouverneur, épouvanté, s'enfuit vers le bac de Fromentine; « un paysan indigné lui envoya un coup de feu qui blessa son cheval. » Cet odieux personnage, nommé Jean de Raphélis, sieur du Pin, gentilhomme angevin, fut condamné, en juin 1676, par le Présidial de la Rochelle, à être roué vif et à payer de fortes amendes, entre autres une de 3700 livres applicable au rachat des captifs de l'île d'Yeu, des Sables, de Saint-Gilles et autres lieux voisins[3].

Le comte de Horn entra dans la ville. Il mit 1000 hommes dans le Château et vint camper avec le reste de son armée au bourg de la Barbâtre « aux tennements de la Barre-Raguideau et du Pré-Baron, pour prévenir toute surprise du côté du continent. » Une compagnie de matelots occupa la Blanche. Cinq cents cavaliers

[1] Voir les *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur Noirmoutier*, par Jules Piet. — Le *Guide du voyageur à Noirmoutier*, par le docteur Viaud Grand-Marais. — *Histoire de France*, par le président Hénault. — *Annales maritimes*, octobre 1821. — *Vie de l'amiral Corneille Tromp*. La Haye, 1674.

[2] Voir, sur le Vieil et la Claire, le *Guide du voyageur*, etc., pages 105 et suivantes.

[3] Voir les *Annales de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1882.

furent postés à la Fosse pour surveiller le passage de Fromentière. L'île demeura pendant 21 jours à la discrétion des Hollandais qui démolirent les deux tours d'enceinte du château « faisant face au sud », abattirent presque tous les arbres du bois de la Chaise, enlevèrent les blés, les bestiaux, les cloches, etc. Ils ne cessèrent le pillage que quand ils eurent obtenu la promesse d'une rançon de 42,000 livres. Ils emmenèrent en otage, pour garantie de cette énorme somme, plusieurs notables : le frère Bernard Fouillon, prieur de la Blanche, et Jean Ferré, son procureur, MM. Bourriaud de l'Anglée, Charles Friou du Marais-Vieux, André Joûbert et Nicolas Moreau. Un nommé Vénereau fut pendu « pour s'être montré trop bon Français[1]. »

Des difficultés retardèrent l'envoi du paiement de la rançon des habitants prisonniers à Rotterdam. La dame Renée-Julie Aubry était alors duchesse de Noirmoutier et l'abbé, son fils, était possesseur de l'abbaye de la Blanche et du prieuré de Saint-Philibert. On leur demanda d'approuver le traité passé avec le comte de Horn ainsi que de vouloir bien consentir « à être imposés au rôle » pour la répartition des 42,000 livres exigées par l'ennemi, « toujours maitre du pays et prêt à recommencer ses brigandages, si l'argent se faisait attendre trop longtemps. » La duchesse et son fils acceptèrent de souscrire à la réclamation de leurs sujets. La dame de Noirmoutier fut inscrite seulement pour la somme de 7992 livres et son fils pour celle de 2120 livres, bien qu'ils fussent propriétaires de la moitié des domaines de l'île et, par conséquent, débiteurs de la moitié de la rançon. Puis ils refusèrent d'acquitter leur taxe et obtinrent même un arrêt du Conseil qui les en déchargeait. Les habitants, mécontents de ce manque de justice, présentèrent à leur tour une requête à Louis XIV, et réussirent à contraindre leurs seigneurs au versement de leur quote-part. Enfin les otages furent rendus à la liberté et le Conseil leur alloua une indemnité de 10,000 livres « qui furent imposées de la même manière que le principal[2]. »

Le souvenir de la descente des Hollandais s'est perpétué dans les chansons populaires.

[1] Le 1er février 1588, les Hollandais avaient déjà fait une première apparition dans l'île qu'ils dévastèrent. Ce fait est relaté dans un ancien registre conservé à la Mairie de Noirmoutier.

[2] *Recherches topographiques, statistiques et historiques*, par J. Piet, *ibid.*

Mon père a fait faire
Un petit bois joli.
Le rossignol y chante
Et le jour et la nuit.

Il chante pour ses filles
Qui n'ont pas d'amis.
Il chante point pour moi
Car j'en ai un joli.

Il n'est point dans la danse,
Il est bien loin d'ici.
Il est dans la Hollande.
Les Hollandais l'ont pris.

S'il ne revient dimanche,
Je l'enverrai quérir,
Par trois des hommes d'armes,
Par trois des plus jolis[1].

II

André Joûbert, deuxième du nom, et fils du précédent, né en 1652, mourut à Noirmoutier le 22 juillet 1717 et fut enterré dans l'église de Saint-Philbert. Il avait épousé : 1° N... Barbin ; 2° Catherine Favreul. Du premier mariage naquirent :

1° Jean Joûbert, marié à N... qui suit.
2° Mathurin Joûbert, marié à N...
3° André Joûbert, troisième du nom, marié à Marie Doucet.
4° Louise. Joûbert, mariée à André Palvadeau.
5° Marguerite Joûbert, mariée à Etienne de la Noue.

[1] Cette naïve et curieuse poésie a été reproduite dans le *Réveil de l'Ouest*, du dimanche 5 septembre 1886, par M. E. de la Noue, ancien magistrat, l'auteur du charmant et spirituel article intitulé : *Un Prévoil à Noirmoutier*, et signé du pseudonyme d'*Amicus*.

Du second mariage naquirent :

6° Alexis Joûbert, marié à Marie Masson.
7° François Joûbert, marié à Marie Couraud ou Courand.
8° Catherine Joûbert, mariée à André Raguideau
9° Anne Joûbert, mariée à N... Pineau, puis à Denis Palvadeau.
10° N. Joûbert, marié à Louise Couillon.

Honorable homme François Joûbert, fils du précédent, né en 1676, procureur de la confrérie du saint Rosaire, greffier de la juridiction de Noirmoutier, époux de Marie Couraud, mourut à Noirmoutier le 21 décembre 1756 à l'âge de 80 ans. Il eut quatre enfants, parmi lesquels : Joseph Joûbert, né à Noirmoutier le 7 août 1716, qui épousa le 9 janvier 1747 Anne Giraud, (et non Girard, comme on l'a écrit), fille majeure de feu honorable homme Pierre Giraud et de Marie Rochard. Il fut négociant, capitaine de navire, syndic, marguillier de la paroisse Saint-Philbert et capitaine de la 4e compagnie du bataillon garde-côte de l'île de Noirmoutier. De cette union naquirent :

Joseph-François Joûbert, né à Noirmoutier le 10 août 1756, qui épousa Françoise-Marie Bonnaire, fille de François Bonnaire[1], fondateur de la manufacture de toiles à voiles, et de Françoise Coullion de la Douve, le 20 mars 1777, dans l'église des Minimes[2] d'Angers. Une branche des Joûbert de Noirmoutier s'établit alors à Angers. C'est à elle qu'appartient l'auteur de cette notice historique. D'autres branches résidèrent à Noirmoutier, à l'île de Bouin, à Pornic, à Nantes et dans d'autres lieux. Tous les membres de cette famille remplirent des fonctions importantes dans la région. Ils se signa-

[1] François Bonnaire avait ouvert le 22 janvier 1749, par autorisation du 31 mars 1748, en société avec Loizillon, et en concurrence avec Deshayes, qui fabriquait à Baugé et prétendait au privilège exclusif, une manufacture de toiles à voiles à l'usage de la marine militaire. Un arrêt du mois de mars 1757 l'autorisa à prendre le titre de manufacture royale. Le gouvernement l'encourageait d'une allocation de 40 livres par pièce de 40 aunes. Dès 1750, elle occupait 600 ouvriers; en 1757, 5 à 6000 fileuses, 8000 ouvriers et 200 métiers battants, dont le travail était assuré par des traités passés avec la marine royale et la compagnie des Indes. François Bonnaire mourut à Angers le 15 mars 1779, âgé de 60 ans ; sa veuve, Françoise Coullion de la Douve, âgée de 54 ans, mourut le 28 janvier 1782. (*Dict. hist. géogr. et biog. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 412).

[2] *Ibid.* t. II, p. 411.

lèrent par leur dévouement absolu aux intérêts publics et leur fidélité constante à s'acquitter de leurs devoirs envers le roi et la patrie.

III

On lit dans le *Mémoire*, daté de 1756, précédemment cité : « André Joûbert ne songea qu'à réparer ses malheurs, sans penser à recourir à la clémence du Roy pour se faire rétablir dans son état; il y pensa d'autant moins, que les habitants de l'isle dans laquelle il vivait avec toute sa famille, jouissaient et jouissent encore de toutes franchises, privilèges et immunités. Ses collatéraux et ses descendants restèrent aussi dans la même indifférence[1]; mais toujours animés pour le Roy et la patrie, ils ont servi l'un et l'autre dans toutes les occasions.

« Alexis, fils d'André, est mort dans l'isle de Bouin avec la commission de major général de la garde-côte de l'isle. Tous ses enfants occupent encore des places de capitaines gardes-côtes brevetés par Sa Majesté,

« Pierre, deuxième fils de Pierre, passa dans la petite ville de Pornic, duché de Retz ; il y fit des armements considérables et rendit cet endroit florissant par son commerce[1]. Il y est mort avec la commission d'une des premières places de la garde-côte ; un de ses fils, Etienne, a eu l'honneur de commander pour le Roy, une de ses frégates, aux environs de 1695. Un autre a toujours vécu noblement dans une de ses terres, païs de Retz. Son petit-fils est venu s'établir à Nantes et a été nommé consul avant l'âge de 29 ans, et est actuellement capitaine garde-côte breveté par Sa Majesté ; il appartient par les alliances de son père à la plus haute noblesse de la ville de Nantes, il est actuellement échevin de ladite ville[2].

[1] Il obtint en 1650, du roi Louis XIV, l'autorisation de bâtir sur les ruines du fort du Collet, au Bourg-des-Moutiers, une maison importante.

[2] Léonard Joûbert, sieur du Collet, ancien consul à Nantes, nommé échevin en 1756, sous-maire en 1758, maire en 1762. (Voir les *Annales Nantaises*, de Guimard, pp. 517-519). — « Joûbert (originaire de Noirmoutier), sieur du Collet, paroisse de Bourg-des-Moutiers, — de la Primaudière, paroisse de Bouin, — du Pré-Nouveau, paroisse de Port-Saint-Père. — *D'argent au chevron d'azur, chargé de cinq casques d'or, accompagné en chef d'un vol séparé de gueules et en pointe d'un rocher de sable.* — Léonard, maire de Nantes en 1762, admis au partage noble par lettres de 1770. » (*Nobiliaire de Bretagne*, par P. Potier de Courcy, Nantes, 1862).

« Mathurin, troisième fils de Pierre, resta toujours dans l'isle de Noirmoutier. Son fils aîné, Mathurin, fut gratifié d'une épée du Roy, laquelle lui fut présentée par M. le duc de Chaulnes, commandant alors en Bretagne, pour avoir fait plusieurs belles actions en temps de guerre et beaucoup de prises sur les ennemis de l'Etat. Il fut échevin de la ville de Nantes[1].

« Son fils, Mathurin, sieur des Couteaux, a servi avec honneur pendant ces dernières guerres, dans le régiment de la Couronne. Joseph, son oncle, frère de son père, fut expédié en 1728 pour courir sur les forbans et contrebandiers qui infestaient l'Amérique. Il s'y est noblement distingué.

« Cette famille s'est toujours comportée noblement. L'acte de rançon prouve incontestablement qu'André était un des principaux habitants de l'isle, et qu'il appartenait à ce qu'il y avait de mieux. Cependant cette famille reste sans titres et sans papiers, tout ayant été généralement brûlé. On prouvera, depuis 1674, qu'il en est descendu, scavoir : la branche aînée d'André, la deuxième de Pierre, la troisième de Mathurin. Cy-joint le cachet, ou les armes, qui s'est transmis sans interruption dans cette famille depuis Pierre, qui est la souche, jusqu'à ce jour... »

IV

Nous détachons de la *Généalogie de la famille Joûbert* les noms des Joûbert qui remplirent divers emplois importants aux XVIIe et XVIIIe siècles. Maître Alexis Joûbert fut receveur des droits seigneuriaux de l'île de Bouin en 1712, notaire et procureur aux cours de l'île, muni de la commission de major général des canonniers gardes-côtes de l'île. Il avait épousé Marie Masson, fille de Jean Masson, sieur de la Noue, et de Jeanne Groisard. Son fils, « écuyer Jean Joûbert, sieur du Marais-Neuf, » conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, mourut sans postérité. Ses biens furent partagés entre : « Écuyer Alexis Joûbert, sieur de la Primaudière, » MM. Pierre-George Joûbert, sieur des Mattes,

[1] Noble homme Mathurin Joûbert, marchand, reçu en 1711 second échevin, encore en charge en 1712 et 1713. (Voir le Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes, pp. 216-217).

Donatienne Joûbert des Lins, Julienne Joûbert du Pavillon et d'autres.

Le sieur de la Primaudière fut commandant pour le roi du bataillon des canonniers gardes-côtes de l'île, fermier général du Château, droits et revenus de la terre, seigneurie et baronnie de l'île de Bouin[1] et du fief de la Guillaudière, dépendant de ladite baronnie et appartenant au duc de Nivernais. Il épousa le 15 novembre 1743 Renée-Françoise Reliquet de l'Aubinais, fille de N. H. Jean Reliquet, sieur de l'Aubinais, et de Julienne Hubin de la Faurie. Un de ses fils, Thomas Joûbert, était sieur du Pré-Nouveau. Il épousa le 21 juin 1779 Marie-Jeanne Brossaud, fille de N. H. B. J. Brossaud, licencié-ès-lois, sénéchal de la Commanderie et Seigneurie de Coudrie, des Habites et du Châtenai, et de Catherine Nouel de Kerbodec. Il était en 1782 lieutenant de la compagnie de canonniers gardes-côtes de la Couplace, division de l'île de Bouin. Maire de Bouin en 1793, il fit naufrage, entre Nantes et Bouin, le 7 mai 1794, et périt avec sa femme et ses enfants. Ferdinand Joûbert, sieur du Pré-Nouveau, fut maire de Beauvoir-sur-Mer en Vendée.

Honorable homme François Joûbert, né vers 1676, procureur de la confrérie du saint Rosaire, greffier de la juridiction de Noirmoutier, époux de Marie Couraud, eut entre autres enfants : Noble homme François Joûbert, sieur de la Morinière, major de la Capitainerie générale de la garde-côte de l'île de Bouin. Joseph-Marie Joûbert, sieur des Ouches, né en 1737, fut régisseur général du Marquisat de Noirmoutier. Un de ses descendants fut consul général de Prusse et de Hollande, puis commissaire général des Etats-Unis.

N. H. Léonard Joûbert, sieur du Collet, fils de Pierre Joûbert[2], épousa à Nantes, dans la chapelle du Sanitat, le 23 novembre 1706, Anne Thiercelin, puis, dans l'église des dames religieuses du Calvaire, le 10 juillet 1714, Anne Cochon de Morepas, fille de

[1] Bouin (Vendée), arr. des Sables-d'Olonne, canton de Beauvoir.

[2] Nous avons vu que Pierre Joûbert avait été autorisé en 1650 à bâtir une maison sur les ruines du fort du Collet. Il pouvait aussi élever sur d'autres domaines, qu'il tenait du duché de Retz à charge de rachat, des maisons et bâtiments, un four à cuire le pain, y avoir garenne fuie, mais à condition que ceux qui habiteront ces logements seront tenus de faire moudre leur blé au moulin du seigneur de Retz. Si la terre est mise en labour, la dîme est réservée au seigneur de Machecoul.

René Cochon, sieur de Morepas, et sœur « d'écuyer René Cochon, sieur de Morepas, conseiller secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, seigneur de la Haye-Mahéas, de Cordemais et autres lieux. »

« Ecuyer Léonard Joûbert, sieur du Collet », issu du second mariage, épousa, le 10 février 1739, dans la chapelle Saint-Julien de la Bourse, Anne Lejeune de Grand-Maison, sa cousine germaine, fille de n. h. Joseph Lejeune, sieur de Grand-Maison, et d'Anne Joûbert. Avocat au Parlement de Paris, premier consul des marchands en 1746, juge en 1760, capitaine de la garde-côte de Pornic, échevin de Nantes en 1756, sous-maire en 1758, maire en 1762, colonel de la milice, il assista, en qualité de député, aux Etats de Rennes en 1758, à ceux de Nantes en 1760, et de nouveau à ceux tenus à Rennes en 1762. Des lettres patentes, datées de Versailles, le 7 mai 1770, l'autorisaient à partager noblement[1]. Il eut entre autres fils : « Ecuyer Léonard Joûbert, sieur du Collet, » né à Nantes le 11 octobre 1739, et « écuyer Léonard Joûbert, sieur du Collet, » né à Nantes le 12 septembre 1740, élu premier consul des marchands de Nantes en 1772, marié en 1768 à Perrine-Nicole-Victoire Boyvin, née à la Guadeloupe.

ANDRÉ JOÛBERT.

[1] En 1788, il se montra l'un des plus zélés pour les droits du Tiers. Il fut au nombre des citoyens députés par les habitants vers le bureau de ville pour lui faire connaître leur volonté. Il publia en 1789 une brochure pour demander la libre entrée en France des produits des colonies. Il fut appelé à faire partie de la nouvelle assemblée municipale de Nantes. Grand Consul en 1798, il présida aux élections départementales et prononça un discours remarqué. La famille Joûbert vendit le Collet, un peu avant 1793, à M. Fleurenceau. (Voir les *Annales Nantaises*, par Michel Guimard, Nantes, an III. — *La Commune et Milice de Nantes*, par Camille Mellinet).

FONDATIONS EN L'ÉGLISE SAINTE-CROIX

A ANGERS

En 1860, le chanoine Joubert sauva de la destruction un certain nombre de parchemins dont il voulut bien me confier l'examen[1]. Ces parchemins se référaient tous au diocèse d'Angers : voici ceux qui concernent l'église Sainte-Croix, située avant la Révolution derrière la cathédrale de cette ville, là où est actuellement une petite place qui doit son nom à l'édifice détruit.

Les documents recueillis sur cette ancienne paroisse sont au nombre de dix-huit : ils vont de 1416 à 1669. Ce sont des actes de fondations, qui, archéologiquement parlant, constituent une source d'informations aussi intéressante que les testaments. Il suffira d'en donner des extraits, en ne gardant que ce qui a trait à la liturgie ou à l'archéologie. La reproduction intégrale des pièces eût été aussi inutile que fastidieuse pour le but que je me propose; d'ailleurs, je ne les avais pas copiées intégralement.

Le premier document, daté de 1416, contient un inventaire fort court, mais qui n'est pas à dédaigner.

I. — *1416.*

« Vénérable[2] homme Messire[3] Jehan Quatreux (ailleurs il est nommé *Quatroulx* ; il y a encore des *Catrou* en Anjou, ce qui est le

[1] Après sa mort, arrivée il y a quelques années, les héritiers n'ont pu me fournir aucun renseignement à leur égard ; j'ignore donc absolument ce qu'ils sont devenus.

[2] *Vénérable* a été employé pendant le moyen âge pour tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers.

Au VIIe siècle, saint Grégoire qualifiait le clergé *vénérable*, « venerabilis clerus. »

Dans une chronique manuscrite, publiée par M. Germain (*Le pèlerinage de la ville de Nancy à N.-D. de Benoite-Vaux, en 1612*), les chanoines de la cathédrale sont appelés « Messieurs les vénérables » (p. 10, 30, 31).

[3] L'étiquette comporte encore le titre de *Messire* pour les curés dans le midi de la France.

même nom modernisé), prêtre, curé de Sainte-Crouex, » (cette orthographe est basée sur la prononciation), fonde « une messe à note, sans diacre et soubz diacre et la prière pour luy, pour son père et sa mère, par chascune sepmaine et chascun lundy. » Le curé sera payé à cet effet « cinq soulx tourn. monnoye courante et seront tenus les fabriqueurs fournir d'un sierge pour dire lad. messe. » Le capital affecté à cette fondation est de « cent escuz, tant en or comme en argent, monnoye du coign du Roy. » Le chapelain, qui acquittera le legs, doit, « à la fin de la dicte messe, sur la fousse dud. Quatreux, » dire « *Subvenite*[1] ou *Ne recorderis*[2], avecques les oraisons *Inclina*[3] et *Fidelium*[4]. »

Suit l'inventaire des dons faits par ledit curé à son église :

1. « Un galice d'argent doré et une petite cuiller d'argent[5], pesant quatre marcs d'argent et demy.
2. « Item, un autre petit galice et une petite cuiller.
3. « Item, une custode[6] d'argent dorée.
4. « Deux orcaux[7] d'argent.
5. « Un missel complet, à quatre fermouers et une pippe[8] d'argent doré.
6. « Item, un *Sanctorum*[9].

[1] *Subvenite, sancti Dei* est un répons qui, aux obsèques, se chante lorsque le corps entre à l'église.

[2] *Ne recorderis peccata mea*, tels sont les premiers mots du sixième répons de l'office des morts.

[3] *Inclina, Domine, aurem tuam*, oraison du Rituel, à l'office des morts, où la rubrique porte : « Pro uno defuncto. »

[4] Oraison du même office, intitulée : « Pro fidelibus defunctis generalis oratio. »

[5] Cette cuiller sert à mesurer l'eau que le prêtre ajoute au vin à la messe. Voir sur son emploi la *Revue de l'art chrétien*, 1885, p. 63-64. — « Calix aureus in forma brevi cum patena aurea et cum cocleari parvo aureo pro sacrificio » (*Inv. de la cath. de Parme*, 1483). — « Ung petit calice de fin or, avec la platine de mesme, avec la louchette d'argent doré et ung petit christal au bout rompu. Ung aultre grand calice et platine de argent doré, avec une louchette d'argent. Ung aultre calice et platine d'argent doré moindre, avec la louchette, de quoy on se sert journellement au grand autel. Ung calice et platine d'argent doré et louchette d'argent. » (*Inv. de S. Omer*, 1557, pp. 24, 25, 26, 61).

[6] Pour la réserve eucharistique.

[7] Du latin *urceus, urceolus*. Les « orcaux » sont les burettes.

[8] Bouton dans lequel s'agrafe le fermoir, muni d'un trou en conséquence.

[9] Sous-entendu *liber*, livre contenant les légendes des Saints.

7. « Item, un antiphonier[1] complet.

8. « Item, un petit livre là où est la feste du Sacre[2] et plusieurs autres choses.

9. « Item, un corporalier[3] et deux paires de corporaux[4].

10. « Une touaille de soie blanche pour tenir la plataine[5].

11. « Une chapelle vermoille[6] à or, garnie de chappe, chasuble, deux daumoires[7], estolles et fanons[8], troys saintures de soye[9], troys aubes et troys admyz, tous pareils.

12. « Item, quatre touailles d'autier,[10], de quoy il y en a une paire de mesmes lad. chapelle[11].

13. « Item, un autier benoist de pierre d'adaise[12].

14. « Item, deux longères[13], ouvrées chacune blanche de bouguacin[14], toute complète et est parée de sandel vermoil[15].

15. Item, une chapelle telle quelle, sans aubes ne admiz.

[1] *Antiphonarium*, où sont les antiennes de l'office.

[2] Nom de la Fête-Dieu en Anjou et en Belgique, parce que la rubrique portait « in festo Consecrationis Corporis Christi ».

[3] Boîte à corporal. X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. I, au mot *corporalier*.

[4] Les corporaux sont enregistrés par *paires*, parce que l'un formait le *corporal* proprement dit, qui se met sous le calice et l'autre, la *pale*, qui se place dessus.

[5] Echarpe du sous-diacre. Voir les mots *écharpe*, *sous-diacre* et *voile* au tome I de mes *Œuvres*.

[6] *Chapelle* se prend ici dans le sens de collection des ornements nécessaires à la célébration de la messe. Voir *chapelle d'ornements* au tome I de mes *Œuvres*. *Vermeil* est la couleur rouge, produite par le vermillon.

[7] Dalmatiques du diacre et du sous-diacre. Ce mot n'est pas dans le *Glossaire archéologique*.

[8] Manipule. Voir le mot *fanon* au tome I de mes *Œuvres*.

[9] Cordon d'aube. Voir le mot *ceinture* au tome I de mes *Œuvres*.

[10] Nappe d'autel. Voir le mot *touaille* au tome I de mes *Œuvres*.

[11] C'est-dire de même tissu ou linge que les aubes et amicts de la chapelle.

[12] En Anjou, les pierres sacrées se faisaient en ardoise, ce que ne constate pas le *Glossaire archéologique*.

[13] Nappe longue. « Quatre longières longues » (*Inv. de Craon*, 1481).

[14] Le *boucassin* est défini par Victor Gay «toile de coton à poil feutré. » Voir sur ce tissu le tome I de mes *Œuvres*, au mot *bocacin*. Ici *bouguacin* signifie le coton avec lequel la longère est « ouvrée. »

[15] Parement de cendal rouge. Voir le mot *cendal* au tome I de mes *Œuvres*. — « Une vieille nappe de chamelot, parée par le devant de taffetas » (*Inv. de René Quantin*, 1627).

16. « Item, deux petiz chandeliers de couevre[1] ouvrez.
17. « Item une paire de ferz pour faire le pain à chanter[2].
18. « Item, une huge[3] fermante à clef et à claveure. »

II. — *9 juin 1447.*

Rente de « cinq sextiers de froment, cinq sextiers de seigle et deux sextiers de fèves, mesure de Beaufort, » due à la fabrique de Sainte-Croix par « Guillemin les Maillez et Guillaume Maillet le jeune », sur le lieu de la Motte-Maillet, ou la « Maillecterie », « sis en la paroisse des Rousiers », ce qu'atteste un acte du 7 juillet 1485, donné au nom de « Jehanne, par la grâce de Dieu royne de Ihérusalem et de Sicille, duchesse d'Anjou et de Bar, comtesse de Provence, de Forcalquier et de Beaufort ». Elle était payable « au terme de la feste Saint-Michel en mont de Gargane[4]. »

Elle fut transportée, le 1 juin 1484, par Mathurin Clément, prêtre, qui l'acheta, à la chapellenie de Sainte-Anne dont il était titulaire, à la charge d'une messe basse de la commémoration des trépassés, le 13 mai.

III. — *6 juillet 1482.*

« Noble homme Estienne Bernard, dit Moreau, escuyer, seigneur d'Estuteville[5], maistre d'ostel ordinaire du Roy », exécuteur testamentaire de « Révérend Père en Dieu maistre Guy Bernard, en son vivant évesque de Langres », remet à la fabrique de Sainte-Croix la « somme de cent livres tourn. pour la réparacion et bienfaict de ladicte église et pour estre participant aux bienffaiz, prières et oraisons, dictz et faiz en icelle..... et à la charge de faire faire, dire et célébrer par le curé de ladicte église doresnavant, à tous jours et par chacun an ou temps à venir, vigilles des mortz et

[1] Le rit ne comportait alors que deux chandeliers sur l'autel. Ici, ils sont bas et en cuivre.

[2] *Pain à chanter*, locution usitée encore en Poitou comme synonyme d'hostie.

[3] « Une veille huge sans couvercle » (*Inv. de Craon*, 1573).

[4] L'apparition de saint Michel au mont Gargan (Deux-Siciles) se célèbre le 8 mai.

[5] Voir le tome I de mes *Œuvres* sur le cardinal d'Estouteville, qui fut chanoine et évêque d'Angers.

une messe à note[1] le jour de l'obit dudit feu évesque de Langres. » Le curé aura pour ce service « la somme de vingt sols tourn. Et ont promis lesdits procureurs faire grayer et escripre à leurs despens, dedans la muraille de ladicte église de Saincte Croix, ledit don que leur a faict ledit évesque de Langres, affin que si aucunement ces dittes présentes estoient perdues, que les herritiers, parens et amys dudit feu évesque, puissent lors contraindre lesdiz procureurs à faire faire, dire et célébrer ledit service. »

IV. — *15 mai 1519.*

Fondation par Jehan Mortier, curé de Montfort, d'une messe, à célébrer tous les samedis de l'année, « en l'honneur de Dieu et de Nostre-Dame[2], » à la charge de « faire sonner icelle messe, » avant qu'elle commence, « par troyz fois et par gobetz[3]. »

V. — *2 janvier 1521.*

« Marie Aubry, veuve de deffunct de bonne mémoire Jehan Peuvigneul », ordonne par testament que son corps soit porté par six chapelains pour être inhumé dans l'église Sainte-Croix ; « durant la procession », on chantera les « vigilles des mors. » Les Jacobins et les Cordeliers assisteront au convoi. Le « luminaire » comprendra « quatre torches de chacune deux livres et quatre cierges de chacun une livre et deux cierges de chacun demye pour mettre sur le grant autel. » Il sera célébré un « trentain[4], » dont « troys messes à notes, diacre et soubz diacre et offerte[5], » plus « troys anniversaires solennels à perpétuité. »

[1] Messe chantée.

[2] Le samedi est spécialement voué à la Vierge ; aussi, en France, disait-on généralement, ce jour-là, la messe et l'office de *Beata*.

[3] *Gobet* n'est pas dans le *Glossaire* de Gay : ce mot signifie un coup isolé. Sonner à gobets est donc *tinter*.

[4] Succession de messes pendant trente jours consécutifs, sans interruption.

[5] A l'offrande, on présentait au célébrant un cierge et une pièce de monnaie.

VI. — *3 juillet 1522.*

Fondation par Guillemyne Bourgoin d'une messe « à notte, diacre et soubz diacre et ung *Libera* à notte sur la fosse[1], le jour et feste de sainct Jacques[2] et sainct Xpistofle[3], » plus une messe de *Requiem*[4] pour son mari, inhumé à Sainte Croix, « vis-à-vis de la chapelle Saincte Anne, le 23 mars. »

VII. — *26 janvier 1522.*

Testament de Perrine Colin, dame de Laubriaye, veuve de feu Raoulau le Mal, « maistre des comptes du feu Roy de Cécile[5] », demeurant en « la rue de Godeline », par lequel elle demande la sépulture dans l'église Sainte-Croix, en la chapelle de la Madeleine, près de ses père et mère, invite les Jacobins et les Cordeliers à son convoi et veut pour luminaire « quatre torches, de chacune deux livres, à l'entour de son corps et un cierge de troys livres de cire et les d. torches et cierge portées par cinq personnes[6] qui auront chacune une robe de bure, pour prier Dieu pour » elle ; plus, « six cierges, de chacun une livre, quatre à l'entour du corps et deux au grand autel. Item, veut qu'il soit dict, célébré en l'église de la Basmette deux trentains par les religieulx dudit lieu ». Elle fonde aussi à Sainte-Croix un anniversaire avec « vespres et vigilles des mors, le lendemain une messe à dyacre et soubz diacre, offertes et prières et les répons des mors après la messe sur la sépulture. »

VIII. — *11 juin 1523.*

Fondation par Jeanne Fournier, veuve de Geoffroy Le Lou, sieur de la Berthelotière, « des vigilles de mors à notte et neuf

[1] Le répons mortuaire de l'absoute se chantait sur la sépulture même.
[2] Saint Jacques majeur, 25 juillet.
[3] Saint Christophe, même jour.
[4] Ce nom lui vient du premier mot de l'Introït.
[5] René d'Anjou, roi de Sicile.
[6] Probablement en l'honneur des cinq plaies, comme en 1527 pour les cinq messes.

leconz, » le jour de son obit, avec une « messe de *Requiem*, aussi à notte, diacre et soubz diacre, à l'offrande le Responds *Subvenite* et à la fin d'icelle le grand *Libera me*, avec les versetz et oraisons acoustumez en tel cas. »

IX. — *9 octobre 1527.*

Fondation par « noble et discrète personne Maistre Guillaume Hector, pbre, doyen de l'église de Sainct Germain dict l'Auxerrois, à Paris », dans Sainte-Croix, où sont enterrés ses père et mère, de « troys haultes messes à diacre et soubz diacre, vigilles à neuf psaulmes et neuf leczons, avecques cinq basses messes en l'honneur des cinq playes de Nostre Seigneur et après ledict service soit chanté ung *Libera* sur la fosse de ses dicts père et mère, avecques les oraisons *Da nobis quesumus Domine*[1] et *Animam famuli tui sacerdoti, Deus qui nos pastorum et fidelium* et pour le lumynaire deux cierges de chacun une lyvre de cyre. »

X. — *11 mars 1542.*

« Honneste personne, Sire Guillaume le Pelé, marchand, essayeur de la monnoye d'Angers, » fonde à Sainte-Croix « une messe à basse voix, à l'autel de Nostre-Dame de Pityé, par chacun vendredy de l'an[2], de l'office des trespassez, avec prière au *Lavabo*, *De profundis*, *Inclina Deus venie* et *Fidelium* et recommandation au peuple qui sera à lad. messe de faire prière pour l'âme dud. Pelé, » à heure précise ou, le mercredi, à sept heures, s'il y avait impossibilité pour le vendredi. Le Sueur, curé de Sainte-Croix, accepta la fondation et reçut, pour les prières à faire, « une navette d'argent pour mettre encens. »

XI. — *25 mars 1544.*

Fondation par Le Sueur, curé de Sainte-Croix, « le jour du Vendredy sainct, » du « suffrage acoustumé estre nouvellement dict en

[1] Cette oraison devait être propre au rit Angevin, car elle ne se trouve pas dans le rit Romain, et pas davantage les deux suivantes.

[2] Le vendredi est, en effet, consacré à Notre-Dame de Pitié.

icelle église, qui se commence *Clementissime* » ; il « baille » pour cela au curé, « led. jour, la somme de cinq sols tourn. et à chacun des six chapelains qui ayderont à dire et chanter led. suffrage, dix deniers. » Il fonde aussi « deux cierges, ardans jour et nuict au davant du Sainct Sacrement en la Saincte Eucharistie, durant qu'il est descendu[1] et attainct le jour du jour du Jeudy absolu jusques aud. jour le vendredy sainct. »

XII. — *1544.*

Guillaume Le Pelé fonde, « chacun dymanche de l'an, à la fin de la messe paroissial, sur les fausse et sépulture de défunt Sire Guillaume Le Pelé, son père, » ung *De profundis* à haute voix et, à la fin d'iceluy, les oraisons *Inclina Deus venie* et *Fidelium*, « avec aspersion de ladicte fousse d'eaue benoiste, » à la charge par la fabrique de « fournir deux torches de cyre, du poix de troys livres et demye de cyre chacune, lesquelles seront par chacun an faictes de neuf à la feste de Toussaincts et serviront à ladicte feste à la levacion du précieux corps Nostre Seigneur à la messe paroissial et par chacun dymenche à la messe paroissial de lad. église et, le lendemain de lad. feste, jour des Trespassez, serviront pareillement led. torches allumées à la levacion du corps Nostre Seigneur, à la messe fondée par led. Le Pélé, et entretiendront aux d. torches deux escussons des armoyries dudict deffunct[2] Le Pelé. » La fondation est reçue par « vénérable religieulx frère Nycollas Cailleau », curé de Sainte-Croix ; elle monte à vingt livres tournois.

XIII. — *27 janvier 1551.*

Fondation par Marguerite Brossard, « chacun sabmedy », d'une « messe à basse voix et, à la fin, le prebtre qui l'aura dicte et célébrée, tout revestu[3] », aspergeant la tombe de son mari d' « eaue benoiste », dira « *De profundis* et oraisons des trespassez. »

[1] Cette expression fait connaître le mode habituel de la réserve eucharistique, qui était la suspension.

[2] Notons ces deux particularités : les deux torches ne devaient servir qu'à l'élévation de la messe et elles étaient décorées de targes aux armes du donateur.

[3] C'est-à-dire avec les ornements qui lui ont servi pour la messe.

XIV. — *1554.*

Fondation par Guillaume Le Pelé, d' « une messe de l'office de la Croix, à chacun jour de vendredi[1], à laquelle assisteront cinq pauvres indigens de lad. paroisse[2], à chacun » desquels sera « baillé » « une chandelle avecq la somme de deux denyers. » Autre fondation d'un pain bénit pour le jour de la Toussaint.

XV. — *Juin 1557.*

Pierre Dousseau, sieur de la Maillardière, et Alexandrine sa femme lèguent à Sainte-Croix une somme de cent livres tournois pour habiller, chaque année, à la Toussaint, c'est-à-dire à l'entrée de l'hiver, douze pauvres, pris dans les huit paroisses de la Trinité, de Saint-Maurice, de Saint-Michel de la Palud, de Saint-Martin, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Maurille, de Saint-Pierre et de Saint-Michel du Tertre. L'habillement consistera en « robe de bon bure[3] du prix de vingt sols l'aulne, une chemise neufve de toille de brin[4], une paire de chausses courtes de blan-

[1] Le vendredi était affecté à la croix, passion et mort du Sauveur. Le petit office de la Croix avait sa place marquée dans tous les livres d'heures, après ceux de la Vierge et du Saint-Esprit.

[2] Le nombre cinq, comme précédemment, fait encore songer aux cinq plaies, dévotion fort goûtée aux XVe et XVIe siècles, ainsi que je l'ai démontré dans la *Revue de l'art chrétien*, 1881, pag. 380-399.

[3] *Bure* manque dans le *Glossaire archéologique*.

[4] *Brin* a été oublié dans le *Glossaire*, où j'ai le regret de relever tant de fois d'inconcevables lacunes. — « Sept douzaines de serviettes de brin. Une douzaine de draps neufs de toille de brin. Une douzaine d'autres draps de brin. Sept douzaines de serviettes de brin en brin. Une douzaine de draps de brin en brin, tout neufs, de pareille toille. Sept douzaines de serviettes de toille de brin en brin, neufves. Une douzaine de nappes de toille de brin. Sept douzaines de serviettes de brin en brin. Une douzaine de draps de brin en brin. Deux autres draps de toille de brin, en réparation. » (*Inv. de René Quantin*, 1627, ap. André Joubert, *La bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant partic. de Château-Gontier*, p. 32, 33, 34). Le même inventaire distingue parfaitement le *brin* de *l'étoupe*, du *lin* et de la *toile blanche* : « Dix draps d'estoupes » (p. 32); « cinq autres draps de lin » (p. 33); « sept douzaines de serviettes de toille blanche » (p. 33).

Toile de brin se dit encore en Anjou et en Poitou, conformément à cette définition qu'en donne le *Dictionnaire de Trévoux* : « Brin, On nomme ainsi dans

chet[1], une paire de souliers de vache[2] semelez et ung bonnet » ; pour les « femmes et filles, ou lieu du bonnet, ung couvrecheff[3] de toille de brin. » Ils doivent, en conséquence, « assister » à une messe dite le jour de la Toussaint, « ainsi vestuz, aians chascun une chandelle d'un denier, lesquelles chandelles ils porteront à l'offerte de la d. messe et seront exhortez par le prebtre célébrant de prier Dieu pour le remède des âmes des fondateurs[4]. »

XVI. — *Février 1559.*

Fondation par Béatrix Grimaudet, « des matines[5], estre dictes à haulte vois de l'office Nostre Dame, chascun jour de dymanche, fors au dimanche où il y a service et matines ordinaires et à la fin d'icelles matines, dire *Requiescant in pace* et pour l'entretènement d'un cierge, qui sera allumé durant icelles matines sur le grand autel[6] et aussi pour l'entretènement d'une messe de *Requiem* à note, diacre et soubz diacre et chappe[7], qui sera dicte et célébrée par chascun an le sixiesme jour de febvrier. »

le commerce de chanvre et en termes de fabrique de toile, le chanvre le plus long et le meilleur, c'est-à-dire celui qu'on tire de la principale tige de la plante. On appelle ainsi les filamens du chanvre, surtout quand ils ont été affinés et peignés ; les filamens plus longs qui restent dans les mains des peigneurs s'appellent le *premier brin*. On retire du chanvre qui est resté dans le peigne des filamens plus courts qu'on appelle le *second brin* ; le reste est *étoupe*. »

[1] « Drap de laine blanche. » (*Gloss. arch*)

[2] « A Jehan Dauvergue, cordouennier... pour unes bottines de vache, longues jusques au genouil, pour ledit Triboulet. » (*Compte de René d'Anjou*, 1450).

[3] Le *Glossaire archéologique* le définit « voile de toile fine ou de gaze légère. » Je crois qu'il est préférable d'y voir une coiffe. « Une douzainne de couvre-chefz de nuit, de lin. Cinq couvre-chefs de nuit, de toille blanche. » (*Inv. de René Quantin*, 1627).

[4] M. André Joubert a publié dans son *Histoire de la baronnie de Craon* plusieurs exemples relatifs au dîner et à la vestition des pauvres, le Jeudi Saint (pag. 376, 418, 436, 444, 448, 449). En 1481, ils ont « pain, vin, beurre, saffran, espicerye, harens et autres pitances », « pain de blé et XVI potz de vin », deux sous deux deniers chacun et « treze paires de souliers ». En 1496, il s'y ajoute « poys, febves, sel, verjust, vin aigre et noiz » ; en 1514, « purée, figues, raisins, noiz » ; en 1521, outre l'ordinaire, « poys pour faire la purée » ; en 1531, dix sous sont alloués pour « bégnir le dîner des pauvres. »

[5] Il y avait donc matines tous les dimanches, soit de l'office du jour aux solennités, soit de l'office de la Vierge, par fondation.

[6] Le cierge unique indique le rit férial, selon la liturgie Angevine.

[7] La chape servait au chantre.

XVII. — *2 février 1579.*

Fondation par « vénérable et discret maistre Jehan Le Breton, pbre, chapellain de la chappelle de Sainte-Anne », au jour et fête de Sainte-Anne[1], « de vespres la vigille et le jour de lad. feste, matines à neuf leczons[2], grand messe du jour et après icelles vespres et vigilles des morts et, le lendemain, grand messe de *Requiem*, le tout solempnellement. »

XVIII. — *1669.*

Fondation, par « noble homme Françoys Maugin et damoiselle Jeanne Davy, sa femme » de cinq messes par an, « de l'office de la Sainte Vierge, à chacune des cinq festes solennelles de l'année[3] » ou de leur octave : et après « l'évangille de chacune desd. messes, le prestre qui la célébrera se tournera vers les assistans et les exhortera de prier Dieu pour led. S^r^ et dam^lle^ establiz et leur famille, lesquelles messes se diront devant l'autel de N^e^ Dame de Pitié, sur les sept à huit heures du matin. Après leur décès, il sera mis un cierge ardant sur leur fosse[4] pour y demeurer durant la célébration de chacune desd. messes et icelles messes étant parachevées, le prestre qui la célébrera, dira un *De profundis* pour le repos de leurs âmes. »

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

[1] 26 juillet.

[2] A l'office complet il ne manquait que les petites heures : on remarquera premières et secondes vêpres.

[3] Les cinq principales fêtes de la Vierge étaient alors la Purification (2 février), l'Annonciation (25 mars), la Compassion (à la fin du carême), l'Assomption (15 août) et la Nativité (8 septembre).

[4] Cet usage se pratique encore à Rome dans les églises. Dans les cimetières, on l'a remplacé par une lampe.

AR PLAC'HIC A LORC'H

GWERZ COZ BREZONEC

A propos de la tradition populaire : *Le Chat noir*, insérée dans la *Revue de Bretagne* de mai 1889, nous avons reçu de M. Luzel, l'éminent celtisant, la très intéressante communication suivante.

(*Note de la rédaction*).

MONSIEUR,

Je lis dans la dernière livraison de la *Revue de Bretagne de Vendée et d'Anjou*, sous le titre de : *Le Chat noir, 1582*, — une curieuse tradition populaire, dont j'ai aussi recueilli une version rimée ou *Gwerz*, en Basse-Bretagne. Je l'ai insérée dans le tome II, p. 518, de mes *Gwerziou Breiz-Izel*. — La coïncidence me paraît intéressante, et peut-être jugerez-vous qu'elle mérite d'être signalée aux lecteurs de la *Revue*, mon livre étant assez peu répandu. C'est dans cette pensée que je vous adresse une copie de la pièce en question, — texte breton et traduction, — pour que vous en fassiez tel usage que vous jugerez à propos.

Pour moi il est évident que c'est le même fait, ou la même tradition répandue dans le pays, qui a inspiré les deux auteurs, sans qu'il y ait eu imitation de la part de l'un ou de l'autre. Le mot *miste*, de la relation française, est breton, et toujours usité. *Mistr — bien habillé, mince de taille, svelte, gentil, propret, coquet, élégant.* (Dictionnaire Breton-Français de M. Troude.)

La version française est très probablement d'un prêtre et l'allusion faite, vers la fin, à Jézabel, à Hérodias et au mauvais riche ne permet guère d'en douter. L'auteur du *Gwerz* breton avait moins de science. C'était un chanteur populaire quelconque, habitué à rimer sous forme de *Gwerziou* les événements dramatiques ou tragiques qui se passaient dans sa région, ou dont le bruit parvenait jusqu'à lui.

Il y a entre les deux versions des différences assez notables, par exemple dans la manière dont meurt la jeune fille et dans la nature de l'animal

trouvé dans le cercueil, ce qui n'empêche pas que nous avons certainement affaire à une seule et même histoire.

Veuillez agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments confraternels et tout sympathiques.

F.-M. Luzel.

Mar plich agnec'h a selaoufet
Eur werz nevez a zo savet ;
Eur werz nevez a zo savet,
D'eur plac'hic iaouanc ez eo grêt,
Deûs bet eun habit lienn gwenn,
A gouste pemp scoed ar walenn.
Pa oa ann habit nevez grêt,
D'ar plac'hic iaouanc eo plijet.
Lec'h monet da bedi Doue,
D'hi c'honsideri eo hec'h e.
Eun de, p'oa hi c'honsideri,
Apparis ann Diaoul dirazhi ;
Apparis ann Diaoul dirazhi,
Vel eun denjentil d'hi saludi.
Hac hen hac o lâret neuze :
« — Me garrie caout ann habit-ze ;
« Ann habit-ze hac he ferc'henn
« A zo en creiz ma gourc'hemenn. » —
Hac ebars eun tri de goude,
Oa marw ar plac'hic iaouanc-ze.
Ha pa oe marw ha liennet,
Hac ebars hec'h archet lakêt ;
Hac ebars hec'h archet lakêt,
Seiz gwas vad n'hi gourrejent ket.
O tont unan hac o lâret :
— « Rèd'vô digorri ann archet. »
Ann archet pa eo digorret,
Netra en-han na zo cavet ;
Netra en-han na zo cavet,
Nemet eur c'had, hac hi sparlet ;

Nemet eur c'had, sparlet a oa,
Eun aer-wiber euz hi messa.
Criz a galon, neb na oelje,
Bars al lec'h-se neb a vije,
Clevet pebeus da griadenn
Rez, o coueza 'n punz ann ifern :
— « Christenienn ha christenezed,
« Ar pec'het a c'hloar na douget ket :
« Sonjet bars ar gurunenn spern
« Lakêt da Jésus war he benn.
« Merc'hedigo iaouanc, mho ped,
« Ar pec'het a guz na douget ket ;
« N' Douget ket at pec'het a guz,
« Rac ann Diaoul 'zo curius !... ».

(Guerzio Breiz-Izel, T. II, p. 528)

LA JEUNE FILLE VANITEUSE

Vieux Gwerz breton.

S'il vous plait, vous écouterez
Un gwerz nouveau qui a été levé (composé) ;
Un gwerz nouveau qui a été levé ;
C'est à une jeune fille qu'il a été fait,
Laquelle avait eu une robe de toile blanche,
Qui coûtait cinq écus l'aune.
Quand l'habit neuf fut fait,
Il plut à la jeune fille.
Au lieu d'aller prier Dieu,
Elle allait le considérer (l'admirer.)
Un jour qu'elle était à l'admirer,
Le diable apparut devant elle ;

Le diable apparut devant elle,
Comme un gentilhomme, qui la salua.
Et lui de dire alors :
— « Je voudrais avoir cet habit (cette robe) ;
« Cet habit et son propriétaire
« Sont l'objet de mes désirs. »
Et au bout de trois jours après,
Etait morte cette jeune fille.
Et quand elle fut morte, elle fut ensevelie.
Et mise dans son cercueil,
Et mise dans son cercueil,
Sept hommes forts n'auraient pu la porter.
Vint alors quelqu'un, qui dit :
— « Il faut ouvrir le cercueil ! »
Et le cercueil ouvert,
On n'y a rien trouvé ;
On n'y a rien trouvé,
Si ce n'est un lièvre entravé ;
Si ce n'est un lièvre, et il était entravé,
Et une vipère, qui le gardait.
Dur eût été le cœur qui n'eût pleuré,
S'il eût été sur le lieu,
En entendant le cri horrible
Qu'elle fit, en tombant dans le puits de l'enfer.
— « Chrétiens et chrétiennes,
« Gardez-vous du péché de gloire (vanité) ;
« Songez à la couronne d'épine
« Qu'on mit à Jésus sur la tête.
« Jeunes filles, je vous en prie,
« Ne commettez pas le péché de dissimulation ;
« Ne commettez pas le péché de dissimulation,
« Car le diable est curieux. »

(*Chants populaires de la Basse-Bretagne*, par F-M. Luzel, T. II, p. 529).

LE PARNASSE BRETON

CONTEMPORAIN

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre de vous remercier, au nom de mon collaborateur, J. Guy Ropartz et au mien, de la sympathie que vous avez bien voulu témoigner au *Parnasse Breton*, en accueillant l'important compte-rendu publié dans le dernier numéro de la *Revue*.

Voulez-vous me permettre d'y ajouter quelques mots pour compléter cette intéressante étude où la seule modestie de son auteur a laissé une lacune. M. Edouard Beaufils a mentionné quatre-vingt-quinze noms de poètes et nous sommes quatre-vingt-seize. Il a cru devoir s'oublier parmi nous, qui tenons pourtant à le réclamer comme l'un des nôtres et l'un des meilleurs.

Un Parnassien Breton, dans une chronique passionnée et dont la bienveillance n'est pas le principal mérite, a qualifié Edouard Beaufils de Rollinat du *Parnasse Breton*.

Il faut accepter l'éloge, d'autant qu'il tombe de lèvres qui n'en sont pas prodigues ; je crois pourtant que les poésies d'Edouard Beaufils valent par d'autres qualités que celles de ce naturaliste intensif, de ce violent névrosiaque, de ce parfait matérialiste qu'est, avec tant de talent, le poète Rollinat ; j'ajouterai qu'il est difficile peut-être, et prématuré sans doute, de comparer l'œuvre déjà importante d'un poète dans toute la maturité de l'âge et du talent, avec les quelques poésies pleines de charme et de promesse d'un tout jeune homme, d'un débutant, d'un inédit. Les poésies d'Edouard Beaufils, pour n'être point comparables à celles de l'auteur des *Névroses*, ont leur valeur particulière, dont il est facile de reconnaître la nature.

Personne n'aime plus que moi ces premiers cris, échappés à l'âme d'un jeune homme devant les bassesses de la vie. Personne n'a plus de sympathie pour ces franches explosions de dégoût qui se traduisent, dans l'affollement des premières expériences du monde, par de vagues tristesses... Personne ne comprend mieux l'exagération de ces premiers effrois de penser et de vivre, que

nous avons tous connus et qui se résolvent en un pessimisme vite évanoui le plus souvent, en une horreur de toute action, en un besoin de rêve, dont on guérit rapidement d'ordinaire et trop complètement, hélas!

C'est à cette souffrance, et ceux là seuls peuvent en sourire qui n'en savent pas la profonde amertume ; c'est à cette maladie des âmes de poètes qu'Edouard Beaufils doit, selon moi, le meilleur de son talent. Son mérite, que la presse a été unanime à constater, tient à cet état de tristesse qui n'est nullement une *pose* littéraire chez lui ; à cet effarement que je ne puis mieux comparer qu'à l'épouvante des oiselets au bout des branches, quand ils voient la terre pour la première fois, eux qui, dans le duvet du nid, ne connaissaient que le ciel, à travers les ailes de la mère.

Celui qui comprend, pour les avoir éprouvées, ces frayeurs de tout l'être devant l'existence, au moment où la révélation en est brusquement faite à ces privilégiés qu'une famille heureuse et chrétienne a cloîtrés jusque-là ; celui-là seul peut goûter complètement la saveur des poèmes de notre jeune ami. Des cris et des battements d'ailes, voilà le charme de ses premiers vers. L'émotion qui vibre dans toutes ces strophes et que le lecteur d'élite ressent étrangement, cette émotion est faite pour moitié des regrets de l'azur et pour moitié des craintes de la boue.

Cela est doux comme un cri d'oiseau dans une aube de printemps.

Il y passe un double frisson des derniers effrois et des premières fièvres dont la sensation est pénétrante ; on y sent le trouble d'un moment unique dans la vie de l'âme, et la notation poétique de cette crise des vingt ans est de celles auxquelles on s'intéresse le plus, surtout quand on la sent faite avec sincérité et avec talent.

Cette poésie a la beauté de ces blancs visages de jeunes filles traversés de rougeurs subites, une sorte de *beauté du diable* des vers, très éclatante, mais qui dure peu, si elle n'est soutenue par la splendeur des lignes et la vigueur du fonds. Ces soutiens ne manquent pas aux vers si solides et si frais de ce jeune homme qui aura eu cette rare bonne fortune, de pouvoir exprimer ses premières émotions en des poèmes d'une forme irréprochable.

Il faut louer M. Edouard Beaufils d'avoir été le poète impeccable de cette heure exquise et saluer son début qui, lui aussi, a tout l'éclat d'une aurore.

LOUIS TIERCELIN.

RÉCITS ET NOUVELLES

JOURNÉE DE JUILLET

Ils s'étaient mariés au commencement de l'hiver.

Et ils se promettaient, depuis le renouveau, une promenade à la campagne, un dimanche qu'il ferait beau, où ils s'en iraient ensemble, de bonne heure, par le premier train, parcourir les champs embaumés du parfum pénétrant des fleurs sauvages, les chemins creux où l'on est seuls, sous le regard effarouché des oiseaux qui s'envolent, effrayés, de branche en branche, avec de petits cris plaintifs, et ne reviendraient que le soir, très tard, harassés de fatigue, sans doute, mais heureux de ce qu'ils appelaient leur folle escapade et frissonnant encore, délicieusement, des baisers échangés sous la ramure.

Ils étaient donc partis, le matin même, doucement blottis l'un contre l'autre, dans le compartiment d'un wagon encombré de voyageurs gagnant comme eux les campagnes voisines après les rudes labeurs de la semaine, aspirant avec délices la forte et vivifiante senteur des foins coupés dont les meules blondes mamelonnaient, au loin, les prairies traversées par le convoi, tandis que l'horizon, voilé d'une brume dorée aux teintes violettes, s'estompait de pourpre sous les rayons du soleil prêt à se lever.

Puis le train s'était arrêté, très vite — si vite qu'ils étaient étonnés de se trouver déja rendus au but de leur voyage — jetant sur le quai de débarquement de la petite gare toute une envolée rieuse de jeunes filles aux robes claires, tout un flot bavard de mamans coiffées de chapeaux de paille énormes, les bras chargés de mantilles de laine et d'ombrelles blanches, plus les maris, les pères et les frères de ces dames portant de lourds paniers d'osier gonflés de victuailles pour les repas de la journée.

Et, descendus à la hâte, lui le premier, pour tendre la main à sa

chère Yvonne, elle ensuite, rougissante et émue sous la fixité admirative ou impertinente des regards de ses compagnons de route, le train ayant repris sa course, ils étaient sortis de la gare, suivis de *Scott*, un lévrier danois, qui, heureux de retrouver ses maîtres après la contrainte forcée d'un exil aux bagages, bondissait autour d'eux avec des jappements de joie.

— Allons, Scott, assez... Assez, te dis-je.... Scott !

— Dis-moi, mon ami, as-tu remarqué, à la portière d'un wagon, un homme coiffé d'un chapeau de feutre noir et qui s'est vivement dissimulé à notre vue ?

— Ma foi, non !... Scott, veux-tu te taire !

— Eh bien, cet homme c'était Pierre Litoux, tu sais, celui dont j'avais repoussé la demande en mariage.

— Ah !... Je comprends qu'il se soit caché, il aura été médiocrement flatté de nous apercevoir.

— Il me fait peur, cet homme... s'il nous suivait !

— Petite folle... Ne suis-je pas là pour te défendre ?... Et puis, tu vois, il n'est pas descendu du train. Il allait sans doute en voyage lui aussi, et sa rencontre est toute fortuite.

— On ne sait jamais... il m'effraie. D'autant qu'il a promis de se venger.

— Paroles en l'air ! Voyons, oublie tes terreurs et ne pensons plus qu'à profiter de cette belle journée...

Maintenant la chaussée s'enfuyait devant eux, en une perspective interminable, courant vers le fleuve dont on entrevoyait les rives, là-bas, et prenant, entre ses bordures de haies vives, sous les rayons déjà brûlants du soleil, l'apparence d'un champ de blé immense dont les épis blonds et serrés n'eussent été agités par aucune brise.

De temps à autre une voiture passait, emplie de rires sonores et de fraîches chansons campagnardes, dans une fanfare joyeuse de grelots agités en cadence, au trot pesant de lourds chevaux de labour attelés pour la circonstance, soulevant la poussière de la route qui s'envolait, en nuages pailletés d'or semblables à ceux qui emplissent l'aire des fermes aux jours bénis où l'on bat la moisson.

Ils avançaient toujours, heureux de se sentir vivre, devisant gaîment de toutes sortes de choses, entremêlant leur promenade de brusques arrêts au bord des fossés, pour cueillir des violettes que la jeune femme, abritée sous les replis légers d'une ombrelle

bouillonnée de blanches dentelles, indiquait d'un geste gracieux à son compagnon penché pour les saisir, et ils parvinrent au fleuve qui s'étendait, à droite et à gauche, déroulant ses limpides méandres entre des îles verdoyantes, merveilleuses émeraudes enchassées comme par miracle à la surface argentée de ses eaux.

Tandis qu'à perte de vue, dans les lointains d'un paysage aux horizons frangés de verdure, s'allongeaient des plaines basses, piquées des clochers ajourés de villages dont les maisons, recouvertes d'un chaume grisâtre, s'entassaient, de loin en loin, comme des bandes de gros moutons paissant groupés dans de hautes herbes.

Alors, le cœur gonflé de joie devant ce panorama splendide, ils traversèrent le pont dont l'arche unique enjambait d'un seul jet un des bras de la rivière et, avec mille précautions, de crainte d une chute, descendirent un talus escarpé menant à l'île voisine, puis, franchissant une haie d'aubépine coupée d'un tourniquet à l'usage des piétons, disparurent dans le feuillage.

*
* *

Ils étaient seuls, désormais, bien seuls, à l'abri de tout œil indiscret et, penchés au bras l'un de l'autre, le sourire aux lèvres, ils allaient à pas lents, murmurant de douces paroles semées d'éclats de rire jaseurs, à travers l'étroit sentier contournant le bord de l'île, pendant que, sous leurs pieds, s'égrenaient par myriades les gouttes de rosée suspendues, comme des diamants, à la pointe verte des herbes, que, sur leurs têtes, s'envolaient les oiseaux effarouchés de leur approche, et que là-bas, par derrière les grands peupliers au frémissant feuillage, montait le soleil, épandant, sur la nature en fête, la nappe d'or de ses feux éblouissants.

Tous leurs rêves réalisés.

Quelques pas plus loin, la rive s'échancrait en une petite anse étroite au sable fin, bordée d'ajoncs flexibles dont les hautes tiges se balançaient mollement sous le passage giratoire des eaux. Des arbres noueux s'inclinaient, avides de fraîcheur, baignant leurs noires racines dans la rivière et unissant leur frondaison en un dôme impénétrable. Cet endroit leur plut ; ils y prirent place sur une

pierre plate, à l'ombre, câlinement rapprochés, contemplant en silence le paysage lumineux qui se développait sous leurs yeux.

Le fleuve d'abord, au premier plan, micacé d'argent sous les rayons ardents de l'astre du jour ; puis, de l'autre côté, ses bords peuplés de maisons basses de pêcheurs dont les filets séchaient, accrochés à des perches, pendant que les enfants couraient, poussant des cris perçants, aux aboiements des chiens prenant part à leurs jeux, dans une envolée bruyante de canards et de poules qui s'enfuyaient pesamment, avec de grands claquements d'ailes ; puis, un développement incommensurable de prairies jonchées d'herbe fraîche fauchée et de campagnes fertiles où la future récolte achevait de mûrir ; et enfin, très loin, se détachant nettement sur l'azur uniforme du ciel, avec ses silhouettes fantastiques, ses cheminées d'usines enfumées, les flèches hardiment élancées de ses clochers, la masse sombre et lourde des tours de son antique cathédrale, la course échevelée et irrégulière de ses toits aux découpures inégales, la ville se reposant, apaisée, dans un bain de lumière imperceptiblement teinté de rose.

Et, par une association d'idées involontaire, par contraste, ils se prirent à songer à ce soir gris d'hiver où ils s'étaient rencontrés pour la première fois.

*
* *

Il y avait un an et demi de cela, comme le temps passait vite !

Elle était sortie, ce jour-là, de l'atelier, à huit heures, selon son habitude et, après avoir accompagné, pendant un certain temps, un groupe de camarades dont le chapelet s'égrenait à chaque carrefour, traversé une longue voie fréquentée, sous la rampe de gaz de luxueux magasins dont l'éblouissement l'enveloppait comme d'une auréole, demeurée seule et emmitouflée dans un châle de laine frileusement drapé sur ses épaules et sa poitrine, par crainte du froid très vif, elle s'en allait à pas pressés, par les rues sombres, regagnant à la hâte le logis paternel, quand elle s'était entendu interpeller par une personne qui la suivait depuis quelques minutes.

Elle n'avait pas répondu, tout d'abord, habituée qu'elle était à ces rencontres fortuites de jeunes gens séduits par sa beauté, espé-

rant que son silence la débarrasserait d'une poursuite reconnue inutile et intempestive, mais la voix du promeneur s'était faite si pressante qu'elle avait fini par sortir de son mutisme, lui répondant brusquement un « Monsieur, je vous en prie, laissez-moi tranquille, vous vous trompez, » sur lequel elle comptait bien pour détourner l'importun.

Il n'en avait rien été.

Celui-ci avait continué la conversation, règlant sa marche sur la sienne, l'assurant de son respect, de la pureté de ses intentions ; lui disant qu'il l'aimait depuis longtemps, la connaissant de même ; lui rappelant des souvenirs d'enfance, très lointains ; la ramenant, tout étonnée, aux belles années où ils suivaient le catéchisme, ensemble, elle au bout d'un banc, lui à l'autre, en face ; même qu'ils se souriaient toujours quand ils arrivaient à leur place.

— Vous vous rappelez bien, mademoiselle, c'est moi qui avais récité la Passion, en vers ; ce qui faisait l'admiration des mamans qui assistaient aux exercices.

— Vous ? Ah ! attendez donc... Henri... Henri Duflos, alors ?

— Justement, et vous, la petite Yvonne Jacquemard, la *savante*, comme on vous appelait, parce que vous répondiez aux questions les plus difficiles quand les demoiselles des pensions ne savaient pas. Vous voyez bien que je vous connais de longue date.

Oh ! oui, elle se rappelait maintenant. C'était bien vieux, tout ce passé qu'il remuait là, d'une voix caressante ; bien perdu dans les replis confus de sa mémoire. Mais, peu à peu, la lumière se faisait plus grande ; et, charmée par cette radieuse évocation de son enfance, elle se laissait aller à un délicieux bavardage, ralentissant le pas aux côtés de ce vieil ami qu'elle venait de retrouver, par hasard, et elle songeait, en elle-même, aux années écoulées.

∴

Tout était changé pour elle, depuis sa première communion. Elle avait perdu sa mère, dans une épidémie de choléra, deux années après, et, restée seule avec son père et une petite sœur à peine âgée de trois ans, elle avait dû, elle la pauvre enfant, remplacer la défunte.

Les commencements de cette nouvelle existence avaient été

pénibles, affreux même, parfois. Leurs ressources, subitement réduites au salaire du père, s'étaient encore trouvées diminuées par des chômages fréquemment répétés — le travail allait si mal ! Et l'on s'était couché plus d'une fois sans manger, après avoir fait des prodiges d'invention pour arriver à se procurer deux sous : le prix d'un bol de lait pour la *petite*.

Après quoi il y avait eu la grève, la grève forcée au moment même où la réception, à l'atelier, d'une importante commande d'ouvrage semblait promettre du pain pour longtemps. Et, comme elle durait indéfiniment, cette grève, par la faute de quelques meneurs, à bout d'expédients, après avoir engagé tout ce qu'on avait pu, au Mont-de-Piété, on avait vendu le reste, à vil prix, pour vivre. Et l'on était arrivé à un dénuement tel que le père, désespéré, avait songé au suicide.

Ah ! ce jour-là, elle se le rappellerait toute sa vie.

Depuis vingt-quatre heures ils n'avaient pas mangé. La veille, ils avaient essayé de se défaire de leur dernière paillasse, la seule qu'ils possédassent encore, les autres ayant, depuis longtemps, suivi le reste du mobilier, mais le fripier n'en avait pas voulu. Il faisait un froid terrible, dehors, et la pauvre Yvonne, grelottant sous ses haillons, était assise par terre, dans un coin, pressant sur sa poitrine, pour la réchauffer, la petite Berthe qui, gelée et affamée, poussait des cris perçants, demandant du pain dans un débordement de sanglots. Le père, affaissé sur le coin du lit, les doigts crispés dans sa chevelure, s'était levé, tout-à-coup, ne pouvant supporter plus longtemps ce spectacle, cette misère et, après avoir convulsivement serré ses enfants dans ses bras, affolé, était sorti, courant vers le fleuve, pour se noyer. Yvonne, pressentant un malheur, s'était élancée à sa suite, dans la neige, la gorge comprimée d'une angoisse poignante, pour le rejoindre, le ramener à la maison, puis, après avoir erré dans les rues, pendant une heure, ne le retrouvant pas, elle était rentrée, affreusement inquiète, croyant ne jamais revoir son père.

Il revint, heureusement, mais, cette fois, apportant avec lui l'espérance de jours meilleurs, et des provisions.

Comme il passait près de l'église, il s'était rappelé tout-à-coup le visage du prêtre qui avait assisté sa femme à ses derniers moments, et, pris d'une inspiration subite, abandonnant son funeste projet, il était allé sonner à la porte du presbytère et demander à cet homme, qu'il savait bon, la charité pour ses enfants. Sa requête avait été

écoutée avec bienveillance, un secours urgent lui permettrait de suffire aux nécessités du moment présent, on s'occuperait de lui trouver du travail dès le lendemain.

Et, en effet, l'abbé l'avait fait recevoir dans un magasin, comme garçon de salles ; peu à peu le bonheur avait repris le chemin de cette demeure d'où il semblait à jamais sorti ; dans la suite, Yvonne était entrée en apprentissage et, son temps achevé, devenue ouvrière, elle avait contribué, pour sa part, à l'aisance de la maison.

*
* *

Elle avait reconstitué toute cette partie de sa vie, subitement, tandis que son ami continuait sa route près d'elle, lui racontant comment il l'avait retrouvée, un soir qu'il était sorti, par hasard, pour prendre l'air après son repas ; comment, à la suite de cette rencontre, il s'était senti pris pour elle d'une affection invincible ; comment il la suivait depuis quelques semaines déjà, tous les soirs, n'osant l'aborder.

Puis, brusquement, elle l'interrogea, continuant son rêve :

— Et vous, Monsieur Henri, qu'êtes-vous devenu depuis votre communion ?

Lui, tout surpris de cette question :

— Moi, mademoiselle, mais je suis rentré au collège et, après avoir passé mes examens de fin d'études, je suis revenu dans ma famille, chez ma mère qui est veuve, comme vous savez, et auprès de laquelle je vis maintenant.

— Ah !... Mais adieu, monsieur, ajouta-t-elle. Je suis bientôt rendue et, si l'on me voyait avec vous...

— Adieu ?.. Non... au revoir. Car vous me permettrez bien, je l'espère, de vous accompagner quelquefois, comme aujourd'hui, après la fermeture de l'atelier ?

— Non, impossible, mon père vient souvent au devant de moi et...

— Quand il ne viendra pas ?...

— Ecoutez, monsieur Henri, je serai franche. Votre rencontre m'a fait plaisir, je l'avoue, car elle m'a rappelé de bien doux souvenirs, je ne l'oublierai donc pas. Bornons là, cependant, je vous en prie, ces relations sur lesquelles vous semblez compter. Soyons bons amis, je le veux bien, mais seulement de cette camaraderie

qui vous fera me sourire quand vous me rencontrerez. Ne venez plus à ma rencontre, le soir, on pourrait croire que nous avons ensemble, ou vous pourriez finir par désirer avoir avec moi des rapports auxquels je ne puis consentir. Je ne sors du reste qu'avec mon père. Adieu.

Elle s'était enfuie, là-dessus, disparaissant au détour d'une rue voisine, laissant Henri Duflos tout étourdi de ses dernières paroles, mais plus épris d'elle que jamais. Aussi l'avait-il suivie, le lendemain et les jours suivants, sans l'aborder, se contentant de la voir trottiner devant lui et de la croiser, à un moment donné, pour la saluer, au passage.

Cela durait depuis un mois, plus peut-être, tant il était timide et craignait de subir une rebuffade, quand il l'avait rencontrée, une après-midi de dimanche, promenant sa sœur devant les baraques de la foire. Elle lui était apparue si belle, sous son feutre noir, aux larges bords, empanaché d'une longue et onduleuse plume gris fer, qu'il avait pris son courage à deux mains et s'était approché d'elle, ému, prétextant une envie folle d'offrir une friandise à l'enfant.

Berthe l'avait remercié, tout d'abord, mais il avait été si pressant, si poli, il avait eu de si gentils éloges à l'adresse de la pouponne que, flattée dans son amour-propre de sœur et ne pouvant refuser sans crainte d'imposer au jeune homme une mortification imméritée, elle avait fini par accepter.

Puis, tandis que la roue tournait, au grand amusement de la baby émerveillée des grincements de la machine, ils avaient causé, de nouveau, jusqu'au moment où un superbe bâton de sucre enloppé de papier glacé était échu à la fillette, et ils s'étaient séparés plus amis que jamais.

Dès lors, encouragé par ce demi succès, Henri était revenu à la charge. Peu à peu et sans qu'elle sût comment cela s'était fait, Yvonne avait accepté cette liaison et, au bout de l'année, il l'avait épousée, les excellents renseignements recueillis sur le compte de la jeune fille et de son père ayant, tout autant que l'amour qu'elle portait à son enfant, vaincu la résistance de la mère d'Henri.

Une seule note discordante s'était élevée, à l'occasion de ce mariage, dans le concert de louanges à l'adresse de la jeune femme. L'année précédente, en effet, la main d'Yvonne avait été demandée par un voisin, ouvrier intelligent mais paresseux et débauché, dont les avances avaient été repoussées.

Depuis sa déconvenue, cet homme, au lieu de prendre son parti de son échec et de porter ses vues ailleurs, avait voué à la jeune fille une haine encore accrue par l'annonce de son prochain mariage avec Henri. Il avait tout fait pour empêcher cette union, ne craignant pas de déverser la bave de ses calomnies sur la vie irréprochable de l'honnête créature, et, ses machinations n'ayant pas abouti, il avait juré, en plein cabaret, un soir de débauche, qu'il se vengerait, un jour ou l'autre, de l'affront qu'il prétendait avoir reçu.

Cet homme, c'était Pierre Litoux, celui qu'Yvonne avait aperçu dans le convoi où ils étaient montés le matin même, et l'on comprendra facilement la terreur qu'elle avait ressentie à cette apparition de mauvais augure et dont elle avait fait part à son mari.

*
* *

Maintenant, ils étaient là, tous deux, pénétrés du calme reposant de la nature en fête, songeant à leur amour, le regard perdu dans cette immensité lumineuse, les yeux tournés vers cette ville où ils s'étaient connus, où ils s'étaient aimés, et ils s'interrogèrent gaiement, prenant des points de repère dans l'entassement bizarre des édifices de la cité, cherchant des endroits connus d'eux seuls : leurs domiciles, les rues qu'ils fréquentaient le plus souvent, le chemin qu'ils suivaient toujours ensemble, jadis, au sortir de l'atelier.

Pendant qu'à leurs pieds, dans l'onde transparente, glissaient, sur le sable fin et doré de la petite grève, dans l'enlacement vert sombre des plantes aquatiques aux ondulations molles, des poissons cuirassés d'écailles brillantes, aux allées et venues prestes et capricieuses traversées, par instants, de subits éclairs.

Alors, ils eurent l'idée de pêcher. Henri, qui avait prévu le cas, tira de sa poche une ligne pelotonnée sur un devidoir de bois mince, se mit en quête d'une longue et flexible baguette de coudrier et, quand il l'eut trouvée, non sans peine, après maintes recherches, installa l'engin.

L'appât manquait. Ils poursuivirent les mouches dont les élytres nacrées scintillaient au soleil dans un vol léger aux sinueuses arabesques. Mais ils étaient si maladroits tous deux, Yvonne, qui s'était mis en tête de gober un de ces moustiques, riait si follement,

les empêchant de se poser sur les feuilles qui frémissaient à la pointe des branches, que, de guerre lasse, ils se rejetèrent sur les sauterelles dont les bonds inégaux piquaient l'herbe, devenue sèche, d'un grêle bruissement.

La première prise le fut par Yvonne. Celle-ci se releva, triomphante, dans un froufrou de jupes laissant apercevoir un bout de dentelle blanche enrubanné de faveurs bleues, tenant entre ses doigts effilés le frêle insecte prêt à lui échapper, poussant des cris d'effroi à chaque détente brusque des longues pattes postérieures de la bête, appelant à son secours Henri agenouillé dans l'herbe.

Après quoi, l'animal accroché à l'hameçon, la ligne tendue, le menu fretin mordillant sans relâche la proie vivante qu'on lui offrait, elle voulut tirer, la première, impatiente de voir se débattre sur la prairie un des jolis poissons qu'elle voyait frétiller, tout près du bord, dans le cristal pur de la rivière.

Ce fut bien long à opérer, cette capture. Henri s'était assis près de sa femme et elle avait beau lui mettre un doigt sur les lèvres, réclamant de lui le silence, ce grand auxiliaire du pêcheur, il la trouvait si jolie, son Yvonne, qu'il ne pouvait s'empêcher de lui dire toutes sortes de douces choses, l'embrassant même parfois, ce qui faisait énormément peur aux poissons, affirmait-elle. Avec cela qu'il prenait à Scott des fantaisies d'aboyer après les oiseaux perchés dans les arbres. Vilain Scott, va ! Mais enfin un goujon obligeant se laissa piquer et vint se tordre sur l'herbe, aux grands éclats de rire d'Yvonne enchantée de cette bonne aubaine.

— Nous allons prendre une friture n'est-ce pas, mon petit mari ? Dis oui...

— Oui, mais il se fait tard, allons déjeûner, veux-tu, nous reviendrons ensuite...

∴

Et ils étaient partis, laissant là leur attirail, après avoir recouvert le malheureux goujon d'une épaisse couche d'herbe humide pour qu'il se conservât frais.

Oh ! l'exquis déjeûner qu'ils avaient fait, là-bas, au bord du fleuve, dans une auberge proprette, sur une table couverte d'une serviette bien blanche fleurant la lavande, et comme ils avaient ri.

mon Dieu, comme ils avaient ri, quand l'aubergiste, après leur avoir demandé s'ils désiraient *la petite chambre* d'en haut, les avait laissés dans l'étroit cabinet d'où l'on voyait les bateaux passer au fil de l'eau.

— As-tu remarqué, chéri, comme elle nous regardait drôlement, cette femme ? Elle nous a pris pour des amoureux, sûrement. Ah ! ah ! ah ! ah !.. Oh ! après tout, elle ne s'est pas trompée, dis : n'est-ce pas Henri, nous sommes bien des amoureux ?...

Et elle riait de nouveau d'un rire perlé, — et le regard d'Henri disait oui.

Une tache, cependant, dans cejoyeux tableau. Yvonne n'avait-elle pas cru apercevoir, là-bas, tout là-bas, sur la chaussée, la silhouette de ce Pierre Litoux qu'elle redoutait tant ! Henri avait eu beau la rassurer, lui démontrer qu'elle faisait erreur, elle avait,malgré tout, conservé quelques appréhensions de cette apparition sinistre, et ces appréhensions ne s'étaient guère dissipées qu'avec leur retour dans l'île où ils s'étaient à nouveau livrés au plaisir de la pêche.

Cette occupation, par hasard fructueuse, les avait attentionnés à un point tel qu'ils avaient laissé passer l'heure du train où ils devaient prendre place, pour le retour.

— Quand le prochain convoi ?

— Dans deux heures.

— Dans deux heures !... nous voilà propres ; et moi qui avais commandé le repas pour huit heures; il en sera dix, au moins, quand nous arriverons... Tout sera froid.

— Tant pis pour nous, que veux-tu ? à la guerre comme à la guerre.

— Si nous rentrions à pied, il n'y a pas si loin?

— Pour te fatiguer ?... Non, attendons ici, il fait bon, deux heures seront vite écoulées ; tiens, regarde donc comme c'est beau ce coup d'œil !

*
* *

Là-bas, en effet, au delà de la ville, le soleil se couchait, glorieux, dans un écroulement de nuages rocheux cerclés d'or et lavés d'améthyste intense, lançant dans l'atmosphère, où montaient peu à peu les lentes et impalpables vapeurs du crépuscule, les flèches

éblouissantes de ses derniers rayons ; épandant une poussière orange, très vive, à la surface mouvante du fleuve subitement métamorphosé en une coulée d'opale pailletée d'or et de carmin; accrochant des étincelles à la pointe des clochers ; allumant des incendies dans les vitres des maisons.

Tandis qu'à l'horizon opposé, dans les lointains silencieux d'un paysage enveloppé d'une buée violette, se déroulaient, droites et grises, les minces colonnettes de fumée échappées aux toits plats des fermes et que, dans les ramures, les oiseaux roucoulaient leurs derniers trilles répercutés par les échos.

Yvonne, la tête appuyée sur l'épaule de son mari, contemplait, ravie, ce spectacle : elle frissonna soudain, se redressant brusquement, comme effrayée.

— Tu n'as pas entendu, Henri ?

— Quoi donc ?

— On dirait qu'il y a quelqu'un caché là, dans le fourré ; des branches craquaient, tout-à-l'heure, comme sous le passage d'un homme.

— Peureuse ! ne vois-tu pas que c'est la brise qui agite le feuillage ?

— Oh ! non, je t'assure, Henri, je meurs de terreur. Regarde Scott, comme il dresse les oreilles, comme ses narines frémissent en regardant le taillis !

— C'est sans doute quelque gibier, un lièvre peut-être. Ma chère Yvonne es-tu assez peu brave !

— Allons-nous en, veux-tu ?

— Attends un peu, ma bonne amie ; que ferions-nous à la gare, aussi longtemps ?

— Tant pis ; nous nous ennuierons, mais partons ; je ne veux pas rester ici plus longtemps.

— Alors, nous replions notre ligne et nous obéissons aux ordres de notre dame. Mais faut-il que tu sois aussi poltronne !

Le ciel était devenu tout rouge, comme embrasé de gigantesques reflets de fournaise. L'astre, à son déclin, fit craquer les nuages; son disque triomphant jaillit, majestueux, d'une flamboyante crevasse, éclaboussant le firmament d'une prestigieuse averse d'étincelles, puis disparut, comme englouti sous un effrondrement colossal de nuées rousses, qui enveloppèrent peu à peu d'immenses nappes de brumes violacées aux contours saignant.

*
* *

La nuit était venue.

On n'entendait plus, maintenant, que le murmure des eaux se heurtant aux sinuosités du rivage ou le frémissement de la brise dans le feuillage assombri des arbustes ; au ciel, les étoiles pointaient leurs indécises et vacillantes lueurs et, de l'autre côté de la rivière, tremblottaient, fuligineuses, les flammes rougeâtres éclairant les maisons des pêcheurs.

Henri se leva, tendant la main à Yvonne.

Au même instant, un coup de feu retentit, zébrant l'obscurité d'un fauve éclair, et une balle siffla, enlevant au passage le chapeau du jeune homme.

— Ah ! mon Dieu !..

Or, avant que ses maîtres eussent eu le temps de se remettre de leur émotion, Scott, le lévrier, poussa un aboiement formidable et, prompt comme la foudre, s'élança, furieux, disparaissant dans les buissons.

Et tandis qu'Yvonne, a moitié morte de saisissement, s'abattait sur le sol, croyant son mari blessé, on entendit les pas précipités d'un homme cherchant à fuir, dans un craquement énorme de branches brisées, puis des cris d'angoisse s'élevèrent, suivis de hurlements féroces et du bruit sourd d'un corps roulant dans le fleuve.

Puis Scott reparut, la gueule en sang, tenant, entre ses crocs dégouttants de bave, un feutre noir qu'il vint déposer aux pieds de ses maîtres, avec de petits bonds de joie.

Le chapeau était celui de Pierre Litoux.

*
* *

Le lendemain, Henri informa la justice du crime dont il avait failli être la victime. On rechercha, mais en vain, le meurtrier ; il avait disparu.

Des pêcheurs retrouvèrent, un mois après, son cadavre sur un banc de sable. Il portait au cou une horrible morsure et le médecin chargé de l'autopsie déclara que Pierre Litoux était mort au moment même où il avait dû rouler dans les flots.

GEORGES VIAU.

QUESTIONS HISTORIQUES BRETONNES

LA COLLÉGIALE DE GUÉRANDE

ET

L'INTRUS GISLARD[1]

Dans le courant du présent mois (juillet 1889), Mgr l'évêque de Nantes doit conférer ou plutôt restituer solennellement à l'église Saint-Aubin de Guérande le titre et la dignité de collégiale, qu'elle a possédée pendant de longs siècles jusqu'à la Révolution. C'est une pensée excellente de relier ainsi le présent au passé, de relever — ne fût-ce que par des titres et des signes honorifiques — les traditions et les vieilles institutions religieuses, de façon à bien montrer que l'Eglise, au rebours des sociétés purement humaines qui changent de formes, de modes et d'étiquettes tous les jours, imprime au contraire à tout ce qu'elle touche un caractère inimitable de grandeur, de force, d'immutabilité. Mais il y a parfois des esprits un peu ardents, un peu prompts à s'emporter sur la voie, et qui, dans les meilleures intentions du monde, non contents de tous les mérites sérieux et réels qui recommandent ces vénérables reliques du passé, y ajoutent volontiers des ornements que la vérité de l'histoire n'avoue pas.

Ainsi en est-il, je le crains un peu, de la notice récemment publiée sur la collégiale de Saint-Aubin de Guérande par M. l'abbé P. Grégoire : travail qui renferme, je m'empresse de le dire, sur l'histoire et l'organisation de la collégiale depuis le XVe siècle, beaucoup de renseignements instructifs. Mais sur la question des origines il y a des réserves à faire qui ne sont pas sans importance, et je demande la permission d'en indiquer quelques-unes.

[1] A propos d'une notice intitulée : *Collégiale de Guérande*, par l'abbé *P. Grégoire*. Vannes, Eugène Lafolye éditeur, 1889. In-8° de 64 pages.

On rattache — à tort ou à raison[1] — l'origine de la collégiale de Guérande à un personnage appelé Gislard, dont le rôle dans les annales du diocèse de Nantes fut des plus tristes, et à qui pourtant M. l'abbé Grégoire prête une attitude correcte, une physionomie intéressante, au point d'altérer sensiblement le caractère réel des graves événements de l'ordre ecclésiastique auxquels il se trouve mêlé. Voici les faits.

En l'an 845, Nominoë, chef des Bretons, affranchit sa nation du joug des Francks par une grande victoire (la victoire de Ballon) remportée sur le roi Charles le Chauve, et depuis lors ce chef vaillant domina non seulement sur la partie de la péninsule armoricaine fortement colonisée depuis les Ve et VIe siècles par les Bretons, mais aussi — par la force peut-être plus que par le droit — sur les territoires de Rennes et de Nantes. Au commencement de 848, Nominoë se fit solennellement couronner roi des Bretons dans la cathédrale de Dol ; et Actard, évêque de Nantes, se regardant toujours comme sujet du roi des Franks, refusa de prendre part à cette cérémonie et fut chassé de son diocèse par le roi breton, qui de sa propre autorité intronisa sur le siège de Nantes ce Gislard, clerc du diocèse de Vannes, lequel, ayant reçu la consécration épiscopale, gouverna sans nul scrupule le diocèse d'Actard jusqu'à la mort de Nominoë en 851[2].

Le fils et successeur de celui-ci, le roi Erispoë, permit à Actard de rentrer dans Nantes et de remonter sur son siège ; mais Gislard, s'appuyant sur le sentiment national des colonies bretonnes assez nombreuses répandues dans la région nord-ouest du comté de Nantes, se cantonna à Guérande et de là continua obstinément d'exercer les fonctions épiscopales dans la moitié du diocèse comprise entre la Vilaine, le Samnon, l'Erdre, la Loire et la mer. « Le pape et les évêques l'excommunièrent » — disent de lui dom Morice et l'abbé Tresvaux[3], — « mais il méprisa leurs « censures jusqu'à sa mort. »

Cette mort ne finit pas le schisme. Les colonies bretonnes du comté Nantais refusèrent de reconnaître l'autorité d'Actard et de ses successeurs

[1] Le temps et l'espace nous manquent en ce moment pour examiner à fond la question des origines de la collégiale de Guérande ; disons seulement que, à notre sens, la dignité de collégiale attribuée à cette église ne vient point de Gislard.

[2] Voir la *Chronique de Nantes* dans D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 140 ; et Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 109.

[3] Voir dom Morice, *Histoire de Bretagne*, II, p. xv ; et Tresvaux, l'*Eglise de Bretagne jusqu'à nos jours* (1849), p. 64.

gallo-franks ; elles se donnèrent aux évêques de Vannes, qui étaient de même race qu'elles et que l'on trouve fréquemment marqués, à cette époque, dans les actes du Cartulaire de Redon, comme pontifes de la partie du diocèse de Nantes où Gislard avait maintenu son usurpation. Ce fut seulement à la fin du IXe siècle que Foucher, évêque de Nantes (de 896-97 à 906), parvint à recouvrer le grand territoire indûment soustrait à la houlette des pontifes nantais et rétablit ainsi l'unité de son diocèse[1].

Ce Gislard est donc un intrus de la plus belle eau, auteur d'un schisme qui dura un demi-siècle. Voici comme en parle la notice sur la *Collégiale de Saint-Aubin de Guérande* :

« Actard parvint à remonter sur son siège (en 851) ; mais comme les » guerres avaient fait de Nantes un monceau de ruines, il ne montra » point de satisfaction. Ce qui le mécontentait le plus, c'était de voir » Gislard siégeant à Guérande et gouvernant la plus grande et la plus » belle partie de son diocèse. Il eût été *sage* de sa part de s'en tenir au » *concordat passé entre lui et son rival*, et qui, *en reconnaissant la légi-* » *timité des deux sièges*, devait tenir séparée en deux portions bien » délimitées la juridiction diocésaine jusqu'à la mort de Gislard.

« Pendant qu'Actard s'agitait de tous côtés et revendiquait ses » droits méconnus,... l'évêque de Guérande, *fidèle aux conventions*, » jouissait paisiblement de tout le pays *qui lui avait été concédé*.... Il » vécut jusqu'en 895, dans un âge fort avancé, *Dieu lui ayant laissé le temps* » *de jouir paisiblement* et longtemps de son titre et de ses privilèges. » (*Collégiale de Saint-Aubin de Guérande*, p. 3 et 5).

Dans ce tableau le spolié est, on le voit, parfaitement sacrifié au spoliateur. Actard est représenté comme un brouillon, tandis que Gislard : calme, assisté de la protection divine, jouit longtemps, paisiblement, de *ce qui lui avait été concédé*.

Malheureusement, tout cela est un tableau de fantaisie, et ce qui est une invention complète, dont on ne trouve aucune trace dans les documents de l'histoire, c'est le prétendu « *concordat*, » soi-disant passé entre Gislard et Actard, qui aurait *reconnu* la légitimité de l'usurpation de Gislard et fixé, du consentement d'Actard, les limites du territoire où l'intrus devait exercer « paisiblement » ses fonctions usurpées[2] : et notez que ce territoire formait, on l'avoue, « la plus

[1] Voir la *Chronique de Nantes*, dans D. Morice, *Preuves*, I, 144.

[2] C'est Travers, dans son *Histoire de Nantes* (I, p. 135), qui le premier a parlé vaguement, sans rien préciser et surtout sans citer aucune autorité, d'un « traité » et d'un prétendu « partage du diocèse entre Actard et Gislard ; » et

grande et la plus belle partie du diocèse de Nantes. » Comme tout cela est vraisemblable ! Mais tout cela est renversé de fond en comble par les actes et les documents contemporains, dont nous allons citer le témoignage dans leur texte. Voici d'abord celui de la *Chronique de Nantes*, écrite pour cette partie par un témoin oculaire, qui parle ainsi de la retraite de Gislard à Guérande en 851 :

« Porro Gislardus, quem Nemenoius rex episcopum Nannetensem » instituerat, ab eadem civitate (Nannetensi) recessit, et Britonum po- » tentia apud Aulam Quiriacam (quæ nunc Guerrandia nuncupatur) » hospitatus est. Ubi *usurpative* sedem suam faciens, Gislardus totam » parochiam Nannetensem rescidit à fluvio Herede (l'Erdre) usque Vice- » noniam (la Vilaine) et Semenonem (le Samnon), et eam retinuit quamdiu » in humanis vixit, *a Romanis licet episcopis Nicolao et Benedicto, imo et* » *cæteris Galliæ episcopis excommunicatus.* » (D. Morice, *Preuves de l'his-* » *toire de Bretagne*, I, 140).

Ainsi c'est par suite d'une usurpation (*usurpative*), et non d'un concordat, que Gislard s'établit à Guérande et exerce de là dans la moitié du diocèse de Nantes ses fonctions illégitimes, qui ne cessent d'attirer sur lui, sans qu'il s'en émeuve, les excommunications des évêques des Gaules et celles des pontifes romains. Y a-t-il donc lieu de le féliciter (comme le fait l'auteur de la *Collégiale de Guérande*) du sang-froid avec lequel il continua jusqu'à son dernier soupir d'exercer ses fonctions, c'est-à-dire ses usurpations, en dépit de toutes les censures ? Il faut voir, au moins par quelques exemples (car nous ne pouvons citer tout) ce qu'étaient ces censures.

En 866, Salomon roi de Bretagne, successeur d'Erispoë, écrivit au pape Nicolas Ier dans l'intérêt de Gislard ou des héritiers de son usurpation ; sa lettre est perdue, mais nous avons la réponse du pape, où on lit :

« De Gislardo et Actardo episcopis, de quibus scripsisti, multo aliter « quam tua referebat epistola in scrinio nostro reperimus. Licet non « bene faciat Actardus quia denuo consecrat quos Gislardus in eo gradu « dignoscitur ordinasse, *tamen Actardus invenitur ante Gislardum episcopatus officium suscepisse.* Denique sanctissimus Leo papa, Nomenoio « scribens, inter cætera præcipuum virum Actardum appellat, et hunc « sanum sapere et sanum docere, vivere ac permanere denuntiat :

il a imaginé cela surtout pour autoriser ses attaques contre Actard, auquel, Travers, janséniste, en voulait beaucoup d'avoir, en certain concile de 871, opiné sous cette réserve : *Salvo per omnia Apostolicæ Sedis judicio.* (Voir *Hist. de Nantes*, I. 140).

« *Gislardum vero tanquam prædicti Actardi sedulum invasorem denotat.* » (D. Morice, *Preuves*, I, 317).

Ainsi, d'après les archives pontificales et le témoignage des pontifes romains, Actard à Nantes avait occupé l'épiscopat avant l'usurpation de Gislard, Actard était un homme éminent (*præcipuum virum*), de science sûre, de bonne doctrine et de bonne vie : et Gislard n'était autre chose qu'un usurpateur infatigable (*sedulum invasorem*) des droits d'Actard. Nous n'avons plus la lettre du pape Léon IV à Nominoë, dont Nicolas Ier s'approprie ici les expressions. Cependant il en subsiste un passage, dans la deuxième partie du fameux recueil si connu sous le nom de *Décret de Gratien* ; il forme le canon X de la première question de la cause VII, et il est ainsi conçu :

« Leo IV (Nomenoio) duci Britanniæ. — *Non est defendendus qui viventis locum invadit.* — « Non *furem et latronem, qualem Gillardum esse senti-* « *mus in Nannetica sede*, qui viventis (quod non licuit) locum non « timuit occupare, pro cujuscunque muneris donis ultra debes « defensare[1]. »

Léon IV dit donc à Nominoë : « Quelques dons que vous ayez reçu de lui, vous ne devez pas plus longtemps protéger Gislard, qui a pris contre tout droit (*quod non licuit*) la place d'un évêque encore vivant, et que nous estimons être dans le siège de Nantes *un voleur et un larron.* »

Voilà un beau saint à mettre au prône, et dont il convient vraiment bien de dire que « *Dieu lui laissa le temps* de jouir paisiblement et « longtemps de son titre et de *ses privilèges* ! »

Cela non plus d'ailleurs n'est point exact. La date de 895 assignée à la mort de Gislard ne se trouve dans aucun document ancien. Au contraire, les actes du Cartulaire de Redon nous montrent, dès 852, l'évêque de Vannes Courantgen continuant, dans l'archidiaconé de la Mée, les usurpations épiscopales de l'intrus Gislard, ce qui implique, dès cette date, la mort de celui-ci.

Disons enfin que la prétendue création ou dotation de la collégiale de Guérande en 862 (ou à telle autre date qu'on voudra) par le roi de

[1] Les anciennes éditions du *Décret* portent : « Leo IV *Vernoni*, duci Britanniæ. » Le savant canoniste Berardi, en s'aidant de l'histoire et des variantes de divers manuscrits, a démontré que cette leçon fautive doit être remplacée par *Nomenoio*, de même que le nom *Gillandum* de quelques éditions doit être corrigé en *Gillardum* ou *Gislardum*. Voir C.-S. Berardi *Gratiani Canones*, Turin 1755, in-4°, part. 2 t. II, p. 269.

Bretagne Salomon, ne repose sur rien... si ce n'est sur un almanach du XVIIIe siècle ! Jolie autorité.

Mais ce qui passe tout, c'est de venir présenter le chapitre de Guérande comme « *plus vénérable par son ancienneté* que celui de Saint-Pierre (de « Nantes) » (p. 21).

Nous laissons à l'antique et vénérable chapitre de Nantes le soin de s'inscrire en faux contre cette assertion, dont il lui sera bien aisé de prouver l'inanité.

Rennes, 1er juillet 1889.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTICES & COMPTES-RENDUS

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne par René Kerviler, — 7e fascicule. — Rennes, Plihon et Hervé, 1889.

Il devient très difficile de faire la critique du grand ouvrage de M. Kerviler. On a pu être un peu effrayé de l'immensité de l'édifice, quelque chose comme une exposition universelle de la Bretagne et des Bretons : mais quand on a vu se creuser les fondations et s'élever les premières assises de ce temple élevé à la gloire de la patrie bretonne, il n'y a plus eu qu'à admirer la hardiesse et l'habileté de l'architecte, l'harmonie et la convenance du travail, et, presque toujours la qualité des matériaux employés. L'auteur mettant un soin extrême à vérifier, à contrôler le résultat de ses propres recherches et les renseignements qu'il reçoit, chaque fascicule nouveau de son *Répertoire* donne de moins en moins prise à la critique. La louange due à un tel monument d'érudition et de patience n'a pour s'exprimer, qu'un petit nombre de formules, toujours les mêmes et qu'il faut craindre de répéter à satiété. Ah ! que bien plus aisée serait notre tâche, si nous nous voyions en présence d'un de ces :

Superbes monuments de l'orgueil des humains.

bâtis à la hâte, et qui déjà se lézardent, montrant des parties parachevées, d'autres inachevées ! et comme alors, sans cesser d'être bienveillante, notre critique trouverait à s'exercer, voire à s'assaisonner de détails piquants ! Ici n'attendez rien de tel Nous n'aurions à enregistrer que les heureux résultats de l'infatigable labeur de M. Kerviler, si nous ne craignions que la longue énumération de ces noms, dépourvus des faits et des dates qui en rehaussent l'intérêt, ne devint singulièrement monotone. Pour ne comprendre aucune de ces hautes personnalités qui forcent l'attention, la galerie des Bretons, qui tiennent dans cette fraction de la lettre B, est variée, curieuse à plus d'un titre. Il suffira de citer, parmi les hommes d'épee, l'héroïque enseigne de vaisseau, Hippolyte Bisson, dont M. Kerviler avait déjà honoré la mémoire par un sonnet très bien frappé ; parmi

les hommes de plume, un ministre de Napoléon I, rédacteur du Code Civil, Bigot de Préameneu, un ministre de Napoléon III, dont la statue à Nantes fut presque aussitôt *déboulonnée* qu'érigée, l'avocat vannetais Billault, parmi les hommes de plume, le savant humaniste et historien des empereurs romains, une des nombreuses victimes bretonnes de l'irascible Voltaire, l'abbé de La Bletterie, Blanchard de la Musse, un des fournisseurs les plus empressés de l'*Almanach des Muses*, du *Chansonnier des grâces*, et autres *Etrennes lyriques*, sans excepter notre *Lycée armoricain*, M. Bizeul enfin qui remplit quatorze grandes pages du catologue de ses études, de ses notices qui ont eu pour objet l'histoire, les antiquités, la littérature de la Bretagne, et ont si bien mérité à leur vénérable auteur le titre de *doyen des archéologues bretons*.

Voilà un titre que nous souhaitons vivement de voir un jour porté — avec beaucoup d'autres plus sonores — par M. Kerviler lui-même. La réalisation de ce souhait nous assurerait, à nous comme à lui, de longues années d'existence, et le dernier fascicule de la *Bio-Bibilographie bretonne*, avec tous les appendices et suppléments qui viendront s'ajouter au grand ouvrage, aurait depuis longtemps paru.

A moins que les Bienvenue, les Bignon, les Blanchard et les Blanchet n'ajoutent beaucoup d'hommes et d'œuvres à l'imposante liste qui paraît ici, nous doutons que le présent fascicule donne lieu à de bien notables additions. Tout y est relaté et même annoncé, — exemple, *les Actes du duc Jean V*, que va publier notre savant confrère des Bibliophiles Bretons, M. René Blanchard, et qui reçoivent le titre, nouveau pour nous, de *Lettres et Mandements*. Si M. Kerviler avait pu comprendre, parmi les Bretons d'extraction, M. Edmond Biré, nous aurions prédit, à coup sûr, une sérieuse *rallonge* à cette notice, car l'avenir nous réserve de beaux livres de l'auteur du *Victor Hugo avant 1830* et du *Paris en 1793*, mais M. Biré né à Luçon, n'a très justement, d'ailleurs, qu'une courte mention *d'assimilé*, comme la pseudo-nantaise, Madame Dufrénoy, née Billet, une des Saphos du premier Empire, qui vit le jour à Paris, dans une des maisons de la rue de Harlay, le 3 décembre 1765. Encore un *assimilé* et des moins enviables pour nous ce Billioray, un des piteux coryphées de la Commune de 1870, dont un pamphlet contemporain disait : « Un des présidents de la Commune, dans laquelle il cherche à faire entrer quelque *accord*, en sa qualité d'ancien joueur de vielle. L'habitude qu'il avait d'entrer dans les *cours*, le fera, sans doute, nommer ambassadeur. »

Bien malin qui prendrait M. Kerviler en défaut de mémoire ou

d'érudition. Voici pourtant deux *errata*, ou mieux deux remarques bibliographiques. Les belles *Pensées de la solitude et du mépris du monde* de Toussaint Bigot, dit le P. Toussaint de Saint-Luc, si apprécié pour ses *Mémoires* généalogiques, ont paru, en plusieurs de leurs nombreuses éditions, sous ce titre un peu différent : *Les pensées de la Solitude chrétienne sur l'Eternité, le Mépris du Monde et la Pénitence.* — Il existe de la traduction du *Comus* de Milton, par l'abbé de la Bintinaye, une édition antérieure à celle de 1812, que cite M. Kerviler, elle a paru en 1806, à Paris, chez Crapelet, in-folio.

Nous sera-t-il permis de rappeler que nous avons publié de Blanchard de la Musse (nous écririons volontiers Blanchard de la Muse) une lettre inédite adressée à un autre Breton de marque, Ginguené (*Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*, 8e année.) En lisant le curieux envoi qui précède cette lettre, M. Kerviler aurait pu ajouter des titres à ceux déjà multiples qu'il a cités comme appartenant à Blanchard et, notamment, ce curieux assemblage : *Membre du Conseil Général et du Comité de Vaccine de la Loire-Inférieure.*

La principale plaquette des poésies de M. Olivier Biou, un des successeurs de Blanchard de la Musse à la présidence de la Société Académique de Nantes, est citée avec quelques inexactitudes. *Heures perdues* est le titre général, et non celui d'une des pièces du petit recueil qui renferme des strophes non mentionnées, « A. M. Emile Péhant, auteur du poème, *Jeanne de Belleville.* » Il se peut que M. Kerviler ait eu sous les yeux le volume des *Annales de la société académique*, et non la plaquette, car la pagination qu'il indique appartient aux *Annales* et la plaquette a la sienne propre. Mais, ici ou là, il n'y a pas de confusion possible, car les mots *Heures perdues* ne sont le titre d'aucune pièce, mais bien le titre général.

En fait de noms omis, nous n'avons absolument relevé que celui d'un peintre de Quimperlé, M. Amédée Bijon, qui envoya à l'Exposition des Beaux-Arts de Nantes, en 1861, sept tableaux ou dessins, des paysages bretons.

C'est la faute de l'alphabet si le dernier fascicule de la *Bio-Bibliographie* est un peu dans les demi-teintes. Le prochain sera plus haut en couleurs. On nous fait espérer que, non loin d'Alain Bouchart et de son plus éminent critique, il placera certaine illustration dont la biographie tapageuse et l'iconographie satirique ne connaissent déjà plus de bornes. Voilà du pain sur la planche pour M. Kerviler.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Poèmes Bibliques par l'abbé A. Lefranc, un vol. gr. in-8°. Paris, Berche et Tralin éditeurs. — **Toute la Comédie** par Robert de la Villehervé, un vol. in-16 carré. Paris, Léon Vannier, éditeur.

Deux poètes, deux Bretons, viennent de m'envoyer deux nouveaux livres; un Breton de Bretagne et un Breton de Paris. Rien de commun entre eux ; pas une idée, pas même la forme ; on dirait qu'ils ne parlent pas la même langue, et leurs deux volumes, l'un grave, l'autre léger, ne se ressemblent que par un même amour de la poésie, un même culte de l'art. Il semblerait que celui qui aimerait l'un devrait fatalement haïr l'autre et qu'on ne saurait garder côte à côte dans son estime ces deux livres de vers que l'ironie du hasard nous apporte par le même courrier.

Et pourtant je les aime tous les deux, ces œuvres qui me sont un nouveau témoignage de la vitalité littéraire de nos amis Bretons ; ils me charment, tous deux, l'un par ce besoin de simplicité qui est dans nos rêves, l'autre par cet amour du raffinement qui reste dans nos habitudes.

Ne fussions-nous que cet homme double dont parlait Louis XIV, nous aurions encore le droit d'avoir pour eux la même sympathie, avec cette distinction que l'un est le livre de notre cœur et l'autre le livre de notre esprit. Mais, hélas ! quel est celui de nous qui pourrait se flatter de n'avoir que deux hommes en lui ? Tenons-nous en aujourd'hui à cette dualité qui nous permet de goûter pleinement les deux œuvres ; chacun des auteurs nous pardonnera de ne lui donner ainsi que la moitié de nous-même.

*
* *

Le livre de M. l'abbé Lefranc est grave. Sans prétendre enfermer dans une traduction la poésie de la Bible, M. Lefranc a voulu versifier « quelques unes des rêveries » qu'elle lui a inspirées. Il les offre au public, « comme les fleurs qu'un pauvre arabe aurait cultivées au pied des Pyramides pour les présenter comme souvenir aux visiteurs de ces indestructibles monuments. « Ces *rêveries*, l'auteur les a intitulées : *Poèmes Bibliques* ; et ce sont nos *souvenirs* du Livre Saint que le poète évoque depuis *La Création* jusqu'à la *Passion*, en une suite de tableaux grandioses.

Voici les titres de quelques-uns de ces tableaux : *La Mort d'Adam*,

Sodome, Joseph, Les Cinq Rois, Le Rêve de David, La mère des Crucifiés, La pitié de Sennachérib, Le passage d'Hérode que M. Lefranc nous avait envoyé pour être inséré dans le *Parnasse Breton*, et qui est une des bonnes pièces de ce recueil, *Jésus et ses ennemis, Ecce Homo, Au pied de la Croix, La Vision de Jean*. On voit quelle variété de sujets et quelle souplesse il a fallu à l'auteur à travers des récits d'époques si différentes et de sentiments si opposés. M. l'abbé Lefranc a heureusement triomphé de cette difficulté, et la tendresse comme la fureur, la grâce autant que la force, la prière et la menace ont trouvé en lui un interprète éloquent et ému.

Eve passe et c'est avec des fleurs que le poète la salue.

Ève jeune et candide!... Alors la fraiche empreinte
Des doigts de Dieu brillait sur cette beauté sainte ;
Comme un parfum, des chants sortaient de son cœur pur ;
Les fleurs lui souriaient ; autour d'elle l'azur
Rayonnant dessinait de vagues auréoles,
Qui variaient leur forme au son de ses paroles ;
Tous les lis de sa main cherchaient le doux accueil ;
Ceux qu'elle avait choisis éprouvaient de l'orgueil ;
L'oiseau la regardait d'un œil plein de tendresse,
Et, loin de s'envoler, désirait ses caresses.
Les chacals et les loups, silencieux veilleurs,
Attendaient son approche et se sentaient meilleurs.
Le vent plein des parfums cueillis parmi les branches,
Soulevait ses cheveux sur ses épaules blanches
Et de son corps si pur effleurant les pâleurs,
Lui jetait une pluie odorante de fleurs.

Il faudrait citer, auprès de ces vers d'une grâce si touchante, le beau récit plein de cris d'angoisse : *La mère des Crucifiés* avec cette poignante lamentation de la douleur maternelle :

Que maudit soit le jour où je devins féconde,
Que maudit soit le jour où mes enfants sont nés !

Le petit poème, *Jésus et ses ennemis*, semble écrit par le maître Coppée dans la manière sobre et rapide de certains de ses *Récits épiques*. Le même procédé est louable dans *La pitié de Sennachérib*, et dans *Une légende*.

Voici les derniers vers du poème de Babel, un vieux sujet que M. Eiffel

vient de remettre à la mode. L'Eternel se demande ce que bâtissent ces hommes sur la terre.

Soucieux, il quitta son trône solitaire,
Et s'en vint regarder par derrière les monts ;
Et tous les travailleurs sentirent sur leurs fronts,
S'arrêter le reflet d'une lumière étrange.
En voyant les mortels remuer dans la fange
Quelques cailloux, volés à ses monts de granit,
Pris de pitié, le Dieu du tonnerre sourit ;
Et pendant qu'ils volaient dans les célestes plaines,
Les anges, à l'aspect de ces fourmis humaines,
Qui s'agitaient sans cesse au fond d'un vallon creux,
Eux aussi souriaient et chuchotaient entre eux.

De quels sourires et de quels chuchotements ont-ils dû narguer la Tour moderne, les Anges qui assistèrent à l'écroulement de la vieille Tour ! Attendent-ils que le Seigneur prenne sa foudre et renverse la colonne audacieuse, au milieu de la confusion des langues, dans cette Babel de l'Exposition de Paris, ou se sont-ils résignés, habitués maintenant à de plus coupables escalades !...

Avant de fermer le beau livre de M. l'abbé Lefranc, je ne puis résister au plaisir de citer encore quelques vers que j'ai retenus et qui chantent dans ma mémoire leur pimpante mélodie. C'est David qui revient au logis. Ecoutez cette fraîche stance :

Or, le soir, il rentra vers l'heure accoutumée.
Quand il eut dans l'étable enfermé ses brebis,
Il revint en chantant vers la demeure aimée,
Ayant piqué des fleurs le long de ses habits.

Et celle-ci plus loin :

Le ciel était serein : dans la plaine apaisée,
Une haleine sortait des buissons assoupis,
Et semblait emporter une heureuse pensée
Par les frissonnements des bois et des épis.

Avec quatre lignes de l'écriture d'un homme on peut le faire pendre, dit-on ; avec quatre vers d'un poète, on peut juger sa valeur rythmique et mélodique. Il faudrait avoir l'oreille fermée à toutes les harmonies

poétiques pour ne pas reconnaître que M. l'abbé Lefranc est richement doué de tous les dons musicaux qui font l'artiste en vers.

Plusieurs poèmes comme *La mort d'Adam*, *Rerum vita*, *Au jardin de Gethsémani* sont d'une beauté supérieure.

L'auteur est un des jeunes poètes de notre province, sur lesquels il est permis de compter le plus, et, quand il se sera tout à fait débarrassé de quelques inversions et de quelques prosaïsmes qui déparent encore son œuvre aux yeux des délicats, nul doute qu'on ne puisse le citer au premier rang de nos Bretons.

Tout autre est le volume de M. Robert de la Villehervé avec sa couverture polychrome, où défilent devant la lune et dégringolent à travers l'azur le bon Cassandre, ahuri par Arlequin et Colombine, accompagnés d'un gentil Pierrot ébahi que suit la foule des gendarmes, des spadassins, avec un monsieur le maire et quelque vague Colignon dans les lointains... . Cela vous a, dès le seuil, une allure funambulesque qui donne bien la note de ce joli volume. « Voici des vers, nous dit l'auteur dans sa préface, où l'amour est à toutes les pages. » Un amour pimpant, spirituel, fleuri comme le printemps et maquillé comme une poupée de cire, frais comme un visage d'enfant et poudré comme feu Louis XV. L'amour d'un gamin de Paris costumé en bergère Watteau, plein de naïveté et de *roublardises*. Le plus amusant des amours, car il est bavard à plaisir et avec tant d'esprit ! l'amour d'un fin poète lettré qui emprunte son vocabulaire à toutes les langues, ses images à toutes les flores, aussi imprévu dans le raffiné que l'incomparable Glatigny, aussi délicieusement lyrique que Banville ! Un amour de livre, enfin, qui vous donne la triple sensation réunie d'un concert, d'un feu d'artifice et d'une pluie de fleurs.

De quel rêve est née cette délicieuse fantaisie que le poète a nommée *Toute la Comédie* ; voici !

C'est le soir. Robert de la Villehervé est assis dans un grand fauteuil. Devant lui, en des attitudes diverses, des hommes et des femmes défilent qui apportent des plans, des devis, des mémoires, des factures, ceux-ci fournissant un renseignement, ceux-là débattant un prix, discutant une combinaison. Parmi eux je reconnais l'architecte Garnier, le chef d'orchestre Colonne, Hansen, le maître de ballet de l'opéra, Reichemberg, Coquelin, Sarah Bernhardt et Saint-Germain,

le décorateur Lavastre, Mme Floret, la costumière, une foule d'autres et dans un coin, en croirai-je mes yeux ? Porel lui-même, qui a quitté la rive gauche sur un mot de notre poète... O magicien !

Deux heures après, ayant reçu quelque papier de celui-ci ou échangé quelque observation avec celui-là, le poète, resté seul, s'absorbait en une longue méditation devant les notes et les mémoires, en douloureuses réflexions sur les confidences. Le lendemain, il rêvait encore à l'aube.

Pour bâtir le théâtre de ses fantaisies et pour y faire jouer, dans les décors voulus, avec la musique souhaitée, par les acteurs de ses rêves, habillés par la bonne faiseuse, la comédie qu'il gardait au fond d'un tiroir, c'était un million qu'il fallait sortir de sa caisse ; le poète hésitait ! C'était beaucoup d'argent et pour un résultat qui ne le satisferait qu'à demi peut-être, car les théâtres, même bâtis par Garnier, et les pièces, même jouées par Sarah, qu'est-ce auprès des constructions merveilleuses et des dictions superbes qu'imagine la cervelle de nos poètes !...

Raoul de la Villehervé eut vite pris son parti : il serait son propre architecte, son décorateur, son chef d'orchestre, son habilleuse et ses acteurs. Il serait tout sans compter son auteur. Et voilà comment, l'*Ile Enchantée* a été représentée dans le huis-clos du livre. Personne, du moins, n'a trahi le poète. En voulez-vous juger ? Voici l'orchestre.

C'est un vieil, un très vieil artiste,
Mais paré, malgré ses cent ans.
Il garde au doigt une améthyste,
En souvenir de son printemps,

Puis le Régisseur nous présente *les acteurs*.

Et voyez l'aimable groupe !
C'est la troupe,
De tous ceux que nous menons ;
Ils se plaisent, aux hardies,
Comédies,
Et Thalia sait leurs noms.

C'est *Cassandre* et madame son épouse, puis voici *Polichinelle*,

Regardez-le donc qui rougeoie,
Tel qu'un soleil de fructidor.
Ah ! brave masque, il est la Joie,
Sous ses habits de matador.

C'est pourquoi, chauve ou chevelue,
La foule, également goulue,
Dès qu'il apparaît le salue,
Brasier vivant de pourpre et d'or,

C'est *Pierrot, Arlequin, La Duègne.*

Oh ! que je suis grasse : comptons !
J'aurai bientôt quatre mentons,
Landrerette,
Et le cinquième m'est promis,
Landrery.

Voici *la Soubrette, les Valets, le Matamore, le Pédant, les Brigands, le Gendarme* :

C'est une paire de moustaches,
Sous un chapeau de cuir bouilli ;
Comptons pour rien les sabretaches ;
C'est une paire de moustaches,
Les rasoirs valent des eustaches,
Sur ce cuir au grand air vieilli ;
C'est une paire de moustaches,
Sous un chapeau de cuir bouilli.

Enfin *les petits emplois*. Voici maintenant *les décors*, en une série de sonnets d'une exquise fantaisie. J'en détache le sonnet pour *le lac de mystère*.

Allons-nous-en par ces rochers ! mais le matin,
Lorsque l'aurore à peine aux épis de la menthe,
A versé son trésor de perles et, charmante,
Refleuri les muguets et refleuri le thym.

Et marchons, car, au bout du sentier incertain,
La grève est là du lac sinistre à l'eau dormante,
Où l'on dit que noyée à jamais se lamente
Une ville qui fut illustre au temps lointain.

O rêve mensonger ! il est vrai que sous l'onde
Frémit une cité d'or et de pierre blonde
Et d'améthyste et de turquoise et de saphyr

Mais de ces bleus palais, s'il nous vient par bouffées
Des plaintes, c'est qu'Amour, qui sait tout asservir,
Comme les Reines fait aussi pleurer les Fées !

Les acteurs connus et les décors fixés, le poète nous donne la comédie. C'est *l'Ile enchantée*, une galante rêverie, où le talent de l'auteur s'épanouit librement dans un dialogue étincelant, en des couplets d'une facture charmante, tout poésie et tout amour.

Le livre est clos par la *Ballade de l'éteigneur de chandelles*.

Il aura du mal, le bonhomme, s'il lui faut éteindre toutes celles qu'alluma son patron.

*
* *

Et maintenant, lecteur, si j'ai un conseil à te donner, lis ces deux livres ; ils te plairont tous deux pour des raisons différentes. pourvu que tu aies encore un grain de fantaisie dans le cœur et que tu te plaises aussi par moments aux poèmes sévères. Que si tu es, chose rare de nos jours, le lecteur de *l'unius libri* qu'on nous apprit à craindre et à vénérer, afin que l'équilibre tant désirable se réalise en toi et qu'un peu des qualités qui te sont étrangères te soient infusées par la toute-puissance de nos poètes, à toi, jeune homme léger, je conseillerai les *Poèmes Bibliques* ; à vous, personnages graves, je recommanderai *Toute la Comédie*.

Pour moi, je veux remercier les deux poètes du grand plaisir que je leur dois. M l'abbé Lefranc est un lettré du goût le plus sûr et d'un talent très droit et très haut, un chanteur austère. Robert de la Villehervé, est un des plus fins artistes que je connaisse, un poète exquis, sachant jongler comme pas un avec tous les rythmes et toutes les rimes ; un maître fantaisiste.

Nous aimons leurs livres et nous serions heureux de les faire aimer dans ce coin de Bretagne, leur pays, où ils ont, n'en déplaise au proverbe, tous les droits de prophétie.

*
* *

M. l'abbé INGOLD, grand vicaire et bibliothécaire de l'évêché de Luçon, entreprend la très intéressante publication des Archives de ce diocèse. Nous en reparlerons.

LOUIS TIERCELIN.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 22 JUILLET 1889

PRÉSIDENCE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE, PRÉSIDENT

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes, le 22 juillet 1889, à huit heures et demie du soir, dans un salon du cercle des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie président.

ADMISSIONS

Dix-sept membres nouveaux ont été admis au scrutin secret, savoir :

M. Anthime MÉNARD, à Nantes, par MM. Arthur de la Borderie et Henri Le Meignen ;

M. Léo KERMORVAN, à Nantes, par MM. Arthur de la Borderie et Olivier de Gourcuff :

M. l'abbé Charles BRETÉCHÉ, missionnaire de l'Immaculée-Conception, à Nantes, par MM. René Blanchard et Émile Grimaud ;

M. l'abbé Émile RICORDEL, missionnaire de l'Immaculée-Conception, à Nantes, par les mêmes :

M. E. BOUTILLIER DE RETAIL, à Nantes, par MM. H Le Meignen et A. de la Borderie ;

M. l'abbé HERVOUET, à Nantes, par les mêmes.

M. le Marquis de ROSMODUC, à Versailles, par M. le commandant du Pontavice de Heussey et M. A. de la Borderie ;

M. le comte de MONTESSUY, à Rennes, par MM. Cocar et H^the^ Caillière ; MM. le vicomte DE BELLEVUE, à Rennes, par MM. A. de la Borderie et H^the^ Caillière ;

M. le marquis DE PERROCHEL, château de Pignerolles, près Angers (Maine-et-Loire), par MM. le Mis de Villeutreys et A. de la Borderie ;

M. l'abbé Théophile SÉVAILLE, professeur au collège de Vitré, par MM. A. de la Borderie et H^the^ Caillière ;

M. Hippolyte FOURNEL, à Rennes, par MM. le Mis de Villoutreys et A. de la Borderie ;

M. le duc DE BLACAS, au château de Beaupreau, à Beaupreau (Maine-et-Loire), par MM. le Mis de Villoutreys et A. de la Borderie ;

M. Geoffroy DE LA VILLEBIOT, château de la Roche-Vernaize (Vienne) par MM. le Mis de Villoutreys et H. Le Meignen ;

Mme la comtesse Elie DES NÉTUMIÈRES, château de la Montagne (Ile-et-Vilaine), par MM. le Mis de Villoutreys et Hipp. de la Grimaudière ;

M. le comte E. DE LA CROIX, à Rennes, par MM. le Mis de Villoutreys et A de la Borderie;

M. Raoul DE LAFONT, à Sanges (Cher), par MM. le Mis de Villoutreys et Olivier de Gourcuff..

M. de la Borderie fait l'éloge de M. Anthime Ménard, avocat, conseiller de la Société, décédé ; communique les remerciements de M. le général Mellinet, ancien vice-président, élu à la dernière séance président d'honneur des Bibliophiles bretons, empêché d'assister à la réunion ; et fait part de la démission du secrétaire M. Olivier de Gourcuff, qui s'est toujours, dit-il, acquitté de ses fonctions avec talent et ponctualité, et qui continuera, comme délégué du bureau de la Société, à rendre encore de longs et de brillants services à l'Association des Bibliophiles, en s'occupant de leur organe : la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*; il propose, en conséquence, l'élection d'un vice-président, d'un conseiller et d'un secrétaire.

Ont été élus :

MM. le baron des JAMONIÈRES, vice-président ; Dominique CAILLÉ, secrétaire; du CHAMPRENOU, conseiller.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

Le président annonce que le quatrième et dernier fascicule des *Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchart*, mené à bonne fin grâce aux efforts longs et persévérants de M. Le Meignen, l'un des vice-présidents, vient d'être distribué aux Sociétaires, que M. Blanchard a terminé de corriger les épreuves de la première série des *Actes de Jean V* avec introduction sur la Chancellerie et les Sceaux de ce prince, mais les dessins des sceaux par l'héliogravure ne sont pas encore entièrement exécutés. Il propose de réimprimer le curieux ouvrage sur les *Mœurs et les Chants populaires de la Bretagne* publié par M. Dufilhol, en 1835, sous le titre *Guionvac'h*. (La réimpression illustrée de ce livre très rare permettrait d'attendre le grand travail que préparent plusieurs de nos confrères sur les légendes de Haute et Basse Bretagne.) Il nous apprend enfin que M. de Gourcuff s'occupe de faire des extraits dans l'œuvre considérable de René Le Pays, et que tous ces morceaux intéressants et variés pourront trouver place dans un joli volume, petit in-18, sous le titre de *Œuvres choisies de Le Pays*.

Il annonce que la réunion de l'Association Bretonne qui devait avoir lieu cette année à Dinan est remise à l'année prochaine, par suite des empêchements apportés par les élections législatives ; et propose de voter sur l'exercice de 1890 une souscription de 100 fr., pour l'érection projetée d'une statue à Le Sage sur une des places publiques de Vannes. Cette souscription est votée par acclamation.

M. Le Meignen fait part ensuite à la réunion d'un projet tendant à l'établissement d'un local qui soit commun aux diverses Sociétés savantes de Nantes, et dans lequel la nôtre aurait une pièce réservée.

Le projet est pris en considération, et MM. Le Meignen, Perthuis et D. Caillé sont chargés de l'étudier et de faire un rapport plus complet à la Société.

EXHIBITIONS

Par M. A. de la Borderie.

Photographies de sept peintures très curieuses sur vélin, avec arabesques et rinceaux, tirées d'un vieux missel vendu récemment

25,000 fr. en Angleterre, et représentant les portraits de la famille ducale de Bretagne, de Jean IV à François II.

1° Inventaire de 1658 du mobilier du château de Vitré ;

2° Relevé des sommes dues par le prince et la princesse de Tarente, à un marchand de drap de Vitré, à la mort du prince, (en 1672) — Ces deux pièces ont été offertes à la bibliothèque de Vitré par la libéralité de M. le duc de la Trémoille.

Par M. Olivier de Gourcuff

1° *Les Lunettes des princes* de Jehan Meschinot. Paris, Mignart 1495, édition gothique, non signalée par Brunet, sur laquelle notre confrère a publié un article dans *le Livre* (10 juillet 1889).

2° *Le Diable boiteux*. Amsterdam chez Henri Desbordes, 1707, édition publiée en Hollande la même année que l'originale.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. de la Borderie.

Etude Bibliographique sur les Chroniques de Bretagne d'Alain Bouchard (1514-1541). H^the^ Caillière, Rennes, 1889.

(Tirage à part, orné de planches publiées dans la nouvelle édition)

Par M. le Dr Alph. Mauricet correspondant de l'Académie de Médecine.

Etudes historiques sur les épidémies dans le Morbihan. Histoire des épidémies de maladies fébriles de 1792 à 1851. Vannes, imprimerie Galles, 1888.

Par M. F. Longuécand.

1° *La Tour d'Armor et autres poésies bretonnes, tirées du Barzaz-Breiz*. Imprimerie E. Hamel. Saint-Malo, 1877.

2° *Fables* (Deuxième édition) J. Bazouge, Dinan, 1881.

Par M. le Dr Viaud-Grand-Marais.

Causeries sur Noirmoutiers. (Vieilles croyances et vieilles coutumes). L. Mellinet, Nantes, 1889.

Par M. André Joubert,

1° *Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure, en l'an III*. Eugène Lafolye, Vannes, 1889.

2° *Louis de Frotté et les Insurrections Normandes* (1793-1832). Germain et G. Grassin. Angers, 1889.

3° *Les Etudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse*. Germain et Grassin, Angers, 1889.

Par M. l'abbé Giquello.

La dévotion à la sainte Véronique ou la réparation des ignominies et des outrages faits à la face sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, représentée dans le voile de sainte Bérénice par le R. P. Antonin Thomas, religieux de l'ordre des frères prêcheurs de Dinan en Bretagne. Oratoire de la Sainte Face, Tours, 1889.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Sécrétaire,

Dominique Caillé.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

Pendant la durée de l'Exposition Universelle, la validité des billets d'Aller et Retour délivrés sur Paris, aux conditions du tarif spécial G. V. N° 4, au départ des Gares situées dans un rayon supérieur à 50 kilomètres de Paris, est portée au double de celle fixée par ledit tarif.

Cette mesure exceptionnelle cessera d'être appliquée le 31 octobre 1889.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de Paris à toutes les gares de son réseau situées au-delà de Mantes, Rambouillet, Koudan et Gisors, des Billets d'aller et de retour, comportant une réduction de 25 o/o. La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 75 kil. inclus, 1 jour : de 76 à 125, 2 jours ; de 126 à 250 3 jours ; de 251 à 500, 4 jours ; au-dessus de 500, 5 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes ; la durée des billets est angmentée en conséquence.

ÉTUDES BRETONNES

LES ANCIENS POÈTES DU LÉON

Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés.

Voilà ce que chantent souvent les enfants de notre pays, sans se douter — les innocents ! — de ce qu'il y a de mélancolique dans leur chanson.

Heureusement, il ne faut pas les prendre au mot : nous pouvons encore « aller au bois » ; tous les lauriers ne sont pas coupés en Armorique ; il nous en reste assez pour couronner nos vieux poètes bretons :

Et vos, o lauri carpam.

Je puis donc répondre à la question 21e du Programme de l'Association bretonne.

« Quels poètes a produits la Basse-Bretagne, particulièrement le pays de Léon, et quelles poésies ont-ils laissées par écrit, en langue bretonne, avant la renaissance littéraire contemporaine ? »

Je n'ai pas plus, au reste, à tracer le tableau de ce qui a été appelé la *Renaissance bretonne,* dans la BRETAGNE CONTEMPORAINE[1], qu'à embrasser, dans son ensemble, un sujet qui demanderait tout un livre ; la simple causerie qui fera l'objet de cette étude se bornera

[1] Epilogue. 3 vol. in-folio, H. Charpentier, éditeur ; Paris, 1865.

à nommer les poètes qu'a produits le pays de Léon, à quatre époques :

1° Celle des émigrations bretonnes ;

2° Le moyen-âge ;

3° Les temps de l'union de la Bretagne à la France ;

4° La première moitié du XVIIe siècle.

I

Epoque des émigrations bretonnes

Personne n'ignore que les émigrés bretons de la fin du Ve siècle et des deux suivants portèrent en Armorique, avec leur religion et leurs costumes, la langue nationale. Leurs prêtres prêchaient dans cette langue, et une partie de la prédication était chantée ; de là un aposlolat que j'appellerai lyrique : le mot breton *kentel* « leçon et chant », répond d'ailleurs comme l'irlandais *kétal* au latin *cantilena*.

Les missionnaires des pays sauvages ne font pas autrement : des cantilènes doctrinales ont servi partout à instruire le peuple. Leurs auteurs sont précisément les premiers poètes des Bretons d'Armorique, ceux dont je veux chercher la trace.

Je ne la trouve pas marquée nettement dans le plus ancien document qui existe concernant les évangélisateurs bretons du continent ; je veux parler de la lettre de Licinius, métropolitain de Tours, de Melanius ou saint Melaine, évêque de Rennes, et d'Eustochius, évêque d'Angers, à deux prêtres bretons qu'elle nomme Lovocat et Catihern[1].

Mais les missionnaires qu'elle nous représente, allant de village en village dire la messe à leurs compatriotes d'outre-mer, sur des

[1] « Nous avons affaire », dit le savant abbé Duchesne, membre de l'Institut (*Revue de Bretagne et de Vendée*, janvier 1885, p. 6), « à une lettre écrite vers la fin du règne de Clovis. Les trois auteurs assistèrent au Concile d'Orléans en 511.

autels portatifs en bois, accompagnés de femmes qui donnent la communion aux fidèles sous les espèces du vin, ne devaient pas se contenter de célébrer le saint Sacrifice. Selon une coutume constante dans l'Eglise catholique, des cantiques spirituels, où ils résumaient leur doctrine, précédaient et suivaient l'office. Ainsi méritent-ils d'être placés à la tête des anciens poètes de la Basse-Bretagne, et je n'hésite pas à ouvrir par eux la galerie que j'entreprends.

Peu d'années après Lovocat et Catihern, sous le roi Childebert, investi de l'autorité souveraine en Armorique, paraît un disciple de Paul Aurélien, dont Wormonoc (884) fait le citharède du saint, et qu'il appela Toséoc[1]. Il était, dit-il, comme l'instrument qui donne le ton à tout l'orchestre, *velut quoddam organum totius cantilenæ* ; les puissants même du pays semblaient répondre à ces cantiques *rivulus suavissimam reddebat cantilenam.* Qu'il les ait fait entendre jusqu'à Paris, où il avait suivi saint Paul, rien n'empêche de le croire, car Fortunat a remarqué à la cour de Childebert un citharède breton.

Cependant il a peut-être voulu parler du chanteur et joueur d'instrument, connu chez nous sous le nom d'Hyvarnion, qualifié par un ancien Lectionnaire trégorrois de *cantor figmentarius*, de *jocularis* et à qui sa double profession de poète et de musicien valut quelque distinction près du roi. Passant en Armorique, il y avait fait la connaissance d'une jeune fille de même condition que lui, et de leur mariage était né, on le sait, le patron des chanteurs populaires armoricains, le fameux saint Hervé. Petit-fils et fils de deux poètes, comment ne l'aurait-il pas été lui-même ? Il suça, on peut le dire, la poésie avec le lait, et unissant à la harpe celtique la cithare du Psalmiste, comme l'assure sa légende, il a possédé les deux instruments les plus harmonieux qu'on connût alors, bien fait pour apprivoiser loups et gens.

[1] Dom Plaine a lu *Sitredus*, au lieu de Siteredus (Citharedus) que donne l'édition de M. Cuissard (*Revue Celtique*, V, 417). Il assimile aussi à tort *Toséoc* à Ausoch, chef bien connu de Pouezoch. Le nom de Toséoc répond au gallois moyen *Towyssauc* et à l'irlandais *Toiseach*, en bret. moderne *Tivisau*. Saint Tivisau est le premier patron de la paroisse de *Landivisiau*.

Je ne m'étonne donc pas qu'on lui ait attribué le chef-d'œuvre de la poésie et de la musique bretonne, ce cantique du *Paradis* dont la mélodie paraît empruntée aux anciens Apollinaires. Il l'avait dicté, de son lit de mort, à son évêque, saint Goueznou, successeur de Paul Aurélien ; c'était du moins la tradition dans le pays de saint Yves et de son temps, selon le Lectionnaire de Tréguier[1].

Ainsi paraissent avoir été recueillis les poèmes composés en grec, par un autre aveugle immortel. Saint Goueznou aurait donc été l'un des premiers collecteurs de poésies bretonnes.

Il a même été poète, à en croire certains documents gallois du XIIe siècle : on lui attribue une élégie remarquable où est chantée la punition d'une ville bretonne submergée, comme Sodome et Gomorrhe, et tant d'autres cités coupables, y compris la ville d'Is.

Si la pièce est une moralité, — et elle en a tout l'air, — l'auteur a pu la prêcher sur le continent comme dans l'île de Bretagne[2].

Les habitants de son pays d'origine, la paroisse d'Albennoc, aujourd'hui nommée Plabennec, passaient, dès la fin du Xe siècle, pour exceller dans la poésie.

On y gardait aussi la mémoire et les reliques d'un Breton insulaire dont la reconnaissance populaire a sauvé le nom et dont elle a fait un saint.

Ce personnage, aujourd'hui vénéré sous le nom d'Ergat, et patron de la paroisse de Tréou-Ergat, ou « village d'Ergat » était l'un des vingt-quatre fils du barde-roi Loumarch, si célèbre chez les Gallois.

Son père, qui a composé lui-même leur élégie, le cite comme un des martyrs de la patrie bretonne, dans les guerres contre les payens Saxons. Mais Ergat ne défendit pas seulement sa patrie avec l'épée, il la soutint la harpe à la main : des textes gallois, auxquels

[1] Bibliothèque Nationale, ms. fr. fol. 321.

[2] Voir le texte gallois, d'après le *Livre noir*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1888, p. 107,

on peut se fier, le rangent en effet parmi les anciens bardes bretons[1].

Une tradition bretonne, recueillie chez nous par M. de Kerdrel, lui donne la même qualité. Comme notre savant ami demandait à un paysan de Ploudergat quelle profession exerçait saint Ergat, patron de la paroisse. « Il était barde, lui fut-il répondu, *Barz a ioa ;* il chantait pour le peuple[2]. »

A la vérité, le saint a fait oublier le poëte sur le continent ; le défenseur de la religion et de la patrie, chez les anciens Bretons, n'est plus invoqué aujourd'hui que contre les pires ennemis des mendiants bretons, les douleurs rhumastimales, c'est comme tel que le connaissent les derniers descendants de la tribu du saint.

Conservé par eux avec une extrême sollicitude, comme leur sauvegarde, le chef de saint Ergat était exposé, une fois l'an, à la vénération des paroissiens, dans un reliquaire d'argent, lorsqu'un décret de l'an II de la République, vint jeter la consternation parmi les fidèles du pays : en vertu de ce décret, le reliquaire d'argent devait être envoyé à la Monnaie pour être fondu. Il le fut, et le crâne jeté sur le pavé et réduit en morceaux.

Heureusement, la piété du sacristain le sauva : lors du rétablissement du culte, ils furent mis dans un autre reliquaire plus modeste, et on les expose toujours, le 11 août de chaque année, jour de la fête patronale, à la vénération publique. Coïncidence frappante, le père du martyr breton se représente emportant du champ de bataille, pour la dérober aux profanations des payens, la tête d'un autre martyr, son patron à lui-même, tué dans une autre expédition (578-579). N'est-ce pas de la sorte que celle de saint Ergat a été sauvée et transportée à Tréou-Ergat? Mais elle ne devait pas échapper aux sacrilèges de nouveaux barbares. — Le flot des émigrations bretonnes a amené, morts ou vivants, sur le continent, d'autres personnages dont les noms seraient à joindre aux saints noms de Toséoc, d'Hyvarnion, de Riva-

[1] Skene, the four ancient Books of Wales (Appendix, ms, Hengwrt 536), vol. II, p. 456.

[2] *Bulletin de l'Association Bretonne*, 1884 p. XXIV.

none, d'Hervé, de Goueznou et d'Ergat, sans rappeler Lovocat et Cathiern, mais ceux-ci suffisent pour justifier la réputation poétique du pays de Léon, au VIe siècle.

II

Au moyen-âge

Les Léonais du moyen-âge passaient pour experts dans un genre de poésie très apprécié partout à cette époque ; je n'ai pas à répéter ce qui a été dit mille fois touchant les *Lais* ou chants populaires bretons : le sujet est épuisé ; qu'il me suffise de rappeler l'usage où l'on était en Basse-Bretagne de mettre en chansons, avec accompagnement de harpe, de cithare ou rhote, de vielle ou de flûte les aventures vraies ou supposées, à mesure qu'elles arrivaient.

Les lais faisaient dans les châteaux, les villes et les bourgades, l'effet de nos papiers publics : Hyvarnion et sa femme avaient donné le ton ; leur fils saint Hervé continue l'œuvre de famille.

Aux cours plénières, assemblées par les barons, à certaines fêtes de l'année, les chanteurs populaires avaient toujours le plus grand succès.

Dans un *lai* du XIIIe siècle, tiré d'une précieuse collection du duc d'Aumale, je remarque le nom de Saint-Paul-de-Léon, donné comme le théâtre privilégié des anciens chanteurs :

Jadis, à Saint Paul de Lion,
— Ce nos racontent li Breton. —
Soloient granz genz assembler
Por la feste au saint honorer...[1]

[1] Le copiste a écrit *Saint Pantéléon* : mais c'est une faute que M. Léopold Delisle n'hésite pas à corriger. De même d'autres copistes ignorants ont écrit *Cympincorentin*, au lieu de Quimper-Corentin. (Le Graal, ms. 436, f° 170, Biblioth. Nationale). Du reste saint *Pantaléon* n'est vénéré nulle part en Bretagne.

A cette fête, qui tombe le 12 mars, chaque année, la ville regorgeait de visiteurs et de visiteuses, appartenant à la plus haute noblesse.

Plusieurs mois à l'avance, le comte de Léon avait convoqué à la grand' cour et fête solennelle qui devait se tenir chez lui, non seulement ses vassaux, mais encore tous les barons et nobles de Bretagne, les conseils des bonnes villes et de toutes les cités.

Le jour venu on eût vu, dans la cathédrale de Saint-Pol, à part les hommes d'armes appelés par le comte, les invitées de la comtesse de Léon, non moins intéressantes pour elle :

Les plus nobles et les plus beles
Du païs, dames et puceles
Qui toute estoient el païs ;
N'i avoit dame de nul pris
Qui n'i venist à icel jor :
Mult estoient de riche ator...

C'était absolument comme aux fêtes du couronnement du roi Arthur, décrites d'après les récits bretons, par Wace, dont la description a servi de modèle à tous les trouvères :

La roïne...., dit le poète normand,
Devant la feste avoit mandées
Et à cele cort assemblée
Les grandes dames del païs,
Et les femes à ses amis ;
Ses amies et ses parantes
Et mechine beles et gentes
Fist à la feste à soi venir...
Mult i avoit chiers garnimens
Chiers ators et chiers vestemens...

Si, à la suite de la messe, avait lieu la procession solennelle autour des murailles de la ville *(processio solemnis circa murum civitatis)*, constatée par M. Pol de Courcy, l'auteur du lai ne le dit pas ; mais il fait une observation trop intéressante pour être passée sous silence :

Là estoient tenu li plet,
Et là èrent conté li fet.
Des amors et des drueries
Et des nobles chevaleries ;
Ce que l'on estoit avenu
Tot ert oi et retenu :
Lor aventure racontoient :
Et li autre les escoutoient
Tote la meillor retenoient
Et recordoient et disoient :
Sovent ert dite et racontée
Tant que de touz estoit loée ;
Vn lui en fesoient entr'eus ;
Ce fu la costume d'iceus...
Puis estoit li lais maintenuz
Tant que partout estoit séuz ;
Car cil qui savoient de note,
En viele, en harpe et en rote,
Lors de la terre le portoient
Es roiaumes où il aloient.

Le fait conté et mis en chanson, dans le château des comtes de Léon, n'étant pas des plus édifiants, je ne le citerai point ; le nom de *lechéor*, donné au héros, et répondant au breton *likuauer* ou « libertin », en dit assez.

A peu près dans le même ton, nous avons une histoire que tous les Léonais savaient par cœur, mais qu'ils devaient toujours entendre avec un nouveau plaisir ; je veux parler des aventures du roi Marc, d'Izeult, sa femme, et de Tristan son neveu, dont ils se prétendaient compatriotes. Ce thème avait d'autant plus d'à-propos à la fête de leur patron, qu'il tenait à la légende même du saint et qu'il complétait l'office du jour.

Il se liait étroitement à l'histoire de la clochette qu'on portait à la procession ; en l'entendant tinter, les clercs songeaient au roi avare et mal appris qui l'avait vilainement refusée jadis à leur mis-

[1] Publié par M. G. Pavie, *Romania*, VIII, 65. Cf. les lais d'Aquitan, de Graelent, d'Avéloc, etc.

sionnaire ; les laïcs allaient plus loin : sur la foi de leurs ménestrels, ils avaient fait du roi vilain un nouveau Midas, et l'avaient gratifié d'une paire d'oreilles de cheval, agrément d'ailleurs justifié par son nom de *March* ; ils lui avaient même prêté les infortunes conjugales de l'époux fabuleux d'Alcmène.

Il n'est pas jusqu'au *boire d'amour*, cause et excuse de la passion de Tristan pour la reine Iseult, qui, ayant des racines profondes dans les superstitions nationales, ne fût de nature à piquer la curiosité de la cour léonaise. Un évêque breton insulaire du VIe siècle, Théodor, a signalé les ingrédients *sui generis*, de ce philtre obscène ; il a même défendu aux fidèles de son temps de s'en servir, sous peine d'excommunication ; et, chose curieuse, comme persistance de la tradition, je tiens d'un pharmacien de la Basse-Bretagne[1], qu'il était encore demandé chez nous par plus d'un nouveau marié des campagnes, il y a moins d'un demi-siècle.

Sans citer d'autres sujets de *lais* de nature à honorer plus dignement le saint du lieu, on ne peut oublier le Dragon dont saint Pol délivra le pays de Léon.

Dans cette expédition légendaire, saint Pol avait eu pour écuyer un jeune habitant de Cléder, appelé Nuz, qui ne recula pas, comme les autres, devant le monstre, le saint l'ayant assuré, que « en fuite ou non, il ne lui arriverait aucun mal » :

Pe dec'h, pe na dec'h quet,
Ne po mic drouc ebet.

A cause de son courage, le jeune homme fut appelé *Gourna dec'h* « qui ne fuit pas » (primitivement *gur ni tech*) et son château *Ker gour na dec'h*, « villa viri non fugientis[2]. »

Quand paraissait à la procession la bannière de cette maison, quand venait à briller l'écusson « échiqueté d'or et de gueule » avec la devise : En Diex est, la foule saluait avec respect, car il

[1] M. Droniou, de Quimper.

[2] D'après une ancienne prose latine. Le même surnom est donné par les anciens Bretons au héros *Dunaut*, fils de Pabo, dit Post Priten, c'est-à-dire la colonne de Bretagne. Cf. Dunaut, map Pabo *ny tech* (Skene, II, 267.)

était de tradition, remarque Wulson de la Colombière, d'après une enquête de 1434, que depuis le temps de saint Pol, tous les seigneurs de Kergournadec'h avaient porté l'épée.

On ne s'étonnait pas de voir, de temps immémorial, à la rentrée de la procession dans la cathédrale, le chef de la famille, l'épée au côté et les éperons d'or aux talons, s'avancer dans le sanctuaire et aller s'asseoir sans façon sur le siège des évêques du Léon. L'ancêtre de ce chef ne passait-il pas pour le compagnon du saint prélat qui avait délivré le pays du terrible Dragon ?

C'était le cas pour les jongleurs, chanteurs et instrumenteurs de faire entendre leurs plus belles chansons :

Mult oïssiez orgres soner
Et clers chanter et orguener,
Voix abessier et voix lever,
Chant avaler et chant monter.

Que reste-t-il de ces chansons ? Du moins contribuèrent-elles à entretenir l'esprit d'une race qui ne *forligna* jamais. On conte, en effet, qu'un descendant de Nuz, fait prisonnier dans la guerre de Cent Ans, aima mieux mourir que se racheter au prix d'un seul sillon de la terre de ses aïeux. Leurs pairs, eux-mêmes, prenaient pour arbitres de leurs querelles ceux dont le cri de guerre attestait l'union avec Dieu ; témoin Hervé, comte de Léon, en 1260 et en 1288[1]; beau privilège et qui vaut mieux, on en conviendra, que les plus belles chansons du monde.

(A suivre).

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

[1] Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*. Une nouvelle édition va paraître de cet ouvrage, le plus sûr qu'on puisse consulter.

LA VICOMTÉ

OU

PRINCIPAUTÉ DE LÉON

Cette vaste seigneurie était l'apanage de la branche cadette des comtes de Léon, constitué vers 1180 en faveur d'Hervé de Léon, fils du comte Guiomarch IV et frère puîné de Guiomarch V. Le dernier rejeton de cette branche cadette fut Hervé VIII de Léon, mort sans enfants en 1363, qui eut pour principale héritière sa sœur Jeanne de Léon, mariée à Jean Ier, vicomte de Rohan, par le moyen de laquelle ce riche et vaste héritage entra dans cette illustre maison de Rohan, dont il doubla la puissance. Car, outre la vicomté de Léon qui embrassait environ soixante paroisses et trèves, la branche cadette de Léon possédait encore les châtellenies de Daoulas, de Crozon et Porzai, du Quémenet, toutes trois situées en Cornouaille, et celle des fiefs de Léon en Quémenet-Héboi dans le comté de Vannes.

La principauté de Léon[1] se partageait en trois principaux membres, savoir : la châtellenie de Landernau, celle de Daoudour

[1] Le titre primitif était celui de vicomté ; depuis le XVe siècle, il est remplacé par celui de principauté et il est constamment attribué au fils aîné et héritier présomptif de la maison de Rohan : ce qui existe encore aujourd'hui. Mais il faut se garder de confondre cette vicomté ou principauté de Léon avec le comté de Léon proprement dit, qui comprenait tout l'évêché de ce nom avec la châtellenie de Morlaix, et dont la principauté ou vicomté de Léon, que nous allons décrire, n'était qu'un démembrement.

et celle de Coetmel ou Coetméal; cette dernière était comprise sous les limites et le ressort de la juridiction ducale de Saint-Renan, les deux autres sous le ressort de Lesneven.

I.

Châtellenie de Landernau.

Elle s'étendait sur la généralité de trente-cinq trèves et paroisses, savoir :

Landernau, comprenant deux paroisses :

1. Saint-Houardon } de Landernau,
2. Saint-Thomas }

A l'ouest et au nord de Landernau :

3. *La Forêt* ;
4. — *Saint-Divy*, trève de La Forêt,
5. *Guipavas* (la partie orientale de cette paroisse),
6. *Kersaint-Plabennec,*
7. *Saint-Thonan,*
8. *Plouédern,*
9. *Ploudaniel,*
10. — *Saint-Méen* } trèves de Ploudaniel,
11. — *Trémaouézan* }
12. *Le Drenec.*
13. *Plabennec,*
14. — *Breventec* ou *Locmazé-Breventec,* trève de Plabennec.
15. *Plouvien,*
16. — *Le Bourgblanc* } trèves de Plouvien,
17. — *Balaznant* }
18. *Landouzan,*
19. *Loc-Brévalaire.*

A l'est et au nord de Landernau :

20. *Ploudiri*;
21. — *Pencran* } trèves de Ploudiri,
22. — *La Roche-Maurice* }
23. — *Pontchrist* }
24. — *Loc-Eguiner* }
25. — *La Martyre* }

26. *Le Tréhou*,
27. — *Treflevenez* } trèves du Tréhou,
28. — *Treflurer* }
29. *Sizun*,
30. — *Loc-Mélar*, trève de Sizun,
31. *Laneuffret*,
32. *Plounéventer*,
33. — *Saint-Servais*, trève de Plounéventer,
34. *Plougar*,
35. — *Bodilis*, trève de Plougar,

La petite paroisse de *Beuzit-Conogan*, à la porte de Landernau était presque tout entière dans le proche fief de la châtellenie ducale de Lesneven, la principauté de Léon n'en possédait qu'une partie assez peu considérable ; elle avait aussi des fiefs de peu d'importance en *Guiquelleau* et en *Lannilis*.

Le siège de la juridiction de la châtellenie de Landernau était en cette ville, considérée de tout temps comme la capitale de la vicomté de Léon.

II.

Châtellenie de Daoudour.

Elle était située à l'est de Landernau et s'étendait entre le haut cours de l'Elorn et la rivière de Morlaix, d'où sans doute lui était venu son nom de *Daou-Dour*, qui en breton veut dire les *Deux-Eaux*.

Cette châtellenie se subdivisait, au XVIIe siècle, en deux ressorts de juridiction appelés, l'un *Daoudour-Landivisiau* ou *Daoudour-Coëtmeur*, l'autre *Daoudour-Penzé*, mais je ne crois pas cette subdivision ancienne.

Sous Daoudour se trouvaient comprises, pour leur généralité, vingt trèves ou paroisses, savoir :

(Sous Daoudour-Landivisiau).

1. *Plouvorn*,
2. — *Mespaul* } trèves de
3. — *Sainte-Catherine* } Plouvorn.
4. *Plougourvest*.

5. — *Landivisiau*, trève de Plougourvest.
6. *Guiclan.*
7. *Saint-Thégonnec* ou *Pleiber Saint-Thégonnec.*
8. *Guimiliau.*
9. — *Lampaul-Bodenés*, trève de Guimiliau.
10. *Pleiber-Christ.*
11. *Commana.*
12. — *Saint-Sauveur*, trève de Commana.
13. *Plounéour-Menez.*

(Sous Daoudour-Penzé).

14. *Taulé,*
15. — *Callot,*
16. — *Carentec,* } trèves de
17. — *Henvic,* } Taulé.
18. — *Penzé,*
19. *Loquénolé.*
20. *Saint-Martin des Champs*, aussi appelée *Saint-Martin de Morlaix,* parce que le faubourg de Morlaix, appelé la Villeneuve, était en cette paroisse.
21. — *Sainte-Sève*, trève de Saint-Martin-des-Champs.

La juridiction de Daoudour-Penzé avait son siège au bourg de Penzé, trève de Taulé ; et celle de Daoudour-Landivisiau, à Landivisiau, qui était dans l'origine le chef-lieu de toute la châtellenie de Daoudour.

J'ai mis Plounéour-Menez parmi les paroisses de la châtellenie de Daoudour, bien qu'elle eût été donnée en presque totalité dès le XIIe siècle à l'abbaye du Rellec, fondée par les comtes de Léon, et qui portait son hommage directement au duc de Bretagne ; mais il n'en est pas moins sûr que dans l'origine Plounéour-Menez faisait partie de Daoudour.

Enfin Daoudour avait aussi quelques fiefs peu importants en la paroisse de *Plouénan* limitrophe de Plouvorn, et qui pour la généralité relevait du régime de Saint-Pol-de-Léon.

III.

Châtellenie de Coatméal.

Coatméal ou Coëtmel porte souvent, dans les titres des XVIe et XVIIe siècles, le titre de vicomté. Cette châtellenie, située à l'ouest, de celle de Landernau, était beaucoup moins considérable que les deux autres membres de la principauté de Léon. Elle s'étendait en six paroisses, savoir :

1. *Coatméal*,
2. *Plouguin*,
3. *Tréglonou*,
4. *Plourin*,
5. *Landunvez* ;
6. — *Kersaint-Trémazan*, trêve de Landunvez,
7. *Porspoder*,

Mais quoique Coatméal donnât au prince de Léon les droits de seigneur supérieur et fondateur dans les églises de ces six paroisses, la châtellenie de Coatméal était loin de comprendre la généralité du territoire de chacune d'elles ; elle n'embrassait que la moindre partie de Tréglonou, de Plourin et de Porspoder, la majeure partie de Landunvez et de Plourin et la totalité de la seule paroisse de Coatméal, qui est et a toujours été très petite et de toutes parts enclavée dans celle de Plouguin.

La juridiction de cette seigneurie s'exerçait au bourg même de Coatméal.

IV.

Domaine proche.

En la châtellenie de Landernau je note — outre l'auditoire, les halles, le four à ban et les moulins du pont de ladite ville de Landernau — « les châteaux de la Joyeuse-Garde et de la Roche-» Morice, situés ès paroisses de La Forest et de Ploudiry, avec leurs » clôtures, étans à présent (en 1641) comme à demi-ruinés, tours,

» cours, douves, fossés, remparts, terrasses, éperons, guérittes, » jardins, chapelles et colombiers[1]. »

Le château de Joyeuse-Garde était en la paroisse de La Forêt, et celui de la Roche-Morice tout près du bourg de même nom, chef-lieu d'une trève de Ploudiri qui est aujourd'hui commune et paroisse séparée.

En la paroisse de Sizun, le prince de Léon avait aussi quatre moulins, savoir ceux de Roc'h-Cléguer, de Traonmathieu, de Quistinic, et le Moulin-Neuf situé auprès du bourg de Sizun ; plus, » les perrières d'ardoise de Hengoat, situées en la montagne d'Aré ; » laquelle montagne, quoi que soit ce qui joint ladite paroisse » (de Sizun), en entier lui appartient, contenant plus de 500 » journaux[2]. »

Je ne mentionnerai pas tous les droits de coutume et de péage, dont le détail ne finirait pas ; mais je noterai, à Landernau, « le » droit de quintaine sur les nouveaux mariés dans l'an et sur ceux » qui édifient maisons et vaisseaux ; laquelle quintaine s'exerce le » premier dimanche de mai sur la rivière, par vaisseau[3]. »

La justice patibulaire de la principauté était élevée sur six poteaux comme celle des grandes baronnies de Bretagne ; car on sait que le vicomte ou prince de Léon était l'un des neuf barons de Bretagne, et qu'il prétendait même être le premier des neuf ; mais ce rang lui fut jusqu'au bout disputé par le baron de Vitré, et l'on ne trouva moyen de mettre fin à la dispute qu'en attribuant alternativement à chacun de ces deux seigneurs la présidence de la noblesse aux Etats de la province.

En la châtellenie de Daoudour il faut noter, d'après un aveu ou déclaration de 1683, « le vieux château de Daoudour,..... ledit » château à présent ruiné, situé près la ville de Landiviziau, » paroisse de Guicourvest (autrement, Plougourvest) ; sur les » fossés, douves et issues duquel château a été bâti des logements » et jardinages appartenant au seigneur avouant, tant en fief que » domaine, à présent nommé *le terroir du Vieux Châtel*, conte- » nant sous ledit château, douves et issues, un journal. »

[1] Aveu de la principauté de Léon, rendu au roi par Marguerite de Rohan le 8 avril 1641.

[2] Aveu de 1641.

[3] Aveu de 1641.

Dans cette même trève de Landivisiau, mais à quelque distance de cette petite ville, cette déclaration de 1683 mentionne encore, au domaine proche de la seigneurie, « le château et manoir de Couat-» meur (ou Coëtmeur), avec ses douves, issues, appartenances et » dépendances tout autour, étant ledit château à présent ruiné ; « plus, le moulin de Coëtmeur, le bois de Coëtmeur, etc. Coëtmeur, Coëtmur ou Coatmeur fut, je crois, donné en partage à quelque puîné de la maison de Léon, dont les héritiers ou ayant cause finirent, au XVIIe siècle, par acquérir des Rohan la seigneurie dominante de Daoudour, d'où vient qu'on usa assez souvent depuis lors du nom de Daoudour-Coëtmeur comme synonyme de Daoudour-Landivisiau, pour désigner la partie occidentale de la châtellenie de Daoudour, dont j'ai indiqué plus haut l'étendue.

Dans la partie Est de Daoudour, appelée Daoudour-Penzé, le domaine proche embrassait, entre autres, de grandes étendues de terres vagues, lais de mer ou marécages, notamment dans la paroisse de Taulé et dans deux de ses trêves, Henvic et Callot; et en Saint-Martin-des-Champs, « la grande palue de Cuburien, cernée » de la mer et du chemin qui conduit de Morlaix à Cuburien » (couvent des Récollets), et en partie de la chaussée neuve nou-» vellement construite[1]. » Près de cette palue était le couvent de Cuburien, dont les princes de Léon étaient fondateurs.

Au reste, il est bon de noter qu'en raison des aliénations opérées par la maison de Rohan au XVIIe siècle, Daoudour-Landivisiau et Daoudour-Penzé se trouvaient en mains diverses, et entièrement séparés; la première de ces seigneuries appartenait en 1683 à Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, Ouessant, etc., et l'autre à Louise Le Meneust, fille du président Le Meneust de Bréquigni. Toutefois avant d'être divisés de la sorte, les deux membres de Daoudour s'étaient trouvés réunis en dernier lieu entre les mains de René de Kergoadez et de sa femme Gillette de Quélen, qui les avaient acquis de Rohan, puis revendus séparément.

En la châtellenie de Coatméal, « à deux cents pas à l'est de l'église » même de Coatméal, on voit — dit M. Pol de Courcy[2] — une » motte féodale factice, défendue par un étang et un fossé circulaire

[1] Déclaration de la seigneurie de Penzé ou Daoudour-Penzé, du 6 avril 1684.

[2] *Itinéraire de Saint-Pol-de-Léon à Brest* (Nantes, impr. de V. Forest, 1859) p. 41.

» et désignée aujourd'hui sous le nom de *Castel-Huel ;* cette motte
» était anciennement surmontée d'une tour, chef-lieu de la vicomté
» de Coatméal. »

V.

Terres à juridiction relevant de la vicomté de Léon.

Elles n'étaient pas nombreuses.

Je n'en connais qu'une dont le chef-lieu fût situé *sous la châtellenie de Landernau* ; c'est la seigneurie du *Leslem*, en Saint-Servais, trève de Plounéventer.

Cela ne veut point dire qu'il n'existât sous cette châtellenie beaucoup de terres nobles et importantes relevant de la vicomté de Léon par le siège de Landernau ; mais elles n'avaient pas de juridiction, et mon but n'est point de les énumérer ; je n'en nommerai ici que deux, toutes deux dans la paroisse de Plouvien et sous la trève du Bourgblanc (aujourd'hui commune). C'était 1° la terre du *Brignou*, dont le château situé dans un étang fut d'une certaine importance dans les guerres de la Ligue, et 2° la terre de *Coëtivi*, qui eut l'honneur de donner son nom à une race illustre, dont les exploits, les talents et les vertus suppléèrent fort largement à tout ce qui pouvait manquer à son berceau en fait d'importance féodale. Encore faut-il dire que les dépendances de Coëtivi s'étendaient assez loin et jusqu'en dehors de la vicomté de Léon ; ainsi je trouve au dix-septième siècle un fief de *Coëtivi à Plouguerneau*, qui avait juridiction et fut uni en 1686 à la juridiction du Chastel en Lannilis[1].

Sous la châtellenie de Daoudour je trouve à noter cinq seigneuries à juridiction relevant de la vicomté de Léon, savoir : Penhoët, le Bois de la Roche, Lesquiffiou, Kersauson, et Coatilez.

Penhoët était de beaucoup la plus importante ; on voit encore aujourd'hui des restes imposants de son château situé en Saint-Thégonnec sur la limite de Taulé, au confluent de la rivière de Penzé et d'un petit ruisseau appelé, je crois, Coat-Toulsouc'h. Cette seigneurie s'étendait en huit paroisses, savoir, Saint-Thégonnec,

[1] Arch. de la Ch. des Comptes de Nantes, *Livres des Mandements*, vol. XXXVII, fol. 5 v°.

Taulé, Plouvorn, Plougar, Guiclan, Pleiber-Christ, Plounéour-Menez, et Commana. Pour ses fiefs de Plougar elle relevait du siège de Landernau, pour ceux de Taulé du siège de Penzé, et pour le reste de celui de Landivisiau.

Le Bois de la Roche, en Commana, qui embrassait dans son fief la plus grande partie de cette paroisse, relevait anciennement de Penhoët ; au XVIIIe siècle le seigneur du Bois de la Roche acquit la portion de Penhoët s'étendant en Commana ainsi que tous les autres fiefs de cette paroisse qui ne lui appartenaient pas encore, et ainsi il réunit la paroisse entière, qu'il appela seigneurie de *Commana* et dont il porta l'hommage directement au roi[1]. Remarquons qu'à une époque relativement moderne, le manoir du Bois de la Roche en Commana fut appelé château de *Bouvan*, du nom de ses derniers possesseurs.

Lesquiffiou, dont le chef-lieu est situé en Pleiber-Christ, s'étendait en cette paroisse et en Saint-Martin-des-Champs ; sa juridiction relevait de Landivisiau.

Kersauson, dont le chef-lieu est en Guiclan, s'étendait en cette paroisse et en Plouvorn ; sa juridiction, mouvante de Landivisiau, s'exerçait au bourg de Kersaint-Gily en Guiclan.

Coatilez, en Taulé, s'étendait en cette paroisse et en Loquénolé ; sa juridiction relevait de Penzé. En 1684, cette seigneurie se trouvait réunie à la dominante qui était Daoudour-Penzé, et les deux juridictions n'en faisaient plus qu'une.

Parmi les manoirs et terres nobles sans juridiction, mais d'une certaine importance, relevant de la vicomté de Léon sous Daoudour-Penzé, on peut noter, en Taulé, *Kerloquet*, *Kerangomar*, *Châteaumen*, dont les possesseurs étaient anciennement prévôts féodés du seigneur supérieur ; — *Trogriffon*, en Henvic, trève de Taulé ; — *Keromnès*, en Carantec, autre trève de la même paroisse etc.

Dans la châtellenie de Coatméal la vicomté de Léon avait sous sa mouvance une juridiction fort importante, qui n'était autre que le chef-lieu et une partie des fiefs de la célèbre seigneurie du *Chastel* ; le chef-lieu était le château de *Trémazan*, aussi appelé château du

[1] V. lettres-patentes portant union de fiefs à la seigneurie du Bois de la Roche, en 1662 ; au vol. XXVIII des *Mandements*, f. 192 v° ; et la déclaration de la seigneurie du Bois de la Roche et Commana, du 10 juin 1682.

Chastel. Voici d'ailleurs comme cette mouvance est décrite dans deux déclarations de la vicomté de Coëtméal, l'une de 1682, l'autre de 1696.

Suivant la première, à ladite vicomté appartient « le proche fief » sur la maison et château de *Trémazan*, situé en la paroisse de » Landunvez au tref de Kersaint, sur la maison de Kersimon, sise » au tref de Gorré en la paroisse de Plouguin, et sur tous les » autres châteaux, maisons nobles, métairies et héritages, qui » appartiennent à messire Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac » (alors seigneur du Chastel), à lui échus de la succession de » dame Marguerite de Gondi, sa mère ; avec pareil droit de juri- » diction sur iceux, comme aussi sur les vassaux que ledit seigneur » de Brissac a ès paroisses de Landunvez, Plouguin, Plourin, et » Portspoder. »

La déclaration de 1696 porte : « Le proche fief sur la maison et » château du *Chastel*, situé au tref de Kersaint en la paroisse de » Landunvez » — et sur toutes les terres du domaine de cette seigneurie, la plupart en Landunvez, quelques-unes pourtant en Ploudalmézau et en Plourin — « avec droit de jurisdiction » sur le château et ses dépendances, appartenant à cette époque à la duchesse de Portsmouth, qui avait acquis le tout du duc de Brissac, « comme aussi sur les vassaux que ladite dame de Portsmouth a » ès paroisses de Landunvez, Plourin, Portspoder et Plouguin. »

On voit ici la parfaite synonymie de *Trémazan* et le *Chastel*. Au reste cette seigneurie s'étendait fort au-delà des paroisses susindiquées, et relevait directement du duc (et plus tard, du roi) pour les neuf dixièmes de son étendue totale.

Dans la même déclaration je note parmi les terres nobles sans juridiction relevant de Coatméal :

— Le manoir de *Lescoat*, avec ses dépendances et ses vassaux, « sis en la paroisse de Plouguin et trefves de Coatmeal, Tréglonou, » Loumajan, Trefgouergat, et autres trèves d'icelle paroisse. » — Notez que partout ailleurs Coatméal, Tréglonou et Tréouergat sont données comme paroisses indépendantes. Furent-elles dans l'origine trèves de Plouguin ? On peut le croire, mais toutefois cette simple mention ne suffit point à le prouver.

— Le manoir de *Lanrinou*, avec ses dépendances et ses vassaux « ès paroisses de Plourin, Landunvez, Postporder et Guitalmezau « (Ploudalmézau). »

Sources de la notice ci-dessus.

1° Aveu de la *principauté de Léon*, rendu au roi par Henri vicomte de Rohan, le *16 novembre 1571* (*Archives du dép. de la Loire-Inférieure*, Aveux anciens, domaine de *Lesneven*, n° 772).

2° Aveu de la *même principauté*, rendu au roi par Marguerite de Rohan, le *18 août 1641*, (*Ibid.*, Aveux anciens, domaine de *Lesneven*, n° 837).

3° Déclaration de la *principauté de Léon*, fournie au roi par Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan et prince de Léon, le *21 juin 1695* (*Ibid.* Collection des déclarations, domaine de *Lesneven*, *Sources*, vol. XXXI, n° 3).

4° Déclaration de la seigneurie de *Daoudour-Coetmeur ou Daoudour-Landivisiau*, fournie au roi par Alexandre de Rieux le *16 juillet 1683* (*Ibid.* Coll. des déclarations, domaine de *Lesneven*, vol. XXIV, f. 7539 à 7630).

5° Déclaration de la seigneurie de *Penzé* ou *Daoudour-Penzé* fournie au roi par Louise Le Meneust le *6 avril 1684* (*Ibid.* Coll. des déclarations. *Lesneven*, vol. XXX, f. 9595 à 6628.

6° Déclaration de la vicomté de *Coetmel* ou *Coetméal*, fournie au roi par Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan et prince de Léon, les *9 janvier 1682* et *6 avril 1696* (*Ibid.* Coll. des déclarations, domaine de Saint-Renan, *Brest*, vol. XI, n°s 15 et 16).

ARTHUR DE LA BORDERIE.

DOCUMENTS INÉDITS

CORRESPONDANCE

DU

MARQUIS DE LA ROUËRIE

Avec les Commissaires des Etats de Bretagne en 1788.

I

A M. le Marquis de la Rouërie.

Paris, 17 Juillet 1788

MONSIEUR,

Notre sensibilité au malheureux événement qui nous sépare est inexprimable, et vous nous rendez sans doute la justice de croire, que nous ne négligerons pas la moindre démarche auprès des Ministres pour obtenir tout ce que vous pouvez désirer dans ce moment de la justice et de la bonté du Roi, nous eussions déjà eû la satisfaction de vous exprimer nos regrets et nos vœux si nous n'avions pas employé tous nos moments à l'emploi des moyens qui peuvent vous être utiles dans la circonstance, nous nous trouverions heureux de pouvoir vous faire procurer tout ce qui peut contribuer à diminuer l'ennui que vous devez éprouver, et nous désirons qu'il nous soit permis surtout de vous renouveller de

vive voix l'attachement et le respect avec lesquels nous sommes Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les députés et P. G. des Etats de Bretagne.

« (Signatures) » Le Provost de la Voltais,
De la Motte-Fablet,
Du Boberil de Cherville.

II

A M. de la Roierie.

Rennes, le 19 septembre 1788.

Monsieur,

En vous dévouant à la défense de la constitution et des loix, vous avez donné un nouveau témoignage de votre attachement aux intérêts de la Province. Votre zèle, Monsieur, la captivité que vous avez éprouvée, tout vous assure de la reconnaissance publique. Vous êtes enfin rendu aux vœux des trois ordres ; nous nous empressons, Monsieur, de vous faire connaître la vive satisfaction que cause votre retour. Nous la partageons bien sincèrement et nous sommes très flattés de devenir dans ce moment leurs interprètes. Nous sommes avec respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les commissaires des Etats.

L'abbé de la Biochaye,
L'abbé de Villedeneu,
L'abbé de la Croix,
L'abbé de Fajolle,
Borie,
Bouvier Destouche,
De Noual de la Moussaye,
Le Mercier,
Louete de la Coudraye,
Des Tulays,
De la Chevière,
Le Ch^er de Talhouet,
de la Haye de Changée,
Hay de Kerenroux,
Martin de Montaudry.

III

Monsieur le Mis de la Rouërie.

Saint-Malo, 23 septembre 1788.

MONSIEUR,

Le tribut de l'estime, de l'amour et de la reconnaissance de tous les Ordres, est le seul prix que l'on puisse offrir à des Patriotes qui se sont si généreusement dévoués pour la cause commune. C'est avec la plus vive satisfaction, Monsieur, que nous vous rendons cet hommage. La Gloire que vous vous êtes acquise dans votre auguste mission et dont l'éclat vous a environné même dans l'obscurité des Prisons de l'Inquisition Ministérielle, sera pour vous et votre Postérité, un titre immortel. Les noms des douze députés de la noblesse de Bretagne qui ont bravé tous les dangers pour porter au pied du Trône la Vérité et les vœux de la Nation, seront inscrits, en caractères inéfaçables, à côté de ceux des trente Gentils-hommes Bretons si célèbres dans l'histoire de la province, par leur courage et leur dévouement à la Patrie. Les commissaires de la correspondance pour l'Evêché de Saint-Malo se félicitent d'être, au nom de leurs corps respectifs, auprès de vous, Monsieur et de vos illustres collègues, les organes de la reconnaissance publique, ils vous prient de distinguer, dans le concours universel de félicitations qui vous seront adressées, l'assurance des sentiments particuliers dont ils sont pénétrés. Nous sommes, avec respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

L'abbé DE LA GRÉZILLONNAYE,
L'abbé ROUSSELIN DU ROCHER chne
SÉBIRE l'aisné (maire),
Pierre-Louis-Achille Cher DE ROBIEN,
Gabriel-François-Cyrille de LYS
BOSSINOT.

IV

Quimper, le 1er octobre 1788.

MONSIEUR,

Le zèle et le courage dont vous avez donné l'exemple le plus mémorable ont fixé la reconnaissance de toute la nation, votre détention avoit mis le comble à nos alarmes et votre retour glorieux, en nous comblant de joie, efface jusqu'aux plus légères traces de nos anciens malheurs ; veuillez bien, Monsieur, agréer nos très justes remercimens en particuliers, c'est un tribut mérité et nous nous unissons à tous les cœurs vraiement patriotiques pour vous en consacrer l'hommage. — Nous sommes avec un sincère attachement et respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les commissaires des Etats.

T. F. J. Ev. de Quimper.
KERMORVAN chanc,
LARCHANTEL chanc,
Le Chcr DU BOISGUEHENNEUC,
DE MALHERBE,
LE GENDRE.

V

A *Monsieur le marquis de la Roirie à son hôtel, Fougères*

Rennes, 10 octobre 1788

MONSIEUR,

Vous vous êtes refusé à l'empressement général et vous nous avez privés de l'avantage, dont notre situation nous flattoit, d'avoir l'honneur de vous voir à votre retour ; nous ne pouvons différer, Monsieur, à vous offrir l'hommage de notre reconnaissance et nous

ne craignons point d'être désavoués en vous assurant de l'unanimité de ce sentiment qui est devenu un devoir patriotique. C'est le juste prix du zèle et du courage qui vous ont signalé, et des services importans que vous avez rendus à la patrie ; ils vous feront oublier, Monsieur, ce que vous avez souffert pour elle, et ce qu'il ne nous sera jamais permis d'oublier. Nous sommes avec un sincère attachement et respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

L'abbé du Boisteilleul,
L'abbé du Bois,
Lucas de Mont Rocher,
Gandon,
Saint-Gilles,
Montluc,
Freslon.

VI

A Monsieur le comte de la Rouarie
En son hôtel, Fougères.

Monsieur,

Nous sommes chargés, de la part de MM. de la Noblesse du Comté Nantois, de vous assurer de l'intérêt vif et f....[1] qu'ils ont pris à l'atteinte inouie que les ministres près la cour du Roy ont osé porter à votre liberté, étant le représentant d'une grande Province. Vous avez défendu la patrie avec zèle et courage, vous avez souffert pour elle, ce sont des titres éternels à l'attachement et à la considération de vos concitoyens. Nous nous estimons heureux d'être les interprêtes de MM. de la Noblesse du Comté Nantois et de pouvoir vous assurer nous-même des sentiments de respect et d'attachement avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs les commissaires correspondants.

de Monti de rezé,
Maubreil,
Goyon de l'Abbaye,

Nantes, le 22 Octobre 1788.

[1] Mot illisible dans l'original.

VII

28 septembre 88

MESSIEURS,

J'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois, votre approbation de ma conduite est un titre bien flatteur pour moi ; je ne pouvois en tenir une diférente étant pénétré comme je l'ai toujours été d'attachement pour mon pays et du désir de le servir. J'avois d'ailleurs de trop bons conseils à prendre et de trop bons exemples à suivre dans la conduite de mes co-députés pour n'être pas rafermi dans celle que je me devois à moi-même si l'inattention eut pu m'en faire sortir. J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très humble et trés obéissant.

ARMAND DE LA ROUERIE.

A Messieurs les Commissaires des Etats.

VIII

La Rouërie, 12 octobre 1788.

MESSIEURS,

Je reçois à l'instant votre lettre du 27 septembre. Lorsqu'un citoyen se livre sans restriction au bonheur de servir son pays, il ne fait que remplir son devoir le plus sacré ; si le succès répond à ses efforts, la conviction d'avoir été utile le dédommage amplement des contradictions et des peines qu'il peut avoir souffert. Vos douze députés, Messieurs, avoient ces principes pour base de leur conduite pendant et après leur mission, et en cela tout leur mérite étoit d'être inspirés et conduits par les mêmes sentiments qui regnoient dans les assemblées qui les ont élus, qui règnent en général dans les cœurs bretons, et qui dans tous les temps, Messieurs, ont gouverné les vôtres. C'est donc à votre complaisance, Messieurs, et à votre désir d'encourager le patriotisme, dans un temps surtout où

le bonheur de la France semble n'avoir que lui pour appui, que je dois les expressions si flatteuses et si honorables que contient votre lettre. Je la conserverai précieusement, Messieurs, ainsi que celles de Messieurs les commissaires des autres évêchés qui ont eu la bonté de m'écrire. Je la ferai lire à mes jeunes parents, à mes jeunes amis, et ils y trouveront cette leçon mémorable et utile, que le patriotisme a des jouissances que l'ambition et les plus grandes faveurs des ministres et des princes ne peuvent jamais procurer. Je désirerois vous persuader, Messieurs, que les mots de respect et de reconnaissance et de vénération sont trop faibles pour exprimer les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble très obéissant serviteur.

ARMAND DE LA ROUERIE.

A MM les commissaires de la correspondance pour l'Eché de St-Malo.

IX.

Réponse à la lettre des Cres des Etats (de Rennes) du 10 octobre 1788

MESSIEURS,

Je reçois à l'instant votre lettre du 10 de ce mois, les sentiments que vous avez la bonté d'y exprimer sont infiniment honorables et flatteurs pour un homme entièrement dévoué à son pays et rempli du désir de le servir, surtout lorsque le plus haut objet de son ambition est d'obtenir l'approbation et l'estime de ses concitoyens ; cette ambition n'est pas modérée, Messieurs, elle est extrême ; mais vous savez par l'expérience de vos propres cœurs qu'elle est la plus digne de l'homme et la seule où il puisse trouver de véritables satisfactions. Telle est la mienne, telle est celle de mes onze co-députés, ils me l'eussent enseignée si je n'étois pas si breton. La continuation d'une fièvre très violente et qui ne m'a quitté que depuis onze jours m'a privé d'aller à Rennes rendre mes devoirs à mes compatriotes qui ont bien voulu s'occuper des douze députés d'une manière si honorable pour eux, permettez-moi de vous dire, Messieurs, qu'outre le bonheur personnel que leurs bontés me font éprouver, j'y trouve le désir si respectable d'encourager le patriotisme et de nourrir la concorde et l'unanimité à l'approche d'un tems où ces moyens appuyés des connaissances qu'un bon concitoyen ne

peut manquer de se procurer, vont nécessairement déterminer et fixer la tranquillité. C'est sans contredit à ceux qui auront inspiré ces sentiments qu'appartiendra l'honneur de la révolution, c'est à eux qu'appartiendront les beaux titres de pères, d'amis, de défenseurs de leur patrie. Vous avez déclaré par votre conduite, Messieurs, que vous seriez du nombre de ces êtres célèbres, je vous prie de partager les sentiments que je leur dois et d'agréer l'hommage de ma reconnaissance, de mon attachement et de mon respect.

Sans date, ni signature, mais entièrement écrit de la main d'Armand de la Rouërie.

X

Réponse à la noblesse du Comté Nantois.

Messieurs, votre lettre du 22 octobre que vous avez la bonté de m'adresser au nom de la noblesse du Comté Nantois ne m'est parvenue que hier. Cette démarche infiniment honorable pour moi me fait regretter, Messieurs, de n'avoir pas fait davantage pour la mériter et me rend impatient de trouver des occasions essentielles de vous témoigner ma reconnaissance et de mettre en action les sentiments que j'ai voués à mon pays et que vous excitez, Messieurs, d'une manière si digne de patriotes tels que vous. En même temps que je suis pénétré de ces sentiments, il en est un autre, Messieurs, sur lequel je serois coupable envers mon cœur et mon pays de garder le silence lorsqu'il est question de l'objet qui m'attire des éloges aussi flatteurs, c'est la justice que je dois à mes co-députés, la conduite qu'ils ont tenue dans toutes les circonstances de la députation étoit un modèle trop séduisant pour l'homme de bien pour lui permettre d'autre désir que celui de s'y conformer.

Sans date ni signature, écrit de la main d'Armand de la Rouërie.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

PETITS POÈTES ANGEVINS DU XVIe SIÈCLE

PHILIPPE PISTEL

A la première vente des livres de M. le baron Jérôme Pichon, en 1869, au numéro 574 du catalogue figurait un précieux petit volume : le *Tombeau des yvrongnes*, de l'Angevin Philippe Pistel. Ce *Tombeau*, qu'aucun bibliographe n'avait encore signalé et ne devait signaler depuis, était une liqueur rare enfermée dans un flacon ciselé, nous voulons dire — une comparaison bachique étant ici de mise, — dans une riche reliure en maroquin doublé, œuvre délicate du maître Chambolle-Duru. Il a passé dans une autre bibliothèque bien digne de le posséder, dans l'admirable collection angevine de M. le marquis de Villoutreys ; il en est une des perles fines et rares, joyau que son aimable possesseur, aussi libéral que Grollier, veut bien parfois tirer de son écrin, pour *l'esbatement* de ses amis les bibliophiles et *non aultres*.

Pour en finir avec toute description technique, donnons le titre exact du seul exemplaire connu, que nous avons sous les yeux : Le || Tombeau || des Yvrongnes. || Contenant les fatalles traverses et di || vers accidens des nez escarlattez, || A Monsieur du Haut-Mont || Gentilhomme angevin. || Par Philippes Pistel, || A Caen || chez Jaques Mangeant. || 1611. — In-12 de 32 feuillets chiffrés ; belle impression en caractères italiques, exemplaire réglé, ou encadré d'un filet rouge.

Malgré sa date, le volume est, de fond et de forme, du pur XVIe siècle. Une note sur la garde nous apprend que l'auteur, Philippe Pistel, est né à Champtoceaux[1], et nous fournit des renseignements

[1] A l'article *Pistel*, l'excellent dictionnaire de M. C. Port renvoie à *Hautmont* et, à l'article Hautmont, il ne dit rien de Pistel.

biographiques sur le gentilhomme angevin à qui il a dédié son livre, François-Bernard, seigneur de Haut-Mont, conseiller et avocat du Roi à la sénéchaussée de Saumur. Le *Tombeau des yvrongnes* sent donc bien son vin d'Anjou.

On connaît le sens que notre XVIe siècle littéraire donnait au mot *tombeau* : un recueil franco-latin de vers élogieux à la louange d'un mort illustre, ou simplement regretté de ses amis. Les *tombeaux* de Marguerite de Valois et de Ronsard sont demeurés les plus célèbres, mais il n'y a presque aucun personnage de marque, à cette époque, qui n'ait eu le sien. Le *Tombeau des yvrongnes* est bien, lui aussi, un recueil d'épitaphes, mais l'auteur ne nous a pas livré les noms des porteurs de *nez escarlattez* dont il s'est fait le satirique fossoyeur. La fantaisie a dû se donner beau jeu, et, comme nous n'avons pas la clef du *Tombeau des yvrongnes*, nous pouvons croire que beaucoup de portraits de cette galerie ont été faits *de chic*, comme on dit dans l'argot des peintres ; ils n'en sont pas moins éblouissants de coloris et décèlent une connaissance approfondie du sujet traité.

Il n'y a pas de doute possible sur la pureté des intentions de Philippe Pistel. Il a pris soin de dédier ses vers à Monsieur du Haut-Mont, un gentilhomme d'une irréprochable sobriété ; « j'ai mis ce poème sous votre protection » dit-il à ce digne seigneur, « afin « que vous l'estançonniez contre les vains efforts de la racaille Bac- « chique et Menade yvrongne, tant pour ce que vous vous y obli- « gez accordant ma requeste, que pour ce que vostre naturel vous « porte et encline à hayr telles forfanteries et boufonnesques orgies, « n'ayant jamais laissé glisser dans le tranquille sejour de vostre « âme l'impure et brutale impatience de ceste passion Coribante, « qui metamorphose les hommes en bestes, comme Circé les com- « pagnons d'Ulysse en porceaux : aussi je me fay croire qu'en ce « muet recit de vos vertus, et au seul aspect de vostre modestie et « valeur, pourtraite sur le frontispice de cest œuvre, les ames mal « nees et enthoussiasees du filtre Bromien, demeureront insensibles « à leur honte, muettes sans reponse et toutes pleines d'yeux sans « langue pour admirer et non contredire l'effect de vos merites. » Nous avons cité tout au long, cette amphigourique période — la prose n'est pas le fort de Pistel — pour montrer qu'il ne veut pas être, à l'instar des chansonniers qui procèdent d'Anacréon ou d'Olivier Basselin, le complice des *beuveries* de ses héros ; il y a

chez lui du moraliste, presque du physiologiste, quand il qualifie de *déplorables* les *accidens* qu'il va décrire, quand il conspue énergiquement ceux « que l'ivrongnesque boufonnerie, et la bou- « fonnesque yvrongnerie guide sans cesse aux temples où « Bacchus se fait adorer souz le gazouillis des muis et tintamarre « des hanaps. » Malgré tout, il y a dans ce tintamarre de mots une sorte d'allégresse qui enlève beaucoup de portée à la satire, et une perpétuelle manifestation de la *gaye humeur* que Pistel aime à s'attribuer.

Cette *gaie humeur* est partout sa fidèle compagne, elle donne à son style poétique un tour vif et leste, pétillant comme le vin des coteaux de son pays natal. Il est probable aussi qu'il avait beaucoup lu Rabelais : il lui emprunte, avec le gros rire et le gros sel, le goût des onomatopées, des allitérations bizarres, « muse langarde, langue musarde », et autres gentillesses. Il n'était pas moins versé dans la littérature macaronique où Remi Belleau, le doux chantre d'*Avril*, n'avait pas craint de s'aventurer à la suite des Arena et des Merlin Coccaie : deux de ses élégies sont mi-partie latin et français, un véritable habit d'arlequin. Enfin, s'il était permis de lui chercher non plus des ancêtres, mais des descendants, et de risquer, à son sujet, un de ces rapprochements entre peinture et littérature dont on abuse si fort aujourd'hui, nous le comparerions à quelqu'un de ces bons artistes flamands, peintres de la vie rustique ou triviale, Téniers qui effarouchait Louis XIV, ou Ostade ou Jean Steen. Les *tombeaux* de ces joyeux compères convaincus d'avoir trop « humé le piot, et la dive bouteille » peuvent afficher des prétentions à l'oraison funèbre, au sermon en trois points, ils ressemblent bien plutôt à des *grotesques*, à des intérieurs de cabaret, à de petites kermesses.

Mais il est temps de justifier par des citations notre appréciation favorable du *Tombeau des yvrongnes*. Parmi les quarante-cinq pièces, sonnets, élégies, épitaphes, qui le composent, il en est plusieurs que nous pourrions transcrire d'un bout à l'autre — et ce n'est là ni un mince mérite, ni un éloge banal, les meilleures poésies du seizième siècle étant souvent déparées par un fatras mythologique ou des défaillances d'expression qui en rendent la lecture difficile. Certes Pistel est, à ses heures, emphatique ou vulgaire, il appelle la terre « la globeuse machine », il interpelle ainsi Bacchus :

Sus, sus, Père Denis, anime tes Ménades,

mais presque toujours il réunit le naturel au pittoresque et son langage coloré s'adapte très bien à sa pensée claire et fine. Voici donc quelques tableaux détachés de la galerie où figure même le portrait d'une *notable dame qui visitoit fort souvent ses barils.*

II

Cy gist, ô la pitié ! le plus grand personnage
Que jamais on ait eu pour chopiner le vin,
C'estoit un bon gourmet qui tousiours au matin,
D'un hanap de vin blanc asseuroit son courage.

Soit qu'il fust à la ville ou dans quelque village,
Bouteilles et flacons se promenoient sans fin,
Et n'eut oncques d'arrest si tousiours le festin
Sur casses et landiers n'avoit bon équipage.

Il n'aimoit la piasse, et jamais près son busc
Ne voulut approcher ny civette ny musc,
Car ayant pour estude une grasse cuisine,

Il se plaisoit sentir les friands cervelats,
Sçachant que le parfum des habits délicats
Chasse malaisement la faim de la poictrine.

IX

Cy repose le corps d'un noble biberon,
Qui hors de son logis n'alloit en nulle place,
Que tousiours avec luy il n'eust sa canebace,
Et si mourut de soif tout proche sa maison.

Il s'arriva qu'un jour, environ la saison
Que le signe du chien nous basanne la face,
Que prenant son chemin devers une villace,
Où souvent il alloit pour quelque occasion,

Comme il prend son bissac, ô chance non pareille !
Arrivant pour dîner il casse sa bouteille,
Puis comme il s'effraya de manger tout son pain,

Soudain il fut saisi d'une soif si cruelle,
Qu'il mourut à l'instant ! las ! s'il fust mort de faim,
Je croy qu'on jugeroit sa mort estre plus belle.

Elegie II (fragment).

Si de hasard il s'en alloit,
Quelque part, tousiours il falloit
Qu'il eust au pommeau de sa celle
Un bon flaccon de muscadelle,
Avec cinq ou six cervelats
Et des lardez, bien délicats,
Tousiours les jambons de Mayence
Trotoient après en diligence,
Car tousiours six ou sept valets
Le suivoient, chargez de tels mets.

S'il se démentoit d'une affaire,
Et qu'il eust quelque accord à faire,
Il ne craignoit point d'envoyer
Deux ou trois charges de gibier.
Qui souvent ne servoient de guere
Au principal de sa matière.

Lorsqu'il alloit en quelque endroit.
Bouteille alloit, flaccon venoit,
Lardez devant, jambon derrière,
Enfin rien n'estoit mis arrière
De tout ce qui estoit requis
Au traictement de ses amis.

Jugez donc passants, quelle perte
Est aux rostisseurs découverte
Par la triste mort de celuy
Qui leur servit tousiours d'appuy.

Nobles et vilains, pauvres et riches, tous sont égaux ici... devant la bouteille. Il serait amusant de suivre la postérité de ces buveurs, depuis les *goinfres* de Saint-Amant jusqu'aux *gueux* de M. Jean Richepin. Mais nous ne pouvons, ni prolonger les citations, ni nous attarder aux rapprochements. Un mot pour conclure : si Philippe Pistel, que nous quittons à regret, avait eu la verve plus macabre, il aurait fait la *Danse des morts* des ivrognes de son temps.

OLIVIER DE GOURCUFF.

POÉSIE BRETONNE

LA CHANSON DU TAILLEUR

Il est deux hommes que le Breton ne peut sentir, le meunier et le tailleur. Le premier est passé maître en volerie, le second en commérage. Il méprise celui-ci, il redoute celui-là. Ecoutez plutôt les proverbes :

Nao gemener vit ober eunn den.

Il faut neuf tailleurs pour faire un homme.

N'euz ket ken hardi ha roched eur miliner,

Rien n'est aussi hardi que la chemise d'un meunier,

Rak pep mintin e pak eul laer.

Car chaque matin elle prend un voleur.

Mais laissons Jean Son-Farine s'endormir au tic-tac de son moulin, et parlons du tailleur. D'où vient l'horreur éternelle qu'on lui a vouée en Armorique ? C'est que le tailleur est un cancan ambulant, allant de maison en maison, à la journée, et dégoisant tour à tour des clients qui l'emploient. Or le commérage, d'où qu'il vienne, est un genre de forfaiture que la loyauté bretonne ne supporte point. Les bigotes, fausses dévotes, cousinent sous ce rapport avec le tailleur : elles son l'objet d'un égal mépris : on les fuit comme la peste, on s'en méfie comme du loup. Les noms que le Breton emploie pour les désigner, indiquent leurs charitables fonctions ou l'estime qu'il leur accorde. Il dira des uns et des autres : *God ar fri mineoed, louf torchen*, et le reste. — Je ne puis traduire. — Au reste, pour m'en tenir au mot breton, j'y trouve la chose elle-même : *Kemener* veut dire *porteur de nouvelles*.

Un jour je passais dans le pays de Goëllo. J'entrai dans une ferme. Le tailleur travaillait, les jambes gracieusement croisées. Tout à coup entre un maçon, qui avait longuement goûté le cidre d'une auberge voisine. A la vue du tailleur trônant à la turque sur la table même de la maison, il entre dans une colère rouge : « Un tailleur, s'écrie-t-il, ose occuper la place même que prend le bon Dieu quand il entre ici ! ! A la porte ; à la porte ! ! Le tailleur ne fit qu'un bond et déguerpit, aux éclats de rire des témoins. On ne le revit pas de la journée.

Mais voici sa chanson : elle dira mieux l'estime que nos compatriotes lui témoignent.

Vous n'avez pas connu le père Le Touche ? C'était un bonhomme celui-là. Demandez-le plutôt aux vieilles gens de Pléhédel et d'Yvias en Goëllo, ou à M. le marquis de Boisgelin, qui fut son ami. Et parce qu'il aimait les petites gens et qu'il tenait à les dérider, il se faisait poète à ses heures. Sous sa rude écorce de Breton, j'allais dire de druide, car il en avait tout l'air — le père Le Touche cachait un esprit fin et caustique, qui se jouait des plus madrés. Quelle fortune pour les convives, qui le rencontraient dans les réunions ou dîners de famille ! A la fin du repas il les régalait d'une de ces chansons *salées* que la traduction ne saurait rendre. La chanson du tailleur fut un de ses triomphes. Il la chanta cent fois, et cent fois il emporta les applaudissements des auditeurs.

LAOUÉNANIG Z. E.

AR C'HEMENER

SON

(An ton zo bet skrivet gant Yan Blomor[1])

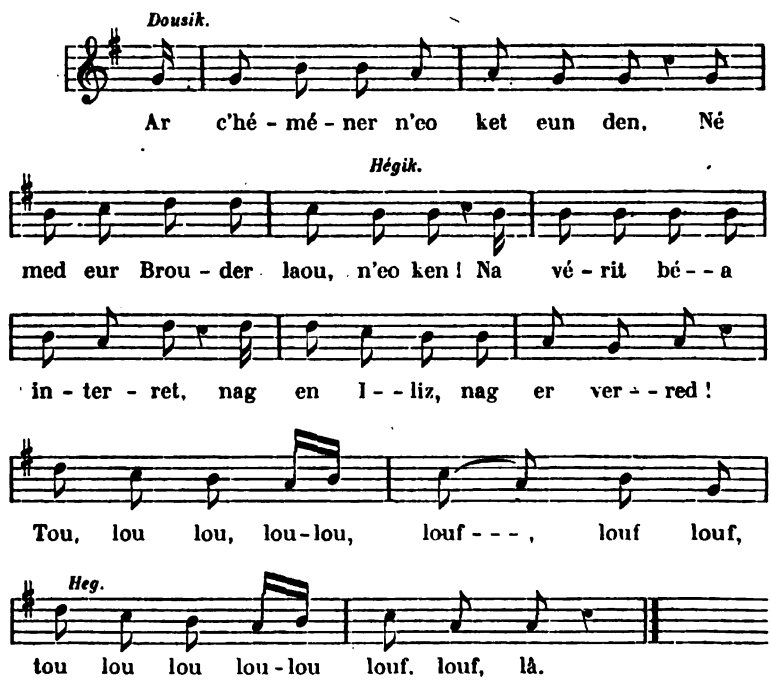

1. — Ar c'hemener n'eo ket eunn den,
Nemet eur brouder laou n'eo ken ;
Ne verit bean interret
Nag enn iliz nag er verred ;

[1] Cet air a été recueilli par J. Plomor, — 13 juillet 1889.

2. — Mes plantet barz eur zouleg kerc'h,
Oll chass ar barouz war he lerc'h.
Ann diveradur deuz ar gwe
Roi dour binniget war he ve.

3. — Pa c'h a Iann- Gluch d'ar pardonio,
Ve leun he c'hod a veskenno,
Vit ma laro 'r plac'had iaouank :
« Ar c'hemener a neuz arc'hant. »

4 — Sellet er-fad, mar n'hoc'h ket luch,
Ar pratisien deuz he gluch,
Gant-han eur roched lien moan,
Eur paste mad a c'hal dindan.

5. — Pa zav Iann- Gluch diwar he nez
E lar ann oll : « Aman zo c'houez ! »
Ha pa gerz war leuren ann ti,
Lak ann oll ho dorn war ho fri.

6. — Eunn devez ar mestr kemener,
O labourat da Zagober,
A gavaz parchans eul laouen
War dillad ar roue kristen

7. — Hep marc'hata ar c'hemener
A droc'h al laouen dre nanter,
Ha kerkent n'em lak da lipat
He wenkle ruiet gant ar goad.

8. — Setu aze enn he zoursen
Gwir noblans ar gemenerien,
Rak aboue a lar ann dud fall
Penoz int deuz ar goad roial

9. — Diwan kemener a weliz
E oa deuz ar groug enn Pariz :
Mar fell d'hac'h diskrougan al laer,
Boutet ho fri he toul he....

10. — Ha mar d'eo plijet d'hac'h ma zon,
Frealzet bremaan ma c'halon :
Evomb eta peb a daken
Da iec'hed markiz *Lib-neuden !*

LE TAILLEUR

CHANSON

(Traduction française)

1. — Le tailleur n'est pas un homme, — Ce n'est qu'un pourfendeur de poux ; il ne mérite d'être enterré — ni dans l'église, ni dans le cimetière ;

2. — Mais enfoui dans la terre d'avoine, — les chiens de la paroisse l'escortant. — L'eau qui tombe des arbres, — servira d'eau bénite sur sa tombe.

3. — Quand *Jean l'Accroupi* (le tailleur) va aux pardons — ses — poches sont pleines de dés, afin que les jeunes filles disent : — « Le tailleur a de l'argent ! »

4. — Regardez bien si vous n'êtes louches — l'artiste sur son coussinet : — il porte chemise de fine toile, — et là-dessous un *pâté* de gale.

5. — Quand *Jean l'Accroupi* se lève de son nid. — tous s'écrient « Ça sent mauvais ! » — Et quand il marche dans la maison, — chacun *se bouche* le nez.

6. — Un jour maître tailleur — travaillant pour le compte du roi Dagobert, — trouva par hasard un pou — dans les habits de sa Majesté très chrétienne.

7. — Sans hésiter le tailleur — coupe le pou par la moitié — et aussitôt il se met à lécher — ses ciseaux ruisselants de sang.

8. — Voilà bien, dans sa souche, — la véritable noblesse des tailleurs ; — car depuis ce temps les méchants disent — que le tailleur est de sang royal.

9. — Le dernier tailleur que j'ai vu — était suspendu à la potence, à Paris : — si vous désirez dependre le voleur, — mettez le nez...

10. — Et si ma chanson vous a plu, — faites-moi plaisir en ce moment : — Buvons un coup — A la santé du marquis *Lèche-fil !*

LA FEMME MAL MARIÉE

(Dialecte de Vannes)

UR VOEZ HA N'EN DES CHET GROEIT UR CHANJ VAD

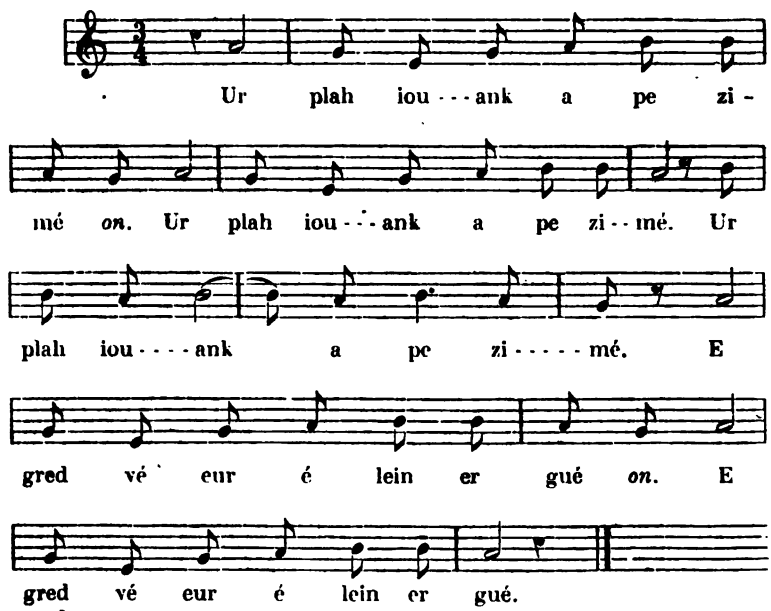

1. — Ur plah iouanck a pe zimé,
E gred vé eur é lein er gué,

2. — E gred vé eur é lein er gué,
Évé en dél milein evé.

3. — Mœs en dél e gouéh abred-mat,
Ha kalon er plah e huanad.

4. — Me gredé pem bé diméet
N'em behé groeit labour erbet.

5. — Nameid hoari, tarrein keneu,
Ha golhein men déournigueu ;

6. — Nameid dichuéh, nameid balé
Pè devis ha gout en douéré.

7. — Mœs bremen é houian réh mat
É ma ret t'ein hoah labourat ;

8. — É ma ret t'ein hoah labourat
Hag andur memb mara vahad

9. — Néein bamdé tair guerjad[1] ned
Ha huchellat gued beg me zroed.

10. — Ha huchellat gued beg me zroed
Ha klah open mara véh-koed.

11. — Me fried, un dén didruhé,
D'oh-ein n'en dés tam karanté.

12. — Ean e brén quik, el lak ér pod,
Ne ra d'ein méid iskern d'em lod.

13. — Ha hoah ne hra quet él d'ur hi :
N'hum lausk quet t'ou hrignat én ti.

14. — A pe brén un dousen uieu,
Ean 'n devé dêc ha mem bé deu.

15. — Hag é uieu e vé frinted
Aveid me ré-mé ne vant quet.

[1] *Guerjad* diminutif de *Gourhedad*.

16. — Guéharal p'oen em iouankis,
Me zougué peb sort bragueris.

17 — Allas ! a pe don diméet
Mem bragueris e més kollet !

18. — Mem boé bloukeu ar mem boteu ;
Bremen ne més chet a loreu.

19. — Ar mem broh oé ur velouzen,
Bremen n'en dés meid un néhen.

20. — Bremen n'en dès meid un néhen,
Ha hi hoah runguet pen d'er ben.

21. — En dé mé on bet érédet,
Lein me halon e mès ouilet !

22. — Glubet em boé ol men dillad
Gued en dar a men deulegad ;

23. — Gued en dar a men deulegad
En doé bet ridet a boulad.

24. — A houdé, gued me huanadeu,
Bamdé è mès kaijet dareu !

25. — A drasur, pem behé gouiet
Jamæs ne vehen dimèet.

LA FEMME MAL MARIÉE

(Traduction)

—

1. — Quand une jeune fille se marie, elle croit qu'il y a de l'or dans le haut des arbres;

2. — Qu'il y a de l'or dans le haut des arbres, tandis que ce sont des feuilles jaunes ;

3. — Mais les feuilles ne tardent pas à tomber et le cœur de la jeune fille soupire.

4. — Je croyais que, quand je serais mariée, je n'aurais plus travaillé ;

5. — Je n'aurais fait que jouer, casser des noisettes et laver mes petites mains ;

6. — Me délasser, me promener, causer, et apprendre les nouvelles.

7. — Mais maintenant je vois bien qu'il me faut encore travailler;

8. — Qu'il me faut encore travailler. et même endurer quelques coups de bâton.

9 — Trois fois, chaque jour, je dois charger de fil mon fuseau et bercer avec le bout de mon pied.

10. — Bercer avec le bout de mon pied, et en outre ramasser des charges de bois.

11. — Mon mari, homme sans cœur, n'a pour moi nulle affection.

12. — Il achète de la viande, la met dans le pot, et ne me donne pour ma part que les os.

13. — Et, me traitant plus mal qu'un chien, il ne me laisse même pas les ronger dans la maison.

14. — Quand il achète une douzaine d'œufs, il en garde dix et m'en donne deux ;

15. — Ses œufs sont frits ; les miens ne le sont pas.

16. — Autrefois, quand j'étais jeune, j'avais toute sorte d'ajustements.

17. — Hélas ! depuis mon mariage, il ne m'en reste rien.

18. — J'avais des boucles à mes souliers, et maintenant je n'ai plus de bas.

19. — Sur ma robe j'avais du velours, je n'ai plus qu'un ruban de laine ;

20. — Je n'ai plus qu'un ruban de laine, encore est-il déchiré d'un bout à l'autre,

21. — Le jour où j'ai été mariée, j'ai pleuré tout mon content !

22. — Mes habits ont été trempés de mes larmes,

23. — Tout trempés des larmes qui de mes yeux coulaient en abondance.

24. — Et depuis, tous les jours, je n'ai fait que soupirer et pleurer...

25. — En vérité si j'avais su cela, jamais je ne me serais mariée !

Recueilli et traduit par Yhan Kerhlen.

BINIOU ET TAMBOURIN[1]

Perdus au large!.. Aucune terrre
Ne surgit, crevant le mystère
Placide du brouillard lointain.
Le jour se lève, et sur les voiles
Pâles du baiser des étoiles
Pleuvent les rayons du matin.

Dans les vergues de la *Sirène*,
Dont la coque indique une reine
Pimpante, agile des flots bleus,
Deux marins de robuste mine,
Dont l'aube joyeuse illumine
Le col libre, causent entre eux.

Le navire a quitté la rade
Depuis quinze jours : « Camarade,
Quel est ton pays, quel est ton
Lieu de regrets ? — Les bords du Rhône ...
Et toi ? — Connais-tu la fleur jaune
Des genêts, du landier breton ?

— Connais-tu le Midi, l'ivresse
Des prés où danse l'allégresse
Du soleil enrubanné d'or ?
— Connais-tu la mélancolie
De la mer, de la mer jolie
Qui chante et pleure autour d'Arvor ?

[1] La Convention avait décrété, que pour guérir les matelots bretons et provençaux du mal du pays, il serait embarqué sur chaque navire un biniou et un tambourin.

— Connais-tu la musique grêle
Des cigales battant de l'aile
Et dans les blés roux voltigeant ?..
Les calanques ensoleillées
Par les crinières éveillées
Des vagues aux grelots d'argent ?

— Connais-tu les roses bruyères
Où, le soir, s'allongent des pierres
Grises, des files de menhirs ?..
Nos vieux chênes, nos vieilles roches,
Le tintement plaintif des cloches
Remplissant l'air des souvenirs ?..

Connais-tu les arches géants
Du Pont du Gard, bouches béantes
Du mistral ?.. connais-tu (dau ! dau !)
L'étincelante farandole
Où fuit la chevelure folle
De... Magali, ma tant amado ?

— Connais-tu la fine dentelle
De granit de mes clochers, telle
Qu'à ses mailles se prend l'azur ?..
Et l'aire où j'ai mené la ronde
Avec mon Yvonne, plus blonde
Que la flamme de l'épi mûr ?..,

Alors chacun se tut... Etait-ce
Quelque inexprimable tristesse
Qui refuse sa guérison ?...
Tous deux absorbés dans un rêve
Semblaient réclamer une grève
Aux profondeurs de l'horizon...

Soudain ils dressèrent l'oreille,
En bas, sur le pont, ô merveille !
Des binious et des tambourins

S'étant mis à sonner des danses
Familières, dont les cadences
Surent parler à leurs chagrins.

Car c'était... la lande brumeuse
Auprès de la côte écumeuse,
C'était le rivage rêvé,
C'était... la Provence, la fête
De la nature satisfaite :
C'était le pays retrouvé.

C'était le gai Midi, l'ivresse
Des prés où danse l'allégresse
Du soleil enrubanné d'or...
Et c'était la mélancolie
De la mer, de la mer jolie
Qui chante et pleure autour d'Arvor.

Oui ! c'était la musique grêle
Des cigales battant de l'aile
Et dans les blés roux voltigeant,
Les calanques ensoleillées
Par les crinières éveillées
Des vagues aux grelots d'argent...

Et c'étaient les roses bruyères
Où, le soir, s'allongent des pierres
Grises, des files de menhirs,
Les vieux chênes, les vieilles roches,
Le tintement plaintif des cloches
Remplissant l'air de souvenirs...

C'était tout cela !... Mieux encore :
La Provence avec plus d'aurore,
La Bretagne avec plus d'ilôts !
C'était le Rhône et l'Armorique
Vus dans un mirage féerique !...
Et tous deux, les deux matelots,

Tous les deux, perchés dans la nue,
Accordaient leur joie ingénue,
Le premier entonnant : *Zou ! Zou !*
Le second, le gars de Bretagne
Comme aux échos de la campagne,
Jetant son âme dans un : *Iou* !..

Et tous deux, sous le ciel immense,
Tous deux mariaient leur démence,
Leur extase, leur chant béni,
Ainsi que deux goëlands frères
Qui, chassés par les vents contraires,
Se rencontrent dans l'infini !...

LÉON DUROCHER.

POÉSIE

—

CONTES D'HIVER

La terre est refroidie en son manteau de givre ;
On dirait que, l'hiver, elle cesse de vivre
Pour renaître plus jeune au souffle du printemps.
La neige par flocons tombe drue et longtemps.
Les arbres dénudés, géants aux bras sans nombre,
Sur les longs tapis blancs étendent leur grande ombre,
Quand la lune parfois, traversant le ciel noir,
Jette son rayon pâle à la brume du soir.
Le bois s'endort au loin dans une teinte grise ;
La branche, sous la neige, en crépitant se brise,
Et le silence vient, plus morne et plus profond.
Dans un brouillard épais bientôt tout se confond.

A la ferme, les gens groupés autour de l'âtre,
Écoutent les récits que leur fait le vieux pâtre,
Et qu il apprit là-haut, par les soirs lumineux,
L'été, sur la montagne aux sapins résineux
Qui forment les grands bois où le troupeau s'abrite.

Il raconte, au retour, qu'en sa pauvre guérite,
Quand il est resté seul sous le ciel étoilé,
Ses yeux vont au lointain que la nuit a voilé...
Une apparition de forme aérienne
Plane sur la colline ; autant qu'il s'en souvienne,
Le pâtre a vu l'étoile attachée à son front,
Et les sylphes de l'air, se balançant en rond,
L'entourer de leur cercle, et lui faire cortège :

C'est la Dame des prés, — que le ciel nous protège ! —
Une baguette d'or brille en ses blanches mains ;
Elle est fée, et le soir passe par les chemins
Sans que son pied mignon ait effleuré la mousse.
Sous ses voiles légers, dans la lumière douce
De la lune qui vient argenter les coteaux.
Le pâtre a pu la voir se glisser sur les eaux.
Malheur à l'étranger s'il traverse la lande
Après minuit sonné ! La Dame avec sa bande
L'entraîne en son palais, l'y garde jusqu'au jour,
Et quand on le retrouve, il est mort, mort d'amour !...
Plus loin, les Farfadets dansent formant, la chaîne.

Si l'homme est en retard ou par là se promène,
Ils l'obligent de force à tourner avec eux ;
Bientôt sur les buissons s'allument de longs feux ;
Ils éclairent la ronde, et la fin du pauvre homme.
Lancé de main en main comme on lance une pomme,
Il vient rouler au bas du sinistre rocher ;
Et quand le ciel pâlit, que le bronze au clocher
Jette dans l'air serein son tintement sonore,
Ce cadavre sanglant, éclairé par l'aurore,
Si, mort par les démons, Dieu lui fait bon accueil,
Donne une âme au Seigneur, à l'église un cercueil !...

Voilà les contes bleus qu'on fait à la veillée
Jusqu'aux jours de soleil où la terre éveillée
Fait croître l'herbe aux champs, la fleur dans les buissons,
Et prépare en son sein de nouvelles moissons.

Baronne Antonine L. de Rochemont.

RÉCITS ET NOUVELLES

LA LETTRE DU NOTAIRE

I

On travaillait dur dans le champ de Jean Le Cam. C'était la moisson.

Courbés parmi les épis dorés, les bras nus, un groupe de paysans faisait des trouées dans la mer d'épis jaunes s'étendant d'un bout à l'autre du champ. Le patron était là, besoignant ferme au premier rang, ne soufflant mot, calculant en lui-même le rapport de tous les sacs de blé qu'il voyait déjà à l'abri dans son grenier. Il n'interrompait son calcul mental que pour se détourner vers son monde et dire en regardant le soleil : — « Hardi ! les gars, c'est des écus qui viennent de là-haut. »

La chaleur tombait lourde sur la campagne, écrasant dans son atmosphère de feu, les coupeurs de blé dont on ne voyait que les dos, piquant de la blancheur de la chemise le grand tapis doré qui les enveloppait, et où par instants jaillissait comme un éclair le miroitement métallique de la faucille brillant au soleil.

Et partout dans la plaine, dans les plus petits *clos*, comme dans les grandes *champagnes*, on apercevait ces blancheurs mouvantes et ces reflets scintillants. Parfois, l'un des travailleurs se relevait, étirait un moment ses membres fatigués, et se dirigeait vers le fossé où, à l'ombre des fougères, gisait un petit tonneau en bois rempli d'eau fraîche. L'homme s'abreuvait là, dans un contentement béat, puis revenait plus frais, plus reposé, attaquer un nouveau sillon...

La corne d'appel de la ferme retentit par trois fois en un beuglement prolongé, appelant pour le repas de midi, et les travailleurs se

dressèrent en poussant un soupir de soulagement. Alors, sans se presser, en gens habitués qui accomplissent une corvée journalière, ils marchèrent vers la clôture du champ, après avoir jeté un coup d'œil sur la besogne faite dans la matinée.

— Ça se tire tout de même ; en v'la ben la moitié de coupé, dit un grand gars dont la figure ruisselait de sueur.

Les autres hochèrent la tête gravement, examinant d'un regard terne cette masse jaune immobile sous le bleu du firmament.

— Pour sûr que ça se tire : on finira avant le coucher du soleil, conclut le fermier.

Et il sourit d'un air malin en murmurant : « P'tête ben qu'on aura le temps d'entamer le seigle,... faudra voir. »

Ils sortaient du champ doucement, enjambant l'un après l'autre l'échalier qui séparait de la route, lorsque Jean Le Cam s'arrêta, une main en abat-jour sur ses yeux.

— Tiens, le facteur !

Au bout du chemin, apparaissait un homme à la blouse bleue lisérée de rouge.

— Une lettre pour vous, père Jean, fit l'homme en ouvrant son sac.

— Pour moi ?.. répondit Jean, tout surpris.

Il essuya sa main à son pantalon, et avança le pouce et l'index vers la lettre qu'il prit délicatement et qu'il se mit à tourner d'un air inquiet, pensant : « D'où que ça pourrait ben venir ?... »

Ce n'était là ni l'avertissement sous bande du percepteur des Contributions Directes, non plus que les contraintes diversement coloriées que l'Administration du trésor fait envoyer aux contribuables...

Le père Jean répéta tout haut : — Oui, d'où que ça pourrait ben venir ?

— Attendez, dit le facteur, y a de l'écriture imprimée sur l'enveloppe, dans le coin...

Et il lut : *Etude de Me Bienassis, notaire à Kardenoual.*

— Y a ça dessus ? demanda le fermier qui, comme beaucoup de paysans bretons, ne savait pas lire.

— Oh ! oh ! Jean Le Cam en correspondance avec un notaire ! firent les paysans. Dame ! quand on a du bien, pas vrai, et des vaches sur le pré.

Le facteur sourit.

— Ça c'est vrai ! que des lettres pareilles ne tombent pas chez les gens qui n'ont que leurs dix doigts et un chien maigre.

Jean regardait toujours sa lettre : Me Bienassis.... Parbleu ! il le connaissait, il était payé pour ça, malheur !

— Faut-il vous la lire ? insinua complaisamment le facteur.

Le bonhomme hésita, partagé entre l'envie mordante de savoir le contenu de la missive et la crainte de mettre tous ces gens au courant de ses affaires, puis brusquement, il secoua la tête.

— Merci, not' gars qu'est en classe la lira ce soir. Allons, Mathurin, venez jusqu'à la ferme prendre un verre de cidre.

— C est pas de refus, par le temps qu'il fait.... quelle chaleur !

Les paysans répondirent :

— Dame, pour du chaud, c'en est ; si ça pouvait tant seulement durer jusqu'à la fin de la moisson.

Jean était parti en avant pour mettre sa femme au courant de l'événement. Comme son homme, la Catherine fut stupéfaite.

— Une lettre du notaire ! Et qué qu'y nous veut encore ? Qué qu'affaire d'argent p'tête ben..... avec ces hommes de loi on ne sait jamais.... Pourtant, tout ça est bien fini... on a les papiers.

La lettre passa des mains du fermier dans celles de sa femme qui la tourna et la retourna plusieurs fois.

— Espère, dit-elle, le petiot la lira à la veillée.

Et, ouvrant son armoire, elle la glissa au milieu d'une pile de draps bien blancs.

Les moissonneurs entraient. Le facteur but une écuelle de cidre et sortit continuer sa tournée.

Le repas fut presque silencieux. Tous ces gens se reposaient, lourdement assis sur l'escabeau, mangeant lentement, espaçant chaque bouchée, hasardant un mot sur la récolte de grains qui s'annonçait belle, et sur les pommiers qui avaient été brûlés par les gelées de la lune rousse.

... Oh ! cette lune rousse, quand elle s'y met.....

C'était triste tout de même. Voilà deux ans que les pommes manquaient.... On sera obligé de boire de l'eau.... Maigre, bien maigre, pour des gens qui peinent du matin au soir.

Et les dos se courbaient davantage, les paroles se faisaient plus rares. Les paysans songeaient à cette fatalité qui semblait s'abattre sur eux et leur enlever le pain de la main.

— J'ai ouï dire dimanche, fit l'un en relevant la tête, que ça pourrait ben être la faute au gouvernement.

Ils écoutaient, intéressés maintenant.

— Après tout, continua l'homme, c'est les impôts qui ruinent le laboureur, et puis... le service militaire. Ça manque de bras, voyez-vous. Comme si nos gars ne seraient pas mieux à manier la faucille qu'à trimbaler des fusils dans les casernes.

— Sans compter, appuya la voix du fermier, qu'en rentrant de l'armée ça n'a plus de goût à ren... Je sais ben, pas vrai ?

— Vère, répondirent quelques voix.

Il savait bien, en effet, Jean Le Cam : son frère à lui ne l'avait-il pas planté là, en revenant du service... Pour aller où ?... à Paris crever de misère et de faim, peut-être..... Voilà plus de vingt ans qu'il n'a pas donné de ses nouvelles.

Les pipes en terre s'allumaient sous le manteau de la cheminée. On allait retourner aux champs..., l'après-midi serait rude.

Et les travailleurs prenant leurs outils sortaient de la salle toute enfumée des âcres senteurs du tabac.

— T'as serré la lettre au moins, la Catherine, fit Jean sur le seuil de la porte.

— Oui... Dis donc, une idée qui m'est venue... Si c'était au sujet de ton frère la lettre... une idée quoi !

Le paysan pâlit.

— Mon frère ? oh ! oh ! faudrait voir.

Et il se grattait l'oreille. La femme, les poings sur les hanches, le regardait en hochant la tête, le regard dur, les lèvres serrées...

Le fermier fit un geste... Enfin, on verrait ce soir.., et se dirigea vers son champ.

Mais l'idée de sa femme le tracassait, et tout en marchant il y réfléchissait...

∴

Son frère Pierre ! Un beau gars à qui la ville avait tourné la tête, et qui son service militaire fini, n'avait pas voulu reprendre la veste et l'outil du paysan.

Comme il se le rappelait bien, Jean le Cam !

Il voyait encore son frère arrivant à la ferme bien nippé, en « monsieur » comme disent les habitants de la campagne.

— Eh bien, frérot, commençait le fermier, on va s'y remettre, hein ?

— Oh que non ! par exemple, répondait le jeune homme. J'ai assez trimé autour de la terre, autrefois, et pour ne rien gagner du tout.

Les deux bras de Jean étaient tombés de saisissement.

Hein ? il ne voulait plus du métier... Alors qu'est-ce qu'il allait faire ?.. Attendre que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec.

— C'est pas tout ça, continua Pierre, je m'en vais, c'est réglé... donc inutile de me rabattre les oreilles. Mais comme le « minisse » de la guerre qu'a pris soin de ma nourriture et de mon gîte jusqu'ici, ne veut plus s'en charger, alors...

— Eh ben... ?

— Dame ! j'peux pourtant pas vivre de l'air du temps.

— Tu travailleras pardi !

— Sûrement, mais, vieux, l'ouvrage ne vient pas comme ça, du premier coup... et, en attendant, faut manger.

Le fermier sentit un frisson lui chatouiller la nuque : il vit vaguement le but où tendait son frère : il voulait de l'argent. Alors, il se fit doucereux, et entre deux sourires :

— Dis, frérot, tu serais si ben ici... tu ne manquerais de ren.

— Donc, continua l'autre sans paraître entendre l'invite de son frère, je veux ma part.

— Ta part ? fit Jean.

— Eh bien oui ! ma part, dans les terres, dans la ferme, dans le bétail, ma part dans tout, quoi !

Jean le Cam n'entendait plus. Une sueur froide lui mouillait les tempes ; il regardait son frère d'un œil stupide, hébété. Il s'attendait à une demande d'argent, et malgré tout le déplaisir qu'elle lui aurait causé, il s'y serait soumis sans trop barguigner, car, en définitive, le frérot avait droit à quelque chose. Mais partager la ferme ? Jamais il ne s'était arrêté à cette épouvantable idée. Quand le « vieux » mourut, Pierre était au service, et Jean s'était installé en maître dans la maison, sans se préoccuper du reste... Non, jamais il n'avait songé à tout cela.

Voilà pourquoi il restait tout ahuri devant son frère qui se prit à rire.

— Vère ! Croyais-tu pas que j't'aurais donné ma part. Et moi alors ? Quand le père est mort, j'étions deux, pas vrai ? De quel droit que t'aurais tout et moi ren ?

Le fermier reprenait peu à peu son bon sens.

— Eh bien reste ici, et j'serons d'ensemble.

L'autre secoua la tête.

— Donne-moi la moitié du bien.

Et il comptait :

— La ferme... tant ; les *clos*... tant ; le bétail... tant... Ça fait... Tiens ! donne-moi six mille francs, et tu garderas tout.

Jean Le Cam fit un bond.

— Six mille francs, cria-t-il ! Jour de Dieu, tu t'moques de moi ? Six mille francs ! Eh ben ! tu n'auras pas un rouge liard.

Et poussant son frère par les épaules, il le flanqua dehors sans plus de cérémonie, et mit la barre à la porte.

— Bon, continua Pierre, en se montrant à la fenêtre ouverte, les hommes de loi n'sont pas faits pour les chiens ; pas vrai ? A tantôt.

Resté seul, Jean réfléchit.

C'est vrai, tout de même que les hommes de loi... Car il était dans son droit, le frère... Mais se séparer d'une partie de ses champs, de cette terre qu'il avait cultivée avec amour, qu'il avait arrosée de ses sueurs, non, jamais ! Mais elle était à lui, cette terre, bien à lui ; c'était lui qui l'avait travaillée, tout seul ; son frère n'y avait jamais mis la main... Non, ça ne se pouvait pas.

Et pourtant le partage eut lieu, après rapports d'experts par devant Me Bienassis, notaire à Kardenoual. Sitôt les lots adjugés, Pierre qui avait hâte de quiter le pays, fit mettre en vente tout ce qui lui revenait. Jean, qui avait quelques économies, en acheta le plus possible, ne voulant pas laisser aux mains des étrangers cette terre qu'il tenait de son père et qu'il comptait transmettre à son fils ; et, ce qu'il ne put acquérir, il le vit avec désespoir passer à ses voisins.

Mais il se promit bien de racheter, au fur et à mesure de ses moyens, ce qu'il n'avait pu conserver.

Et il avait tenu parole. Morceau par morceau, il avait repris sa terre, se privant de tout en vue de payer ses acquisitions, se saignant aux quatre membres pour rendre à sa ferme l'importance

qu'elle avait eue. Toutes les terres vendues, il les avait rachetées, à l'exception d'une seule, une belle prairie, bien fraîche, bien grasse.... Le propriétaire actuel qui n'ignorait pas le violent désir du fermier, la voulait vendre au moins mille francs. Et mille francs, c'est une grosse somme. Mais Jean Le Cam ne craignait pas sa peine, et il comptait bien avant peu..... . Suffit.

Quand il arriva à la barrière de son champ, ses hommes étaient déjà au travail. Jean se mêla à eux. Mais sa bonne humeur du matin avait disparu. D'un coup d'œil échangé, les travailleurs se communiquèrent leur pensée : il était clair que cette coquine de lettre causait au patron de bien grandes préoccupations ; préoccupations absorbantes en effet, car Jean Le Cam, ordinairement bavard, ne desserra pas les dents de toute l'après-midi.

⁂

Le dernier des moissonneurs avait à peine quitté la ferme, en souhaitant la bonne nuit, que la Catherine ouvrait son armoire et en tira la fameuse lettre du notaire. Jean courbé sur le foyer essayait d'allumer à la flamme du tison une chandelle de résine.

Lorsque tout fut prêt, la Catherine appela son fils, un gros joufflu assis sur un tas de paille dans l'aire.

— Tiens, petiot, lis-nous ça.

Tout fier, le jeune gars ouvrit avec des précautions multiples l'enveloppe d'où il sortit un papier, sur lequel il déchiffra péniblement les lignes suivantes :

Etude de Me Bienassis, notaire à Kardenoual. « Monsieur, vous « êtes prié de passer à mon étude demain dans la matinée, pour « communications importantes concernant Pierre Le Cam, votre « frère. »

Le couple resta un moment muet, immobile, regardant le fameux papier à la lueur fumeuse de la chandelle de résine.

— Quand j'te disais, commença la femme.

— Espère, espère, répondit Jean. Relis un p'tit, pour voir.....

L'enfant lut une seconde fois.

— Jour de Dieu, tonna le fermier ! Qué qu'y nous veut à la fin des fins ? T'as eu ta part pas vrai ? ça suffit... Les choses ont été faites par justice, donc pas de chicane là-dessus....

Et rouge de colère, il chavira un escabeau, pendant que l'enfant effrayé de ce débordement d'humeur si neuf pour lui se hâtait de se couler dans son lit cloisonné.

Jean criait maintenant :

— Pour sûr que c'est de l'argent qu'y veut, le feignant. Il aura tout mangé, là-bas à faire bombance, et il en réclame d'autre.... Plus souvent, par exemple !

Il s'assit au coin de l'âtre sur le banc et la Catherine vint prendre place en face de lui.

Elle resta un moment songeuse, puis elle dit :

— Pourquoi que c'est le notaire qu'envoie le mot de billet ?

— Tiens, c'est ma foi vrai, oui, pourquoi ?....

Et il ajouta, inquiet au dedans de lui :

— Pourvu que ce ne soye pas un tour qu'y veut nous jouer.... avec ces hommes de loi, on ne sait jamais.....

La femme haussa les épaules,

— Mais non, puisque t'as l'acte de partage signé par lui..... M'est avis plutôt qu'y n'ose pas écrire, le Pierre, et qu'y fait demander par le notaire, pour nous faire peur...

Et ils restèrent longtemps entassant suppositions sur suppositions, et déclarant à la fin n'y rien comprendre.

— Enfin, fit la femme, on saura demain. .. Mais sois rusé, mon Jean ; écoute ben ce qu'y te dira, ce notaire du diable, et va-t-en pas te laisser enjôler..... y sont tous des enjôleurs ces gens de ville....

La vieille horloge de bois avait sonné minuit que la Catherine et son homme, dans leur lit fermé, devisaient encore sur la lettre qui venait malencontreusement jeter du trouble dans leur existence si bien remplie et si tranquille.

II

Me Bienassis, notaire, titulaire de l'étude la plus achalandée de Kardenoual, n'avait pas encore paru dans son cabinet. Il terminait la promenade hygiénique qu'il avait coutume d'accomplir religieusement tous les matins sous les quinconques de sa ville natale.

Mais les cinq clercs qu'occupait l'étude, sans compter le petit saute-ruisseau, étaient à leur poste, c'est-à-dire à leur pupitre. En gens calmes et dont l'esprit n'est pas encore bouleversé par les soucis de toutes sortes que comporte l'heure présente, ils écoutaient, avant de se mettre au travail, un de leurs collègues détailler avec force points d'admiration, les merveilles de la Tour Eiffel qu'il venait de contempler quinze jours durant. Et tous, jusqu'au petit saute-ruisseau, suçant son porte-plume de fer, tendaient l'oreille d'un air intéressé, savourant ces joyeux propos, en guise d'excitant à la soporifique digestion des formules antiques et solennelles dont les gens de justice conservent jalousement le peu enviable monopole.

Le « patron » entra, une main dans la poche de son pantalon, l'autre portant sa canne qu'il fit sonner sur le parquet. C'était sa façon de répondre au bonjour empressé des clercs qui, tous les matins, s'informaient de sa santé avec un soin des plus minutieux, attention délicate dont le notaire se montrait excessivement flatté.

Ce matin là, les compliments d'usage ne durèrent pas longtemps, car presqu'aussitôt on gratta légèrement à la porte.

Tous à la fois, les cinq clercs et le petit saute-ruisseau, pour épargner au patron la fatigue d'ouvrir la bouche, crièrent avec de formidables éclats de voix un « Entrez » retentissant, que suivit immédiatement un entrebaillement de la porte.

Une tête coiffée d'un chapeau à larges bords se montra, roulant de gros yeux apeuris et effarés dans toutes les directions. Son inspection terminée, la tête disparut pour réapparaître un moment après suivie d'un corps trapu vêtu de l'habit gris étriqué des gars

de Péran, et balançant au bout de ses bras : à gauche une paire de sabots, à droite l'inévitable panier en paille tressée qui sert de *vade mecum* aux bonnes gens de la campagne bretonne.

— Que voulez-vous, brave homme ? demanda le notaire.

Le paysan sourit d'un air entendu, posa ses sabots sur le plancher et tira de la poche de sa veste une lettre qu'il présenta à Me Bienassis.

— C'est vous, M'sieu le notaire, au moins ?

— Oui c'est moi.

— Est rapport au mot de billet que voici.

Le notaire jeta un coup d'œil rapide sur la lettre.

— Ah, très bien ! fit-il. Affaire Le Cam, passez dans mon cabinet.

Le paysan rassembla ses bagages et suivit le notaire en enveloppant d'un regard plein de respect les innombrables cartons verts qui tapissaient l'étude.

Me Bienassis le fit asseoir en face de lui, et fouilla dans un monceau de papiers entassés sur son bureau.

— C'est vous le frère de Pierre Le Cam ?

— Oui, m'sieu le notaire, son frère aîné, quarante-cinq ans passés des dernières pommes.

— Eh bien, c'est à son sujet que je vous ai fait venir ici. J'ai, s'il m'en souvient bien, déjà eu quelques rapports avec vous, au moment d'un partage de biens fait en mon étude... voilà bien longtemps.

Le paysan remua sur sa chaise, ouvrit la bouche, mais, se souvenant des recommandations de sa femme, il coula un regard vers le notaire et attendit.

Celui-ci, sans se presser, décachetait une grande enveloppe jaune, et en tirait plusieurs papiers.

— Eh bien, vous m'avez l'air d'un brave homme ; ce que j'ai à vous apprendre n'est pas précisément pour vous faire plaisir... mieux vaut ne pas y aller par quatre chemins... Vous l'aimez bien votre frère, n'est-ce pas ?

— Hein ? fit le paysan soupçonneux ; et il marmotta entre ses dents : « Qué qu'y veut donc dire ?

Et comme le notaire mettait ses lunettes pour examiner les papiers qu'il avait en main, Jean Le Cam n'y tint plus : il se leva d'un geste brusque.

— Tenez, M'sieu le notaire, j'aime autant tout vous dire. Pour un brave garçon, Pierre not'frère en est p'tête un : point ne chaut...

sont des affaires de famille qui n'regardent pas le tiers et le quart... Mais pour ce qui est de l'affaire de la lettre que je vois ben oh ! mais là très-ben, ce qu'y veut et pourquoi qu'y vous a fait m'écrire, voici...

Me Bienassis, étonné, regardait le paysan par dessus ses lunettes. Un sourire goguenard plissait ses lèvres et sa main fourrageait impatiente dans sa barbe.

Jean Le Cam continua :

— Il ne peut plus vivre là-bas, pas vrai ? et il voudrait de l'argent, hein ? Il n'a pas osé nous en demander à nous, alors il vous a prié de le faire, vous... C'est-y ça ?... Eh ben ! dites lui que j'n'en ons point... Il a tout mangé sa part, tant pis pour lui...

Jean Le Cam avait prononcé ces derniers mots d'une voix forte qui résonna singulièrement dans le sanctuaire de Me Bienassis.

— Seulement, reprit-il d'une voix plus douce, comme après tout c'est le frère, et qu'on a un p'tit de cœur, s'il a pas de quoi vivre là-bas, dites-lui de venir à la ferme, s'y veut..., l'ouvrage ne manque pas, et s'y fait de bonne besogne, on lui donnera du pain. V'là tout ce que j'pouvons faire pour lui, aussi vrai que le bon Dieu est là qui m'voit et m'entend !

Et il cracha par terre. Après quoi, il respira longuement et attendit.

Me Bienassis le regardait toujours, de plus en plus étonné. A la fin, il rajusta ses lunettes et dit :

— Mon ami, votre frère est mort ; voici la copie de son acte de décès que j'ai reçue de Paris.

Jean Le Cam ne broncha pas. Il fixait sur le notaire ses yeux gris, cherchant à lire sur sa physionomie ce qu'il pourrait en résulter de la mort de son frère.

— Ah ! il est mort, prononça-t-il enfin. Dieu lui fasse paix !

Et il ôta à moitié son chapeau.

Le notaire lui donna lecture de l'acte de décès de Pierre le Cam. Jean n'écoutait pas, il songeait :

Et puis après ! qu'est-que ça lui faisait ! il y a longtemps qu'il en avait fait son deuil de son frère .. Si encore il avait laissé quelque chose pour le dédommager, lui Jean, de tous les torts qu'il lui avait causés, et de la terre qu'il avait enlevée... Mais non, un dépensier, un prodigue... Mais pourquoi alors, le notaire l'avait-il fait venir chez lui ! Ce n'était certes pas pour la seule satisfaction

de lui donner connaissance de l'acte de décès... il aurait bien pu lui écrire.... Il y avait donc autre chose bien sûr, mais quoi ?...

Tout à coup une idée lui vint, et il tressauta sur sa chaise. Il coula un nouveau regard vers le notaire qui impassible achevait sa lecture.

— Bon, pensa-t-il, il a p'tête laissé des éfants... Y voudrait ben qu'on les prenne... oh ! oh ! espère.

Il posa sa main sur le bureau de Me Bienassis.

— Tenez, M'sieu le notaire, j'm'en vas vous dire. Si l'frérot n'avait pas voulu s'en aller vers la ville, ça aurait fait un bon travailleur, tout de même, tandis que là-bas, il n'a fait ren debon ; il s'a marié à une « coureuse » qui lui a donné des éfants, p'tête ben.... Des pauv' petiots qu'auront de la misère pour sûr...

Et il fixait toujours sur le notaire ses regards pénétrants.

...— Si la récolte avait été bonne, continua-t-il, j'en aurions pris un éfant, vrai de vrai, mais pas moyen... Rien ne va, le bétail ne s'vend, que c'est une pitié... Pour lors, j'pouvons point venir en aide à sa femme, ni à ses éfants, oh ! mais là point... Vous lui direz tout ça, m'sieu le notaire, que c'est la vérité vraie du bon Dieu....

Me Bienassis l'avait laissé causer tout à son aise. Quand il eut fini, il se tourna vers lui.

— Ecoutez, mon ami : votre frère était un brave garçon ; il ne s'est pas marié à une « coureuse, » comme vous dites ; et n'a pas d'enfants. Il est mort dans une situation, qui sans être brillante n'en est pas moins satisfaisante ; par conséquent, tranquillisez-vous, ne vous inquiétez pas de çà.

—Oh ! oh ! se dit le paysan, qui ne comprenait pas, j'ons p' tête été trop loin,

Et il reprit tout haut :

— Mais, je m'en vas vous dire, M'sieu le notaire, tout ça, voyez-vous.....

Me Bienassis lui fit signe de se taire.

— Bien plus, continua le notaire, votre frère avait quelques petites économies.....

Jean Le Cam se leva tout d'une pièce.

— Oh ! bien modestes les économies, mais enfin c'est toujours autant. Avant sa mort il a dit à ceux qui le soignaient : « Faites parvenir l'argent à mon frère, pour qu'il me fasse dire des messes ». Et comme on a trouvé dans ses papiers l'adresse de mon étude, on m'a expédié le tout.

Le paysan étranglait : l'émotion le prenait à la gorge ....

Me Bienassis continua :

– Et alors, puisqu'il n'y a pas de testament, et que le défunt ne laisse ni descendants, ni ascendants directs, en vertu de l'article 750 du Code Napoléon.....

Jean Le Cam écoutait haletant, buvant les paroles du notaire.

... — C'est donc vous qui êtes héritier.

Le paysan ne bougeait pas. Il eût vu sortir des cartons verts de Me Bienassis toute une légion de diablotins, qu'il n'eut pas été plus ébahi.

Bientôt cependant, un large sourire détendit sa figure, et d'un air niais qui contrastait étonnamment avec la vivacité de son regard.

— Hein ! c'est vrai tout de même, ce que vous dites là ? Car ce serait pas charitable, M'sieu le notaire, de s' moquer du pauv' monde.

Me Bienassis haussa les épaules en éclatant de rire.

Le paysan, gêné, continua, cherchant ses mots :

— Et... à combien. .. que .. ça s' monte ... c't argent ?

— Douze cent vingt francs, tous frais déduits.

Jean Le Cam répéta tout haut : douze cent vingt francs, comme pour bien se rendre compte du tas d'argent que cela pouvait faire.

Il pensait : Douze cent vingt francs, comme qui dirait quatre cents écus... Quatre cents écus, mais, jour de Dieu ! avec cela la prairie du voisin était à lui ! Et il restait encore cent écus... Espère, espère...

Et devant ce chiffre fabuleux pour lui, devant cette prairie verdoyante où il voyait ses bestiaux paître l'herbe grasse, il n'y tint plus ; son cœur endormi depuis si longtemps se fondit subitement et se prit à battre à petits coups ; il sentit une douce chaleur lui courir dans les moëlles, et lui, Jean Le Cam, qui aurait laissé crever de faim son frère et toute sa famille plutôt que de leur faire l'aumône d'une pièce de deux sous, il ne put résister à cette liesse intime, et du revers de sa manche, il essuya une larme, — une vraie — qui lui mouillait la paupière.

— Pauvre frérot, soupira-t-il, un brave cœur tout de même, un peu feignant, mais pas méchant un brin. Tenez, m'sieu le notaire, je m'en vas vous dire...

Il secoua furieusement la main de Me Bienassis. Celui-ci se leva.

— Pardon, brave homme, mais j'ai des clients qui m'attendent. Voulez-vous votre argent tout de suite ?

Votre argent ! il avait dit *votre* argent !

Le paysan se rengorgea.

— Dame ! faut voir, j'voulons ben, quoique chez vous ça soye en sûreté, pas vrai ? Mais donnez tout de même : on peut en avoir affaire, des fois.

Me Bienassis ouvrit son coffre-fort, et compta la somme. Jean suivait de l'œil tous ses mouvements.

.... Deux.... trois... six cents.... mille...

— Mille, répéta le paysan avec une intonation bizarre dans laquelle il y avait de l'étonnement, du respect, et un vague effroi... Mille.... Attendez, m'sieu le notaire, j'vas prendre mon panier.

Il leva le couvercle du panier et le présenta au notaire qui y versa la somme tout entière et la grande enveloppe jaune renfermant les papiers de Pierre Le Cam,

— Le compte y est ben, pour sûr ? interrogea-t-il.

— Vérifiez, répondit Me Bienassis. Et puis, vous savez, n'oubliez pas les messes, hein ?

— Espérez, m'sieu le notaire. Allons, ben le bonjour et merci.

Puis il ajouta avec un petit clignement d'yeux :

— On se reverra avant longtemps, rapport à une terre. . qui .. que.... Suffit.

Et enfilant ses sabots, il sortit majestueusement du cabinet particulier du notaire, et gagna la porte en souhaitant mille prospérités à MM. les clercs, dont les plumes grinçaient avec furie sur la rugosité du papier timbré, sans lequel, ici-bas et dans notre bon pays de formalisme à outrance, rien de bon ni de valable n'éclôt au soleil.

∴

Pour la seconde fois, depuis l'arrivée de Jean, la Catherine avait compté le magot.

Le fermier se frottait les mains silencieusement, laissant reposer avec complaisance ses regards sur les pièces d'or qui reluisaient aux derniers rayons du soleil couchant.

— Ramasse ça avant l'arrivée du petiot, fit-il enfin ; ça bavarde, les éfants, quoique ça ne soye pas de l'argent volé, pour de vrai !

La Catherine serra le trésor au fond de l'armoire et mit la clef dans sa poche.

— Tout de même, murmura-t-elle, il a-z-eu des torts, ton frère, de grands torts, mais ça ne fait ren, n'était point un méchant homme.

— Dame non, appuya Jean Le Cam, n'était point un méchant homme. Dis donc, la femme, faudra ben lui faire dire une messe tout de même.

— Vère, j'pouvons ben ; et puis, quand y s'agit des d'funts, faut pas lésiner...

— Bon, j'vas aller chez M. le recteur lui dire de l'annoncer au prône, dimanche.

Le paysan se dirigea vers la porte. Arrivé sur le seuil, il resta un moment à regarder le ciel tout empourpré à l'occident.

— Espère, dit-il, j vas d'abord passer chez le vieux Thomas, savoir combien qu'y veut me vendre sa prairie... J'irons après chez le recteur, s'y n'est pas trop tard... S'y fait nuit, j'attendrons à demain, sera toujours assez matin...

Et les mains dans les poches, sifflottant un air de danse, Jean Le Cam traversa l'aire et s'enfonça dans un petit chemin creux qui conduisait à la maison du vieux Thomas, le propriétaire de la verdoyante prairie qu'on voyait là-bas. à demi-noyée dans les vapeurs grisâtres qui dansaient au-dessus de la rivière.

ADOLPHE OLLIVIER.

NOTICES & COMPTES-RENDUS

Les Poètes bretons par Olivier de Gourcuff.

Olivier de Gourcuff, auteur déjà d'une *Anthologie des Poëtes Bretons du dix-septième siècle* (1884) vient de publier à la *Nouvelle Bibliothèque Populaire à 10 centimes* (Paris, librairie Blériot, Henri Gautier succr 55, quai des Grands-Augustins), une petite Anthologie des *Poëtes Bretons contemporains* qui est comme le résumé de ses nombreux travaux littéraires, notamment du *Mouvement poétique en Bretagne, de la Restauration à la Révolution de 1848* (1885). Il l'a fait précéder d'une étude très brève mais très instructive sur la poésie bretonne proprement dite : celle qui est écrite dans notre idiome national. Puis après un juste tribut d'éloge rendu au talent de M. le vicomte Hersart de la Villemarqué et à son *Barzaz Breiz*, il termine son *introduction* par deux emprunts à cet ouvrage : la *Submersion de la ville d'Is* et la *Complainte de la dame de Nizon* et place entre ces deux morceaux une sorte de gazette rimée du commencement du XVIIIe siècle, le récit des infortunes de *Marie la Galante*, autrement dit de Marion de Faouet chef de brigands, qui fut pendue à Morlaix.

Il nous rappelle ensuite que de fins lettrés n'ont pas dédaigné d'écrire dans leur langue natale, depuis Brizeux, Prosper Roux et Luzel, jusqu'au gracieux anonyme qui s'appelle modestement le *Roitelet de saint Yves* et émaille la *Revue de Bretagne* des louanges rimées de son vénéré patron ; et que M. Clairet, l'éditeur de Quimperlé, a pu faire une Anthologie (*Bleuniou-Breiz*) de ces poètes.

Il arrive enfin aux poètes Bretons qui ont écrit en français depuis le commencement de ce siècle. Il en cite environ quarante et fait précéder leurs noms de très intéressantes notices biographiques et littéraires et d'extraits de leurs œuvres choisis avec un goût parfait.

Beaucoup de ces poètes sont morts aujourd'hui : ce sont A. de Beauchesne, auteur de *Souvenirs poétiques* (1830) et du livre des *Jeunes Mères* (1858) ; Evariste Boulay-Paty, lauréat de l'Académie française en 1827, auteur d'*Elie Mariaker* (1834), d'un volume d'*Odes*, (1844) et de *Sonnets*

Brizeux ; Chateaubriant ; Pitre-Chevalier, auteur des *Jeunes filles* ; Tristan Corbière, des *Amours jaunes*; Paul Féval; Ernest Fouinet; Stéphane Halgan, auteur des *Souvenirs bretons* (1857); Eugène Lambert, des *Fleurs du bien* (1876) et d'un *Essaim de sonnets* (1878) ; Auguste Le Bras, des *Armoricaines* (1828); Hippolyte Lucas, de *Le cœur et le monde* et des *Heures d'Amour* ; Victor Mangin, de *Lida* ; Elisa Mercœur; Charles Monselet, auteur de le *Plaisir et l'Amour* ; Hippolyte de la Morvonnais, de la *Thébaïde des Grèves* (1838) ; Emile Péhant, de *Sonnets*, de *Jeanne de Belleville*, et de *Jeanne la flamme* ; du Pontavice de Heussey, de *Nuits rêveuses* (1840) d'*Etudes et inspirations* (1859), de *Sillons et débris* (1860) et de *Poèmes virils* (1862) ; Ch. Robinot-Bertrand, de la *Légende rustique*, de *Au bord du Fleuve*, et de la *Fête de Madeleine* ; Emile Souvestre, de *Rêves poétiques* (1830) ; enfin Edouard Turquety et Constance de Théis, princesse de Salm-Dyck.

Une quinzaine seulement sont vivants : ce sont Frédéric Blin, Achille du Clésieux, Henri Droniou, Mme Sophie Hue, Charles Le Goffic, Eugène Le Mouël, Alcide Leroux, Thomas Maisonneuve, Emile Michelet, Mmes A. Penquer et Eugène Riom, Joseph-Guy Ropartz, Joseph Rousse, Léon Séché, Louis Tiercelin, Hippolyte Violeau sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Tous les poëtes Bretons ont-ils trouvé place dans cette Anthologie? il s'en faut de beaucoup et, pour s'en assurer, il suffit de se reporter à l'Anthologie de Tiercelin et de Ropartz, qui elle-même est très loin d'être complète. « La terre de Bretagne est en effet, comme le dit l'auteur dans son introduction, éminemment propre à la poésie » et les poëtes y fourmillent. Ne pouvant tous les citer il fallait savoir les choisir et on ne saurait trop louer O. de Gourcuff du tact et du goût qu'il a montré dans cette circonstance, où le charmant poëte *des Rimes d'Amour et de hasard* (1886) et de la *Mort de Léonard* (1888) a eu la modestie de s'effacer lui-même.

S'il fallait ici exprimer un regret, ce serait de l'absence d'une citation importante de Brizeux, de ce grand poëte qu'ont célébré avec tant de talent l'année dernière à Lorient, Durocher, Le Mouël, Paban et Tiercelin, et tout le chœur des poëtes nantais. Cette absence est-elle imputable à la négligence de l'auteur? En aucune manière ; mais que voulez-vous, les œuvres de Brizeux sont devenues la propriété de M. A. Lemerre qui les détient sévèrement et n'a pas permis à Olivier de Gourcuff de donner dans son petit ouvrage des extraits de notre grand poëte breton. Pauvre Brizeux !

Puisque nous en sommes à rechercher les petites défectuosités de cet ouvrage, je me permettrai d'en signaler deux qui n'ont, je dois le dire, aucune importance au point de vue littéraire. O. de Gourcuff nous dit dans sa notice sur Emile Pèhant qu'il va citer un *sonnet à la Vierge* que la famille et les amis de ce poëte ont fait graver sur la muraille de l'église de Guérande et par distraction il cite un autre *sonnet à la Vierge* de cet auteur. Il est vrai qu'il avait été d'abord question de ce dernier sonnet pour perpétuer dans sa ville natale la mémoire de Péhant, mais après réflexion un autre fut choisi. Le sonnet gravé sur une plaque de marbre blanc dans l'église de Guérande commence ainsi :

Vierge sainte, ô Marie, étoile du matin,
L'amour que j'ai pour toi je le tiens de ma mère etc.

En second lieu il cite commé né le 1er août, un poëte né le 1er avril : cette petite erreur ne serait-elle pas imputable au typographe qui sur la couverture de l'ouvrage a mis *Olivier Gourcuf* pour *Olivier de Gourcuff* ?

Je vous disais tout à l'heure que j'allais revenir sur les poëtes bretons et en faire la critique, mais je m'aperçois que l'espace réservé à mon compte-rendu est très restreint ; puis à quoi bon faire l'éloge d'Achille du Clésieux, vanté par Sainte-Beuve et Ballanche, auteur de l'*Ame et la solitude*, d'*Exil et Patrie* (1834) et du *Dernier Chant* (1841), de Mme Sophie Hüe, lauréate de l'Académie française, auteur des *Maternelles*, de Mme A. Penquer, appréciée de Sainte-Beuve, auteur de *Velléda*, des *Chants du foyer*, des *Révélations poétiques*, de Mme Riom, auteur de *Reflets de lumière* (1857), du *Flux et Reflux*, du poëme de *Merlin*, des *Légendes bretonnes*, etc.; de Joseph Rousse, auteur des *Poésies bretonnes* et des *Chants d'un Celte* (1886) de Léon Séché, auteur des *Griffes du Lion*, d'*Amour et Patrie* et de la *Chanson de la vie* couronnée l'année dernière par l'Académie française, de Louis Tiercelin, auteur des *Asphodèles* (1873), de l'*Oasis* (1880), de *Primevère* (1881), des *Anniversaires* (1887), de la *Mort de Brizeux* (1888) et du *Rire de Molière* (1889) représenté à la Comédie française, d'Hippolyte Violeau, auteur des *Loisirs poétiques* (1481) et du *Livre des mères*, à quoi bon faire l'éloge de ces poëtes si connus et si bien appréciés par les plus illustres critiques.? Olivier de Gourcuff a simplement extrait de leur écrin si riche, une petite pierre précieuse pour en orner son Anthologie. Mes éloges ne seraient que des banalités et des redites et je préfère les réserver, avec mes conseils, à de jeunes poëtes qui ont l'avenir devant eux. Le premier qui tombe sous mes yeux est dans l'ordre alpha-

bétique, M. Frédéric Blin, sonnettiste de grand talent. Son vers est ferme et sonore, sa rime toujours très riche et parfois rare et son idée souvent très belle. Le sonnet cité, qu'il intitule : *Ecroulements*, en est une preuve. C'est un disciple fervent, trop fervent peut-être, de José Maria de Hérédia ; qu'il y prenne garde, son originalité pourrait bien s'en ressentir à la longue.

M. Henri Droniou, qui vient ensuite, comme M. Frédéric Blin n'a rien publié encore, mais il est facile de reconnaître à la lecture de ses vers un poëte de race. Son *Paysage Arabe* est une belle et dramatique peinture du désert. Mais qu'il se défie de son amour de la rime trop riche. Pour rimer, par exemple, avec *Crépuscule*, il n'est pas de rime meilleure que *Majuscule*, j'en conviens ; mais comment appliquer *majuscule* à un cèdre ; le poëte est obligé de recourir à cette périphrase prétentieuse

Et *cône ombreux dressait sa noire majuscule*
Dans le rayonnement rouge du crépuscule.

V. Hugo pour un tableau analogue dans la *Chanson des rues et des bois* n'avait pas été en chercher si long, il avait simplement écrit en parlant du diable qui vient mettre un ongle au bout du doigt de la femme

Parut noir sur l'orient.

C'était à la fois plus simple et plus expressif. Malgre cette tache, le *Paysage Arabe* est certainement une des belles pièces du volume.

La chanson de M. Charles Le Goffic est écrite sur un rythme très mélodieux et la pensée en est très suave, très poétique et digne du charmant auteur d'*Amour Breton* ; elle rappelle par sa facture celle de Musset.

J'ai dit à mon cœur, à mon faible cœur etc...

Dans le fragment du *Pâtre* de M. Eugène Le Mouël il est facile de reconnaître la facture large de l'auteur des *Bonnes gens de Bretagne* (1887) et des *Strophes à Brizeux* (1888).

M. Alcide Leroux a parfois des négligences de style, mais presque toujours un sentiment poétique exquis. On reconnait la physionomie de son talent dans le *Secret de Marie*. Olivier de Gourcuff nous en donne un fragment qui finit par ce trait charmant : pour prouver que Marie qu'il

compare à une fleur a réellement existé parce qu'elle est vivante dans les vers de Brizeux il s'écrie

Quand l'art a fait la fleur, la fleur n'a pas de sève.

Ce poëte est représenté dans le *Parnasse Breton contemporain* de Tiercelin et de Ropartz par un sonnet où il a évidemment forcé son talent fait de grâce et de sensibilité, et n'a pas été apprécié par les critiques de cette Anthologie à sa juste valeur ; comme il l'eut été sans doute ; si on avait inséré sa poésie, la *Saulzaie*, toute remplie de sentiment et qui rappelle la *Voulzie* d'Hégésippe Moreau.

M. Thomas-Maisonneuve est tout l'opposé d'Alcide Leroux, c'est un très brillant artiste en vers comme l'atteste son *Sonnet Féminin*, mais son extrême facilité l'empêche parfois de fouiller et de varier ses idées. Il est jeune encore et la maturité donnera sans doute toute sa perfection au remarquable talent de l'auteur de la *Chanson de la jeunesse* (1885), des *Printanières* (1887) des *Rimes blondes* et *chansons noires* (1888).

L'*Océan d'or* de M. Michelet repose sur le fait psychologique de l'*Association des idées* qui a déjà inspiré V. Hugo dans le *Cauchemar* des *Odes et Ballades ;* mais ici ce n'est plus un cauchemar, c'est un rêve plein de riantes couleurs et auquel la forme décadente de M. Michelet donne un éclat plus intense et plus étrange.

Les *Vieilles Reliques* de M. J. Guy Ropartz, auteur d'*Adagiettos* (1888) donnent une idée très juste de la sonorité des vers et de la richesse des rimes de ce Parnassien doublé d'un musicien de mérite.

Ce qui me frappe dans cette anthologie c'est l'élévation de pensée, des poëtes bretons, qui s'attachent moins souvent à l'éclat du style qu'à la délicatesse et à la grandeur des idées. Ces poètes ont sans doute ressenti de loin l'influence des hautes personnalités et des révolutions littéraires : Blin, comme je le disais tout à l'heure, est un disciple de José Maria de Hérédia ; Victor Mangin est un disciple de Musset ; du Clésieux de Victor Hugo. — Sa strophe du *Bonheur* semble détachée de la *Prière pour tous ;* Turquety est un disciple de Lamartine ; Halgan, Leroux et Rousse, de Brizeux ; Evariste Boulay-Paty est un romantique et ce ciseleur de sonnets a formé un brillant élève E. Lambert ; Droniou, Tiercelin, Ropartz, Maisonneuve sont des Parnassiens ; Michelet est un Baudelairien, etc., mais tous ils ont cependant leur physionomie à part, originale et bien personnelle.

Ce qui me touche profondément dans presque tous ces poètes, c'est leur amour de la Bretagne. Prenez la liste de leurs ouvrages que j'ai cités moins parce que cette *Revue* est une revue de Bibliophiles, moins pour faire ressortir l'érudition d'Olivier de Gourcuff que pour montrer l'amour des poètes bretons pour leur pays natal, vous lirez des titres tels que ceux-ci : *Les Bretons*, *Souvenirs bretons*, *les Armoricaines*, *Amour breton*, *Bonnes gens de Bretagne*,[a] *Légendes bretonnes*, *Poésies bretonnes*, etc., etc.

Je n insisterai pas davantage sur le mérite de cette anthologie des poètes bretons qui a demandé à son auteur un grand tact, beaucoup de goût, et de vastes connaissances bibliographiques. En la lisant, je l'avoue, j'étais fier d'être fils de la Bretagne et j'aurais voulu adresser à tous ces poètes, mes compatriotes, ce sonnet que je composais l'an dernier en l'honneur de notre *petite Patrie* et que je dédiais à deux grands Bretons, MM. de la Borderie et de la Villemarqué :

Pays mélancolique enfoui dans les brumes,
Si ta lande est stérile et si les océans
En se ruant sur toi te jettent leurs écumes
Et des galets polis dans leurs gouffres béants,

Sois fier, tes fils du moins ont gardé tes costumes
Et leur naive foi parmi les mécréants,
Et ta langue sonore et tes vieilles coutumes
Et la mâle vigueur de leurs aïeux géants.

Si donc, avec mépris l'on te disait : Bretagne,
Que produisent de bon ta plaine et ta montagne ?
Sans hésitation tu répondrais alors,

L'âme d'amour, de joie et de fierté remplie,
En montrant tes enfants ainsi que Cornélie :
Ce sont eux mes plus beaux et mes plus chers trésors[a] !

DOMINIQUE CAILLÉ.

Procé, 3 août 1889.

[a] Nous ne referons pas pour M. Caillé, l'article que dans une circonstance analogue, M. Tiercelin a fait pour M. Beaufils. Ici comme là, le critique qui n'a oublié personne a voulu s'oublier lui-même : le vrai talent est toujours modeste.

(*Note de la Rédaction*).

LE RÉALISME ET LE NATURALISME DANS LA LITTÉRATURE ET DANS L'ART. — Un vol. in-18 de 407 pages, par A. David-Sauvageot, à Paris, chez Calman-Lévy, éditeur.

Il est de mode dans un certain monde littéraire, qui n'est pas le vrai monde assurément, de rire volontiers des académies, de leurs concours et de leurs lauréats. La plaisanterie est vieille ; elle est facile ; elle répugne aux lèvres des délicats ; elle trouve encore pourtant de joyeux compères de lettres pour la renouveler et de bons gros lecteurs pour l'accueillir avec joie. Nous ne sommes heureusement ni de ces compères ni de ces lecteurs et nous avons plaisir, tout en faisant la part des erreurs et des parti-pris possibles, à saluer au passage les élus de nos académies, toutes les fois qu'il semble juste de joindre pour leur éloge la voix du peuple à celle des Dieux.

Le volume que nous envoie M. David-Sauvageot, et qui fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, est un excellent livre et qui vient à son heure. Il a bien mérité la distinction dont il se pare et ne dût-il servir qu'à raffermir les timides dans la foi idéaliste par la fermeté de ses tendances et la netteté de ses conclusions, il aurait, par cela seul, tous les droits à notre sympathie. Mais il a tant d'autres qualités en dehors de sa valeur morale : il est une histoire très complète et sur certains points très fouillée du réalisme ; il est plein d'aperçus ingénieux et piquants, de fines critiques, de remarques judicieuses, d'observations délicates, l'ironie souvent lui ajoute une saveur et la poésie même y vient parfois mettre un charme de plus.

C'est plaisir de lire le chaleureux plaidoyer en faveur du vieil idéalisme et qui ne se borne pas à de pompeuses déclamations, à d'aimables lieux communs, mais qui a la valeur d'une thèse scientifiquement soutenue, d'une irréfutable démonstration.

C'est plaisir de voir le cher drapeau qu'on a pu croire un moment foulé aux pieds par de nouveaux barbares, relevé par une jeune main vaillante qui sait le tenir haut et ferme ; et c'est un devoir, en saluant le drapeau, de s'incliner devant celui qui le porte.

***

Le livre de M. David-Sauvageot se compose de deux études : l'une historique et l'autre critique.

Dans la partie historique, l'auteur étudie d'abord le réalisme et le

naturalisme dans l'antiquité païenne, en Grèce et en Italie. Dès l'origine il sépare le réalisme indifférent ou naturalisme du réalisme didactique, tout en faisant remarquer très justement que « *si divers qu'ils soient par l'intention, ils se ressemblent à tel point dans la pratique que nous ne parviendrons pas toujours à les distinguer. Ils ont comme devise l'un* « l'art pour l'art » *et l'autre* « l'art pour l'enseignement » ; *mais il se servent des mêmes procédés esthétiques.* »

La partie consacrée au moyen-âge est plus importante. M. David-Sauvageot recherche la part à faire, dans les origines du réalisme, à l'influence des barbares et à celle du christianisme. Il nous montre le réalisme didactique mis au service de la religion pour l'enseignement du dogme et de la morale et le réalisme indifférent surtout préoccupé de la représentation de la nature extérieure, de la peinture des mœurs féodales, populaires et bourgeoises, pénétrant bientôt jusqu'aux sentiments et aux caractères dans un premier essai de naturalisme psychologique, dont La Salle pourrait être le patron. La matière de l'art réaliste étant connue, l'auteur recherche comment on la façonnait. Il examine les procédés à travers les nombreuses œuvres artistiques et littéraires, surtout dans le *Roman du Renard*, dans le *Roman de la Rose*, dans l'*Histoire de Jehan de Saintré*, dans les mystères et les poésies ; procédés qui aboutissent presque toujours à la laideur et à l'horreur.

Voici les temps modernes. La Renaissance et la Réforme, au réalisme didactique du moyen-âge qui avait surtout pour but d'instruire et d'édifier, substituent le réalisme indifférent. M. David-Sauvageot note les procédés artistiques de ce naturalisme et ses sujets favoris. Bientôt deux grands courants se forment dans le réalisme didactique qui reparait : *l'un, celui de la réforme, qui porte le réalisme vers l'enseignement de la foi et de la morale évangéliques ; l'autre, celui de la Renaissance, qui l'éloigne de l'enseignement religieux pour le tourner vers l'enseignement de l'humanité à la façon antique, de la morale païenne et de la science indépendante.* Le chapitre II, dans lequel l'auteur étudie les origines du réalisme didactique de la Renaissance, ses tendances, les principales phases de son développement, comment il élargit la matière de l'art, ce chapitre est parmi les plus intéressants et les meilleurs du livre.

Le sixième paragraphe. — *L'art affranchi des règles.* — est plein d'observations ingénieuses et de curieuses indications.

La partie la plus développée est celle qui a trait au XIXe siècle. Toute l'histoire littéraire et artistique de notre siècle tient dans ces pages : le réalisme indifférent avec les écoles romantique et parnassienne, école de

Flaubert, école impressionniste ; le réalisme didactique en Angleterre, en Russie et en France. Le second livre compare la méthode et les démarches des deux réalismes ; le livre troisième expose la matière et les sujets de l'art réaliste ; nous assistons à toutes les revanches qu'il veut prendre contre les conventions qui l'asservissaient : revanche de la nature extérieure, du monde matériel, de l'industrie, revanche du corps. Nous voyons la fiction écartée le plus souvent, tolérée quelquefois ; le passé historique ou légendaire admis par le réalisme de l'art pour l'art ; la réalité présente seule acceptée par le réalisme didactique. Dans un dernier chapitre, M. David-Sauvageot avoue ses préférences pour le réalisme russe qui ne se borne pas au monde matériel, dont l'âme n'est pas absente, ainsi que l'a voulu M. Zola ; qui admet toutes les croyances, tous les cultes émanant du sentiment moral et reconnait surtout *le caractère absolu de la loi morale.* Cette notion de la moralité qui se dégage du roman russe, alors qu'elle est étouffée dans le roman naturaliste français, si élevée qu'elle soit, est encore incomplète : *le réalisme russe enchaine la liberté humaine, les nerfs oppriment la volonté, les hommes y cèdent à des poussées qu'ils ne peuvent régler ni amortir.*

Nous arrivons maintenant au réalisme actuel ; jusqu'à ces dernières années nos auteurs et nos artistes s'étaient encore soumis à quelques règles imposées par le goût et généralement admises ; les dernières barrières sont menacées ; la terrible observation les renverse ; dans l'art, comme dans la société, tout tend à *la suppression radicale des classes et des catégories.* Le banal est admis comme l'extraordinaire, le médiocre au même titre que l'héroïque ; tout est devenu intéressant ; tous les sentiments méritent d'être notés ; toutes les classes sociales et morales ont trouvé leur peintre ou leur poète : (Il faut louer ici quelques pages charmantes sur Millet). Voilà le réalisme ouvert à tout sujet.

Quels sont ses procédés artistiques ? D'abord la composition. *Le livre comme la vie, nous laissera l'idée que tout est successif,* contradictoire, incomplet et inachevé. Telle, du moins la vie, tel le livre comme le comprend Tolstoï pour lequel, l'auteur de cette étude, à travers les protestations que sa conscience d'idéaliste lui impose, dissimule à grand peine une très vive et très juste sympathie. Les doctrines de l'impassibilité et l'objectivité, si chères à nos réalistes modernes sont exposées ensuite ; enfin dans un dernier chapitre, M. David-Sauvageot indique très justement comment le réalisme réduit l'expression à la traduction directe de la sensation ; les dernières pages nous font assister à ce curieux mé-

lange de tous les genres, à cette confusion de tous les arts, à cet affollement d'exactitude, d'intensité, d'effet qui nous emporte et où l'art s'abîme de nos jours, usurpant tous les procédés, s'emparant de toutes les ressources, se ravalant à d'odieuses promiscuités, quand la poésie veut devenir peinture et quand la musique prétend remplacer la parole.

Et voici que, par ce perpétuel retour des choses, si amusant pour ceux qui regardent longtemps, le réalisme, né des lassitudes de l'idéalisme, en s'exagérant va revenir à l'idéalisme avec les impressionnistes, les décadents et les symbolistes. Et voici, comme l'exprime très poétiquement notre auteur, que, tous les cercles de l'enfer parcourus, nous commençons à nous élever, comme Dante et Virgile et nous remontons à la surface ; voilà que le ciel apparait de nouveau et que nous commençons à revoir les étoiles. Quand reverrons-nous le soleil ?

*
* *

L'étude critique qui clôt le volume nous donne les conclusions de l'auteur : elles sont tout à l'avantage de l'idéalisme.

Le réalisme a laissé de côté les sujets les plus intéressants ; l'héroïsme, par exemple, qui existe et dont on ne trouve pas trace chez nos naturalistes. Il n'y a, pour les auteurs de cette école, *dans le monde moral, que le mal ; dans le physique que le laid*. Le réalisme trahit la vérité par son langage.

Pénétrant de plus en plus dans le cœur du sujet, M. David Sauvageot réfute le réalisme par l'examen de ses doctrines. Il n'est qu'une réaction contre les conventions arbitraires de l'art classique dégénéré et du romantisme. Mais il existe des conventions naturelles et nécessaires et des conventions utiles. Il existe des règles essentielles du goût qu'il faut savoir respecter ; enfin l'art ne peut se confondre avec la science. La question d'art est résolue en faveur de l'idéalisme qui est *une doctrine large et naturelle, parce que c'est une doctrine de juste milieu qui mélange les données de l'observation avec celles de l'invention personnelle, dans ce sage tempérament dont le goût classique a la notion.*

La question morale est tranchée de la même manière, l'auteur nous fait toucher du doigt les dangers du réalisme. Il trouble *le concert de nos facultés : il détruit l'accord général de toutes nos puissances en faisant de l'art l'esclave ou l'oppresseur de la morale et de la science ; il rompt l'accord* particulier de nos deux facultés est hétiques en essayantde réduire à néant la conception personnelle pour le plus grand profit de l'observation.

Voilà le réalisme condamné à la fois par l'art et par la morale. Quelles sont ses destinées ? M. David-Sauvageot exprime l'espérance que le génie français et le génie russe vont fraterniser dans une communion plus intime : chacun des deux peuples apporterait ses qualités ; l'art serait renouvelé à la fois *par l'ardeur et par la lumière*, plus large et plus humain grâce à la Russie, plus noble et plus parfait par la France. Déjà cette aurore luit pour de bons esprits et l'avenir en est plus cousolant. L'idéalisme, conclut M. David-Sauvageot, recueillera la moisson que promet *Germinal.* »

Nous ne pouvons que nous associer à ces espérances. Le livre de M. Sauvageot, si convaincu et si chaleureux, aura puissamment servi au triomphe de la bonne cause.

LOUIS TIERCELIN.

⁂

LES FEUX-FOLLETS, par Charles PITOU, 1874, in-16 de XXIV-235 pages, chez l'auteur, à Longny (Orne). — LES LARMES D'OR, par le même ; Paris, Vanier, sans millésime ; in-16 de 130 pages.

Deux titres évidemment trop prétentieux, et qui sentent le débutant. Plus significatif encore le sous-titre du premier volume ; *Poésies par Charles Pitou, membre de l'Académie des poètes de Paris, avec un autographe de Victor Hugo.* Au-dessous, une plume à travers deux initiales entrelacées, et, pour devise : *J'ai chanté la main sur mon cœur* ! — Si l'on ouvre le livre, la première impression se confirme tout d'abord, quand on note à la table des titres comme : *Franciscæ meæ laudes, Nuit et Lumière, Répons, Destin, Pardonne ou tue, Ananké, Brisons nos lyres !* Heureusement qu'il en est d'autres plus simples ; ceux-là m'ont attiré, et j'en suis ravi, car les poésies de M. Charles Pitou valent que l'on s'y arrête.

« Vos vers, Monsieur, me touchent vivement, lui écrivait Victor Hugo « dans une lettre d'une bonté charmante. Ils sont empreints de jeunesse « et la jeunesse, c'est l'espérance. » Lisez plutôt *Bonheurs intimes.*

Ces dix pages de variations sur un léger thème d'amour sont empreintes d'une fraîcheur un peu mignarde, rappelant M. Coppée à qui la pièce est offerte. M. Coppée est, en effet, le sous-chef de musique dans la fanfare duquel le volontaire Pitou s'est librement enrôlé. On voit souvent, trop souvent, à un trait mièvre, à une touche morbide et

convenue, l'influence du rimeur parisien à qui la littérature française doit le *Petit épicier* et cent autres... diamants de même fabrique. L'imitation est particulièrement sensible dans les sonnets du *Nom d'homme* et de l'*Aumône*. Combien je préfère la note originale de la *Sève* !

Entendez-vous monter la sève ?

Avec le refrain des grillons,
Dans le creux des profonds sillons,
Parmi le grain qui germe et lève,
Entendez-vous monter la sève ?

Sans amour a dû être également écrit en pleine nature. Les sonnets foisonnent dans le livre, certains sont très remarquables : *Æterni amoris spes*, *Pendant qu'elle chantait*, *Douleur maternelle*, *Voici messidor*, ce dernier curieusement rimé. Dans les fantaisies des *Feux-Follets*, M. Pitou se révèle comme sonnettiste : il n'a pas un grand souffle ; mais il sent profondément la nature, il a aimé, il pense et, bon orfèvre, il sait, suivant le mot du maître Gautier, « enchâsser une perle dans une « gaîne de cristal. »

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le second volume du poète se compose uniquement de sonnets réunis sous le parrainage de M. Joséphin Soulary, le roi du genre. Sonnets d'amour, sonnets philosophiques, tableaux, fusains, pastels, croquis, les *Larmes d'or* renferment plus d'une pièce approchant de l'insaisissable perfection : *la Robe rouge*, *Sisyphe*, *le Blessé*, *Sous l'ombrelle*, *Renovare*, *Fraises d'amour*, *Un Ange gardien*, *Guitare*, *Anniversaire*, *Heureux Musset*, et un bien curieux portrait en vieux patois : *Jean Tros*, *Ray dès Peurch'rons*, qui fait pendant au *Roi d'Yvetot*. Les sonnets patriotiques sont moins réussis dans leur emplase, notamment les vers *Au lion de Belfort*, pour l'inopportune publication desquels le *Libéral de l'Est* fut suspendu pendant quinze jours par le duc d'Aumale. Quelques pièces enfin : *A François Coppée*, *Merci poète !*, *Au piano*, *Sois modeste*, *la Liberté éclairant le monde*, sont franchement mauvaises A cela, M Pitou répondra que, sur plus de cinquante sonnets, c'est bien le moins d'en avoir une demi-douzaine d'inférieurs. J'excuse d'autant mieux le poète qu'il en a fait de fort beaux. Voici celui du *Miracle*.

L'enfant agonisait. Assis près de sa couche,
Frissonnant d'un soupir, tremblant au moindre bruit,
Les parents accablés, tous deux passaient la nuit,
Et mornes, contemplaient cette douleur farouche...

Oh ! que de pleurs versés dans le sombre réduit !
Car le mal effrayant qui brise ce qu'il touche
Semblait déjà fermer cette petite bouche
Et mettre l'ombre au fond du doux regard qui luit.

Le père sanglotait ; tout bas priait la mère :
Lorsque, soudain, devant cette tristesse amère,
Apparut une vierge au regard triomphant.

Et, montrant le berceau plein de clartés étranges,
Elle dit : « Gardez-le, n'ai-je pas assez d'anges
« Quand tous deux ici-bas vous n'avez qu'un enfant ! »

De tels vers suffisent à assurer à M. Charles Pitou une place distinguée au milieu des *poetæ minores* dont l'innombrable essaim fait le charme de ce siècle. J'écris avec intention *poetæ minores*, le préfacier des *Feux-Follets* ayant dit que l'auteur tenait de Victor Hugo ! Il est vrai qu'il a ajouté : et de Coppée. Pourquoi donc associer deux noms qui n'ont rien de commun, puisque le premier personnifie le génie dans sa puissance, et le second, le trottoir dans sa modernité ? — M. Charles Pitou n'a de Victor Hugo qu'un autographe. C'est dans les arabesques de Musset qu'il semble avoir puisé le sentiment poétique, et dans l'atelier de M. Soulary qu'il s'est exercé à sertir le vers. Au laisser-aller du caprice et au souci de la facture, joignez l'amour et l'observation de la vie rustique, une haleine un peu courte, des idées souvent indécises se traduisant par une composition hésitante, beaucoup d'effort, de l'élan parfois ; et voilà un poète de plus.

HENRI FINISTÈRE.

ÉTUDES BRETONNES

LES ANCIENS POÈTES DU LÉON[1]

III

Les temps de l'union de la Bretagne à la France

S'il ne reste rien d'écrit de ce qui se chantait, au moyen-âge, à la Cour des comtes de Léon, il n'en est pas de même de la poésie liturgique nationale en langue vulgaire. Et puisque nous sommes dans la cathédrale du Léon, n'en sortons pas : notre sujet d'ailleurs nous y retient.

C'est là qu'on jouait ces mystères, produit du génie dramatique des Bretons, dont je ne puis me dispenser de dire un mot.

Le plus célèbre (la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ), composé on ne sait par qui et on ne sait quand, fut imprimé en 1530, par Yves Quillévéré, de Saint-Pol-de-Léon, jugeant avec Montaigne « qu'il n'est occupation ny dessein plus digne d'ung homme chrétien que de viser, par toutes ses estudes et pansemens, à embellir estendre et amplifier la vérité de sa créance, » il entreprit la publication du *Grand Mystère de Jésus* ; il la fit non seulement pour fournir aux acteurs, coutumiers de jouer la pièce, un

[1] Voir la livraison d'août.

livret commode, mais à tous les gens de la Basse-Bretagne une lecture de nature à fortifier leur foi,

Da lenn d'an re a Goelet Breiz
Eguyl chom fermoch en ho feiz.

Son patron, saint Yves de Tréguier, lui avait donné l'exemple : il aimait tant le sujet de la Passion qu'il le traita un jour sept fois, en breton, dans la même journée ; il entretenait même dans son manoir une troupe d'acteurs ambulants, de *joculatores*, comme on les appelle en latin, dont il fit des instruments de prédication populaire.

Je n'ai pas à répéter ce que j'ai dit ailleurs de l'ancien théâtre breton, mais la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon me rappelle que je n'ai pas parlé des organistes, auxquels l'opéra sacré devait tant d'éclat. C'est à eux que fait allusion la rubrique du début de *sainte Barbe* :

An aelez a dezrou canaff,

« Les Anges commencent à chanter. »

Moins d'un siècle après, Yves Quilleveré, l'un des organistes en question, Tanguy Guéguen, dont on pouvait dire, comme du citharistе de saint Paul, qu'il était l'*organum totius cantilenæ*, donna une nouvelle édition du Grand mystère de Jésus. D'un format portatif, comme les livrets d'acteur, elle offrait aux lecteurs pieux le même avantage que la première.

Que la pièce ait été jouée à Saint-Pol-de-Léon, dans la cathédrale, comme l'a cru M. Littré, de septembre 1505 à février 1506, lors de la visite d'Anne de Bretagne à ses sujets, rien n'empêche de le penser ; « c'était, en effet, remarque-t-il, dans les églises que se jouaient les anciens mystères. » A Guingamp, la reine avait déjà été saluée par une grande représentation bretonne. « Si vous eussiés vu les joies, esbatements et danses ! » s'écrie un témoin oculaire.

A Saint-Pol, d'ailleurs, l'arrivée de la reine coïncidait avec les fêtes de Noël, et l'organiste a recueilli plusieurs cantiques composés pour la circonstance. Dans l'un d'eux il était dit :

Hoz bet, Mary, deuotion
Da pidiff Doue, guir roe an tron,
Euyt ITRON AN BRETONNET,

« O Marie, daignez prier Dieu, le vrai roi du ciel, *pour la dame des Bretons.* »

S'ils ne valent pas mieux, comme poésie, que la plupart des productions françaises du même genre, ils se terminent tous par une note dont l'accent les distingue et fait leur originalité.

Un ardent patriotisme anime les poètes :

Nouel ! Nouel ! Da Nedelec
Da map Rouen tron, en brezonnec
Quenomp choantec, hep dieguy :
Ganet eo Doue, hon guyr Roue ni.

« Noël ! Noël ! à la Nativité, en l'honneur du fils du roi du ciel, chantons de tout notre cœur, *en breton,* sans nous lasser : Il est né le Dieu, notre vrai roi. » (XII, 1).

Naturellement, les chanteurs sont assez égoïstes. C'est moins tout le peuple breton qui les touche que leurs compatriotes du Léon. S'ils prient Jésus de faire miséricorde à tous les Bretons, ils la lui demandent principalement pour les Léonais : *Dreist pep nation Leonys* (XVI, 17) : selon eux, ce sont les vrais Bretons, les vrais catholiques au premier chef :

An pobl a Leon Bretonnet,
Guyr catholiquet (XIX, 10).

Ils poussent même la partialité à un point qui fait sourire : c'est particulièrement pour les Léonais que le Sauveur serait né !

« Vous êtes si purs de toute façon ! Vous êtes si loyaux, hommes du Léon ! Voilà des braves gens toujours dociles à l'Eglise ! »

Huy quen net en pep guis !
Tut guirion Leonis !
Peprct in tut gentil en stil an Ilys (VIII. 18).

Cependant, à la longue, le cœur des poètes s'élargit ; quatre fois ils demandent des prières pour la nation bretonne en masse : ils finissent même par en demander pour la France dont ils mêlent le nom à celui de la Bretagne et de leur chère dame. S'adressant à la Sainte Vierge :

Couff hoz bezet itron guyrion an Bretonnet !
An rese hep mar (quet) clouar hoz car parfet ;
En och ha Breiz ha France honfiance so lancet ;
Euyd omp bepret ez petet (XXVI, 11).

« Ayez en souvenance la bonne Dame des Bretons ! Ceux-là vous aiment d'une tendresse si certaine, si douce et si parfaite ! Dans vous, en Bretagne et en France, nous avons mis notre espérance ; priez toujours pour nous. »

Ils étaient déjà Français ; la gloire de la France est désormais leur gloire ;

Guerchez an sent, santel dre excellance
A quentaff lance briz, France, a avancet ! (XXX. 7).

« Vierge des saints, sainte par excellence ; mettez au premier rang la Bretagne et la France ! »

Ne croirait-on pas entendre comme un son de clairon ? Ne dirait-on pas que la garde bretonne va marcher ? qu'elle va donner, à la voix de Celle qui est « terrible comme une armée rangée en bataille, » et reine de la France aussi bien que de la Bretagne ?

Mais en marchant à l'avant-garde, sous le drapeau français, les Bretons entendent conserver leurs coutumes et leurs libertés ; « toutes nos lois absolument, tous nos usages religieux », disent-ils :

Hon oll reyz cren, han offerennaou ?

et ils ajoutent ;

Pedet, Mary, a deury hel,
Naz chencymp guyz en Breiz Isel (LI, 13).

« Priez, Marie, de tout votre cœur, pour que nous ne changions pas de coutume en Basse-Bretagne. »

Prévoyaient-ils le temps où ces vieilles et saintes coutumes, leurs traditions, leur langue, leurs mœurs, leurs costumes changeraient sous l'influence étrangère? L'insistance qu'ils mettent à demander au Ciel la conservation de ce qu'ils ont de plus cher au monde ne prouve-t-elle pas une vive appréhension ?

Leur dernière prière, leur dernier appel à la patronne de la Bretagne est le cri traditionnel, séculaire, éternel de la race :

Ha! suppliet, Ytron euit an Bretonnet!
Maz dalchint ferm en Breiz feiz ho reiz bepret.
(XVIII, 13).

« O Notre-Dame, priez pour les Bretons !

« Qu'ils tiennent ferme, en Bretagne, à leur foi, à leur loi, toujours ! »

D'une langue plus francisée que celle des campagnes composés pour les gens des villes, des presbytères et des châteaux, par des poètes de profession, les Noëls léonais sentent leur fruit. Le rhytme est savant, le mètre travaillé ; on y trouve les secrets de métier des versificateurs bretons du xve siècle, même plusieurs des artifices des anciens bardes gallois ; l'altération entr'autres, quoiqu'un peu différente de la leur[1]. Les doubles ou triples rimes intermédiaires sont de règle, comme dans l'ancienne versification latine et française. Le versificateur semble se jouer de toutes les difficultés de l'art : le vers de quinze syllabes est celui qu'il aime le plus, comme rendant mieux sans doute les sentiments larges, profonds et puissants ; peut-être comme se prêtant mieux aux longues modulations de l'orgue.

Généralement indiqués, les airs sont quelquefois ceux qu'on

[1] A moins qu'il ne faille y voir l'influence du système introduit méthodiquement dans les hymnes latines par le Léonais Bernard (de Morlaix), au xiie siècle, et que ce chanoine de Cluny a suivi dans son poème *De contemptu mundi*, écrit en vers dits, de son nom, *leonini*, poème devenu si célèbre qu'il a été imprimé dès l'an 1483 et réimprimé en 1537, 1626 et 1640.

chante encore dans nos églises, des airs de plain-chant ; la seconde épice du recueil se chante, est-il dit, sur le ton *Conditor alme siderum*. Les hymnes, *O gloriosa Domina*, *Vexilla regis*, *Christe Redemptor*, *Iste Confessor*, *Pange lingua*, *Sacris solemniis* et d'autres non moins célèbres, ont donné la note aux poètes bretons. M. Bourgault-Ducoudray trouve que les airs de plain-chant conviennent à merveille à leur poésie, et suppose la même origine aryenne à la musique bretonne qu'à la musique d'église.

Le P. Cyrille Pennec, carme de Saint-Pol, a dit de son pays en l'année 1636 :

« Quoique par son estendue il soit le plus petit esvêché de Bre-
« taigne, il dispute aux aultres la primauté, *pour les orgues et la*
« *musique*. Le pays de Léon, pour bien dire, continue-t-il, « en
« accentuant son éloge, » est une « vraye Parthénope. »

Quand l'organiste de la cathédrale recueillait, au XVIIe siècle, les vieux Noëls léonais ; quand Guillaume Quicquer, son compatriote et contemporain, donnait la nomenclature des instruments de musique qui les accompagnaient, l'écho, on peut le croire, vibrait encore dans le pays ; où trouver ailleurs, sinon là, le modèle de ces concerts où l'accord des instruments et des voix, l'harmonie et la symphonie étaient si parfaits ? où l'on chantait « par mélodie, en fringottant, en fredonnant, en fausset, doucement à voix mesurée, tantôt élevée, tantôt basse, *sioulic, a docquam, u uzyou vhel, a viziou isel ;* où les auditeurs trépignaient, battaient des mains, frappaient du pied et applaudissaient à tout rompre ! » (*Nomenclator* éd, de 1633, p. 214 et 216).

Et ces applaudissements, ces *sclaquat an daouarn*, comme on les appelait, n'ont rien qui tienne de l'exagération : ils sont aujourd'hui justifiés : des cantiques nous restent, notés en plain-chant par Tanguy Guéguen lui-même, dans un livre breton publié en 1622 à Morlaix, et réédité en 1628, à Nantes, sous le titre de *Doctrinal an Christenien*. Le savant professeur du Conservatoire de Paris que j'ai nommé, en a trouvé la tonalité remarquable, et il a bien voulu nous les transcrire en musique moderne.

Pour ce qui est de la langue et du rhythme, ils rappellent tout à fait les anciens Noëls bretons, et sont du même dialecte.

IV

Première moitié du XVIIe siècle.

A la fin du XVIe siècle, l'an 1577, naissait, dans un château de l'évêché de Léon, à Plouguerneau, au centre même du breton attique, le poète dont il me reste à parler. Qu'on me permette de répéter ce que j'ai dit de lui autrefois.

Ce que fit pendant plus d'un demi-siècle Michel le Nobletz de Kerodern, l'un des derniers apôtres de l'Armorique, est vraiment prodigieux. Riche, savant et d'une ancienne famille noble du pays, il avait commencé par distribuer son bien aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Puis, le bâton à la main, il allait par les villes, les bourgades et les villages de Basse-Bretagne, ou bien il passait en bateau dans les îles voisines des côtes, prêchant, instruisant les petits et les grands, et rendant le peuple meilleur en le consolant. Sa manière de parler était très propre à produire un grand effet. Il se servait, dit son biographe, d'une grande simplicité de discours, et des termes les plus communs et les plus intelligibles ; il tirait ses paraboles et ses comparaisons de l'art ou de la profession de chacun de ceux à qui il s'adressait. Il employait souvent certains proverbes, certaines images, certaines expressions familières, pour faire plus d'impression sur la mémoire et l'imagination de ceux qu'il prêchait. Non content de prêcher, il appela la poésie à l'aide de son apostolat. Il composa des cantiques spirituels où il résumait, sous une forme lyrique, les vérités de la religion, mais sans les artifices de style employés par les poètes de profession et usant des formes purement populaires.

Ce fut une des pieuses industries qui lui réussit le mieux : par ses chants, il sanctifia les boutiques des marchands et des artisans: le travail des laboureurs et les barques des matelots. Ils devinrent si populaires, qu'on n'entendait autre chose à la campagne, parmi les cultivateurs et les pâtres, dans les maisons

parmi ceux qui travaillaient ensemble à faire des filets, et sur la mer parmi les mariniers; ils étaient si goûtés, qu'on voyait accourir un très grand nombre de personnes de quinze et vingt lieues à la ronde, pour les apprendre. Dans les îles, une grande partie des habitants étant occupée à la pêche, il les suivait au large, où il les trouvait réunis en grand nombre, et, montant sur le plus élevé de leurs bateaux, il les charmait par ses cantiques. Vainement une opposition étrange, et venue de ceux-là mêmes qui auraient dû le plus applaudir à sa mission, voulut arrêter les populations ; elles ne s'obstinèrent pas moins à recevoir et à écouter les chanteurs, et l'on entendit une pauvre paysanne qu'on menaçait de la mort, s'écrier : « Nous ne chantons que la doctrine de Jésus-Christ ; qu'on nous crucifie comme on l'a crucifié, et nous chanterons encore sur la croix ! » Et quoique les calomnies contre Michel et ses disciples continuassent à avoir cours, au point que des « malicieux, ne sachant plus qu'inventer, publiaient partout que c'était un sorcier » ; « elles n'empêchèrent pas qu'ils ne fussent demandez de tous côtés, dans les diocèses de la Basse-Bretagne ; que les villages mesmes où ils allaient ne devinssent aussi fréquentés que les grandes villes les plus peuplées; qu'ils ne fussent obligez partout de prescher dans les places publiques ou au milieu de la campagne.. et que près de quatre cent mille âmes n'eussent l'obligation au saint vieillard d'avoir été mises par ses instructions dans les voies du salut[1]. »

A sa mort, arrivée le 5 mai de l'année 1652 (il avait alors soixante-quinze ans) « il donna ordre, qu'on luy leust, toutes les nuits, la Passion du Fils de Dieu. » Et à propos du divin récit, l'auteur fait une remarque qui n'est pas sans importance : « Il avoit une particulière consolation, dit-il, à entendre cette histoire des douleurs de Jésus-Christ en la *mesme langue* qu'il l'avoit preschée durant tout le cours de sa vie. »

Mais pourquoi ne nous dit-il pas quel était le texte breton dont le saint à son lit de mort, voulait entendre la lecture ? N'était-ce

[1] *Vie de Michel Le Nobletz*, éd. de 1661.

pas ce Mystère de la Passion, historiée par personnages, dont Guéguen avait donné une nouvelle édition en l'année 1622 ? On sait d'une manière certaine que l'éditeur avait passé de Saint-Pol-de Léon à Plouguerneau, paroisse de Michel Le Nobletz.

L'auteur d'une vie si curieuse à tant d'égards est muet au sujet de bien d'autres faits de nature à intéresser les Bretons : croirait-on par exemple, qu'il ne cite que quatre vers d'un poète qu'il range avec raison parmi les plus admirés de son pays ? Encore les écorche-t-il ; qu'on en juge :

Ma yechet ameux offanset
O dro vo (sic) *entent mepris arbet*
An dra se nemeux quet eveuziet
Rac ma lesus ameux cavet.

Mais il ne fait pas grâce au lecteur des rimes françaises de sa façon qu'il donne comme une traduction du texte. Les voici :

Béni soit l'excès de ma flamme !
Cessons, cessons, mon cœur, d'en avoir des remords ;
Je dois les forces de mon âme
A la langueur mortelle où se trouve mon corps.

Par un emportement extrême
Je semblois à ma mort travailler chaque jour,
Mais me perdant ainsi moy-mesme,
J'ay trouvé mon Sauveur et son divin amour.

Le sens littéral serait :

Ma santé je l'ai altérée
« En entendant mal le mépris du monde ;
« Mais je n'ai pas de regret de cela ;
« Car j'ai trouvé mon Jésus. »

Un éditeur du XVIIIe siècle donne en effet ainsi le texte :

Ma yec'het ameus offancet
O drouc entent mepris ar bed;
Andras n'emeus quet queusiet
Rac ma Salver ameus cavet.

C'est le dixième couplet du cantique commençant par les vers :

Ne ameus choaset ur vestres
Un Itron hac ur Rouanes ..

« j'ai choisi une maîtresse ;
« C'est une Dame, c'est une Reine... »

et finissant par le distique :

Cloar ar bed ma ne d-co netra ;
Nemet tremen ebiou ur ra.

« La gloire de ce monde n'est rien ;
« Elle ne fait que passer. »

Dans ce cantique bien connu, l'auteur imite pieusement, à la manière de Gauthier de Coincy, une chanson profane qu'on chante encore ; malheurement nous n'en avons pas de copie originale.

Le cantique du *Paradis* ne lui est plus attribué ; tout au plus l'a-t-il rajeuni, comme l'a pensé l'abbé I. W. Henry[1]. *Adoromp holl*, d'après ce bon juge, est l'original du cantique français « Adorons tous » ; mais ici encore un texte breton antérieur et daté serait indispensable ; il en faut dire autant du cantique *Etal ho kroaz*, qu'on a lieu de croire également de Michel Le Nobletz. Pour d'autres non moins édifiants, tels que *Mab din*, *sonjit*, et *Eled ann anv*, ils peuvent être de lui comme du P. Marzin ou de son illustre disciple, le vénérable Julien Maunoir.

Mais que lui importait ? il ne cherchait que le salut des âmes : il ne chantait que pour la gloire de Dieu. Aussi indifférent au

[1] *Kantikou Eskopti Kemper ha Léon*, p. 346 Quimperlé. 1865 (2e éd. des *Kannouennou santel*), avec les airs notés en plain-chant. Saint-Brieuc, 1842.

titre de poète breton qu'à celui de poète grec et latin, qu'il avait mérité dans sa jeunesse, par des vers écrits dans la langue de Théocrite et de Virgile, le saint missionnaire ne songeait nullement à la postérité, et les recherches auxquelles se livre aujourd'hui la critique auraient bien lieu de l'étonner s'il vivait encore.

Quoi qu'il en soit, elles ont amené la découverte d'un document qui, pour n'être pas en breton, n'en est pas moins très précieux.

C'est une méditation sur « l'Union de la volonté humaine avec la volonté divine. » Elle se trouve dans une bibliothèque publique et parmi des pièces où l'on ne s'attendait guère à la rencontrer, dans la Bibliothèque de la Marine de Brest, sous le même numéro que le rapport de Robespierre à la Convention nationale et le fameux décret concernant l'Etre suprême[1].

Qu'on en juge par ces élans vers Dieu, datés de l'an 1625 :

— « Je voudrois que tous mes os fussent autant de beaux chandeliers d'or, et que la moelle d'iceux fust de l'encens ; je la ferois flamber à jamais pour vostre plus grande gloire ; mais que seroit au prix de ce que vous mérités ?

— « O ! si je pouvois faire que touttes les gouttes d'eau de la mer, tous les brins d'herbes qui sont sur la terre, tous les grains de sable qui sont sur les rivages et au fond de l'océan, que touttes les estoiles qui sont au ciel fussent changés en autant de belles langues ! O ! que de bon cœur je les changerois pour vous louer à jamais !

— « Si je pouvois créer cent mondes d'ardants séraphins ! Mais que seroient tous ces objets auprès de vostre grandeur et gloire ? Ce seroit une goutte d'eau auprès de l'océan ; car pour tout cela vous ne seriès n'y plus grand ny plus glorieux ! »

Et s'exaltant de plus en plus, son âme éclate en véritables cris de joie :

— « Je me resjouis donc....
Je me resjouis.. .
Je me resjouis....
Je me resjouis....

[1] Fonds Levot, n° 20609.

« Et d'autant que tout cela est peu, je me resjouis d'estre surmonté do vostre immense gloire ! »

Laus Deo !

Mais cette voix n'est pas celle d'un poète, c'est la voix d'un saint.

« Si le divin existe quelque part, a dit Mgr Gerbet, en homme qui l'a bien connu, où le cherchera-t-on, s'il n'est pas dans l'extase de la vertu ? Pour moi, je prête l'oreille *aux sons que rendent les âmes saintes* avec plus de respect qu'à la voix du génie. »

Faisons donc silence, comme le grand évêque, et écoutons.

N'est-ce pas répondre au vœu du Programme de l'Association Bretonne ?

H. DE LA VILLEMARQUÉ,

Membre de l'Institut.

A LA MÉMOIRE

DE

MONSEIGNEUR BOUCHÉ

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS [1]

XXIII

Rapport à Monseigneur l'Aumônier en chef de la Marine[2].

HÔPITAL DE *MYTHO.*

20 mai — 10 juillet 1862.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur mon premier rapport sur le service religieux à l'hôpital de Mytho, dont j'ai été chargé par M. l'abbé Gagneur, notre aumônier supérieur.

Monsieur l'abbé Bellée, mon prédécesseur, m'a remis le service le 20 mai 1862. Ce digne ecclésiastique rentrait en France après plus de deux années passées en Chine et en Cochinchine. Les regrets unanimes qui l'ont accompagné à son départ et l'estime universelle dont il était l'objet m'ont donné la plus haute idée de son caractère, de ses vertus sacerdotales et de son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Je tâcherai, Monseigneur, en

[1] Voir les livraisons de mai et de juillet.

[2] Circulaire du 6 avril 1862 (*Bulletin Officiel*, p. 463) au sujet des rapports des Aumôniers à l'Aumônier en chef.

marchant sur ses traces, de conquérir aussi cette estime publique qui est pour nous, humainement parlant, le bien le plus précieux et la seule vraie récompense de nos travaux.

En prenant le service, Monseigneur, j'ai trouvé, à l'hôpital de Mytho, 85 malades. Parmi eux, 40 au plus étaient dans le cas de recevoir les soins de mon ministère ; les autres, appartenant aux tirailleurs algériens, étaient musulmans.

Du 20 mai au 18 juillet, nous avons perdu 6 français. J'ai eu la consolation de les confesser et de les extrémiser tous, et de les voir mourir dans de vrais sentiments de piété et de résignation à la sainte volonté de Dieu. Voici, Monseigneur, avec leurs noms, quelques indications que je crois utile de vous transmettre, sachant que les familles s'adressent souvent à Votre Grandeur pour apprendre quelques détails sur les derniers moments de leurs enfants qui meurent si loin d'elles au service de la France (1).

... Avant de mourir, l'un de ces hommes, le nommé Charron, Gabriel, soldat de l'infanterie de marine, m'a instamment prié d'annoncer sa mort à sa famille par l'intermédiaire de M. le curé ou de M. le maire de Brioux (Deux-Sèvres) ; je lui ai fait la promesse de faire savoir aux siens qu'il est mort en pensant à eux, en bon chrétien, muni des sacrements de l'Eglise et plein d'espérance en la bonté de Dieu. Connaissant les instructions formelles de Votre Grandeur touchant ces sortes de communications, j'ose vous prier, Monseigneur, de vouloir bien faire remplir cette triste mission par l'un de Messieurs vos secrétaires. Je désirerais aussi que la famille de Charron apprît que ses camarades ont placé sur sa tombe une croix, pieux témoignage de leur estime et de leur affection.

Depuis l'occupation de Mytho, Monseigneur, la messe officielle n'avait pas été dite à la citadelle. Le dimanche, l'aumônier disait la sainte Messe dans la grande salle de l'hôpital et exclusivement pour les malades. Le nouveau commandant de la division du Cambodge, M. d'Ariès, a bien voulu régler cette importante question et dimanche prochain, 13 juillet, nous aurons une messe militaire à la citadelle. Cette messe sera dite dans un local provisoire, mais aussi décent que possible, car nous n'avons pas encore de chapelle. M. le commandant de la division a bien voulu nous faire part de son intention d'en édifier une.

(1) Nous ne donnons pas la liste de décès qui est ici insérée dans le texte du *Rapport*.

M. l'abbé Bellée, dans son dernier rapport, vous a sans doute, Monseigneur, annoncé l'heureuse amélioration qui venait de se produire dans la position de l'aumônier de Mytho. Pendant sept ou huit mois, M. Bellée avait été réduit à se loger dans une chambre par trop insuffisante, une vraie cabine de bord, située dans la case commune des chirurgiens de l'hôpital. A son départ, il m'a légué une case vaste, commode et bien aérée, dont je suis l'unique habitant. J'avais songé à vivre entièrement chez moi, mais l'absence d'un domestique européen m'a rendu la réalisation de ce projet parfaitement impossible. J'ai heureusement trouvé à m'associer à l'officier d'artillerie, commandant le détachement de cette arme à Mytho et un des chirurgiens de l'hôpital. Notre association, recherchée de part et d'autre et peu nombreuse durera, je l'espère, à notre satisfaction commune.

En somme, Monseigneur, je me trouve dans d'assez bonnes conditions sous tous les rapports. J'espère que ma santé se maintiendra, malgré quelques atteintes de fièvre, et me permettra de remplir les fonctions de mon saint ministère.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec un très profond respect, de Votre Grandeur, le très obéissant serviteur.

L'Aumônier de la marine,

E. Bouché.

Mytho, le 13 juillet 1862.

XXIV

Rapport à Monseigneur l'Aumônier en chef de la Marine.

31 octobre, — décembre 1863.

Transport *LE JAPON.*

Evacuation de malades de Saïgon en France.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Grandeur le rapport officiel sur le service religieux à bord du transport *Le Japon*, à l'occasion de la dernière évacuation de malades et convalescents de Cochinchine.

Le Japon est parti de Saïgon le 31 octobre 1863 avec 250 malades et convalescents et est arrivé à Suez le.... décembre. Cette traversée, quoique très rapide, a été fatale à un grand nombre de nos passagers. Malgré les soins qu'il a été possible de leur prodiguer, 43 sont morts. Voici leurs noms, qui peuvent peut-être vous servir, parce que les familles s'adressent souvent à Votre Grandeur pour obtenir des renseignements sur les derniers moments de leurs enfants. Mais, Monseigneur, avant de vous donner la nécrologie (dont j'excepte 4 arabes mahométants des tirailleurs algériens), je dois annoncer à Votre Grandeur, — ce qui sera pour sa sollicitude paternelle une bien douce consolation, — avec bonheur et le cœur pénétré de reconnaissance envers la miséricorde de Dieu, que tous les malades auxquels j'ai offert des consolations de mon ministère les ont acceptées avec un empressement qui m'a bien souvent ému. Tous, à l'exception de 4, si subitement pris par la mort qu'il m'a été impossible d'arriver à temps, quoique ne m'étant jamais absenté du bord que pour les convois funèbres, *tous* se sont confessés avec un vrai et sincère repentir, ont reçu le sacrement de l'Extrême-Onction, et sont morts dans d'excellents sentiments de foi, de piété et de résignation à la sainte volonté de Dieu.

Je ne puis pas, Monseigneur, résister au besoin que j'éprouve d'ajouter à ce qui précède que, non seulement tous ces chers défunts ont accepté avec bonheur les derniers sacrements, mais plusieurs les ont même réclamés et demandés avec instances. Que de fois, Monseigneur, comme aux beaux jours de mon ministère dans ma chère Bretagne, mon cœur a tressailli d'allégresse à la vue de la foi si vive, du repentir si sincère et du filial abandon à la volonté de *Notre Père qui est aux cieux*, trouvés en ces braves matelots et soldats ! Et ce n'est pas seulement sur *le Japon* que j'ai joui de cette consolation ; je l'ai bien éprouvée aussi à Mytho.

Liste des décès.

.....

Douze de ces décès ont eu lieu dans nos relâches de Singapour, Pointe-de-Galles et Aden : 8 à Singapour, 2 à Pointe-de-Galles et 2 à Aden. Les restes mortels de ces douze hommes reposent dans les cimetières catholiques de ces différents points. Je me suis fait un devoir de les accompagner à leur dernière demeure de la terre. A Singapour, les absoutes ont été faites par le P. Beurel, des Mis-

sions Etrangères, pro-vicaire de la Malaisie, et à Pointe-de-Galles par dom Martin, bénédictin espagnol. Je dois dire à Votre Grandeur, qui sera heureuse de l'apprendre, que les funérailles de nos hommes ont eu lieu avec toute la solennité, la convenance et la dignité désirables. J'ai eu l'honneur d'en remercier en votre nom, Monseigneur, ces dignes missionnaires.

A Aden, l'état fiévreux dans lequel je me trouvais, m'a empêché de me rendre à terre pour les deux inhumations ; mais j'ai appris avec bonheur que le missionnaire italien qui y dirige la petite congrégation catholique avait fait les choses aussi bien et aussi dignement que possible ; comme à Singapour, on avait joint à nos convois les corps des deux tirailleurs qui y sont morts : j'ai cru devoir veiller, Monseigneur, à ce que leurs funérailles fussent dignes de serviteurs de la France. J'ai prié le P. Beurel, qui s'est rendu avec la meilleure grâce à mes instances, de les faire inhumer auprès de nos français, dans le cimetière catholique.

Je n'ai pu célébrer officiellement la sainte messe que deux fois pendant la traversée, le jour de la fête de Tous-les-Saints et le dernier dimanche après la Pentecôte.

Maintenant, Monseigneur, permettez-moi de vous parler de moi, et de mon état de santé.

Un séjour de dix-huit mois à Mytho, qui est sans contredit le port le plus malsain de nos nouvelles possessions, a gravement altéré ma santé.

L'espoir que la mer me remettrait m'a seul empêché de me présenter au conseil de santé avant mon départ. Cet espoir n'a pas été complètement déçu, et je me trouve un peu remis, mais bien peu. Les fièvres paludéennes m'ont, il est vrai, dit adieu ou plutôt au revoir, à Aden ; l'état d'anémie, sans disparaître, s'est amélioré ; mais mes autres souffrances n'ont fait qu'augmenter sous l'action irritante du régime du bord.

Je vais retourner en Cochinchine, Monseigneur, puisque je n'ai pas l'ordre de rentrer en France, mais avec l'espérance d'un prochain retour. Votre Grandeur sait, par de tristes exemples, que dans ces contrées, quand on y est atteint un peu gravement, il y a péril de mort à lutter longtemps contre le climat.

Je clos mon rapport, Monseigneur, en vous exprimant le regret que j'éprouve de ne pouvoir accompagner nos malades jusqu'à Toulon et d'être obligé de les quitter au moment où ils ont peut-

être le plus grand besoin des secours de la religion. La fatigue résultant d'une longue traversée, la différence de température et l'approche des terres d'Europe constituent, pour certains d'entre eux, un grave péril. M. l'amiral de la Grandière, avec qui j'ai eu l'honneur d'en causer, tout en rendant justice à l'opportunité de la demande que je lui faisais à cet effet, n'a pas pu m'autoriser à aller jusqu'à Toulon, car son commandement ne s'étend que jusqu'à Suez. Comme je dois aller en service jusqu'à Alexandrie, je ferai la même démarche près de M. le Commandant supérieur de la Marine en Egypte. J'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Grandeur, dont la haute initiative pourra, si elle le juge à propos, régler cette question.

Je suis, Monseigneur, etc.

XXV

L'abbé Bouché à M. Jules Bouché

Invincible, Toulon, ce 19 avril 1866.

Mon cher Jules,

... Je suis en ce moment comme l'oiseau sur la branche. Mon bâtiment va être désarmé certainement, dès l'arrivée à Toulon de la *Magnanime*, qui doit partir de Brest du 15 au 20 mai. D'après l'usage, si ce bâtiment arrive ici sans aumônier, l'aumônier du bâtiment de l'escadre qu'il remplace (*l'Invincible*) doit y passer pour faire ses deux années d'embarquement. Enfin il en adviendra ce qui pourra.

J'aimerais mieux, quoique cela ne soit guère agréable, faire une grande campagne. La station de Bourbon et de Madagascar va être relevée, dit-on, et je vais faire des démarches pour y aller. Ce serait une absence de trois ans, mais dans les meilleures conditions. En rentrant j'aurais dix ans de service et neuf ans de mer : il ne me resterait plus que trois ans de mer, et onze ans, pour avoir droit à ma retraite.

J'ignore si ces démarches pourront aboutir, mais je vais les tenter. C'est la seule belle station qui nous reste et elle serait commandée,

dit-on, par le baron Roussin, capitaine de vaisseau, chef du cabinet du Ministre, homme d'avenir. J'écrirai prochainement à Eléonore et je lui dirai ce qu'il en sera de ces démarches, que je suis résolu à faire.

Trégaro vient de nous quitter. Nous le regrettons tous, car c'est un excellent confrère et un vrai breton, que les soucis de l'ambition n'ont pas gâté.

J'avais écrit à Hubert le jour même où le *Moniteur* m'apportait la nouvelle de sa décoration, mais en oubliant de lui envoyer une croix. Il m'a répondu immédiatement en m'en demandant une comme souvenir, et en me promettant de m'envoyer celle qu'il recevra officiellement, lorsque viendra mon tour. Je lui en ai envoyé deux, une d'ordonnance, et une petite pour aller avec ses médailles ; plus, du ruban pour les deux croix. J'attends une lettre de lui.

Tu as dû voir dans les journaux un compte-rendu des fêtes de Saint-Tropez, je ne t'en parlerai donc pas. L'escadre change de commandant, ce que tu as dû également voir dans les journaux. Mon bâtiment, quoique destiné à désarmer, doit entrer au bassin dans une dizaine de jours. Selon la tournure que prendraient les choses j'irais peut-être jusqu'à Paris et Lorient. Nous verrons...

... La navigation, quoique nous la fassions dans les meilleures conditions, n'est pas précisément agréable, et quand je compare ma position à celle d'un bon curé de paroisse, souvent je me prends à envier son sort et à plaindre le mien. Mais il y a bien des avantages attachés à notre position, et pour la quitter il faudrait trouver une compensation sérieuse Il me semble que je ferais un bon curé... Mais n'en parlons pas ; je mourrai à la peine plutôt que de quitter la marine, car avec les errements de notre pays, je ne dois pas espérer une position répondant à mes goûts, mes aptitudes et mes habitudes. Quelques positions de notre pays me séduiraient, les cures de Rostrenen ou de Goarec par exemple, ou encore, et mieux, la direction de Plouguernevel... Mais chut !

Tu vas voir l'abbé Huard ; sois prudent et garde-toi bien de lui exprimer le désir que j'aurais de rentrer dans mon diocèse, si une position convenable m'était offerte. Tu pourrais seulement lui dire (si je suis décoré ainsi que je l'espère), que je pourrais faire une certaine figure dans beaucoup de positions ecclésiastiques de notre pays si dépourvu d'hommes, et que tu supposes que si une situation satis-

faisante m'était offerte, je pourrais quitter la marine, malgré les avantages que j'y trouve. Si je suis décoré, j'écrirai un mot à Huard pour me remettre en rapport avec lui. Mais de tout ce que je viens de te dire, je te prie, ainsi que Joséphine, de n'en souffler mot à personne.

Je viens d'éprouver un cruel déboire. J'avais reçu il y a trois semaines, un avis de Brest, m'annonçant qu'une somme de 358 francs m'était due au titre du *Japon*, station de Cochinchine. Ce matin, j'apprends qu'il y a erreur. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela m'étonnait fort qu'on me dût de l'argent. Je me serais pourtant laissé faire et j'aurais encaissé la somme sans protester. Que veux-tu ? les vieux principes s'en vont...

Nous partons mardi, 7, pour Ajaccio qui est un affreux séjour.

J'ai reçu la lettre d'Eléonore, datée du 31. Ce que Trégaro lui a dit m'encourage un peu. J'espère donc que le *Moniteur* du 13 ou du 14 nous donnera la bonne nouvelle.

Je suis heureux des autres bonnes nouvelles que tu me donnes de ta belle-sœur Julie. Offre-lui, ainsi qu'à Hubert, mes bonnes amitiés. Voilà deux petites filles : c'est le tour d'un garçon maintenant. C'est étonnant comme les filles *dominent* dans notre famille...

... Embrasse pour moi Joséphine et les enfants. A propos, Marie doit être maintenant une grande fille. A-t-elle oublié tonton l'abbé ? Nous verrons cela bientôt.

Je te prie de croire, mon cher Jules, à l'affection de ton frère dévoué.

XXVI

*Rapport sur le service religieux à bord de la frégate cuirassée l'*Invincible, *pendant le premier trimestre de l'an 1866.*

Les ordres généraux concernant le service religieux à bord des bâtiments de la flotte ont été scrupuleusement exécutés sur *l'Invincible ;* il en a été de même des prescriptions particulières à l'es-

cadre d'évolutions, et qui sont énumérées au chapitre XI des *Ordres permanents*.

Tous les jours la prière a été dite aux heures réglementaires et dans la forme prescrite.

La messe du dimanche a toujours été célébrée avec pompe et solennité, au milieu du recueillement le plus édifiant.

Deux fois la semaine, l'aumônier a réuni les mousses du bord pour leur faire le catéchisme. Tous ces enfants ont fait leur première communion et possèdent une instruction religieuse très suffisante. L'aumônier les prépare en ce moment à l'accomplissement du devoir pascal, et constate avec bonheur, en eux, d'excellentes dispositions.

Malgré le respect humain qui exerce sur les matelots un si déplorable empire, l'aumônier a l'espoir de pouvoir constater, dans son prochain rapport, qu'un certain nombre d'hommes auront rempli le devoir pascal.

La visite des malades a été régulièrement faite par l'aumônier, et la prière dite par lui tous les soirs à l'hôpital. Pendant le trimestre qui va finir, il a eu à administrer les derniers sacrements à quelques malades en danger de mort. Ces malades ont reçu les sacrements avec une foi vive et une touchante résignation à la volonté de Dieu.

Si, pendant ce premier trimestre de 1866, comme précédemment, le service religieux, à bord de l'*Invincible*, a reçu toutes les satisfactions et facilités désirables, l'aumônier doit en rapporter tout le mérite au très digne et honorable commandant de l'*Invincible*, dont la bienveillance pour l'œuvre de l'Aumônerie est sans bornes. Il saisit avec bonheur cette occasion de lui en offrir ses respectueux remerciements.

L'Aumônier de l'*Invincible*,

BOUCHÉ.

—

XXVII.

Lettre de l'Aumônier en chef de la marine à l'abbé Bouché.

Paris, 14 août 1866,

Mon cher Aumônier.

Laissez-moi vous annoncer votre nomination de chevalier de la Légion d'honneur, et tout à la fois vous en féliciter. Continuez, mon cher enfant, à bien faire et à faire le bien ; et dans cette récompense légitime accordée à de bons services, voyez surtout un encouragement à persévérer dans votre voie.

Je vous embrasse sur vos deux joues en vous donnant votre accolade de chevalier, mais soyez discret jusqu'à l'annonce officielle du *Moniteur*.

F. Coquereau.

XXVIII.

M. Hubert Bouché à l'abbé Bouché, son frère.

Philippeville, le 21 août 1866.

Mon cher Eugène,

Vive l'Empereur ! Bravo, mon cher : *Sept ans de services dont six ans à la mer,* voilà qui se nomme enlever une décoration au pas de course ! Enfin nous voilà décorés tous les deux. En lisant ta décoration au *Moniteur universel,* je pleurais notre mère, qui eût été si heureuse de nous voir tous les deux venir lui montrer nos croix et lui demander si elle était contente de nous.

Comme je te le disais, j'avais l'œil sur le *Moniteur*, et aussitôt l'arrivée du courrier de France, dimanche, j'ai pris le pas accéléré et suis allé au cercle chercher ton nom. Ce n'est pas sans peine que j'ai pu trouver les nominations de la Marine, mais enfin le *Moniteur universel* du 14 m'a dit ce que je voulais savoir.

Je ne veux pas laisser partir le courrier de demain sans t'envoyer mes félicitations, ne sachant cependant où ma lettre va te trouver. Les journaux disaient dernièrement que l'escadre devait se trouver en Corse le 15 août. J'ignore si tu seras de retour à Toulon, mais c'est là que j'adresse ma lettre. Je pense que lorsque tu seras arrêté quelque part, tu me préviendras, afin que je puisse, moi aussi, te faire parvenir mon cadeau en remercîment du tien...

As-tu l'intention de rester encore longtemps dans le service de mer ? Je crois que tu pourrais aussi te caser dans un poste un peu moins mobile.

Reçois, mon cher Eugène, l'assurance de mon entier dévouement.

Ton frère et ami,

BOUCHÉ.

XXIX

L'abbé Huard, vicaire-général de Saint-Brieuc, à l'abbé Bouché, son cousin.

Saint-Brieuc, le 19 septembre 1866.

Mon cher Eugène,

Je suis vraiment bien coupable de n'avoir pas répondu plus tôt à ta bonne et excellente lettre d'août dernier.

Elle ne m'apprenait aucune nouvelle, mais elle m'apportait un affectueux et bon souvenir, auquel j'ai été très sensible et dont je te remercie cordialement.

J'ai dit que ta lettre ne m'apprenait pas la nouvelle de ta promotion à la Légion d'honneur ; car deux ou trois jours avant le 15 août, Monseigneur David a reçu, de Mgr Coquereau, la communication, aussi gracieuse pour notre diocèse que flatteuse pour ta personne, de la distinction qui t'atteignait.

Dans sa lettre, Mgr Coquereau se félicite beaucoup de tes services, en fait compliment à ton Ordinaire et le « remercie de laisser à la « marine un prêtre aussi distingué par l'esprit que par les vertus. »

Je désire bien vivement, mon cher Eugène, que ce jugement de tes supérieurs et les récompenses qui les suivent, soient une compensation suffisante aux dangers et aux ennuis que je vois dans ta position. Sur toutes choses, porte-toi bien et sois heureux.

J'ai revu, depuis ta lettre, le cher pays de Rostrenen. Le baptême de la dernière fille d'Hubert a eu lieu le 9 septembre. Le beau de la chose, comme aussi le désir de tous, eût été de voir le baptême de ta petite filleule cadrer avec celui de la mienne. Mais enfin, tu n'arriveras pas trop tard. En attendant je te fais compliment sur ta filleule, qui est une gentille petite fille, bien douce et assez amie des caresses. Jules, sa femme et leurs enfants étaient de la cérémonie du 9. Nous avions nous-mêmes vidé notre maison de Saint-Brieuc. La grande maison de l'oncle Bouché était donc pleine de petits et de grands, de cris et de joie.

Les quinze jours que j'ai passés, à cette occasion, à Rostrenen, m'ont permis de voir toute la famille, que j'ai trouvée et laissée bien portante, si nous en exceptons une jeune fille de R*** C***, qui meurt d'une phthisie pulmonaire.

Tu as donc vu J*** mon vieux camarade de collège et l'un de mes plus intimes? Ah ! j'ai bien désiré le revoir et ne l'ai pu, depuis 1850. Il y a deux ans, J*** vint pour me voir à Plouguernevel. Fatalité ! je venais de partir la veille pour prendre le Vicariat Général. Si tu le revois, parle-lui de moi, dis-lui où je demeure et tout le plaisir que j'aurais à le voir à son passage à Saint-Brieuc. J'aimais beaucoup J*** et je suis heureux de le savoir sérieux et bien conservé. Dans une course à Carhaix, le 2 septembre, j'ai eu le plaisir de voir M. C***, oncle de J*** qui est aussi justement fier de son neveu.

A propos de mon voyage de Rome, je t'ai vu, au moins sommairement, si je puis parler ainsi, après t'avoir vainement cherché en détail. A bord du *Pausilippe* (et du *Quirinal* au retour), nous avons passé en vue de votre sombre escadre cuirassée. La première fois, vous étiez au repos ; la seconde, vous étiez sous vapeur, faisant vos pacifiques évolutions dans les parages des îles d'Hyères. Armés de nos lunettes, Français, Anglais, Espagnols, il y en a de tous pays à ces bords, nous cherchions à distinguer quelqu'un ou quelque chose. Impossible ! Mais enfin je t'ai salué de loin et, mon cher ami, mon salut ce jour est certainement resté sans réponse. Dans les flancs noirs de ton *Invincible*, tu ne te doutais pas qu'un cousin passait presque à portée des feux de tes canons.

En finissant, laisse-moi te confier l'espoir que tu ne feras pas le voyage de Bretagne sans venir passer quelques jours avec moi. Mère, sœur, frère, nous habitons tous, rue des Halles, un petit coin de Saint-Brieuc où tu trouveras bon visage d'hôtes, à défaut d'autres charmes.

A toi de tout cœur.

J^h^-Marie HUARD,
Vic. gén.

XXX

Communication de l'Aumônier en chef à l'évêque de Saint-Brieuc.

Paris, 28 décembre 1866.

Monseigneur,

M. l'abbé Bouché, prêtre de votre diocèse et aumônier de la marine, vient d'obtenir, après deux ans d'embarquement dans l'escadre d'évolutions, un congé qu'il se propose de passer dans sa famille, à Rostrenen (Côtes-du-Nord).

Dans toutes les circonstances analogues, Mgr Coquereau se faisait une loi de transmettre aux Evêques d'origine de nos aumôniers, ses appréciations sur l'ecclésiastique momentanément de retour dans son diocèse.

Chargé en ce moment du service, je dois, à tous les titres, me conformer à une tradition si juste et de si haute convenance. Je viens donc, Monseigneur, et c'est pour moi une vive satisfaction, vous dire que M. l'abbé Bouché, par sa piété, son zèle, sa prudence, la régularité de sa conduite sacerdotale et la distinction de sa tenue, s'est constamment concilié, pendant ces deux dernières années, à bord de son vaisseau et dans toute l'escadre, le respect, l'estime et la confiance de tous. Il en a reçu, du reste, un témoignage éclatant, lorsque l'Empereur, sur la proposition de M. le Mi-

nistre de la marine, daigna le nommer chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du 15 août dernier.

C'est en toute confiance, Monseigneur, que j'ai l'honneur de prier Votre Grandeur de vouloir bien accueillir avec bienveillance l'excellent abbé Bouché : comme prêtre et comme aumônier, il est également digne de tout votre intérêt.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

L'Aumônier supérieur de la marine, adjoint à l'aumônerie.

XXXI

Le Ministre de la Marine à l'abbé Bouché, à Rostrenen.

MINISTÈRE
DE LA MARINE ET
DES COLONIES.

Paris, 11 janvier 1867.

Monsieur l'abbé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur la proposition de M. l'Aumônier en chef, je vous ai désigné, par décision de ce jour, pour remplir, à titre provisoire, les fonctions d'adjoint à l'Aumônerie, en remplacement de M. l'abbé Cadoret, que son état de santé oblige à prendre du repos.

Veuillez, je vous prie, vous disposer à occuper, aussitôt que possible, le nouveau poste qui vous est confié.

J'informe M. le Préfet maritime de Brest de la destination qui vous est donnée.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies,

P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

P. S. M. l'Aumônier en chef désire que vous arriviez à Paris dans *le plus bref délai*, en raison de l'état de santé de M. l'amiral Charner, qui inspire des inquiétudes.

Bon Duperré.

XXXII

L'abbé Bouché à Monsieur l'abbé Surieux, aumônier de marine.

Paris, le 19 janvier 1867.

Mon cher ami,

Nos lettres se sont croisées en route. J'ai lu la tienne ce matin, et tu liras la mienne (celle d'hier, bien entendu) cet après-midi, à moins que les neiges n'en disposent autrement. Merci, mon cher ami, des compliments que tu m'envoies. Je suis très reconnaissant à Monsieur l'Aumônier en chef d'avoir songé à moi, malgré mon insuffisance, pour un poste aussi délicat. Du moins la bonne volonté ne me fera pas défaut, et je ferai tous mes efforts pour satisfaire Monsieur l'Aumônier en chef et lui montrer toute ma reconnaissance. Tu as bien raison, mon ami, c'est l'esprit vraiment ecclésiastique que Monsieur l'Aumônier en chef désire maintenir et développer dans l'Aumônerie. Dans nos délicates fonctions, cet esprit est la sauvegarde du prêtre, et, on peut le dire, humainement parlant, le gage du succès. L'exemple de M. C***, que tu invoques, en est la preuve.

Dans la demande de renseignements que je t'adressai hier, sur les candidats au poste d'aumônier nous avons omis le nom de M. Q***, vicaire de S***. Cet abbé qui est dans de bonnes conditions d'âge (cinq années de prêtrise) a adressé en 1865 et 1866 plusieurs demandes d'admission dans l'Aumônerie à Mgr Coquereau. Il était autorisé par Mgr Sergent à faire ces démarches. Il n'y avait pas de vacances, et sa candidature en est demeurée là.

Monsieur l'Aumônier en chef désirerait, mon cher ami, que tu

ajoutes, dans la lettre que tu voudras bien lui écrire, aux renseignements complets qu'il te demande sur MM. C*** et H***, d'autres renseignements non moins complets sur M. G*** et sur sa situation de famille qui serait, paraît-il, la cause déterminante de sa demande d'admission dans l'aumônerie.

Monsieur l'Aumônier en chef qui connaît et apprécie la justesse de ton coup d'œil et la sûreté de tes appréciations et surtout ton amour-propre de corps, désirerait de plus que tu *classes* ces trois messieurs *par ordre de mérite*, s'ils sont tous les trois aptes à faire de bons aumôniers.

Monsieur l'Aumônier en chef t'envoie ses meilleures amitiés.

Je te serre la main, mon cher camarade, et te prie de me croire avec une sincère affection.

Ton tout dévoué.

XXXIII

L'abbé Bouché à Monsieur l'abbé Surieux, aumônier de la Marine.

Paris le 31 janvier 1867

Mon cher Surieux,

M. l'Aumônier en chef est en ce moment à Lorient. Il a reçu ta lettre et me la renvoie ce matin avec la recommandation de t'écrire pour te remercier des renseignements que tu as bien voulu lui envoyer. « *Le remercier chaudement* » : c'est l'ordre du Chef. Je n'ai pas besoin de te faire de phrases, il me suffit de te citer ces deux mots pour te montrer combien l'Aumônier en chef est reconnaissant des renseignements que tu lui as envoyés, et quel cas il fait de tes appréciations.

Je m'étais trompé à l'endroit de M C***. Au dossier des demandes d'admission, j'avais lu 1865 au lieu de 1855. Il est recteur ! Paix à ses cendres !

J'ignore ce que décidera M. l'Aumônier en chef touchant ces deux jeunes gens. Les renseignements que tu lui envoies sont excellents. M'est avis qu'il ferait bien de les prendre. Ce que tu en dis me ferait croire que ce serait pour notre corps deux bonnes acquisitions.

Je voudrais, mon cher ami, t'annoncer du nouveau, mais je ne vois rien de rien ; je vis ici de bric et de broc, au jour le jour. Je mange où je me trouve et je perche au quatrième étage d'un hôtel garni. J'attends le printemps avec impatience et les longs jours. Comme il n'est pas dans mes principes de me déguiser *en homme* pour flâner le soir, je rentre de bonne heure, et mes soirées s'écoulent tristement. Si la rue de Siam (1) n'était pas aussi loin, quelles *pipées* nous ferions ensemble ! L'eau m'en vient à la bouche.

Mille bonnes choses aux confrères, et crois-moi, mon cher Surieux, ton ami bien dévoué.

XXXIV.

Sœur Marie d'Alcantara, fille du Saint-Esprit, à l'abbé Bouché, son cousin.

Saint-Brieuc, 1er mai 1867.

Mon cher Eugène,

Vous voilà bien surpris de recevoir, de Saint-Brieuc, une lettre dont l'écriture vous est inconnue.

Eh bien ! c'est moi qui viens solliciter près de vous un service signalé : votre position à Paris vous permet, je crois, de nous obliger en la circonstance.

Voici ce dont il s'agit : — Depuis longues années, la commune de Mûr projette la construction d'une maison d'école pour les filles. Jusqu'à ce jour des obstacles, provenant en partie des faibles ressources de la commune, ont fait avorter ce projet, qui va enfin recevoir son exécution.

Le local qu'habitaient nos sœurs, pour le moment, est une location. Outre qu'il est insuffisant, il se trouve en fort mauvais état.

Le conseil municipal de Mûr a donc voté une somme ; mais pas assez élevée pour suffire à la dépense. On a sollicité un secours du Gouvernement ; la demande, appuyée par le conseil départemental

1 La rue de Siam est bien connue de quiconque a visité Brest.

d'Instruction [publique], a été faite par M. le Préfet et M. Amyard, notre Inspecteur d'Académie.

Toutes les pièces composant le dossier de cette affaire ont été expédiées au Ministère des Travaux publics.

Maintenant, il s'agit de pousser la chose ; ces sortes d'affaires traînent des temps infinis dans les bureaux du Ministère, quand personne ne pousse à la roue.

Seriez-vous assez bon, mon cher cousin, pour parler aux chefs de bureau, afin qu'on reçoive au plus vite, l'autorisation de commencer cette bâtisse communale ?

Je crois que c'est l'autorisation qu'on attend. L'abbé Huard m'assure que c'est le secours. Il me semble pourtant qu'il a été accordé, et si ma mémoire ne me fait pas défaut, il s'élève à cinq mille francs. Au reste le dossier est là.

Le cher abbé Huard vous dit, si votre voix n'est pas assez puissante, de mettre le feu aux quatre coins du Ministère ; ou mieux, faites venir dans les eaux de la Seine votre *Invincible* qu'il croit en rade de Toulon. Montez dessus, fièrement, avec huit cents cuirassiers *(sic)*. Placez-vous en face du Ministère, donnez des ordres, que votre canon parle : sa voix formidable sera entendue, le cousin n'en doute pas.

Allons, vous reconnaissez à ce langage l'abbé Huard, toujours si plaisant. Je puis vous assurer qu'il vous donne le conseil ci-dessus d'un grand sang-froid et sans rire du tout. Je dois ajouter, par exemple, et sans doute à sa confusion, qu'il souriait au doux nectar du café dont une bonne tasse attendait que le verre de cidre eût passé pour se loger à son tour.

Pour moi, qui n'ai pas succombé à la tentation, j'étais simple spectatrice du frugal déjeûner. Je vous dirai : faites de votre mieux ; je vous serai toujours reconnaissante de la plus petite démarche que vous ferez pour nous.

Croyez, mon cher Eugène, au sincère attachement de votre dévouée cousine.

Sœur Marie d'Alcantara,

Fille du Saint-Esprit.

XXXV

Sœur Marie d'Alcantara, religieuse du Saint-Esprit à l'abbé Bouché.

Saint-Brieuc, le 11 mai 1867.

Mon cher Eugène,

Ne vous en déplaise, j'ai traduit moi-même votre phrase latine. Je n'ai eu nullement besoin des lumières de M. le vicaire général. Ecoutez, je vous préviens d'avance que la traduction n'est peut-être pas parfaite : je ne suis pas latiniste; mais au moins c'est le sens. Ecoutez : *Veni*, je suis venu ; *Vidi*, j'ai vu ; *vici*, j'ai vaincu !

Que dites-vous de mon savoir ?...

Je vous félicite de votre triomphe.

Vraiment, mon cher cousin, votre amabilité m'engage à revenir vers vous en cas de besoin. Et si je venais à vous ennuyer ? Je vous déclare que l'ennui serait tout de votre côté. Pour moi, j'éprouverai toujours un nouveau plaisir et à vous écrire et à recevoir vos pétillantes lettres, pleines d'esprit et d'*antithèses*.

Ne dites pas que je vous calomnie. Non, non. Il est certain que vous partagez avec l'abbé Huard le penchant que vous assurez être si naturel à l'homme.

Sans rire, je vous remercie mille fois de vos bontés, qui me ravissent. Maintenant nous sommes rassurées, et, comme vous le dites si bien, dans votre lettre du 3 courant : « Nos chères sœurs de Mûr verront cesser cette triste et lamentable situation, et une maison bien blanche et bien confortable sortira du néant et remplacera l'affreuse masure dans laquelle elles abritent leurs têtes. Ainsi-soit-il ! » .

L'abbé Huard serait surpris si le secours s'élevait à *six mille francs*, attendu que *sept mille francs* seulement ont été demandés.

Enfin, comptons sur une heureuse chance.

Croyez aussi à notre discrétion. Mais qui sait ? c'est peut-être encore une fine raillerie. Vous autres hommes, vous êtes sans pitié pour les femmes ! Quoi qu'il en soit, le secret sera gardé, de notre côté du moins.

Passons à un autre sujet. J'ai vu votre photographie chez ma tante Huard. Vous seriez bien aimable de m'en envoyer une. Elle ornerait parfaitement mon petit album qui n'a pas l'honneur de contenir une décoration.

Et puis ce sera pour moi une douce satisfaction que de vous contempler quand bon me semblera.

Le séjour de Paris vous sourit-il ? Ne regrettez-vous pas et votre cher *Invincible* et vos flots azurés ? Je forme des vœux sincères pour que tout vous aille à souhait.

Vous n'ignorez sans doute pas la mort du docteur Goëllo et celle du bonhomme Guillozo.

Ambroise R*** se marie à une normande.

Voyez donc si les nouvelles pénètrent jusque dans les couvents !

Notre Mère Générale vous est reconnaissante de votre bon souvenir, elle vous offre son profond respect.

M. le vicaire général, ma tante Huard et Jenny vous disent mille jolies choses.

Croyez, mon cher Eugène, à mon sincère et respectueux attachement.

Votre dévouée cousine,

Sr Marie d'Alcantara.

XXXVI

Sœur Marie d'Alcantara à l'abbé Bouché.

Saint-Brieuc, 17 mai 1867.

Mon cher Eugène,

Voici deux petites *blanches*[1] qui vous arrivent. Elles vous tirent une profonde révérence, vous serrent la main et vous saluent de tout cœur.

[1] Deux *sœurs blanches* ; les sœurs du Saint-Esprit sont entièrement vêtues de blanc.

Recevez nos plus chauds remerciements, mon cher cousin, pour le bon service que vous venez de nous rendre. Grâce à vos soins intelligents, la position de nos sœurs de Mûr va s'améliorer, et comme moi, elles vous en conservent une profonde reconnaissance.

Ce matin, j'ai vu M. le vicaire-général. Il part demain pour Rostrenen et va rejoindre Monseigneur, en tournée de confirmation du côté de Mûr, Saint-Guen, etc.

Notre grand-vicaire vous est reconnaissant de votre aimable invitation. Il n'accepte ni ne refuse. Ce n'est pas dire qu'une offre aussi séduisante le laisse indifférent. Non. Mais le temps, la permission, tout cela l'embarrasse, je crois. Je lui demandais : — Que faut-il répondre à Eugène ? Dois-je lui dire de ne pas compter sur toi ? — Pas, s'il te plaît, nous verrons.

Je crois ne pas me tromper en vous assurant que le cher abbé ne sait trop comment aborder cette question près de son évêque, simple vicaire de la cathédrale, il avait plus de liberté. Dans ce bas monde, les hommes ont bien leur esclavage.

Sa Grandeur et M. Ollivier partent pour Rome le 2 ou le 3 juin. En leur absence, le cousin ne pourra bouger.

Votre noble image a reçu de ma part le plus gracieux accueil : je lui ai fait toutes les joies du monde. Elle occupe dans mon album une place d'honneur. Pour cela, il m'a fallu reculer quelques saintes âmes ; pénitence qu'elles ont reçue en vraies filles d'humilité : elles n'ont dit mot.

La famille Huard vous dit mille jolies choses.

Agréez, mon cher Eugène, l'assurance de mon sincère attachement et de ma plus vive affection.

Votre dévouée cousine,

SŒUR MARIE D'ALCANTARA.

(A suivre.)

LE SIÈGE DE BREST
EN 1387

Après la bataille d'Aurai et la fin de la guerre de Blois et de Monfort, les Anglais trouvèrent moyen de garder en Bretagne, sous divers prétextes, plusieurs places fortes, entre autres, celle de Brest, qui ne fut rendue au duc de Bretagne qu'en 1396. Malgré sa sympathie et sa reconnaissance pour les Anglais auxquels il devait son trône, le duc de Bretagne Jean IV trouvait fort gênant, fort disgracieux et passablement menaçant pour son indépendance, de voir cette place entre leurs mains. Ses réclamations restant sans effet, il prit le parti d'employer la force et mit à plusieurs reprises, mais sans succès, le siège devant Brest, notamment en 1386 et 1387.

Sur le siège de 1386, on a des renseignements assez détaillés, mais un peu confus et qui auraient besoin d'être éclaircis[1]. Sur celui de 1387, tout se réduit à des notions très brèves, que dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, résume ainsi :

« Quelque amour que le duc eût pour les Anglois, il voulait avoir ce qui lui appartenoit légitimement, et c'est ce qui le détermina à envoyer encore des députés en Angleterre pour y solliciter la restitution de Brest, de Richemont et des autres terres qui lui appartenoient. Ses députés n'ayant pas été écoutés, il fit une seconde tentative pour recouvrer la ville de Brest. Il avoit remarqué, pendant le premier siège de cette place, qu'il étoit inutile de la bloquer par terre, si on laissoit aux habitans la liberté de recevoir des secours par mer. Voulant leur ôter toute ressource et les réduire par la famine, il fit construire un fort de bois sur des bateaux et le plaça dans l'endroit le plus étroit de la rade. Pour soutenir cet ouvrage, il fit bâtir sur les côtes voisines deux forts de pierre, qu'il garnit d'hommes, de vivres et de munitions. La meilleure partie de ces ouvrages fut détruite quelques mois après par Richard, comte d'Arondel. Le duc les fit réparer pendant l'été ; mais Henri de Perci, fils aîné du comte de Northumberland, ruina sur la fin de l'automne le fort de bois, et s'empara d'un des forts de pierre, où il mit garnison[1]. »

[1] Voir dom Morice, *Histoire de Bretagne*, I, p. 393-394.

Le siège ne réussit pas, cela est certain ; quant aux détails présentés ici par dom Morice, ils viennent exclusivement de chroniqueurs anglais (Knighton et Walsingham). Ceux que nous allons fournir sont de source bretonne ; le document inédit que nous publions est un fragment du compte du trésorier de Bretagne pour les dépenses de la guerre en 1387. Ce fragment original faisait partie du lot de parchemins provenant de vieilles reliures, trouvé, il y a quelque trente ans, à Nantes par M. le baron de Wismes et moi, et qu'on désigne volontiers sous le nom de *Trésor de la rue des Caves*, à cause du lieu où nous fîmes cette découverte.

La mention des deux forts ou bastides, — celle de Quilbignon, qui avait pour miseur Guiomarc'hou (art. 11 ci-dessous), et l'autre dont on ne dit point le nom, dont le miseur était Pierre Clémar (art. 21, 22, 25 — la mention de ces deux bastides concorde bien avec ce que dit dom Morice des deux forts bâtis sur les côtes voisines. Toutefois, la bastide des articles 21, 22, 25, répond mieux encore peut-être au fort de bois bâti dans la rade sur des bateaux. Et si, d'après cela, on ne trouve ici qu'un des deux forts construits en terre ferme, il faut songer que nous n'avons qu'un fragment de compte, dont les lacunes ne peuvent étonner.

Il n'est pas douteux d'ailleurs que ce fragment ne se rapporte au siège de Brest et il montre que, dans le mois de juillet, c'est-à-dire dans l'été de 1387, le duc de Bretagne le poussait fort activement, car le chiffre total des dépenses (25.622 l. 17 s. 8 d.) indiqué dans l'article 24 est, pour cette époque, une très grosse somme.

Nous voyons prendre part à ce siège, d'après notre fragment, bon nombre des plus grands seigneurs et des plus vieux noms de Bretagne, entre autres : les sires de Quintin, de Kergorlai, du Fou, du Perier, Geofroi de Kérimel, maréchal de Bretagne (art. 13, 14, 16, 17, 19, 20) ; Maurice de Ploesquellec avec 14 hommes d'armes, le sire de Penhoët avec 6 hommes d'armes, le sire de Plœuc avec 5, Philippe du Quelenec avec 9 hommes d'armes et 4 arbalétriers, Jean du Bois de Ploénéour avec 6 hommes d'armes, Eon de Kermelec avec 15, etc. (art. 1, 3, 4, 8). Il devait y avoir aussi bon nombre d arbalétriers, puisque dans ce court fragment nous en voyons figurer jusqu'à 50, en trois compagnies, sous les ordres d'Yvon Bidal, de Guillaume Flouc'h, et de Lorancin du Pignon (art. 6 et 7).

Id. *Ibid.*, p. 397.

Notez surtout les deux « *canoniers* » de l'article 5, Perrot Le Potier et Guillaume Julou : c'est là une des anciennes mentions relatives à l'emploi des armes à feu en Bretagne.

Le duc Jean IV lui-même, si notre compte ne nous le montre pas devant Brest, n'en était pas loin : « quant la flote des admiranz d'Angle-« terre arriva à Brest, » Jean du Fou qui commandait la bastide envoya prévenir ce prince à « Montroulès », qui est Morlaix (art. 21 et 22). Il était là fort à portée de surveiller, activer et diriger toutes les opérations du siège.

A. DE LA BORDERIE.

Fragment d'un compte du Trésorier de Bretagne pour l'année M. CCC. LXXXVII. [1]

. . . . . .

1. — A mons^r Morice de Ploesquelleuc pour les gaiges de lui et de XIIII hommes d'armes de sa retenue doudit moys de juillet, IX^xx XVIII lb[2].

2. — Item, à mons^r Thebaut Thomelin, pour les gaiges de luy et de V homes d'armes, de sa retenue, quatre vignz quatre lb ; à mons^r Guillaume de Quoet-Trevan, pour les gaiges de luy et quatre homes d'armes de sa retenue, sexante et six lb ; à mons^r Olivier de Kermartin, pour les gaiges de luy et d'un home d'armes de sa retenue, trante livres, pour ledit moys de juillet : montent ensemble IX^xx lb.

3. — Item, au sire de Penhoet, pour les gaiges de six homes d'armes de sa retenue, sexante et douze lb. ; au sire de Ploheuc pour les gaiges de cinq homes d'armes de sa retenue, sexante lb., pour ledit moys de juillet : qui font ensemble VI^xx XII lb.

4. — Item, à Philipe du Quelenec, pour les gaiges de lui et neff autres homes d'armes, et deux arbalestriers à pié, de sa retenue, ouyt vignz et deux lb. ; et à Jehan dou Boys de Ploeneour, pour les

[1] La première ligne de ce fragment est la dernière d'un article de dépense où on ne lit que ces mots : « ... à cheval et un à pié, de sa retenue, doudit mois de juillet, IIII^c LXVIII lb. »

[2] Libvres.

gaiges de luy et six autres homes d'armes de sa retenue, quatre vignz et quatre lb. pour ledit moys de juillet : qui font ensemble VII^xx VI lb.

5. — Item, à Jehan du Grant Bois, pour li et trois autres homes d'armes de sa retenue, cinquante et quatre lb ; à Jehan du Bois, douze lb. ; à Jehan Anquin douze lb. ; à Perrot le Potier et Guillaume Julou, *canoniers*, à chascun ouyt lb. ; à Alain Gouzillion et Yvon Bras, portiers, à chascun six lb.; à Even le Dornec, fèvre, et Hervé Kemper, chauguete, à chascun cent soulz pour lour gaiges doudit mois de juillet : qui sont ensemble CXVI lb.

6. — Item, à Yves Bidal, arbalestrier, pour les gaiges de luy et douze arbalestriers à cheval et diz arbalestriers à pié, de sa retenue, dous cenz diz lb.; et à Guillaume Flouch, pour les gaiges de cinq arbalestriers à cheval et trois à pié, de sa retenue, sexante et quatorze lb. pour ledit moys de juillet : qui font ensemble III^xx IIII lb.

7. — Item, à Lorancin du Pignon, arbalestrier, pour les gaiges de luy et vignt arbalestriers à cheval de sa retenue, pour ledit moys de juillet, II^c XVI lb.

8. — Item, à Eon de Kermaelec, pour les gaiges de luy et quinze homes d'armes de sa retenue, pour ledit moys de juillet, IX^xx XVII lb.

9. — Item, à Henri de Botquenezre, par mandement de Monseigneur[1] en date du IIe jour de juillet oudit an, XIIXX lb.

10. — A Jehan Syohan, par mandement de Monseigneur dou date du XIIe jour de juillet oudit an, XL lb.

11. — Item, à Pierres Guiomarchou, misour de la bastide de Quilbignon, par mandement de Monseigneur du dabte dou XXIIIe jour de juillet l'an susdit, M lb.

Somme IIII^m VII^c LXXVI lb.

12. — Item, à mons^r Jehan le Barbu, par mandement de Monseigneur du XIIIe jour de juillet, l'an etc. IIIIxx et sept, pour la cause contenue udit mandement, II^c XXX lb.

[1] C'est le duc de Bretagne. Il faudrait peut-être écrire : « Monsire », car l'abréviation est ainsi figurée : *Mons^e*.

13. — Item, au sire de Quintin, par le mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, lx lb.

14. — Item, au sire de Quergorlé, par mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, lx lb.

15. — Item, à Eon de Kersaliou, par le mandement de Monseiseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, alé à Brest, cii lb.

16. — Item, à Rollant de Kergorlé, par le mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, iiiic lxxvi lb. xii soulz.

17. — Item, à Jehan du Fou, par le mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, iiiic xxiiii lb.

18. — Item, à monsr Henry Philipes, par le mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, iiie lb.

19. — Item, au sire du Perier, par le mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour la cause contenue en yceli, c lb.

20. — Item, à monsr Geffroy de Kerimel, mareschal de Bretaigne, par le mandement de Monseigneur dudit xxiiie jour de juillet, pour les causes contenues en yceli, m vc iii lb,

21. — Item, à un messaiger qui fut envoié hastivement pour porter lectres de Jehan du Fou, de la bastide à *Montroulès*[1], pour porter ycelles à Monseigneur quant la flote arriva, iii soulz.

22. — Item, pour tresorerie audit Guillaume Hervé de vic lb. paiez à Monseigneur, comme dit est dessus, et de vc lb. auxi baillez et paiez à Geffroy de Coitrihiou et Morice de Lochan, pourvéours et gardiens des vivres de ladicte bastide, pour emploer èsdiz vivres ; et de c lb. baillez à monsr de Malestroit pour vitailler ladicte bastide

[1] La fin de ce mot est à demi effacée dans l'original ; il semble cependant qu'on ne peut lire autre chose que ce nom.

quant la flote des admiranz d'Angleterre arriva à Brest, pour ce que audit trésorier ne fut point rabatu tresorerie d'icelles sommes[1].

23. — Pour ses gaiges d'avoir servi oudit office, par mandement de Monseigneur du XVIIe jour d'octobre, l'an mil III^c IIII^xx VI, à XX lb. pour millier, comme est contenu oudit mandement, eu esgard à sa recepte, VII^c XIIII lb. XV soulz.

Somme IIII^m V^c III^xx XI lb. XI soulz.

24. — Toute somme de mise clere dudit Guillaume Hervé, XXXV^m VI^c XXII lb. XVII soulz VIII deniers.

25. — En oultre, III^c LVIII lb., qu'il disoit avoir baillé, par commandement des lieuxtenans, à Perrot Clémar, miseur des euvres de la bastide, qui ne luy sont pas passées à cler, combien que il eust lettre desdiz lieuxtenans que ainsi l'avoit fait, mais il n'apparessoit nulle quittance dudit Clémar.

26. — Et sa charge et recepte monte XXXV^m VII^c XXXVIII lb. VIII s.

27. — Si devroit CXV lb. X soulz IIII deniers. De quoy il est à present souffert et depporté, tant que l'en voie le compte dudit Clémar, pour savoir s'il se chargera d'iceulx III^c LVIII lb.

28. — Et est, reservé l'enqueste, toute erreur de compte, et les droiz et noblesces de Monseigneur en toutes choses.

Fait le XIXe jour de marz l'an mil III^c IIII^xx VII[2].

[1] Cet article est cancellé dans l'original, parce que sans doute les gens des Comptes refusèrent d'adjuger à Guillaume Hervé les droits de trésorerie réclamés par lui sur ces dépenses, dont la réalité n'en est pas moins authentiquement attestée par cet article.

[2] Ce compte semble s'arrêter à la fin de juillet 1387, et d'après cette dernière date, il fut rendu au mois de mars suivant, le 19 mars 1387, vieux style, répondant précisément au 19 mars 1388, nouveau style.

MÉLANGES HISTORIQUES

PIÈCES INÉDITES RELATIVES A LA BRETAGNE

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

I

Le rôle des taxes imposées sur les maisons de la ville de la Guerche en 1696[1].

Extrait du « *Roolle et cottisation de la somme de cinquante et une livres dix-huit sols dix deniers deües par les propriétaires des maisons et héritages de la ville et faubourgs de la Guerche, suivant la delibération de Messieurs des Estats de cette province, du 30e octobre 1695, randue en conséquance le 10e novembre dudit an 1695 pour la repartition de lad. somme à laquelle les maisons des ecclesiastiques de lad. ville et faubourgs avoient esté imposées par nous François Portais, Conseiller du Roy, senechal et alloïté de la baronnye de la Guerche, N. Portais sieur du Previollet, lieutenont de lad. baronnye, et escuyer Bertrand, sieur des Acres, suivant la delibération de la communauté de la Guerche.* »

Cette liste comprend les rues d'Anjou, de Rannée, Saint-Nicolas, de la Chartre, du Four, le faubourg du Bouridat, le faubourg de la Grange, le faubourg de Guinefolle et de la Chaussée. Le total monte à cinquante et cinq livres cinq sols six deniers. Le compte est arrêté au 7 septembre 1696.

[1] Nous avons scrupuleusement reproduit l'orthographe, certainement défectueuse, du manuscrit, où les noms de personnes et de lieux sont souvent défigurés par l'écrivain chargé de rédiger le rôle.

Dans cette liste, qui contient cent-soixante-dix numéros, on remarque les noms des personnages suivants : « la damoiselle du « Verger, le sieur de Grand-Roche. le sieur de la Portrye, la « damoiselle de la Sonnerye, le sieur de la Marquerye, François de « Cruchart, le sieur de la Tiguamesque, la damoiselle de Marenour, « Gilles du Mesnil, Monsieur le Seneschal, le sieur de la Pislaye, le « sieur des Guyonnières, le sieur de la Coutumerye, le sieur de la « Fleurière, le sieur de la Bussonnaye-Graffart, François Bec de « Fer la Brosse, la damoiselle de la Vallée, la damoiselle de la « Minotière, Messire Charles Lefebvre, sieur de l'Espinay, doyen « des Conseillers du Parlement de Bretagne, la damoiselle du « Bignon, le sieur de la Granelaye, le sieur du Plessis-Bardoul, « la damoiselle du Plessis-Melin, la damoiselle de Lessart, le sieur de « Lorgery, la damoiselle des Auxnais, le sieur du Pré-Clos, le sieur « de Lonnelaye le sieur de la Chesnaye, le sieur Patis, chirurgien, « la damoiselle de la Gelinnière, le sieurGesnier, p^bre^ doyen, le « sieur de Bois-Gérart : le sieur du Previollet, lieutenant de la « Guerche, le sieur de la Bruonnière la damoiselle du Bois-Rouault, « le sieur de Villebrosse, le sieur de Saint-Pierre, la damoiselle de « la Grandinais, la damoiselle de la Bercannière, le sieur de la « Roussardière-Graffart, le sieur de Saint-Aignan, la dame de la « Biennaye, la damoiselle de la Blandinière, le sieur de Beauchesne, « le sieur de la Noë, les damoiselles du Bignon, le sieur des « Guyonnières, le sieur des Chapelles, M. René Chalot sieur de la « Peraudière[1]... »

On lit au dos de cette curieuse pièce le titre suivant : *Taxe sur les maisons de la Guerche, 1696. Roolle.* Ce document fait partie des archives de M. de la Loge, d'Angers, qui a bien voulu nous le communiquer et que nous prions d'agréer ici l'expression de nos très sincères remerciements.

II

Lettre de M. Le Roy, capitaine de port, au sujet de la prise d'une barque anglaise venant de Portsmouth. Douarnenez, le 3 septembre 1762.

MONSIEUR,

Pour me conformer aux ordres que vous me donnates hier par la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire, j'ai celuy de vons adresser un proceds-verbal que j'ai fait de concert avec M. du Cleguer qui constate la façon dont s'est fait la prise de la barque angloize nommée *The, onners good Will.* Je ne reponds pas que cette piece soit en bon stile ; j'avoue que je suis peu au fait, mais je pense vous assurer qu'elle est de la plus exacte verité.

Les officiers de l'Amirauté vinrent hier dresser procès verbal de la visite de la prise J'ai fait faire de nouvelles questions au capitaine. Voici ses réponces. La cargaizon est entre luy et le nommé Saims, marchand de Londres. La veille de son départ, 25 du mois passé, il sortit du port de Portsmouth, d'où il est party sept vaisseaux, de 74 canons chacun, qu'on disoit aller à Terre-Neuve ; qu'il y en avoit 14 de différente force en armement avec vingt à ving-cinq vaisseaux de transport dont on tait la destination ; qu'il a rencontré trois vaisseaux, de sa nation, de 74 (canons), croizant ensemble entre le Ras et Ouessant distant environ de cinq lieues de terre.

M. Dhugues me mande que les deux hommes que le capitaine de la barque avoit mis à terre ont été arretés sur la côte d'Audierne et qu'ils sont en prison à Pontecroix.

Ayez la bonté de me dire si je dois faire conduire le prisonnier à quelque endroit sans ordre de vous. M. du Cleguer est persuadé que M. Hocart demandera qu'il soit conduit à Brest.

J'ay l'honneur d'être, avec l attachement le plus respectueux,

Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

LE ROY.

A Douarnenez le 3 septembre 1762 (1).

[1] Ce document fait partie de la collection particulière de nos manuscrits inédits

III

Lettre de M. Marc de la Chenardaie, avocat au Parlement de Rennes, sur les démêlés du Parlement avec M. le duc d'Aiguillon. Rennes, le 30 avril 1766.

MONSIEUR,

J'arrivai dès le lundi de la Quasimodo et le lendemain je trouvai que les avocats rentroient au Palais[1]. Effectivement le Bâtonier et plusieurs autres, au nombre d'environ trente, desquels j'étois, furent à l'audiance publique, où il y eut une cause plaidée. Ensuite nous fumes complimenter M. le premier Président, comme il est d'usage de le faire à la rentrée de la Saint-Martin. Je tacherai de joindre ici une copie du compliment de notre Bâtonier dont on dit que les magistrats rentrés n'ont pas été contents. Depuis on a continué de tenir les audiances et les avocats y plaident. On recommence aussi à plaider au Présidial.

Nous avons au surplus peu de chose de nouveau, si ce n'est qu'on a jugé les recusations des rentrées pour determiner ceux qui peuvent connoitre de l'affaire des Magistrats qui sont toujours detenus à Saint-Malo[2]. Il n'en est resté que quinze et parmi ces quinze on a choisi un procureur general qui est M. de Villeblanche. On pretend d'ailleurs que plusieurs de ces Messieurs seront dans le cas de se deporter à l'ouverture du procès, à cause des decrets enoncés contre differentes personnes de leurs parents et alliés. De sorte qu'on doute beaucoup que l'affaire puisse être jugée en Bretagne. M. de Montboucher, qui se trouve le président, a écrit au ministre, de l'aveu de la Compagnie, pour représenter qu'une affaire de cette nature ne peut être jugée par un si petit nombre de juges et on a pris de là occasion de faire de nouvelles instances pour le rappel des autres non rentrés. On ne compte aucunement ici que cela

[1] Marc de la Chenardaie arrivait de Paris, en passant par Orléans et Blois.

[2] On sait que, sous Louis XV, la résistance du Parlement de Rennes aux édits bursaux qui attentaient aux droits de la province et l'emprisonnement, en 1765, du procureur général la Chalotais, occasionnèrent de graves désordres qui ne cessèrent qu'à l'avènement de Louis XVI.

arrive. Pour suppléer à ce petit nombre, on avoit proposé d'appeler des avocats et j'ai cru que je devois en être, mais certainement je n'en serai pas. J'avois déjà assés de raison de m'en dispenser et il en est survenue une autre depuis.

Voici comment : La famille de ces Messieurs ayant craint qu'on rendist quelque arrest qui autorisast la procedure faite contre eux par Messieurs les Commissaires du Roy, on nous assembla, vendredi dernier, au nombre de neuf avocats, du nombre desquels étoient nottre Bâtonier, M. du Parc-Poulain, M. le Chapelier, etc..., pour consulter sur le parti qu'il pourroit y avoir à prendre. On s'en tint à donner pour chaque accusé une requête pour soutenir et reclamer la competence exclusive du Parlement, Chambres assemblées, à l'effet de faire rejetter tout ce qui a été fait à Saint-Malo. Ces requêtes, dont j'ai été chargé de dresser une pour M. de Kersalaün, ont été en effet données, mais jusqu'ici elles sont restées deposées au greffe sans expedition. Nous ne pouvons refuser de consulter la famille de ces Messieurs, quand elle a recours à nous, et je le pouvois peut-être moins que tout autre, tant à cause de la parenté de mon gendre avec MM. de Caradeuc[1] qu'à cause des liaisons de confiance où j'étois avec MM. de la Gacherie et de Kersalaün pour leurs autres affaires. D'ailleurs j'ai taché de tourner ma requête de manière à n'offenser personne. Il en arrivera au surplus ce qu'il poura.

M. le duc d'Aiguillon[2] devoit se rendre à Rennes dans le temps de la Quasimodo, mais il resta malade à Nantes. Il y étoit dans le tems que j'y passai, mais depuis le mauvais état de sa santé, qui s'alteroit de plus en plus, l'a obligé de retourner à Paris.

J'oubliois de vous dire que l'affaire de la suppression des Remontrances de votre Parlement a eu des suittes qui ne sont pas encore

[1] Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, procureur-général au Parlement de Rennes, né dans cette ville en 1701, mort en 1785. Après sa sortie de la citadelle de Saint-Malo où il avait été enfermé avec son fils, il fut exilé à Saintes jusqu'à la mort de Louis XV. Il reprit ses fonctions en 1775, et les garda jusqu'à sa mort.

[2] Armand Vignerot-Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, né en 1720, mort en 1788, favori de la duchesse de Châteauroux, puis gouverneur de l'Alsace et ensuite de la Bretagne. Il succéda au ministre Choiseul et réunit le département de la Guerre à celui des Affaires étrangères. Il fut remplacé sous Louis XVI par M. de Vergennes.

à leur fin. On avoit d'abord decret écontre le secretaire qui en avoit, (dit-on), ecrit des copies. Depuis on a decreté d'assigné contre Madame de Caradeuc et sur les interrogatoires on a decreté d'assigné contre Mademoiselle de la Manceliere. J'ignore si elle a subi interrogatoire. Tout cela paroit tendre à decouvrir, si l'on peut, comment la première copie de ces remontrances est venue de Paris en Bretagne et qui l'a envoiée. On dit aussi que M. de Montboucher demende pour les detenus à Saint-Malo quelques adoucissements à leur captivité, comme de leur permettre de prendre l'air plus longtemps hors de leurs appartements, d'en ôter les abajours qui les empechent d'y voir, etc. Mais on n'a pas encore de reponse.

J'ai l'honneur d'être, avec bien du respect, Monsieur, votre très très humble et très obeissant serviteur.

MARC DE LA CHENARDAIE.

Rennes, le 30 avril 1766[1].

Pour copie conforme :

ANDRÉ JOUBERT.

[1] Ce document fait partie de la collection particulière de nos manuscrits inédits.

ÉTUDES HISTORIQUES

UNE VICTIME DE LA RÉVOLUTION

MÉRIADEC-PRUDENT DE GOUYON

Si, en Bretagne, peu de familles peuvent lutter d'illustration avec la famille de Gouyon, peu ont vu périr un aussi grand nombre de leurs membres dans la Révolution et sous l'Empire.

L'avènement de Bonaparte ne la préserva même pas, et tout le temps de son règne, Napoléon s'acharna sur elle avec cette rage et cette haine qui ont causé la mort de tant d'innocents.

Les détails qui suivent ont été écrits d'après des souvenirs de famille et d'après des pièces tirées des registres de l'état civil de Pluduno.

Mériadec-Prudent de Gouyon de Saint-Loyal, né à Saint-Servan vers 1758, était fils de Servan-Jean de Gouyon et de Catherine Onfroy.

Dès les premiers temps de l'insurrection, il se joignit aux chouans et combattit parmi eux dans le pays qui s'étend entre Lamballe et Dinan.

Saisi une première fois au vieux château du Plessis-Tréhen, (en Pluduno), dont le voisinage de la forêt de la Hunaudaye avait fait longtemps un asile sûr, il fut envoyé prisonnier à Rennes et renfermé à la tour Le Bât, où nous le trouvons en compagnie de deux autres royalistes : un prêtre, l'abbé Bétaux, qui avait été recteur de Saint-Jacut de-la-Mer, et un gentilhomme des environs de Rennes, Joseph du Boishamon.

Leur sort n'était pas douteux, et la guillotine les attendait sur cette place du Palais qui a vu couler tant de sang.

Grâce au dévouement de Mlle Hamelin, qui, dans ces temps de terreur, sut arracher bien des victimes à la mort, les trois prisonniers reçurent une clef et une petite scie cachée dans un pain. A l'aide de cette scie, ils coupèrent les barreaux de fer de leur prison et après avoir couru dix fois le risque d'être découverts, après de

terribles angoisses, ils parvinrent à franchir tous les obstacles et se trouvèrent libres.

M. du Boishamon aurait voulu décider son compagnon à l'accompagner en Anjou ; malheureusement, il ne put le persuader et M. de Gouyon se dirigea vers la côte, dans l'espoir de passer en Angleterre.

Il venait d'arriver dans les environs de Plancoët, se cachant tantôt dans les fermes, tantôt dans les bois, lorsqu'il fut dénoncé. Il était alors sur le territoire de Pluduno, dans une ferme située près de l'Arguenon, appelée la Bonne-Eglise, (actuellement en Saint-Lormel), et s'était caché sous un tas de fagots. C'est là qu'il fut découvert et percé de coups de baïonnettes.

Des personnes qui l'avaient vu dans le pays le reconnurent, et leur témoignage servit à dresser son acte de décès. Le cadavre fut transporté dans le cimetière de Pluduno, où il fut inhumé.

PROCÈS-VERBAL.

Le 13 thermidor l'an III de la République française une et indivisible, nous, juge de paix du canton de Plancoët, sur l'avis nous donné ce jour par Françoise Rouxel, fille de Pierre Rouxel, qu'un particulier à elle inconnu a été tué le jour d'hyer, environ les huit heures du matin, dans l'aire de la Bonne-Eglise où elle demeure, en la commune de Pluduno, qu'elle a fait transporter le cadavre en la précite demeure.

« Nous sommes transportés en ladite métairie avec le citoyen Jean-Baptiste Morel, officier de santé etc., et après que ledit officier de santé à décousu le suaire, il nous a fait voir et nous avons vu que ce particulier paraît âgé de 27 ans, de taille d'environ cinq pieds trois à quatre pouces, les cheveux châtains, qu'il a trois playes sur la partie gauche du coronal, une autre sur la partie gauche du temporal, une autre située à la partie moyenne et supérieure du coronal, qui ne pénètrent qu'au crâne, lesquelles plaies paraissent avoir été faites avec sabres et baïonnettes ; une autre située sur la pommette gauche, une autre située sur la base de l'os temporal, lesquelles playes pénètrent dans l'intérieur du crâne, qui paraissent avoir occasionné la mort du prédit particulier ; de plus trois autres playes, etc.

Fait et conclu sur le lieu après lecture, sous les seings de Baron et Legoff, citoyens actifs, celui d'Olive Rouxel, ladite Françoise Rouxel ayant déclaré ne savoir signer de ce requise, sous notre seing, celui de l'officier de santé, et de notre adjoint, lesdits jour et an. Signé : Baron ; Legoff ; Olive Rouxel ; Morel ; Chiron ; Bameulle, juge de paix,

Nous, susdit juge de paix, déclarons et certifions avoir parfaitement reconnu le particulier, du corps duquel nous avons raporté (sic) le présent procès-verbal, pour être celui qui fut arresté, endormi, en la maison du Plessis-Tréhen, commune de Pluduno, à peu près dans le temps de l'arrestation de Cormatin et autres officiers royalistes à Rennes, lequel particulier ayant été conduit à Plancoët, nous l'interrogeâmes en la maison commune et lequel répondit s'appeler Duchesne et être royaliste, que sur les renseignements que nous avons pris des noms, âge, lieu de la naissance, profession et domicile du susdit particulier, nous avons été informé et su exactement que son nom véritable était Mériadec-Prudent Gouyon, fils de Servan-Jean Gouyon et de Prudence Catherine Onfroy, demeurant ordinairement à Saint-Servan ; que depuis il était chouan dans partie des communes des environs, qu'il s'était échappé depuis peu des prisons où il avait été conduit à la suite de son arrestation au Plessis-Tréhen.

Fait à Plancoët le 20 thermidor, l'an III de la République française.

Le présent pour être remis à l'officier public de la commune de Pluduno en double d'iceluy, lesdits jour et an.

(Signé :) Bameulle, *juge de paix*.

Le 20 thermidor, l'an III de la République française, le juge de paix du canton de Plancoët m'ayant fait parvenir ce jour un extrait de son procès-verbal du 13 de ce mois de l'état du cadavre d'un particulier tué le douze du même mois dans l'aire de la métairie de la Bonne-Eglise, en cette commune, et les renseignements qu'il a pris depuis et qui sont constatés dans son certificat de ce jour au pied dudit extrait, suivant lesquelles pièces il est appris que ledit particulier décédé et inhumé dans le cimetière de cette commune était Mériadec-Prudent Gouyon, fils légitime de Servan-Jean Gouyon et de Prudence Catherine Onfroy, demeurant ordinairement à Saint-Servan et qu'il paraît être âgé d'environ 26 à 27 ans, duquel décès, je soussigné, officier public de la commune de Pluduno, ai rapporté le présent acte.

Fait en la maison commune de Pluduno lesdits jour et an. Trois mots rayés nuls, cinq mots en interligne approuvés.

(Signé : O'Murphy.

Pour copie conforme : Du Bouhamon.

LES PRÉSIDENTS D'HONNEUR

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

LE GÉNÉRAL MELLINET

Au mois de février de cette année, la Société des Bibliophiles Bretons conféra, par un vote unanime, le titre de président d'honneur à six de ses membres : Mgr le duc d'Aumale, M. le duc de la Trémoille, M. le marquis de Villoutreys, M. le général Mellinet, M. le vicomte H. de la Villemarqué, M. René Kerviler. Nous entreprenons, avec un respect de nos modèles qui fera souvent trembler en nos faibles mains le pinceau du peintre, d'accrocher dans cette galerie le portrait de nos *illustrations*, les unes nationales, les autres plus spécialement bretonnes ou angevines. Nul ne s'étonnera que nous ayons commencé la revue de notre glorieux état-major par son vaillant et vénéré doyen, le général Mellinet.

La modestie du général est aussi connue que sa bravoure. Quoique les hauts faits de sa carrière militaire appartiennent à l'histoire, il désire qu'on ne les fasse pas ressortir, il a l'héroïsme discret. Tout au plus nous a-t-il permis d'extraire, des archives du Ministère de la guerre, de tableau que nous reproduisons *in extenso*.

ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL MELLINET

Mellinet (Émile,) fils de François-Anne et de Rosalie Malassis, né le 1er juin 1798 à Nantes (Loire-Inférieure).

Lieutenant dans les gardes nationales actives de la Loire-Inférieure, le..... 2 octobre 1813

Placé par le général Brouard comme sous-lieutenant au 88e régiment d'infanterie de ligne, le..... 23 février 1814

Breveté sous-lieutenant d'infanterie, le.	2 septembre	1814
Placé supplémentairement à la suite du 80e/96e régiment d'infanterie de ligne, le.....	7 novembre	1814
En non activité, par licenciement, le.....	6 septembre	1815
Placé provisoirement à la Légion départementale de l'Orne, le.....	11 mars	1816
Confirmé, le.....	29 janvier	181
Admis au traitement de réforme, le.....	29 novembre	1 82
Placé au 5e régiment d'infanterie légère, le...	22 janvier	1823
Lieutenant, le.....	6 juin	823
Passé au 5e régiment d'infanterie de la Garde royale, le.....	6 février	1828
Licencié et breveté capitaine, le.....	11 août	1830
Placé au 14e régiment d'infanterie légère, le..	16 décembre	1830
Chef de bataillon au 35e régiment d'infanterie de ligne, le.....	27 août	1839
Commandant le 5e bataillon de chasseurs à pied, le.....	30 septembre	1840
Lieutenant-colonel du 41e régiment d'infanterie de ligne, le.....	16 octobre	1842
Passé au 32e régiment d'infanterie de ligne, le.	13 juin	1844
Colonel du 1er régiment de la légion étrangère, le.....	15 mars	1846
Commandant la subdivision de Sidi-bel-Abbès, le.....	1er janvier	1848
Général de brigade disponible, le.....	2 décembre	1850
Commandant la 2e brigade d'infanterie, à Lyon, le.....	15 février	1851
Commandant la 1re subdivision de la 6e division militaire et commandant la 2e brigade d'infanterie, à Lyon, le.....	23 novembre	1851
Commandant la 1re brigade d'infanterie de la Garde impériale, le.....	1er mai	1854
Commandant provisoirement la division d'infanterie de la Garde impériale à l'armée d'Orient, le.....	22 mai	1855
Général de division, le.....	22 juin	1855

Commandant la division d'infanterie de la Garde impériale formée des régiments de cette Garde rentrés de Crimée, le.....	22 décembre	1855
Inspecteur général, pour 1856, du 1er arrondissement d'infanterie, le.....	28 juin	1856
Commandant la 1re division d'infanterie de la Garde impériale, le.....	29 juin	1856
Inspecteur général, pour 1857, du 1er arrondissement d'infanterie, le.....	30 mai	1857
Inspecteur général, pour 1858, du 1er arrondissement d'infanterie, le.....	19 mai	1858
Inspecteur général, pour 1859, des troupes de sa division active et des dépôts de ce même corps, le.....	11 août	1859
Inspecteur général, pour 1860, du 1er arrondissement d'infanterie, le.....	12 mai	1860
Inspecteur général, pour 1861, du 1er arrondissement d'infanterie, le.....	11 mai	1861
Inspecteur général, pour 1862, du 1er arrondissement d'infanterie, le.....	28 mai	1862
Placé dans la section de réserve, le.....	2 juin	1863
Membre du Conseil de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le.....	5 juillet	1863
Commandant supérieur des Gardes nationales de la Seine, le.....	23 octobre	1863
Sénateur, le.....	15 mars	1865
Démissionnaire de son commandement des Gardes nationales de la Seine, le.....	15 septembre	1869
Commandant les dépôts de la Garde impériale, à Paris, le.....	17 août	1870
Membre du Comité des fortifications de Paris, le.....	20 août	1870
Replacé dans la section de réserve, le.....	8 février	1871
Retraité, par décret du 1er septembre 1878 (pension de 10,500 fr.)		

Campagnes.

1814 et 1815, France; 1823, 1824 et 1825, Espagne; 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, et 1851, Afrique; 1855, Orient (a reçu la médaille de Crimée); 1859, Italie (a reçu la médaille d'Italie); 1870, 1871, contre l'Allemagne.

Blessures.

Blessé à la bataille de Paris, le.....	30 mars	1814
Coup de lance à la cuisse gauche au blocus de Metz, le.....	14 juillet	1815
Coup de feu à la cuisse gauche au blocus de Saint-Sébastien, le.....	16 avril	1823
Eclat d'obus à la joue, à l'assaut de Sébastopol, le.....	8 septembre	1855

Citations.

Cité à l'ordre général de l'armée d'Afrique, en date du 17 août 1841, pour s'être distingué dans les opérations du ravitaillement de Mascara.

Cité dans le rapport du Gouverneur général de l'Algérie, en date du 13 juin 1842, pour s'être distingué dans divers combats livrés du 14 mai au 13 juin.

Cité à l'ordre général de l'armée d'Afrique, en date du 13 juillet 1842, pour s'être particulièrement distingué pendant l'expédition d'Oran à Blidah.

Cité dans le rapport du général d'Arbouville, en date du 9 septembre 1842, comme ayant déployé un véritable mérite dans le commandement de l'arrière-garde au combat du 31 août, contre les Amameras et les Boualas.

Cité à l'ordre général de l'armée d'Afrique, en date du 9 septembre 1842, pour s'être fait remarquer dans les combats livrés les 30 et 31 août, 4 et 5 septembre, aux Flittas et aux tribus Kabyles de l'Ouarensenis.

Cité dans le rapport du général de Bourjolly, en date de juillet 1845, comme s'étant fait plus particulièrement remarquer dans toute la campagne.

Cité dans le rapport du général de Bourjolly, en date du 21 octobre 1845, comme ayant assuré, par son intrépidité, le succès de la sortie faite par la garnison de Mostaganem, le 18 de ce mois, contre Bou-Maza.

A eu deux chevaux tués sous lui, le 4 juin 1859, à la bataille de Magenta (combats de Ponte-Nuovo, Ponte-Vecchio et Buffalora).

Décorations.

Chevalier de la Légion-d'Honneur, le 27 avril 1838 ; Officier, le 8 août 1847 ; Commandeur, le 7 janvier 1852 ; Grand-Officier, le 16 juin 1856 ; Grand'Croix, le 17 juin 1859.

A reçu la médaille de Sainte-Hélène.

Autorisé à accepter et à porter les décorations de Chevalier de l'ordre de Chartes III d'Espagne (autorisation du 23 mai 1824).

Commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand (6 décembre 1853).

Commandeur de l'ordre britannique du Bain (26 avril 1856) avec plaque.

Médaille de la Valeur Militaire de Sardaigne, 1859 ; Grand'Croix de l'ordre militaire de Savoie, 1859.

Grand'Croix de l'ordre de Medjidié de Turquie	1857 —	1867
Id. du Lion de Zœringhen, grand Duché de Bade	24 août	1867
Id. de Saint-Michel de Bavière	8 novembre	1867
Id. de la Couronne de fer d'Autriche	8 août	1867
Id. de Saint-Alexandre de Newski de Russie	7 janvier	1868
Id. de la Couronne de Chêne des Pays-Bas	11 janvier	1868
Id. du Lion et du Soleil de Perse	avril	1878
Médailles commémoratives des campagnes de Crimée et d'Italie	1856 —	1860
Officier de l'Instruction publique	30 juillet	1868
Membre du Conseil supérieur de l'enseignement	1864 à	1870
spécial	1864 à	1870
Président du concours des chefs, sous-chefs		

et élèves militaires du Conservatoire de musique..... 1854 à 1870
Vice-Président du groupe n° 2 à l'Exposition de Paris 1867, et Président de la classe 10.
Vice-Président de la Société des Bibliophiles Bretons. Président d Honneur..... — 1889
Membre du Comité de surveillance de la Bibliothèque de Nantes.....

Cette simple énumération n'est-elle pas pleine d'éloquence ? Et si l'expression, « les faits parlent d'eux-mêmes, » n'était pas en usage, ne faudrait-il pas l'inventer ici ?

On a remarqué que, parmi ses décorations, le général Mellinet compte les distinctions que plusieurs sociétés artistiques, littéraires ou savantes — la nôtre en particulier — ont eu l'honneur de lui conférer. Il affirme ainsi ses penchants de lettré, d'artiste et de bibliophile, qui lui ont été communs avec son père, le général commandant la jeune garde à Waterloo et son frère Camille, l'imprimeur habile et l'écrivain distingué. Ceux qui ont visité l'hôtel, plein de précieux souvenirs, de la place Launay et que l'érudite conversation de son propriétaire a tour à tour instruits et charmés, retrouveront ici, avec plaisir, les lignes suivantes que le fils du romancier, Roger de Beauvoir, consacrait, dans le *Figaro* du 19 juillet 1886, au général Mellinet.

« Ce soldat est encore un lettré, un bibliophile et un artiste, qui se « délassait de la guerre avec des livres, des partitions et des instruments « de musique. On sait qu'il est excellent musicien et qu'il s'est occupé « avec passion de l'organisation des musiques régimentaires. Il était « président du concours des chefs, sous-chefs et élèves militaires du « Conservatoire, vice-président de l'enseignement musical des écoles de « Paris, membre du conseil supérieur de l'enseignement spécial.

« Voilà seize ans que le brave général habite sur la place Launay, à « Nantes, son pays natal, un petit hôtel qu'il y a acheté. Il y vit en « philosophe et en sage, complètement étranger à la politique, et dans « une solitude à peu près complète, après la mort de Mme Mellinet, « esprit supérieur, femme de haute distinction et de bonté parfaite, « dont le départ lui a fait une blessure bien autrement douloureuse et « incurable que celles que la guerre ne lui a pas épargnées. Depuis ce « jour néfaste, il ne s'est montré à peu près officiellement que dans deux « circonstances : lors de l'inauguration du tombeau de Lamoricière à la

« cathédrale Saint-Pierre, et lors du service du Prince impérial à l'église « Saint-Nicolas.

« Il ne va plus ni à son cercle ni dans le monde. Il passe toutes ses « journées dans la bibliothèqne que sa femme lui a fait construire au « milieu d'un jardin et qui contient plus de douze mille volumes. Outre « cette bibliothèque déjà importante, qui renferme des collections « uniques, fort complètes en ce qui touche les choses militaires, le géne- « ral avait fait au ministère de la guerre un cadeau du plus haut prix ; « il lui a fait don, en effet, de dix mille volumes. »

Nous resterions volontiers sur cette image du général bibliophile, montrant à ses visiteurs, avec son aménité habituelle, quelqu'un des trésors de sa *librairie*, jadis ou naguère déterré sur la place Bretagne. Mais les membres mêmes du bureau de notre Société qui ont vu siéger au milieu d'eux, il y a deux mois, leur digne président d'honneur, ne sauraient oublier que cette gloire bretonne et nantaise, est, avant tout, militaire. Puisque les Parisiens qui l'aimaient ont donné à notre général le surnom de *Balafré*, nous revendiquons pour lui ce titre d'un autre homme d'épée : « Sans peur et sans reproche. »

OLIVIER DE GOURCUFF.

HÉRO ET LÉANDRE DANS LA RANCE

OU

LE CUISINIER DE SAINT SULIAC

Tout le monde connaît la belle fable d'Héro et de Léandre, ce jeune Grec d'Abydos qui, chaque nuit, traversait à la nage l'Hellespont pour se rendre auprès d'Héro, guidé par la lampe de la bien-aimée, dont la flamme scintillait comme une étoile sur le rivage de Sestos.

Nul ne sait que la Bretagne a eu aussi son Léandre qui, au lieu des tièdes ondes hellespontines, se livrait aux vagues glacées, souvent perfides, des grandes plaines d'eau de la Rance, sans avoir devant les yeux un feu ami pour lui montrer l'autre bord.

C'est dans la Vie inédite d'un de nos vieux saints que j'ai rencontré son histoire, et cela n'a rien d'étonnant, car ce Léandre breton sortait d'un monastère.

C'était à l'époque héroïque et légendaire de nos annales. De l'île de Bretagne, des essaims de guerriers, de moines, de laboureurs, chassés par le flot montant de l'invasion anglo-saxonne, venaient chaque jour aborder dans la péninsule armoricaine et remplissaient peu à peu les vides, les déserts créés sur ce territoire par la dévastation des Barbares du Ve siècle ; ils baptisaient l'Armorique du nom béni de Bretagne et s'y faisaient une nouvelle patrie.

Cette œuvre était déjà bien avancée ; le VIe siècle tournait vers son dernier quart (570-575) : saint Samson, après avoir évangélisé la Domnonée[1] et fondé le siège épiscopal de Dol, avait laissé en

[1] Partie septentrionale de la Bretagne armoricaine.

mourant sa houlette à son cousin Magloire; Magloire lui-même, au bout de quelques années, épris des charmes du désert et de l'ascétisme cénobitique, s'était retiré dans une île de la Manche — Serk, — où il avait fondé un monastère et d'où il évangélisait l'archipel dit aujourd'hui « anglo-normand, » alors purement, uniquement armorico-breton. Dans le pays de Dol et d'Aleth, de concert avec saint Malo, les disciples de saint Samson continuaient son œuvre. L'un d'eux, Budoc, occupait le siège de Dol; un autre, Sulin ou Sulian — que nous appelons aujourd'hui Suliac[1], — avait fondé entre Dol et Aleth un grand monastère au bord d'un de ces vastes bassins traversés par la Rance, dont l'Océan forme, en s'y épanchant, autant de mers intérieures. Où l'église de Saint-Suliac dresse aujourd'hui sa vieille tour gothique, c'est là qu'il était. Rapidement il prospéra : cela ne pouvait manquer, car Sulian, formé à la vertu par Samson et digne de son maître, passait pour l'un des plus savants hommes de son temps[2].

Dans la nombreuse famille qui remplissait cette ruche monastique, beaucoup de membres n'étaient pas prêtres, plusieurs même n'étaient pas moines, particulièrement les serviteurs, entre autres, l'intendant des cuisines, décoré par l'hagiographe du titre imposant *d'archimagirus*[3].

Sulian avait confié cette charge importante à un jeune homme, serf du monastère (*servus S. Sulini*), qui lui inspirait une affection toute spéciale, et à qui il remettait tout le soin de la dépense. *L'archimagirus* se montrait digne de cette confiance ; tout le jour il suait, il peinait pour nourrir les moines, et chacun était content de sa cuisine. A cette besogne il donnait consciencusement toute sa journée. Mais la nuit, les moines dormaient et chantaient matines, ils ne mangeaient point, ils n'avaient pas besoin de ses services : la nuit lui appartenait. Qu'en faisait-il ?...

[1] Voici comme le nom s'est transformé : *Sulin, Sulian* ou *Sulian, Sulia, Suliac.*

[2] Tempore quo sanctus Maglorius, virtutibus pollens, apud Sargiam cum suis monachis LXII. conversabat, S. Sulinus, per omnia vir catholicus, sancti Samsonis æqualiter moribus instructus, *ultra ejus coevos studiis litteralibus satis imbutus*, collegium normæ monachorum in Britannia gubernabat, Cujus monasterium ex una parte campestri planitie, ex altera vero fluviali amœnitate ut Oceani inundatione jucundum habebatur. » *Vita S. Maglorii*, Bibl. Nat. ms. lat. 15436, f. 66 H°.

[3] A la lettre, chef des cuisines, cuisinier-chef, maître-queux.

Sur la rive droite de la Rance, où s'élevait le monastère, on n'en savait rien. On le croyait tranquillement endormi comme tous les serviteurs de la maison. Sur l'autre rive, sur l'autre bord de cette grande plaine d'eau, où rangées en cercle se mirent avec complaisance des collines chargées de bois, on était mieux instruit. Sur l'une de ces collines, sous l'un de ces bouquets de bois, se cachait une rustique chaumière, dans cette chaumière une jeune fille, qui possédait tout entier le cœur du jeune *archimagirus*. Chaque jour, sa corvée finie, quand les moines eux-mêmes après complies dormaient sur la dure leur dur sommeil, quand l'ombre épaisse couvrait tout de son manteau noir, le cuisinier amoureux entrait doucement dans la Rance, fendait en nageant le grand lac marin, et prenant pied sur l'autre bord, courait se sécher dans la chaumière. Revenu par le même chemin, le lendemain dès l'aube il était au monastère à son poste.

Un soir, le ciel sans étoile était couleur d'encre, une tempête furieuse soulevait les vagues. Sinon la crainte de la mort, du moins celle du désespoir où sa mort plongerait ceux qu'il aimait le mieux au monde, son père, sa mère, sa bien-aimée, cette crainte aurait dû, dit l'hagiographe, faire renoncer pour cette fois le malheureux à sa folie et le retenir au monastère. Mais sa passion ne voulait rien entendre. La tempête ne pouvait l'effrayer, il nageait comme un poisson. Il se précipita dans les flots et d'abord tout alla bien, les grosses lames le portaient. Mais tout-à-coup sur lui se jette un monstre, un congre énorme, qui le liant dans ses plis comme un serpent, s'efforce de l'entraîner sous les eaux. Le nageur résiste, le congre s'acharne : sans doute il avait reconnu l'assassin de sa race, il voulait venger d'un coup tous ses frères, tous ses cousins, que notre habile cuisinier avait mis en potage ou arrangés en ragoût pour la table des moines.

Le pauvre *archimagirus* perd la tête ; sous la féroce pression de son adversaire il se sent couler, il appelle à son aide tous les saints, — mais sans succès. Dans sa détresse le nom de Magloire vient sur ses lèvres, il l'invoque avec ferveur. Quoique Magloire fût encore en ce bas monde, les Bretons l'estimaient déjà aussi saint que les bienheureux montés dans la gloire.

Sur les vagues soulevées la vénérable figure de l'abbé de Serk se dresse devant le cuisinier :

— Eh, mon fils, lui crie-t-il, ne mollis pas ! défends-toi donc mieux que cela contre cette affreuse bête ! Prends le couteau pendu à ta ceinture, plonge-le tout entier dans le flanc du monstre. Vas-y hardiment : demain, par la grâce de Dieu, tu serviras ce congre aux moines pour leur dîner, et tu retrouveras ton couteau.

Dans la surprise et l'effroi de cet étrange combat, le cuisinier ne s'était plus souvenu de l'arme qu'il portait. Il la saisit, il l'enfonce jusqu'à la garde dans la chair flasque de son ennemi, dont le sang coule à gros bouillons par la plaie béante. Vaincu, le congre lâche prise, et le vainqueur poursuit sa route, sans encombre, jusqu'au rivage désiré.

Le lendemain matin, comme d'habitude, il était au monastère pour remplir sa charge. Les pêcheurs, comme d'habitude — en dépit de la tempête de la nuit — viennent offrir force poisson pour la provision des moines. L'*archimagirus* regarde, examine, choisit : tout-à-coup dans le tas il découvre son congre, sa plaie au flanc, mais de couteau point. Il est frappé de stupeur, on l'interroge, on le presse... et dans son émoi il avoue tout...

Mais nul ne veut le croire.

C'était un esprit enjoué, même un peu *farceur*, cet intendant de cuisine. La haute direction de ses fourneaux, l'assidue surveillance de ses casserolesne l'empêchaient pas de s'amuser entre temps à faire de beaux contes aux moines, d'agréables plaisanteries aux novices et parfois des mystifications — prononcez *fumisteries* si vous voulez, le mot est reçu dans la haute littérature — à ses aides de cuisine. Aussi, quand il eut narré l'histoire de ses natations nocturnes à travers la Rance, de son combat singulier — très singulier — contre le congre, l'apparition et le discours de saint Magloire, aussitôt tout l'auditoire de rire et de crier en chœur :

— Mais elle est très jolie votre histoire, mon cher maître-queux, très plaisante, parfaitement imaginée. Une des bourdes les plus drôles que vous nous ayez jamais servies !

Les vieux pères, plus réservés, qui devaient se connaître en miracles, hochaient de la tête avec des mines quelque peu scandalisées sur le rôle attribué à saint Magloire. Le chef des cuisines maintenant énergiquement son dire, la cause fut portée jusqu'à l'abbé. Sulian intervint doucement :

— Pourquoi tant de défiance, mes frères ? dit-il. Dieu n'est-il pas tout-puissant ? Et n'avez-vous pas d'ailleurs un excellent moyen de contrôle ? Ouvrez le congre, voyez si le couteau s'y trouve.

Aussitôt fait. On fend l'animal d'un bout à l'autre, dans ses entrailles une lame brille, tous les marmitons reconnaissent sans peine le coutelas, symbole de l'autorité de l'*archimagirus* et premier instrument de sa fonction. Plus de doute pour personne : son récit est tout entier déclaré authentique.

On jugera dès lors que l'hagiographe a dû placer ici un beau sermon de saint Sulian à son maître-queux sur le scandale de ses folles amours, le péril où elles avaient mis son âme et son corps, le tort qu'elles ne pouvaient manquer de faire au monastère : car encore bien que le coupable ne fût pas moine, une telle aventure n'était pas, ce semble, pour augmenter la bonne renommée de la sainte maison. Si Sulian eut l'idée de faire ce sernom — ce qui est fort douteux, — il le remit à un autre jour. D'après l'exprès témoignage de l'hagiographe, le récit du maître-queux une fois bien avéré, Sulian et ses moines n'eurent d'autre souci que d'envoyer un messager à Magloire lui porter le témoignage de leur vive reconnaissance pour la miraculeuse protection dont il venait de couvrir un membre — et non l'un des moins utiles — de leur communauté. Et qui chargea-t-on de cette ambassade ? Le miraculé lui-même, le jeune *archimagirus*. Il avait mission, non pas seulement d'exprimer à l'abbé de Serk la profonde gratitude du monastère de la Rance, mais aussi de lui offrir de riches présents[1].

Magloire reçut le messager avec bonté ; il déclina humblement la reconnaissance qu'on lui exprimait :

— Ce n'est point moi qui vous ai sauvé, dit-il au jeune homme prosterné devant lui ; c'est le mérite et la vertu de votre maître Sulian.

Il refusa aussi les présents :

— Toutefois, dit-il, pour que mon frère Sulian ne puisse me reprocher d'avoir entièrement repoussé ses offres, voici ce que je lui propose. Son monastère a un domaine dans ces îles, le nôtre en possède un vers la Rance dans votre voisinage. Echangeons ensemble ces deux domaines, toutefois, sous cette condition, que si après ma mort mes os reviennent sur le continent, mes moines rentreront en possession de notre domaine de Rance.

[1] Cumque piscem eviscerassent, et cultellum extraxerunt, et eumdem coquinarium, qui tali pro miraculo beneficia ex Sulini parte promitteret, *summa cum festinatione* ad S. Maglorium transmiserunt. » *Ibid.*, Bibl. Nat. ms. lat. 15446, f. 66 v°.

Cet échange fut volontiers accepté par Sulian — « et, dit « l'auteur de ce récit, il s'est perpétué jusqu'à nos jours[1]. »

— Très bien, mais la fin de l'histoire ? Le dénouement des amours de l'*archimagirus* ?

L'hagiographe a négligé de nous le faire connaître. Heureusement, il est aisé de suppléer à son silence L'intervention miraculeuse de Magloire en faveur du jeune homme au moment même où il se rendait à la chaumière d'outre Rance, constituait évidemment une approbation du sentiment invincible, qui malgré tous les obstacles l'avait si impérieusement lancé dans ce périlleux trajet. Dès lors les amours de l'*archimagirus*, approuvées par un saint, ne pouvaient être que loyales et légitimes ; et Sulian s'empressa de les consacrer en donnant, dans son église, la bénédiction nuptiale à cette Héro et à ce Léandre bretons, dont nous avons le regret d'ignorer les noms. Mais comme les femmes n'entraient point dans les monastères bretons, le jeune homme dut résigner les fonctions d'*archimagirus* dont il s'était si bien acquitté, et Sulian en échange l'envoya gérer le domaine cédé à son monastère par saint Magloire.

Vaillant colon, laboureur et défricheur intrépide, il couvrit de hautes moissons les belles campagnes, aujourd'hui si fertiles, que baigne la Rance, — non toutefois sans retourner de temps à autre inspecter les cuisines du monastère, surtout les jours où les moines se régalaient de congre.

[1] Ce qui prouve (par parenthèse) que cette partie de l'ancienne Vie de saint Magloire fut écrite avant la translation du corps de ce saint au monastère de Lehon près Dinan, laquelle eut lieu vers 850.

JEAN DE KERMALO.

LA JEUNE DANSEUSE

(Dialecte de Vannes)

ER GROLERES IOUANK

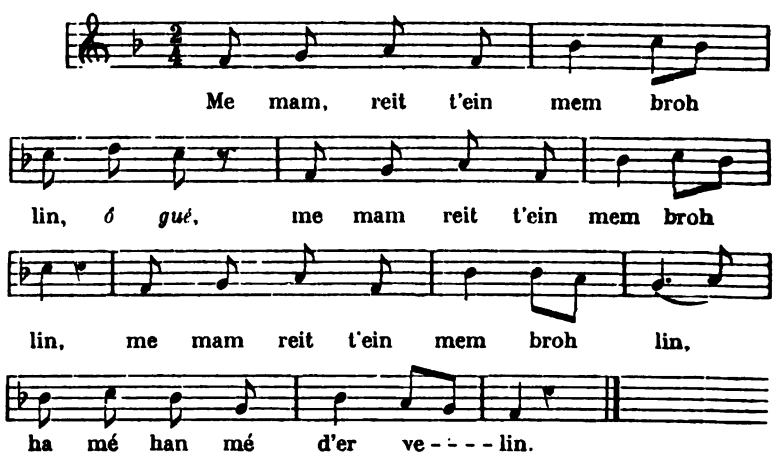

1. — Me mam, reit t'ein mem broh lin,
Ha mé han mé d'er velin ;

2. — Mem broh lin, mem boteu lér.
Eid plijet t'er melinér.

3. — — Ne pas sûr, me merhig quér,
N'hou pou quet hou poteu lér.

4. — Na boteu lér na broh lin,
N'en dehét quet t'er velin.

5. — D'er velin n'en dehèt quet,
Er gran n'en dé quet guentet.

6. — — Er gran guentet pé n'en dé,
D'er velin sûr é hein mé.

7. — Guentet fonnapl, mar karet,
D'er velin ma ret monet ;

8. — Rac me gleu er sonerion
Ar bont er velin é son ;

9. — Ha me gleu er bombardér
É son ar vord er chauchér.

10. — — Bonjour d'oh melinér mat.
Hui e valou me sahad ?

11. — — Ya, plahig, malet vou d'oh ;
Péh sort gran e zou gued-n-oh ?

12. — — Kerh, segal ha gunéhtu ;
Hui ou malou mar vé tu.

13. — — Plahig, hou kran vou malet,
Ha pêl ne hortehèt quêt ;

14. — Rac en hani egaran,
E chervijein er guetan.

15. — Me melin e valou flour.
D'er plah zou men guir *amour*.

16. — Mœs, plahig, mar em haret,
De grol gued-n-ein é tehét.

17. — P'hum bou krolet un herrad
Me valou d'oh hou sahad.

LA JEUNE DANSEUSE

(Traduction française)

---

1. — Ma mère, donnez-moi ma robe de lin et je vais aller au moulin ;

2. — Ma robe de lin et mes souliers pour tâcher de plaire au meunier.

3. — Non certainement, ma chère fille, vous n'aurez pas vos souliers,

4. — Vous n'aurez ni vos souliers, ni votre robe de lin, vous n'irez pas au moulin.

5. — Vous n'irez pas au moulin : le grain n'est pas vanné.

6. — Que le grain soit vanné ou non, j'irai certainement au moulin.

7. — Vannez le grain au plus vite, si vous le voulez : je dois aller au moulin.

8. — Car j'entends les *sonneurs* (1) qui jouent sur le pont du moulin.

9. — J'entends jouer de la bombarde sur la grande digue de l'étang.

10. — Bonjour à vous, bon meunier, voici un sac de grain, voudrez-vous le moudre ?

11. — Oui, jeune fille, je veux bien le moudre. Quelle sorte de grain avez-vous ?

12. — De l'avoine, du seigle et du blé noir, vous voudrez bien le moudre, si c'est possible.

(1) On donne le nom de *sonneurs* aux joueurs de biniou et de bombarde.

13. — Jeune fille, votre grain sera moulu, et vous n'attendrez pas longtemps ;

14. — Car, c'est celle que j'aime que je dois servir la première.

15. — Mon moulin donnera la plus belle farine pour la jeune fille que j'aime.

16. — Mais, ô jeune fille, si vous m'aimez vous-même vous danserez avec moi.

17. — Quand nous aurons dansé quelques instants, j'irai moudre votre grain.

Traduit par Yan Kerhlen.

POÉSIES FRANÇAISES

LE TRAVAIL

A mes amis, M. et Mme VICTOR BASCH.

Combien s'étaient suivis de siècles et de races
Depuis que la Presqu'île avait surgi des eaux ?
Sur les hommes anciens combien d'hommes nouveaux
Avaient passé, géants stupides et voraces ?

Combien avaient eu froid ? Combien avaient eu faim ?
En ce premier effort des volontés humaines,
Martyrs inconscients de tentatives vaines,
Combien avaient péri dans des luttes sans fin ?

Mais, un jour, sont venus d'autres hommes qu'exalte
Le mirage fuyant d'un sol hospitalier,
Et comme, par delà la roche et le hallier,
De tous côtés s'étend la mer, ils ont fait halte.

Le pays est sauvage et désert : des marais
Couverts d'épais brouillards, de longues dunes mornes
Au loin, des lacs sans fond et des landes sans bornes ;
Le silence et la nuit dans d'immenses forêts.

Des ours, des sangliers errent le long des côtes ;
A travers les ravins, jusqu'aux cimes des rocs,
Bondissent les élans, les rennes, les aurochs,
Dans les ajoncs touffus et les bruyères hautes.

Et les Nouveaux Venus s'arrêtent, car la peur
Les cloue au sol, les pieds perclus, la tête basse :
Dans tous ces pauvres cœurs le même frisson passe !
Dans tous ces yeux voilés, c'est la même stupeur !

Pourquoi rêver toujours d'impossibles récoltes ?
La nature est hostile ici comme là-bas !...
Et le dur souvenir de tant de vains combats
Réveille en eux le cri des anciennes révoltes.

Mais le chef intrépide a crié : « Travaillons !
Sur la lande inféconde, en tous sens parcourue,
Nous pousserons le soc ardent de la charrue,
Et le blé germera partout dans les sillons.

Desséchons le marais où grouillent des reptiles ;
Que partout, vers les lacs descendant des sommets,
Rapide et claire, l'eau s'écoule désormais,
Et traçons des sentiers dans les terres fertiles.

Nous vaincrons le funèbre et lourd étouffement,
En trouant les forêts par de larges percées ;
Nous répandrons sur les ténèbres amassées
Les fécondes clartés que verse un ciel clément.

A quelques grands périls que nous soyons en butte,
Conquérons cette terre au prix de nos efforts ;
Les Faibles d'aujourd'hui demain seront les Forts ;
Chaque jour, plus vaillants, nous reprendrons la lutte. »

Combien de temps ont-ils lutté ? Combien de fois
Ont-ils recommencé la bataille perdue ?
Combien, sans obtenir la récompense due,
Sont morts ; et cependant voici ce que je vois :

*
* *

Il est bon maintenant de vivre en ces vallées !
Il est doux d'aspirer l'air pur, à pleins poumons,
Qui monte de la base à la cime des monts,
Embaumé des senteurs dans la nuit exhalées.

La terre est radieuse échappée au sommeil ;
Une ondulation courbe en de frais murmures
Les épis frissonnants des hautes moissons mûres,
Salut reconnaissant des blés d'or au soleil.

L'horreur de la forêt se change en ombres douces ;
Le ciel bleuit parmi les arbres entr'ouverts.
On voit courir, au loin, sous des demi-jours verts,
De tranquilles sentiers parmi de fraiches mousses.

Et les fauves ont fui sous le regard humain,
Et voici qu'acceptant et le joug et la somme,
Les animaux, domptés pour le travail de l'homme,
Viennent docilement se courber sous sa main.

Du moins, ces hommes nés de vous, seront-ils dignes
De posséder votre œuvre, ô Travailleurs Premiers,
Vous dont le sang a fait la sève des pommiers
Et dont coulent les pleurs sur les rameaux des vignes !

Oh ! qu'il est doux de vivre et d'aimer ! Qu'il est doux
De respirer à deux l'azur plein de caresses
Et dans quelles langueurs d'amour enchanteresses
S'unissent les aveux aux lèvres des époux.

O bonheur des foyers tranquilles où palpite
Un radieux essaim d'enfants ! Bonheur de voir,
Quand tous sont réunis pour le repas du soir,
La table, tous les ans, devenir trop petite !

Et la maison s'accroit avec les fils nouveaux,
Cependant qu'alentour s'allonge le domaine,
Et déjà, couronnant la patience humaine,
Le bien-être a payé l'effort des longs travaux.

Et l'Homme règne enfin sur la terre asservie ;
Dans sa demeure close et son champ limité,
Sur lui s'épanouit, en toute liberté,
L'entière expansion des bonheurs de la vie !

*
* *

Les temps marchent. Bientôt, s'unissant plus nombreux
Pour le travail qu'ils vont se partager entre eux,
Les hommes ont groupé les maisons en villages.
Bientôt, de tous côtés, des villes sont debout !
De tous côtés la même effervescence bout,
Dans les vallons, au bord des fleuves, sur les plages.

Le dur travail du fer bruit de tous côtés !
Le forgeron, sous ses marteaux précipités,
Sème les grains de feu des enclumes frappées,
Et la terre a senti, dans un morne frisson,
Passer les chevaliers faisant cette moisson
Dont les épis géants sont des têtes coupées.

Et vers le ciel fumeux, montant du sol rougi,
Voici que des châteaux terribles ont surgi,
Comme un gouffre entr'ouvrant leurs portes sépulcrales :
Alors, pour ses espoirs que la terre a déçus,
Le peuple douloureux vient bâtir au-dessus
Le refuge divin des hautes cathédrales.

Et le bois est sculpté ; les métaux sont polis ;
Les bras sont plus vaillants, les doigts plus assouplis :
Les artisans meilleurs façonnent la matière ;
Les ateliers sont pleins de rires et de chants,
Et le chef-d'œuvre assemble aux vitres des marchands,
Dans un émoi nouveau, la cité tout entière.

Et hors des murs, sur les fleuves, par les chemins,
Sur les mers, par dessus les monts, de mains en mains,
S'échangent les produits renouvelés sans cesse.
Dans la fraternité plus large des efforts,
Le négoce s'étend par de croissants abords,
Et le travail qu'on paie a produit la richesse.

*
* *

Les temps marchent ! Partout, et plus loin, et plus haut,
Voici les travailleurs qui courent à l'assaut
Des forces de la terre !
Tout est cherché, tout est fouillé, tout est scruté :
Les abîmes de l'ombre et ceux de la clarté
Vont enfin livrer leur mystère.

L'homme va dérober la foudre dans les cieux
Et, maîtrisant son cours qu'il fait silencieux,
Il la réduit en signes.
Ses chevaux désormais, sur les routes de fer,
Ce sont des vapeurs d'eau que fouette un feu d'enfer,
Courant le monde en droites lignes.

Le soleil est son peintre, et, s'il a pris l'éclair
Pour flambeau, le voilà qui va comprimer l'air
Pour mouvoir ses machines ;
Et voici qu'il contraint le métal et le bois
A garder la fidèle empreinte de sa voix,
En des survivances divines.

S'il rêve de trouver le chemin de l'azur,
De grands oiseaux de soie au vol rapide et sûr
L'emportent dans leurs ailes,
Et quand il redescend, repoussé par les cieux,
A travers le cristal il peut jeter ses yeux
Jusqu'aux étoiles éternelles.

On dirait que, du fond de la terre et des eaux,
Chaque jour, ajoutant des échelons nouveaux
A quelque échelle immense,
L'homme monte toujours vers un but inconnu,
Et rêvant l'escalade où nul n'est parvenu,
Toujours, toujours la recommence.

En des cercles encor plus largement ouverts,
L'industrie a saisi le mouvant univers
Et le tient et le broie ;
Et le travail humain fait de tous les efforts,
Etreignant les cerveaux et pressurant les corps
Nous rend de l'or et de la joie !

Plein les mains, plein les yeux, de l'or ! De l'or encor !
Sur notre vie, ainsi qu'en un riche décor,
L'or a mis sa caresse !
O des fleurs, des bijoux, des rires, des chansons !
Qu'elle est belle, la fête immense où nous passons
Dans une triomphale ivresse !

O travail, sois béni, car ce sont tes bienfaits !
C'est toi, le Dieu vivant, le tout-puissant qui fais
Palpiter toute chose !
Sois béni ! Les sueurs, les larmes et le sang
Font luire sur ton front, même en l'éclaboussant,
La splendeur d'une apothéose !

∴

Et pourquoi ces sanglots, et pourquoi ces rumeurs ?
Pourquoi criant : Je souffre ! et sanglotant : Je meurs !
Cette troupe farouche
De travailleurs, les reins ployés, courbant le dos,
Accourt-elle, jetant le poids des lourds fardeaux,
L'œil sanglant, l'écume à la bouche !

Ils disent : « Regardez ! Nous sommes les maudits,
Les damnés ! Nous venons devant vos paradis,
Le front ridé, les mains calleuses, les yeux rouges,
Vous crier quels ferments de haine et de rancœurs,
Contre vous, les repus fainéants et moqueurs,
Le travail a jetés dans l'horreur de nos bouges !

Nous sommes las enfin... Tous les jours, tous les ans,
Serviteurs, ouvriers, laboureurs, artisans,
N'ayant pas de répit, n'ayant plus d'espérance,
Nous devrons donc souffrir toujours les mêmes maux ;
Nous sommes les forçats des éternels travaux,
Dans le labeur stérile et la vaine souffrance ;

Pendant que nous voyons les riches, les heureux,
Héritant et gardant tous les bonheurs pour eux,
Du gain que nous faisons taire seuls la dépense,
Posséder tous les biens qu'ils n'ont pas mérités,
Accaparer tous droits et toutes libertés
Et voler au travail toute sa récompense.

∴

Oh ! non, regardez mieux, regardez plus longtemps,
Vous, les déshérités et vous les mécontents,
Qui croyez vos clameurs justes et sans réplique ;
Plus d'un titre affirmant le droit est effacé,
Mais ce qui semble obscur à cette heure s'explique
Quand le présent s'éclaire aux lueurs du passé.

Ces bonheurs insolents contre qui vos colères
Tonnent, ne sont-ils pas les trop justes salaires
Du travail patient du père et des aïeux ;
Et la famille en est saintement investie
Et les enfants ont droit d'habiter plus joyeux
La maison de repos que l'ancêtre a bâtie.

Qui sait si cette loi qui frappe durement
Ne fait pas du travail pour vous un châtiment !
Peut-être portez-vous le poids inéluctable
De crimes anciens d'où naissent vos douleurs,
Condamnés à manger les miettes de la table
D'ancêtres paresseux, débauchés ou voleurs.

N'importe ! regardez et jugez mieux la vie !
Où sont ces fainéants que votre haine envie ?
Où sont ces jouisseurs qui ne travaillent pas ?
S'il en est, oubliés dans leur paresse immonde
Et s'isolant toujours et plus loin et plus bas,
Ils périront bientôt dans la marche du monde.

Car nul n'évitera la Loi ! La loi d'airain
Brise tout préjugé, toute entrave, tout frein !
L'irrésistible Loi rompra toute barrière !
Le Ciel est désormais un immense moteur
Et la Terre n'est plus qu'une vaste carrière
Et le Travail est comme un nouveau créateur.

Regardez ces savants, voyez ces philosophes !
Sans forger les métaux, sans tisser les étoffes,
Sans labourer la terre, ils sont des travailleurs.
Le suprême péril de l'œuvre commencée
Serait de ne pas joindre, en des rapports meilleurs,
Aux hommes d'action les hommes de pensée.

Acceptez-les ! Ceux-ci, martelant les cerveaux,
En font jaillir pour vous des instruments nouveaux.
Ceux-là sont ouvriers aussi de la grande œuvre
Qui, voulant le travail et plus court et plus doux,
N'ont pas craint de couper ces longs crochets de pieuvre
Que l'Ignorance avait entrelacés sur vous.

Labourant la pensée, ainsi que vous la terre,
Ceux-là sèment pour vous le dogme humanitaire,
Et vous verrez mûrir dans leur cœur généreux
Ces moissons du penseur, les vaillantes idées,
Qui, réglant mieux les droits et les devoirs entre eux,
Apaiseront enfin les foules mieux guidées.

Ne dites pas : Nous seuls travaillons, qui faisons
Le pain et les habits, le fer et les maisons ;
Les mains ne font pas tout ; l'or n'est pas tout peut-être !
Chaque homme a sa façon de payer son tribut.
Donc, ne refusez pas l'obole de ce prêtre
Qui bénit le travail en lui donnant un but.

Accueillez-les aussi parmi vous, ces poètes ;
Ils seront les chanteurs de vos gloires muettes ;
Ils diront la splendeur du travail et ses fruits,
Et dans cette union que leur poème scelle,
Leur voix célébrera, dominant tous les bruits,
Cette fleur du travail, la Paix universelle !

LOUIS TIERCELIN.

ODE

SUR LA

DÉFAITE DES ANGLOIS A SAINT-CAST

PRÈS DE S. MALO[1]

(11 SEPTEMBRE 1758)

Ils disoient, dans leur folle ivresse
Et les transports d'un vain espoir :
— « France, reconnois ta foiblesse
Et redoute notre pouvoir :
Bientôt des fruits de nos conquêtes
Ensanglantés par tes défaites
Tu verras nos vaisseaux chargés ;
Sous tes murs et devant tes portes,
A nos triomphantes cohortes
Tes trésors seront partagés.

*
* *

« Peuples des plaines armoriques,
Revoyez, plus grands qu'autrefois,
Revivre de vos ducs antiques
Les noms, et le sang, et les droits.
La Bretagne, enfin reconquise,
Des souverains de la Tamise
Va subir le joug glorieux ;
Maîtres de vos superbes villes,
Nous rentrerons dans ces asyles
Que possédèrent nos ayeux. »

[1] L'anniversaire de la victoire des Bretons à Saint-Cast en 1758 tombant le 11 du présent mois, il nous semble tout à fait opportun d'imprimer cette *Ode* enfouie dans le *Mercure de France* (novembre 1758, p. 38-40), où l'on n'en soupçonne même pas l'existence, et d'où elle mérite bien d'être exhumée. — A. DE LA B.

*
* *

Ainsi les séduisoient et l'orgueil et la haine
Quand sur l'aile des vents la fureur les ramène
Sous les murs qu'ils ont menacés ;
Déjà pour les abattre ils allument la foudre...
Mais, aux pieds de ces murs qu'ils veulent mettre en poudre,
Eux-mêmes seront terrassés.

*
* *

Emporté sur le char de l'ardente Victoire,
Aiguillon vole aux bords où la voix de la Gloire
Appelle son noble courroux ;
Son glaive menaçant dans les airs étincelle ;
Il arrive : le sang de toutes parts ruisselle,
L'Anglois disparoît sous ses coups.

*
* *

Intrépide Aiguillon, rivaux de ton courage,
D'Auvergne, Polignac, renversent sur la plage
Ces insulaires orgueilleux ;
Et nos braves guerriers, sur tes traces sanglantes,
Immolent à l'envi les légions tremblantes
De ces pirates odieux.

*
* *

En vain chercheront-ils leur salut dans la fuite,
La mer arrêtera leurs pas.
Là, poursuivis par nos soldats,
Dans des gouffres profonds la peur les précipite :
Effroyable destin, mais trop bien mérité !
Albion dans les flots voit rouler leurs cadavres,
Et les vents indignés ne poussent dans ses hâvres
Que cet horrible prix de sa témérité.

∴

Où sont ces bataillons, de qui les mains vaillantes
Devoient cueillir tant de lauriers?
Leurs chefs, pour les sauver de nos foudres brûlantes
Et de nos glaives meurtriers,
Ont dans le sein obscur de leurs nefs chancelantes
Caché leur honte et leurs guerriers.

∴

Confuse, immobile, éperdue,
Leur flotte, à l'aspect de nos bords,
Gémit et maudit les transports
De son audace confondue.
Ose-t-elle sur nos remparts
Porter encore ses regards,
Elle voit — quel nouvel outrage! —
Son sang, ses dépouilles, ses morts,
Lui reprocher les vains efforts
De son orgueil et de sa rage.

∴

Instruits par vos malheurs, pressez votre retour,
Anglois : les Aquilons suspendent leurs haleines,
Revolez vers votre séjour
A travers les liquides plaines.

∴

Allez de vos succès amers
Reporter la douleur au sein de la Tamise;
Elle, qui prétendoit à l'empire des mers,
Déjà frémit d'une entreprise
Que suivent le mépris, la honte et les revers.

De Saulx,

Chanoine de l'église de Reims, et Chancelier de l'Université

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Histoire de Saint François d'Assise, par l'abbé Léon Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand des Ternes, 2 volumes. — Paris, Victor Lecoffre, 1889.

Aujourd'hui, comme au temps de saint François d'Assise, le problème de la vie humaine et surnaturelle tourmente les âmes.

Les romans russes, les drames d'Ibsen, les livres de M. Renan, où s'agite la question du renoncement et de la jouissance, en sont des preuves ainsi que ces pèlerinages qui mettent en mouvement de si grandes multitudes.

L'ouvrage très remarquable tant au point de vue historique et religieux qu'au point de vue artistique, publié récemment par M. l'abbé Le Monnier, intéressera vivement les esprits préoccupés de cet ordre d'idées.

Saint François d'Assise, « le chevalier errant de l'amour divin », selon l'expression d'Ozanam, est une des figures les plus pures et les plus attachantes de l'histoire. Tout est poétique dans sa vie, depuis les goûts guerriers et les fêtes mondaines de sa jeunesse jusqu'à la bénédiction qu'il donna à la ville d'Assise, sa patrie, en y rentrant pour mourir. Sa bonté, son détachement des biens terrestres étaient si sincères, si éclatants qu'ils désarmaient toute malveillance à son égard. Aussi, dit M. Le Monnier, « dans toute sa vie active, il n'a eu rien ou presque rien à « souffrir de la part des hommes. Simple diacre, il a fondé un grand « Ordre, introduit des changements profonds dans la société civile et « dans la société religieuse, sans avoir rencontré un envieux ou un ad- « versaire. Loin qu'on ait cherché à le contredire, il a eu pour admi- « rateurs et pour auxiliaires les personnages les plus grands et les plus « divers. On peut affirmer que depuis le Souverain-Pontife jusqu'au « Soudan d'Egypte, il les a tous mis et tous tenus sous le charme. Les « populations lui étaient peut-être encore plus gagnées. Elles l'ont vrai- « ment entouré, surtout à la fin de sa vie, d'une sorte de culte. L'allé- « gresse était générale aussitôt qu'on savait qu'on allait le voir. On « sonnait les cloches en signe de réjouissance. Le clergé et le peuple « s'avançaient à sa rencontre, en chantant des cantiques et en portant

« des rameaux dans leurs mains. Dès qu'il paraissait, c'était un long cri « de joie. On s'empressait, on s'étouffait pour l'approcher de plus près. « C'était à qui entendrait sa voix, jouirait de la lumière de ses yeux et « baiserait le bord de sa robe. Il entrait dans la ville comme un triom- « phateur. On n'exagère pas en disant qu'il a été au XIIIe siècle la con- « solation et les délices de l'Italie. »

Les faits extraordinaires et miraculeux de la vie de saint François sont attestés par des témoins contemporains très éclairés et d'une bonne foi absolue. Quelques-uns, comme ses biographes, saint Bonaventure et Thomas de Celano, l'auteur du *Dies iræ*, étaient des esprits de la plus haute culture. Le grand Giotto, qui a couvert de chefs-d'œuvre les murs de l'église élevée sur son tombeau, s'était enrôlé dans son Tiers-Ordre, de même que Dante qui lui a consacré tout un chant de la *Divine Comédie* et voulut être enseveli dans l'humble habit des Tertiaires.

M. Le Monnier a voulu tracer de cette existence merveilleuse un tableau vraiment historique. Il n'a épargné ni recherches, ni voyages pour atteindre son but. On sent que cette œuvre écrite dans un style excellent, d'une rare souplesse et tout à fait approprié au sujet a coûté de longues années de travail, bien qu'on n'y aperçoive jamais l'effort.

L'introduction où l'auteur expose et discute les sources est un modèle de critique. Les récits répandus dans ces deux volumss sont empreints d'un charme exquis et relevés de traits pittoresques qu'un art très savant et très fin a seul pu inspirer. Les paysages de l'Ombrie où saint François a passé presque toute sa vie sont peints avec une grâce et une légèreté de touche qui rappellent les fonds de tableaux de Raphaël et de son école.

Dans une étude sur Joachim de Flore et l'*Evangile éternel*, M. Renan écrivait en 1866 : « On n'a pas encore assez montré toute la signification historique de l'ordre de saint François... Au fond de la tentative franciscaine, il y avait l'espérance d'une réforme générale du monde, d'une restauration de l'Evangile. »

M. l'abbé Le Monnier a parfaitement compris, et dans sa juste mesure, cette signification. Qu'on lise son chapitre sur le Tiers-Ordre et l'on verra quel rôle jouèrent en Italie vis-à-vis de la féodalité et de l'Empire les Tertiaires, cette création de génie qui émancipa le peuple et sauva l'Eglise.

« Le Tiers-Ordre, dit-il, est un des plus grands efforts qui aient jamais « été tentés pour introduire plus de justice parmi les hommes. Il y a « dans la règle trois articles conçus en ces termes : chap. VII. Que les frères ne portent point d'armes offensives, si ce n'est pour la défense

« de leur pays, ou avec la permission des supérieurs. Chap. XII. Que les « frères s'abstiennent des serments solennels à moins qu'ils n'y soient con- « traints par la nécessité et dans la limite des cas exceptés par le Saint Siège. « Chap. XIII. Chaque frère donnera un denier de la monnaie courante « au trésorier qui recueillera cet argent et le distribuera convenablement « selon l'avis des ministres, aux frères et sœurs qui se trouvent dans le « dénuement. »

Ces articles, ajoute l'auteur « contenaient en germe une révolution « bienfaisante, comme il ne s'en est pas souvent produit dans l'histoire. « Ils changeaient au profit des petits et des humbles l'ordre social alors « existant..... Lorsqu'on sut qu'il suffisait d'être enrôlé parmi « les Tertiaires pour échapper au service militaire, on se le tint pour dit. « Les populations étaient partout excédées des guerres continuelles qui « étaient le fléau de cette époque et dont elles supportaient presque « tout le poids. Elles se précipitèrent vers une institution qui promettait « des jours plus tranquilles. »

Le développement de la famille franciscaine fut prodigieux. Quelques années après la mort de son fondateur, elle était établie jusqu'en Bretagne où elle devait compter parmi ses membres saint Jean Discalcéat et l'illustre saint Yves le Justicier.

Le nouvel historien de François d'Assise met en lumière l'appui énergique donné au Réformateur contre les seigneurs féodaux par les papes Innocent III, Honorius III et Grégoire IX qui jugèrent vite toute la portée de sa pensée religieuse et sociale. L'épisode de la petite sainte Rose de Viterbe, mêlé à cette grande lutte entre la démocratie italienne et Frédéric II, est un tableau charmant et achevé.

M. Le Monnier décrit les divers états d'âme traversés par son héros avec une délicatesse, une profondeur qui décèlent un psychologue éminent. Je recommande aux lecteurs le chapitre qui traite de l'amour de saint François pour la nature. Il y a là plusieurs scènes d'une simplicité et d'une fraîcheur délicieuses. Voici une histoire de cigale que je choisis de préférence parce qu'elle est peu connue.

« Une cigale avait établi sa demeure sur un figuier près de la celllule « de François à la Portioncule. Elle chantait, comme chantent les « cigales. Un jour, le saint lui dit en lui tendant la main : « Ma sœur « cigale viens à moi. » Elle obéit et sauta sur sa main. « Chante, ma sœur « cigale, lui dit François, loue le Seigneur avec ton cri de jubilation. » « Elle entonna et continua son cri de jubilation, jusqu'à ce que « François lui eût dit qu'elle était une gentille cigale. Elle retourna

« alors sur son figuier. Pendant une semaine entière, le saint qui avait « surpris sa cachette, l'alla voir tous les jours. Il passait doucement le « doigt sur elle et lui disait : « Chante. » Elle chantait. A la fin il dit « à ses compagnons : « Donnons congé à notre sœur cigale ; voilà assez « de temps qu'elle nous réjouit par ses chansons. Nous finirions par en « avoir de la vanité. » La cigale s'en alla, « comme bonne fille d'obé- « dience. » On ne la revit plus. Les frères étaient dans l'admiration.

La passion de saint François pour la pauvreté a suggéré à l'auteur bien des pages émouvantes. Cette vertu, si rare de nos jours, l'était moins au XIIIe siècle, et ils étaient assez nombreux ceux qui pouvaient dire avec le vieux Jacopone de Todi, le poète sublime du *Stabat Mater* : « Pauvreté tu as le monde en ton pouvoir, car tu possèdes le souverain domaine de tous les biens que tu méprises. »

Ce qui caractérise le livre de M. l'abbé Le Monnier, c'est une éloquence douce et pénétrante, une pensée maîtresse d'elle-même qui, embrassant tout son sujet, en a distribué les parties dans une harmonie parfaite. Les figures qui entourent celle de saint François, sainte Claire, saint Antoine de Padoue, le cardinal Hugolin devenu Grégoire IX, Frédéric II, le frère Elie, bien que peintes avec beaucoup de relief et de vigueur restent au plan où elles doivent se trouver. Tous ces portraits de couleurs variées sont œuvres de maître.

Cette histoire de saint François d'Assise, très supérieure à celles qui l'ont devancée, prendra place à côté de la *Vie de saint Dominique*, par le père Lacordaire, et des plus belles études religieuses de notre temps.

JOSEPH ROUSSE.

M. JEAN L'ATACIEN, directeur de la *Revue Méridionale*, vient de publier « *Toujours Français* », chant patriotique des Alsaciens-Lorrains, dont il a composé les paroles et la musique.

Cet hymne, d'un rythme entraînant et d'une grande élévation de sentiments, orné d'un magnifique dessin de A. BAUMANN et dédié à M. WICKERSHEIMER, député, ne peut manquer d'obtenir partout un grand et légitime succès.

(En vente aux Bureaux de la *Revue Méridionale*, à Ribaute, par Lagrasse, Aude). D. C.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

LA

CONFRÉRIE DE LA VÉRONIQUE DE NANTES

D'après des documents pour la plupart inédits

Au moment où la dévotion à la Sainte Face prend une extension si grande, qu'elle semble inexplicable à ceux qui n'ont pas encore compris son caractère providentiel dans le temps présent, il ne sera pas sans intérêt de voir cette dévotion florisante autrefois pendant près de quatre siècles dans la principale ville de Bretagne.

Pour procéder avec l'ordre qu'il convient d'apporter dans les études de ce genre, afin d'en rendre l'intelligence plus facile, nous adopterons la division suivante : I. Origines de la Confrérie de la Véronique de Nantes ; — II. Prospérité temporelle ; — III. Ferveur des membres, ou prospérité spirituelle ; — IV. Décadence et abus ; — V. Fin et disparition. — Un aperçu rapide sur la situation des Confréries et de celle de la Véronique en particulier, vis-à-vis des Parlements, sous Louis XIV et surtout Louis XV, formera un VIe chapitre.

I

La *Confrérie de la Véronique* fut établie à Nantes, en 1413, par le duc de Bretagne Jean V, dit le Sage.

Ce prince, à son avènement, trouva la Bretagne dans un état lamentable : la longue et sanglante *guerre de succession*, les luttes soutenues tour à tour contre la France et l'Angleterre, avaient accumulé les ruines. Le peuple, après soixante années de guerres et de

révolutions, vivait dans l'ignorance et les vices qui lui forment toujours un triste cortège. Jean V, dès qu'il put prendre en main les rênes du gouvernement, entreprit de rendre à son pays sa prospérité matérielle et d'y faire refleurir les vertus chrétiennes, source de tout bonheur, même temporel.

Cette pensée de restauration morale et chrétienne qui, en 1417, lui fit appeler dans ses Etats saint Vincent Ferrier, le grand apôtre de l'Eupore au XVe siècle, présida chez le souverain breton à la fondation d'un grand nombre d'œuvres pieuses et charitables, parmi lesquelles la *Confrérie de la Véronique* dont nous avons à nous occuper exclusivement ici.

Mais avant de passer outre, il est bon de faire remarquer qu'on appelait alors — et que souvent l'on appelle encore — *Véronique*, le portrait laissé miraculeusement par Jésus-Christ, suivant la tradition, à la femme qui, sur la voie douloureuse, lui présenta le voile avec lequel il essuya son visage profané et meurtri. « Cette femme s'appelait Bérénice de son propre nom, dit dans sa *Préface* le P. Antonin Thomas ; elle n'a esté appelée Véronique, que pour avoir esté l'heureuse dépositaire de cette précieuse relique[1]. »

Confrérie de la Véronique veut donc dire *Confrérie de la Sainte-Face*.

Jean V avait rapporté, croit-on, d'un voyage à Rome, une copie du saint Voile conservé à Saint-Pierre du Vatican, et la haute piété de ce prince lui suggéra le dessein de faire rendre des honneurs particuliers à cette image du Sauveur[2]. Il fonda à cet effet, dans l'église des Jacobins de Nantes, une Confrérie dont l'établissement peut-être fixé, sans hésitation aucune, à l'an 1413. — En effet « dans l'inventaire exact de tous les titres qui se sont trouvés dans le dépost de cette communauté (des Dominicains) fait en 1777 par l'ordre du R. P. Jacques-François le Malliand, professeur en théo-

[1] *La Dévotion à la Sainte-Véronique ou la réparation des ignominies et des outrages faits à la Face sacrée de N.-S. Jésus-Christ représentée dans le voile de sainte Bérénice*, par le R. P. Antonin Thomas, religieux de l'ordre des FF. Prêcheurs, du couvent de Dinan, en Bretagne, à Paris, chez Louis Guérin, rue Saint-Jacques ; — à Saint-Thomas d'Aquin, vis-à-vis la rue des Mathurins. Avec aprobation et privilège du roy. MDCXCIV. — (Ouvrage réédité récemment à Tours.)

[2] Voir la *Biographie bretonne*, II, p. 898, art. Antoine Thomas; — La *Dévotion à la Sainte-Véronique*, par le P. Antonin Thomas, réédition de 1889, p. 182. (Oratoire de la Sainte-Face, Tours).

logie, prédicateur général et prieur de cette dite communauté et Pères du Conseil, » on trouve l'acte de fondation, véritable titre de noblesse pour la *Confrérie de la Véronique*. Nous le donnons tel qu'il fut résumé à cette époque :

« 1er Art. — Copie d'un acte notarizé du 6 septembre 1413. Lequel a été fait au Chapistre de cette communauté, portant permission à plusieurs personnes notables de Nantes depuis peu congrégez pour faire la Confrairie de la Sainte-Véronique : que ladite Confrairie soit solemnisée et servie en l'église de cette dite communauté par lesdits religieux à l'autel auparavant fondé et nommé de Sainte-Catherine qui est sous le pignon de l'entrée de la porte. Ladite chapelle leur est laissée prohibitifve pour inhumer les frères d'icelle Confrairie qui s'y voudront faire enterrer. — Ledit contrat faisant mémoire *d'un autre plus ancien* touchant la création et fondation d'icelle Confrairie[1]. »

Ces mots que nous venons se souligner, semblent indiquer que la Confrérie de la Véronique existait avant 1413. Il n'en est rien pourtant. Les Dominicains de Nantes qui à cette époque, dépendaient encore du Provincial de France, — plus tard la Bretagne eut le sien — avaient dû se munir de son consentement avant de passer le précédent contrat et d'accepter le service de la Confrérie. C'est là, pensons-nous, la raison et l'explication de l'acte suivant, qui doit être cet *autre plus ancien* (de quelques mois) auquel il est fait allusion et qui se trouve ainsi mentionné :

« IIe Art. — Approbation par copie notarizée du 3 janvier 1413, faite par le Provincial de France de la Confrairie de la Véronique instituée en cette église[2]. »

Ces documents ne nous disent pas que Jean V ait lui-même fondé la Confrérie ; or nous l'avons affirmé ; en voici des preuves :

« L'an 1413, le duc Jean V fit bastir à ses frais le sépulcre de N.-S. au couvent des FF. Prêcheurs, à Nantes, et y fonda « la noble, ancienne et dévote Confrairie de la Véronique, » laquelle les religieux dudit couvent (à la requeste dudit prince et de plu-

[1] Archives départementales de Nantes. Série H, 317. Dominicains de Nantes. Inventaires de tous les titres de fondations, registre in-folio, p. 111. Actes pour la Confrérie de la Véronique.

[2] Ibid.

sieurs notables personnages tant Prélats, Princes, Barons, Seigneurs, Gentilshommes et bourgeois composant le corps de ladite Confrairie), reçurent et consentirent la desservir dans la chapelle de Sainte-Catherine-de-Sienne (on l'appelle à présent de la Véronique), qui est sous le pignon de la porte de l'entrée de leur église[1] : l'acte dudit consentement et acceptation est capitulaire daté du sixième septembre 1413. »

Ainsi s'exprime Albert Legrand de Morlaix, dans son *Catalogue chronologique et historique des évêques de Nantes*[2]. Son témoignage a d'autant plus de valeur, que cet historien, étant dominicain et breton, devait être parfaitement au courant de ce qui concernait son Ordre en Bretagne.

La Confrérie ainsi établie par le souverain breton « fut approuvée du Saint-Siège et enrichie de grandes indulgences[3]. »

L'abbé Travers reproduit à peu près ce que dit Albert de Morlaix, puis il ajoute :

« La Confrérie de la Véronique avec celle de la Chandeleur sont les plus anciennes que l'on connaisse à Nantes; les autres Confréries qui les ont précédées dès le VIe et VIIe siècles étant entièrement éteintes. *La Confrérie n'admet qu'une seule femme qui est la souveraine* (de Bretagne); elle n'a point eu cet honneur depuis la Reine Anne, duchesse de Bretagne[4]. »

Hélas ! en parlant de la Bretagne aussi l'on peut dire : elle n'a pas eu l'honneur d'avoir véritablement un souverain particulier depuis la duchesse Anne !

Ces témoignages divers établissent avec évidence la fondation de la Confrérie de la Véronique par Jean V, en 1413.

[1] Cette église, *dite des Jacobins*, avait été détruite par un incendie en 1410 ; elle venait d'être rebâtie, et l'évêque, en fit la dédicace le 19 octobre 1413. « Elle avait son cimetière au devant ; son arasement a formé la place des Jacobins, » dit Albert Legrand. — La nouvelle *rue de Strasbourg* a coupé l'église en deux ; la partie comprenant la façade, située sur la petite *place des Jacobins*, sert actuellement de magasin à un droguiste.

[2] Ch. LXXV, Henry le Barbu, Ev., p. 99.

[3] La *Dévotion à la Sainte-Véronique*, réédition 1889, p. 182.

[4] *Histoire civile, politique et religieuse de Nantes*, vol. II, p. 508. (Nantes, Forest, 1837.)

II.

La Confrérie ainsi fondée subit-elle le sort de tant d'autres, condamnées, dans un espace de temps plus ou moins court à disparaître ou tout au moins à languir ?

Nullement. Des documents puisés à des sources non moins bonnes que les précédents, nous la montrent prospère pendant plusieurs siècles. Négligeant pour le moment les autres preuves, nous allons présenter à nos lecteurs « l'inventaire de toutes les pièces de leur chartrier » fait par les Dominicains en 1777. Les documents concernant notre sujet que nous y relevons sont répartis de telle sorte que, de 1413 à 1777, chaque siècle fournit à son tour des preuves positives de l'existence ininterrompue et de la puissante vitalité de la Confrérie de la Véronique. Ces documents consistent en contrats, transactions, accords, sentence du Présidial et de la Prévôté.

Cette sorte de preuves toujours un peu froides et arides, supportent difficilement la citation textuelle ; néanmoins, eu égard à leur valeur historique, il est bon qu'elles soient consignées dans cette *notice*, et nous les donnons *in extenso*. Au demeurant, elles ne sont pas dépourvues d'intérêt ni d'utilité.

« IIIe Art. — Sentance rendue à la Prévosté de Nantes le *21 may 1586*, signée M. Callo, par laquelle Pierrre Minguet, Provost de la Confrairie de la Sainte-Véronique, est condamné de bailler aux dits religieux un calice d'argent doré, destiné pour le service de ladite Confrairie, parce qu'ils en demeureront chargez et obligez d'en répondre; et le représenter à ladite Confrairie lorsqu'il en sera besoin.

« IVe Art. — Sentance rendue par la Prévosté de Nantes le *20 juin 1586*, par laquelle le dit Pierre Minguet est condamné par corps d'obéir à la sentance du 21 may, mesme année, et à délivrer aux dits religieux le dit calice avec sa plataine (*sic*), et aux dépens avec le nombre de sept pièces de procédures y attachées.

« Ve Art. — Accort passé le 25e *janvier 1633* entre les religieux de cette communauté et les confrères de la Véronique par lequel il

est arresté que les dits confrères paieront annuellement aux religieux la somme de 150 livres pour la messe basse qu'ils disent chacun jour à leur intention. Le dit accort signé :

BODIN, *notaire royal.*

« VIe ART. — SENTANCE rendue à la Prévosté de Nantes, le 2e *mars 1691*, contre les provosts de la Véronique, qui maintient les religieux en la possession de la place proche la porte de la sacristie des dits Véroniciens, et permet le ballet[1] nouvellement fait.

« VIIe ART. — TRANSACTION sous seing privé passée, et le *4e juin 1710* avec les Confrères de la Véronique et les religieux de cette communauté pour les trantains[2].

« VIIIe ART. — SENTANCE rendue par le Présidial de Nantes le *8e juillet 1724*, signée Morel, par laquelle les Confrères de la Véronique sont débouttés de leurs demandes, et condamnés aux dépens, avec le nombre de treize pièces de procédures ou soutien y attaché.

« IXe ART. — SENTANCE rendue par le Présidial de Nantes, le *1er février 1777*, signée : Moricet, par laquelle les prévôts de la Confrairie de la Véronique Gouaule (tisserant), Queneux, Gabarier, Le Sauvestre (boucher), sont débouttés avec dépends de la répétition d'un calice prétendu entre les mains des religieux pour la desserte des trois messes hebdomadaires et par eux retenu en gage. De 80 livres prétendus dus par la dite Confrairie au dit couvent. »

« X^e ART. — DOUZE pièces de procédures relatives et faites en conséquence de la prétention des Véroniciens et sur lesquelles est intervenue la sentance précédente[3]. »

A la page 38 du registre qui nous a fourni ces citations, au chapitre intitulé « *Fondation de Mme de Bazouges,* » se trouve la mention suivante :

[1] *Ballet*, dans le patois nantais, signifie *porche* ou *abri.*

[2] Cette expression veut dire *trente messes.*

[3] Archives départementales de Nantes, série H. 317. Dominicains de Nantes. *Inventaires de tous les titres de fondations*, régistre in-folio p. III. Actes pour la Confrérie de la Véronique.

« CONTRAT DE VENTE du *21e avril 1503*, par lequel les RR. PP. de cette communauté vendent aux confrères de la Véronique six livres monnoye de rente qui leur était due sur la maison appartenant aux enfants de Thomas Ernault, pour la somme de 120 livres monnoye, laquelle somme fut remboursée par les dits religieux aux dits confrères le *3e juin 1505*. Et rentrèrent en droit de jouir de la dite rente de six livres monnoye sur l'hypothèque de la dite maison. »

On prend son bien partout on le trouve ; pour ne rien négliger de ce qui appartient à notre sujet, même au risque de paraître long et diffus, nous empruntons une dernière citation de ce genre à une source différente de celles indiquées plus haut :

« *13 septembre 1585*. — Guillaume Bodan, Jean Minguet et Mathurin Mesnard demeurant en la ville de Nantes, l'un des prévosts de la Confrairie de la Véronique desservye en l'église des Jacopins dudict Nantes congnoissent et confessent avoir ce jour eu et receu comptant de maistre Pierre Riotteau recepveur de la grande bourse de Messieurs le Doyen et Chapistre de Saint-Pierre du dict Nantes la somme et nombre de quatres (*sic*) escuz sol pour l'erreaige d'une année eschue et expirée ce traizième jour de septembre et au présent mille cinq cens quatre vingtz quatre de pareil nombre de rante deu chacun an à la dite Confrairie par les dicts Doyen et Chapistre desquels quatres escuz pour la dicte année ils et chacun d'eux s'en sont contantés et en ont quicté et quictent tant les dicts Doyen et Chapistre que le dict Ryotteau le dict recepveur et promettent acquicter par la présente qu'ils ont fait signer pour ce qu'ilz ont dit ne savoir signer, sauf le dict Mesnard qui a signé la présente à Françoys Maillard notaire royal au dict Nantes au matin de ce jour, vendredy vingt-sixième d'octobre l'an mil cinq cens quatre vingtz quatre[1].

MESNARD.

MAILLARD,
notaire royal. »

Dans un autre registre de comptes, sous le titre : « Rentes dues à plusieurs bénéfices et à divers particuliers, (1777), » on lit :

[1] *Archives du Chapitre de Nantes.*

« ... Aux prévots de la Véronique pour deux années de la rente du temps de ce compte leur a été payé vingt-quatre livres[1]. »

Ces accords, ces transactions, ces rentes dues et ces sentences — alors même qu'elles sont défavorables à la Confrérie, — tout cela indique clairement sa richesse, son influence, et son importance jusque dans les derniers temps de son existence. Quant à ses procès fréquents et aux condamnations qui en résultaient, il ne faut pas s'en étonner outre mesure ; nous y reviendrons dans la suite de ce travail.

Passons maintenant à un autre ordre de faits tout aussi concluants.

La duchesse Anne, avons-nous dit, dernière souveraine effective de la Bretagne, fut aussi la dernière femme qui fit partie de la Confrérie de la Véronique.

Cette princesse professait une grande dévotion à la Passion du Sauveur ; des faits nombreux le prouvent. C'est ainsi que nous la voyons, quand elle décorait les dames les plus dignes de sa maison de l'insigne de la *Cordelière*, « les admonestant de vivre chastement et sainctement, et avoir toujours en mémoire les cordes et les liens de Jésus-Christ[2]. » La dévotion à la Sainte Face qui est comme le résumé et la synthèse de la précédente, devait donc avoir pour elle beaucoup d'attraits. Aussi dans l'*Extrait des comptes et des inventaires de la reine Anne de Bretagne*, n'est-on pas surpris de rencontrer les curieuses mentions qui suivent :

« *Véronique (tableau de la).* Ung tableau ou quel a une Véronique d'ambre, enchassée en argent doré, avecques une chaynette, une pomme gauderonnée et un crochet attachez audit tableau ; et il y a huit rubis à XXII petites perles, pesant un marc une once six gros. » (Inv. du 17 septembre 1498[3].)

— « Deux petites Véroniques faictes de tapisserie d'un pié en coure, avecques ung plat de marbre blanc faict en façon de bacin à laver. » (15 décembre 1500[4].)

— Ung tableau de boys, ou quel y a paint la Face de Nostre-Seigneur (17 février 1499)[5]. »

[1] Archives du Chapitre de Nantes.

[2] Hilarion de Coste. *Vies des dames illustres*, etc., in-4, T. I, p. 9.

[3] *Vie de la reine Anne de Bretagne...., suivie de lettres inédites et de documents originaux*, par le Roux de Lincy, T. IV, p. 147.

[4] Ibid., p. 151.

[5] Ibid., p. 154.

— « *Extrait des comptes et dépenses* : aux Jacobins de Nantes, la somme de cent quinze livres tournois, à eux donnée et aumosnée par icelle dame, pour leur ayder à vivre, et en souvenance de certain grant nombre de messes par eulx célébrées et dictes par l'ordonnance d'icelle dame et à son intention[1]. »

Ne serait-ce point parce que la Confrérie de la Véronique, dont la reine-duchesse était membre, avait son siège dans leur église, que les Dominicains reçurent cette somme et dirent ce « grant nombre de messes ? » On peut au moins le croire avec quelque vraisemblance.

La reine Anne mourut à Blois en 1514 (N. S.). Elle n'avait pu obtenir que son corps fût inhumé à Nantes ; Louis XII voulait qu'il reposât à Saint-Denis, sépulture des rois de France. Elle avait demandé qu'au moins « la meilleure partie en fût retranchée, pour être enterrée à Nantes, chez ses Bretons qu'elle avait tant aimés, et mise sous la même tombe que ses père et mère[2]. »

A l'occasion de l'enterrement de ce *cœur de vertus orné*, la ville de Nantes fit tous les frais « qui montèrent à la somme de sept cent quatre-vingt-quatorze livres, non compris quatre-vingt livres de cire que les Frères de la Véronique fournirent, parce que la reine était leur sœur et de leur Confrairie[3]. »

Les Véroniciens ne se contentèrent pas de ce témoignage d'attachement et de douloureuse vénération. La Ville ayant fait célébrer un service dans l'église des Carmes, ils ne voulurent pas moins faire. « ..... Et le lendemain, messieurs les Frères de la frarie de la Véronique, de laquelle frarie estoit ladicte dame, en laquelle frarie n'est receu nulle femme, de quelque estat qu'elle soit, sinon leur princesse souveraine (des Bretons), iceulx Frères uindrent prier et aduertir monsieur le chancellier et autres grans personnaiges d'estre

[1] Ibid. p. 174.

[2] *Vie de la reine Anne*... T. II, p. 202. — Suivant le désir de la reine-duchesse, son cœur « enfermé dans un cœur d'or » sur lequel furent gravées des inscriptions aussi élogieuses que touchantes, fut apporté à Nantes et placé dans le tombeau de François II. — La Révolution l'en retira. Après bien des vicissitudes, le cœur de la *bonne duchesse* a été rendu à la ville de Nantes le 25 septembre 1819 ; il est actuellement au musée archéologique, toujours « enfermé dans le cœur d'or. » (Voir le *Cœur de la reine Anne de Bretagne*, par M. de la Nicollière-Teijeiro.)

[3] *Histoire civile, politique et religieuse de Nantes*, par l'abbé Travers, vol. II, p. 271.

le lendemain au seruice de ladicte dame, et fut crye et faict sçavoir par la uille et faulxbourgs que le seruice de la dicte frarie ce faisait.

Ainsi que parauant fait auait esté, ce assemblerent à Saint-Pierre, et en pareil cas triumphe, deul et forme de marcher, sauf qu ils auoient les chapperons sur l'espaulle et la face descouverte, uindrent faire dire le seruice d'icelle Confrarie, et estoit l'église, chapelle ardant, le tout paré comme les iours précédens, et dict la messe le dict arceuesque de Dol; et n'y trouve aucune différence, sauf que les *torches de la frarie estoient armoyées dune vérone et Face de Ihesuscrist,* et aussi d'un escu aux armes de ladicte dame.

Ainsi fut dit la messe moult sumptueusement, au soir des uigiles et uespres de mors, où chacun se rendit, et touiours officia le dict de Pleidren, arceuesque de Dol[1] ... »

Voici enfin deux citations empruntées à l'abbé Travers. « La disette des grains attira beaucoup de mendiants à Nantes en 1532. La Ville emprunta pour soulager les pauvres; la *Confrérie de la Véronique* se prêta aux besoins publics en donnant cent livres aux aumôneries de Toussaint et de Saint Antoine de Padé[2].

— .... En 1541, la Ville résolut de bâtir une maison au joignant du cimetière des Saints-Innocents.... pour y traiter séparément les maladies de contagion. Messieurs de la Cour des Comptes donnèrent pour cet ouvrage vingt-cinq écus soleil et demi de quarante-cinq sols chacun, revenant à cinquante-neuf livres; *la frérie de la Véronique soixante-quinze livres;* celle de Saint-Jean-de-l'Hôpital, trente cinq livres; celle de la Passion, vingt-cinq livres; celle de Sainte-Catherine, dix livres[3]. »

III

La confrérie de la Véronique était donc riche, florissante, considérable, et cela plus que toute autre confrérie de Nantes. Ce point parait amplement et solidement établi. Au reste, n'était-elle pas — du moins pendant longtemps — « formée des plus grands seigneurs de Bretagne ? »

[1] *Relation des funérailles*, par le roi d'armes Bretagne.

[2] Travers, op. cit. vol. II, p. 295.

[3] Ibid., p. 314.

Mais si l'on y trouvait la richesse et la prospérité matérielle, y trouvait-on au même degré ce que nous appelons la prospérité spirituelle ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, et certain détail que nous donnerons en son temps et lieu, n'infirmera rien.

La dévotion réparatrice de la Sainte Face (car la réparation était alors comme aujourd'hui son caractère distinctif), alla droit aux cœurs des Nantais de tout temps si chrétiens. Le P. Antonin Thomas, l'auteur de l'opuscule que nous venons de rééditer, ne permet aucun doute à cet égard. Il ne ménage pas, en effet, ses félicitations aux *Véroniciens* qui avaient conservé la ferveur des premiers temps, « et au lieu que les autres confrairies, dit-il, subsistent à peine durant un demy siècle dans leur première ardeur, celle-ci florit avec un singulier éclat depuis trois cens ans, par votre assiduité et par votre magnificence, parant et enrichissant l'autel et la chapelle de quantité de vases, de prétieux ornements et de dévotes peintures, si bien que la chapelle et la célèbre confrairie de la Sainte-Véronique sont au rang des puissants attraits de la piété de la ville de Nantes, et les fidèles y viennent régulièrement, à votre imitation, faire leurs dévotions et adorer l'adorable Face de Nostre-Seigneur[1]. »

Cette citation prouve formellement la ferveur et la générosité des confrères de la Véronique ; mais elle prouve encore autre chose : n'est-il pas permis de conclure des dernières lignes que la chapelle de la Sainte Face à Nantes était très fréquentée, qu'elle était même devenue un véritable lieu de pèlerinage ? Pour notre part, cette conclusion nous semble parfaitement légitime. Il en ressort, à tout le moins, que la dévotion à la Sainte Face était fort connue et pratiquée.

Le P. Antonin Thomas était lui-même très dévot à la Sainte Face ; son livre le prouve surabondamment, non moins que ses biographes[2]. Ce saint religieux avait soif de réparation, et c'est ce qui le poussa, deux ans après avoir publié la dévotion *à la Sainte-Véronique*, à composer un autre ouvrage intitulé : *La dévotion aux*

[1] Antonin Thomas, *Epistre à Messieurs de la très-dévote Confrairie de la Sacrée-Véronique établie à Nantes.*

[2] Voir *Revue historique de l'Ouest*, 3e année, 6e livraison (1888), p. 354. — *Souvenirs dominicains dans le diocèse de Saint-Brieuc*, par le P. Chapotin.

très saints noms de Dieu et de Jésus, pour la réparation et l'extirpation des jurements et des blasphèmes. (Rennes, 1696[1].)

Coïncidence curieuse et qui ne doit pas passer inaperçue : le P. Antonin Thomas ne séparait pas dans sa piété la dévotion des saints noms de Dieu et de Jésus de celle de la Sainte Face ; M. Dupont et la sœur Marie de Saint-Pierre, ses compatriotes[2], qui de nos jours ont fait revivre le culte de la Sainte Face, ne les séparaient pas non plus. Ces trois âmes réparatrices trouvent, à deux cents ans de distance, les mêmes moyens pour réparer.

Dans cet exposé que les nombreuses citations ont peut-être rendu un peu sec, mais solide (et cette dernière qualité, nous la voulons avant tout), nous avons vu les origines de la confrérie de la Véronique, et constaté son existence et sa prospérité — matérielle et spirituelle — à travers plusieurs siècles. Il nous reste maintenant à la voir à son déclin, et à dire quand et comment elle a pris fin.

IV.

Le XVIIIe siècle vit commencer sa décadence. Jusque-là, on l'a vu, ses membres appartenaient pour la plupart à l'aristocratie de Bretagne ou à la haute bourgeoisie de Nantes. Or, ce fut dans ces deux classes principalement que le philosophisme impie de l'époque exerça ses ravages. Se montrer disciple de Voltaire plutôt que de Jésus-Christ, c'était dans les goûts du jour, c'était de bon ton.

Il était donc bien question de faire partie des confréries !

Aussi l'abbé Travers écrivait-il, vers 1750, ces mots qui me sont que trop significatifs : « ... La confrérie de la Véronique est tout à fait déchue ; ce n'est aujourd'hui qu'une compagnie d'artisans, au lieu des plus grands seigneurs de Bretagne, du duc et de la duchesse qui la formaient autrefois[3]. »

[1] V. *Etudes sur quelques ouvrages rares et peu connus du XVIIe siècle, écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne*, par L. Ropartz, p. 209.

[2] Le P. Antonin Thomas était natif de Rennes, comme la sœur Marie de Saint-Pierre ; dans le monde il s'appelait Pierre Drugeon. — M. Dupont était d'origine bretonne, et beaucoup de ses proches parents habitent encore Nantes et les environs.

[3] Op. cit. vol. III, p. 508.

Toutefois nous n'acceptons ici qu'avec réserve le témoignage de l'abbé Travers. Cette dévotion si touchante pouvait bien, en effet, ne pas convenir à son étroit jansénisme, et ses paroles sentent trop le dédain pour n'être pas suspectes. Néanmoins il est incontestable que, à l'époque où il écrivait, elle n'était plus ce qu'elle avait été. Vers ce temps des abus s'étaient peu à peu introduits dans la confrérie de la Véronique comme dans les autres.

Le clergé restait étranger aux confréries, excepté pour ce qui concernait leur fondation et les différentes cérémonies religieuses qui s'y pratiquaient. Par suite, ces associations oubliaient souvent leur but et la dépendance dont elles n'auraient jamais dû se départir vis-à-vis du clergé. Elles prenaient un malin plaisir, — du moins on est en droit de le croire, — à créer toutes sortes de difficultés, causer toutes sortes d'ennuis et de tracasseries aux paroisses ou communauiés où elles étaient établies.

On a remarqué précédemment les procès survenus entre les Véroniciens et les Dominicains de Nantes. Ceux-ci avaient affaire à forte partie, à cause de la richesse et de la composition de la confrérie de la Véronique. Nous avons sous les yeux une pièce qui résume leurs griefs et les inconvénients qui résultaient pour eux de la présence de la confrérie en question. Bien qu'elle soit fort défavorable aux Véroniciens et les montre sous un mauvais jour, nous n'hésitons pas à la reproduire ; elle emporte avec elle sa morale et sa conclusion.

« ... Le 21e juin 1774, le R. P. Prieur ayant assemblé son chapitre après *Complies*, et ayant fait les prières à la manière accoutumée, a déclaré qu'il nous assemblait au sujet des confrères de la Véronique qui s'opposaient à ce qu'on eût fait bâtir un portail au lieu où est située la chapelle qui porte le nom de ladite confrérie, comme leur appartenant de droit et en étant propriétaires et paisibles possesseurs ; et qu'ainsi il ne nous était pas permis de rien innover sans leur consentement. Sur quoy, toute délibération étant faite, il a été décidé par le consentement unanime du Chapitre qu'il fallait les faire signifier à nous faire sçavoir les raisons de leurs prétendues oppositions et à nous produire les titres de la fondation de la chapelle en question et de leur droit de propriété et possession.

Et comme ce sont des confrères que nous supportons depuis plusieurs siècles avec beaucoup de peine et chagrin à cause du peu de respect qu'ils ont pour nous et du peu d'honneur qu'ils nous font,

il fallait pousser l'affaire jusqu'en dernière deffinition, même jusqu'à les chasser de leur confrérie, s'il en était possible.

Fait et arrêté le jour et an que ci-dessus, en foy de quoi nous avons signé : F. M. ERTAULT, secrétaire. »

« *Nota.* — L'affaire a été jugée au Présidial, le 8 juillet 1774, et les confrères de la Véronique ont été déboutés de toutes leurs prétentions, avec tous dépens et défense à eux de s'opposer en aucune manière à la construction de notre portail[1]. »

Ces bons Dominicains n'étaient pas gens faciles, une fois emportés, et il faut bien avouer que si les Véroniciens cherchaient parfois de mauvaises querelles à ces excellents religieux, ceux-ci ne se laissaient pas faire et rendaient coup pour coup, et largement.

On ne doit pas du reste, s'étonner outre mesure de la conduite des Véroniciens ; comme l'observe fort justement M. Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure, dans une savante étude sur les *Confréries bretonnes*[2], « le XVIIIe siècle n'est pas la belle époque des confréries. » C'est le siècle de la chicane et des procès sans fin. Nos Véroniciens étaient donc de leur temps ; voilà tout. A cette époque, les communautés religieuses elles-mêmes se cherchaient mille misères et se traduisaient continuellement les unes les autres devant les tribunaux séculiers.

V

Il ne faudrait donc pas conclure de là, pas plus que de la dernière citation empruntée à l'historien Travers, que la confrérie de la Véronique avait oublié son but pieux et perdu toute importance et prestige. Nous croyons devoir assurer, au contraire, qu'elle avait conservé, même en ses dernières années, quelque chose de son éclat des jours passés. Dans *le règlement pour la procession de la Fête-Dieu, extrait du* CÉRÉMONIAL DE L'ÉGLISE DE NANTES, *in-8°, imprimé chez Mellinet-Malassis en 1780*[3], nous lisons le passage suivant qui

[1] Archives départementales de la Loire-Inférieure, série H., 312, « livre du chapitre des dominicains de Nantes (1657 à 1790), p. 91.

[2] V. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES, — les *Confréries bretonnes*, par M. Maitre. (1876, t. XV, p. 40.)

[3] Voir *la Collégiale de Notre-Dame de Nantes* (1865), par Stéphane de la Nicollière, p. 170.

indique le rang occupé encore à cette époque par la confrérie de la Véronique :

« ... Dès les sept heures du matin, le procureur du Roi de police et les officiers ordinaires commencent à faire marcher tous les gros cierges des métiers[1], congrégations et confrairies, chacun en son rang et ordre. — Les membres de chaque métier ou confrairie marchent deux à deux, tête nue, une torche de cire blanche à la main ; *en sorte que les plus anciens soient les derniers.* » — Sont énumérées ensuite les diverses Confréries précédées de leur cierge particulier. Celle de la Véronique vient l'avant-dernière ; à sa tête est porté son cierge, « précédé d'un bretteur (suisse ou bedeau) avec sa clochette, et suivi de tous les confrères, ayant un de leurs prévôts à leur tête, et les deux autres à leur queue. » — Celle de la Passion est la dernière[2], et marche immédiatement devant les archers de la ville, les huissiers, les consuls, le procureur et enfin le maire ; tous ces représentants de l'autorité portent une branche d'oranger à la main.

Enfin, par « l'état que les Dominicains de la ville de Nantes présentèrent à MM. le maire et officiers municipaux de la ville, des revenus annuels de leur communauté, pour obéir au décret des Etats-Généraux du 13 novembre 1789, sanctionné par le roy, le 18 desdits mois et année, » par cet *état*, dis-je, on voit que la confrérie de la Véronique jouissait encore d'une situation que beaucoup d'autres eussent pu lui envier. Voici, dans ce dossier, la partie concernant notre sujet :

« ... Au-dessus du pilier, à droite en entrant, (se trouve) une chapelle privative (réservée) cloze par un treilly en bois, avec une petite sacristie derrière, laquelle concédée pour le

[1] « Les corps des métiers, les confréries et les paroisses commencèrent (à Nantes) l'an 1518, à faire porter de gros cierges à la procession de la Fête-Dieu dont la solennité allait en croissant et qui se rendait alors de Saint-Pierre à Saint-Nicolas. Cette dernière paroisse en avait un de 80 livres de poids, l'an 1520, qui fut porté par quatre hommes sur un bagard. La multitude de ces cierges ne tarda pas à faire de la dispute pour l'ordre qu'on devait tenir à les porter et qui d'eux aurait le pas ; le magistrat, l'an 1522, régla le rang que ces cierges devaient garder dans la procession. L'envie des Confréries de l'emporter les unes sur les autres les porta dans peu à des poids énormes.... En 1501, en temps de peste, une procession allant implorer saint Sébastien, porta solennellement une bougie de 200 brasses (!), faisant le tour de la ville, et du poids de vingt livres un quart. » (Travers. op. cit., vol. II, pp. 254, 279)

[2] Cette Confrérie remontait à 1364. C'est ce qui justifie son rang à la procession.

service de la Confrairie de la Passion ou ditte de la Verronique[1], y établie en 1413, par le duc Jean (V) qui lui-même s'y enrolla le pr emier avec la duchesse son épouse, plusieurs prélats, barons, gentilshommes de sa cour et principaux bourgeois... »

« ... (Etat des) LINGES ET ORNEMENTS tant pour les jours de fête que les ordinaires servant à l'entretien des petits autels au nombre de 10 établis dans cette église, à l'exception du maître-autel, de *celui du Tombeau et de la confrairie de la Véronique qui entretient sa chapelle.* »

En 1791 fut fait un recolement de l'inventaire ci-dessus. De la sorte, les rusés et sinistres spoliateurs savaient parfaitement sur quoi compter quand viendrait l'heure de la confiscation, — pourquoi ne pas dire le mot? — l'heure du vol.

Elle ne tarda pas à sonner. Cette année-là même, on vendit tout le mobilier du couvent des Dominicains pour la somme de trois cents cinquante-huit livres; mais les vases sacrés, croix, chandeliers, etc., le tout en argent, avaient déjà été envoyés à la Monnaie[2]. La confrérie de la Véronique se trouva comme tant d'autres œuvres utiles et salutaires, supprimée par la force même des choses, et en vertu probablement de *la liberté* et de *la fraternité*. Elle avait existé 378 ans.

VI

Ce petit travail contient beaucoup de citations — peut-être trop, — résultat de longues recherches. Mais malgré le concours actif et bienveillant de plusieurs amis, nous n'avons pas été assez heureux jusqu'ici pour mettre la main sur le plus intéressant et le plus important des documents relatifs à notre sujet. Les *Statuts* de la confrérie de la Véronique de Nantes demeurent introuvables. Et pourtant ces *Statuts* doivent se trouver au moins à Rennes, dans les archives du Parlement de Bretagne. Nous avons de solides raisons pour le croire.

En effet, la confrérie de la Véronique, avant de tomber sous les coups de la Révolution, avait déjà dû prendre les moyens qui s'offraient à elle pour sauvegarder son existence menacée.

[1] Ces deux confréries étaient parfaitement distinctes, comme on l'a vu ; c'est à tort qu'on les confond ici l'une avec l'autre.

[2] F.-J. Verger, *Archives curieuses de Nantes*, vol. III, pp. 127, 1839.

« Sous Louis XIV, et Louis XV, la royauté jalouse de tout envelopper sous sa tutelle, dit M. Maître, et aiguillonnée par le besoin de battre monnaie, s'arrogeait le droit de supprimer les confréries qui ne seraient pas pourvues d'une autorisation royale. » Le premier édit défendant d'ériger une confrérie sans Lettres Patentes bien et dûment enregistrées, date de 1669. L'ancienneté ne suffisait pas pour exempter de cette formalité, et nous voyons à Paris, la confrérie de la sainte Vierge et celle de saint Roch supprimées en 1732 par un arrêt rendu en la Grande Chambre sur les conclusions de l'avocat général Joly de Fleury, parce qu'elles avaient omis de se conformer à cet édit. Et pourtant elles comptaient plus de trois cents ans d'existence. Cinq ans après, 1737, la suppression, sous le même prétexte, de la confrérie de N.-D. de Bon-Secours établie à Saint-Etienne-des-Grés, à Paris, montre que la loi, loin de demeurer lettre morte, était rigoureusement appliquée[1].

Que conclure de là, sinon que la confrérie de la Véronique avait dû, dans cet espace de temps, se faire reconnaître et par conséquent déposer et faire approuver ses Statuts au Parlement de Bretagne, puisqu'elle continua d'exister? On peut objecter, non sans quelque vraisemblance, que la loi appliquée rigoureusement à Paris, ne l'était peut-être pas en Bretagne, pays qui avait conservé de précieux privilèges, lontain souvenir de son ancienne indépendance. A cette objection, la réponse est facile. En 1738, le Parlement de Bretagne, imitant celui de Paris, « enjoignit à toutes les confréries de régulariser le fait de leur existence par des Lettres patentes qui les autorisassent à exercer leurs actes et réunions[2]. » La confrérie de Sainte-Catherine de Nantes, fait aussitôt les démarches nécessaires pour obtenir ces Lettres.

Puis on voit cette loi arbitraire appliquée de plus en plus rigoureusement. « Par un arrêté rendu, toutes les Chambres assemblées, le 9 mai 1760, la Cour a fait défense à toutes personnes de former aucunes assemblées, *confréries*, congrégations ou associations, en cette ville de Paris *ou partout ailleurs*, sans l'expresse permis-

[1] Voir sur cette question la *Collection de décisions nouvelles relatives à la jurisprudence actuelle. art. Confréries*, 4 vol. in-4°, 7me édition, par M. Denisart, proc. au Chat. — Paris, veuve Dersaint. 1771. — Voir aussi le *Journal du Parlement de Rennes*, vol. 1, ch. 17.

[2] Verger, *Archives curieuses de Nantes*, vol. IV, pp. 13.

sion du Roy et lettres patentes vérifiées en la Cour ; ordonne que dans six mois, pour toute préfixion et délai à compter du jour de la publication du présent Arrêt, les Chefs, Administrateurs et Régisseurs de toutes *confréries*, associations ou congrégations qui se trouvent dans le ressort de la Cour seront tenus de remettre au Procureur-général du Roi ou à ses Substituts sur les lieux, des copies en bonne forme et signées d'eux, des Lettres Patentes de leur établissement, ou autres titres qu'ils peuvent avoir, *leurs Règles*, *Statuts* et Formules de promesses ou engagements verbaux, ensemble un mémoire contenant le tems et la forme de leur existence, comme aussi un Exemplaire des Livres composés pour l'usage des dites Confréries, Associations et Congrégations... ; fait dès-à-présent défenses sous les mêmes peines (portées par les ordonnances), à toutes personnes de quelque état, condition ou qualité qu'elles soient, de s'assembler à l'avenir, *sous prétexte de confrérie*... dans aucune chapelle intérieure, ou aucun oratoire particulier de maison religieuse ou autre, même dans les Eglises qui ne seraient ouvertes à toutes personnes qui se présenteroient pour y entrer.... etc.

Les confréries non autorisées sont incapables de recevoir des dons et legs[1]..... »

Cette ordonnance de 1760 eut, on peut l'assurer, son application même en Bretagne. Le Parlement de Rennes porta d'ailleurs une ordonnance analogue, et la confrérie de *N.-D. de Bon-Secours* et celle de *N.-D. de Consolation* existant à Sainte-Croix de Nantes, furent supprimées en 1768 pour ne s'y être pas soumises. La *Confrérie du Saint-Sacrement* de Ploërmel avait subi le même sort en 1767. — La *confrérie du Saint-Sacrement* de Nantes qui s'était soumise, reçut au contraire dès 1755 des Lettres Patentes qui furent enregistrées à Rennes en janvier 1756. Aussitôt après, elle publia de « *nouveaux Statuts* » que nous avons entre les mains et qui sont très curieux.

Si la confrérie qui nous occupe ne fut pas supprimée, on est en droit de conclure qu'elle s'était soumise, autrement elle n'eût pas été mieux traitée que les autres.

[1] *Arrest de la Cour de Parlement concernant les Associations, Congrégations, Confréries*. In-18, avril 1760, pp. 12, 13, 14, 15. — A Paris, chez P. G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe. — Voir aussi la *Collection des décisions nouvelles*, etc., et le *Journal du Parlement de Rennes*.

Ses *Statuts* avec d'autres pièces la concernant, doivent donc vraisemblablement se trouver à Rennes.

Un homme, à Nantes, semble en avoir eu connaissance ; malheureusement M. Eug. de la Gournerie n'est plus, et sa mort a laissé un grand vide dans les rangs des érudits et savants bretons. Il devait les avoir sous les yeux, quand il écrivait ceci :

« ... Cette confrérie de la Véronique, qui avait pris pour bannière la véritable image de Jésus-Christ, tenait ses séances aux Jacobins, dans une chapelle où avait été fidèlement imité le sépulcre du Calvaire. *Son but* était de reproduire, par toutes les œuvres de charité, le divin modèle qu'elle avait choisi pour emblème. Aussi se tenait-elle à l'affût de toutes les souffrances, de celles de la vie comme de celles de la mort, pour les secourir par ses aumônes et ses prières[1]. »

Et à l'appui, il montre la confrérie de la Véronique allouant une somme de cent livres aux deux aumôneries de Toussaint et de Saint-Antoine, entre lesquelles la Ville répartit les mendiants attirés à Nantes, en 1532, par la cherté des grains ; il montre le *bretteur* de la Véronique parcourant la ville, la nuit de chaque grande fête, agitant sa clochette et demandant à ceux qui reposaient dans la tranquillité de leur sommeil un souvenir pour les trépassés.

On le voit, les Véroniciens savaient réunir et pratiquer les œuvres de la charité corporelle et de la charité spirituelle, deux belles fleurs sorties de l'Evangile, aussi naturellement que la fleur des champs sort de sa tige. La disparition de leur « noble et ancienne confrairie » ne doit nous inspirer que plus de regrets.

Grâce à Dieu, la confrérie de la Véronique ou de la Sainte Face a été rétablie dans la superbe cathédrale de Nantes, il y a trois ans, au moment où l'on ignorait encore l'existence de celle disparue en 1791. Puisse celle-ci ressembler à sa sœur aînée — moins les défauts — soulager les corps, sauver les âmes, et aider puissamment les Nantais à demeurer fidèles à leur hermine, fidèles à la noble et fière devise bretonne : *Potiùs mori quàm fædari !*

P. Giquello.

[1] *Notice historique et archéologique sur l'église de l'Immaculée-Conception, autrefois Saint-Antoine de Pade-lez-Nantes, pp. 12, 13,* par M. E. de la Gournerie, Nantes, chez Mazeau, 1849.

[2] Sur l'origine de cet usage pieux et touchant, voir Travers, vol. II, p. 233.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA RÉVOLUTION DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

CONDUITE DES PRÊTRES

Internés au Grand-Séminaire d'Angers

A NANTES, PAR LES GARDES NATIONAUX ANGEVINS

(SEPTEMBRE 1792)

« Pour empêcher cette guerre, on crut nécessaire de faire arrêter les prêtres réfractaires qui furent détenus au grand séminaire; il n'y eut plus de moyens qu'ils n'employassent pour correspondre avec les habitans, malgré la surveillance d'un poste nombreux de gardes nationales. Plusieurs faux frères se chargeaient de remettre leurs lettres. Enfin il vint un ordre de les conduire à Nantes pour les déporter par mer en Espagne[1]. Les vieillards furent seuls exceptés, ils restèrent détenus à la Rosignolerie[2]. Je faisais partie de ce bataillon, comme adjudant-major; la municipalité me fit donner un cheval, selon ce grade. Nous avions avec nous deux pièces de

[1] Ces très intéressants renseignements sont extraits du manuscrit 909, p. 15-17, de la Bibliothèque d'Angers, intitulé *Histoire et faits d'armes de la garde nationale d'Angers dans le cours de la Révolution depuis 1789 jusqu'en 1817*, par J. A. Berthe, ancien relieur, 1840. — Berthe (Jacques-André) naquit, dit M. C. Port, dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. 1, p. 330, le 14 mars 1765, fit son tour de France en qualité d'apprenti relieur, s'arrêta à Genève, puis à Besançon où il s'engagea dans le 1er régiment d'infanterie de ligne : il acheta un congé définitif, fut nommé sergent instructeur dans la garde nationale, et se trouva avec sept camarades à défendre la porte Saint-Michel contre l'insurrection des perreyeurs (6 septembre 1790). Il fut nommé, malgré son refus, aux élections suivantes, adjudant-major.

[2] Voir dans la *Revue de l'Anjou* de mai-juin-juillet-août 1889, le travail de M. E. Queruau-Lamerie, intitulé *la Rossignolerie pendant la Révolution*.

canon[1]. Arrivés à Ingrandes, les prêtres furent logés dans l'ancien grenier à sel et à la garde nationale, par billet de logement[2]. Pour moi, je fus logé chez une veuve, marchande, qui n'avait avec elle que deux filles de 15 à 16 ans.

« Cette femme m'accueillit très bien, m'engagea à souper avec elles et sans parler d'opinion ; une franche cordialité en fit les frais, je fus même très flaté de son amabilité.

« Sur les neuf heures edemies du soir, je sortis un instant pour surveiller le service ; je fus au corps de garde où je trouvai tout en bon ordre.

« Pour ne pas me faire attendre à mon logement, je ne fus pas une demi-heure absent ; en rentrant, je vis huit à dix gardes nationaux qui remplissaient la boutique, la mère et les deux filles en pleurs. Je demandai le motif de leurs démarches, ils me dirent que la mère était la plus mauvaise aristocrate du pays, au raport de plusieurs habitants de l'endroit, et qu'ils étaient venus pour lui couper les cheveux ainsi qu'à ses deux filles. Je leur dis, avec fermeté, que j'étais logé dans cette maison, que je ne souffrirais pas qu'on fît une telle dégradation, en ma présence, à des personnes desquelles je n'avais reçu que des honnêtetés. Puis, prenant le ton de la persuasion, je leur dis que j'étais surpris que des gardes nationaux du même département et d'une ville voisine se dégradassent au point de faire les fonctions de boureau, d'après de simples rapports faits, sans doute, dans un cabaret.

« Ces hommes se retirèrent tous honteux, sans en vouloir entendre davantage. Je consolai, de mon mieux, ces trois personnes, qui ne savaient comment me témoigner leur reconnaissance.

[1] Ce départ eut lieu le mercredi 12 septembre. Les prêtres angevins étaient au nombre de deux cent soixante-quatre. Cent quarante-quatre manceaux leur furent adjoints. Beaucoup d'entre eux firent le trajet en voiture, les autres partirent à pied. Soixante-dix charrettes suivaient. Quatre à cinq cents gardes nationaux et gendarmes escortaient le convoi, tambour en tête. (C. Port, *la Vendée Angevine*, t. II, p. 29-30.)

[2] Voir, dans *le Champ des Martyrs*, par Godard-Faultrier, la lettre IX de cet ouvrage ainsi que les listes des prêtres angevins embarqués à Nantes sur les vaisseaux *la Didon* et *le Français*. Voir aussi, dans la *Revue de l'Anjou*, 1re série, 1853, p. 541 et suiv., et 1854, t. I, p. 142 et suiv., le travail de M. P. Marchegay. — Voir D. P. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans durant la Révolution*. — D. Chamard, *les Saints personnages de l'Anjou*. — L'abbé Guillon, *les Martyrs de la Foi*.

« Le surlendemain, nous continuâmes notre route pour Ancenis[1], où nous fumes logés. L'abbé Lancelot[2] était attaché par le milieu du corps et marchait à pied, derrière une pièce de canon auquel il était amaré.

« Je m'informai aux canonniers quel était cet homme, en robe de chambre, ainsi attaché, on me dit que c'était un prêtre arrêté depuis peu de jours, à Angers, qui vendait, en cachette, de petites fioles d'eau bénite; qu'il était généralement méprisé de ses confrères; qu'étant curé de Béhuard, il faisait journellement la contrebande du sel et que les plus respectables d'entr'eux avaient demandé qu'il fût conduit séparément.

« Effectivement, cet homme, à son retour d'Espagne, a été curé à Sorges et a été continuellement mésestimé, même dans la vieillesse.

« Dans ce voyage, quelques prêtres infirmes étaient en voiture, et les autres à pied.

« Le troisième jour, nous partons d'Ancenis pour nous rendre à Nantes[3] ; nons fîmes halte à la Maison Blanche ; on fit entrer les

[1] Voir, sur Ancenis et ses environs, à l'époque de la Révolution, le manuscr sur l'arrondissement d'Ancenis déposé à la Bibliothèque de Nantes. — Administrateurs du district d'Ancenis : Bourget, pt, Terrier, Gicqueaux, Rezé, Bregeon, Héard, Dupont, Prot, Martin, David fils, Péan, Jousselin, pr syndic, Beraud, secrétaire, Palierne, trésorier.

[2] L'abbé Pierre Lancelot fut chapelain de la chapellenie, des Jobeaux, village, commune de Denée, à l'extrémité de la grande île dont le centre forme la commune de Saint-Jean-de-la-Croix, de 1782 à 1791. « Il passait pour faire la contrebande du sel et du tabac. Il refusa le serment et resta dans le pays, réfugié à Souvigné, d'où il envoyait son chien dans les villages, avec une sonnette attachée à son collier, pour annoncer les messes. » A son retour d'Espagne, il fut curé de Beauvau en l'an XI. (*Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 408). Jamais il ne fut curé de Béhuard, puis de Sorges. — Lancelot, lors de sa déportation en Espagne, avait été embarqué sur le vaisseau *le Français*.

[3] La persécution sévissait également dans la Loire-Inférieure, contre le clergé, depuis l'année précédente (1791). (Voir, dans *le District de Machecoul*, 1788-1793, le chapitre VII, intitulé *le Refus de Serment*.) Elle s'aggrava en 1792. (Voir, dans le même ouvrage, le chapitre IX, intitulé *Proscription du clergé*.) On sait que le 27 mai 1792 un décret avait été porté au sujet de la déportation des prêtres. Le 5 juin de la même année, le nombre des prêtres non assermentés qui étaient en surveillance à Nantes, s'élevait à quatre cents. Ceux qui étaient arrêtés devaient être incarcérés à la maison de Saint-Clément. On choisit le château comme un lieu de détention plus sûr. Déjà les prêtres de la Loire-Inférieure le remplissaient en grande partie.

prêtres dans un petit pré entouré de sentinelles ; les deux pièces de canon étaient sur la grande route, en face de deux auberges, afin de se procurer, ainsi que les prêtres, ce dont ils avaient besoin.

« Tout à coup, on apperçoit, sur la route, venant de Nantes, un corps de cavalerie qui marchait à volonté et sans ordre ; aussitôt le commandant, le second et moi, nous marchons en avant et à pied pour reconnaître ce que c'était ; on donna ordre de rassembler le bataillon. En approchant d'eux, nous reconnûmes que c'était des gendarmes, ils tirèrent tous leurs sabres et criaient : *Il faut tous les sabrer et n'en pas laisser un.* Nous tirâmes aussi nos sabres, que nous tenions de nos deux mains, comme pour leur barrer la route, afin d'avoir une explication. Nous nous adressâmes à un ancien brigadier, seul chef conducteur, qui marchait à leur tête ; il nous dit que c'était deux cents gendarmes, détachés de toute la Bretagne, qui s'étaient réunis dans un seul corps pour marcher à l'armée du Rhin. Nous fumes bientôt entourés par ces têtes, mécontentes de partir, et, pour la plupart, abandonner femmes et enfans. Ils nous dirent *qu'ils voulaient sabrer tous ces prêtres qui, par leur prédications, étaient, en quelque façon, la cause qu'ils partaient pour les frontières.*

« Nous répondîmes qu'étant chargés de les conduire à Nantes, pour être déportés en Espagne[1], nous ne souffririons pas qu'il leur fut fait aucun mal. Qu'eux mesmes, lorsqu'ils sont chargés de conduire des détenus, ne souffriraient pas, non plus, qu'ils fussent maltraités.

« Enfin, après tous les moyens de persuasion, nous obtînmes, quoique difficilement, qu'ils continueraient tranquillement leur route. On se mit en bataille, ils se rangèrent en ordre et passèrent devant nous ; on se souhaita de part et d'autre, un bon voyage.

« Quand nous fûmes près des faubourgs de Nantes, une partie de la garde-nationale, tant à pied qu'à cheval, vinrent nous faire les honneurs de la guerre. Nous entrâmes dans la ville au milieu d'une population immense, nous conduisîmes les prêtres dans le lieu qui nous fut indiqué ; on nous donna des billets de logement où

[1] Le 9 septembre, un marché avait été passé par le Département avec plusieurs capitaines « pour conduire en Espagne les ecclésiastiques qui ne peuvent invoquer l'exception fondée sur leur âge ou leurs infirmités. » (Ibid., ch. IX, p. 265.) — Voir aussi le registre du Conseil de Département, f°s 59 et 61.

nous fumes généralement bien reçus[1]. Nous y fîmes séjour et revînmes à Angers dans le même ordre.....
.....»

Pour copie conforme :

ANDRÉ JOUBERT.

[1] L'abbé Blanvillain se loue de son séjour à Nantes. — Les prêtres qui ne furent pas embarqués furent « répartis en différentes maisons et vécurent misérablement jusqu'au jour où Carrier dépeupla les prisons. » (*Ibid.* p. 265.) Les autres, au nombre de deux cent quatre-vingt-un, passèrent sur *la Didon* ; soixante sur *le Français ;* le reste des manceaux sur *l'Aurore*. Les embarquements eurent lieu les 19 et 21 septembre. Le départ s'effectua le 2 octobre seulement, à cause du mauvais temps. Après une traversée horrible, *la Didon* aborda le 11 octobre à Santander et *le Français* à la Corogne (C. Port, *ibid.*).

LE COMBAT DE CHATEAUBOURG

ÉPISODE DES GUERRES DE LA LIGUE

(1591)

On dit parfois : « Après les recherches, les publications des Bénédictins bretons, il n'y a plus rien à faire, surtout rien à découvrir sur l'histoire de Bretagne, du moins sur l'histoire générale, » — car il faut bien convenir que le travail des monographies locales, des histoires particulières de villes, de châteaux et de seigneuries est fort peu avancé. Même en restreignant ainsi la proposition, elle reste absolument inexacte. Et il n'y a pas bien longtemps, à un érudit fort estimable qui me la répétait, je répondis en lui citant, avec preuves, deux batailles qui s'étaient livrées dans son propre pays et dont il n'avait jamais ouï parler, parce que nos historiens n'en disent rien : la bataille de Morlaix en 1342, et la descente des Anglais sur les grèves de Cléder en 1744.

Voici encore un fait de guerre non mentionné par aucun des historiens soit généraux soit locaux de la Bretagne, et dont la réalité n'est pas plus contestable que l'importance. Il s'agit d'une rencontre entre 1700 royaux d'une part, et de l'autre 1200 ligueurs commandés par le chef même de la Ligue en Bretagne, le duc de Mercœur, assisté du marquis de Chaussin, son frère, et de l'un de ses meilleurs capitaines, le sieur d'Aradon. Les royaux avaient pour chefs La Hunaudaie et un Anglais, lord Haward ou Howard, seigneur de grande distinction.

Cette rencontre eut lieu le 5 octobre 1591, sur le chemin de Vitré à Rennes, entre Saint-Jean sur Vilaine et Châteaubourg, un peu en avant de ce dernier bourg.

Si l'on se reporte aux événements de cette époque comme ils sont racontés dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice[1], on verra que le combat de Châteaubourg doit être, selon toute apparence, placé entre la prise de Châtillon en Vendelaispar les royaux (vers la fin d'août 1591), et le siège de Blain par Mercœur.

Après la prise de Châtillon, le corps d'armée anglais commandé par Norris, auxiliaire des royaux, étant infecté de maladies, avait passé dans le Maine, pays ami, pour s'y refaire pendant quelques semaines. Le prince de Dombes, chef des royaux, rentra alors dans Rennes, attendant pour tenter quelque entreprise le retour des Anglais. La troupe anglaise de mylord Haward, battue à Châteaubourg, était sans doute une des divisions du corps de Norris qui venait rejoindre le prince de Dombes.

Elle fut là fort maltraitée. D'après notre relation écrite par un des capitaines de la Ligue, acteur dans le combat, les royaux auraient perdu jusqu'à 1200 hommes, tués, blessés ou prisonniers. Ce chiffre semble bien élevé ; toutefois, comme ils tombèrent dans une embuscade habilement dressée, leur perte dut être considérable. La Hunaudaie et plusieurs autres chefs de marque y laissèrent la vie. Le combat d'ailleurs fut acharné, et la perte des vainqueurs fort sensible ; elle monta à 300 hommes.

Les débris de la troupe vaincue s'enfuirent à la débandade jusqu'à Vitré, et le résultat de leur échec fut d'empêcher, jusqu'à nouvel ordre, le prince de Dombes de reprendre l'offensive.

La relation que nous publions ci-dessous fut écrite par l'un des combattants, le lendemain de l'action, du camp même de Châteaubourg. On l'imprima très peu de emps après à Lyon en une plaquette dont on ne connait plus qu'un exemplaire, celui de la Bibliotheque Nationale, coté Lb[35]. 375. et dont voici le titre exact :

« ADVIS || DE LA DEFFAICTE DES ANGLOIS || ET AUTRES HERETIQUES venuz en Bretaigne || pour le roy de Nauarre pres || Chasteau-bourg, || *Par Monseigneur le Duc de Mercure.* || 6 octobre 1591. || A LYON || Par Louys Tantillon. || 1591. || *Auec permission.* » ||

In-8° de 8 f. et 15 pages chiffrées. Nous reproduisons ci-dessous cette

[1] Tome II, p. 412-413.

impression très littéralement, gardant même les *u* pour *v*, les *i* pour *j*, et toutes les majuscules. Nous avons seulement rectifié un peu la ponctuation, et introduit quelques alinéas, qui manquent totalement.

A. DE LA BORDERIE.

ADVIS

DE LA DEFFAICTE DES ANGLOIS

Et autres Heretiques, venuz en Bretagne pour le Roy de Nauarre, près Chasteaubourg,

PAR MONSEIGNEVR LE DVC DE MERCVRE ·

(Le 5 octobre 1591.)

MONSIEVR, despuis vous auoir escrit par le sieur de Sainct Romain, et vous auoir donné aduis de la mort de la Nouë[1] et du comte de Montgomery, ie me retiray avec mes trouppes à Nantes pour me rafraischir, suyuant le mandement que Monseigneur le duc de Mercure[2] m'en auoit faict, tant par ses lettres que par le sieur de Genlis la Motte, qui me vint trouuer expres au chasteau de Nubourg, où i'auois mené le fils du Millord Honsedon, que nous prinsmes prisonnier au dernier rencontre. La Royne d'Angleterre a faict grand instance enuers le Roy de Nauarre, qu'il eust à em-

[1] Mort le 4 août 1591, d'une blessure reçue au siège de Lamballe; voir dom Morice, *Hist. de Bret.*, II, p. 409-410.

[2] Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue.

ployer ses moyens pour mettre le fils dudict Millord en liberté : à quoy Monseigneur de Mercure ne veut entendre, quelque supplication que le Roy de Nauarre luy en ait faicte par ses deputez, sinon en rendant Monseigneur le duc d'Elbœuf, prisonnier à Loches, en pleine et entière liberté. Ce que ne pouuant faire le Roy de Nauarre, s'excusant qu'il est entre les mains du duc d'Epernon qui tient du tout Loches à sa deuotion, mondit Seigneur n'est pas resolu de le deliurer qu'à bonnes enseignes.

Le prince de Dombes[1], eschappé de la derniere deffaicte, s'est retiré auec fort peu de gens dans Rennes, où il seroit bien tost assiégé, n'estoit les forces que mondit Seigneur de Mercure a enuoyé en l'armée de Monseigneur le duc de Mayenne sous la conduite du sieur de Sainct Laurens : neantmoins il doit bien tost receuoir quatre mille hommes du roy Catholique, dont il a esté asseuré par Monsieur le commandeur Moreau, qui faict toute diligence pour leur acheminement.

Cependant, la Roine d'Angleterre aiant enuoyé douze ou quinze cens Anglois sous la conduite du Millord Hauard en Bretaigne, lors qu'elle sçauoit que mondit Seigneur de Mercure estoit desnué de forces pour les auoir enuoyées en Lorraine, arriuerent à Vitray, ville distante de Rennes de treize à quatorze lieues[2], le 21 iour de septembre dernier, où aiants seiourné douze iours pour se rafraischir en intention de se venir ietter dans Rennes pour defendre la ville, au cas que mondit Seigneur de Mercure la vint assieger : ce qu'estant denoncé à mondit Sieur, il resolust d'y donner ordre, et pour cest effect m'escriuit de faire rebrousser chemin à mes trouppes qui estoient de six cens hommes de pied, pour me ioindre au sieur d'Aradon qui auoit 300 cheuaux.

Ce qu'estant faict et ayans ioinct mondit Sieur de Mercure près Chasteau-bourg, nous eusmes aduis que le ieune la Hunaudaye et le Millord Hauart, auec leurs trouppes, qui pouuoyent faire en

[1] Gouverneur de Bretagne pour le roi Henri IV. Ce que l'auteur de la présente relation appelle ici « la dernière deffaicte » du prince de Dombes, désigne sans doute la rencontre de Saint-Jouan de l'Ile (en août 1591), où ce prince, après avoir attaqué et même malmené les avant-postes de Mercœur, battit en retraite piteusement, on ne sait trop pourquoi : retraite qui, aux yeux des ligueurs, passa naturellement pour une défaite.

[2] L'auteur du récit, peu au courant du pays, exagère les distances : de Vitré à Rennes on comptait jadis dix lieues à peine, et aujourd'hui 36 kilomètres.

tout douze cens hommes de pied et cinq cens cheuaux, estoyent partis de Vitray le 4 d'octobre, iour de Sainct François, et venoyent coucher à Sainct Iean sur Vilaine, deux lieuës[1] près de Chasteaubourg, sur le grand chemin de Vitray à Rennes. Mondit Seigneur, qui s'estoit mis entre deux auec forces inegalles (car il n'auoit que huict cens hommes de pied, et quatre cens cheuaux), feit assembler son Conseil pour deliberer s'il deuoit combattre ou non.

Le Marquis de Chaussein, prince de grande expectation, remonstroit qu'il valloit mieux combatre que de se retirer et qu'il failloit s'asseurer que Dieu leur assisteroit, et qu'il ne permettroit point que les ennemys eussent le dessus, qui ne pouuoyent auoir que cinq ou six cens hommes d'auantage, et que se retirer, mondit Seigneur ne le pouuoit faire sans perte de sa reputation. Le sieur d'Aradon au contraire remonstroit combien les batailles estoyent incertaines, et qu'il valoit beaucoup mieux ceder vn peu que de mettre en hazard vne telle prouince que la Bretaigne, qui seroit en danger de se perdre si mondit Seigneur demeuroit au combat, pour estre la perte des chefs un abaissement de cœur aux soldatz, effroy et espouuantement des villes qui apres Dieu ne s'appuyent que sur eux, et qu'en tout euenement, se retirant sans combatre et l'ennemy entrant dans Rennes pour leur secours, ils ne pouuoyent faire grand cas en Bretagne pour y avoir peu de retraictes, et que, les villes de l'Vnion dudit pays estant bien pourueues de toutes sortes de munitions, il ne falloit rien craindre. Que l'ennemy y venoit seulement pour defendre Rennes, sans vouloir rien entreprendre de nouveau, et partant qu'à l'occasion d'vne seule ville il ne falloit mettre la Province en danger.

A quoy le Marquis de Chaussein frere de mondit Seigneur, remonstra la commodité grande qui pouuoit aduenir au pays d'empescher l'entrée du secours ennemy dans ladicte ville, et que par ce moyen ceux de la ville, et notamment les pauures catholiques faschez de la domination du Prince de Dombes et des rauages que noz gens font autour de Rennes, se pourroyent (ennuyez de tant d'incommoditez) ranger à l'Vnion, et que l'ennemy seroit contrainct ou de s'en retourner en Angleterre, ou d'aller passer l'hyver à Vitray : qu'il falloit au moins (si l'on pouuoit, sans combatre) leur empescher l'acheminement dans Rennes.

[1] Lisez : une lieue au plus, aujourd'hui 3 kilomètres.

Mondit Seigneur de Mercure, après auoir ouy tous leurs aduis, resolust de suiure le conseil de Monsieur le Marquis de Chaussein, et après s'estre recommandé à Dieu et à Nostre Dame, à laquelle tous les princes de Lorraine ont particuliere deuotion, feit mettre ses gens en equipage pres de Chasteau-bourg, et ayant admis que l'ennemy s'en approchoit, enuoya une compagnie d'enfans perdus du Capitaine Sainct Martin les recognoistre, lequel ayant rapporté l'estat de leur armée, mondit Seigneur resolust de les attendre, faisant faire alte à ses gens l'espace de trois heures.

Enfin mondit Seigneur les ayant fait attaquer par quatre compagnies de gens de pied et deux compagnies de caualerie noz genz eurent du pire. L'ennemy poursuiuant la victoire, criant viue le Roy, se vint getter à corps perdu au milieu de trois embuscades, que mondit Seigneur auoit fait demy lieuë[1] près de Chasteau-bourg, à chacune desquelles y auoit deux coleuurines, lesquelles commençans à iouer auec l'infanterie, feirent vn tel eschecq et carnage des ennemis, qui s'asseuroyent d'auoir ià la victoire entiere, qu'il en demeura plus de douze cens sur la place, et le reste s'enfuit à vauderoute dans Vitray : ceux qui eschapperent l'espée du soldat n'eschapperent point les mains des paysans, aucuns desquels y ont faict vn beau butin ; le Millord se sauua en habit desguisé.

Nous y auons perdu trois cens bons soldats et quelques gentilzhommes. L'ennemy y a faict perte, outre les estrangers, de plus de cinq cens hommes, et entre autres du ieune d'Auaugour, gentil-homme bien né, mais qui malheureusement se rangea du parti des Heretiques. Le sieur de la Fons, le ieune la Hunauldaye, le capitaine la Planche, le sieur de Rosimont, Lieutenant du gouuerneur de Vitray, et plusieurs autres gentils-hommes et Capitaines signalez y ont laissé la vie. Nous en auons plus de soixante prisonniers, que mondict Seigneur a faict conduire au Chasteau de Nantes.

C'est vn effect signalé de la bonté de nostre Dieu et de sa prouidence paternelle sur son Eglise, ayant permis que mondit Seigneur, auec vn si petit nombre de gens, ait deffaict les forces des ennemis, contre l'opinion mesme de ses plus fideles seruiteurs, qui le dissuaderent de combatre. Ayant receu les forces d'Espaigne, mondit seigneur delibere d'assieger Rennes, le prince de Dombes se

[1] En réduisant comme dessus, il faut lire ici un quart de lieue.

trouuant bien estonné d'auoir perdu en deux rencontres, et en moins de trois moys, autant de gens qu'il lui en falloit pour executer les entreprises de son Roy en Bretaigne.

Ie tascheray par voye asseurée de vous faire entendre ce qui s'executera de nouueau en ce pays, vous priant me tenir aduerty de ce qui se passe en voz quartiers despuis que le prince de Conty y est arriué, et attendant de vos nouuelles, ie prie Dieu.

Monsievr, vous conseruer en sa grace, me recommandant bien humblement à la vostre. Du camp de Chasteaubourg le sixiesme[1] octobre 1591.

Votre affectionné

De Sainct Maixant.

[1] Cette date, 6 octobre, est celle où fut écrite la présente lettre ou relation. Mais le combat s'était livré la veille, car l'auteur nous dit plus haut que le corps anglais vint coucher le 4 octobre à Saint-Jean-sur-Vilaine, et ce fut à leur départ de là, le lendemain (5 octobre) que la rencontre, eut lieu.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

PETITS POÈTES ANGEVINS DU XVIe SIÈCLE

JEAN LE MASLE

Si je voulais raconter la vie de Jean Le Masle et donner la nomenclature de ses ouvrages, je n'aurais qu'à piller le *Dictionnaire* de M. C. Port. Avec la plus sûre érudition, l'éminent historien de l'Anjou a suivi le poète de Baugé depuis ses premières études juridiques et son mariage avec Yolande Le Bigot, jusqu'à son voyage à Paris, en 1582, et à son emprisonnement à la Conciergerie sous l'atroce et absurde accusation de parricide. M. Port s'est aussi montré le plus zélé des bibliographes ; il a décrit, en homme qui les a vus, les livres de Le Masle, ses traductions ou commentaires de Platon, son *Bréviaire des Nobles*, imité d'Alain Chartier, ses plaquettes de poésie politique, écrites par un ligueur fougueux que la passion religieuse aveugle parfois, enfin ses *Nouvelles récréations*, l'important recueil de vers que tout bel esprit du XVIe siècle devait à ses amis et à la postérité.

Ces *Nouvelles récréations poétiques* (Paris, Jean Poupy, 1580), sont un des merles blancs de la bibliographie angevine. Le catalogue de M. le baron Jérôme Pichon (1869), signale comme *très rare* ce livre, que la riche collection de M. le marquis de Villoutreys a longtemps compté parmi ses *desiderata*. Je rappelle que les *Nouvelles récréations*, récréatives en effet et souvent même folâtres, en dépit de leurs titres, comprennent quatre *discours*, le premier traitant « des louanges du droit, » le second « de l'origine et excellence de la noblesse, » le troisième « de l'origine des Gaulois, ensemble des Angevins et Manceaux, » le quatrième, où

l'auteur prend ses coudées franches et donne carrière à sa verve rabelaisienne, renfermant les sonnets qu'il adresse à ses amis, angevins pour la plupart, Delommeau, Portheu, de Cérisais, de Julesne, etc.

Mais le trait le plus caractéristique de l'esprit de Jean Le Masle, un trait oublié par ses biographes, est son antipathie profonde à l'égard des habitants de Baugé et de Baugé même. On sait à quel degré les poètes du XVI° siècle poussaient le patriotisme local, combien ils aimaient à se proclamer citoyens de la plus humble bourgade ; ils renchérissaient volontiers sur leurs ancêtres latins, sur Virgile vantant Mantoue, sur Martial exaltant Bilbilis. Comment se fait-il que Jean Le Masle, qui aimait son Anjou et le célébrait, ait multiplié les invectives contre la ville où il était né, où il devait mourir ? Il faut croire que l'office d'enquêteur qu'il exerça « dans son petit village, » quand la guerre civile l'eut exilé de Paris, lui donna piètre opinion de ses concitoyens. « Baugé n'est que canaille, » s'écrie-t-il sur un ton acerbe qui fait souvenir d'un cantique du père Grignion de Montfort contre Rennes.

Veu que le peuple envieux et malin
S'y estudie à mesdire sans fin.

Plus loin, il adjure sa femme de détester une ville où l'on cherche à la brouiller avec lui. Ailleurs encore, il conseille à un ami — qui pour son bonheur, est libre — d'échanger ce vilain coin de province contre Paris, que, pour un peu, il appellerait « la ville-lumière, » comme Hugo.

Puisque tu es en la fleur de ton âge,
Tout libre et franç, sans point avoir gousté
Ny le plaisir ny l'incommodité
Que nous apporte icy le mariage ;

Je te conseille, apres qu'as maint voyage
Faict à Paris pour ton utilité,
D'y demeurer, y tenant arresté
Ton domicile avecque ton mesnage.

Là (mon Louveau), d'amour bien ordonnée
Te submettras sous la loi d'hymenée,
Dans peu de temps, gaillard, t'y mariant,

Car en ce lieu, un magasin sans doute
Est de science et civilité toute.
Au lieu qu'icy tout me va desplaisant.

Remarquons que Le Masle, après avoir aiguisé sur le mariage ses compliments à double tranchant, finit par le recommander à son ami. Que Louveau se marie — à Paris — mais qu'il n'épouse pas surtout une fille de Baugé, tel est son souhait le plus fervent.

J'ai fait ressortir ce côté satirique et familier de la poésie de Jean Le Masle, parce que j'y trouve le meilleur de son talent. Ses trois premiers *discours* affichent des prétentions au genre sérieux, mais l'effet, le plus souvent, ne répond pas à l'effort. Disserte-t-il sur le droit, ses alexandrins prosaïques semblent détachés de sa *Coutume d'Anjou*, écrits au temps où il était tout frais émoulu des leçons de Turnèbe, à Paris, de Cujas, à Bourges. Dans son discours sur la noblesse, il reprend et développe jusqu'à la satiété, ce thème des moralistes anciens et modernes, l'éloge des seuls nobles qui rehaussent l'éclat de leur nom par leur mérite personnel,

Lesquels ont, sur le roc de leurs faits héroïques,
Fondé telle noblesse...

Mais pour railler ou flétrir les autres, il ne se trouve pas *la mordante hyperbole* de Juvénal. Quant à l'interminable poème *sur l'origine des Gaulois, des Angevins et Manceaux*, il ne peut être lu avec indulgence que par un descendant de Dumnacus qui éprouverait le besoin de faire remonter sa ville au siège de Troie et même plus haut, car il y est dit qu'un certain Ajax, après ce siège fameux, aborda à Angers avec une troupe de Troyens (les Andons) et releva la cité de ses ruines. L'auteur a fait là comme une réplique angevine à la *Franciade* de Ronsard ; le brave théologien Pierre Biré qui prêtait à Nantes, sur la foi de l'inscription *Deo Voliano*, une antiquité plus reculée qu'à Rome, est dépassé.

Il faut juger Jean Le Masle par les petites pièces de la dernière partie de son livre. Ce savant — il était devenu, sous Muret et Daurat, un helléniste de première force — ce gentilhomme — il avait des armoiries trop naïvement parlantes — se complaît à dessiner des scènes bourgeoises. Son gros bon sens n'exclut pas l'humeur folâtre, et il se souvient que son maître Ronsard a composé,

d'après Rabelais, tout un recueil de *Gayetez*. Voici comment il console, à sa manière, un mari de cette malencontreuse ville de Baugé.

Sans cesse, Jean, tu te plains de ta femme,
Tant tu es d'elle affolé et jaloux,
En l'appelant orde, catin infâme,
Tu la meurdris à grands et pesants coups.

Puis, quelque peu désenflant ton courroux,
Tu te repens du scandale et diffâme
Que luy as fait, alors d'un parler doux
Mercy luy quiers et toy mesme te blasme.

Puis tout à coup, d'elle encor te doutant,
En mains endroits secrets la vas guettant
Pour la pouvoir dessus le fait surprendre.

Mais prends par cas que trouvée elle y soit,
Que ferois-tu ? De despit t'irois pendre,
Car un tel mal guérison ne reçoit.

La conclusion est morose, si elle ne cache pas une ironie. Au pays de La Fontaine on ne se pendait pas... pour si peu. De nos jours, M. Alexandre Dumas fils a interverti les rôles. Je me hâte de revenir à notre petite scène conjugale. N'est-elle pas prestement enlevée, et ne découvre-t-elle pas un coin de mœurs angevines du vieux temps ? Il y a beaucoup de fatras rimé dans Jean Le Masle, mais il se sauve par ces traits pris sur le vif. Pour avoir été fréquent au XVIe siècle, ce type d'helléniste et de robin, traduisant Platon ou commentant Cujas entre deux gauloiseries, n'en est pas moins souriant et aimable.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LES CHAPELLES DE BRETAGNE

NOTRE-DAME DE KERNASCLEDEN

La Bretagne est le pays des chapelles, et le XVe siècle est l'âge, en Bretagne, qui en a construit le plus. Toute chapelle, si humble qu'elle soit, réjouit le cœur du chrétien.

Les églises paroissiales, les cathédrales sont les monuments nécessaires de la religion; les chapelles en sont le luxe béni. Elles éclosent là où la foi surabonde, où règne la piété. Toute chapelle représente une ardente aspiration vers le ciel qui a voulu se manifester, se perpétuer sur terre par un monument. La croyance en l'intercession des saints a enfanté, à elle seule, des milliers de chapelles, et comme ce dogme n'est nulle part plus populaire qu'en Bretagne, la multiplication des chapelles bretonnes s'explique tout naturellement.

Mais pourquoi la très grande majorité des chapelles bretonnes date-t-elle du XVe ou du XVIe siècle? C'est que cette époque a été celle de la plus grande prospérité de la Bretagne. De 1420 à 1589, pendant cent soixante-dix ans — sauf une courte période quinquennale — la nation bretonne vécut dans une paix profonde, et ses ducs s'appliquant à développer son commerce, son industrie, son agriculture, le pays regorgea de bien-être et de richesse.

C'est là une bonne aubaine qui n'arrive pas souvent aux Bretons; ils ne sont pas (comme leurs voisins les Normands) très habiles en l'art de *gaaigner*. Se voyant pourtant riches une fois dans leur vie de nation, ils ne manquèrent pas d'en faire profiter leurs célestes protecteurs, tous les saints de Bretagne... et avec eux beaucoup

d'autres bienheureux. Eglises et chapelles surgirent de tous côtés et couvrirent le sol.

Presque tous ces monuments, toujours bien placés dans le paysage, sont remarquables, pittoresques, intéressants au point de vue artistique et historique. Mais si l'on veut savoir ce qu'est vrai-

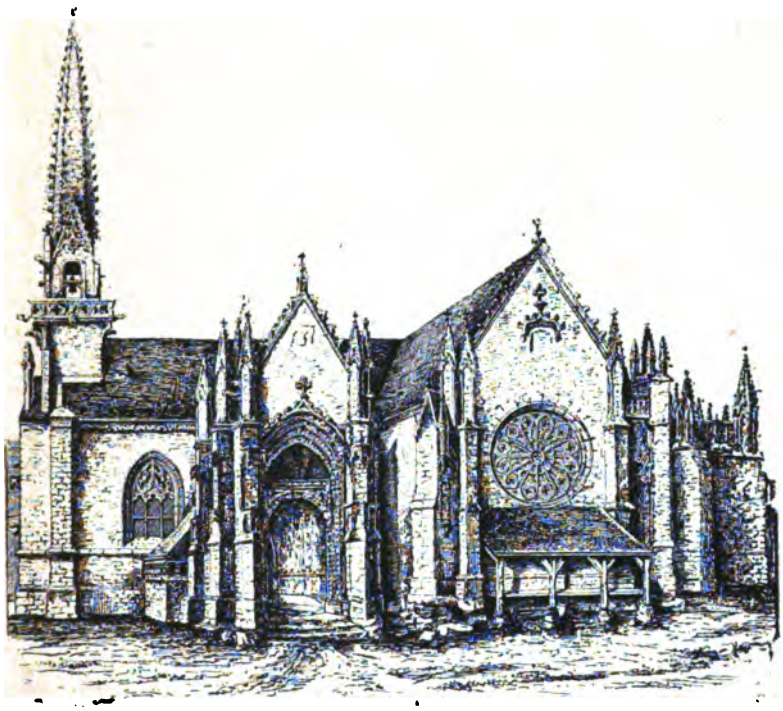

CHAPELLE DE KERNASCLEDEN.

ment une chapelle bretonne du XVe siècle, ce que les Bretons de ce temps y entendaient mettre d'art, de poésie, de piété, il faut aller visiter celle dont le nom est inscrit en tête de cet article, la chapelle de Notre-Dame de Kernascleden, en la paroisse de Saint-Caradec Trégomel, sur la route du Faouët à Guémené.

Je ne tenterai point d'en faire ici une description, qui est affaire au crayon plus qu'à la plume. Je ne veux qu'en donner idée par un simple croquis.

Le style de tout l'édifice est celui du milieu du XVe siècle : une inscription, dont nous parlerons plus loin, donne la date précise. Le plan général figure une croix latine ; la longueur totale hors œuvre est de 112 pieds de roi, la largeur de 48.

A l'intérieur, toute la chapelle est couverte de voûtes d'arêtes, en pierre, portées sur arcs doubleaux et croisées d'ogives. Le chevet oriental est droit. Le chœur a deux bas-côtés ou collatéraux, qui, de part et d'autre, s'ouvrent sur le vaisseau principal par trois arcades en ogive. La nef a trois travées comme le chœur, mais un seul collatéral, celui du nord. L'irrégularité provenant de l'absence du collatéral sud n'est sensible qu'à l'intérieur ; car en dehors, le porche des apôtres qui s'ouvre sur la façade méridionale de la nef présente un développement considérable et une saillie égale, ou peu s'en faut, à celle du bas-côté nord.

L'extérieur est presque exactement symétrique. Au-dessus du portail de l'ouest rayonne une belle rose, et au-dessus de la rose la tour, se détachant du sommet du gable et lançant en l'air sa jolie flèche, couronne avec élégance la façade occidentale. Sur le flanc méridional de la nef, le porche des apôtres répond, comme je viens de le dire, au bas-côté qui existe sur le flanc nord. Au delà et à l'est du transept sud, un second porche, plus petit que le précédent, s'ouvre sur le chœur ; et de même à l'est du transept nord une petite sacristie, voûtée comme tout l'édifice, forme une saillie répondant à ce second porche.

Tel est le plan général, simple et élégant. Mais ce qui donne surtout au monument son caractère et son charme, c'est l'ornementation. Nulle part on ne l'a épargnée ; on y a su toutefois mettre assez de mesure pour garder cette libéralité de tourner en surcharge. Fenêtres, portes, contre-forts, flèche, voûtes, piliers, crédences, extérieur et intérieur, on a voulu que tout fût décoré ; mais partout dans cette décoration on sent le soin, l'étude, tout le fini et toute la correction dont était capable l'art du XVe siècle s'exerçant sur un granit rebelle. Rien de plus élégant et de plus puissant comme effet que les dispositions rayonnantes du XIVe siècle unies aux formes flamboyantes du XVe dans les moulures qui remplissent la rose de la façade occidentale, la rose du transept sud, et le tympan de la grande fenêtre du chevet. Nulle part le granit n'a été mieux découpé, refouillé, ciselé, dentelé et festonné, que dans les

deux porches de la façade sud[3]. Et je ne crois pas que l'on trouve beaucoup de fresques de même date plus satisfaisantes sous le rapport du dessin, et en particulier de l'élégance des draperies, que celles qui tapissent encore les voûtes du chœur et du transept nord, malgré l'état de dégradation où elles se trouvent maintenant[4].

Mentionnons aussi deux anciens autels de pierre, dans le genre de ceux du Folgoët, dont l'un, le plus petit, se voit encore à sa place dans le transept nord, pendant que de l'autre, qui était le maître-autel, il ne reste plus que la table avec sa corniche ornée de feuillages et une autre pièce présentant une longue série de dais gothiques, fouillés avec soin, qui devaient autrefois se trouver placés sous la corniche et au-dessus d'une série correspondante de niches garnies de statuettes : le tout formant la face antérieure de l'autel. Ces débris sont déposés dans la nef : il serait facile, avec eux, de rétablir en entier le monument d'où ils proviennent.

Les arcades de la nef reposent sur des massifs quadrangulaires garnis de colonnettes cylindriques à chapiteaux, qui reçoivent les moulures de l'intrados et les nervures des voûtes Dans le chœur, au contraire, les massifs affectent la forme monocylindrique et sont absolument dépourvus de chapiteaux : en sorte que les nervures de l'intrados vont se perdre en butant droit contre ces massifs, et celles de la voûte contre la partie supérieure des murs. Cette disposition indique que le chœur a été bâti quelque peu après la nef, et en tous les cas par un autre architecte, moins habile que le premier.

Quoi qu'il en soit, l'édifice entier était achevé et voûté en 1464. L'inscription dont j'ai parlé nous l'apprend.

Elle se trouve placée dans le chœur, sur le mur du collatéral nord; elle est moitié latine, moitié française et forme trois lignes. Les abréviations sont assez fortes. Je la figure ici comme elle existe sur la pierre, autant du moins que le permettent les caractères habituels de l'imprimerie; et j'indique la séparation des lignes par de doubles tirets.

[3] Toutefois les statues des apôtres, dans le grand porche, sont assez mauvaises ; mais elles accusent une date plus récente.

[4] On reconnait facilement dans les fresques du chœur l'histoire de la sainte Vierge, patronne de la chapelle.

= AÑO. DOI. MIMO. CCCCMO. LO. TERCIO. DIE. IIA. SEPBRIS. FVT. DEDITA. ITA.

= CAPLA. PER. R. I. XO P. ET. D D. Y. PS E. VĒN. ET. LĀ. LXIIII. FVT :

= VOVLTE. PAR. P. ET. J. LES. BAIL. R. EN CELY TĒS J. FEGEAR.

Ce qui doit se lire ainsi :

Anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio, die secunda septembris, fuit dedicata ista capella per reverendum in Christo patrem et dominum dominun Yvonem Pontis Salis, episcopum Venetensem[1]. *Et l'an soixante-quatre (1464) fut voulté par P. et J. Les Bail; recteur en cely temps J. Fégear.*

J'insiste sur cette inscription, parce que Kernascleden étant véritablement un chef-d'œuvre et un type de l'art breton, il importe d'en bien fixer la date. Il n'est point non plus indifférent de conserver le nom des frères Bail à qui l'on doit une partie du monument, et de remarquer que l'inscription se trouvant encastrée dans le mur du chœur, le chœur comme la nef, c'est-à-dire toute la chapelle était achevée, voûtes comprises, à la date de 1464.

Du reste, l'édifice qui fut terminé en 1464 et que nous admirons aujourd'hui, succédait à un autre plus ancien érigé à la même place. Il y a dans les *Preuves* de dom Morice (t. II, c. 1227) une bulle du pape Martin V, en date du VI des Ides de mai (13 mai) 1430, par laquelle le souverain pontife autorise l'établissement de deux chapelains perpétuels, qu'Alain IX, vicomte de Rohan, se proposait de fonder et doter en la chapelle de Kernascleden, s'il obtenait l'agrément de Sa Sainteté. On apprend de cette pièce qu'une chapelle existait dès lors en ce lieu sous l'invocation de la Vierge, que le terrain où elle était bâtie avait été donné par

[1] Traduction : « En l'an de Notre-Seigneur 1453, le 2 septembre, cette chapelle fut dédiée par révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur Yves de Pontsal, évêque de Vannes. »

les ancêtres d'Alain IX de Rohan[6] ; que ce même Alain avait lui-même donné de sa terre pour construire et fonder à Kernascleden un hôpital destiné aux pauvres qui y affluaient[7] ; enfin, que le patronage ou présentation des deux chapellenies de Kernascleden fondées par notre Alain fut attribué au vicomte de Rohan et à ses héritiers à perpétuité. — On a donc eu tort de dire que le pape Martin V confirma l'*acte de fondation* de la chapelle de Kernascleden (*Ibid.* p. 441), puisque ce n'était qu'une augmentation de cette fondation, et que la préexistence de la chapelle ressort clairement de la bulle de 1430.

Il y a tout lieu de croire, du reste, que la piété d'Alain IX, après avoir doté les chapelains, le porta à faire reconstruire la chapelle elle-même de ses libéralités. Par ce qui est dit ci-dessus de l'hôpital, on voit que le pèlerinage de Kernascléden était très fréquenté dès 1430. Cette dévotion ne fit que croître et amena bientôt la création d'une petite bourgade autour de la chapelle, puis de foires et marchés en cette bourgade. Un aveu, rendu peu de temps avant la Révolution (le 31 décembre 1787) au prince de Rohan-Guémené par le trésorier ou administrateur temporel de Kernascleden, agissant pour le général de la paroisse[8] de Saint-Caradec Trégomel, nous fait connaître quel était alors l'état des choses. Ce document contient des détails intéressants.

L'aveu est divisé en trois chapitres. Les deux premiers renferment la déclaration de quelques biens donnés ou acquis au profit de la chapelle de Kernascleden en 1624 et en 1729. Le chapitre III est le plus curieux, il commence ainsi :

[6] « Ipse (Alanus vicecomes de Rohan) in capella sub vocabulo gloriosæ Virginis Mariæ infra limites parochiæ ecclesiæ parochialis de Tregomoel Venetensis diocesis, in loco de Kaereneschedeu, in fundo seu solo per progenitores (dicti Alani) pro ipsa capella tunc conservanda pie donato, constructa et fundata... duas perpetuas portiones pro totidem perpetuis ipsius capellæ portionariis in eadem capella Altissimo servituris instituere sufficienterque dotare proponit. » (D. Mor. Pr. II, 1227.)

[7] « Qui (Alanus vicecomes de Rohan), ut etiam asserit, pro quodam hospitali pro receptatione et sustentatione Christi pauperum ac miserabilium personarum illuc confluentium apud capellam ipsam fundando et construendo, fundum in solo suo proprio libere donavit. » (Id. ibid.)

[8] Le général d'une paroisse bretonne, avant 1790, répondait à peu près au conseil de fabrique de nos jours.

« Chap. III. — Suit la description détaillée des chapelle, cimetière, halle et boutiques du bourg de Kernascleden, bâtis et construits sur le fonds du seigneur prince de Guémené, suivant concession de ses prédécesseurs, et la désignation des foires et marchés qui se tiennent audit bourg.

» Article Ier. — L'église ou chapelle de Kernascleden, dédiée à la Très-Sainte Vierge sous le titre de l'Immaculée-Conception, ayant de longueur hors œuvre 112 pieds, et de largeur aussi hors œuvre 48 pieds ; avec un petit cimetière au levant, clos et cerné d'un mur autour, fors vers ladite chapelle, ayant de longueur par le centre deux cordes sur une corde 2/3 de largeur : le tout contenant sous fonds, avec une petite issue et pavé au couchant, vis-à-vis de la tour, et issues au nord, onze cordes. Dans laquelle chapelle on aperçoit, pour toutes marques de prééminence de la maison de Rohan, au pommeau ou clef du second montant en cintre soutenant le faite de la nef de ladite chapelle, et vis-à-vis du maitre-autel d'icelle, neuf mâcles gravées en bois pour armoiries distinctives.

« Art. 2. Une halle, au midi de la chapelle de Notre-Dame, ayant de long 63 pieds, et de largeur 13 pieds ; le tout pavé, dehors donnant sur une rue qui sépare ladite halle de l'église et de tous autres endroits sur l'issue ou place de foire. »

Les articles 3, 4 et 5 décrivent trois boutiques construites et adossées contre la muraille méridionale de l'édifice. Ces boutiques n'existent plus.

« Art. 6. Déclare en outre le général de St-Caradec Trégomel avoir droit de faire tenir au bourg de Kernascleden marché tous les samedis de chaque semaine et quatre foires par chacun an, savoir le 5 avril, le 4 mai, le 7 septembre et le 4 octobre ; et ce suivant et au désir de lettres patentes du mois de décembre 1530, lui accordées par le roi François Ier, sur la supplication de Louis de Rohan, prince de Guémené. »

Le général de la paroisse devait au prince de Guémené, sur les biens déclarés au chapitre Ier de l'aveu, 10 s. 6 d. de rente foncière, sur les biens déclarés au chap. II 2 s. 6 d. de rente féagère et féodale ; il devait aussi présenter au prince « un homme vivant, mourant et confisquant. » — Il était de plus « dans l'obligation de faire dire à perpétuité une messe basse, avec prières et oraisons à la fin,

toutes les fêtes de la Vierge, à l'intention dudit seigneur prince de Rohan et des siens dans ladite chapelle, où l'on est dans l'usage de faire prières, aux prônes des grand-messes qui s'y célèbrent les dimanches et fêtes, pour ledit seigneur prince de Rohan, comme seigneur haut justicier et suzerain, et de lui rendre et faire tous et tels autres devoirs et honneurs que sa dignité et celle de son fief le requièrent, lorsque lui ou les siens assistent dans ladite chapelle aux offices divins. »

L'aveu d'où sont extraits ces passages me fut communiqué obligeamment, lorsque je visitai Kernascleden, par M. Peuchant, alors notaire à Guémené, qui le conservait dans son étude.

Il y a déjà longtemps de cela. Mais l'impression que m'avait causé ce beau monument est restée depuis lors vivante dans mon esprit. Si l'on m'accusait de trop d'enthousiasme, je répondrais :

— Allez voir vous-même. Tout Breton, dit-on, doit, mort ou vif, un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray. Tout Breton artiste, archéologue, ou simplement curieux des belles choses, doit aussi une visite à Kernascleden, joyau de granit précieusement ciselé, émaillé d'or et d'argent, qui brille comme une rose au milieu des landes vannetaises, et qui est vraiment la reine des chapelles bretonnes.

P. Den-Coz.

CHANSONS POPULAIRES[1]

DE HAUTE-BRETAGNE

LA MORT DU CONNÉTABLE DE BOURBON

1527

....

∴

Quand ils fur't à la brèch' par où fallait passer :
« Lequel donc de nous autr' qui pass'ra le premier ? »
Se dit le grand Bourbon, mit le pied sur la brèche,
Et se sentit frappé d'une balle à l'oreille.

∴

Quand le prince d'Orange il vit son cousin mort,
Son manteau d'écarlat' lui jeta sur le corps ;
Avec son mouchoir blanc lui a couvert la face,
De peur que les soldats n'auraient perdu courage.

∴

— « Courage, mes enfants, car Bourbon n'est pas mort,
....
A l'assaut ! à l'assaut ! ayons un grand courage,
Et le bien des Romains nous l'aurons au pillage. »

∴

A Saint-Pierre de Rom' Bourbon fut enterré,
Il n'était pas tout seul ; fut bien accompagné ;
Fut bien accompagné de cinquante mille hommes,
Dont la plupart j'étions barons et gentitshommes.

(*La Motte*, près Loudéac. *Communiqué* par M. Robert Oheix.)

[1] Dans la *Prise de Rio-Janeiro*, l'*Opinion du Rossignol*, la *Bergère* et la *Ménagère économe*, on pourrait presque à chaque vers citer des variantes plus ou moins intéressantes.

LA PRISE DE RIO-JANEIRO

PAR DU GUÉ-TROUIN

(1714)

La ville aux Portugais, } *bis.*
Holà ! c'qu'olle est jolie ! }
Olle est jolie et parfaite en beauté ; } *bis.*
Du Gué la veut-z-en vérité. }

—

Du Gué-z-a-t-envoyé } *bis.*
Deux ou trois de ses gardes : }
— « Monsieur Du Gué m'a-t-envoyé ici } *bis.*
Savoir si la ville est à lui[1]. » }

—

— « Va-t-en dire à Du Gué, } *bis.*
Va-t-en dire à ton maître }
Qu' nous somm' ici cinquante généraux } *bis.*
Tout prêts à lui donner l'assaut. » }

—

Le premier coup d' canon } *bis.*
Que Dugué leur amène }
A fait trembler la ville aux Portugais, } *bis.*
La jolie tour a renversé. }

—

Les dames du château } *bis.*
Etaient sur les murailles ; }
— « Monsieur Du Gué, apaisez vos canons, } *bis.*
Avec vous je composerons. » }

[1] Variante du deuxième couplet :

Du Gué-z-a-t-envoyé } *bis.*
Un tambour de l'*Achille*, }
Pour demander à ces braves guerriers } *bis.*
S'ils voudraient bien capituler. }

— « Quelle composition,
Mesdam', voulez-vous faire ? } *bis.*
O mes canons j'abattrai vos maisons,
Et mes soldats qui pilleront ;
Ils pilleront les petits et les grands
Qu'auront de l'or et de l'argent. »

(*La Motte*, près Loudéac. *Communiqué par* M. Robert Oheix.)

LES FILLES DE PAIMPONT

Ce sont les fill' des Forges *(bis)*,
Des Forges de Paimpont
Laridondaine,
Des Forges de Paimpont
Laridondon.

—

Ell' s'enfur't à confesse *(bis)*.
Au curé de Beignon
Laridondaine
Au curé de Beignon
Laridondon.

—

— Qu'avez-vous fait, les filles (*bis*).
Pour demander 'pardon ?
Etc...

—

— J'avons couru les noces,
Déguisées en garçons.

— Aviez-vous des culottes
Par sous vos cotillons?

—

— J'avions ben des culottes,
Mais point de cotillons.

—

— Allez-vous en, les filles,
Pour vous point de pardon,
Laridondaine,
Pour vous point de pardon
Laridondon.

(Plélan-1886.)

L'OPINION DU ROSSIGNOL

Refrain. — M'est avis que je vole!
M'est avis que je vois Colin
Dans la maison de Nicole.

—

Me suis levée de bon matin
(M'est avis que je vois Colin)
M'en suis allée dans le jardin
M'est avis que je vole!
M'est avis que je vois Colin
Dans la maison de Nicole.

—

M'en suis allée dans le jardin
(M'est avis que je vois Colin)

Pour y cueillir le romarin
M'est avis que je vole !
Etc...

—

Pour y cueillir le romarin
(M'est avis, etc...)
J'n'en avais pas cueilli trois brins,
Etc...

—

Que le doux rossignol y vint[1].

—

Il me dit trois mots de latin...

—

— Les rossignols ne parlent point !

—

— Si fait, quand ils sont bien apprins.

—

Il me dit donc dans son latin

—

Que tous les homm' ne valent rien,

—

Et les garçons encor 'bien moins.

—

Pour les femmes, je n'en dis rien,

[1] Variante : « Qu'un rossignol vint sur ma main. »

Mais pour les fill', je les soutiens,

—

Car il y va un peu du mien[1].

(*Trévé*, près Loudéac. *Communiqué par* M. Robert Oheix.)

LA BERGÈRE

Là haut, sur ces montagnes,
En gardant ses moutons,
Don don,
Y a-z-une bergère :
Savoir si nous l'aurons ?
Gué, gué, ma lura dondaine,
Gué, gué, ma lura dondé.

—

Y a-z-une bergère :
Savoir si nous l'aurons,
Don don,
J'ai pris ma culott'verte
Et mon habit marron ;
Gué, gué, etc.

—

Ma cadenette bien faite
Et mon biau chapiau rond ;

—

Me présentant à elle
De la belle façon.

[1] La chanson est ici chantée par une femme. Les appréciations finales varient selon que le chanteur est un homme marié, un garçon, une fille ou une femme.

Le chapiau sur l'oreille :
Vlà-t-y un biau garçon !

—

— « Il faudra que, sans faute,
Dimanche j'épousions ! »

—

— « Ah ! vraiment non, dit-elle,
Nenni : point de garçon !

—

Je n'ai sous mon empire
Qu'un troupeau de moutons :

—

Sitôt que je leur parle,
Ils marchent sans façon.

—

Il n'en s'rait pas de même
Si je prenions garçon,

—

Car on sait que les hommes
Sont loin d'êtr' des moutons.

—

Polis devant le monde,
Grognons à la maison.

—

Heureux quand on'nest quitte
Pour un coup de bâton !

(*Quintin. Communiqué par* M. Robert Oheix.)

LA MÉNAGÈRE ÉCONOME

Refrain. Je ferai-ai, si je puis,
Tant de bien à mon bonhomme,
Je ferai-ai, si je puis,
Tant de bien à mon mari !

—

Mon mari est bien malade,
En grand danger d'en mourir[1] ; *(bis)*
Il a demandé son prêtre,
M'en suis allée le lui q'rir[2]

Je ferai-ai, si je puis,
Tant de bien à mon bonhomme,
Je ferai-ai, si je puis,
Tant de bien à mon mari !

—

Il a demandé son prêtre,
M'en suis allée le lui q'ri *(bis)*.
Quand je fus su' l'haut d'lande,
J'entendis sonner pour li.

Je ferai-ai, si je puis,
Etc...

—

Je m'cutis très[3] une roche,
Au lieu de crier je ris.

—

Quand je fus rendue sez nous,
Je l'trouvis-t-enseveli.

[1] Il faut prononcer *mouri* et *q'ri*, pour *querir*.
[2] *Idem.*
[3] On prononce *trée*.

Dans cinq aunes de ma teile,
Dont j'avais pu r'gret qu'en li.

—

Je pris ma grande coutelle [1],
Point-z-à point je l'décousis.

—

Quand je fus au nœud d' la gorge,
J'eus grand'peur qu'i n'me mordît.

—

Je le happis par une oreille
Et je l'hersis dans le courtil.

—

Je ferai-ai, si je puis,
Tant de bien à mon bonhomme !
Je ferai-ai, si je puis,
Tant de bien à mon mari !

(*Le Quillio*, près Uzel. *Communiqué par* M. Robert Oheix.

[1] Variante : Je pris mon grand coutelas.

HÉRO ET LÉANDRE DANS LA RANCE

OU

LE CUISINIER DE SAINT SULIAC[1]

II

L'histoire du Léandre breton — du maître-queux de saint Suliac — n'a pas seulement été écrite en prose latine qui peut bien dater du IXe siècle. Elle a aussi été célébrée en vers français au XIVe siècle, dans un poème qui embrasse d'ailleurs toute la légende de saint Magloire. Voici cet épisode :

Comment le keu saint Sulin fut dèlivrè d'un poisson apelè congre, par la vertu saint Magloire.

Ains que de vous face depart,
Je vous vueil dire d'autre part
De ce que Dieu fist, par sa grace,
Pour saint Magloire, en une place
5 Où il n'estoit pas en presence,
Mès pour li le fist en s'absence.

U temps[2] qu'en Sarge[3] demouroit,
(Ou Diex de vertuz l'onnoroit),
Avecques soixante et deux moines
10 Que garda de maintes essoines[4],
Uns, qui saint Sulins fu nommé

[1] Voir livraison précédente, ci-dessus, p. 220.
[2] *U temps*, pour *ou* temps, *au* temps. — [3] L'île de Serk, dans la Manche, entre Guernesey et Jersey, en latin *Sargia*. — [4] Accidents, malheurs, calamités.

Et catholique renommé,
Et qui partout generaumeñt
Vers touz se porta féaument,
15 Et qui fu de la compaignie
Saint Samson grand temps de sa vie,
Sus tous les compaignons parfaiz,
Par meurs, par lettres et par faiz,
En Bretaigne ot[1] une abbaïe,
20 Et de gouverner la maistrie
Des moines de léenz avoit,
Com cil qui faire le savoit.
Et celi leu, d'une partie,
Ot la champaigne[2] replenie,
25 D'autre part fleuve delitable
Avec le flot de mer courable,
Dont joie et plenté li venoit.

Et là cilz saint Sulin tenoit
Un cuisinier familiaire
30 Et mestre l'avoit volu faire
Et commis sur touz ses despens,
Baillié li avoit touz l'espens[3].
S'avint[4] au temps que l'enflamoit
Fole amour, pour ce qu'il amoit
35 Une fille où mis ot sa cure.
Et ceste fille, d'aventure,
Oultre le fleuve l'atendit.
Et quand il vit et entendit
Qu'aus freres ot aministré[5],
40 En son cuer dit : « Je m'en istré[6]
» De ci, et penserai d'aler
» Outre ce fleuve pour parler
» A ele. » Car l'amour dont l'ama
Es os le feu li enflamma.

[1] *Ot*, eut, il y eut. — [2] La campagne aplanie : *ex una parte, campestri planitie*, dit la légende latine. — [3] *L'espens*, le souci. la charge (de la maison.) — [4] « Ainsi advint au temps où, » etc. — [5] Quand il eut fini son service près des moines : « *postquam cibaria fratribus administrasset* (Légende latine). — [6] Je sortirai d'ici.

45 Ne ses parens ne mort contraire
De ce ne le porent retraire
Qu'en mer n'entrast cele nuitée,
Qui de vent estoit jà tourbée[1].

Lors li vient et li saute encontre
50 Un grand congre qui là l'encontre ;
A li se prent, mout le travaille,
Au vallet livra grant bataille,
Et si fort à li se combat
Que presqu'au fond il ne l'abat,
55 Come le poisson fait sa proie.
Lors celi à Dieu se ravoie[2].
Mainz sainz reclama et pria,
Mès nul profit trouvé n'i a.
En la fin li vint saint Magloire
60 Especiaument en memoire,
Et quant ainsinc l'ot reclamé,
Saint Magloire, qui l'a amé,
Li apert[3] (ce fu grant merveilles)
Et li dit : « Que ne t'appareilles
65 » De toi aidier et deffendre ?
» Vueilles, filz, en toi bon cuer prendre !
» Du coutel qu'as à ta ceinture
» Fier[4] ce poisson grant aléure,
» En son piz[5] ton coutel li boute,
70 » Car demain au disner, sanz doute,
» U nom de Jhesu Crist le sire,
» Ce poisson (ce te vueil je dire)
» Aus freres tu presenteras
» Et ton coutel i trouveras. »
75 A ceste voiz le coustiau trait[6],
Ou poisson bouta sans retrait.
L'a lessé[7], et reprent corage,

[1] Troublée, *turbata*, il s'agit de la mer : « *turbata procellis æquora.* » (Légende latine). — [2] Se recommande à Dieu. — [3] Lui apparaît. — [4] *Fier*, frappe, du latin *feri*. Frappe de *grant allure*, c'est-à-dire vigoureusement, de toute ta force. — [5] Du latin *pectus*, poitrine. [6] — Tire, *trahit*. — [7] Le congre l'a lâché.

Si que sain revint au rivage
Qu'ot désiré, de par l'aide[1]
80 Jhesu Crist, qui chascun aide,
Entrementes que[2] le jour vint
Et que le flot partir convint,
Les péescheurs des poissons prirent
Assez, aux freres les offrirent
85 (Par la coustume qu'en avoit)
Et au cuisinier qui, là voit[3].
Et vit le congre là vraiement
Que navré ot nouvelement ;
Confessé leur a le pechié
90 Et comment l'ot empéeschié,
La nuit, celi congre et maumis[4],
Se n'éust esté ses amis
Saint Magloire, qui allegence
Fait li en ot et delivrence,
95 Mès, de touz ceuz qui illec furent,
Son dit ou pou ou nus ne crurent[5],
Jusqu'à tant que le Saint Esprit
Saint Sulin de sa grace esprit
Et ce miracle a revelé
100 A lui. Lors a ceus apelé
Et dit : « Aiez en Dieu fiance ;
» Créez[6] la divine puissance
» Que vous véez[7] en ceti leu.
» Et ce poisson là du milieu
105 « Effondrez. Se trouver pouez
« Là son coutel, Dieu en louez
« Et graces rendez saint Magloire,
« Et tenez ceste chose à voire[8]. »
Adonc le poisson effondrèrent
110 Et le coutel dedenz trouvèrent,
Et pour le benefice fait
Du miracle, saint Sulin fait

[1] L'aide. — [2] Lorsque. — [3] *Vait*, va. — [4] Mis à mal. — [5] Peu ou nuls ne crurent ce qu'il leur disait. — [6] Croyez — [7] Voyez. — [8] Et tenez cette chose pour vraie.

Et ordene hativement
Que celi queuz devotement
115 A saint Magloire graces rendre
D'ilec s'en va sanz plus atendre.
Lors cilz s'ezmeut et achemine[1].
. . . . . .

Nous nous arrêterons là, le reste est moins curieux. Il serait intéressant de publier ici le texte latin de la légende, surtout en plaçant en regard une traduction presque littérale en prose française, de la même époque que le poème c'est-à-dire du commencement du XIVe siècle. Mais cela serait peut-être un peu long. Nous nous bornerons à donner comme spécimen le combat de notre héros contre le congre.

De servo Sulini a pisce liberato.

..... Et quia durus amor magnum versabat in ossibus ignem, ergo turbata procellis nocte cæca natans æquora, a quodam pisce magnæ severitatis, qui vocatur congrus, vehentissime vexari cœpit. Cumque jam in eo esset ut piscis predo furens illum quasi predam ad inferiora traheret, invocatis multis nominibus sanctorum, licet nichil profuerit, tandem S. Maglorium specialiter invocavit. Tunc S. Maglorius, mirabile dictu, sibi apparuit, et quia segniter se defenderet, increpavit dicens :

— « Fili, resipisce, et extrahens

Du serjant[2] S. Sulin, comment il fu délivré d'un poisson.

..... Pour ce que la male amor li mettoit grant feu ès os, pour ce il commença à noer[3] par les ondes de la mer qui estoint troubles par leur debatement et la nuit qui estoit obscure, et commença à estre moult traveillié par un poisson qui est appelé congre, Et comme il fust jà à ce que le poisson forsené par sa rapine le vosist traire[4] au fons ausi come se ce fut sa proie, il apela les noms de moult de sainz, et jasoit ce que ce ne li profitast rien, à la parfin il apela saint Magloire especialment. Et lors S. Magloire (qui est merveilles à dire) li apparut, et pour ce que il se deffendoit foiblement, il le blasma et dit:

— « Biau fiulz, deffent toi, et

[1] Biblioth. de l'Arsenal, ms. 5122, f. 44, v° à 47.

[2] *Serjant*, qui est tiré du *serviens* latin, a ici le sens de serviteur et traduit le *De servo Sulini* du titre latin de la légende.

[3] *Noer*, nager, de *natare*, naer, noer. Nager, lui, vient de *navigare*.

[4] Le voulût tirer au fond.

cultellum quo accinctus es, in pectore piscis reconde, quia crastina die, per virtutem Domini nostri Jhesu Christi, hora prandii, et piscem fratribus comedendum offeres et cultellum certissime invenies. »

Ad hanc vocem, juvenis extracto cultello vulnus inflixit, et ad ripam desiderabilem, resumptis viribus, Deo ducente pervenit incolumis.

trai le coutel que tu as à ta ceinture, et en fier le poisson ou piz et le li met dedens; car, au jor de demain, par la vertu de Nostre Seigneur Jhesu Crist, tu offerras à l'heure de disner ce poisson as freres, et tu trouveras ton coutel certeinnement. »

A ceste parole, le jouvencel traist son coutel et fist au poisson une plaie, et reprit force par l'aide de Dieu, et vint sain à la rive si comme il desiroit[1].

Nous ne ferons qu'une remarque sur cette traduction concernant la dernière ligne. « La rive si comme il desiroit, » *ripa desiderabilis* dans le latin, est une expression parfaitement claire : la rive désirée du Léandre de la Rance est celle où Héro l'attendait. Le poème a donc eu tort de dire qu'il « revint au rivage » (vers 78 ci-dessus), comme s'il fût retourné de suite au monastère, car là n'était pas pour lui, en ce moment du moins, la *ripa desiderabilis*.

J. DE K.

[1] *Bibliothèque Nationale*, ms. lat. 15,436, f. 66, v°.

[2] *Biblioth. Nat.*, ms. fr. 13,508, f. 43, v°.

POÉSIE BRETONNE

GWERZ VREZOUNEK

GWENNEK ANN EMZIVADEZ

I

Selaouet mad, oll, eur gonchen,
Eur gonchen ver, ha hi koz koz.
Eunn deiz Jesuz c'hoantaas disken,
Dianat, euz he varadoz.
Enn hent e ia, paour bihanik;
Setu, (peleac'h, na ouzôn ket),
'C'hoarvezaz ganthan eur plac'hik :
« Ha din-me 'r'gwemek a rofet? »

II

Neuze plac'hik he bleo melen
A sell piz Bugel ann envou;
Flour ha puill evel eur c'hlizen
E tarz enn he lagad daëlou.
Euz he c'hodel, euz ann dounna
E tenn eur govennek lugernuz;
Hèn lakaât a ra n'eur grena
E dornik ann Oll-C'hallouduz.

III

Jezuz a laraz : « Ma flac'hik,
Enn da c'hodel klask adarre. »
Na pebeuz spoùnt d'ar bugelik!
Eul « Louis aour » a lamm ac'hane!...
« Oh! bez dinec'h, ma mer'hik kez,
Eme Jezuz, te 'ro din-me,
Te 'ro 'vel eunn emzivadez;
Me 'oar péa 'vel eur Roué.

BARZ MENEZ-BRÉ.

LE SOU DE L'ORPHELINE

(Traduction française.)

I

Ecoutez ! c'est une histoire :
— Oh ! c'était au temps de jadis.
Un jour, dépouillant sa gloire,
Jésus vint du paradis.
Tout petit, pauvre, il chemine ;
Or, voilà, je ne sais où),
Qu'il rencontre une orpheline :
— « Veux-tu me donner un sou ? —

II

L'orpheline aux tresses blondes
Regarde l'Enfant des cieux,
Et de grosses larmes rondes
Lui perlent dans ses grands yeux ;
Puis, de sa poche bien close
Tirant un sou bien luisant,
Tremblante, sa main le pose
Dans la main du Tout-Puissant.

III

Et Jésus lui dit : « Petite,
Dans ta poche fouille encor. »
Et l'enfant toute interdite
En retire un « louis d'or. »
A l'humble enfant qui s'incline
Le Sauveur dit : « Pas d'effroi ; »
Tu donnes en orpheline :
Moi, je sais payer en Roi.

LE BARDE DU MENEZ-BRÉ.

SON KAVEL AR VERED

Ton koz laket enn muzik gant I.-M. Gwinanvarc'h.

Allegretto.

Kousk a - - ze, ma ma - - - big, Kousk

a - - - ze di - - vorc'h - - et : E - - - barz ber - - red Lan-

rit. al fine.

goat, eo ken ez - - - et kous - ket, E - - barz ber - - red

molto.

Lan - - goat, eo ken ez - - - et kous - - ket.

1. Kousk aze, ma mabig, kousk aze divorc'het :
Ebarz bered Langoat eo ken ezet kousket ! *(bis.)*

2. Kousk aze, ma mabig, kousk aze divorc'het :
Sell zantez Koupaia 'nez kichen o kousket.

3. He be enn tal da ve enn iliz zo zavet...
Kousk aze, ma mabig, kousk aze divorc'het !

4. Ann Itron Koupaia zo eur vam vad, mar zo,
Ha zent he bugale, zent braz, barz ann Envo.

5. Kousk aze, ma mabig, kousk aze divorc'het :
Barz ann Envo gant-he te vo digemeret.

6. Da ine, zur, zo et d'ho gwelet benn breman...
Er baradoz te oar hag en eo brao bean.

7. Er baradoz, nekouir, ne vi ken trubuillet ?...
Kousk aze, ma mabig, kousk aze divorc'het !

8. Bep sul da neubeutan me deuio d'az gwelet,
Me deuio da welet ma mab m uan karet.

9. Me a deui gant da dad ha da vreudeur ive,
Me deui gant da diou c'hoar da bedi war da ve.

10. Ha pa nin me d'ar ger deuz berred vras Langoat,
Ann Itron Koupaia a ruskello ma mab.

11. Kousk aze ta, mabig, kousk aze, divorc'het,
Ebarz bered Langoat eo ken ezet kousket !

12 Hep dale ne vin ken 'nez unan er-vered :
Hep dale ni deuio'nez kichen da gousket.

13. Ni deuio hep dale, ni a deuio emberr :
Ar vue a dremen evel koummoul enn er.

14. Enn ez kichen neuze ni gousko divorc'het,
Da c'hortoz ann devez ma vo barnet ar bed.

15. Da vammig paour allaz ! neuz c'hoant vraz da voelan...
Kousk aze, mabig kez, ma mabig a garan !

16. Kousk aze, ma mabig, kousk aze divorc'het !
Da vammig paour neuze vo ezet he spered.

17. Kousk aze, ma mabig.....

LAOUÉNANIG ZANT-ERVON.

SONE DU BERCEAU DU CIMETIÈRE

(Traduction française)

---

1. Dors-là, mon petit fils, dors-là sans crainte :
Dans le cimetière de Langoat[1], il est si doux de dormir.

2. Dors-là, mon petit fils, dors-là sans crainte :
Vois sainte Pompée[2], qui dort près de toi.

3. Sa tombe près de ta tombe s'élève dans l'église...
Dors-là, mon petit fils, dors-là sans crainte !

4. La dame Pompée est une bonne mère, s'il y en a,
Et ses enfants[3] sont des saints, de grands saints, dans les cieux.

5. Dors-là, mon petit fils, dors-là sans crainte :
Dans le ciel tu seras par eux reçu.

6. Ton âme, bien sûr, est allée les voir en ce moment....
Tu dois savoir s'il fait beau être au ciel.

7. Au paradis, n'est-il pas vrai, tu ne seras plus inquiet ?...
Dors-là, mon petit fils, dors-là sans crainte !

8. Chaque dimanche[4], au moins, je viendrai te voir,
Je viendrai voir mon fils bien-aimé.

9. Je viendrai avec ton père et tes frères aussi,
Je viendrai avec tes deux sœurs prier sur ta tombe.

[1] Langoat est une paroisse du canton de Tréguer.
[2] Sainte Coupaïa ou Pompée est enterrée dans l'église de Langoat.
[3] Ses enfants sont saint Tudwal, 1er évêque de Tréguier et sainte Sève ou Séva.
[4] La coutume en Basse-Bretagne est de prier chaque dimanche, au moins, sur la tombe des chers morts.

10. Et quand j'irai à la maison, du cimetière de Langoat.
La dame Pompée bercera mon fils.

11. Dors donc, petit fils, dors-là sans crainte (tout à ton aise).
Dans le cimetière de Langoat, il fait si bon dormir !

12. Sans tarder tu ne seras plus seul dans le cimetière :
Sans tarder nous viendrons dormir près de toi.

13. Nous viendrons sans tarder, nous viendrons tantôt :
La vie passe comme le nuage dans le ciel.

14. Près de toi alors nous dormirons sans crainte,
En attendant le jour où le monde sera jugé.

15. Ta pauvre mère, hélas ! a envie de pleurer.....
Dors-là, fils chéri, *mon* fils que j'aime !

16. Dors-là, mon petit fils, dors-là sans crainte !
Ta pauvre mère alors, sera sans inquiétude.

17. Dors-là, mon petit fils,.....[1]

ROITELET DE SAINT-YVES.

[1] L'enfant, paraît-il, s'est endormi, et le chant cesse.

LE STIGMATISÉ

C'est dans un vieux couvent du temps des anciens rois.
Là, des hommes, usés par l'amour de la croix,
Quittant l'éperon d'or pour chausser les sandales,
Se pâment en baisant la poussière des dalles.
Leur amour est si grand qu'il touche à la terreur ;
Et l'âme transparaît à travers leur maigreur.

La profondeur du temple est pleine de ténèbres :
Minuit jette aux échos ses douze coups funèbres ;
L'ombre grandit l'horreur des piliers menaçants.
On sent encore flotter une vapeur d'encens.
Le moindre bruit remplit le sépulcral silence.
La lampe, très lointaine étoile, se balance.

Tout à coup une porte, en s'ouvrant, fait mugir
La voûte : et l'on voit s'avancer et surgir,
Dans le rayonnement de la lampe éternelle
Un moine. Il vient prier dans la nuit solennelle :
Et son sein est gonflé par un suprême élan
D'amour ; et ses regards vont vers le Christ sanglant

Dont la grande croix d'or étincelle dans l'ombre.
Il s'arrête : son front frappe le pavé sombre.
Le vent éveille l'orgue et roule un long soupir ;
Puis, dans la profondeur, tout semble s'assoupir.
Mais sur la croix un corps brille, saignant, sublime . . .
Et l'homme prosterné s'écrie : — O ma Victime ! —

Il adore et se tait : et de son cœur béant,
La foi mystérieuse est comme un océan,
Qui monte. Il voudrait bien vivre une vie entière,
Les bras en croix, devant son Dieu, dans la prière,
L'anéantissement de l'homme par l'amour.
Des gothiques arceaux l'air tombe, froid et lourd :

Mais qu'importe ? Il n'est plus prisonnier de la terre,
Et l'autre vie entrouvre à l'âme son mystère.
Soudain, dans le silence et dans l'obscurité,
Il dit : — Christ, je voudrais posséder la clarté,
Car je ne vois jamais sur ces dalles glacées,
Le rayon de soleil qui luit dans mes pensées,

Et qui doit ruisseler dans l'infini des cieux !
Et, dans l'ombre, une voix répond : — Lève les yeux. —
Et l'homme, se dressant, au fond du sanctuaire
Regarde ; de la croix émane une lumière,
Enveloppant le corps, faisant vivre la chair.
On dirait que Jésus se tient debout dans l'air.

Le divin torturé sourit. Chaque blessure
S'est rouverte ; et l'on voit la cuisante morsure,
Qu'ont laissée à la peau les coups des flagellants,
M'aimez-vous ? — Et le saint répond : — Je vous vénère ! —
La voix répond, si douce et si pure : — Mon frère,
La voix céleste, plus doucement, dit encor :
— Mon frère, m'aimez-vous ? — Et l'homme, avec effort,

Comme si brusquement, dans un élan suprême,
Son cœur gonflé d'amour, se brisait : — Je vous aime ! —
O divin dialogue ! immense embrassement ?
Au milieu de la nuit, dans le temple dormant,
Ce vieillard prosterné devant Dieu ; Dieu visible,
Voilant de son amour sa majesté terrible ;

Le martyre divin pour cet homme à genoux
Recommençant ; Jésus demandant : M'aimez-vous !

(Quand, bien avant le jour, selon la règle sainte,)
Tous les religieux entrèrent dans l'enceinte,
Ils trouvèrent leur frère encore extasié,
Immobile, devant le Dieu Crucifié.

Il semblait soulevé dans une vague flamme.
Et, prodige inouï qui n'étonna point l'âme,
Ils virent que son front de sang était cerclé,
Que ses mains et ses pieds saignaient. — Auréolé
De stigmates sanglants comme Jésus lui-même,
Il était en extase et disait : — Je vous aime ! —

LUDOVIC JAN.

LA MORT D'ULYSSE

DANTE, INFERNO

La tendresse d'un fils, les cheveux blancs d'un père
Et l'amour vertueux qui devait compenser
Pour Pénélope, enfin, sa trop longue misère,

Tout se tut dans mon cœur, enivré de penser
Que connaître le fort et le faible du monde,
C'était le seul trésor que je dusse amasser;

Et je revins à toi, mer immense et profonde,
Seul avec un bateau, seul avec mes anciens
Qui m'ont toujours suivi sur les chemins de l'onde.

Ainsi j'ai visité les bords hispaniens,
La Sardaigne isolée et l'Afrique sauvage
Et connu tous les ports des flots hespériens.

Mes compagnons et moi, vieux, ralentis par l'âge,
Nous pûmes lire enfin les mots, les mots fameux
Qu'Hercule vint graver sur cet étroit passage

Où doivent s'arrêter nos travaux et nos vœux.
J'avançais, je laissais à ma droite Séville,
A ma gauche Ceuta fuyait sous les flots bleus.

Frères, disais-je alors, vous qui comptez par mille
Les périls qui vous ont portés jusqu'au couchant,
Que ce soir de nos jours ne soit pas inutile;

Que de nos sens éteints ce reste languissant
Cherche l'expérience en un dernier voyage
A ce monde désert où le soleil descend.

Songez-vous à vos fils qui rempliront l'autre âge ?
Laissez vivre en troupeau les vulgaires humains :
La vertu, le savoir, voilà votre partage.

Et leur valeur s'excite, et tous ces cœurs hautains
S'élancent à ma voix par le chemin de gloire :
Les retenir alors n'était plus dans mes mains.

La poupe est au levant ; blanchissant l'onde noire,
Chaque rame est une aile et leur vol insensé
Gagne à gauche toujours... A quand donc la victoire ?

La nuit voyait déjà sur le pôle opposé
Tous les astres briller, quand le nôtre à la vue
S'était évanoui, sous la plaine abaissé.

Déjà la lune avait sur la mer vaste et nue
Eteint et rallumé cinq fois son pur argent
Du jour qui nous lança sur la vague inconnue.

Une montagne brune à l'horizon changeant
Nous apparut, grandie encor par la distance :
Nul mont de nos pays n'égalait ce géant.

La joie éclate alors, puis la désespérance :
Un tourbillon montait du rivage nouveau ;
Il frappe de l'avant notre barque, il la lance,

Trois fois la fait tourner, l'étreignant dans ses eaux ;
Puis la poupe à la fin, sous l'effort des tempêtes,
Enfonce en s'élevant la proue au sein des flots,

Que le ciel aussitôt referma sur nos têtes.

A. Jeanniard du Dot.

VIEILLE FILLE

D'APRÈS UN DESSIN

A mon ami O. de Gourcuff.

Celle qu'on s'imagine avoir été rebelle
Au bonheur calme et pur d'un légitime amour,
Et dont le front ridé s'incline chaque jour,
Fut autrefois sensible autant que fraîche et belle.

Elle a vu du foyer paternel tour à tour
Ses sœurs partir au bras d'un jeune époux fidèle,
Et celui qu'elle aimait mourir ou fuir loin d'elle,
Et ses rêves charmants s'envoler sans retour.

Mais le cœur tourmenté de cette soif suprême
Et non rassasiée et d'aimer et qu'on l'aime,
Sans redouter en rien le monde et son caquet,

A défaut de parents, à défaut de famille,
A défaut de petits enfants, la vieille fille
A près d'elle son chat, son chien, son perroquet !

D. Caillé.

LES DEUX MOINES

La cloche du monastère lançait, à intervalles mesurés, ses appels lugubres. On sonnait le glas d'un des religieux de la Grande-Chartreuse, qui venait de mourir. A l'office de la dernière nuit, le Père Abel — comme on l'appelait depuis qu'il n'existait plus pour le monde — avait été pris d'un éblouissement, sa haute taille avait fléchi sous le mal et il n'avait pu mêler sa voix à celle des deux cents cénobites, vêtus de longues tuniques blanches, qui chantaient le *Salve Regina*. Il regagna, chancelant, sa cellule, sans avoir confié ses souffrances à personne, et, se jetant à genoux devant l'image du divin crucifié : « C'est la fin. Soyez béni, mon Dieu ! » dit-il simplement. Puis il voulut voir le petit jardin que tout chartreux cultive et au bout duquel il a creusé sa fosse. Un jour blafard de mars paraissait déjà, et, à l'horizon, des pins droits et élevés, des mélèzes toujours verts garnissaient la cime des montagnes encore couvertes de neige. Le religieux contempla quelques instants ce spectacle, comme s'il eût souhaité d'en imprégner sa pensée. Puis un frisson le parcourut tout entier, il eut à peine la force de rentrer dans sa cellule, il se jeta sur son grabat, le visage crispé par la douleur, mais illuminé par la joie de sa mort prochaine.

A midi, le prieur, qui avait remarqué son absence aux matines, vint le visiter, et le trouva délirant. Vers le soir, les plus anciens pères de la communauté, les bras croisés sur la poitrine, les regards baissés vers la terre, entouraient sa couche ; soudain, ils rompirent le silence et récitèrent, à voix haute, les prières des agonisants.

Le malade semblait ne vivre déjà plus, depuis qu'il avait reçu, en pleine possession de lui-même, les derniers sacrements. La face était livide, le corps glacé, le regard éteint. Mais, quand le prieur voulut, avec l'aide des assistants, lui ôter son cilice, il fit un geste de dénégation énergique et se penchant à l'oreille du vénérable religieux : « Je voudrais rester seul avec vous, mon Père », lui dit-il. Sur un signe de leur supérieur, les Chartreux quittèrent la cellule.

Le contraste était saisissant entre les deux hommes qu'éclairait, à cette heure suprême, une petite lampe d'argile. Quoique les austérités l'eussent prématurément vieilli, le père Abel portait quarante-cinq ans tout au plus ; le ciseau et la cendre n'avaient pu enlever à ses cheveux leur teinte blond-roux ; son œil bleu clair, la blancheur laiteuse de sa face entièrement rasée, lui avaient laissé, sous l'uniforme du cloître, l'apparence d'un homme du Nord. Le prieur était plus petit, et plus âgé de vingt ans environ ; une longue et épaisse barbe blanche couvrait son visage et descendait sur sa poitrine ; on devinait que ses yeux, à présent plombés d'extase, avaient eu jadis un vif éclat : il ne s'y lisait plus qu'une mansuétude évangélique, et le rayonnement intime de la sainteté.

« Plus heureux qu'aucun de nous, mon frère — commença le « prieur, vous allez paraître devant Dieu. Depuis trois ans que la « volonté d'en haut a fait de moi le chef indigne de cette commu- « nauté, je vous ai vu être l'édification de tous. Puissé-je vous « suivre bientôt, m'inspirant de votre saint exemple !

« Ah ! mon Père ! quelle est votre indulgence ! — répondit le « mourant, d'une voix qu'entrecoupaient des râles. — Vous ne « connaissez pas l'infâme, le misérable pécheur que je suis. Plus « ancien que vous au monastère, je ne vous ai pas fait de confession « générale. Je vous dois, avant de mourir, l'aveu du crime que je « suis venu expier ici. » Il continua, pendant que le prieur le regardait avec une bienveillante sérénité. « J'appartiens à l'Ordre et je « n'ai pas quitté la Grande-Chartreuse depuis quinze ans. La guerre « de 1870 a fait un moine du noble et du soldat. Je suis Allemand, « mais d'origine française ; la branche de la famille de Gersan dont « je suis sorti émigra dans la Prusse rhénane et se fit catholique, « tout en gardant une animosité profonde contre ses anciens com- « patriotes. On m'inculqua, je suçai avec le lait la haine du Fran- « çais. Quand la guerre éclata, le comte Hermann de Gersan était « capitaine de uhlans. Mon régiment fit sa trouée dans les Vosges « et en Franche-Comté, en Bourgogne, se battit contre votre armée « de l'Est. Un soir, j'occupai, avec mon escadron, un château aux « environs de Gray... »

Si le Père Abel avait pu voir le prieur, il aurait été frappé, en ce moment, de l'altération des traits du vieillard, mais il poursuivait son récit avec une agitation fébrile ; il s'était soulevé, sa parole

était plus nette, il ressentait ce que le langage populaire appelle si justement « le mieux de la mort. »

« Avant d'installer mes soldats dans les vastes dépendances du « vieux manoir, je m'enquis des châtelains. Monsieur le marquis « d'Aubeterre — me dit un vieux domestique — commande à Paris « les mobiles du département; Monsieur Jean et Monsieur Pierre « sont à l'armée aussi. Il n'y a que Mademoiselle au château. Elle « a donné des ordres pour que rien ne vous manquât, mais elle ne « paraîtra pas devant vous. Vous voyez ces fenêtres, — ajouta-t-il, « en me montrant une des ailes du château — c'est l'appartement « de Mademoiselle. Partout ailleurs vous êtes libres de pénétrer.

« Cette fierté dans le malheur m'exaspéra. J'éprouvai, en même « temps qu'une recrudescence de cette haine que mon éducation et « la guerre présente avaient développée, une curiosité malsaine, — « oh ! pardon mon Père — un appétit de convoitise pour cette Fran- « çaise qui m'intimait sa volonté, qui m'osait braver. — La nuit vint; « mes lieutenants, étourdis par la fatigue et les libations du dîner, « avaient gagné les chambres qu'ils s'étaient fait préparer ; je des- « cendis dans le parc. La température, très froide depuis plusieurs « jours, s'était détendue, et la lune argentait un brouillard léger qui « s'élevait de la Saône, toute voisine. Instinctivement, j'avais marché « jusqu'à la partie réservée du château. A une fenêtre du second « étage, je vis une jeune fille accoudée, vêtue de blanc, dont le regard « semblait perdu dans l'espace ; un rayon de lune me montra son « visage : C'était à n'en pas douter, Mademoiselle d'Aubeterre, « ou mieux c'était la statue vivante de la France blessée, belle « et noble dans sa douleur. Je me cachai derrière les arbres, « j'attendis que la fenêtre se refermât, que tout fût rentré « dans le silence ; puis, j'entrai dans la maison par la porte « la plus proche et qui était restée ouverte, on avait eu confiance « en ma loyauté ! Après que j'eus monté quelques marches, de la « lumière me guida jusqu'à une chambre, au seuil de laquelle « je m'arrêtai : à genoux, tournée vers le mur, une femme, la jeune « fille de tout à l'heure, priait. J'entendis même qu'elle implorait « Dieu pour son père et pour son pays. Quand je m'approchai et « qu'elle lut mon infamie dans mon regard, elle se leva toute droite, « me repoussa avec une énergie virile, puis m'ayant jeté à la face « l'épithète la plus flétrissante pour un soldat, elle s'abattit sur le « plancher.

« Je me sauvai, j'avais honte et j'avais peur. Le lendemain, je sus « qu'elle était morte subitement, de la rupture d'un anévrisme. « disait-on. La conscience bourrelée, je cherchai sur le champ de « bataille la mort qui ne voulut pas de moi. La vision de ma victime « me hante encore dans ce cloître, où, n'ayant pu faire réparation, « je suis venu chercher l'expiation... Voilà mon secret. Hélas! mon « Père, vous le trouvez épouvantable, vous me jugez indigne de « votre pardon!... »

En effet, le visage du prieur s'était horriblement contracté, durant ce récit. Il avait exprimé la colère, et, maintenant encore, le mépris s'y mêlait à une indicible angoisse. Cependant le vieux moine regarda le crucifix, et, d'une voix tremblante, il prononça les paroles suprêmes de l'absolution.

Le Père Abel avait cessé de vivre, quand les Chartreux rentrèrent dans la cellule. L'un d'eux entendit le prieur, agenouillé, dire très bas : « Mon Dieu, vous qui êtes la réconciliation et la vie, donnez-« moi la force de bénir le meurtrier de ma fille! »

OLIVIER DE GOURCUFF.

LES VOISINES

(MONOLOGUE)

Avez-vous des voisines ?. ..

Il est bien entendu que je ne m'adresse ici qu'aux jeunes gens. Les hommes mariés peuvent avoir des voisines, mais, vous comprenez... un homme marié ne doit pas... N'est-ce pas, Madame, qu'un homme marié ne doit pas ?... parfaitement. Du reste, il faut dire à la louange des hommes mariés, que jamais... Et la fidélité conjugale, plaisantez-vous ?... tandis qu'un jeune homme... un célibataire... c'est son devoir. Tenez, je vois une demoiselle, là-bas, qui m'approuve de la tête... mais n'insistons pas.

Donc, avez-vous des voisines .. jeunes ?... Je ne parle pas des autres... Oh ! je sais bien qu'il est des adolescents auxquels les attraits du sexe... plus mûr sont loin de déplaire... Tous les goûts sont dans la nature... Vous n'empêcherez jamais un antiquaire de s'extasier devant une vieille faïence ou un vieux tableau... Il est, du reste, un proverbe qui dit : « Dans les vieux pots on fait de bonne soupe »... Mais j'admettrai, pour un instant qu'il n'y a pas d'archéologue dans la société.

Et, je le répète une troisième fois : « Avez-vous des voisines ? » Telle est la question, *that is the question*... comme on dit en Angleterre.

Personne ne répond ?... Vous avez peur de vous compromettre... Je supposerai alors que vous en avez... au moins une... et qu'elle est jolie... et aimable. Si elle est laide... ce qui est excessivement rare... et acariâtre... ce qui n'est jamais arrivé... depuis la mort de la femme de Socrate... ne tenez aucun compte de ce que je vais vous dire.

Donc, votre voisine est jolie et charmante... vous devenez amoureux d'elle et vous voulez... le lui faire savoir. C'est tout naturel et personne ici ne s'y opposera... Voici comment vous vous y prenez...

Ah ! avant d'aller plus loin je dois prévenir les mères de fa-

mille pourvues de demoiselles en âge d'être... des voisines jolies et charmantes, que ce qui va suivre est d'une pureté de sentiment extraordinaire... Je prends cette précaution, car je voyais une dame, ici présente, se préparer à sortir.

Voici comment vous vous y prenez... Vous la regardez tout d'abord fixement.... avec des yeux tendres, comme ceci... (mimique) pendant... trois mois.... ni plus ni moins... vous risqueriez de tout gâter... C'est mathématiquement calculé... comme le temps indiqué pour la cuisson des œufs durs... avec différence que ça rate quelquefois pour les œufs, que ça réussit toujours pour les voisines... Voici pourquoi... Il se dégage de vos yeux une sorte de fluide nerveux qui traverse les espaces et agit sur celle que vous voulez charmer... Au bout de trois mois de ces regards à effluves... c'est assez fatigant de fournir du fluide nerveux pendant trois mois, mais quand on aime !... Au bout de trois mois, le fluide a opéré, l'action est produite il y a suggestion... Votre voisine connaît à fond vos sentiments à son égard... A vous voir la regarder tendremeet comme ceci... (mimique) pendant trois mois... elle s'est dit... le fluide nerveux aidant : « Ce garçon-là en tient pour moi. » — Voilà un grand pas de fait. Vous avez transmis vos pensées, reste à savoir si votre inclination est partagée... C'est très simple. Vous avez une jalousie...

— Comment déjà ?. .

Pardon, madame, vous ne saisissez pas. Quand je dis jalousie, je ne parle pas de ce sentiment ridicule qui dégénère toujours en coup de .. ça dépend des gens... je veux parler de machine à lames vertes qui sert à graduer le jour dans un appartement... de garçon, ou à intercepter les rayons du soleil chez les gens sérieux. Vous avez une jalousie à votre fenêtre... Si vous n'en avez pas, faites-en mettre une, car, sans cela, rien n'est possible... vous la baissez... assez pour n'être pas vu des voisins... il y en a toujours qui aiment à plonger leurs regards dans l'intérieur d'autrui... mais de façon à être vu de la délicate enfant que vous adorez. C'est facile, d'autant plus facile qu'une femme a des yeux... à décourager un lynx !

Puis vous prenez une feuille de papier blanc, et, avec du fusain, vous écrivez en gros caractères : « je t'aime !... m'aimez-vous ? » ... Le moyen est vieux, mais il est énergique... On n'a pas en-

core trouvé mieux... Alors vous toussez... comme ceci (mimique) ... pour attirer l'attention de l'adorable enfant, et... quand elle vous regarde... vous montrez... votre feuille... Votre cœur bat...

Ah ! ici se découvre un autre avantage de ce vieux système. Si votre voisine saisit une lorgnette pour lire... c'est qu'elle a de mauvais yeux. Elle est myope, c'est avantageux de savoir cela d'avance, car, quand on est marié... ça peut servir... Bref !... Votre cœur bat... à tout rompre... Elle lit... à l'œil nu, si elle a de bons yeux... c'est quelquefois gênant pour un mari... ou avec une jumelle si elle a la vue faible... Elle lit... votre cœur bat... à tout rompre... et... elle vous répond : oui ! ... et alors vous êtes un homme heureux, ou bien... ça m'est arrivé... ou bien... faites sortir les enfants au-dessous de cinq ans... ou bien : « zut ! » et alors... faites rentrer les enfants... et alors...

Alors, on tâche d'avoir... beaucoup de courage et... plusieurs voisines et on recommence... avec une autre... pendant trois mois !...

Après dix ans de cet exercice... en déménageant tous les ans... on finit par épouser une de ses voisines... ou toute autre personne.

G. Viau.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

GESTES des BRETONS en ITALIE au XIVe SIÈCLE, d'après des documents nouveaux et inédits, par le Vte ARTHUR du Bois de la VILLERABEL. *Saint-Brieuc, imprimerie F. Guyon, 1889.*

La liste des ouvrages sur la Bretagne de M. le Vte du Bois de la Villerabel est imprimée au dos de la présente brochure et elle prouve que l'auteur est, depuis bien des années déjà, un des fervents de notre province. Comme le regrette S. Ropartz, comme nos maîtres les plus éminents, MM. de la Villemarqué et de la Borderie, il s'attache surtout, avec une prédilection bien naturelle, aux grandes figures ecclésiastiques de la Bretagne, à ses religieux et à ses prêtres, sans dédaigner pour cela ses guerriers et ses magistrats. La vie édifiante du missionnaire Vincent de Meur lui aura servi comme de préparation à la vie merveilleuse de *Monseigneur Sainct Yves*, qu'il nous offrira prochainement, parée de toutes les beautés de l'histoire et de toutes les séductions de la légende. Quant aux deux La Mennais, il a puissamment contribué, par la publication de fragments inédits, et de toute une précieuse correspondance à faire plus admirer et plus plaindre le grand révolté, à faire mieux aimer l'humble serviteur de Dieu. Les *Confidences de La Mennais* ont obtenu les suffrages enviés de la critique parisienne.

Le dernier travail de M. de la Villerabel est plus rigoureusement breton, aussi bien est-il extrait des *Mémoires* de l'utile *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*. L'historien nous rapporte quelques faits héroïques — *Gesta Dei per Britannos* — de trois chevaliers briochins du XIVe siècle : Silvestre Budes, Pierre du Boisboissel, Henry de Plédran.

On nous parle incidemment des hauts faits de ces deux derniers, mais c'est surtout avec Silvestre Budes, le cousin germain de Bertrand Duguesclin, que nous faisons connaissance. Froissart, qui savait à quoi s'en tenir, qualifiait de « moult vaillant et hardy chevalier, » et le Pape Clément VII proclamait « défenseur de l'Eglise, » en le nommant gon-

faloniée de ses troupes ; cet illustre ancêtre du maréchal de Guébriant. Après avoir loyalement servi le roi de France, il vint à Avignon offrir ses services à Grégoire XI et entreprit d'ouvrir le chemin de Rome au pape exilé. Il eut d'abord l'avantage sur les Romains que soutenaient les Allemands, et fit même au Capitole une entrée triomphale, puis il tomba entre les mains de ses ennemis, leur échappa, par un coup d'audace; mais rentré à Avignon, il fut arrêté comme traître, par ordre du nouveau pape, et décapité à Mâcon. Le souverain pontife reconnut bientôt son erreur, anoblit la postérité de Budes, et lui conféra entre autres largesses ces *Champs-Francs*, situés aux environs de Saint-Brieuc et dont l'origine, avant l'étude de M. de la Villerabel, n'avait pas été bien établie.

C'est pendant l'expédition de Sylvestre Budes en Italie que se place un glorieux épisode, le combat que dix Bretons livrèrent victorieusement à dix Allemands. Dom Lobineau et l'auteur d'une *Naïve Chronique rimée*, Guillaume de La Pérenne, nous ont conservé les noms des illustres champions de ce *combat des Dix*, « glorieux écho du combat des Trente. » Les Bretons avaient pris pour cri de ralliement « Charles et Yves », Charles de Blois, le bienheureux duc, et Yves de Kermartin, récemment canonisé.

Des Allemans qui combatirent
Emmi le champ cinq en mourirent
Les autres cinq qui estoient en vie
N'estaient pas sains je vous affie,
Adonc trestous si vous avise
Bretons crioient : Vive l'Eglise !
En appelant tous à voix vive
Voustre merci, Charles et Yve !
Ce sont deux saints du Paradis
Qu'aux dis Bretons furent amis.

« Charles et Yves ! » Ce cri de guerre est le digne pendant de « Montjoie et Charlemagne ! » Que ne sommes nous plus au temps où les Bretons le poussaient pour s'exciter à combattre et à « desconfire » les Allemands !

Nous ne pouvons suivre, à notre vif regret, M. du Bois de la Villerabel dans les développements intéressants et agréables qu'il a su donner à

son chapitre d'histoire armoricaine. Il affirme les droits de Saint-Brieuc à revendiquer Budes et ses compagnons d'armes. Voici, au moins, sa conclusion toute vibrante de patriotisme breton.

» L'année dernière, le conseil municipal de notre ville, justement hu-
« milié de l'état de dégradation de la statue de Du Guesclin, demandait
« au ministère des Beaux-Arts le bronze nécessaire pour modeler notre
« héros, d'une façon plus digne de lui et de nous : que la Société d'ému-
« lation réclame un peu plus de ce bronze, pour quatre bas-reliefs
« qui rehausseront le socle de cette statue. L'un de ces bas-reliefs pour-
« rait redire cette scène du suprême hommage de Châteauneuf-Randon,
« ces clefs déposées par l'ennemi sur la couche funèbre de Du Guesclin ;
« le second montrerait Sylvestre Budes brandissant fièrement la ban-
« nière du connétable à Navarret ; le troisième, Boisboissel faisant, avec
« Messire Bertrand, un rempart de son corps à Charles de Blois, à la
« sanglante journée d'Auray ; le quatrième enfin, Pédran relevant, à Co-
« cherel, cette même bannière de Du Guesclin, trois fois abattue et trois
« fois relevée ! »

Ce vœu de notre excellent compatriote sera-t-il exaucé? Nous le souhaitons vivement. Mais hélas ! à Saint-Brieuc comme ailleurs, le bronze des statues de l'Etat va plus souvent aux Poulain-Corbion qu'aux Du Guesclin, aux coryphées de la Révolution qu'aux héros de l'ancienne France.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN PRÉLAT BRETON

ACCUSÉ DE PHILOSOPHISME

(Mgr Du Coëtlosquet, Évêque de Limoges, Précepteur des Enfants de France.)

I

Le courant qui entraîne notre génération vers les études historiques semble augmenter tous les jours d'intensité. En même temps que l'on recherche avec passion les moindres documents où l'on espère retrouver une parcelle du passé, une méthode plus rigoureuse préside à leur confrontation, en présence de ce tribunal changeant et mobile, qui juge rarement en dernier ressort et s'appelle l'opinion. Grâce à ces progrès, que nous aimons à constater, nous avons assisté à plus d'un revirement et d'une métamorphose. Il y aurait là matière à de beaux développements oratoires, et ces retours divers de la fortune, après que la mort a déjà scellé les tombeaux, ne peuvent manquer d'inspirer un jour les maîtres de l'éloquence sacrée.

Cependant, il faut bien l'avouer, la science historique n'est pas encore tellement sûre d'elle-même, c'est-à-dire de ses moyens et de ses procédés, qu'elle n'expose ses adeptes à des méprises et à des mécomptes. Sous prétexte de faire une découverte, quelques-uns se laissent parfois aller à la tentation de contredire purement et simplement ceux qui ont déjà écrit avec beaucoup plus de compétence sur le même sujet; alors, on s'inscrit en faux contre une sentence, en oubliant que, pour réformer un arrêt, il faut produire des pièces valables, et l'on tombe soi-même en flagrant délit de falsifi-

cation de l'opinion. Bref, on obéit, sans bien s'en rendre compte, à certaines passions qui troublent la vue du plus clairvoyant, et au lieu d'une appréciation impartiale, on porte un jugement de parti-pris. C'est une méprise de ce genre que nous voulons conter, un procès de tendance que nous nous proposons de réviser. Il ne s'agit ici ni de Loménie de Brienne, dont on a pu dire qu'il croyait à peine en Dieu, ni de Talleyrand qui se comportait comme s'il n'y croyait pas : on ne trouverait personne pour chercher à les justifier. Le Prélat qui nous occupe a fait beaucoup moins de bruit de son vivant, et ne pensait pas qu'on pût venir troubler son repos après sa mort. Il n'avait mérité jusqu'à présent que des éloges ; mais de nouvelles révélations, faites sur son compte par un critique de mauvaise humeur, viennent de le faire passer tout-à-coup sur le banc des accusés. En entreprenant sa défense, nous avons l'espoir que le lecteur fera bonne justice des allégations qui pèsent sur lui, avant même d'arriver à la fin de cette étude.

II

M. René Kerviler, dont le nom est bien connu de nos lecteurs, a donné récemment une nouvelle édition de son ouvrage « *La Bretagne à l'Académie française au XVIIIe siècle.* » Cette seconde série de portraits des académiciens bretons (les trois Cardinaux de Rohan, Maupertuis, Duclos, l'abbé Trublet, Mgr du Coëtlosquet, le Cardinal de Boisgelin) a été appréciée comme la première, et a valu à l'auteur, aussi érudit que consciencieux, des éloges unanimes. Cependant une note discordante s'est élevée au sein de ce concert. Bien que la notice consacrée à Mgr du Coëtlosquet se recommandât par les mêmes qualités que ses devancières, elle a eu le don de susciter un contradicteur acerbe, qui n'a pas craint de procéder à une attaque assez maladroite, dans une Revue dont la prétention est d'être mieux informée[1]. L'auteur qui garde l'anonyme et signe par de simples initiales : *A. L.* est suffisamment bref ; c'est là son seul mérite. Nous voudrions pouvoir imiter sa sobriété ; mais comme il ne nous est pas possible de lui répondre par de simples dénégations, nous serons forcé d'entrer dans quelques explications

[1] *Revue historique.* Tome XXXVI, 1er fascicule, janvier-février 1888.

nécessaires. Nous espérons toutefois qu'on n'aura pas lieu de nous reprocher, comme à notre adversaire, un ton inconvenant dans cette polémique. Nous aurions même négligé de le prendre à partie, vu le peu d'importance de son article, s'il avait su garder quelque mesure. Mais sa modération étant en raison inverse de son laconisme, nous avons cru ne pas pouvoir laisser passer sans réponse des déclarations tranchantes et diffamatoires, à l'égard d'un prélat dont l'orthodoxie n'a jamais rien laissé à désirer.

Suivant notre critique, M. Kerviler aurait porté sur la vie de Mgr du Coëtlosquet « un jugement d'ensemble absolument faux. » Ce sont ses propres expressions. On conviendra que le désaccord ne saurait être plus complet. L'auteur de la notice, après un court résumé de la carrière de l'ancien évêque de Limoges, avait cru pouvoir conclure « qu'il n'était pas de son temps, et qu'il arrivait « trop tard sur la scène. Il datait, ajoute-t-il, *des temps apostoliques*. » Cette expression effarouche le critique A. L. et nous n'en sommes pas surpris, car il ne veut voir dans le prélat qu'un philosophe, dans le sens où l'on entendait ce mot à la fin du siècle dernier. Evidemment il doit apporter quelques preuves à l'appui d'une pareille assertion; nous allons les passer en revue, et examiner les autorités qu'il invoque.

Il cite donc d'abord en témoignage l'abbé Roy de Pierrefitte, qui a écrit une courte notice sur Mgr du Coëtlosquet, dans son *Nobiliaire du diocèse de Limoges* (2e édition, t. I, p. 704), et s'exprime de la sorte : « Il faut ranger cet évêque parmi ceux qui de « leur temps furent imbus de l'esprit philosophique. »

« L'abbé Roy de Pierrefitte, — poursuit notre anonyme, — « donne pour preuve les ordonnances portant interdit et démo- « lition de cinquante-six églises, chapelles ou prieurés, qui ont « marqué l'administration de cet évêque (jusqu'en 1758). Il rap- « pelle aussi le témoignage assez flatteur qu'il (J. G. du Coëtlos- « quet) rendait, même pour leur bonne morale, aux œuvres de « d'Alembert, qu'il lisait souvent. L'opinion de l'abbé Roy de « Pierrefitte est acceptée par tous ceux qui ont étudié l'histoire du « diocèse de Limoges. »

Notons en passant cette prétention de parler au nom de « tous ceux » qui se sont occupés de l'histoire locale ; nous y reviendrons tout à l'heure. Mais abordons sans plus attendre les griefs de l'auteur du *Nobiliaire du diocèse de Limoges*, si complaisamment reproduits par M. A. L.

Le premier peut se formuler ainsi : un évêque s'est rencontré qui dans l'espace de près de vingt ans, a interdit ou fait démolir cinquante-six églises ou chapelles, dans un diocèse qui comptait plus de six cents paroisses, vingt-quatre monastères, et un nombre considérable de petits bénéfices sans charge d'âmes. Donc cet évêque fut imbu de l'esprit philosophique.

A cela nous répondrons : nous sommes prêt à vous donner raison si vous nous *prouvez* que cet évêque a détruit des temples consacrés au Seigneur, même dans cette proportion restreinte, pour le plaisir de détruire. Que s'il a eu des motifs sérieux, comme nous avons tout lieu de le croire, pour rendre les ordonnances incriminées, il est possible qu'il ait excédé parfois dans l'exercice de son droit. Mais ici encore c'est à vous de faire *la preuve* de votre allégation. Et quand l'abus serait démontré, nous dirions : l'évêque n'a pas observé rigoureusement les prescriptions du droit canonique. S'il l'a fait sciemment, il s'est rendu coupable aux yeux de l'Église ; s'il a commis la transgression sans bien s'en rendre compte, il a pu pécher par ignorance. Mais il n'en résulterait pas qu'on puisse soutenir avec l'abbé Roy de Pierrefitte, que ledit évêque était pour cela entaché de philosophisme.

Pour éclairer le débat, il est bon de savoir que l'obligation de subvenir aux frais d'entretien des bâtiments ecclésiastiques, notamment des églises paroissiales, a été imposée par le Concile de Trente[1] à la fabrique, subsidiairement aux patrons et à tous ceux qui perçoivent des revenus de cette église, enfin à leur défaut aux fidèles. Dans le cas où tous ces subsides seraient insuffisants, la paroisse doit être incorporée à une autre paroisse, et les bâtiments ecclésiastiques peuvent recevoir une destination profane mais con-

[1] Concil. Trident. Sess. XXI, cap. VII. Episcopi transferant una cum oneribus Ecclesias, quæ nequeunt instaurari ; alias vero reparari procurent.

.... Episcopi, etiam tanquam apostolicæ sedis delegati, transferre possint beneficia simplicia, etiam juris patronatus, ex ecclesiis, quæ vetustate, vel alias collapsæ sint, et ob eorum inopiam nequeant instaurari, vocatis iis quorum interest, in matrices aut alias ecclesias locorum eorumdem, seu viciniorum, arbitrio suo.... Parochiales vero ecclesias etiamsi jurispatronatus sint, ita collapsas refici, et instaurari procurent ex fructibus, et proventibus quibuscumque, ad easdem ecclesias quomodocumque pertinentibus..... Quod si nimia egestate omnes laborent, ad matrices seu viciniores ecclesias transferantur, cum facultate tam dictas parochiales, quam alias ecclesias dirutas, in profanos usus non sordidos, erecta tamen ibi cruce, convertendi.

venable. S'ils menacent ruine, on peut les démolir. Il en est de même des chapelles publiques et rurales; mais, pour celles-ci, l'intervention de l'évêque n'est requise, que dans le cas où elles sont bénites.

Or, ceux qui connaissent l'histoire du Limousin savent très bien qu'au siècle dernier encore, la province était couverte de petits établissements, de fondations de toute nature, dont les ressources diminuées par la guerre de cent ans, par les dévastations des Huguenots, par les frais des procès, par les usurpations ou les extinctions, étaient devenues insuffisantes. Ici, on trouvait des chapelles et pas de desservant; là, des titres d'hôpitaux qui n'existaient plus réellement depuis des siècles.

Si Mgr du Coëtlosquet doit être compté parmi les prélats *unisseurs*, il n'a fait que suivre en cela le courant de son temps, qui avait au surplus dans une certaine mesure sa raison d'être, étant donné l'état de choses que nous venons de décrire. Et très sincèrement, nous ne voyons pas quel reproche on pourrait faire à un évêque d'avoir cherché à remédier à une situation pareille, en se servant des moyens mis par l'Eglise elle-même à sa disposition. C'est l'abus dans l'emploi de ces moyens, en dehors des cas prévus par les canons, qui seul serait condamnable. Encore resterait-il à produire la preuve de cet excès de pouvoir. Nous attendons que notre contradicteur la présente, car évidemment il ne suppose pas que nous allons passer en revue les cinquante-six cas d'union ou de démolition relevés par l'abbé Roy de Pierrefitte, pour démontrer que chaque fois le prélat n'a pas outrepassé son droit; la présomption de la légalité des ordonnances épiscopales est en sa faveur jusqu'à nouvel ordre. Le lecteur ne nous permettrait pas d'ailleurs d'en agir autrement et de descendre dans de plus amples détails. Il comprend, d'autre part, combien il est difficile de faire aujourd'hui une enquête complète, pour juger d'une façon impartiale des faits de cette nature. Il faudrait pour cela connaître exactement l'état des édifices religieux frappés par les arrêtés d'interdiction et de démolition; or cet état ne nous est connu en général que par les actes officiels qui posent des prémisses d'où doit découler forcément l'union, ou la suppression; et en second lieu par les protestations, appels, etc., émanant des bénéficiers atteints, et ayant intérêt à maintenir les abus à réformer. Comment espérer pouvoir réunir à nouveau toutes les pièces du procès et entendre les deux parties, avant de prononcer entre elles!

Parmi les prédécesseurs de Mgr du Coëtlosquet sur le siège de Saint-Martial, il en est un dont la mémoire est particulièrement vénérée à Limoges, et qui mérite cependant au même titre d'être compté parmi les prélats unisseurs. C'est Mgr de La Fayette qui ne s'opposa pas en particulier à l'union à l'hôpital général d'un certain nombre d'établissements ayant un caractère religieux. Or personne n'a osé soutenir jusqu'à présent que ce pieux évêque fût entaché d'hétérodoxie ou de philosophisme. Bien au contraire, on vient de donner tout récemment une place d'honneur à son portrait dans un des bâtiments du grand séminaire, et on lui a choisi pour pendant celui d'un de ses collègues.... qui n'est autre que Mgr du Coëtlosquet. Singulier rapprochement à faire, n'est-il pas vrai, au moment même où surgit cette polémique ! Faut-il croire que les directeurs du Séminaire sont eux aussi imbus des mêmes principes philosophiques, pour avoir fait un pareil choix ! ou bien s'ils sont de bonne foi dans leur erreur, comment une voix ne s'est elle pas élevée autour d'eux pour dénoncer le scandale, et faire reléguer les deux malencontreux tableaux au garde-meuble ?

Le second grief de notre critique consiste dans un mot de louange pour d'Alembert et ses œuvres, prêté à Mgr du Coëtlosquet. Cette anecdote court, il est vrai, certaines biographies qui se sont copiées les unes les autres ; il n'y a qu'un malheur : c'est qu'elle est absolument suspecte, et en contradiction manifeste avec tout ce que nous savons de la vie et des principes du prélat. Qu'il nous suffise de rappeler, avec M. Kerviler, que Suard rapporte le premier ce propos louangeur vingt-cinq ans après qu'il aurait été tenu, qu'il ne cite ni la personne dont il le tient, ni le philosophe auquel s'applique cet éloge ; enfin, que Mgr du Coëtlosquet n'était plus là soit pour infliger un démenti complet à son collègue, soit pour dire si ses paroles, reproduites d'une façon si singulièrement précise à un quart de siècle de distance, n'avaient pas été détournées de leur véritable sens. Nous sommes surpris que l'abbé Roy de Pierrefitte ait admis si légèrement, et sans contrôle, un récit qui porte une atteinte grave à la réputation d'un évêque, mais nous comprenons qu'il n'ait rien dit de la réfutation de M. Kerviler. Quant à notre critique, qui l'a lue d'un bout à l'autre, il aurait pu nous dire au moins ce qu'il en pense, et y répondre par quelque argument, s'il ne la trouve pas juste. Au lieu de cela, il la passe complètement sous silence, et laisse par là-même à entendre aux lec-

teurs, qui n'ont pas pris connaissance du travail de M. Kerviler, que Mgr du Coëtlosquet a en effet tenu le propos qu'on lui reproche. Nous n'insistons pas davantage, nous contentant de signaler ce procédé de tactique discourtoise, qui se retourne contre son auteur.

Du reste, l'abbé Roy de Pierrefitte semble avoir pris soin d'atténuer ce que son accusation pouvait avoir de trop absolu, en citant ce passage d'un dictionnaire historique publié en 1804 par Chandon et Delandine et caractérisant ainsi le prétendu philosophe : « Il était bienfaisant sans ostentation, *pieux* sans aigreur ; la bonté, « la modestie, la modération formaient la base de son caractère. Il « fut inaccessible à l'ambition comme à l'esprit de parti, et dans « les troubles qui agitèrent l'Eglise de France, il se contenta de « *prier* pour la paix. » — Voilà une note bien différente, conforme d'ailleurs à l'appréciation de tous les biographes sérieux, qui ont eu à juger l'ancien évêque de Limoges. Il est bon aussi de remarquer qu'au début de ce siècle, on ne parlait de piété que lorsqu'il y en avait vraiment, et lorsqu'elle était apparente aux yeux de tous. Mais alors comment concilier cette piété avec l'incrédulité propre aux philosophes du XVIIIe siècle ? Ajoutons, pour être exact, que bien que partisan de la paix, Mgr du Coëtlosquet fut l'ennemi déclaré des jansénistes, et par suite fut plus d'une fois en butte à leurs attaques passionnées, dont on retrouve l'écho dans les *Nouvelles Ecclésiastiques*, l'organe principal de la secte. Cela même sert de prétexte à M. A. L. pour renchérir encore sur le jugement de l'abbé Roy de Pierrefitte, et lui donner l'acception la plus mauvaise qu'il soit possible d'imaginer.

« Si l'on prétend y objecter, continue-t-il, que J. G. du Coëtlos- « quet a obstinément combattu les jansénistes, il suffira peut-être pour « expliquer cette conduite de rappeler le mot attribué à Louis XIV : « mieux vaut être athée que janséniste. »

Ou cette allusion n'a aucun sens, ou bien elle tend à insinuer que Jean Gilles du Coëtlosquet étant philosophe, au point de ne plus croire en Dieu, cachait son jeu en faisant la guerre au jansénisme. Ce n'était pas assez de le présenter comme un fauteur des Encyclopédistes, de d'Alembert et de Diderot ; il fallait le faire passer pour un hypocrite, qui renie en même temps sa foi et la vieille devise de sa famille. Cette double imputation dépasse les bornes de la calomnie permise, ou du moins usitée entre ennemis qui ne regardent pas aux armes dont ils se servent ; mais par suite elle se

réfute d'elle-même. Au lieu de nous indigner, sachons gré à l'auteur de l'avoir émise sous une forme dubitative, et accordons-lui les circonstances atténuantes, qu'on concède plus volontiers à celui qui, ayant à moitié conscience de l'énormité d'une injure, semble la rétracter presque aussitôt.

« M. Kerviler, poursuit notre critique, fera donc bien de reprendre « l'étude des textes, de supprimer ces expressions de *secte jan-* « *séniste, secte philosophique,* dont il use presque à chaque page « comme d'un repoussoir, et aussi de recueillir dans les publica- « tions locales tous les détails qu'elles contiennent encore sur « l'ancien évêque de Limoges. Nous lui signalerons provisoirement « les suivantes..... »

Nous voulions croire à un demi-repentir ; mais non : l'attaque se poursuit rigoureuse, impitoyable. Puisque Mgr du Coëtlosquet a joué un double jeu, et n'a été au fond qu'un hypocrite, feignant de lutter contre les ennemis de l'Eglise, alors qu'il ne croyait à rien, pourquoi nous parler plus longtemps de sectes janséniste et philosophique, combattues à outrance par un sectaire qui était leur adepte ? Allons, M. Kerviler, retournez à vos documents, et apprenez à lire, avant que d'écrire ; retournez à l'école, vous dis-je. Vous passiez jusqu'à présent pour un écrivain distingué, un mathématicien émérite, un travailleur infatigable, un érudit de premier ordre ; lauréat de l'Académie française, vous aviez brillé dans les sciences comme dans les lettres, et vous vous disposiez à ceindre de nouvelles couronnes : mais toute cette belle réputation est d'emprunt, comme celle de votre évêque, c'est moi qui vous le dis, foi de critique !...

Nous étions tout à l'heure porté à l'indulgence : serions-nous passé subitement à l'extrême opposé? Nous ne le croyons pas, car si notre traduction est une amplification, elle reproduit fidèlement la pensée de l'auteur, et ne fait que l'accentuer davantage. Nous voilà fixés désormais sur le vrai sens d'une accusation qui pouvait paraître un peu vague tout d'abord. La sentence est prononcée d'un ton d'oracle, qui ne souffre pas de réplique, et le verdict atteint même l'avocat malencontreux, qui s'est permis de défendre une cause perdue d'avance. Voyez plutôt avec quel dédain et quelle commisération le juge le remet à sa place. Aurait-il donc été blessé au vif par ces termes qu'il réprouve de « secte janséniste, secte philosophique » qui sonnent cependant si bien sous la plume de

M. Kerviler, quoique le mot de secte ne convienne à vrai dire qu'à l'hérésie et non à la libre-pensée? et s'il a été blessé par une arme qui n'était point dirigée contre lui, nous sera-t-il permis de lui demander si ce n'est pas à titre de philosophe, plutôt que de janséniste? Que ne s'en prend-il alors à lui-même? Mais examinons ces documents que le critique veut bien signaler à l'attention de M. Kerviler et qui viennent si opportunément à l'appui de sa thèse :

« 1° Ordonnance de J.-G. du Coëtlosquet, évêque de Limoges (1758) « rendue à la requête du sieur Foucaud des Farges, chapelain de « l'Hôtel-Dieu de Bourganeuf, réduisant à 200 les 365 messes fondées « pour feu Jean Gayaud, prêtre, célébrées journellement dans la « chapelle de l'Hôtel-Dieu (*Invent. des archiv. hospit. de Bourganeuf* « c. 1). » Voilà, ajoute M. A. L. une ordonnance qui ne témoigne guère « du respect des fondations testamentaires chez cet évêque apostolique. »

Il faut que cette épithète « d'apostolique » ait bien scandalisé le collaborateur de la *Revue historique*, pour qu'il y revienne à si peu d'intervalle. Si c'est elle qui a été la cause première de tout le débat, que M. Kerviler la retranche donc pour donner satisfaction à cet hypercritique : les faits restent qui ont leur éloquence, et la carrière de Mgr du Coëtlosquet n'en demeurera pas moins celle d'un évêque digne de ce nom. Il arrive d'ailleurs fréquemment qu'on parle des « travaux apostoliques » d'un saint et vertueux prêtre, pour signifier que son ministère a été fécond et a produit des fruits abondants; on dira de même d'un zélé missionnaire, qu'il est « un apôtre ; » personne parmi les lecteurs avisés ne s'y méprendra, et ne songera à se formaliser de ce qu'une expression, consacrée par l'usage, peut avoir d'hyperbolique.

Mais revenons à l'ordonnance en litige. Il est question, cette fois, d'une disposition testamentaire, faite en faveur de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Bourganeuf, suivant laquelle le chapelain devait célébrer, pour le repos de l'âme du fondateur, un nombre déterminé de messes. Par suite de vicissitudes que nous ignorons d'une façon précise, mais que l'on devine aisément, les revenus étant devenus insuffisants pour assurer la fondation, le bénéficier réclame une réduction des messes qu'il est chargé de dire, et l'évêque lui donne satisfaction dans une certaine mesure. Mais c'est là ce qui est arrivé très fréquemment jadis, et se reproduira tous les jours, soit à cause de la dépréciation de l'argent d'un

siècle à l'autre, soit parce qu'une terre cesse d'être d'un aussi bon rapport. Il est évident que ces fondations de messes, plus encore que les autres dispositions testamentaires, doivent être réalisées consciencieusement, d après la volonté du fondateur, et ce n'est que pour des motifs graves qu'elles peuvent être réduites par l'évêque. Mais ces motifs peuvent parfaitement se présenter, comme l'a prévu le concile de Trente dans sa dernière session, et les évêques sont compétents pour prononcer en cette matière. Leur pouvoir va même très loin, car après examen de l'affaire, ils peuvent statuer ce qu'ils croient être le plus expédient pour le culte divin, l'honneur de Dieu et l'utilité des Eglises, de telle sorte cependant que l'on fasse toujours mémoire des défunts, qui ont laissé des legs destinés à de pieux usages pour le repos de leur âme. Le décret prévoit en particulier le cas où les honoraires des messes rétribuées sont si peu importants, qu'il devient difficile de trouver un prêtre qui veuille accepter cette charge[1]. Ne sommes-nous pas précisément en présence d'une hypothèse semblable, et l'évêque de Limoges devait-il, pour respecter l'intention des morts, manquer de charité envers les vivants, en maintenant une obligation qui ne répondait plus aux conditions primitives, et semblait onéreuse au réclamant ? Ne risquait-il pas en conservant la fondation dans sa teneur première, que le sieur Foucaud des Farges renonçât à son bénéfice, et que personne ne se présentât pour prendre sa succession ?

Nous croyons ce point suffisamment éclairci et nous pouvons constater ici une fois de plus que certains critiques, en particulier

[1] Concil. Trid. Sess. XXV. Cap. IV. Ubi nimius est missarum faciendarum numerus, statuant Episcopi, Abbates et Generales ordinum, quod expedire judicaverint.

Contingit sæpe in quibusdam ecclesiis, vel tam magnum missarum celebrandarum numerum ex variis defunctorum relictis impositum esse, ut illis pro singulis diebus, a testatoribus præscriptis, nequeat satisfieri ; vel eleemosynam hujusmodi pro illis celebrandis ideo tenuem esse, ut non facile inveniatur, qui velit huic se numeri subjicere..... Sancta Synodus... facultatem dat Episcopis, ut in synodo diœcesana, item Abbatibus et Generalibus ordinum, ut in suis capitulis generalibus, re diligenter perspecta, possint pro sua conscientia in prædictis ecclesiis, quas hac provisione indigere cognoverint, statuere circa hæc quidquid magis ad Dei honorem et cultum, atque Ecclesiarum utilitatem viderint expedire : ita tamen, ut eorum semper defunctorum commemoratio fiat, qui pro suarum animarum salute legata ea ad pios usus reliquerunt.

ceux qui se disent philosophes, parlent des choses d'administration religieuse comme les aveugles des couleurs. Voyons maintenant les dernières pièces du procès ; nous copions textuellement.

« 2. — Lettre datée de Paris, 28 avril 1742, et signée Auzanet, « à l'adresse de M. de Guartempe, subdélégué de l'Intendance de « Limoges, près Arnac. »

L'auteur, ajoute M. A. L., rend compte des démarches qu'il a faites « auprès de M. et de Madame de Saint-Germain, du premier « secrétaire du clergé, et de plusieurs personnes, pour apaiser M. de « Limoges (du C.) lequel avait pris avec trop de feu un appel « comme d'abus de son règlement contre les prêtres prébendés, inter- « jeté par M. Roujon en vertu d'un pouvoir spécial de sa compagnie. « *(Invent. des Archives de la Creuse,* E. 1153.) »

Mais cette lettre nous paraît tout à l'éloge de l'évêque et non du philosophe, et nous n'admettons pas qu'on dise qu'ici encore Mgr du Coëtlosquet a usé d'habileté et caché son jeu sous une feinte indignation. Car enfin, s'il réclame en faveur de l'indépendance de la juridiction ecclésiastique, qu'il veut préserver des empiètements du pouvoir civil, il est tout à fait dans son rôle ; d'autre part, on ne peut dénaturer tous ses actes, en y voyant une supercherie continue, servant de masque à l'ami de d'Alembert.

Restent encore deux documents au dossier :

« 3. — Prise de possession par Antoine Vauquinot, au nom de « J. G. du Coëtlosquet de la Cellererie du chapitre de Tulle, 1725. « *(Invent. des Archiv. de la Corrèze.* E. 823).

« 4. — Deux lettres de Jean-Gilles du Coëtlosquet à la supérieure « de l'hôpital de Magnac-Laval, où il exhale ses plaintes sur l'igno- « rance des demoiselles de condition, 1746. *(Invent. des Archives « hospit. de Magnac-Laval.* H. 2.) »

Nous ne voyons pas en quoi ces pièces, complètement étrangères au débat, pourraient être compromettantes pour la mémoire de l'évêque. Nous ne nous y arrêtons donc pas, mais nous nous demandons pourquoi M. A. L. qui a débuté par féliciter ironiquement M. Kerviler des « copieux renseignements » donnés dans sa notice sur Mgr du Coëlosquet, tombe lui-même dans ce prétendu travers qu'il signale chez autrui, en l'exagérant. Nous aurions aimé à voir le critique se radoucir à la fin; mais non, son article de compte-rendu s'arrête là brusquement, et nous ne trouvons plus que les deux lettres initiales des nom et prénom du signataire.

(A Suivre.) E. M. C.

A LA MEMOIRE

DE

MONSEIGNEUR BOUCHÉ

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS[1]

AVERTISSEMENT

L'éditeur de ces *Documents* remercie du fond du cour les nombreux amis de Monseigneur Bouché auxquels il doit la communication de lettres très intéressantes. Malheureusement beaucoup de ces lettres sont arrivées bien tard : elles trouveront place dans la biographie de l'Évêque de Saint-Yves. Malgré les remaniements que ces communications tardives ont rendus nécessaires, nous espérons pouvoir déposer cette biographie sur le tombeau de Saint Yves, le 19 mai prochain, deuxième anniversaire de la mort de Mgr Bouché, ou plus exactement de sa maladie.

L'abondance extrême des documents communiqués nous oblige, pour pour ne pas encombrer des colonnes hospitalières de la *Revue de Bretagne* (et malgré l'accueil fait à tout ce qui concerne Monseigneur Bouché) à opérer, au milieu de ces pièces, de larges et profondes coupures. Mais les amis de celui qui personnifiera désormais le type de l'*évêque breton* n'y perdront rien ; et ils retrouveront dans le tirage qui est fait à part tout ce que nous sommes obligé de supprimer ici.

R. Oheix.

[1] V. les numéros de Mai, Juillet et Septembre 1889.

XXXVII

A Monsieur Jules Bouché.

Paris, le 29 août 1870.

Mon cher Jules,

Sois sans inquiétude relativement au frère Hubert. Son régiment avait envoyé, au début de la guerre, 18 compagnies, 2400 hommes ; il était resté en Afrique 9 compagnies ; le frère commande l'une de ces compagnies. J'ai reçu ce matin même un mot de lui. Il me marque qu'il arrive de Constantine avec un détachement de 500 hommes qu'il était allé y chercher ; que ces zouaves allaient s'embarquer pour l'armée du Rhin, ou plutôt pour le camp de Châlons où ils aideront à reformer le régiment, qui se trouve réduit à 603 hommes et 20 officiers. Du reste, tu as lu la lettre si émue du brave colonel Bocher. — Le frère me dit qu'il est probable qu'ils partiront tous. Il n'accompagne pas le premier convoi, mais son tour peut venir. Pendant mon séjour à Rostrenen, j'avais reçu un mot d'Hubert. Au début de la guerre, il écrivit à Théodore pour lui dire qu'il restait en Afrique. Théodore me l'envoya en communication. Je regrette de ne t'avoir pas écrit à ce sujet[1]...

... J'ai su de tes nouvelles par Monsieur Le Coïc. Ce Monsieur est vraiment très bien. Je ferai l'un de ces jours la démarche qu'il m'a demandée. Je t'aviserai du résultat.

Je reste à Paris. J'aurais cependant bien désiré faire campagne. L'incertitude où nous sommes relativement à la possibilité du départ du Ministre (que l'Aumônier en chef accompagnerait) m'arrête. Bernard est parti comme aumônier de la 4e division du IIIe corps. J'ai fréquemment de ses nouvelles. Il va bien. Quelle belle campagne il fait, le coquin !

[1] Nous laissons de côté une partie de cette lettre consacrée à six tonnelets de vin d'Espagne que l'abbé Bouché expédiait à ses amis, sauf un seul qu'il recommandait d'expédier à Rostrenen, ajoutant : « C'est pour la cave de retraite. »

Cela finira bien, n'en doute pas. Qu'il est heureux que, dans la situation de nos forces, nous ne nous soyons pas avancés au cœur de l'Allemagne ! C'eût été un désastre comme celui de Russie. Nous aurions été étouffés, écrasés par le nombre. On devient plus raisonnable à Paris, mais la Chambre est détestable. Oh ! les Byzantins !

Embrasse bien Joséphine et tous les enfants, et crois-moi, mon cher Jules, ton frère bien affectionné.

XXXVIII

A la sœur Marie d'Alcantara.

Paris, le 13 septembre 1870.

Ma bonne Aglaé,

N'ayez pas trop d'inquiétudes à mon sujet. J'espère que Dieu me gardera et ce qu'il garde est bien gardé. Du reste, si, comme tant d'autres, je devais disparaître dans le naufrage de la patrie, il ne faudrait pas trop me plaindre. Au collège on nous a dit qu'il est beau et glorieux de mourir pour la patrie. En proie aux cuisantes angoisses du patriotisme, je commence à me persuader que cela n'est pas une rengaine et qu'un homme de cœur donne avec joie sa vie plutôt que de voir l'asservissement de son pays. Un curé ne peut pas prendre le mousquet, dans l'état de nos mœurs du moins ; si Dieu m'appelait à lui, ce ne serait donc pas les armes à la main que la mort me surprendrait, mais je tâcherai de faire autrement mon devoir.

Dans ces moments critiques chacun doit rester à son poste. Il est certain que notre chère Bretagne m'offrirait un calme que je ne trouve pas ici. Mais le devoir refoule cette pensée comme une tentation mauvaise.

Il ne faut pas, ma chère amie, désespérer du triomphe définitif de notre chère patrie, dans la lutte qu'elle soutient contre les barbares.

Je ne connais pas les desseins de Dieu, mais il me semble qu'il a assez châtié notre orgueil et que le temps de sa miséricorde va commencer. Puissent les dissensions intestines ne pas augmenter encore nos désastres ! Que Dieu se lève et nous sauve de nos ennemis !

L. Grisy et P. Cozic ont passé hier au soir la soirée avec moi. Ils sont chargés avec 80 ou 100,000 mobiles de la défense de Paris. Ce sont de braves jeunes gens qui feront, j'en suis persuadé, bravement leur devoir.

Merci de votre bon souvenir, ma chère Aglaé. J'espère que ce mot vous parviendra, car les Prussiens sont au moins à quinze lieues de Paris et notre ligne de Bretagne est encore libre sans doute.

Les évènements m'obligèrent à rentrer brusquement à Paris, avant la fin de mon congé. Je ne pus m'arrêter à Saint-Brieuc, à mon grand regret.

Excusez ce griffonnage. Je vous dis adieu de tout mon cœur, ma chère Aglaé, et vous prie de me croire votre bien affectionné cousin et ami.

XXXIX

A Monsieur Jules Bouché.

Paris, le 14 septembre 1870.

Mon cher Jules,

Je t'envoie quelques lignes avant que les communications ne soient interrompues entre Paris et les provinces, ce qui, dit-on, ne saurait pas tarder. Les barbares approchent. On se prépare à les bien recevoir. Je pense que la résistance sera sérieuse et peut-être même poussée à outrance, si elle n'est pas entravée par des dissensions intestines Que Dieu protège la France !

Tu es seul maintenant. J'ai appris par Théodore que Joséphine et les enfants se trouvaient à Rostrenen. Dans les circonstances actuelles, cela vaut mieux.

Le zouave est toujours à Philippeville, et je ne pense pas qu'il puisse de sitôt prendre part à la guerre, car il n'y a absolument que des conscrits au dépôt. J'ai vu quelques moblots du pays, entre autres le capitaine L. Grisy, brave garçon, intelligent, assez troupier, et bien résolu à faire son devoir.

Pour moi, je ne sais pas si mon rôle va consister à gratter du papier par continuation. Qui sait ? J'irai peut-être dans un fort, car nous n'avons pas de nouvelles d'un des aumôniers qui avaient été désignés pour le service. La marine défend six forts.

Tu peux me répondre. Ou je me trompe fort, ou les lignes ne seront pas coupées avant quelques jours. Donne-moi donc, par un mot de tes nouvelles, et crois-moi, mon cher ami, ton frère et ami bien dévoué.

XL

M. Théodore Bouché à M. Jules Bouché.

Loudéac, le 21 Janvier 1871.

Mon cher Jules,

.... Je suis en correspondance assez suivie avec nos deux frères. Il va sans dire qu'en ce qui touche l'abbé, c'est lui seul qui en fait les frais. Il se porte bien. Il emploie ses loisirs à faire dans les Ambulances de Paris ce qu'il appelle *du ministère breton.*

Il soulage autant qu'il est en lui les besoins matériels et moraux de nos pauvres compatriotes exilés sur les tristes bords de la Seine Avec l'esprit de prévoyance qui distingue la fourmi, notre abbé a fait en temps utile de petits approvisionnements, dont il n'est pas avare du reste, car un de mes amis a mangé du beurre chez lui la semaine dernière. Il me l'apprend avec l'étonnement d'un homme qui aurait mangé des diamants.

Quant à notre zouave, il est par continuation à Montpellier, où il est chargé de la formation de régiments de marche. Il se lamente et crie comme un blaireau, d'abord parce qu'on tarde à le nommer chef de bataillon, ensuite parce que l'inaction lui pèse. Je connais particulièrement Glais-Bizoin et Freycinet, et il me serait facile de lui donner satisfaction, mais j'hésite à l'arracher à un repos sans péril, dans ces temps d'hécatombes humaines....

XLI

Monseigneur Reyne à l'abbé Bouché.

Basse-Terre, le 12 mars 1871.

Bien cher ami et cher Chanoine,

Enfin je puis vous écrire avec un peu d'espérance que vous recevrez ma lettre : répondez-moi le plus tôt possible et dites-moi ce que devient l'Aumônier en chef, ce qu'est devenu Fauveau ; dites-moi si Bonnard est encore en vie et s'il se porte bien. Que de fois j'ai pensé à vous tous ! En revenant de Rome, j'avais le projet d'aller passer un mois avec vous à Paris ; hélas ! j'avais compté sans les Prussiens et sans le tremblement de terre qui a bouleversé notre pays. Que la volonté de Dieu soit faite et que tout finisse bientôt, avec une bonne paix qui nous rende la prospérité et la tranquillité dont nous avons si grand besoin !

Ayez la bonté de me faire une commission *à laquelle je tiens beaucoup* : allez chez Kretly et achetez-moi une croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, *en argent doré :* — il faut une croix de commandeur du *Mérite Civil*, car, comme vous le savez, dans l'ordre de Saint-Grégoire, il y a les deux, *ordre civil* et *ordre militaire :* c'est le *civil* qu'il me faut, pour en faire cadeau à mon Gouverneur, à qui j'ai obtenu cette croix... Le Père Peurecet a encore, le bon Père, mes bulles, mes timbres, une partie de mon argent. J'ai reçu de ses nouvelles chaque mois par ballon. Dites-lui mille choses aimables de ma part.

Je suis ici très heureux. J'ai au-delà et bien au-delà de tout ce que j'ai pu rêver, et tout cela, grâce à la Marine. Vous verrez que je ne l'oublie pas dans mon premier Mandement : je vous adresse le 1er et le 2me, — et j'espère que l'Aumônier en chef aura bientôt une position comme la mienne. A Bordeaux, j'ai insisté pour cela auprès du cardinal Donnet, qui était on ne peut mieux disposé. Gardez ceci pour vous. *Ajaccio est libre. Intelligenti pauca....*

Comme je ne sais si ma lettre vous trouvera à Paris, je mets sur l'adresse qu'elle peut être ouverte en votre absence par l'Aumônier en chef, qui aura la bonté, si vous n'êtes pas là, de faire acheter ma croix de commandeur de Saint-Grégoire (ordre civil) et l'enverra au père Peurecet, avec prière de me la faire arriver le plus tôt possible. — Ajoutez-y quelques rosettes d'officier de la Légion d'honneur pour moi.

Adieu, mon cher ami, je serai heureux et je vous écrirai plus longuement quand je saurai si vous êtes encore de ce monde et si la viande de cheval ne vous a pas paru trop indigeste. Mille amitiés à M. l'Aumônier en chef, à Bonnard : je vous embrasse, et suis toujours tout à vous.

† J. Clair.

XLII

L'abbé Bouché à son cousin M. Hubert Bouché.

Paris, le 21 mars 1871.

Mon cher Hubert,

Les singuliers et tristes événements qui viennent de se produire t'auront sans doute engagé à brûler Paris, et à t'installer, pour le moment du moins, à Versailles. Julie est-elle restée avec toi, ou bien a-t-elle repris le chemin de la Bretagne ? Je souhaite que non, afin d'avoir le plaisir de la voir. Du reste, ou je me trompe fort, ou tout ceci ne sera qu'un feu de paille, surtout, si, comme on l'espère, ni le Gouvernement, ni l'Assemblée ne pactisent avec l'émeute. Il n'y a plus de concessions à faire à cette racaille, dont les folies sanglantes

nous rendent la risée du monde. Il paraît qu'enfin les conservateurs commencement à secouer leur torpeur, et à comprendre qu'il faut un peu d'énergie, de discipline et d'organisation pour arracher à la démagogie ce qui reste de notre pauvre France. Les éléments conservateurs des bataillons se comptent, dit-on, et s'organisent ; qu'ils le fassent au plus tôt ; c'est le meilleur moyen, je le pense, d'en finir avec ce tumulte, sans effusion de sang. *Fiat !*

Je ne sais pas encore ce que l'Assemblée a décidé hier. Je viens de lire seulement la circulaire de M. Thiers, et je ne doute pas que ses prescriptions ne soient partout obéies.

Je me suis promené hier avec M. Trégaro *(en pékin)* dans les quartiers témoins de la *victoire du peuple*. C'est d'un grotesque achevé. Si les Prussiens n'étaient pas à quelques pas de nous, ce serait très amusant, amusant à payer sa place. Ces bons gardes nationaux hissés sur quelques tas de pavés, l'arme au bras, l'œil au guet, mais ne voyant rien venir que des badauds qui les admirent ; faisant avec un sérieux d'ânes circuler la foule qui vient voir *comment que c'est fait une barricade !* Ceux qui gardent les *canons*, les *fameux canons*, sont bien plus drôles encore. Ils vous dévisagent tous les passants d'un œil scrutateur et inquiet. Malheur à vous si vous avez l'air d'un officier déguisé ou d'un Prussien. On détache immédiatement deux gardes à vos trousses, qui vous prient de revenir à la barricade vous expliquer avec le *Délégué*. C'est ce qui nous est arrivé hier soir, aux barricades de la place Clichy. On nous a dit qu'on nous avait vus *examiner avec attention* les barricades et surtout les *canons*, et que le Délégué avait pensé que *peut-être bien nous étions des officiers* qui avaient coupé leur barbe, *ou même des Prussiens*. Heureusement que j'avais eu la précaution de prendre mon laissez-passer de la Marine, sans quoi on nous eût flanqués au poste, et à cette heure nous gémirions *sur la paille humide des cachots*.

Je suppose que les communications restent libres avec Versailles. Si les évènements, comme je l'espère, ne prennent pas une mauvaise tournure, s'il n'y a pas de séance dimanche, il faudrait nous réunir. Ou bien, venez tous les deux (si Julie est à Versailles) déjeûner avec moi à dix heures et demie ou onze heures ; ou bien j'irai passer la journée avec vous ce jour-là.

Ecris-moi un mot à ce sujet, et embrasse pour moi Julie, si elle est avec toi, et crois-moi, mon cher Hubert, ton tout affectionné cousin.

XLIII

M. Hubert Bouché, Député du Morbihan, à l'abbé Bouché[1].

Versailles, le 25 mai 1871.

Mon cher Eugène,

J'ai eu le plaisir de recevoir ta lettre du 17 mai. J'ai vu depuis M. Chabrier, il m'a confirmé ce que j'avais appris au Ministère; c'est que l'Aumônerie n'a pas été touchée pour 1871. Mais, plus tard, à la réorganisation, il y aura sans doute une diminution à apporter dans le personnel de l'Aumônerie.

La Chambre a nommé une grande commission de quarante-cinq membres pour la réorganisation de la Guerre et de la Marine. Cette commission commence à peine à fonctionner ; elle s'est divisée en deux sous-commissions, l'une de trente membres pour la Guerre, et l'autre de quinze pour la Marine. S'il y a dans le travail de cette Commission quelque chose concernant l'Aumônerie, je t'en ferai part.

M. Trégaro n'est pas venu à Versailles ; M. Chabrier m'a dit qu'il ne l'avait pas vu.

Les journaux te portent chaque jour le récit des nouvelles, de plus en plus tristes, de Paris. Cette fois le châtiment du ciel s'est appesanti sur Paris qui est livré à l'incendie et aux horreurs de la guerre civile.

Je suis allé hier soir, après la séance, par Sèvres, à Bellevue, au-dessous de Meudon. J'ai assisté, de là, à un spectacle sinistre, impossible à décrire.

J'arrivais de jour à 7 heures et demie. J'ai tâché de prendre mes points de repère pour me rendre compte des ravages de l'incendie. J'avais à gauche le dôme des Invalides ; à droite les deux tours de

[1] Tout s'était trouvé désorganisé, à la suite du départ du Gouvernement qui s'était, comme on sait, réfugié à Versailles. Obligé de quitter Paris, l'abbé Bouché avait gagné Rostrenen, prêt à rejoindre son poste au premier signal.

Saint-Sulpice et le Panthéon. J'avais appris de source officielle que les Tuileries, le Palais du quai d'Orsay, le Ministère des Finances et l'Hôtel-de-ville brûlaient. Me rendant compte de la situation hier soir, j'ai reconnu de suite l'immense fournaise de l'Hôtel-de-ville, le brasier du Ministère des Finances et des Tuileries. Indépendamment de cela, il y avait un incendie considérable qui me paraissait exister dans le quartier de l'Opéra, un autre dans le flanc de la butte Montmartre et un autre vers la gare d'Orléans. Là, chacun devisait et nommait les points et les quartiers qu'il croyait reconnaître. Plusieurs prétendaient que la Conciergerie et le Palais-de-Justice brûlaient. Je pense que c'étaient plutôt les ruines du Palais du quai d'Orsay et quelques pans du Louvre, à la suite des Tuileries.

Devant le Panthéon s'élevait un nuage de fumée blanchâtre qui devait provenir de la canonnade..... Une partie du Luxembourg a sauté hier, vers une ou deux heures. Voilà le bruit courant. A l'aide de bonnes lorgnettes on se rendait assez bien compte du panorama de Paris.

J'ai remarqué que Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, Sainte-Clotilde étaient épargnés ; mais qui peut dire où s'arrêtera l'incendie dans Paris ? le vent souffle assez fort à l'est, et les moyens doivent faire défaut en présence de sinistres aussi nombreux et aussi étendus. On a fait diriger sur Paris des pompiers de tout le voisinage et même de plusieurs villes reliées à Paris par les chemins de fer.

Aux horreurs de l'incendie venait s'ajouter le bruit sinistre du canon qui tonnait à Vanves, Montrouge, vers la place du Panthéon, vers le Père-la-Chaise, les Buttes-Chaumont et la Villette. Les boîtes à mitraille et les obus éclataient sur Paris à chaque minute, comme les éclairs déchirent la nue en temps d'orage.

J'ai quitté mon observatoire, l'âme navrée et je suis rentré à Versailles à onze heures et demie. Ce matin, j'ai entendu bien des nouvelles, mais il en circule de très hasardées et je n'ose les répéter. Ce qui paraît certain, c'est que les ruines dans Paris seront incalculables et irréparables. C'est l'œuvre dernière de la Commune aux abois.

Le carnage dans Paris est énorme ; on parlait hier de 300 officiers de troupe tués dans les rues. — Le massacre des communeux est incalculable.

La troupe est furieuse : elle ne fait pas de quartier,

J'ai reçu avec plaisir les nouvelles que tu me donnes de M. Baldini. Je te prie de lui présenter mon respect et d'offrir mes amitiés à Le Nouvel et à Eléonore.

Ton affectionné cousin.

XLIV

L'abbé Bouché à M. Jules Bouché.

Paris, le 5 janvier 1872.

Mon cher Jules,

Je réponds un peu tardivement à la lettre du 27, qui me confirmait la bonne naissance du petit Corentin. La cause de ce léger retard a été l'affaire dont tu me chargeais. J'ai été plusieurs fois pour voir M. Duplessy, et n'ai pu le rejoindre que mercredi dans la soirée.....

Hubert est venu coucher hier au soir à Paris et ce matin il m'a fait le plaisir de déjeûner avec moi. Il est en parfaite santé, mais... il aimerait mieux être chez lui qu'à légiférer à Versailles...

Je ne te plains pas trop de retourner à la culture des navets et des choux. C'est une industrie pour laquelle j'ai toujours eu une vocation décidée. Qui sait même si je n'irai pas dormir avec mes pères en emportant avec moi ces goûts simples et champêtres, que je n'aurai pu satisfaire ?

Il y a des mariages *dùr*[1] du côté de Rostrenen ; et des morts aussi. C'est l'éternelle histoire.

Embrasse bien pour moi tout ton monde et crois-moi, mon cher Jules, ton frère bien affectionné.

[1] *Dùr*, dans la langue *galaise*, ou moins dans l'usage populaire, s'emploie couramment pour *beaucoup*.

XLV

Mgr Reyne à l'abbé Bouché.

A la Basse-Terre *(Camp-Jacob)*, 23 juillet 1872.

Mon cher ami,

J'ai reçu avec grand plaisir votre lettre du 14 juin et je vous remercie. Déjà une autre lettre, entourée d'un liseré d'azur, m'avait annoncé que l'ami X*** s'était décidé à marcher sur les traces du patriarche Abraham, en devenant enfin chef d'une famille qui sera, je l'espère, aussi nombreuse que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer. J'en suis content ; mais ma joie serait complète si je savais que ce sont les renseignements fantastiques que j'ai donnés à Mme Céleste P*** qui ont amené cet heureux résultat : « Oui, lui avais-je dit en terminant mon allocution, oui, M. X*** est un homme hors ligne. Le Saint-Père, qui connaît les qualités qui le distinguent, lui a donné la croix de *Saint-Grégoire-le-Grand* et le roi du Cambodge l'a couvert de ses ordres pour *services exceptionnels.* » Je vis le moment où Mme P***, tombait en syncope, tant elle était émue : les assistants furent *épatés,* il y avait de quoi ; et moi, je fis une retraite honorable. — Nous avons eu la visite de M. l'abbé Z*** : il a prêché à la cathédrale devant moi, pour la clôture du mois de Marie. C'est toujours un fier hâbleur, qui ne se ménage pas le devant des jambes. J'ai été content de le revoir, cela m'a fait penser à ma vieille escadre : tout cela me fait l'effet d'un rêve. Le P. Guilloux va bien et mène supérieurement le Collège. Nous avons eu, le soir de Saint-Pierre, fête du Collège, une soirée splendide donnée par les élèves. Je leur ai accordé du coup quinze jours de vacances. Il est vrai que tout le monde était sur les dents, professeurs et élèves : je les avais un peu surmenés pour cette fête, ce qui a dépassé de beaucoup nos espérances.

Parlons un peu de moi. Je suis à moitié mort, (avec) la fièvre tous les jours. Je ne puis ni marcher, ni respirer : je suis littéralement fourbu ; je ne vais que par la force de la volonté. Je tiens bon le plus possible, mais je ne sais vraiment ce qui va m'arriver. Je suis à la campagne depuis huit jours : rien n'y fait. Vous pourrez mettre désormais une sourdine à votre guitare et commencer à jouer en douceur l'hymne du retour. Au reste, le 1er mars 1874, j'ai droit à ma retraite et si, d'ici là, je ne suis pas cuit, je rentre dans mes foyers. Nous n'avons pas d'épidémie ; l'état sanitaire est parfait, heureusement pour moi. On devrait envoyer tous les évêques de France passer trois ans ici : je prendrai la queue de la liste, et quand je serai encore le premier à marcher, je reviendrai. Et mes collègues de France trouvent que les temps sont durs ! Mais, s'ils veulent permuter?... Je me sacrifie, et sans leur demander le moindre retour.

Dites mille choses aimables de ma part à M. l'Aumônier en chef. J'oublie toujours de lui envoyer son titre de Vicaire-Général, mais je le ferai prochainement. Je vois avec plaisir par votre lettre qu'il n'oublie ni la route de Vannes, ni les illustrations de son diocèse, Mgr Bécel, Nicolas, Leroux, Guillouzo, et le digne Collet. — J'ai appris l'autre jour que le bonhomme Jean Minet était mort à Riantec ; ce sera un débarras pour C*** qui pourra se livrer avec plus de raideur à l'éducation du lapin domestique et au *perfectionnement* du cidre. — Mes félicitations et celles du P. Guilloux à M. Bernard ; mille et mille souhaits pour l'ami Bonnard. Je n'ai pas de commissions à vous donner cette fois-ci, ce sera pour plus tard. Je puis à peine tenir la plume : je tremblotte comme un vieillard, et cependant je ne suis pas malade. C'est à n'y rien comprendre.

Adieu ; je vous embrasse en me disant toujours tout à vous.

† J. Clair.

XLVI

L'abbé Bouché à M. Jules Bouché.

Paris, le 13 août 1872.

Mon cher Jules,

... Vous allez, à l'occasion de la fête[1], vous trouver tous réunis, car je suppose, je suis même persuadé que Julie, Hubert et les enfants viendront augmenter le nombre, jamais assez grand, des *cousins et cousines de mi-août*. Pour moi, je ne serai absent que de corps seulement; par le cœur et par la pensée je serai à Rostrenen. Je suivrai toutes les péripéties du pardon : aucun détail ne m'échappera, depuis la première course de la veille jusqu'à la rentrée de la procession jeudi, en passant par le feu de joie de mercredi. Je me réserve une place à la droite du vénérable M. Le Ratte, qui sera le *pardonneur* cette année, et nous verrons qui mettra le premier le feu dans les ajoncs artistement disposés par le bedeau. Ce sera *de la triche*; mais la bonne Vierge me le pardonnera bien, d'autant du reste que l'intention seule hélas ! y sera.

Un mot d'Eléonore qui m'a donné de bonnes nouvelles de tout le monde. Mon chef est parti hier matin avec l'évêque de Vannes, qui était venu à Paris pour bénir un mariage. Je suppose que l'absence de M. Trégaro se prolongera jusqu'à la fin de septembre. Bernard, de son bord, prendra ses vacances pour la fin d'août, et restera dehors jusqu'aux premiers jours d'octobre.

Embrasse pour moi Joséphine et tous tes enfants, et offre mes respects et mes amitiés à toute la famille.

[1] Le 15 août, fête de N.-D.-de-Rostrenen.

XLVII

A Mademoiselle Julie Bouché.

Paris, le 30 décembre 1872.

Ma chère Julie,

La présente a tout naturellement pour objet de vous offrir mes vœux à l'occasion du nouvel an. Je vous souhaite donc une bonne année, suivie de beaucoup d'autres, une santé parfaite et enfin (le plus tard possible) le Paradis à la fin de vos jours. C'est la formule des bonnes gens, c'est la meilleure.

Continuez donc, ma chère sœur, à être heureuse pendant l'année qui va commencer comme dans le passé. Il va sans dire que je n'aurai garde de vous oublier dans mes prières; je compte sur la réciproque. Mercredi, j'offrirai pour les frères et sœurs le saint sacrifice de la messe, et j'aurai une mention toute spéciale pour la chère sœur Julie.

Eléonore a dû vous dire le petit changement survenu récemment dans ma manière de vivre. J'ai quitté M. Bernard et je demeure maintenant : 6, rue Casimir Périer, à proximité de mon bureau, et bien plus près de chez M. Trégaro. M. Bernard et moi n'en restons pas moins bons amis, et nos rapports, quoique moins fréquents, resteront aussi bons qu'autrefois et tout-à-fait intimes.

J'ai appris par une lettre de la cousine Julie de Pontivy, que Trévennec était indisposé. J'espère bien que cela n'aura pas de suite et que déjà il est complètement rétabli. Je vous embrasse, ma chère Julie, et vous prie de me croire votre frère tout dévoué et bien affectionné.

XLVIII

A la sœur Marie d'Alcantara.

Paris le 10 mai 1873.

Ma chère Aglaé,

J'ai reçu hier dans l'après-midi votre lettre du 7. Ayant été occupé une partie de la journée aux funérailles de l'amiral Rigault de Genouilly, il m'a été impossible de trouver un moment pour vous répondre avant le départ du courrier.

J'avais appris, lors de la courte excursion que je fis à Pâques en Bretagne, que vous étiez à Rostrenen près de Virginie depuis quelques jours. Mais on ne m'avait pas dit que la situation de votre chère sœur fût aussi grave que vous me le marquez, et j'aime à croire que tout espoir n'est pas encore perdu. J'ai prié tout spécialement ce matin au saint sacrifice de la messe pour Virginie, et pour vous aussi, ma chère Aglaée, et j'ai demandé à Dieu de vous épargner la grande douleur dont vous vous croyez menacée...

On me remet à l'instant votre lettre du 8, dans laquelle vous m'annoncez la mort de Virginie.

Je ne chercherai pas à vous exprimer, ma chère amie, la part que je prends à votre douleur, que je partage en parent et en ami. J'affectionnais sincèrement cette bonne Virginie, et je la regardais comme l'une de mes meilleures parentes de Rostrenen. Je la pleure avec vous, et je joins mes prières aux vôtres pour le repos de l'âme de celle qui nous fut si chère. En attendant que je puisse célébrer un service à Rostrenen, j'offrirai le saint sacrifice, lundi 12, à 8 h. du matin, pour Virginie, et je n'aurai garde d'oublier ceux qui l'ont précédée dans la paix du Seigneur, votre père et votre si excellente mère, que dans la famille nous appelons encore *la bonne tante*. Je vous indique le jour et l'heure, pour que vous unissiez vos prières aux miennes, au moment même où je serai au saint autel.

Puisque vous allez prochainement à Rostrenen, présentez, je vous prie, mes sincères condoléances à Nathalie, à Aristide et à Ambroise.

Je vous écrirai avant de prendre mes vacances, fin juin, et je vous renouvelle l'expression de mes plus affectueux sentiments.

XLVIII

A Monsieur l'abbé Surieux.

Paris, le 30 mars 1874.

Mon cher ami,

Voici le dernier bulletin de santé que je t'enverrai. Le rétablissement de M. l'Aumônier en chef marche à toute vapeur. Il va, ces jours-ci, commencer à sortir en voiture, et il a l'espoir, fondé je

crois, de célébrer dimanche sa résurrection avec celle de Notre-Seigneur. Depuis plusieurs jours, il affronte le grand air sur sa terrasse, et il fait religieusement ses trois bons repas par jour. M. Jean Le Roux est parti hier au soir, parce que la Pâque l'obligeait à rallier son poste. Il nous a quittés absolument rassuré sur la situation de son vieil ami.

M. Trégaro me charge de te remercier de tes bons souhaits, et de t'envoyer ses meilleurs souvenirs.

Crois-moi, mon cher Surieux, ton bien affectionné et dévoué.

XLIX

A Mademoiselle Julie Bouché

Paris, le 16 mai 1874.

Je vous remercie bien d'avoir fait d'une pierre deux coups en me donnant de vos nouvelles et de celles d'Eléonore. Je m'explique maintenant son long silence. La pauvre sœur n'avait que trop de raisons pour faire la paresseuse. Dieu merci, elle n'aura plus bientôt que le souvenir de ces coquins de rhumastismes. Ah ! ma chère Julie, les infirmités commencent à s'abattre sur les enfants de notre mère, et à nous faire souvenir que nous ne sommes plus jeunes. Le *Benjamin*, votre filleul Jules, a eu hier, ses quarante-trois printemps ; et l'aîné, *tonton* Théodore, s'achemine sans trop de regrets, vers la soixantaine. Encore quelques années, et nos lettres ne retentiront plus que de nos tristes doléances sur les terribles envahissements de la vilaine vieillesse, qui marche si vite que rien ne peut l'arrêter. *Ce que c'est que de nous !* Les autres nous ont fait place à notre tour, et la roue marche toujours. Ainsi-soit-il !

Offrez bien à Eléonore mes bons souhaits de prompt et entier rétablissement. Ce ne sera rien, et surtout qu'elle ne s'inquiète pas trop de l'avenir au sujet de ses rhumatismes.

Je vous remercie des nouvelles que vous m'envoyez de notre cher endroit. Ces nouvelles m'ont été confirmées par une lettre de la cousine Julie de Pontivy.

Je ne puis, à mon grand regret, vous dire rien de positif au sujet de mes vacances. L'époque est subordonnée à la décision qui sera prise par M. Trégaro. Il ira probablement prendre les eaux, ou plutôt le grand air et de la distraction, dans le courant de l'été. Mais il est une certitude que je puis vous donner, c'est celle de mon voyage en Bretagne, soit en juillet, soit en août, soit en septembre J'ai de la marge...

Allons, ma chère Julie, assez causé comme ça. Je vous prie d'embrasser pour moi Eléonore, Théophile, et tout le monde chez Jules, et de me croire votre frère bien affectionné et dévoué.

(A suivre.)

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

J'ai entendu pour la première fois le nom de Marion du Faouët, il y a environ quarante ans.

C'était à Corlay, petite ville des Côtes-du-Nord, comprise autrefois dans l'évêché de Cornouaille. Une grand'mère traînait son petit-fils à l'école : l'enfant résistait ; et la vieille, comme dernier argument, le menaça d'*aller chercher Marion*. Ce mot fut magique et l'enfant obéit.

Je demandai quelle était cette Marion élevée ainsi au rang de *Croquemitaine*, et la grand'mère me répondit : « C'est Marion du Faouët.... Je « serais bien fâchée qu'elle vînt. C'était une voleuse de grands chemins, « qui avait tué beaucoup de monde et qui emportait les enfants. On dit « qu'elle a été pendue à Quimper, et elle l'avait bien mérité. Il y a au « moins cent ans de sa mort[1]. »

Des années se passèrent... Un jour, vers 1880, je feuilletais aux Archives du Finistère un registre de la maréchaussée[2], espérant y trouver le nom de Tanguy, cet assassin repentant ou cet innocent injustement condamné, dont la tombe, en la commune de Penhars, est depuis cent cinquante ans l'objet de la vénération populaire[3]. Mes yeux rencontrèrent tout à coup au folio 12, verso, le nom de Marie Tromel dite Marion du Faouet.

[1] Cette vieille femme était, m'a-t-on dit, originaire de Guémené. Le *Croquemitaine* de Corlay est depuis longtemps La Fontenelle, que les mères, trompées par la désinence féminine du nom, appellent *Madame Fontenelle*.

C'est par erreur qu'il a été imprimé que La Fontenelle était né au château de Corlay. La Fontenelle était né au château de Beaumanoir, (paroisse du Leslay, près de Quintin, et non de Botoha, comme le dit le chanoine Moreau, p. 265).

Ce qui est vrai, c'est que en 1594 il s'empara du château de Corlay et ravagea le canton pendant une année.

[2] Ces précieux registres sont pleins de curieux renseignements. Je me permets de les signaler. (B. 818-824).

[3] Voir *Bulletin archéologique* 1882, p. 26. *Promenade à la Montagne de la Justice et à la tombe de Tanguy*.

Ce nom me rendit présent le récit de la vieille grand'mère, et je cherchai la procédure édifiée contre Marion du Faouët. Elle devrait contenir des centaines de pièces[1]. Il n'en reste que de rares débris, des interrogatoires, le jugement de compétence, la sentence de condamnation. Les indications puisées dans ces pièces m'ont mis sur la voie et m'ont permis de faire quelques recherches. Des mains amies ont fouillé pour moi les archives du Parlement de Rennes, et celles du Présidial de Vannes. J'ai interrogé au Faouët, à Gourin, à Guémené, à Pontivy ; et ce qui va suivre est le résultat de ces investigations[2]. Je n'écris pas un roman, mais une histoire.

CHAPITRE Ier

La petite ville du Faouët, aujourd'hui chef-lieu de canton du Morbihan, faisait autrefois partie de l'évêché de Cornouaille. Elle est bâtie sur la rive droite de l'Ellé : sur l'autre rive, à deux kilomètres, auprès du pont qui servait de limite commune aux deux évêchés de Quimper et de Vannes,[3] presque en face de Sainte-Barbe, se voit le village du Véhut[4], paroisse de Priziac.

C'est là que, dans la première moitié du dernier siècle, habitait une famille du nom de Tromel[5] ; et c'est là que, selon la tradition est née Marie Tromel, connue depuis sous le nom de Marion du Faouet.

Marie Tromel déclare en 1747 et 1755 avoir 32 et 40 ans[6], indications qui reporteraient sa naissance à 1715. Dans tous ses interrogatoires, elle dit qu'elle est née au Faouët ; mais son acte de baptême

[1] Cela se déduit de l'énumération faite dans le jugement de compétence prévôtale du 21 mai 1755.

[2] Il n'est pas besoin de dire que les faits puisés dans les procédures méritent seuls une entière confiance. Mes honorables correspondants ne se portent pas garants des faits que la tradition a conservés. J'aurai soin de distinguer dans les notes les faits résultant des procédures et ceux transmis par la tradition.

[3] Aujourd'hui encore le *grand pont*, comme au dernier siècle.

[4] Vehut, Vehaut, Vehonet, Levehoat (carte de l'Etat-major).

[5] Tromel, Tremel, Tromelle, Dromel, dans un seul acte redigé par un archer de la maréchaussée portant un nom alsacien.

[6] Interrogatoire 4 juillet 1747. Vannes. — Id. 21 mai et 2 août 1755. Quimper.

ne se retrouve pas aux registres de la paroisse, ce qui permet d'affirmer qu'elle n'y est pas née. D'autre part, les registres de Priziac n'existent plus de 1696 à 1717. Il n'est donc pas possible de fixer d'une manière certaine la date de sa naissance ; mais il n'est guère permis de douter qu'elle soit née au Véhut, où ses parents étaient domaniers de la famille Jéguic de Stanghingan[1].

Marie Tromel était très jeune lorsqu'elle perdit son père ; et sa mère, nommée Hélène Querneau ou plutôt Kernot, se remaria sans retard.

Marie avait au moins un frère germain, son aîné de deux ans, nommé Corentin, une sœur germaine, sa cadette, nommée Marguerite, et un frère utérin, du nom de Joseph Le Bihan[2]. Deux personnes nommées dans un procès-verbal Alice et Isabelle étaient-elles des sœurs plus jeunes ? — Il semble plus probable qu'elles étaient filles de Marie Tromel. Du moins est-il certain qu'elle a eu au moins une fille[3]. On l'a vue un jour accompagnée de deux filles de dix à douze ans[4], et, dans un interrogatoire[5], elle semble reconnaître qu'elle a eu plusieurs enfants avant celui qu'elle venait de mettre au monde.

La famille Tromel habita le Véhut jusqu'en 1748 ou 1749. Vers cette époque[6], la mère de Marie ou cette dernière seule vint habiter au Faouët une maison qui avait un jardin ouvrant sur la route de Guémené[7].

Vers le même temps, Corentin Tromel s'établit à Ty-Poder, à l'autre extrémité de la paroisse du Faouët, sur la route de cette ville à Pontbriand et au Saint[8].

[1] Ce renseignement et ceux qui vont suivre me sont donnés par les descendants directs de Mme de Stanghingan.

Sur une dernière indication des recherches viennent d'être faites aux registres de Naizin. Ces registres sont complets pour la période 1700 à 1720, et l'acte de baptême de Marie Tromel ne s'y trouve pas.

[2] Interrogatoire, 2 août 1755, Quimper.

[3] Interrogatoire, 26 juin 1748, Vannes.

[4] Interrogatoire, 6 juin 1748, Vannes.

[5] Interrogatoire, 4 juillet 1748, Vannes.

[6] Interrogatoire de Mahé, 6 avril 1748, Vannes.

[7] Interrogatoire, 2 août 1755, Quimper. — Il s'agit de l'ancienne route par Priziac et Ploerdut et non de la nouvelle par Lignol.

[8] Interrogatoire de Corentin, 8 juin 1755, Quimper.

Longtemps avant cette époque, la famille Tromel avait, paraît-il, renoncé à la culture des champs; elle était pauvre et vivait avec peine du produit de diverses industries.

La mère et les enfants faisaient des cribles qu'ils allaient vendre aux pardons et aux foires avec de la tresse, du fil et d'autres menues merceries[1]; ils tenaient des jeux de hasard ou d'adresse sur la voie publique[2], enfin, au moins par occasion, ils débitaient de l'eau-de-vie[3]. Leurs courses s'étendaient jusqu'à cinq ou six lieues du Faouët, notamment jusqu'à Guémené.

Il y a peu de familles aussi humbles que celle-là qui ait eu une destinée plus tragique. Le souvenir de Marie a seul survécu ; mais la postérité a oublié son nom de famille et ne l'a que comme sous les noms de *Marion du Faouet* et de MARIE ou *Marionnie Sinefont.*

II

Marie Tromel avait été tenue sur les fonts de baptême par la dame de Stanghingan qui habitait le château de ce nom (paroisse de Meslan) non loin du Véhut. Mme de Stanghingan ne méconnut pas le devoir de protection et de surveillance que le titre de marraine lui imposait. Mais ses soins n'eurent pas le résultat qu'elle avait espéré : Marie était très intelligente, mais fainéante et menteuse. Elle atteignit ainsi dix ou douze ans, courant les marchés et les foires et prenant goût au vagabondage et à l'oisiveté.

Vers cette époque, Mlles Jaffray demeurant avec leur frère au Port-Louis, vinrent visiter leurs biens aux environs du Faouët[4]. Elles rencontrèrent Marie Tromel. Celle-ci les intéressa par ses grâces enfantines et sa vive intelligence. Peut-être Mme Sanghingan intervint-elle ? Quoi qu'il en soit, Mlles Jaffray résolurent d'enlever l'enfant au milieu dangereux dans lequel elle vivait. Elles la demandèrent à sa

[1] Interrogatoire de Marie, 24 mai, 2 août 1755 — de Corentin 8 juin 1753, Quimper.

[2] Reg du Procureur du roi de la maréchaussée 17 août 1752, Quimper.

[3] Interrogatoire du 2 mai 1755.

[4] Récit transmis par une personne très respectable qui le tenait de sa grand'mère laquelle le tenait d'une des demoiselles Jaffray.

mère qui l'accorda sans peine ; elles l'emmenèrent au Port-Louis et elles comptaient l'attacher à leurs personnes.

Marie passa quelques années dans cette honnête maison et y apprit le français. Mais, en grandissant, sans se corriger de ses défauts d'enfant, avait elle contracté les défauts d'une jeune fille : elle était vaine et frivole, et sa coquetterie désespérait ses pieuses maîtresses. Les caresses échouèrent comme les réprimandes contre sa nature rebelle ; enfin après avoir patienté longtemps, Mlles Jaffray envoyèrent Marie à sa mère.

Nous verrons dans la suite de ce récit comment Marie Tromel, devenue Marion du Faouët, retrouva un jour M. Jaffray, et comment elle lui témoigna sa reconnaissance.

Marie retourna au Véhut. Elle avait besoin de surveillance et de conseils; mais sa mère, qui allait tolérer ses débauches et se faire complice de ses crimes, ne devait lui donner ni le précepte ni l'exemple. La marraine essaya de suppléer à l'indigne mère ; et elle reçut Marie avec sa bienveillance ordinaire; mais, avant que sa patience ne fût lassée, Mme de Stanghingan avait dû reconnaitre que ses soins étaient inutiles. Un jour vint où il lui fallut interdire à sa filleule l'entrée du château de Stanghingan. La débauche de Marie Tromel était devenue publique ; et, vers 1736 ou 1738, elle devint mère : elle avait alors vingt-et-un ou vingt-deux ans[1].

Les profits de la vente des cribles et de la menue mercerie ne permettaient pas à Marie Tromel de satisfaire ses goûts de toilette et de bonne chère. Le bien-être dont elle avait joui au Port-Louis lui rendait la misère plus pénible à supporter. Elle ne tarda pas à joindre aux nombreuses industries de sa famille une autre *profession* qui devait être plus lucrative : elle se fit voleuse de grands chemins.

En 1740, quand elle avait à peine vingt-cinq ans[2], elle exerçait ce métier qu'elle allait faire impunément pendant plusieurs années. Il semble même que, dès son début, elle ait eu l'autorité de *chef de bande*, que nous la verrons, plus tard, exercer de la manière la plus despotique.

Pour expliquer l'ascendant extraordinaire qu'elle a exercé sur

[1] Sa fille avait onze ou douze ans en 1748. Procès-verbal de la maréchaussée de Vannes du 27 juin 1748.

[2] Interrogatoire 24 août 1755. Quimper.

tant d'hommes et pendant si longtemps, la tradition représente Marion du Faouët comme très intelligente et d'une beauté merveilleuse.

Sur le premier point, la tradition ne se trompe pas : les interrogatoires de Marion dénotent un esprit prompt et fécond en ressources. Elle était enjouée et rieuse; et elle trouva le mot pour rire en répondant à ses juges au moment de subir la question ! — L'admiration de ses complices ou la terreur de ses victimes lui avait donné le surnom de *Finefont*, mot qui semble signifier *foncièrement fine et rusée, absolument fine ;* et, devant ses juges, elle se parait de ce surnom avec une sorte de coquetterie[1].

Les grâces de son enfance s'étaient-elles développées avec l'âge ? Avait-elle reçu le don de la beauté, présent funeste à tant de femmes de son espèce ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Le seul signalement qui reste dans la procédure est celui-ci :

« Taille de cinq pieds environ, yeux gris, cheveux chatains roux, une cicatrice au front, visage marqué de rousseurs[2]. »

Mais ce signalement peint Marion à trente-deux ans ; et, à la vie qu'elle menait, elle avait dû vieillir vite. En outre, ses juges la voyaient huit jours après ses couches.

Quoi qu'il en soit, la tradition exagère sans doute, quand elle rapporte que Marion payait de ses faveurs la complicité des hommes de sa troupe ; mais il est du moins certain qu'elle eut successivement plusieurs *favoris*, auxquels son amour fut fatal, comme nous le verrons par la suite.

III

Le Faouët était un quartier général bien choisi pour les expéditions de sa bande. Cette petite ville commandait cinq routes principales : celles de Gourin, de Guémené par Ploërdut, d'Hennebont par Plouay, de Quimperlé et de Scaër. Le pays était parsemé de petits bois ; et les routes souvent abruptes et bordées de hauts talus plantés se prêtaient merveilleusement à des attaques nocturnes.

[1] Tous ses interrogatoires. Elle ne mentionne jamais le surnom de *Marion du Faouët*.

[2] Interrogatoire, 4 juillet 1748, Vannes.

La vente de la petite mercerie dans les pardons, les marchés et les foires fournissait à Marion une occasion presque journalière d'informations. Sa mère, sa sœur, ses frères enrôlés sous ses ordres, tout en offrant leur marchandise, remarquaient le boucher ou le marchand venu pour acheter une bête qu'il n'avait pas trouvée, le paysan qui avait vendu un cheval ou des bœufs dont il emportait le prix. Malheur à eux s'ils s'attardent ! Au coup de sifflet de Marion, deux, trois, dix hommes vont s'élancer sur eux au détour du chemin ; et, quand ils rentreront dans leurs maisons, leurs sacoches seront vides. Malheur aussi au colporteur dont la balle bien garnie retarde la marche ! Si la nuit le surprend, Marion et ses associés[1] vont alléger le fardeau qui pèse sur ses épaules.

Etait-ce parce que le commerce de mercerie servait ainsi à l'utilité commune ? je ne le sais ; mais il me semble que si le produit des autres vols était partagé également entre tous, Marion s'attribuait exclusivement les dépouilles des colporteurs[2]. Viennent maintenant les acheteurs demander du fil, des aiguilles, des mouchoirs de *masily-pastans*[3], la famille Tromel les vend moins cher que tout autre, parce qu'ils ne lui coûtent rien.

Sur un point au moins la postérité a calomnié Marion, c'est quand elle l'a chargée de nombreux assassinats. Ce qui reste des procédures dément ici la tradition. Les hommes que Marion commandait étaient armés ; mais c'était *pour la montre* ; il n'est pas appris qu'ils aient *jamais* fait usage de leurs armes. Une fois, elle parut avec un de ses associés dans un appareil formidable : ils avaient entre eux deux SEPT pistolets chargés[4]. Un homme que Marion haïssait était devant elle, seul et désarmé : elle pouvait le tuer, elle ne lui fit aucun mal, se contentant de l'effrayer de menaces de mort pour le contraindre à s'éloigner.

A peine Marion autorisa-t-elle quelques violences et quelques

[1] Ce mot est employé dans les procédures plus fréquemment que celui de complices. Notre Code pénal a gardé l'expression, *Association de malfaiteurs*.

[2] Int. du 2 août 1755, Quimper.

[3] C'est l'orthographe du greffier de la maréchaussée. Il s'agit de mouchoirs de coton dits *Masulipatam*, du nom de la ville de la côte de Coromandel qui les fabriquait. Ces tissus arrivaient en grande quantité aux entrepôts de la Compagnie des Indes à Lorient.

[4] Infor. du 6 juin 1748. Vannes

coups de bâton pour déterminer une volonté hésitante : elle-même n'a jamais porté qu'un coup de bâton[1]. Il lui est même arrivé d'empêcher ses associés de maltraiter des voyageurs de sa connaissance ; et ce fait est relevé avec raison dans la procédure comme la preuve la plus manifeste du pouvoir souverain qu'elle exercait sur sa bande[2].

Cette fille de plaisir n'était pas cruelle, et nous trouverons dans sa vie des traits de bonté et de reconnaissance.

Et puis Marion *Finefont* était trop avisée pour attirer l'attention et exciter l'horreur par le scandale d'un assassinat sur la grande route. Elle commandait à des hommes violents des ménagements, — j'allais dire une douceur relative, — lorsqu'il eût été peut-être plus facile d'en obtenir des meurtres. Elle était obéie même absente, et les procédures ne relèvent pas en douze années un seul homicide commis par ses ordres. — « A quoi bon, disait-elle sans doute, à « quoi bon verser le sang, quand cette extrémité est inutile ? »

Et elle avait droit de parler ainsi : il semble en effet, que lorsque Marion et sa bande ont demandé la bourse aux passants attardés, pas un n'ait opposé une sérieuse résistance et même se soit fait beaucoup prier. Le soir venu, Marion était maîtresse des routes, et sa souveraineté était acceptée par tous.

Marion avait d'autres habiletés.

Au dernier siècle et en Basse-Bretagne, comme toujours et partout, les pauvres étaient les plus nombreux. Marion ne pouvait lever tribut sur eux ; mais elle sut les faire servir à ses desseins. Il lui suffit de faire largesse aux pauvres de l'argent pris aux riches[3].

Ceux-mêmes qui n'avaient encore reçu d'elle aucune *charité*, redisaient avec une admiration attendrie... peut-être avec un secret espoir, ce que répétaient naguère les conteurs populaires : « Elle dépouilla les riches pour enrichir les pauvres; » et ils pardonnaient des méfaits qui ne les menaçaient pas. Marion se forma ainsi une sorte de clientèle dévouée. Que la maréchaussée s'éveillant un jour prise d'un beau zèle, vienne maintenant chercher des renseigne-

[1] D'après les procédures, ce qui précède est rigoureusement exact.

[2] Jugement du 2 août 1755. Quimper. Réq. du 17 août 1752.

[3] Je ne prétend pas dire que Marion ne sentit pas le *plaisir* de donner aux pauvres. On verra cela plus tard.

ments : elle ne trouvera que des aveugles, des sourds et des muets. Je veux dire que les personnes interrogées par les archers n'auront rien entendu, ni rien vu, et ne diront rien.

Enfin Marion ne s'attaquait qu'à des étrangers comme les colporteurs, ou qu'à des *petites gens*, bouchers, marchands de bœufs, riches cultivateurs. Elle avait deviné apparemment ou qu'ils n'oseraient pas se plaindre, ou que leurs plaintes ne seraient pas écoutées. Parmi les noms des victimes de Marion pas un nom de bourgeois, ou d'homme d'affaires, à plus forte raison de gentilhomme. Au contraire, ceux-ci ont de par Marion, le privilège de passer en sécurité sur la route à l'heure où la prudence commande aux autres de s'enfermer chez eux. Il leur suffit de montrer un *sauf-conduit* de Marion.

Ces sauf-conduits étaient quelquefois sollicités, d'autres fois offerts par Marion avec une aimable insistance ; aucun, je veux le croire, n'avait été payé d'un engagement qui eût créé une sorte de complicité; mais l'honnête bourgeois, le gentilhomme qui tiennent de la grâce de Marion l'heureux privilège de pouvoir aller et venir librement et sans crainte après le soleil couché, se sentiront liés par la reconnaissance; ne se feront-ils pas un scrupule d'aider aux recherches de la maréchaussée. Marion compte sur ce sentiment de réserve et de convenance ; — et, comme nous le verrons bientôt, sa confiance ne sera pas trompée.

Ainsi, les pauvres sont intéressés à ce que Marion poursuive le cours de ses exploits ; et les bourgeois et gentilshommes munis de sauf-conduits n'ont aucun intérêt *personnel* à ce que la maréchaussée mette enfin un terme à ses brigandages.

Du reste ces sauf-conduits étaient par exemple recherchés de fort loin, de Rennes, comme nous l'allons voir.

Marion, qui ne savait pas écrire, remettait une tabatière, un étui, un sifflet, un couteau, un bout de ruban, bien connu de ses « affidés. » Ce talisman présenté, la route était libre[1].

Cette terrible fille avait sa probité à elle : elle se croyait engagée

[1] Réquis, du 17 août 1752. Quimper — Int. des 24 mai et 2 août 1755. Quimper. Sentence de condamnation, 2 août — La procédure nomme les objets ainsi remis *intersignes*.

par la promesse faite, et voici comment elle faisait respecter son engagement par les hommes de sa troupe.

Un habitant de Rennes[1] avait obtenu un sauf-conduit pour aller à Ploërdut toucher des fermages et revenir chez lui. Au retour, non loin de Plélan, il trottait en sécurité, sa valise pleine. Un lieutenant de Marion, qui l'avait suivi, se présente à l'improviste et demande la bourse. L'autre montre le sauf-conduit. Le lieutenant n'en tient compte et menace ; la bourse passe entre ses mains. Mais le Rennais ne perd pas de temps et revient trouver l'homme d'affaires qui lui avait obtenu le sauf-conduit. Celui-ci se plaint à Marion. Le lieutenant était déjà de retour par un autre chemin. Marion fait rendre la bourse ; puis assemblant quinze hommes en une sorte de conseil de guerre, elle leur demande quelle peine mérite celui qui enfreint ses ordres. Tous répondent : « La mort ! » Aussitôt, décrochant le pistolet de la ceinture d'un de ses hommes, elle étend le lieutenant mort à ses pieds.

Les hommes de la troupe, si cette histoire est vraie[2], savaient de quelle peine serait punie la désobéissance. Entrer dans la bande, c'était se livrer corps et âme au chef.

Marion exigeait un compte rigoureux du butin fait en son absence. C'était elle qui faisait le partage : elle prélevait sa part et distribuait également le reste. Mais il fallait que chacun se contentât de la part qu'elle avait faite. Un jour, un gentilhomme, M. de Gouyon, qui avait un sauf-conduit, la vit partager, entre dix hommes et femmes rangés en cercle sur la route du Faouët à Gourin, une somme de cinq à six cents livres en or. Cette somme était dans le chapeau de son frère Joseph ; et Marion prenait sans compter une pincée de louis qu'elle remettait à chacun des associés. Deux d'entre eux trouvèrent leur part un peu faible et risquèrent une observation. Pour toute réponse, Marion saisit un bâton aux mains d'un de ses compagnons, et en frappa les réclamants à coups recoublés. Ceux-ci courbèrent les épaules sans mot dire[3].

[1] Renseignements venus de Gourin et Guémené.

[2] On peut le croire : ce renseignement me vient de deux sources différentes. On prétend à Guémené, que le *jugement* a eu lieu sur la place de cette ville, mais je ne crois pas à cette dangereuse forfanterie.

[3] Int. du 2 août 1755. Quimper.

(A suivre.) J. Trévedy.

POUR LA BRETAGNE

DRAME

ACTE PREMIER

Une lande, au bord de la Vilaine. Un grand chêne, à droite... Des rochers, à gauche.

SCÈNE PREMIÈRE

CONWOION, LOUHEMEL, GWENKALON, CONDELOC, CONHOIARN, THETWIU, ERISPOÉ, KARO, QUELQUES ENFANTS.

Les moines, à l'exception de Louhemel, se promènent au fond, en récitant des prières. Louhemel est assis au pied du chêne, ayant près de lui Erispoë et Karo. Les autres enfants jouent au milieu de la scène.

LOUHEMEL

Oui, seigneur, ce fut un misérable Frank du nom de Kosl...

LES ENFANTS

C'est moi !... C'est moi !... Oui... Non... C'est lui !...

ERISPOÉ, se levant

Silence, vous autres, et venez ici !... On parle des malheurs de la Bretagne... Cessez de jouer !... Rangez-vous là !... Ecoutez !... Continuez, père.

LOUHEMEL

On ne sait quel manant, un homme de rien, ce fut lui qui tua notre roi, Morvan..., Morvan, l'espoir de la Bretagne... D'un coup de sa francisque, il lui ouvrit le crâne, et, quand le roi fut tombé de son cheval, le Frank lui trancha la tête d'un coup d'épée ! C'en était fait de la Bretagne ! elle allait retomber sous le joug des Franks !...

ERISPOÉ

O Franks maudits, quand serai-je assez fort pour aller vous livrer bataille !

KARO

Seigneur Erispoë, j'irai derrière vous, si vous le permettez !...

ERISPOÉ

Nous irons ensemble, Karo ! En guerre, deux hommes se valent, et, pour défendre son pays, le meilleur n'est pas le plus noble, c'est le plus fort...

LOUHEMEL

C'était en l'an du Seigneur huit cent dix-huit...

ERISPOÉ

Il y a six ans de cela !... je me rappelle... j'étais bien petit cependant, je me rappelle, quand mon père revint à notre maison forte... la tête basse, des larmes de sang dans les yeux ! En vain ma mère voulait le consoler. En vain je m'approchais de lui... Il ne parlait plus ; il nous fuyait tous les deux... On le voyait à peine... Mais sa douleur cessa, le jour où la nouvelle nous vint que le noble Wiomarc'h allait recommencer la lutte ! Ce jour-là, mon père releva la tête ; il nous embrassa, et, buvant avec joie le vin de l'adieu, il partit.

KARO

La Bretagne a deux grandes épées : Wiomarc'h et Nominoë !

LOUHEMEL

Wiomarc'h a les cheveux blancs... Nominoë est jeune, nous espérons en lui... (à Erispoë). Sois fier, mon enfant, d'être le fils d'un tel père...

ERISPOÉ

Je rougis d'être encore à lire, quand on se bat pour notre liberté !...

KARO

Notre jour viendra, seigneur Erispoë.

LOUHEMEL

Mon père m'oublie dans ce monastère...

ERISPOÉ

Il ne faut pas dire du mal des moines, seigneur Erispoë. Ils vous apprennent à lire, c'est vrai, mais, quand votre heure aura sonné, ils seront les premiers à vous dire d'aller vous battre, au nom de Dieu, pour la terre de Bretagne !

CONWOION, s'approchant avec ses moines.

Vous ne jouez pas, seigneur Erispoë ?

LOUHEMEL

Vénérable père, notre jeune élève ne rêve d'autre jeu que la bataille... Il gémit d'être au milieu de nous, quand son noble père marche contre les Francks...

CONWOION

L'heure est proche, mon fils, que le vaillant tyern Nominoë a fixée pour la fin de votre séjour parmi nous. Bientôt vous lui serez rendu...

ERISPOÉ

Soyez sûr, vénérable père, que je ne vous oublierai !... Je me rappellerai avec reconnaissance les saintes leçons que j'ai reçues de vous, votre exemple surtout ! .. Je serai toujours le bon chrétien que les moines de Redon ont voulu faire de moi... Et, quand j'aurai appris à me battre, je ne cesserai pas de prier.

CONWOION

Que Dieu vous entende, mon fils ! Vous aurez de grands devoirs à remplir... Mais sachez-le, Dieu seul, qui fait les saints, seul fait aussi les héros !... (à Louhemel) Ramenez les enfants, mon frère... La nuit vient ; il faut rentrer pour la prière du soir...

Conwoïon sort à gauche avec les moines.

LOUHEMEL, frappant dans ses mains.

Allons, mes enfants, prenez vos places... nous regagnons le monastère...

LES ENFANTS

Déjà !... Déjà, mon père...

LOUHEMEL

Silence ! En rang... et plus un mot, maintenant.

Erispoë et Karo se rangent en tête de la double file d'enfants.

Mais je n'aperçois pas le frère Kadiou... Il était venu avec nous, pourtant...

KARO

Comment rentrerons-nous, si le portier nous manque ?...

ERISPOÉ

Nous enjamberons les clôtures...

LOUHEMEL

Et nous serons heureux, cette fois, de n'avoir pas encore de murailles de pierres... Quand ce beau jour sera venu, frère Kadiou ne sera plus à la hauteur de son poste... Il faudra le remplacer alors... par un portier plus sédentaire.

KARO

Le frère Kadiou est le modèle des portiers... sans porte...

LOUHEMEL

Silence! Nous partons !... Nous allons chanter en nous en allant... la route nous paraîtra moins longue...

LES ENFANTS

D'où viens-tu, bergère ?
D'où viens-tu ?
Je viens de la crèche
Voir l'enfant Jésus.
Sur la paille fraîche
Il est étendu.

(Ils sortent à gauche)

SCÈNE DEUXIÈME

Aussitôt que les enfants ont disparu, on voit Kadiou descendre prudemment du chêne.

KADIOU

« Je n'aperçois pas frère Kadiou... » Je crois bien... frère Kadiou était dans le chêne... Il y avait longtemps qu'il avait envie d'un écureuil, le frère Kadiou, et, comme, hier soir, il en avait aperçu un dans l'arbre... il était venu, ce matin, poser là un bon petit piège... où le seigneur écureuil s'est pris et où frère Kadiou est venu prendre le seigneur écureuil... Le voilà !... Mais descendre avec mon prisonnier devant les Pères !... Qu'aurait-on dit ?... Jamais ! J'ai préféré attendre dans l'arbre... où mon écureuil s'ennuyait... et moi aussi... Comme il a hâte, le cher petit, d'être bien installé dans une jolie cage que je suspendrai à la porte !... Ce sera une compagnie pour moi,... une distraction... car ce n'est pas gai de passer sa vie à ouvrir et à fermer une porte... Si c'était encore une bonne porte de chêne... avec de grosses ferrures et de grosses clefs que je porterais à ma ceinture ! Mais une porte de branchages... Quelle misère ! Et dire qu'on me menace de me destituer quand le monastère pourra se payer une vraie porte ! J'aurai eu toute la peine et on ne me laisserait pas à l'honneur !... (On entend une sonnerie bretonne.) Hein !.. hou !.. des soldats !... Je décampe... Encore des soldats... des soldats de tous côtés... Ah ! mon Dieu !... mais c'est une armée ! Sauvons-nous... il n'est que temps ! et allons raconter la chose au monastère... (Revenant.) Ils me prendraient mon écureuil... c'est pour cela que je me sauve... sans cela je leur tiendrais bien tête... ils ne me feraient pas peur... mais pour mon écureuil... En route ! (Il se sauve.)

SCÈNE TROISIÈME

WIOMARC'H, NOMINOÉ, CATWORET, GONFRED, RATWILI ILLOK, SOLDATS.

WIOMARC'H, aux hommes qui le suivent.

Halte ! Bretons,... halte, mes fils ! halte !

NOMINOÉ, CATWORET et GONFRED, de même.

Halte !

RATWILI et ILLOK, de même.

Halte !

WIOMARC'H

C'est ici que nous attendrons les Franks maudits ; c'est ici que nous accepterons le combat ! C'est ici que nous les vaincrons !... Bataille !...

TOUS, CHEFS et SOLDATS

Bataille !...

WIOMARC'H

C'est un effort suprême pour lequel je vous ai réunis autour de moi. Vingt-cinq ans ont passé depuis que le comte Guy, notre vainqueur, présentait à l'empereur Karle le Grand, pour trophées et pour gages de soumission, les armes des chefs bretons vaincus... Vingt-cinq ans, pendant lesquels nous avons lutté pour rompre le joug qui nous est dur ! A la mort du grand empereur, Jarnithin, chef du pays de Vannes, se mettait à notre tête... Vains efforts !

Trop peu de chefs l'avaient suivi! Nous fûmes vaincus... J'étais là... La honte en est encore sur mon front!... L'appel de Morvan fut mieux entendu, et plus de chefs et plus d'hommes le suivirent en bataille. L'empereur Lodewig dut venir en personne et marcha contre nous . Il recula . . Nous étions vainqueurs, quand Morvan fut tué dans une escarmouche... et, le chef mort, la révolte fut morte aussi!... J'étais là! . J'en ai des larmes encore plein les yeux... L'épée de Jarnithin et l'épée de Morvan, c'est moi qui les ai ramassées dans le sang et dans la poussière. A mon premier appel, quelques chefs bretons, non pas tous, hélas me suivirent. Nous luttâmes cependant... Bientôt toute la Bretagne se dressa autour de moi et le pieux empereur fut contraint de nouveau d'accourir... Et voilà que depuis trois ans, je suis votre chef de guerre, votre Roi; or, je me suis juré de ne pas rengainer mon épée que nous ne soyons libres dans notre pays délivré... Encore un effort!.. Lodewig veut franchir le fleuve... c'est à nous de l'en empêcher. Au point du jour nous accepterons le combat... Oh! si c'était la victoire, quelle joie!... Chasser de Vannes, de Nantes et de Rennes ces odieux comtes franks qui nous tyrannisent et nous pillent! Garder à nous toute cette terre des marches de Bretagne et voir ce fleuve de Vilaine, notre barrière, suivre son cours en pays breton!... O mes fils, quelle joie, si c'était la victoire!...

NOMINOÉ

Roi Wiomarc'h, nous t'avons suivi jusqu'ici, fais un geste, et, jusque dans le pays Frank, nous te suivrons, et ce sera la victoire...

TOUS

Victoire! Victoire!...

WIOMARC'H

Dressez les tentes et formez le camp... Ratwili, tu te placeras, avec tes hommes, au pied de cette colline, vers le nord. Ton poste est là!

RATWILI

Je le défendrai jusqu'à la mort !...

WIOMARC'H

Ce marais, à l'ouest, c'est ton poste à toi, tyern Nominoë... Tu t'y arrêteras avec les hommes de ton pays.

NOMINOÉ

Ce sera la tombe des Franks !

WIOMARC'H

L'est placé sous la garde de Gonfred et de ses guerriers.

GONFRED

Je le défendrai, seigneur !...

WIOMARC'H

Tu es de race franque, Gonfred, mais je te crois Breton par le cœur. Ton père fut notre ôtage ; il a vécu longtemps et il est mort parmi nous, honoré comme un ami, pleuré comme un frère... Ta mère était ma sœur, Gonfred, et nous t'avons élevé près de nous, dans notre maison forte, non pas comme un étranger, mais comme un fils. Nous avons mis en toi la même confiance qu'entre ces deux autres fils de nos sœurs, Nominoë et Catworet, dont les pères sont de vieux Bretons ! Le sang de mes aïeux est dans tes veines comme dans les leurs ; c'est pourquoi le même traitement te fut fait jusqu'à ce jour. Nous n'avons pas voulu écouter la calomnie qui t'accusait, un jour, d'avoir repris des relations avec les Franks, et, pour te prouver à quel point je la méprise, je te donne, comme à eux, un poste à défendre en face de l'ennemi.

GONFRED

Comme tes autres neveux, je te serai fidèle.

WIOMARC'H

Toi, Catworet, place tes hommes sur la lisière de cette forêt. Tu es le plus jeune, tu es le plus faible... Te sens-tu assez de courage pour faire tête à l'ennemi... s'il te menace au poste que je te confie ?...

CATWORET

J'y resterai jusqu'à la mort !...

WIOMARC'H

Qu'on dresse ma tente au pied de ce chêne... et que mes hommes s'étendent derrière moi... C'est ici que j'attendrai l'ennemi. Un autre poste demande un chef vigilant et brave... A ma droite, à cinq cents pas de la forêt... Illok, c'est à toi que je le confie. Ton poste est où les rives du fleuve s'abaissent, où le courant est faible, où l'eau n'est pas profonde... Ni marais, ni collines, ni forêt ne défendent le passage... Les Franks essaieront de traverser le gué... C'est à toi de les en empêcher...

ILLOK

Illok est là ! Les Franks ne passeront pas !

WIOMARC'H

Illok, quand il fallut choisir un Roi de guerre, pour commander à tous les chefs bretons réunis, nous étions deux qui réclamions cet honneur. Je fus plus heureux que toi, on dit que tu m'en as gardé rancune. Eh bien ! je veux partager avec toi le suprême honneur qui est le suprême danger... Tu commanderas à ma droite... Et maintenant, que chacun des chefs rejoigne son poste, qu'il place des vigies éprouvées sur la ligne confiée à sa garde, afin que l'armée prenne un repos dont elle a besoin à la fin d'une journée de marche, à la veille d'une journée de bataille... Allez !

SCÈNE QUATRIÈME

LES MÊMES, ERISPOE, KARO

CONWOION

Un mot encore, vaillant chef !...

WIOMARC'H

Qui es-tu, vénérable père !... et que me veux-tu ?

CONWOION

Roi des Bretons, ton neveu, le tyern Nominoë pourrait te dire qui je suis... Son fils, le jeune Erispoë, que j'élève, te le pourrait dire mieux encore... Je me nomme Conwoïon. Je suis fils de Conon, de vieille race bretonne illustre et j'en pourrais tirer gloire, si je n'avais dit adieu au monde et à ses vanités... Je n'avais pas vingt ans, quand Dieu m'appella. J'allai à Vannes, où l'évêque Renier me choisit pour son archidiacre... Mais tant d'honneurs m'effrayaient... et puis, l'évêque est Frank, la ville est Franque... et je suis Breton... Dieu m'appelait plus près de lui !.. J'abandonnai mon titre et ma charge et je partis, emmenant cinq prêtres avec moi, cinq Bretons de race et de cœur, qui voulaient comme moi prier Dieu dans le désert, mais en pays breton, en terre libre ! Nous marchâmes longtemps, en quête du lieu de repos et quand, un soir, nous nous arrêtâmes, non loin d'ici, derrière cette colline, à l'endroit même où la rivière d'Oust mêle ses eaux au fleuve de Vilaine, la voix d'en-haut nous dit que c'était là ! Ce fut là que nous élevâmes un oratoire et des cabanes de branchages et de terre... C'est là que s'élèveront plus tard, car Dieu le veut, bâtis avec la pierre tirée de notre sol, un monastère et une église... asile pour les chrétiens, rempart pour les Bretons...

WIOMARC'H

Quel est le maître de la terre où Dieu t'a envoyé ?

CONWOION

L'époux d'une de tes sœurs, puissant Roi, le père de ton neveu Catworet, le noble Ratwili.

RATWILI

J'étais à Lis-Fau quand les moines vinrent vers moi... Je suis bon chrétien et bon Breton ; je leur ai donné la terre qu'ils me demandaient, car ils fuyaient les Franks et me promirent de prier pour le succès de nos armes.

NOMINOÉ

Et moi qui étais là, ce jour, près de Ratwili, je leur ai confié mon fils Erispoë, jusqu'au jour où il aurait l'âge d'homme... afin qu'il apprît d'eux à lire et à prier...

CONWOION

Il veut se battre maintenant... et je te l'amène, noble tyern. C'est à toi de l'enseigner désormais.

NOMINOÉ

Viens, mon fils !

ERISPOÉ

J'ai seize ans, mon père... Et les moines qui m'ont appris à joindre les mains en parlant au Roi du Ciel, m'ont appris aussi que le pays des Bretons est opprimé par les Franks... Ils m'ont dit que, jusqu'à ce fleuve de Vilaine, la terre doit être nôtre, parce que Dieu l'a voulu ainsi et nous l'a donnée pour limites... Tant que,

de Rennes à Vannes et de ce fleuve à la grande forêt, les Franks n'auront pas déserté notre sol qu'ils pillent, notre devoir est de les en chasser et de mourir pour cela... Mon père, je viens me battre avec vous...

NOMINOÉ

Erispoë, mon cher fils, sois le bienvenu.

ERISPOÉ

Voici Karo, mon ami... C'est le fils d'un serf, mais il a reçu des moines les mêmes leçons que moi; si mon sang est plus pur que le sien, mon âme n'est pas plus noble que la sienne... Karo voudrait se battre près de moi, mon père...

NOMINOÉ

Prends ma droite, mon fils, et que lui vienne à ma gauche...

KARO

Que Dieu te bénisse, seigneur, père de mon ami... Nos mains qui se joignaient ensemble pour la prière se lèveront de même pour le combat.

WIOMARC'H à CONWOION

Saint homme, je te remercie; tu as fait deux chrétiens, que Jésus t'en récompense... Dans ces jeunes cœurs aussi, à côté de l'amour du ciel, tu as mis l'amour de cette terre bretonne; nous te louons de faire ainsi de vrais hommes... Ton œuvre est bonne, tu luttes pour Dieu et pour ta nation.

CONWOION

Roi Wiomarc'h, pendant que vous combattrez, mes frères et moi, nous resterons, comme Moïse, les mains tendues vers le Seigneur, et nos bras ne s'abaisseront pas tant que vous ne soyez victorieux...

Donc c'est demain la bataille ; elle sera rude et ce n'est peut-être pas la dernière... Roi, ne t'offense pas de mes paroles et laisse-moi faire ici mon devoir... Qui de vous, chrétiens à cette heure pleins de vie, qui de vous peut se flatter de vivre encore demain ?... Toi-même, chef glorieux, roi des Bretons assemblés, verras-tu seulement l'aurore ?...

GONFRED

Moine, oiseau de malheur !...

ILLOK

Pourquoi jeter ces présages de mort ?...

GONFRED

Tais-toi, moine, tais-toi !... (Murmures de la foule).

LES SOLDATS

Silence au moine !.. Silence !..

CONWOION

Silence à vous, hommes de peu de foi, et prêtez l'oreille à la voix du Seigneur... Le Maître frappe quand il veut... Nul ne connaît son heure !.. Il frappe en haut et en bas, le chêne orgueilleux aussi bien que l'humble bruyère... Celui-là est fou qui se croit sûr du lendemain... Ne pense pas, roi Wiomarc'h, que je vienne de gaieté de cœur te jeter un mauvais présage !.. Mais parce que tu es le chef, ta vie est précieuse et ta mort est un danger !.. Il faut le prévoir... Roi des Bretons, si ton heure est venue et si tu dois tomber dans le combat de demain, as-tu choisi celui qui relevera ton épée ?.. Et vous, vaillants tyerns, à qui confierez-vous le commandement suprême ?.. Qui sera votre chef de bataille ?.. qui sera votre Roi ?..

Un silence

WIOMARC'H

Tu as bien fait de parler, vénérable père ; tu me permets de dire à tous le secret de mon cœur... J'étais fou d'attendre plus longtemps ; car, si je me taisais, ce soir, tu as raison, ma voix, pour dire ma volonté dernière, devrait peut-être sortir de la tombe... Vous, mes braves, puissants tyerns, qui avez voulu me reconnaître pour votre roi de bataille, je vous supplie, au nom de la victoire que j'espère si nous restons unis, de choisir pour votre chef celui que j'aurai choisi pour l'héritier de mes terres... Soyez-lui soumis, comme à moi et, si je n'achève pas l'œuvre commencée, ce sera lui, grâce à vous, qui l'achèvera...

NOMINOË

Tu hais les Franks et tu aimes les Bretons, comme nul ne sut mieux aimer ni mieux haïr... Choisis celui de nous qui te ressemble le plus, roi Wiomarc'h, et je jure de lui obéir à la guerre.

RATWILI

Je jure comme lui !..

CATWORET

Je le jure aussi !

LES SOLDATS

Nous le jurons, tous !

GONFRED

Lâches, qui jurez sans savoir ! (à Wiomarch) Dis-nous son nom d'abord, et je jurerai après !...

WIOMARC'H

Mon héritier sera Nominoë, je le veux... Voulez-vous qu'il soit votre chef ?

TOUS, hormis Gonfred et Illok

Oui, oui, nous le voulons...

GONFRED, à Illok

Tous ! Ils l'acceptent tous !

WIOMARC'H

Tu sais son nom maintenant, Gonfred,... Te soumets-tu ?...

GONFRED

Je me soumets... (Bas à Illok).. mais je me vengerai !...

ILLOK, de même

Gonfred, je serai ton allié !...

NOMINOÉ

Roi Wiomarc'h, mon oncle, merci !... L'honneur est grand, que tu me fais... Merci à vous, tyerns de Bretagne, la charge est lourde que vous m'imposez... Mais j'ai les épaules fortes, nobles tyerns, et j'ai grand cœur, puissant roi... Charge et honneur, j'accepte tout, en haine des Franks, par amour pour la terre de Bretagne !...

TOUS

Guerre aux Franks !...

NOMINOÉ

Longue vie au roi Wiomarc'h !...

TOUS

Longue vie !...

WIOMARC'H

Maintenant je puis mourir, je ne mourrai pas tout entier ! .. Longue vie à Nominoë !...

TOUS

Longue vie !...

CONWOION

Roi, tyerns, soldats, le Seigneur a béni ce choix... Avec Nominoë vous serez vainqueurs... c'est l'élu du ciel .. Serrez-vous autour de lui... Et maintenant à genoux, enfants de Dieu, son humble serviteur va lui parler de vous !... (Tous s'agenouillent.) Seigneur, qui as fait ces hommes faibles et qui connais leur misère, à cette heure où ils vont lutter pour la liberté de leur pays, prends en pitié leurs fautes et que leur repentir leur en obtienne le pardon !... Mets ta force en leur bras, Seigneur, afin que la bonne cause de leur liberté triomphe et que le soleil de demain éclaire leur victoire...

TOUS

Victoire !... Victoire !...

CONWOION

Que Dieu vous pardonne ! Que Dieu vous bénisse ! Chrétiens, relevez-vous meilleurs ; allez, Bretons, plus vaillants !...

Tous se lèvent.

WIOMARC'H

Et maintenant, mes fils ; dormez en paix jusqu'à l'aube... Que le sommeil vous soit doux ; demain, rude sera la bataille !...

RATWILI

Dieu veille sur ton sommeil, Roi Wiomarc'h, mon frère !...

CATWORET

Dieu te garde, seigneur mon oncle !

GONFRED bas à Illok

Puisque tu gardes le gué, va trouver l'Empereur.. et montre-lui le chemin... Qu'il vienne, Gonfred lui livrera l'armée de Wiomarc'h !..

ILLOK

Souviens-toi de ta promesse ;... tu as engagé le nom de l'Empereur !..

GONFRED

L'Empereur nous récompensera...

ILLOK à Wiomarc'h

Dieu te garde, Wiomarc'h.

GONFRED, de même

Wiomarc'h, Dieu te garde !..

WIOMARC'H, montrant Nominoë

Qu'il t'inspire, Gonfred, mon neveu ! N'oublie pas que tu es Breton et que voilà ton chef après moi...

Les chefs et leurs hommes se sont retirés. La tente du roi a été dressée sous le chêne.

SCÈNE CINQUIÈME

CONWOION, WIOMARC'H, NOMINOÉ, ERISPOÉ, KARO.

WIOMARC'H, à Conwoïon

Ta voix a éveillé en moi l'écho des pensées graves, vénérable père !.. Je ne sais à quel trouble intérieur, je sens que tu m'as averti d'un danger. Ton avertissement est salutaire... Si Dieu m'appelle, je veux qu'il me trouve prêt... Entre avec moi sous ma tente... Je veux que tu demandes à Dieu le pardon de mes fautes... Je veux que tu me le promettes en son nom, afin que mon âme, en quittant ce corps, puisse entrer dans la joie...

CONWOION

Je te dirai les paroles qui absolvent, ô mon fils ! et j'ouvrirai à ton âme la porte blanche des cieux...

SCÈNE SIXIÈME

NOMINOÉ, ÉRISPOÉ, KARO.

ERISPOÉ

O mon père, quelle joie !... Cet homme prédestiné dont me parlait le Père, celui qui doit chasser hors de Bretagne la race des Franks maudits, celui qui doit régner sur toute notre terre libre... c'est vous!... Cet héritier de Wiomarc'h, ce roi de guerre élu par les Bretons, c'est vous !... Karo, quand nous faisions ensemble tant de beaux projets de bataille, qui nous eût dit que le chef suprême serait mon père et que c'est lui qui nous conduirait à la victoire !...

KARO

Tu es heureux, noble Erispoë ; tu peux être fier et, si tu ne rougis pas de moi, désormais, si tu veux bien encore me garder à tes côtés, je serai fier, moi aussi, et je serai bien heureux !...

ERISPOÉ

Je te garderai toujours, tu es mon ami...

KARO

Ma vie est à toi, mon seigneur.

NOMINOÉ

Enfants, soyez unis... Vous êtes jeunes et c'est le bonheur de votre âge de s'aimer sans arrière-pensée !... Puissiez-vous ignorer toujours qu'il y a des méchants et des traîtres... Puisses-tu, mon fils, ne jamais voir la main que tu as serrée se lever contre toi !...

KARO

Mon seigneur, pourquoi cette mauvaise parole ? A qui pensez-vous, car sûrement ce n'est pas à moi !...

NOMINOÉ

La trahison est dans l'air... Je l'ai vue passer devant moi comme un oiseau de mauvais augure... Ah ! je voudrais me tromper !.., Gonfred, Gonfred, je voudrais avoir mal lu dans tes yeux !... Et pourtant tes regards avaient des lueurs de trahison et de menace !...

ERISPOÉ

Quoi, Gonfred, mon oncle ?...

NOMINOÉ

Son cœur est à moitié Frank ! et, qui sait, peut-être son cœur tout entier !

KARO

Je n'aime pas le visage de ce seigneur...

NOMINOÉ

Je veillerai pendant la bataille... Je ne sais pourquoi, je crains un danger...

SCÈNE SEPTIÈME

LES MÊMES, CONWOION, WIOMARC'H.

WIOMARCH, sortant de la tente

J'accepte mon sort tel que Dieu le voudra !

CONWOION

Mes frères et moi, demain, dès l'aube, nous serons sur le champ de bataille, pour faire aussi notre devoir... A demain !...

NOMINOÉ

A demain, roi Wiomarc'h.

WIOMARC'H

Dieu ne m'a pas donné de fils et j'en ai pleuré souvent... Il a bien fait... Mon fils aurait eu mon sang, qu'est cela ?... Toi, tu as toute

mon âme... Tu es bien plus mon fils... Tu es un autre moi... Allons, courage! O Bretagne, ô mon pays, celui qui voulut te délivrer salue celui qui te délivrera... Adieu !

CONWOION, NOMINOÉ, ERISPOÉ, KARO

A demain !

Ils sortent à gauche.

SCÈNE HUITIÈME

WIOMARC'H, UNE SENTINELLE.

WIOMARC'H, à la sentinelle

Quel est ton nom, soldat ?

LA SENTINELLE

Yan ar Braz, mon seigneur.

WIOMARC'H

Aussitôt que la première lueur éclairera l'orient, tu prendras cette corne et tu sonneras le réveil, Yan ar Braz.

Il suspend la corne à la tente.

LA SENTINELLE

Oui, mon seigneur.

WIOMARC'H

Tu aimes bien la Bretagne, dis-moi, et tu donnerais ton sang volontiers pour elle.

LA SENTINELLE

Je suis né sur vos terres et je vous suis soumis, mon seigneur. Je ne sais pas pourquoi on se bat ; toutes les terres se ressemblent et je n'ai pas de haine contre les Franks, mais je mourrai pour qui vous voudrez, puisque je suis né pour vous obéir...

WIOMARC'H

Ce n'est pas assez, Yan ar Braz ! Non, toutes les terres ne se ressemblent pas. La nôtre est plus belle. Il faut l'aimer, cette terre où tu es né, où vécurent tes pères, où demeureront tes fils. Il faut aimer le sang des vieux Bretons, la race loyale et vaillante du roi Arthur. Il faut haïr les Franks, puisque les Franks nous oppriment. Il faut les chasser de notre terre. Ce n'est pas pour moi qu'il faut te battre, c'est pour la Bretagne ! Pense à cela en veillant... Moi, je mourrai... La Bretagne, elle, si ses fils sont vaillants, doit vivre et grandir toujours !...

LA SENTINELLE

Ce sont de bien belles choses, mais difficiles à comprendre pour nous autres, pauvres gens ! Je remercie mon seigneur de me les avoir dites. Breton, je le suis ; je suis content de l'être, et je ne voudrais pas être Frank. Mon seigneur peut compter sur moi.

WIOMARC'H

A bientôt, Yan ar Braz !

LA SENTINELLE

Mon seigneur peut dormir tranquille, je veille.

Wiomarc'h entre dans sa tente ; la sentinelle se promène de l'avant-scène au fond du théâtre. Gonfred parait à droite, près de la tente.

SCÈNE NEUVIÈME

LA SENTINELLE, GONFRED

GONFRED

Moi aussi, je veille !.. Le soldat, d'abord...

Il s'abrite en tournant derrière la tente ; quand le soldat, en redescendant, s'en est approché, Gonfred le saisit par derrière et lui coupe la gorge. Le soldat tombe en poussant un râle étouffé.

A l'autre maintenant !

Il entre dans la tente... On entend un cri... Illok arrive de gauche... Un instant après, Gonfred paraît...

SCÈNE DIXIÈME

GONFRED, ILLOK

ILLOK

Eh bien ?

GONFRED

Il venait de s'étendre pour dormir... Son casque et sa cotte de mailles étaient près de lui... Je l'ai frappé au cœur.. Il a jeté un faible cri !... Il est mort !...

ILLOK

Les Francks envahissent le camp en silence... Mes hommes et les tiens se joignent à eux...

(On entend une rumeur croissante.)

GONFRED

L'Empereur ?

ILLOK

L'Empereur vient...

GONFRED

Enfin !... Je suis donc vengé !... Allons au devant de lui....

Ils sortent... Aussitôt la porte de la tente s'écarte et le roi Wiomarc'h apparaît, pâle et sanglant, se soutenant à peine... Il saisit la corne pendue à la tente, et, dans un effort désespéré, sonne un appel ; puis, épuisé, laissant échapper la corne, et les bras étendus, il tombe à la renverse. On entend des cris et des rumeurs, aussitôt couverts par une fanfare éclatante...

FIN DU 1er ACTE.

EN EST

ER VEDEREAH

EIL LODEN — EN ED

I

E pad m'en dé er foen é séhein ér pradeu,
En edeu, dé ha dé, e vilein ér parkeu.
Quent pêl memb é huélér en duézen e huennein,
Er gran é kaletat hag é anehuéein.
Elsen, ar er mézeu, aveid el labourér,
É hès, é pad en han, perpet labour d'hobér,
Hag é teli chonjal, p'en dès loget é foen,
Medein er blaiad bras, er cherr hag er hampen.
Rekis é gout neoah, quent medein en edeu,
Mar dint anehué mat ar ou zréid ér parkeu.
Péh ur holl aveid-oh ! péh un ankin goudé
Mar medet hou plaiad quent m'en dé anehué !
Bout vou koèh ar er plouz, er gran e vou moénoh
Ha mar det t'er marhad, péh ur méh aveid-oh !
Peb unan é huélet hou kran moén ha sillek,
E chonjou n'en d'oh meid un tigueahour truhek ;
Kaër hou pou er heni dén erbet n'er prénou,
Hag, én un droein kain d'oh, en ol hou tisprizou ;
N'hou pou nameid distàl, ha, hemb koll hou amzér,
Monet goleit a véh, ha skan a ialh d'er guér.
N'en det quet te chonjal é vehèt inouret
Doh er hass d'er velin : aben doh er guélet,
Ne vern péh melinér, én ur heijein é ben,
E larou : er gran men ne rei d'oh nameid bren.

II

Neoah el labourér, p'en dès gouiet réh mat
É ma mal ha medein ha cherrein é vlaiad,
Hemb chonjal na dichuéh na kemér é repoz,
E labour, pad en dé, a vitin bet en noz,
Ne zeli mui doujein na dispeign na mizeu
Aveid dastum beanoh, kampen guèl é edeu,
E glaskou, gued soursi, é peb léh ér hanton,
Eid labourat guet-ou, ur vanden mederion.
Ol é mant ér park bras, kentéh el goleu dé,
Memb quent m'en dès en heaul splannet ar er mané.
Mœz quent krog él labour, peb unan, ér hrien,
A galon hag a spred e lavar é beden,
Eid inourein erhat er mestr a ol er bed,
Er pedein de zousat ou labourieu kalet.
Ind hum zihusk nezé ag ou dillad tiwan,
Ne houarnant ar ou hain nameid er ré skanan,
Aveid bout dijaploh : ha touchand é kleuér
Er felsiér é trouzal édan er mein-luemér,
Rac falz erbet ne droh ma n'en dé bet luemet.
Kentéh ar ou labour hum daulant lan a hred,
É trohant hemb arsaw èn ed a zornadeu,
Ha, hemb jamœs kaijein er pen doh er losteu,
Eid ma séhou er plouz gued en heaul ha tuemdér,
Ma vou cherret beanoh é raug er fal amzér,
En displég tenawik, avel ur huiaden,
A dréz ar en anteu, ar ou lerh, pen d'er ben.
Neoah, é lein en nean, en heaul zou liguernus
Hag e daul hemb truhé é dérenneu loskus
Ar er gaih vederion. A huerso, a boulad,
É rid en huéz d'oh-t-ai ; glubteur é ou dillad,
Ha neoah én drespet t'en tuemdér, d'er séhour,
Hani, hani ne chonj nameid én é labour ;
N'en dès dichuéh erbet nameid eid butumein,
Hag é pad er mitin é talhér de drohein.

Étal d'ai-er gleuik, én ur ganein joéius,
Ên évr ag én amzér hum saw bet er hogus ;
Ên un erwen ihuel, pé en un avalen,
En druhunel bourus e lavar hé sonen ;
Mæz kaër ou dès kanein, brawat ou sonenneu,
Hani ne sel d'oh-t-ai na hani n'ou cheleu.

III

Deit é neoah keizté. Peb unan ér hrien,
E lausk nezen é falz hag e hia d'é véren.
Ên ur arriw én ti, péh boneur ha péh joé,
Guélet ar en daul vras, apprestet aveit-ai,
Chudelladeu trampet gued er suben druan
En dès, pad er mitin, mijodet ar en tan.
Ur voguedenig skan hum saw a bep hanni
Hag e streaw ur front huek ér piar horn ag en ti.
Ar en daul é hès hoah quik-hoh lard é pladeu,
Avalçu doar flastret pé trohet a dameu,
Kaul glaz poèh ér suben, hag, er péh zou guèlan,
Podeu bras ha lein-brok, ag er chistr er matan.
Hemb ne gollant amzér, er vederion, gued gred,
E zaibr, e iv, e dorr ou hoant hag ou séhet,
Ne chonjant mui bremen él labour ha poénieu
En dès, pad er mitin, màlet ol ou mampreu.

En achimant quent pél.

MIKEL EN DORNÉR.

LA MOISSON

2e PARTIE[1]. — LE BLÉ

1° La récolte du Blé.

I

Pendant que le foin sèche dans les prairies, les blés jaunissent de jour en jour dans les champs.

Avant longtemps même on voit l'épi blanchir, le grain se durcit et devient mûr.

C'est ainsi qu'à la campagne, l'ouvrage ne manque jamais au laboureur : à peine a-t-il fini de rentrer ses foins qu'il doit songer à couper le grand blé, à le récolter et à le ramasser.

Cependant, avant de couper les blés, il faut être bien sûr qu'ils sont tout à fait mûrs sur pieds, dans les champs. Quelle perte et quel chagrin pour vous plus tard, si vous coupez votre blé avant qu'il soit mûr !

Il y aura un grand déchet sur la paille, le grain sera plus maigre, et si vous le portez au marché, quelle honte pour vous !

Tous ceux qui verront votre grain maigre et raboteux, penseront que vous n'êtes qu'un triste cultivateur.

Vous aurez beau l'offrir, personne ne voudra le prendre, et, en vous tournant le dos, chacun vous méprisera.

Vous n'aurez qu'à plier bagage, sans perdre votre temps, et vous en aller, la bourse légère et couvert de honte.

N'allez pas croire que vous serez honoré en portant votre grain au moulin : tout meunier qui le verra vous dira, en secouant la tête : ce grain ne vous donnera que du son.

[1] La première partie *Le Foin* a paru dans la livraison de novembre 1888.

II

Cependant, un laboureur, quand il s'est assuré qu'il est temps de couper et de récolter son blé, ne songe plus à prendre son repos, mais travaille toute la journée, du matin au soir.

Il ne doit plus craindre ni les frais ni les dépenses pour récolter plus vite et mieux ramasser son blé. Il cherchera avec soin, dans tout le canton, de nombreux moissonneurs pour l'aider.

Tous ils sont au grand champ, dès la pointe du jour, avant même que le soleil n'ait éclairé le sommet de la montagne.

Mais avant de se mettre au travail, chacun, sur la lisière du champ, fait, de cœur et d'esprit, sa prière pour honorer, comme il convient, le maître de l'univers, le prier d'adoucir le rude labeur de la journée.

Ils se dépouillent alors de leurs vêtements les plus épais et ne conservent sur eux que les plus légers, pour être plus libres dans leurs mouvements, et bientôt on entend les faucilles résonner sous la pierre à aiguiser, car aucune faucille ne saurait couper si elle n'a été aiguisée.

Aussitôt ils se mettent à l'ouvrage, pleins d'ardeur, coupent, sans s'arrêter, le blé par poignées, et, sans jamais mêler les épis avec les tiges, afin que la paille, séchant à la chaleur du soleil, puisse être ramassée plus vite, avant le mauvais temps, l'étendent derrière eux, en couches légères, au travers des sillons, comme une longue toile.

Cependant le soleil brille au haut du firmament et darde sans pitié ses rayons brûlants sur les pauvres moissonneurs. Depuis longtemps ils sont tout ruisselants de sueur ; leurs vêtements sont tout trempés, et pourtant, en dépit de la chaleur et de la sécheresse, tous ne pensent qu'à travailler.

Ils ne s'arrêtent que pour fumer et, pendant toute la matinée, ils travaillent avec ardeur.

Non loin d'eux, l'alouette, en chantant joyeusement, s'élève dans les airs et monte jusqu'aux nues ; perchée au haut d'un chêne ou d'un pommier, l'agréable tourterelle redit sa chanson.

Mais c'est en vain qu'elles chantent, qu'elles embellissent leurs chansons : personne ne les regarde, personne ne les écoute.

III

Cependant midi a sonné. Alors chacun dépose sa faucille au bord du champ et va dîner.

Avec quel bonheur et avec quelle joie ils aperçoivent, en arrivant dans la maison, sur la grande table, des écuellées préparées pour eux et où trempe la soupe la plus délicieuse qui, pendant toute la matinée, s'est lentement consommée sur le feu.

De chaque écuellée s'élève une fumée légère qui répand, dans toute la maison, un délicieux parfum.

On aperçoit encore sur la table de grands plats pleins d'excellent lard, des pommes de terre écrasées, ou coupées en morceaux, des choux verts cuits dans la soupe, et, ce qui vaut encore mieux, d'énormes *pichets* tout remplis jusqu'au bord du meilleur cidre.

Sans perdre leur temps, les moissonneurs apaisent leur faim et étanchent leur soif en mangeant et en buvant avec appétit, et bien vite ils ont oublié les travaux et les peines, qui pendant toute la matinée, ont fatigué et broyé leurs membres.

MICHEL LE DORNÈR.

(La suite prochainement.)

SONNET

Sur une personne qui se rajeunit.

J'avais jadis, dans ma jeunesse,
Une tante au coquet minois :
Moi, je vieillissais chaque mois,
Elle, rajeunissait sans cesse.

Vingt ans après, par son adresse,
Elle est jeune comme autrefois,
Si bien que docile à ses lois,
Je suis cousin de la princesse.

Et je crois que l'un de ces jours,
Elle rajeunissant toujours,
Quand je marche vers la vieillesse,

Je devrai dire en l'abordant :
Comment vas-tu, ma chère enfant?
Car ma tante sera ma nièce.

9 août 1889.

A. DE KERARVOR.

FEU LE CHATEAU DE COATMIN

Près le moulin des Forges en Bourbriac (Côtes-du-Nord).

Du château de Coatmin, vainement j'ai cherché
Le plus humble débris, au flanc de la colline !...
Il ne reste plus rien de la vaste ruine....
Pas un vestige, hélas !... Le temps a tout fauché !

Dans le pays, on prend un monticule informe,
Dont le sommet s'atteint par un étroit sentier
Où naît l'ajonc, l'airelle et la bruyère et l'orme,
Le sapin, le mélèze, aussi le noisetier,
Pour les lieux habités par Anne la Duchesse,
Femme à l'ardent courage, et, dont le nom fameux
Rappelle à tout Breton l'époque où sans faiblesse
Les femmes combattaient à l'égal de maints preux.

Bien des ans ont passé sur la terre que hantent
La pie et le corbeau, le triste oiseau des nuits;
Ce sont les *patours* seuls qui, maintenant, fréquentent
Ces endroits trop abrupts où l'on entend les bruits
Que fait parfois le vent dans les grandes feuillées.
Ou l'eau limpide qui s'écoule avec effort
Dans l'auget de la roue en langues aiguillées.
— Tout, ici bas, mon Dieu! n'a-t-il pas même sort ?...

Puis, à la même place où se voyaient naguère
L'étang, les nénuphars agités par moment,
On trouve prés fleuris, et guérets, et fougère,
Un ruisseau sinueux qui coule mollement.

Le granit le plus dur, les cyprès et les roses
Tout disparaît, hélas ! emporté par le temps :
Le solide manoir, les fleurs fraîches écloses.....
Que vivent-ils ?
Des ans ?
Souvent, pas un printemps !

LOUIS BONNEAU.

RÉCITS ANECDOTIQUES

MES PREMIÈRES ARMES

I

Qui se douterait que je suis tout à la fois un héros et une pauvre victime de la révolution de 1848? Tout le premier, moi-même, je l'avoue, je ne l'aurais jamais soupçonné. J'ai bientôt soixante-deux ans, il y a quarante et un ans que se sont passés les événements mémorables que je vais raconter, eh bien ! je ne savais pas encore, ou du moins je n'y avais jamais réfléchi, que j'avais l'incontestable droit de brouter au râtelier national et d être général dans la vorace armée des budgétivores Cela prouve qu'il y a de ces vérités dont l'éclosion est longue avant d'éclater dans toute leur splendeur. J'ai dit héros et victime. Voyons le héros. Deux faits seulement, car je ne voudrais pas blesser ma modestie, un jour peut-être je dirai le reste, mais alors ce sera dans un intérêt purement historique.

Le 24 février, Ledru-Rollin, aidé dans sa triste besogne par Lamartine, avait chassé de la chambre des députés et du trône le comte de Paris et la sympathique duchesse d'Orléans, sa mère, dont moins de six ans auparavant, en 1842, il avait pourtant défendu la régence. Le roi était parti. Je le vois encore monter en voiture au pied de l'Obélisque pour aller en exil. Je saluai cette noble et grande fortune, sans bien comprendre alors, dans la légèreté de mes vingt ans, toute la portée du malheur qui frappait la France. Un piquet du 2e dragons l'escorta jusqu'à Saint-Germain. J'entends toujours la voix du chef de détachement se mêler, stridente, au bruit sinistre de la voiture et commander : *colonne en avant, au trot, marche*. La Royauté venait de mourir, la République fut proclamée. Le soir, Paris s'endormit frémissant. Le lendemain, 25, un vendredi, il se réveille bruyant, tumultueux. La foule bat, comme un bélier, la grille et les portes de l'Hôtel-de-Ville. Furieuse, elle hurle, récla-

mant du pain et des armes. Par suite de circonstances inhérentes aux révolutions, nous étions là deux ou trois cents jeunes gens, appartenant aux diverses écoles, réunis dans la salle du trône. Nous en occupions la majeure partie, celle qui avoisinait les salons de Rambuteau. Le malheureux gouvernement provisoire, traqué de tous les côtés, pourchassé des différentes pièces du palais où il cherchait un refuge pour délibérer, s'était barricadé à l'autre extrémité, derrière une solide cloison édifiée à la hâte. Nous étions tous anxieux, dans l'attente des évènements, sept heures venaient de sonner au campanile de l'Hôtel-de-Ville, lorsque tout-à-coup apparut Garnier-Pagès, le maire de Paris. Garnier-Pagès, dès cette époque, avait le cou emprisonné dans un faux-col splendide, de là son surnom de col de zinc. Nous nous empressâmes autour de lui.

— Messieurs, nous dit-il, la situation est sérieuse, elle pourrait devenir grave. Le Gouvernement provisoire fait appel à votre patriotisme. Quelques-uns d'entre vous consentiraient-ils à lui prêter leur aide pour éloigner cette multitude ? Et s'approchant d'une fenêtre, il montra toutes ces têtes ondulant par milliers sur la place semblables aux flots de la mer. Comme nous nous élancions tous, il nous arrêta d'un geste et reprit :

— Du calme, messieurs, du calme, quatre à cinq d'entre vous suffiront pour entraîner tout ce monde-là. Ils demandent des armes, conduisez-les à Vincennes, des ordres vont être donnés au commandant du fort pour qu'il leur en soit délivré.

Les dernières paroles de Garnier-Pagès, colportées de bouche en bouche, firent la traînée de poudre et bientôt on entendit sur la place une immense clameur et les cris : *à Vincennes ! à Vincennes !*

Comme j'étais tout près de la porte, je me précipitai dans l'escalier et je fus assez heureux, — heureux, je le croyais du moins, — pour être du nombre des cinq généraux improvisés, chargés de mener les troupes populaires à l'assaut du fort de Vincennes.

Il y avait avec moi un italien, Cialdini, cousin du général, et étudiant en droit ; un Suisse, Léotard, étudiant en médecine ; Chauveau, élève à l'école vétérinaire d'Alfort et Bernard, élève de Saint-Cyr. En dehors de la grille qui ployait littéralement sous la pression de la multitude, on nous amène des chevaux de gardes municipaux, nous grimpons dessus et nous voilà partis pour Vincennes, en nous dirigeant par les quais vers la place la Concorde. Certes ce n'était pas là le chemin de Vincennes, puisque nous pre-

nions la direction opposée, mais il s'agissait de gagner du temps et tel était alors l'ascendant des élèves des écoles sur les masses parisiennes, mes contemporains, qui se trouvaient alors à Paris, pourraient en témoigner, que nous fûmes docilement suivis par la foule aux cris de : *à Vincennes !* et au chant de la Marseillaise. Elle était jolie notre armée ! Quels hurlements ! Quel vacarme ! De nombreuses poissardes, coiffées du bonnet rouge, brandissaient des cannes de lit, à pommes dorées, volées je ne sais où, en guise de cannes de tambour-major. Deux ou trois cents tambours réunis comme par enchantement, puis une multitude de voyous, ivres, sales, déguenillés, armés de pistolets, de sabres, de lances, que sais-je ? Des caissons d'artillerie, des canons traînés à bras, avec des hommes, des femmes, à califourchon depuis la gueule jusqu'à la culasse, quelle odyssée ! Je me résume. Pour nous, voici quel fut le dénouement. Vers midi, nous étions devant le fort de Vincennes.

A six heures, après bien des péripéties, comme rien n'avançait, nous demandons à parlementer avec le commandant du fort. Très gracieusement, celui-ci fait baisser le pont-levis, nous entrons ; non moins gracieusement, on ferme la porte, crac, nous étions pris. *Vanitas vanitatum* ! On nous relâcha à deux heures du matin, et on ne le fit encore que sur l'ordre formel et itératif du ministre de la guerre, le général Subervic. Comme nous sortions par une porte, la populace pénétrait dans le fort par une autre, toujours sur l'ordre du ministre.

Tout-à-coup, on entendit une immense clameur et des cris de douleur, c'était le pont-levis qui venait de s'effondrer dans le fossé sous le poids de la multitude. Dans toute autre occasion nous nous serions émus de ces cris, mais pour le moment, nous avions bien d'autres chats à fouetter. A peine libres, nous courûmes nous attabler au *Coq Gaulois*, restaurant alors bien connu à Vincennes, tenu par la mère Morin. Ventre affamé n'a pas d'oreilles. Jamais la brave femme n'avait vu expédier un dîner avec une pareille rapidité Il y avait plus de vingt-quatre heures que nous n'avions mangé. Cela fait, chacun s'esquiva de son côté comme il put, ce qui n'était pas aussi facile qu'on serait tenté de le croire, en raison des feux allumés dans tous les coins et des nombreux individus armés qui y bivouaquaient et montaient la garde. Je rentrai à mon hôtel, rue de l'Ecole de médecine, vers cinq heures du matin.

Que sont devenus mes quatre compagnons de gloire et d'infortune ? Cialdini a pris du service dans son pays et a été tué à Solfirmol. Léotard est devenu un des gros bonnets du canton de Genève. Chauveau est actuellement une des célébrités de la médecine vétérinaire et le digne successeur de l'illustre et regretté Boulé. Je l'ai entrevu pendant la guerre, à l'hôtel de France, à Nevers, présidant une table d'officiers. Ici un autre souvenir : non loin, dans la même salle, le même jour et à la même heure, était assis le brave général d'Aurelles de Paladines. Pendant qu'il déjeûnait, arrive l'ordre du gouvernement qui le relevait de son commandement. Impossible de dire l'effet que cette nouvelle produisit. C'était poignant. Quant à Bernard, le lendemain même de notre fameuse expédition de Vincennes, il avait quitté Paris, mais avant de partir il était venu me voir à la hâte, et dans la précipitation de son départ, il oublia de me réclamer un carton à chapeau qu'il m'avait prêté quelques jours auparavant. Le carton à chapeau m'est resté depuis cette époque, Bernard s'étant toujours refusé à le reprendre. J'ai revu Bernard une première fois à Aurillac, en 1864 il était alors capitaine au 52e de ligne, puis une deuxième fois à Nevers, après la bataille de Gravelotte où il avait été blessé par un éclat d'obus. Cette blessure l'a forcé plus tard à prendre sa retraite avant l'âge, comme lieutenant-colonel. Voilà quarante-et-un ans que son carton chapeau roule dans tous les coins partout avec moi et il est encore solide. C'est un vieil ami, un ami sûr qui en a vu de belles, et sait, selon les circonstances, se plier à toutes les exigences de la vie, et remplir les missions les plus délicates, qu'on en juge : le voilà qui part pour Saint-Malo avec les chapeaux de ma fille !

Autre histoire, nous sommes toujours en 1848. Après l'échauffourée du 17 mars, fomentée et conduite par Ledru-Rollin et Louis Blanc, la nuit suivante, des groupes nombreux et menaçants se portèrent de nouveau sur l'Hôtel-de-Ville. Inquiet, le gouvernement imagina de faire courir le bruit que les ennemis de la République détruisaient les chemins de fer pour affamer Paris. Cela produisit un effet énorme. Les groupes se dispersent aussitôt dans la direction des différentes lignes fermées. Sans perdre de temps, la police réquisitionne des fiacres, les amène à l'Hôtel-de-Ville, on y fait monter tous les étudiants présents dans la salle du trône, il y en avait une centaine, j'étais du nombre, et l'on nous dirige sur les gares. Je fus envoyé à la gare Saint-Lazare. Là on faisait passer sur

la voie des groupes de trente à quarante individus, on mettait un étudiant à la tête de chacun d'eux, puis des trains les déposaient le long de la ligne dans les stations qu'ils devaient garder. C'est ainsi que je fus chargé, à la tête de trente bandits, c'est bien le mot, de protéger le pont d'Asnières, sur la ligne de Saint-Germain. Ces gens-là recevaient 1 fr. 50 par jour, et l'on me donnait 3 fr. avec la pension en sus, soit 8 fr. en tout. Nous restâmes là un mois, puis l'on nous congédia. La plupart de ces hommes furent enrôlés peu après dans la fameuse garde mobile que le général Duvivier était chargé d'organiser. Pendant leur séjour à Asnières, deux hommes se prirent de querelle et se fusillèrent à bout portant dans l'intérieur même du poste, au milieu de nous, sans qu'on ait eu le temps d'intervenir. Huit ans plus tard, étant aux guides de la garde, et en manœuvres pour passer la Seine sur un pont de bateaux à Asnières, je montrai au colonel Fleury, qui commandait alors le régiment, la trace des deux balles qu'une couche de badigeon dissimulait à peine sur la muraille.

J'interromps ici ces glorieux souvenirs qui feraient des volumes. Comme on le voit, j'ai dans ma jeunesse quasi frisé les papillotes à Marianne et secoué les cotillons de cette horrible mégère. Mais que les temps sont changés! O ingratitude épouvantable des frères et amis! Il est absolument certain que si l'on m'avait rendu justice, j'aurais été appelé depuis longtemps à promener une langue patriotique sur l'assiette au beurre. Combien d'autres ne l'ont pas tant mérité! Dans le nombre de ces derniers, j'en connais deux pour lesquels 1852 a fait fleurir des rentes. L'un a eu simplement peur d'être arrêté, l'autre a passé une seule nuit au poste de police de Loudéac. Le premier a une pension de 500 francs, l'autre une de 800. Ah! Ce sont de bien grands patriotes! Tous deux, au figuré bien entendu, sont gras à lard, moi je suis maigre comme un cent de clous. Et pourtant, je suis une malheureuse victime aussi de 1848. 1848 m'a brisé ma carrière. Elle m'a arraché à la gloire des Bichat, des Nélaton, des Jobert de Lamballe et autres célèbres esculapes. Sans elle, à l'heure actuelle, j'aurais depuis longtemps peuplé abondamment, sans nul doute, quelqu'obscur cimetière de village. J'aurais sollicité des survivants, que je n'aurais pu assassiner, l'honneur d'aller les représenter à Paris, et, au besoin les y ruiner en m'y enrichissant, si cela avait été dans ma nature. La révolution de 1848 m'a donc causé un préjudice considérable. Elle me donnerait droit

à une réparation d'autant plus éclatante, qu'en entendant ces farceurs de républicains brailler sans cesse à mes oreilles :

Mourir pour la Patrie,
C'est le sort le plus beau } *bis.*
Le plus digne d'envie.

Je les ai crus dans la naïveté d'alors d'un candide breton de la vieille Armorique. Je les ai crus, et cela a été cause, qu'un beau jour, je troquai le scalpel contre le sabre ces deux frères siamois de la charcuterie humaine. Le sort en est jeté. *Alea jacta est* ! En avant pour la gloire !

F. Le Bihan.

(A suivre.)

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LEVER D'ÉTOILES, poésies par Dominique Caillé, secrétaire des Bibliophiles Bretons. — Nantes, imprimerie Plédran, 1889.

Nous ne voulons pas transformer cette revue en une école d'admiration mutuelle, aussi ne dirons-nous qu'une partie du bien que nous pensons du dernier recueil de Dominique Caillé. Notre ami a tort, peut-être, de nous donner, en une série de jolies plaquettes, la menue monnaie d'un gros volume de poésies. Peut-être aussi goûtons-nous mieux cette fine liqueur, ainsi servie à petites doses. Dans la quinzaine de pièces qui composent *Lever d'étoiles*, nous avons retrouvé la légende vendéenne de *Morte-vieille*, le touchant sonnet « *La vieille fille*, » qui sont familiers aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*, et les rimes ternaires sur Brizeux, qui ont heureusement dérobé à l'auteur de *Marie* son élégante précision. Sur le sujet très connu d'*Ahasvérus*, D. Caillé a rencontré quelques accents nouveaux ; il a été moins heureux dans sa peinture un peu forcée de l'héroïsme d'Haudaudine, *le Régulus nantais*, que dans ses simples strophes à la mémoire d'un de ses professeurs. M. l'abbé Ollivier.

Je n'ai jamais connu de tache dans sa vie,
Son âme aimait le beau, sa main faisait le bien.

Ou encore dans l'odelette, si purement inspirée, qu'il intitule « La Chapelle de saint François, » cette chapelle si chère aux enfants nantais.

C'est là qu'au mois de mai, l'âme tout attendrie,
Nous allions, doux enfants, à l'autel de Marie,
Après la classe, tous les soirs,
Et nos hymnes montaient vers la Madone sainte,
L'air était parfumé de lys et d'hyacinthe,
Ces vivants et purs encensoirs.

Toute la pièce serait à citer, et « le prêtre en robe blanche qui fait le catéchisme » et les petits communiants,

Le bras ceint d'un ruban aussi blanc que leurs âmes.

C'est là du meilleur Caillé, du Caillé qui a si délicatement imité *les hirondelles* du *Barzaz-Breiz* et le *Premier chagrin* de MM. Hemans. Le gracieux volume est heureusement presque tout entier dans cette note suave et discrète et, fidèle à son titre, il traîne après lui la douce lueur de ces étoiles qui s'allument, une à une, au ciel de la poésie.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

Recommandons à nos lecteurs, même les moins entachés de politicomanie, une brochure qu'un magistrat de Rennes, poète à ses heures, M. Raoul de la Grasserie, vient de publier à la librairie Chevalier-Marescq, sous ce titre : *De la représentation proportionnelle de la majorité et des minorités*. L'auteur proteste, avec beaucoup de sens et une érudition historique très sûre, contre l'abus de notre législation qui prive une partie de la nation française, opposée au pouvoir actuel, du droit de représentation.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur ce travail, mais, au lendemain des dernières élections, il s'impose à l'attention de tous.

***

Une nouvelle *Revue* vient de naître en Bretagne. Sous la direction littéraire de M. Tiercelin, avec les collaborateurs qu'elle a déjà ou qu'elle nous promet, l'*Hermine* sera digne de son titre. C'est un plaisir et un devoir pour la *Revue de Bretagne* que de lui souhaiter la bienvenue.

***

LES CHANTS D'ARMORIQUE. Poésies d'Auguste Brizeux, musique de M. Emile Durand ; album in-8° jésus de 39 pages. — Paris, Le Beau, 11, rue Saint-Augustin ; prix, 5 fr.

Les chants, qui occupent une place si considérable dans la littérature orale bretonne, ont été, de la part d'Auguste Brizeux, l'objet de soins particuliers. On en retrouve dans ses œuvres poétiques sous chacun des modes consacrés par la tradition : *soniou* d'amour, *guerziou* fameux, chansons et cantiques. Quelques-uns de ces chants sont adaptés du bre-

ton ; parmi les autres que Brizeux a imaginés, le plus grand nombre a été écrit en français, certains ont été présentés sous une double version, bretonne et française.

Le mérite des chants de Brizeux n'a échappé à personne ; et, tandis que plusieurs morceaux empruntés à la *Harpe d'Armorique* — *Telen Arvor* — devenaient populaires en Basse-Bretagne, les meilleurs critiques accueillaient avec une faveur spéciale d'autres chants, de forme française. Le sombre *Gwerz* des *Conscrits de Pló-Meur*[1] excitait l'admiration d'Alfred Nettement. Frédéric Ozanam ne se lassait pas de répéter la *Chanson du Mousse*[2] sur les grèves de Saint-Gildas-de-Rhuys. Mais les musiciens semblaient avoir méconnu le parti à tirer de l'œuvre de Brizeux : on lisait les vers du poète, on ne chantait pas les strophes du barde; Arvers aurait pu entendre son sonnet sous quatre ou cinq airs différents, Brizeux attendait encore un compositeur.

M. Emile Durand a voulu réagir contre cette injustice et prendre la tête d'un mouvement de réparation. Le *Combat de Saint-Patrick*, la *Chaumière*, les *Goëlands*, la *Chanson de l'Ermite*, celle de *Marie*, *Sur la Lande*, *Monsieur Flammik*, l'ont tenté tour à tour, et il les a mis en musique avec une ardeur si vive que tel de ces morceaux a été achevé en moins d'une heure. Tous ont été éxécutés, l'an dernier, sur le théâtre de Lorient, lors de l'inauguration de la statue de Brizeux, et les honneurs de la journée ont été partagés entre le barde et son interprète. Au sortir de la représentation, les ouvriers du port chantaient *Monsieur Flammik* dans les rues de la ville.

Chacun, en Bretagne, connaît le *Biniou* de M. Emile Durand, et plus d'un Parisien a eu les yeux humides en entendant cette musique étrange et touchante. Les mêmes qualités reviennent avec plus d'ampleur dans les *Chants d'Armorique*. Une harmonie, à la fois savante et naïve, se dégage de ces compositions où l'ancien professeur du Conservatoire et le Breton ont mêlé des accents variés. Le *Combat de Saint-Patrick* est d'une fière allure ; les *Goëlands* volent en troupes plaintives ou joyeuses ; la *Chanson de Marie* et *Sur la Lande* charment par une douceur et par une mélancolie pénétrantes ; la *Chaumière*, moins originale, est gaîment enlevée ; la *Chanson de l'Ermite* a une finesse exquise ; et *Monsieur Flammik*, — ce déclassé qui « n'est plus paysan et n'est pas un bourgois, » — vient point par ce temps d'instruction obligatoire.

[1] Les *Bretons*.

[2] Les Pêcheurs (*Histoires poétiques*).

Les *Chants d'Armorique* figureront désormais sur le piano des Bretonnes, comme *Marie* dans leur bibliothèque ; et j'imagine que le succès de M. Durand ne tardera pas à lui susciter des émules. M. Léon de Castellan avait déjà composé sur des paroles de Brizeux quelques mélodies inédites, une *Chanson de Marie* surtout, que j'ai entendu interpréter par la plus charmante des Quintinaises, et où, à travers un peu d'inexpérience harmonique, se révélait un sentiment musical très profond et très délicat. Mais c'est à M. Durand que reviendra l'honneur de s'être, le premier, publiquement engagé dans une voie des plus intéressantes. Qu'il y persévère, que MM. Bourgault-Ducoudray et Ropartz viennent à la rescousse, et qu'on nous donne bien vite la *Prière des Laboureurs*, la *Soupe blanche*, le *Mousse*, le *Cloutier*, et toutes les chansons de *Primel* !

HENRI FINISTÈRE.

***

JULIENNE DUGUESCLIN A PONTORSON, par OLIVIER DE GOURCUFF, Alphonse Lemerre, éditeur, Paris.

M. Olivier de Gourcuff vient de faire paraître à la librairie Alphonse Lemerre, un poème très artistement édité et intitulé : *Julienne Duguesclin à Pontorson*. Cette Julienne Duguesclin est une sorte de Jeanne Hachette bretonne qui défend et sauve une citadelle par son énergie et sa bravoure. Ce poème d'une belle ordonnance est écrit d'un style ferme et parfois avec une grande richesse de rimes. Est-ce à dire que l'auteur, comme tant d'autres poètes contemporains, sacrifie la pensée à la rime ? En aucune manière, M. Olivier de Gourcuff a trop de goût et de bon sens pour cela. Il pense avec raison que pour toute œuvre poétique, il faut d'abord un plan bien conçu de belles et grandes pensées, des images hardies et enfin, dans les limites du possible, des rimes riches et sonores qui viennent embellir les idées et non pas les affaiblir et les mutiler. Des juges très compétents lui ont donné raison ; et je ne suis pas surpris que sa belle poésie *Julienne Duguesclin* ait été cette année couronnée au concours de la *Pomme* et que l'éditeur des poètes, certain d'un succès de librairie, ait fait bon accueil à cette œuvre remarquable.

D. C.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes — Imprimerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

Monsieur Arthur de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, a été élu, le 13 décembre dernier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Depuis l'origine (1857), et pendant plus de trente années, M. A. de la Borderie a dirigé la *Revue de Bretagne*. Aujourd'hui encore, bien qu'il ait remis la direction en d'autres mains, il continue, comme président de la Société des Bibliophiles Bretons, à s'intéresser activement à cette publication, devenue le bulletin mensuel de cette Société.

Tous les lecteurs de la *Revue de Bretagne*, parmi lesquels M. A. de la Borderie ne compte que des amis, tous les Bretons bibliophiles, tous les amis de la Bretagne et de son histoire, apprendront avec joie, nous en sommes sûrs, la haute distinction, justement enviée, dont il vient d'être l'objet.

(Note de la Direction.)

POUR LA BRETAGNE

ACTE SECOND

Les jardins du monastère de Redon. A droite, au fond, l'oratoire. A gauche, le cimetière des moines.

SCÈNE PREMIÈRE

FRÈRE KADIOU, LES ENFANTS.

LES ENFANTS, chantant.

Longue vie au Roi des Bretons !

KADIOU, leur battant la mesure.

En mesure, donc, malheureux enfants ! En mesure et tâchez de chanter juste... Vous me déchirez les oreilles... Songez que vous chanterez cette cantate devant l'illustre Nominoë, le père de votre jeune camarade, le vaillant tyern que nos chefs ont acclamé, hier soir, comme roi de bataille... Devant lui... et devant l'auteur aussi !

UN ENFANT

L'auteur ?... Quel est l'auteur ?... Où est l'auteur, frère Kadiou ?

UN AUTRE

Serait-ce donc vous, frère Kadiou ?

KADIOU

Certainement, petit drôle !... Certainement, l'auteur, c'est moi, et si vous n'interprétez pas correctement mon œuvre, vous me ferez souffrir doublement... et comme musicien, et comme poëte, entendez-vous ?

UN ENFANT

Musicien !

UN AUTRE

Poète !

LE TROISIÈME

Et portier !...

LE QUATRIÈME

Tant de choses à la fois !...

LE PREMIER

Et fossoyeur !... car c'est lui qui est chargé de cette triste fonction.

KADIOU

Dont je m'acquitte ponctuellement, comme le veut la règle... Regardez, là, cette terre fraîchement remuée... J'ai toujours une fosse creusée pour celui des Pères qui nous quitte !... comme j'ai toujours une robe cousue pour le novice qui nous arrivera...

LE SECOND

C'est vrai ! Il est tailleur aussi !...

LE TROISIÈME

Que de métiers, mon pauvre frère !

KADIOU, modestement.

Un homme intelligent est bon à tout !

LE PREMIER

Et propre à rien !...

KADIOU, lui tirant les oreilles.

Eh ! là... mauvais garnement... qui veut faire de l'esprit... Si tu t'y connaissais en poésie et en couture, tu verrais que mes vers sont aussi adroitement alignés que cette robe est solidement cousue...

Il prend une robe de moine pendue à un arbre et la leur fait examiner.

LE SECOND

Avouez modestement, frère Kadiou, que vous êtes aussi bon fossoyeur que grand musicien...

KADIOU

Je l'avoue, mon enfant ; je dois cet hommage à la vérité !... Je le lui rends !

LE PREMIER

Et vannier donc ! Quel vannier ! Avez-vous vu la belle cage qu'il a faite en secret et dans laquelle il vient d'enfermer un écureuil. Ce matin, en me levant, j'ai vu la cage accrochée à la porte et, dedans, la jolie bête qui tournait, qui tournait...

KADIOU

Il est charmant... très intelligent il me connait déjà !.. Et quel panache !... Je l'ai nommé Désiré.

Il suspend la robe à l'arbre.

LES ENFANTS

Ah ! Désiré !.. Quel nom !.. Désiré !..

LE PREMIER

Il fallait l'appeler Kadiou... comme vous !..

KADIOU

Petit insolent, veux-tu te taire !.. J'aurais mieux fait de lui donner ton nom, car tu es aussi remuant que lui...

LE PREMIER

Ah ! oui, mais j'ai les cheveux blonds, moi, tandis qu'il les a rouges, Désiré ! rouges.....comme vous, excellent frère portier !..

LE SECOND

Vous voyez bien que vous auriez dû l'appeler Kadiou.

Les enfants dansent autour de lui.

KADIOU

Voulez-vous bien vous taire !... Je le dirai au père Louhemel... qui vous châtiera comme vous le méritez !

LES ENFANTS s'arrêtant.

Oh !..

KADIOU

Ah ! voilà qui vous calme !... Eh ! bien ! reprenons maintenant notre cantate... Songez qu'on se bat depuis l'aurore et qu'il faut que nous soyons prêts pour fêter la victoire des nôtres sur ces maudits Franks que je déteste... que nous détestons tous, n'est-ce pas ?

LES ENFANTS

Oui ! Oui ! Guerre aux Franks ! Mort aux Franks !..

KADIOU

C'est bien ! Tâchez de mettre la même vigueur dans ma belle cantate et nous obtiendrons un vrai succès... Attention !... Un... deux... trois... quatre !...

LES ENFANTS

Longue vie au Roi des Bretons !..
Vie et gloire !
Roi Nominoé, nous chantons
Ta victoire !

SCENE DEUXIÈME

LES MÊMES, LOUHEMEL.

LOUHEMEL

Silence ! Ne chantez pas la victoire !.. Le roi Wiomarc'h a été tué. Nominoë est captif, les Bretons sont vaincus, l'Empereur et les Franks triomphent !...

KADIOU, à part.

Quel malheur !... Voilà ma cantate perdue !...

LOUHEMEL

Ne chantez pas... Nos tyerns enchaînés vont être conduits ici ; cette tombe préparée pour l'un de nous sera la tombe du roi Wiomarc'h ! et l'Empereur a choisi ce monastère pour sa résidence !... Ne chantez pas, fils des Bretons, pleurez !...

KADIOU, à part.

Si je transformais ma cantate en élégie... On pourrait peut-être l'utiliser... pour l'enterrement !...

LE PREMIER ENFANT

Le roi tué !... par qui, mon père ?..

LE SECOND

Racontez-nous sa mort !..

LE PREMIER

A-t-elle été vengée ?..

LOUHEMEL

Hélas ! il n'est pas mort en combattant... Un lâche s'est introduit sous sa tente et l'a poignardé pendant son sommeil...

LE PREMIER ENFANT

Le nom de ce lâche pour qu'il soit voué à l'exécration de tous !

SCÈNE TROISIÈME

LES MÊMES, CATWORET, ERISPOÉ, KARO.

ERISPOÉ

Et quel autre a pu tuer notre roi, sinon celui qui a livré le passage aux Franks !...

LE PREMIER ENFANT

Quel est ce traître ?..

ERISPOÉ

Son nom ?

CATWORET

Silence, Erispoë !.. ne t'expose pas, en jugeant trop vite, à calomnier un innocent... L'avenir nous apprendra quel est ce misérable qui a sacrifié à son intérêt les intérêts sacrés du pays de Bretagne !...

ERISPOÉ

Ah ! celui-là, nous n'aurons pas assez de haine, assez de mépris pour lui dans notre cœur !... Que les plus jeunes de nous se rappellent son crime et son nom ; qu'ils ne les oublient jamais, et, quand ils seront vieux, qu'ils les transmettent aux enfants d'alors, afin que, tant qu'il y aura une Bretagne, le crime soit raconté de bouche en bouche, à jamais et que ce nom soit maudit par tous les Bretons !

CATWORET

Qu'il soit maudit !

KARO

Maudit par tous les Bretons !

On entend un appel de trompettes.

LOUHEMEL

Ceux qui devaient revenir triomphants, les voilà, vaincus, qui reviennent, escortant leur roi mort !... Enfants, n'oubliez jamais ce que vous allez voir... Aimez encore plus votre Bretagne, puisqu'elle souffre ; grandissez pour vous souvenir et pour la venger.

La cloche de l'oratoire commence à sonner. Le cortège funèbre entre à gauche. Des trompettes d'abord, les moines ensuite chantant les psaumes des morts. le corps de Wiomarc'h porté par quatre soldats sur un brancard recouvert de feuillages ; puis les tyerns désarmés.

SCÈNE QUATRIÈME

LES MÊMES, CONWOION, GWENKALON, CONDELOC, CONHOIARN, THETWIU, NOMINOÉ, GONFRED, ILLOK, RATWILI.

Le brancard est déposé au milieu de la scène.

CONWOION

Le voilà, ce roi dont nous espérions fêter la victoire !... Il est mort !... Voilà ce chef qu'il avait élu pour successeur !... Il est prisonnier !... Toute cette armée, hier si pleine d'espoir, vaincue, presque sans combat ! O tyerns vaillants, vous êtes muets et vous baissez la tête ! Vous faites bien !... Avec ce roi que la terre va recouvrir, c'est la Bretagne peut-être qui descend au tombeau.

On emporte le corps du roi vers la droite.

NOMINOÉ

Oui, nous baissons la tête et sous une triple honte : vaincus, traîtres et meurtriers !

RATWILI

Vaincus par la trahison qui a livré le passage...

CATWORET

Vaincus par le meurtre du Roi, qui a désespéré nos soldats.

NOMINOÉ

Qu'il prenne garde qu'on ne lui demande compte de son crime, celui à qui le Roi avait confié la garde du fleuve !

ILLOK

Si c'est moi que tu attaques, nomme-moi, et nous verrons !

GONFRED à Illok.

Tu as combattu pour défendre le passage, et, si tu n'as pas été le plus fort, nul n'a le droit de te le reprocher... S'il osait t'accuser, de trahison, d'autres pourraient se lever pour l'accuser de meurtre, lui, qui s'est fait donner l'héritage du Roi et qui s'est arrangé pour entrer en possession, le soir même.

ERISPOÉ

Misérable ! tu oses accuser mon père !

NOMINOÉ arrêtant son fils.

C'est toi, Gonfred, qui m'accuses ! Qu'on approche le corps du Roi... Je mettrai ma main dans la sienne et j'accepte le jugement de Dieu !... Si le sang coule, je consens à passer pour son meurtrier... Oseras-tu en faire autant, Gonfred ? Viens !

Il fait un pas vers le corps de Wiomarc'h.

CONWOION

Arrière, mon fils ! Dieu défend ces vaines épreuves et je ne permettrai pas que la mort soit profanée par vos discordes... Qui donc pourrait croire qu'un Breton ait été assez lâche pour tuer son Roi à la veille d'une bataille, pendant son sommeil... Un Breton, que dis-je ?... Vous avez le même sang que lui dans les veines ! Vous êtes les fils de ses sœurs et vous vous accusez !... Où en

sommes-nous, si de telles pensées viennent aux plus nobles et si les meilleurs sont soupçonnés des pires crimes !... La honte de la défaite n'est-elle donc pas assez forte, que vous ayez besoin d'y ajouter le déshonneur de pareils forfaits !... Est-ce donc en un pareil moment que vous devez vous soupçonner et vous désunir ? (On entend une fanfare) Ecoutez ! C'est l'Empereur... Ayez au moins la fierté de ne pas vous accuser devant lui !

SCÈNE CINQUIÈME

LES MÊMES, L'EMPEREUR, LANTBERT, CHEFS ET SOLDATS FRANKS

L'EMPEREUR, à Conwoion,

Salut aux hommes de Dieu en leur maison de prière !..

CONWOION

Salut à l'Empereur ! Que la paix de Dieu l'accompagne !

LANTBERT, portant les épées des chefs bretons.

Seigneur, voici les chefs qui nous ont remis leurs épées en gage de soumission et de fidélité... Voici Ratwili et son fils Catworet... Gonfred et Illok... Voici Nominoë !... La mort de Wiomarc'h a laissé les Bretons sans chef... La terreur s'est répandue dans leurs rangs ; ils renoncent à la lutte ; leurs tyerns eux-mêmes ne pourraient plus les entraîner au combat !

ERISPOÉ.

Tu te trompes, comte de Vannes !.. Wiomarc'h est mort, mais voici Nominoë...

NOMINOÉ

Le roi m'a choisi pour son héritier et tous m'ont reconnu pour leur chef. Tant que je vivrai, les Bretons doivent espérer ; je ne trahirai pas mon devoir.

LANTBERT

J'ai ton épée !...

NOMINOÉ

Il est des forgerons en Bretagne et du fer encore, pour en forger des épées !.. Et si l'eau nous manquait pour les tremper, pas un Breton ne me refuserait son sang... mais le sang des Franks est meilleur pour cela !

LANTBERT

En livrant ton épée, comme les autres chefs, tu as donné ta parole comme eux... S'il y a des forgerons chez vous, il y a donc des parjures aussi ?..

Nominoë baisse la tête.

L'EMPEREUR

Ta parole est fière, tyern des Bretons ! Tu es vaincu et tu me menaces... Ecoute, voici ce que j'ai à te dire : Depuis que Dieu et les Franks m'ont transmis l'Empire et les Etats de mon père,

j'ai souffert votre audace, attendant le jour de la fidélité et de la soumission... Mais votre esprit méchant s'égare de plus en plus en folles menaces et en luttes criminelles ; il est temps d'en finir... Voici mes conditions : Vous paierez le tribut et vous serez soumis à l'Empereur...

CONWOION

Au nom du Dieu de paix qui t'a fait victorieux, je te demande miséricorde...

L'EMPEREUR

Tu sais que nous protégeons les Eglises et que nous respectons les têtes sacrées. Nous sommes fier d'avoir été surnommé par plusieurs : Lodewig le Pieux !.. Je t'accepte donc pour médiateur, pour arbitre... Demande à ceux de ta race la soumission d'abord.. Qu'ils obéissent à mes ordres, qu'ils subissent mon frein, qu'ils s'unissent, fidèles et pacifiques, au troupeau de mes enfants, ou bien guerre à mort !.. Ils sentiront le poids de ma main !

CONWOION

Ils sont vaincus, magnanime Empereur !..

L'EMPEREUR

Eh bien, je consens à traiter avec eux comme avec des vainqueurs. Ils se plaignent, nous dit-on, d'obéir à mes comtes franks de Vannes, de Nantes et de Rennes... Les Bretons n'auront plus raison de se plaindre maintenant. Je veux mettre à leur tête un homme de leur race, auquel ils obéiront comme à moi... Cet homme sera mon envoyé ; il sera leur chef !... Il les gouvernera sous mon nom et je ne lui demande que d'être fidèle à l'Empire et

à l'Empereur, dans la paix et dans la guerre... Cet homme je l'ai choisi et je pense que tous seront contents de mon choix... Cet envoyé de l'Empereur, ce chef des Bretons, c'est toi, Nominoë !...

TOUS

Nominoë !...

NOMINOE

Moi !...

GONFRED à Illok

Lui !

ILLOK, de même.

L'Empereur s'est joué de nous !

L'EMPEREUR

Tu étais l'élu de ton peuple, sois le mien, Nominoë... Tu es fier et tu es brave, il m'a plu de te choisir pour cela, et je sais que tu ne trahiras pas ma confiance... Tu mettras tes mains dans les miennes en signe de fidélité, suivant la coutume. Le veux-tu ?

NOMINOÉ

Je refuse !... Jurer d'être fidèle à l'Empereur des Franks... moi qui, hier soir, jurais au roi de lui résister jusqu'à la mort ! Moi, devenir son sujet et son homme !... Je ne puis pas !... Je ne veux pas !... Je refuse !

ERISPOÉ

Je vous reconnais là, mon père... N'acceptez pas, c'est la honte !..

L'EMPEREUR

Réfléchis encore ! (à Convoïon) Vénérable Père, je veux aller prier dans ton oratoire et remercier Dieu qui m'a donné la victoire ! Venez tous !... C'est là que je recevrai votre serment... Et toi, Nominoë, réfléchis !... Quand je sortirai de l'église, tu me donneras ta réponse... Si tu refuses, j'en sais plusieurs qui seront moins orgueilleux que toi... Que Dieu t'inspire ! A bientôt !...

CONWOION

Magnanime Empereur, mes frères vont t'accompagner à notre oratoire ! Permets que je reste ici... Peut-être mon conseil pourra-t-il quelque chose sur l'âme du chef que tu veux donner aux Bretons !

L'EMPEREUR

Puisse ta sagesse triompher de sa résistance, vénérable Père ! C'est le vœu que je forme pour l'Empire et pour ton pays.

L'Empereur s'éloigne et entre dans l'oratoire, suivi par les moines, les tyerns, les chefs et les soldats franks, puis les enfants.

KADIOU

Si je changeais mes paroles ! Lodewig au lieu de Nominoë. Une cantate à l'Empereur au lieu d'une cantate au Roi !... C'est toujours une cantate !.. Quelle idée !

Il entre dans l'oratoire.

SCÈNE SIXIÈME

CONWOION, NOMINOÉ, WIOMARC'H.

CONWOION

Accepte, mon fils... La Bretagne est vaincue!.. Avant longtemps elle ne pourra recommencer la lutte ! Quel chef meilleur que toi peut-elle désirer ?.. Accepte!..

NOMINOÉ

Si j'accepte.., si je jure... il faudra tenir mon serment!

CONWOION

Si tu refuses, un autre acceptera, moins Breton de cœur peut-être...

NOMINOÉ

Gonfred... ce demi-Breton, pire qu'un Frank.

CONWOION

L'Empereur l'a dit : tu serais le chef des Bretons !

NOMINOÉ

Je serais l'envoyé de l'Empereur.

CONWOION

L'Empereur est si loin.

NOMINOÉ, montrant Wiomarc'h, dont le corps repose à droite près de la fosse.

Et c'est devant lui que tu me demandes ce parjure ! Devant lui à qui j'ai juré haine à mort et guerre aux Franks ! La terre ne l'aura pas recouvert encore que j'aurai donc menti à ma promesse ! Roi Wiomarc'h, du Ciel où tu dois être à cette heure, ne maudiras-tu pas ton neveu parjure et ton héritier félon ?.. J'ai peur que, du fond de la tombe, tu ne te lèves pour m'accuser.

CONWOION

Ecoute : Voici ton devoir. Voici l'œuvre que tu dois accomplir et pour laquelle il faut briser tout obstacle. Voici ton but, hors duquel tu ne dois plus rien voir... C'est au nom de Dieu que je te confie la mission de sauver ta race de l'extermination dont elle est menacée.. L'Empereur t'en offre les moyens... Accepte.

NOMINOÉ, tombant à genoux.

Mon père, que voulez-vous de moi !

CONWOION

Il faut habituer les Bretons à reconnaître l'autorité d'un seul chef !.. Vois chez les Franks, quelle fut l'œuvre de l'Empereur Karle... et quel empire il a fondé par l'obéissance de tous !,.. Ce que nul chef Breton n'a pu faire, toi, tu le peux avec l'appui de l'Empereur...

NOMINOÉ, tristement.

Avec l'appui de l'Empereur !...

CONWOION

Ce qu'il faut encore, c'est empêcher les Franks de ravager la Bretagne, c'est nous arracher à la domination cupide des trois comtes des villes franques ! Ce qu'il faut, c'est empêcher les Bretons de tenter, avant l'heure, une de ces révoltes hâtives où leurs forces se dispersent et s'anéantissent... Il faut leur donner la paix... jusqu'au jour où tu pourras leur donner la victoire.

NOMINOÉ, se levant.

La victoire ! Tu espères donc toujours ?

CONWOION

J'espère... et s'il vivait, le Breton qui est là, le Roi Wiomarc'h lui-même, te dirait de te soumettre et d'espérer... C'est en son nom que je t'adjure ! C'est le Roi qui te parle par ma bouche !..

NOMINOÉ

Le Roi ! lui !

CONWOION, les yeux levés au Ciel, les bras croisés sur sa poitrine.

Seigneur, je t'en supplie, puisqu'il hésite encore, pour le convaincre, daigne attester ma parole. Fais un miracle, afin qu'il croie, et, puisque je parle en vain, que le mort parle et qu'il lui dise son devoir.

Il étend les bras sur le corps de Wiomarc'h.

WIOMARC'H, se soulevant lentement.

Soumets-toi, mon fils, espère !...

NOMINOÉ

Il a parlé !... Il est debout !... Quel prodige !... Il vit !... Il est là devant moi, bien vivant !... Ou n'est-ce que son fantôme ?

WIOMARC'H, faisant quelques pas.

Oui, je vis.

CONWOION

Mon Dieu ! souverain Maître de la vie et de la mort, soyez béni !

WIOMARC'H

Il m'a semblé que je rêvais... Un rêve horrible !.. La blessure était large et profonde... Mon sang coulait à flots, et rien ne pouvait plus l'arrêter... C'était la mort... Soudain j'ai senti qu'une main puissante se posait sur la plaie, et la plaie s'est refermée et le sang ne coulait plus... Je me sentais revivre... Je vivais... Le traître avait frappé au cœur cependant...

NOMINOÉ

Le traître !... C'est lui, n'est-ce pas ?,. C'est ce Gonfred !

WIOMARC'H

Respecte mon secret !.. Le secret de la tombe !.. Le secret de Dieu !

NOMINOÉ

Vivant ! et tu n'as rien juré, toi. Viens ! fuyons, tu recommenceras la lutte et tu vaincras, cette fois !..

WIOMARC'H

Ils ne me suivraient pas... L'heure n'est pas bonne pour de nouvelles batailles... Attendons !

NOMINOÉ

Non ! Ce n'est pas en vain que Dieu t'a réveillé de la mort ! Parais, roi Wiomarc'h, et que l'Empereur tremble devant toi !..

WIOMARC'H

Non ! je dois disparaître... Je ne rallierais pas la Bretagne tout entière autour de moi... L'Empereur t'offre, à toi, la puissance de le faire... Accepte !... Moi vivant, je suis un obstacle... Mort, ton œuvre est facile !... Elle est grande ! Il faut t'y dévouer !... Je te l'ordonne !...

NOMINOÉ

Mais toi, mon seigneur !

WIOMARC'H, prenant la robe.

Sous cette robe de moine, je serai mort pour tous.

NOMINOÉ

Hormis pour moi !...

WIOMARC'H

Vénérable père, voulez-vous m'accepter parmi les plus humbles de vos fils ?

CONWOION le vêtant de la robe.

Vous serez notre frère, mon seigneur, et vous nous aiderez à mener à bien notre entreprise... J'ai rêvé de faire de ce fleuve la frontière de Bretagne !... Ce monastère en sera la forteresse. C'est un poste de soldat que je vous offre !...

WIOMARC'H

Soldat de Dieu ! Soldat de Bretagne !...

CONWOION

Unis, tous trois, dans la même œuvre, puissions-nous la voir triompher !

Les cloches sonnent et les fanfares éclatent ; le cortège de l'Empereur sort de l'oratoire.

WIOMARC'H

L'Empereur!... Wiomarc'h n'est plus !

CONWOION

Sur la fosse où Wiomarc'h doit dormir jusqu'au jour de la résurrection de ce pays, viens,mon frère, nous jetterons, suivant la règle, les premières pelletées de terre.

Ils s'approchent de la fosse creusée et commencent leur travail.

SCÈNE SEPTIÈME

LES MÊMES, L'EMPEREUR, LANTBERT, GONFRED, RATWILI, ILLOK, CATWORET, CONHOIOARN, CONDELOC, GWENKALON, THETWIU, LOUHEMEL, KADIOU, LES ENFANTS, LES SOLDATS.

L'EMPEREUR

Ecoutez tous : aucune nation ne surpasse celle des Franks en courage ! Dieu l'aime par-dessus toutes, et la Foi lui donne la victoire... Elle chérit la paix et ne prend qu'à regret les armes... mais, une fois armée, qui pourrait lui tenir tête !... Accepter ses lois et son empire, c'est s'assurer une vie tranquille et joyeuse... Nominoë, consens-tu à prêter le serment ?...

NOMINOÉ

J'accepte d'être ton envoyé près des Bretons !.. Tu me constitues leur Chef, tu m'aideras à obtenir leur obéissance... Je te réponds de leur soumission... Tant que tu vivras, nous te serons fidèles !..

ERISPOÉ

Mon père !.. O mon père !.. Qu'avez-vous fait ?

NOMINOÉ

Les chefs et le peuple avec moi, te jurent soumission et fidélité en temps de paix comme en temps de guerre.

Il met ses mains dans celles de l'Empereur.

GONFRED, à Illok

Il est perdu ! Nous aurons notre revanche !

ILLOK

Tâchons de l'avoir complète, cette fois !..

CATWORET à Ratwili.

Mon père, qui eût pensé cela de lui ?

RATWILI

Il faut désespérer, puisqu'un tel homme tombe au-dessous des plus lâches !

NOMINOÉ, à Conwoion et à Wiomarc'h qui se dissimule près de lui.

Soutenez-moi ! J'ai cru que j'allais mourir !..

WIOMARC'H

Courage ! nous sommes là !...

L'EMPEREUR

J'accepte ton serment et je te confie la Bretagne. Obéissez tous à Nominoë, l'Empereur vous l'ordonne. J'ai mis ma puissance dans la main de mon envoyé. Et toi, sois fidèle à l'Empereur.

Il tend la main à Nominoë et remonte avec lui.

KADIOU

Attention, petits, voici le moment ! Un... deux... trois... quatre...

LES ENFANTS

Longue vie à notre Empereur !
Vie et gloire !
Tous les Bretons chantent en chœur
Sa victoire !

LOUIS TIERCELIN.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

I

Le 20 mai 1792, le ministre de l'Intérieur, Roland, avait adressé aux quatre-vingt-trois départements de France une lettre dans laquelle il reprochait aux administrations le retard et le peu d'empressement qu'elles mettaient à accuser réception des lois qui leur étaient officiellement communiquées. Il se plaignait ensuite des absences fréquentes des membres des Directoires et de leur négligence à publier les instructions qui leur avaient été envoyées. Enfin, il demandait à être renseigné sur l'état particulier de chaque département.

Le Directoire de la Loire-Inférieure répondit au ministre et protesta contre des imputations qu'il qualifia d'imméritées. Il profita aussi de la circonstance pour exposer les causes de la situation critique du département. Ce tableau est très intéressant. Les auteurs de cette curieuse lettre déclarent qu'il faut attribuer les difficultés de la position actuelle d'abord aux opinions religieuses, puis à l'assiette des nouvelles contributions.

Avant la Constitutition civile du clergé et surtout avant le décret du 27 novembre 1790, sanctionné par Louis XVI le 26 décembre suivant, sous la pression des membres avancés de l'Assemblée Constituante, et qui astreignait les évêques et les prêtres à prêter le serment imposé aux fonctionnaires publics, la Bretagne, comme les autres régions de l'Ouest, était paisible. Les deux tiers des membres de ce clergé députés par les provinces à la future Assemblée étaient animés d'un esprit libéral. Les curés et les vicaires enseignèrent ensuite, sans opposition, à leurs paroissiens, la Constitution récemment votée par les représentants de la nation.

« Ce concert, cet accord semblait, dit le Directoire, présager les plus

beaux jours de la Révolution et donnait la plus douce espérance d'un avenir heureux. » Mais les deux mesures précédemment indiquées viendront troubler cette félicité. Cent quatre prêtres du diocèse de Nantes signèrent, en effet, en octobre 1790, une protestation contre la constitution civile du clergé. M. de la Laurencie, évêque de Nantes, quitta la ville et partit pour Paris. Le dimanche 13 mars 1791, Minée, curé des Trois-Patrons de Saint-Denis, près Paris, puis de Saint-Thomas-d'Aquin, natif de Nantes, était élu évêque de cette ville. Les prêtres, fidèles à leur foi, refusaient en masse de prêter serment et les habitants de campagne repoussaient les constitutionnels. Le décret du 27 novembre augmenta la force de la résistance. Un arrêté, plus sévère encore, du 9 décembre, émanant du Département de la Loire-Inférieure, aggrava le mal.

« A la fin de 1791 et au commencement de 1792, écrivent les auto-« rités nantaises, les troubles religieux dans ce département étoient « parvenus à un degré vraiment effrayant. » Des mouvements graves avaient éclaté dans les paroisses rurales. Un décret du 22 mars 1792 avait ordonné aux prêtres non assermentés de se rendre au chef-lieu du département pour y demeurer sous l'inspection de l'Administration. Le 2 juin, un soulèvement avait lieu à Saint-Joachim, près Montoir. Vingt-cinq dragons et trente gardes nationaux, étaient envoyés pour rétablir l'ordre. Deux dragons étaient tués et plusieurs blessés La fermentation redouble à Nantes, où les patriotes menacent les ecclésiastiques alors en surveillance au nombre de quatre cents. On veut les incarcérer à la maison de Saint-Clément. « Le Département disent, dans leur » lettre, les membres du Directoire, se voit forcé à les faire arrêter et » à renfermer dans le séminaire et dans une autre maison ceux qu'il est » possible de saisir. »

La deuxième cause de l'état précaire du pays, selon les auteurs de la lettre, est, comme nous l'avons déjà dit, l'assiette des nouvelles contributions. Les troubles religieux ont empêché l'établissement régulier de ces impositions que les habitants des campagnes repoussent avec obstination. En outre, les officiers municipaux de la contrée sont ignorants ou incapables. La contrainte est également impuissante. Les administrateurs terminent en promettant de tout faire pour vaincre ces obstacles et jurent de mourir à leur poste s'il le faut. Nous avons joint à ce document une lettre du citoyen Haumont, fils, au citoyen Ministre, relative aux prêtres non assermentés et datée du 7 germinal an V.

André Joubert.

I

Lettre du Directoire de la Loire-Inférieure au Ministre de l'Intérieur sur la situation critique du département (juin 1792).

Nantes, le.....Juin 1792.

L'An IVe de la Liberté.

Nous nous étions, Monsieur, représentés à nous mêmes toutes les vérités que renferme votre lettre du 20 mai dernier aux 83 départements du Royaume. Nous n'en avons pas moins à cœur de répondre en détail sur chacun des points qui nous paroit mériter une instruction particulière de notre part.

Et d'abord, nous croyons devoir nous justifier sur les reproches faits par cette lettre à quelques administrations. La nôtre ne peut être soumise à celui qui concerne le retardement ou la négligence à assurer la réception des Lois. Vous pourrez, Monsieur, consulter notre Correspondance à ce sujet et vous assurer de notre exactitude, à vous faire passer toutes les semaines les reçus des Loix qui nous sont envoyées officiellement. S'il est possible que la chose s'opère encore avec plus de promptitude et de précision, nous allons en chercher les moyens et y tenir scrupuleusement la main.

Les plaintes qui nous ont été adressée sur les absences fréquentes des membres du Directoire du Département ne peuvent non plus nous regarder. Chacun de nous est trop pénétré de ses devoirs et des obligations qu'il a contractées en acceptant les places auxquelles la confiance et le choix de ses concitoyens l'a appellé pour s'écarter un instant du lieu de ses fonctions. Notre assiduité aux délibérations n'est pas moins constante ; jamais aucun de nous n'a cessé d'y être présent pendant plus de quinze jours quand des affaires indispensables l'appellaient dans le lieu de son domicile habituel. Ce n'est pas faire notre éloge que de vous attester notre exactitude et

cette assiduité ; nous ne croyons pas qu'il soit possible d'y manquer sans trahir à la fois ce qu'exige l'honneur du citoyen et le besoin de la charge publique.

Il n'est pas à notre connoissance que les administrateurs de nos districts ayent encouru ou mérité un pareil blâme ; nous ne manquerons pas cependant de leur rappeller les termes de votre lettre afin que ce qui ne seroit pas arrivé encore puisse n'arriver jamais. Il suffira de leur parler au nom de la Loi et de la Patrie pour être assuré qu'on n'aura dans aucun temps ce reproche à leur faire. Ceux qui seroient insensibles à cette voix n'auroient pas mérité d'être appellés à l'Administration. Nous aimons à croire que nous n'en avons point de cette espèce.

Enfin, Monsieur, ce n'est pas encore nous qu'on pourroit reprendre d'insousiance ou de négligence à répandre, à publier les instructions que vous ou vos prédécesseurs avez pu nous envoyer. Notre premier soin est celui là, parce que c'est le premier devoir des administrateurs eux mêmes. Si on pouvoit remarquer que l'esprit public fut moins avancé dans notre Département que dans beaucoup d'autres, la cause en seroit dans une disposition antérieure des esprits qui auroit fait que le germe de l'instruction y auroit pris plus difficilement et tarderoit à y produire ses fruits salutaires. La cause en seroit dans des préjugés ou des opinions fortement enracinés et dans un certain concours d'habitudes locales plus ou moins éloignées du nouvel ordre de choses.

C'est entrer dans vos vues, Monsieur, et répondre à ce que vous désirez principalement savoir de nous, c'est vous peindre l'état actuel de notre département que de vous développer ces différentes causes et les obstacles qu'elles ont apportés et apportent encore à nos efforts constants dans tous les détails de l'Administration.

Nous croyons les analyser toutes en les réduisant à deux principales, savoir les opinions religieuses et l'assiette des nouvelles contributions ; nous vous assurons ici que sans la première cause, les difficultés nées de la seconde ou n'existeroient pas ou seroient infiniment moins fortes.

Avant qu'il eût été question de la Constitution civile du clergé et surtout avant le décret du 27 novembre 1790 pour le serment des ecclésiastiques, les habitants des campagnes, disposés par les bienfaits de tout genre que leur préparait et leur faisait déjà éprouver une révolution dont ils étaient les vrais favoris, avaient annoncé le plus

grand attachement à la nouvelle constitution du Royaume. L'intérêt, qui est le premier mobile de tous les hommes, leur inspirait cet attachement et semblait y donner une base inébranlable.

Les curés et les vicaires, les Ecclésiastiques eux mêmes enseignaient cette Constitution et donnaient l'exemple de la suivre. La plupart d'entre eux étaient nommés et acceptaient avec plaisir des fonctions dans les nouvelles municipalités ; ils votaient dans les Assemblées primaires, ils étaient élus et formaient une grande partie des premières Assemblées électorales. Ce concert, cet accord semblait présager les plus beaux jours de la Révolution et donnait la plus douce espérance d'un avenir heureux.

Mais la Constitution civile du clergé parut[1]; quoique cette loi fut un vrai chef d'œuvre de sagesse et de raison, les abus qu'elle attaquait étaient si enracinés, si multipliés ; elle heurtait tant de passions et d'intérêts à la fois que déjà ceux qui profitaient des abus, et les regardaient comme une chose sacrée, commencèrent à s'ébranler et ébranlèrent avec eux la masse des esprits courbés sous le joug de l'empire sacerdotal.

Le décret du 29 novembre[2] acheva le mal, si on pouvait regarder comme un mal la dernière extirpation des abus nés de l'esprit de superstition et de l'ignorance ; quoi qu'il en soit, une grande crise commença à cette époque. La résistance de ce qu'on appelloit le haut clergé entraîna celle des ecclésiastiques du second ordre. L'exemple en fut donné dans le sein même de l'Assemblée Nationale par le refus que firent du serment la plupart des Evêques. On trouva la même résistance dans les curés et les vicaires, et le département de la Loire-Inférieure fut surtout un de ceux où moins d'ecclésiastiques voulurent obéir. L'évêque (M. de la Laurencie) s'enfuit, après avoir travaillé les esprits et disposé les curés et vicaires à désobéir en leur laissant leurs consciences pour prétexte, et peut-être un serment fait en ses mains pour garant qu'ils ne feroient point celui que prescrivait la loi.

En comparaison de ceux qui ne voulurent pas jurer, le nombre de ceux qui jurèrent fut infiniment petit. On se trouva dans le

[1] Le décret est du 12 juillet 1790.

[2] Le décret du 29 novembre 1791 ordonnait à tous les ecclésiastiques de se présenter dans la huitaine de la publication devant la municipalité de leur domicile pour y prêter le serment civique, dans les termes de l'article 5, titre II de la Constitution (Article Ier).

plus grand embarras pour opérer les remplacements. Les sujets manquaient. Ceux qu'on put avoir, il fallut les placer à main armée. Alors commencèrent les troubles des campagnes qui ont toujours coutinué depuis, qui durent encore et qui, loin de s'appaiser, ont acquis un caractère extrêmement grave.

On crut y remédier d'abord en obligeant les curés remplacés à sortir de leurs paroisses où ils restaient toujours pour soulever les citoyens contre leurs successeurs.

Cette mesure fut insignifiante. On ajouta celle de forcer ces curés à se tenir éloignés au moins de trois lieues de leurs anciennes paroisses : ils éludèrent cette précaution ou surent par leurs correspondants ou leurs secrètes liaisons en rendre l'effet inutile.

Lorsque le Roi partit de Paris, un grand nombre de ces prêtres fut arrêté et conduit au chef-lieu du Département ; cette détention ne fut que momentanée. Après le rétablissement de l'ordre et la fin de cette crise, on les relâcha et leurs manœuvres continuèrent.

A la fin de 1791 et au commencement de 1792, les troubles religieux dans ce département étoient parvenus à un degré vraiment effrayant. Les prêtres agissant par tous les moyens que leur donnoit l'habitude et l'empire des consciences et pouvant même agir sur des esprits grossiers par l'intérêt qu'inspire une apparence de persécution, avait tellement soulevé les campagnes que tout ce qui portait le nom ou le signe de la Constitution y étoit en horreur. Les gardes nationales n'y paroissoient point sans danger s'ils n'étoient en nombre supérieur et imposant. Les habitants des campagnes ne vouloient que leurs prêtres, que les sacrements de leurs prêtres. Tous les autres étoient à leurs yeux des intrus, des hommes abominables. Le signe même de toutes les valeurs, l'argent monayé à la nouvelle empreinte, y étoit proscrit, les assignats partout refusés. Les marchés abandonnés, la disette des subsistances prête à éclater, et tout cela par la même cause, c'est-à-dire toujours à cause des prêtres et pour les prêtres... Alors le Département se crut forcé à une mesure rigoureuse ; il la déploya dans son arrêté du 22 mars (1792) qui assujettit tous les ecclésiastiques, quelqu'ils fussent, non assermentés, à se rendre au chef lieu du département pour y demeurer sous l'inspection et la police immédiate des corps administratifs.

Quelque bien avait été l'effet de cette mesure. Après les premiers cris auxquels on s'attendoit de la part des habitants des campagnes,

il sembloit que le calme étoit revenu, mais ce calme n'étoit qu'apparent. Des prêtres déguisés, répandus ça et là, y entretenoient toujours le feu et le fanatisme, n'attendoient qu'une occasion pour éclater.

Le deux de ce mois, dans le district de Guérande, une municipalité de Saint-Joachim se soulève, des armes et de la poudre y sont introduits secrètement. On envoie vingt-cinq dragons et trente gardes nationales pour s'en saisir. Deux dragons y sont lâchement assassinés, plusieurs sont blessés. Ces nouvelles désastreuses sont apportées à Nantes et y produisent la plus grande fermentation. Elle est dirigée contre les prêtres ; on sait que l'affaire de Saint-Joachim est leur ouvrage ou le fruit de leurs conseils ; on rapporte, en effet, que plusieurs prêtres étoient dans la mêlée et à la tête des rebelles sous le même costume qu'eux. Cependant le Département s'assemble, fait marcher une force armée sur les lieux, deux commissaires civils sont nommés et accompagnent la petite armée ; les dispositions militaires sont faites par l'officier général qui se trouve à Nantes.

La fermentation dans cette dernière ville s'augmente, les esprits s'irritent à la vue et par la présence de ceux qu'on taxe être les auteurs des malheurs récents ; on ne peut plus contenir l'indignation générale et les prêtres sont menacés. Pour la tranquillité publique et pour leur propre sûreté, le Département se voit forcé à les faire arrêter et à renfermer dans le séminaire et dans une autre maison ceux qu'il est possible de saisir.

Voilà, Monsieur, dans ce Département, l'histoire du passé et le tableau du présent par rapport aux opinions religieuses ; s'il ne peut être plus affligeant, il ne peut être plus vrai ni plus exact. Il doit vous faire sentir, comme à nous, le besoin d'y remédier et de prévenir encore de plus grands maux ; mais où prendre le remède et comment l'administrer ? Certes, il n'est personne qui ne voie que la déportation des prêtres est désormais le seul qu'on puisse employer, le seul d'où dépende le salut du peuple ; l'Assemblée nationale a décrété ce remède..... Que ne peut-on dès à présent l'appliquer : chaque jour de retard apporté à la sanction du décret est un jour d'horreur ajouté à toutes les horreurs qui ont précédé, et un pas de plus vers le précipice où les prêtres ont voulu jetter le Royaume. Nous n'avons pas besoin d'ajouter de nouvelles réflexions. A des maux extrêmes, il faut un remède de la même nature, mais il faut surtout que le remède soit prompt.

La seconde cause que nous vous avons indiquée, le second obstacle qui arrête la marche de notre administration est l'assiette des nouvelles contributions.

Quoique, depuis bientôt deux ans, la loi soit connue et rendue publique, quoique nous n'ayons cessé de faire pour hâter son exécution et en assurer le succès tous les efforts qu'on peut attendre d'administrateurs qui savent que l'acquit des contributions est le véritable nerf politique du gouvernement sous quelque forme qu'il existe, nous avons la douleur, nous n'osons prononcer la honte, de voir notre Département dans la dernière classe. A peine plus de vingt-six matrices de rôles pour la contribution foncière sont achevées, à peine y en a-t-il quarante-trois de la contribution mobilière : nous n'atteignons donc pas même encore le quart. Combien cette situation est affligeante, combien nos cœurs en sont touchés, combien notre honneur en souffre ! Mais, Monsieur, considérez les troubles religieux qui ont agité, déchiré notre Département. Nous vous l'avons déjà dit et nous sommes forcés de le répéter, c'est à cette première cause que tient principalement notre état peu avancé dans l'établissement des contributions. Les mêmes hommes qui ont poussé par la conscience les habitants des campagnes à résister à la constitution civile du clergé, les ont soulevés ou mis en défiance contre le système des nouvelles contributions. On a fait dire aux uns que puisqu'on leur enlevoit leurs prêtres, ils ne payeroient point d'impositions ; on a fait craindre aux autres qu'en déclarant leurs biens, ou en les laissant reconnoître, on en voulut s'en emparer, que telle avoit été la marche suivie pour les biens de l'Eglise dont la nation étoit actuellement en possession ; à tous, on a exagéré le montant des nouvelles contributions ; on a fait des comparaisons perfides de celles-ci et des anciennes, et fixant l'attention sur un seul point sans parler des avantages et des allégements éprouvés sur tous les autres, on a tellement imprimé cette idée que la plus grande répugnance s'est manifestée et existe encore dans les campagnes pour le nouveau mode des impositions.

Cependant, les instructions, les adresses de l'Assemblée nationale, si propres à dissiper ces erreurs et à ramener les esprits à une opinion, saine sur les impôts, ont été par nous publiées, répandues avec profusion ; nous en avons répété et développé les principes dans nos proclamations et nos adresses particu-

lières, dans nos délibérations, dans notre correspondance, dans nos entretiens et par nos conférences avec les officiers municipaux ; les districts en ont fait de même ; les bons citoyens se sont évertués à propager les mêmes instructions par leurs discours et en donnant l'exemple de la soumission. Tout a échoué et a cédé devant un oracle auquel les gens de campagne croient encore exclusivement, c'est la voix et l'exemple des prêtres.

A ces causes dépendantes de la mauvaise volonté ou de la séduction ajoutez, Monsieur, l'ignorance ou l'incapacité réelle de la plupart des officiers municipaux des campagnes. Notre ancien système d'imposition, et c'est ici une cause particulière à ce qu'on appelloit cy devant la province de Bretagne, comportait un mode de répartition et d'assiette auxquels les contribuables ou les égailleurs avoient fort peu de part ; ils n'y étoient appellés et n'y figuroient que passivement, de là une extrême et profonde ignorance de ce qui doit être aujourd'hui, par le nouvel ordre de choses, l'ouvrage et le travail personnel des officiers municipaux et des contribuables. Mais comme il y a tant d'avantages attachés à cette méthode et des avantages si faciles à sentir pour chacun, il y a lieu d'espérer que cette cause cèdera plus facilement aux efforts de l'administration et qu'à la fin l'intérêt individuel en fera aux habitants des campagnes non seulement un travail facile, mais un besoin et un plaisir.

Fidèles aux principes d'une administration douce et paternelle qui doit tendre à faire aimer tout ce qui émane d'elle, tant qu'il nous a été possible de nous promettre de l'empire de la raison et des élans du patriotisme l'établissement des contributions nouvelles, nous nous sommes abstenus de la rigueur et des contraintes. Le temps s'est écoulé et cet espoir nous a déçu; nous avons à regret, mais il le fallait, fait enfin usage des moyens de coaction et leur effet même n'est pas complet.

L'Assemblée nationale ordonna qu'un à-compte seroit perçu sur les contributions de 1791 par la formation des rôles provisoires de la moitié des impositions de 1790.

Ces rôles ont été faits dans notre Département, non sans éprouver quelques difficultés et des retardements en plusieurs endroits. Le recouvrement n'en a pas été non plus aussi prompt qu'il sembloit devoir l'être, soit défaut de bonne volonté dans les contribuables, soit négligence dans les receveurs ; il étoit à peine aux deux tiers avancé lorsque, considérant avec chagrin une pareille morosité et

sachant que les receveurs avoient été munis par la loi de tous les moyens nécessaires pour forcer le versement dans leurs caisses, nous prîmes, le sept may dernier, un arrêté pour les réputer comptables du montant des rôles provisoires. Nous avons dans ce temps fait passer cet arrêté au Ministre des Contributions publiques.

Au reste, pour l'établissement définitif des contributions, nous avons aussi déployé tous les moyens de rigueur dont la proclamation du Roy, du 14 mars dernier et la loi du 26 du même mois, ont arma les administrations ; des commissaires ont été nommés dans toutes les communautés où des opérations préliminaires n'étoient pas commencées ou peu avancées ; il a été enjoint à tous les receveurs de décerner des contraintes à tous les officiers municipaux dont les matrices de rôles n'auroient pas été envoyées. Nous savons que ces contraintes ont été décernées et dans plusieurs endroits mises à exécution ; en conséquence, dans quelques districts, le recouvrement des deux tiers de la contribution se trouve opéré par cette voie, mais dans le plus grand nombre, ce moyen même ne peut réussir. Tantôt les porteurs de contraintes manquent ou n'osent s'exposer de les exercer dans les paroisses presque en état d'insurrection, tantôt les municipalités sont désorganisées et on ne trouve pas contre qui se pourvoir ; ici, les officiers municipaux sont hors d'état de satisfaire, et la saisie de toutes leurs facultés ne produirait pas de quoi faire face à la plus petite partie de la somme demandée. Là, ce sont des officiers municipaux qui, vraiment patriotes et les seuls souvent dignes de ce nom dans toute la paroisse, se trouveroient punis de la faute et de la mauvaise intention des habitants dont l'étude unique a été d'entraver les opérations : ailleurs, on se défend sur cette considération que la contrainte portant sur les officiers municipaux actuels, elle les punit de la négligence et de la morosité de leurs antecesseurs qui avoient tout laissé à faire à la Saint-Martin 1791.

Dans cet état de choses, au milieu de toutes ces contrariétés, nous sommes, Monsieur, comme nous vous l'avons dit d'abord, arrivés à l'époque actuelle sans pouvoir fournir notre tâche pour l'assiette des contributions. Jugez-nous équitablement, c'est notre malheur et le sujet de tous nos chagrins, mais ce n'est pas notre faute. En vous développant les deux causes que nous vous avions d'abord indiquées et leurs effets, nous avons donné la juste mesure de la situation actuelle de notre Département ; mettez là, Monsieur, sous les

yeux du Roy ou ceux de l'Assemblée nationale. Nous ne craignons point de vous l'exposer, quelque pénible que soit le sentiment qui en doit naître, quelque désespérante qu'elle paraisse. Comptez sur notre dévouement et notre courage. Ils nous élèveront constamment au-dessus des craintes et peut-être au-dessus des difficultés ; mais, s'il le faut, nous mourrons à notre poste. C'est notre serment et nous y serons fidèles.

Les administrateurs et procureur général syndic composant le Directoire du Département de la Loire-Inférieure :

Signé : Joyau, Caviezel, Caviezel, Donnet, Payen, J. L. Chiron, Le Tourneux procureur général syndic[1].

Une note indique que cette réponse du Directoire de la Loire-Inférieure parvint au ministre de l'Intérieur le 19 juin. Le lendemain, 20 juin, le peuple en armes, conduit par Santerre et Saint-Huruges, envahissait la salle de l'Assemblée législative, puis se précipitait dans le jardin des Tuileries aux cris de : A bas le veto, vivent les sans-culotte ! Cette horde sauvage pénétrait dans les appartements du roi en hurlant : Point de veto ! point de prêtres ! point d'aristocrates ! le camp sous Paris ! Louis XVI était contraint de se coiffer du bonnet rouge. Un coup fatal était porté au prestige de la royauté. C'était le signal d'un nouveau déchaînement de l'anarchie.

[1] Archives nationales, F 1c III, Loire-Inférieure.

II

Lettre du citoyen Haumont, fils, au Citoyen Ministre, relative aux prêtres non assermentés.

Herbignac[1], *département de la Loire-Inférieure, 7 germinal, an V.*

7 Germinal, an V.

Citoyen Ministre.

Plusieurs habitans de nos campagnes, réunis ici pour la foire qui eut lieu hier, me firent cette question : Est-il bien vrai qu'ils ont fait la paix avec notre Saint-Père le Pape ? Je leurs répondais qu'oui ; ils en sont très satisfaits ; ils ne s'informent même pas à quelles conditions la paix s'est faite ; pour les Anglais et la plupart des Allemands, qui sont des huguenots, ils ne voyent pas autant de conséquence à traiter de paix avec eux.

Cette paix avec le Pape, si la nouvelle en était plus répandue et surtout plus accréditée dans le fond des campagnes, serait un des vènements les plus propres à disposer les esprits en faveur du gouvernement français; il ne serait question que d'engager les prêtres réfractaires à la publier dans leurs églises ; ce témoignage serait, pour le peuple, ce qu'il y aurait de moins suspect[2]; pour cet effet, il faudrait ordonner aux commissaires du gouvernement près es municipalités de canton d'écrire amicalement aux ecclésias-iques insermentés pour les déterminer à faire au moins cette bonne œuvre.

[1] Herbignac, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Nazaire.

[2] On lit en marge cette pièce : « Avis qui est bon peut-être. »

Les prêtres obéiront ou n'obéiront pas à l'invitation ; dans tous les cas, vous saurez ce que vous devez penser, ce que vous devez faire d'eux.

A une lieue et demie d'ici, à (Assérac)[1], il y a un réfractaire qui a tant de monde à sa messe qu'on est forcé de s'y tenir debout et, qu'après plusieurs évanouissements occasionnés par la presse, ce prêtre a été obligé lui-même d'inviter à ne pas venir en si grand nombre.

Jugez, citoyen Ministre, quel bien ferait cet ecclésiastique s'il voulait bien publier que nous avons la paix avec le Pape ; la nouvelle se ferait croire, volerait de bouches en bouches, frapperait toutes les oreilles, réconcilierait avec la Révolution un bon nombre de ses ennemis et augmenterait l'influence du gouvernement sur le peuple. Cette idée que je vous soumet me parait trop favorable à l'affermissement de la République pour que je néglige de vous en faire part.

Salut et respect.

J. M. Haumont, fils.

[1] Assérac, canton d'Herbignac, arrondissement de Saint-Nazaire

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

(Suite[1].)

IV

Voilà le joug qu'acceptaient les associés ! Et pourtant la troupe était toujours nombreuse. Elle se recrutait parmi les vagabonds, les repris de justice, les voleurs du pays ; et, d'après la tradition, parmi des jeunes gens de familles honnêtes, qui aspiraient aux faveurs de Marion. On l'a vue en diverses circonstances entourée de cinq, sept, neuf, quinze hommes, sans parler de quelques femmes[2] ; et les témoins qui déposent de ces faits n'avaient pas eu l'étrange spectacle qui fut donné un jour au Mis et à la Mlle de Pontcallec ; je veux dire une *grande revue* de la troupe commandée par Marion.

Le Marquis avait pour homme d'affaires, Me Cadoret, notaire à Ploërdut, qui possédait le domaine de Kerminguy. Un jour, la Marquise demanda en plaisantant à Me Cadoret de lui faire voir Marion et sa bande. Le notaire, qui, en cette qualité, avait un sauf-conduit, demanda quelques jours pour la prévenir. Marion accepta le rendez-vous pour le dimanche suivant. Il fut convenu que M. et Mme de Pontcallec se tiendraient cachés et verraient sans être vus. A l'heure dite, Marion arriva seule dans la cour de Kerminguy. Me Cadoret alla la recevoir. Après un moment d'entretien, Marion donna un coup de sifflet. A ce signal, plus de quarante hommes sortirent des buissons et des bois voisins et se rangèrent en silence autour de leur chef. Après quelques instants, Marion leur dit : « Vous « voyez cette maison, j'entends qu'il ne lui soit fait aucun dom- « mage, » et d'un geste, elle congédia son monde.

[1] Voir la livraison de Novembre 1889.

[2] Jug. 2 août 1755, Quimper.

La marquise sortit tout effrayée de sa cachette ; mais Me Cadoret la rassura. M. et Mme de Pontcallec étaient de trop bonne maison pour avoir rien à redouter de leur terrible voisine[1].

Si quelques-uns étaient attirés, comme le veut la tradition, par l'ambition des faveurs de Marion, tous n'y pouvaient aspirer : et il semble probable que la plupart cherchaient sous sa direction un moyen de vivre sans travailler.

Marion aimait la bonne chère et entendait qu'auprès d'elle on menât joyeuse vie. Elle a séjourné quelquefois des mois entiers au village de Penvern (paroisse de Saint-Caradec-Trégomel) avec dix hommes. « C'étaient, dit un témoin, des festins continuels » : et les voisins, les jalousant peut-être un peu, se demandaient naïvement : « Où donc prennent-ils l'argent pour faire tant de dépenses[2] ? »

Je me figure ces franches lippées. Le cidre et l'eau-de-vie circulent. Marion préside à la table, riant, plaisantant, racontant, le verbe haut, les bons tours qu'elle a joués et ceux qu'elle médite. Comme les convives devaient rire de la terreur qu'ils inspiraient, de la sottise des gens détroussés qui ne résistent pas et ne savent pas se plaindre, et surtout, non sans raison, avouons-le, de la complaisante somnolence de la maréchaussée.

Boire, manger, passer le temps en joyeuses orgies, sans souci du lendemain, c'était le but que poursuivait Marion : thésauriser, elle n'y songea jamais !... et, s'ils avaient connu le vrai caractère de cette fille étrange, des *sorciers* n'auraient pas fait plusieurs fois depuis le commencement du siècle, chercher au Véhut des trésors.... qu'on n'y trouvera jamais[3].

[1] Le château de Pont-Callec est dans la commune de Berné, et des voyage ont été plusieurs fois détroussés par Marion dans la forêt de Pont-Callec.

Ce fait se place avant 1745. En voici la preuve :

Chrysogon-Clément de Guer, marquis de Pontcallec et de la Porte-Neuve décapité à Nantes, en 1720, mourait sans alliance. Ses biens passèrent à son frère puîné, Claude-René de Guer. Celui-ci avait épousé Roberte-Angélique Le Veyer. Il est mort le 31 *décembre* 1744 laissant deux enfants.

Je dois ces renseignements à l'obligeance de notre confrère, M. le Mis de Brémond d'Ars, propriétaire de la Porte-Neuve.

J'ajoute que ces enfants étaient encore mineurs en 1747 et 1748 et que leur mère faisait à ce moment pourvoir à leur tutelle. (*Arch. départ. du Morbihan*)

[2] Infor. 5 juin 1748. Vannes.

[3] Renseignements.

Mais que la besogne n'ait pas beaucoup donné et que l'argent manque (ce qui est rare), Marion ne sera pas embarrassée : elle *réquisitionnera* pour sa troupe, du pain, du lard, du cidre, de l'eau-de-vie ; et les *fournitures* demandées dans les villages ne se feront pas attendre[1].

Elle avait un autre expédient. Elle s'adressait à des marchands, à des bouchers, leur disant tout simplement : « Prêtez-moi telle « somme dont j'ai besoin. Je vous la rendrai. Si vous me la refu- « sez, je saurai bien vous la prendre. »

Comment la refuser ? Qui peut se promettre qu'une affaire ne le retardera pas, ou que son cheval ne bronchera pas sur la route ? — Le terme venu, Marion remboursait scrupuleusement la somme empruntée et souvent, par reconnaissance, remettait un sauf-conduit[2].

Mais le marchand malavisé qui aurait refusé le prêt devait se le tenir pour dit : il était signalé à toute la bande, et il pouvait s'assurer que la première fois qu'il rentrerait le soir, il rentrerait sans sa bourse.

La terreur qu'inspirait Marion était telle, que *seule* elle arrêtait les gens dans les rues du Faouët, et sans bruit, sans menaces, sans violences, en plaisantant. Un soir de pardon, Guillaume Gonidec, riche boucher de Guiscriff, arrive à cheval. Marion barre le chemin et d'une voix rieuse : « — Bonsoir, Guillaume ! il me faut ma part de pardon ! » Le boucher donne un écu. — « Et après ? » Le boucher en donne un second. — « Allons, encore un ! » Le boucher donne un troisième écu et passe, laissant Marion rire de sa peur[3]

Il y avait au Faouët un sieur Déroché, qui, dit Marion, « faisait « ramasser dans le pays toutes sortes de personnes pour les « envoyer aux Iles[4]. » On appelait ainsi nos colonies d'Amérique, et Marion fait sans doute allusion à la transportation des filles débauchées ou sans aveu, ordonnée par les déclarations des 8 janvier et 12 mars 1719. Marion avait bien plus de titres à la transpor-

[1] Int. du 2 août 1755, Quimper.
[2] Rens. de Gourin et de Guémené.
[3] Int. du 2 août 1775. Quimper.
[4] Int. du 2 août 1755, Quimper.

tation que les *Manon Lescaut* du Faouët[1]; pourquoi Déroché n'a-t-il pas débarrassé le pays, et lui-même d'une voisine qui le haïssait ?

Une nuit, en 1747 ou 1748, Marion était à la porte de son jardin sur la route de Guéméné, avec Guillerm, son favori du jour, et Alice[2]. Un homme passe, et, dans l'ombre, elle croit reconnaître Déroché. Sur un geste de Marion, Guillerm s'élance pour le frapper... Mais c'est Losily !... le complaisant aubergiste du Faouët. Marion l'a reconnu : « Ici Guillerm ! » Celui-ci s'arrête : et Losily et Marion rient ensemble de la peur qu'ils se sont faite mutuellement[3]. Déroché, ce fléau des filles débauchées du Faouët, avait-il donc été ensorcelé comme tant d'autres, par sa séduisante ennemie ?

Au carême de 1752, Marion trouva plaisant de se donner pour complices deux cavaliers du régiment de Fitz-James, qui tenait garnison à Carhaix. Un de ses associés avait volé un ballot à un colporteur ; et, pour le soustraire à Marion, l'avait déposé dans l'auberge de Losily. Marion l'avait su. Le soir, elle arrive, escortée de deux cavaliers, dit que le ballot lui appartient et qu'elle va l'emporter. L'aubergiste proteste. Les cavaliers appuient la réclamation de Marion ; et, pour en finir, mettent le pistolet au poing. A cet argument irrésistible, Losily ne trouve rien à répondre ; et le ballot est emporté par les cavaliers[4].

De pareils faits ne seraient pas croyables s'ils n'étaient attestés par les dépositions, les interrogatoires et les sentences qui nous restent. Ce qui est plus incroyable encore, c'est qu'ils aient pu se perpétuer impunément pendant au moins six années, au grand jour, qu'ils aient été connus de tous et que la maréchaussée n'ait pas paru s'en préoccuper. Et qu'on ne dise pas que les victimes ne se plaignaient pas ! Qu'était-il besoin de plainte, puisque les faits étaient de noto-

[1] On sait que l'abbé Prévost, dans son roman de *Manon Lescaut*, feint que son héroïne fut transportée aux Iles.

[2] Ce fait se place entre 1747 et 1748.

[3] Les déclarations des 8 janvier et 21 mars 1719 avaient été révoquées par une déclaration du 5 juillet 1722 Il est étonnant qu'elles reçussent encore leur exécution au Faouët, en 1748. — Il serait curieux de rechercher si la dernière déclaration n'avait pas été enregistrée par le Parlement de Rennes.

[4] Int. du 2 août 1755. Quimper.

riété publique ? Et Marion ne se cachait pas ; elle habitait d'ordinaire le Véhut ou le Faouët, et on pouvait l'arrêter au jour qu'on aurait choisi.

Mais il semble que la maréchaussée ait pour mot d'ordre : « Laissez aller... laissez faire. » Et, qu'on veuille bien le remarquer, la somnolence de la maréchaussée — il faut même dire du ministère public — était du temps de Marion, comme elle est pour nous, une cause d'étonnement... j'allais dire de scandale ; et plusieurs disaient tout bas ce que nous publions.

Un jour, Me Bargain, notaire au Faouët, était à table avec son frère, procureur du roi près d'un siége voisin, et un ami, avocat à Pontivy[1]. C'était en été, on dînait à midi, et les volets étaient presque clos devant les châssis ouverts. On parlait des exploits de Marion. L'avocat s'exclamait avec indignation contre l'attitude des habitants: « Comment, disait-il, au lieu de favoriser les recherches que la justice fait de temps en temps, ils semblent les entraver!.. Comprend-on cela ?... »

Le procureur ne disait mot, sentant, je pense, que la maréchaussée et les gens du roi méritaient aussi quelques reproches.

Le notaire, qui avait un sauf-conduit de Marion, essayait d'excuser ses concitoyens : « Que voulez-vous? Les pauvres gens craignent la vengeance des associés de Marion. Si elle était arrêtée, dès que la maréchaussée aurait tourné les talons, les plaignants passeraient un mauvais quart d'heure.... »

Mais l'avocat ne voulait rien entendre ; et s'animant de plus en plus il conclut, au dessert : « Je voudrais voir Marion et je l'arrêterais de mes mains. »

A ces mots, les volets s'ouvrent brusquement, et une femme calme et rieuse s'accoude sur l'appui de la fenêtre. — « C'est elle, dit tout bas Me Bargain, arrêtez-la. » — Mais l'avocat était cloué sur sa chaise.

« Messieurs, dit Marion, je vous prie de m'excuser... Mais je passais... j'ai entendu mon nom ; et j'ai voulu voir le Monsieur qui parle si bien, et dont j'avais cru reconnaître la voix... — Monsieur le Procureur, je suis respectueuse des gens du roi : si je fais mal et s'ils me poursuivent, ils ne font que leur devoir, étant pour cela

[1] Récit d'une dame respectable, petite-fille de Me Borgain.

payés par le roi... mais vous, Monsieur l'avocat, que je connais depuis longtemps et qui me connaîtrez désormais, est-ce votre office d'arrêter les gens, quand vous êtes fait pour les défendre ? Allez-vous faire concurrence aux archers ? Quand, où, en quoi vous ai-je nui, ou fait tort ?

« Mais jamais et en rien ; balbutiait l'avocat, jamais et en rien, ma bonne amie.— Je ne suis pas votre amie. — Mais c'était histoire de causer... On dit bien des choses... souvent sans y penser sérieusement... — Assez causé, Monsieur l'avocat, une autre fois parlez moins et mieux ou... sur ma part de paradis[1]!... »

Marion renouvela poliment ses excuses, repoussa doucement les volets et disparut.

J'ai essayé, au moyen des indications des procédures et de renseignements soigneusement *triés*, d'exprimer la physionomie de Marion du Faouët, en tant que *chef de bande*. Il est un autre côté de son caractère que je montrerai plus tard... Mais auparavant parcourons la procédure conservée aux archives de Vannes et les bribes des dossiers qui restent aux archives du parlement et à celles du Finistère.... Cette étude permettrait de faire un cours de procédure criminelle. Je m'en garderai, et je me bornerai aux indications nécessaires à l'intelligence du récit.

(A suivre.) J. Trévedy.

[1] Une expression habituelle à Marion et que nous retrouverons plus loin.

III

INAUGURATION DU COLLÈGE DE DOL

(19 Décembre 1737.)

La *Revue de Bretagne* a publié l'an dernier (1888, 1er semestre, p. 286-297), un intéressant article de M. l'abbé Paris-Jallobert intitulé : *L'ancien collège de Dol, fêtes à l'occasion de sa bénédiction*. Le principal document produit dans cet article était le texte d'une *pastorale* jouée par les élèves à l'honneur du généreux fondateur, Mgr de Sourches, évêque de Dol. Mais beaucoup d'autres circonstances des plus curieuses de cette inauguration étaient laissées dans l'ombre. Elles sont relatées dans la lettre suivante, écrite par un témoin oculaire, et que nous avons exhumée du *Mercure de France*, année 1738, volume d'août, p. 1868 à 1874. — Nous croyons qu'on les lira avec plaisir :

A. DE LA B.

Extrait d'une lettre écrite de Dol en Bretagne, au sujet de l'établissement d'un nouveau collège, etc.

M. de Sourches, évêque et comte de Dol, ne se lasse point de donner à sa ville épiscopale des marques de sa tendresse. Il vient de aire bâtir un collège superbe. Ce nouveau Parnasse est dans un

très bon air. Sa situation hors des murs de la ville et à l'opposite du marais le met à l'abri des brouillards et de leur influence maligne[1].

On entre d'abord dans une fort belle cour formée par un quarré long. Le corps du bâtiment se présente dans le fond : c'est une grande et belle façade à trois étages, et percée de plusieurs croisées à la moderne. A droite, est une magnifique chapelle et le réfectoire; à gauche sont les classes. Ces différents bâtiments composent deux ailes qui répondent parfaitement au corps de l'édifice. L'architecture est d'après les meilleurs dessins du fameux Mansard[2].

Il y a des chambres communes et particulières pour loger jusqu'à cinquante à soixante pensionnaires ; il y en a déjà un assés bon nombre. Le principal et les cinq régens des humanités (car la philosophie est fondée au séminaire) y ont chacun un apartement composé de deux pièces. Ils vivent avec les pensionnaires et fournissent également à la bourse commune ; le bénéfice qui peut se trouver à la fin de l'année sur la dépense des écoliers, dont la pension est de 200 livres pour l'année scholastique, se partage entre le principal et les régens. Mr de Dol a pris soin de leur assurer à chacun un revenu fixe et certain, par des contrats autorisés de lettres-patentes enregistrées à la Chambre des Comptes de Nantes ; il a aussi assigné des fonds pour les réparations. Le principal a 400 liv. de revenu, et chacun des régens 300 liv., et ils ont la permission de prendre chaque année 6 liv. par écolier. On leur laisse l'intention de leurs messes, à l'exception de celles qui se doivent dire à la fin des classes et les fêtes et dimanches, lesquelles sont pour le fondateur. Le prélat a donc plusieurs magnifiques ornemens de différentes couleurs à la chapelle, et tout ce qui convient pour y célébrer avec honneur et dignité le service divin. Pour mettre le comble à ses bienfaits, ce généreux pasteur a fait présent à la maison, de linge, de vaisselle, de batterie de cuisine, et de tous les meubles nécessaires : rien enfin n'y manque.

[1] Le collège était situé « au lieu appelé la Croix-Péguille, dans le faubourg de la Chaussée, » sur « l'emplacement de l'ancien sanitat Saint-James, que la fabrique de Notre-Dame (de Dol) avait vendu 500 liv. seulement » à Mgr Bouschet de Sourches (G. de Corson, *Pouillé hist. de Rennes*, III, 409).

[2] Le plan était l'œuvre de l'architecte Delatour (Id. *Ibid.*, p. 409).

J'oubliois de parler du jardin, qui est charmant par rapport à sa situation. Il est derrière le corps du bâtiment, et on y entre de plain-pied ; il est vaste et non coupé par différentes allées. Sur les côtés sont de petits bosquels de charmille naissante, qui formeront un jour de très beaux cabinets de verdure ; la vue en est, j'ose dire, unique en son espèce. La mer et la terre offrent des perspectives différentes, qui par leur différence même en sont plus charmantes. On découvre de là le point de séparation des provinces de Normandie et de Bretagne ; les yeux se promènent sur cinq évêchés, qui sont Dol, Rennes, Saint-Malo, Avranches et Coutances.

Le 19 décembre dernier [1737], au matin, MM. de Ville devoient se rendre à l'évêché, y prendre M. de Dol et l'accompagner au collége. Le chapitre de la cathédrale s'étoit aussi proposé d'augmenter et d'orner le cortège. Le mauvais temps rompit toutes ces mesures. Le prélat monta dans son carosse, accompagné de la maréchaussée et se rendit au collège un peu avant le corps de Ville, qui y arriva sur les huit heures, suivi de cinquante écoliers proprement habillés et qui portoient chacun un grand oriflame de taffetas de différentes couleurs. Deux compagnies de milice bourgeoise ouvroient la marche, et deux autres la fermoient.

En arrivant, M. Carron, ancien et notable bourgeois, qui commandoit cette milice, la rangea dans la cour, sur trois colonnes, et la tint dans un très grand ordre.

M. l'Évêque, de l'apartement du principal, où il avoit pris ses habits de cérémonies, descendit dans la chapelle. se mit dans un fauteuil qu'on avoit placé au pied de l'autel, et fut complimenté par M. de la Turrerie (*sic*), sindic de la Ville. M. Laceron, sénéchal de Dol, avoit eu l'honneur, à la tête de sa compagnie, de complimenter M. l'Evêque à son arrivée dans l'apartement du principal.

Après le discours de M. de la Turrerie, M. Theault, principal du collège, prononça un beau discours sur la grandeur de l'établissement fait par M. de Dol, sur la reconnoissance éternelle que la Ville lui doit et sur l'obligation des pères et mères de procurer l'éducation à leurs enfants. Il fut écouté avec toute l'attention et la satisfaction possibles, et on sentit combien la ville d'Avranches, où il a professé pendant près de vingt ans, avoit eu raison de le regretter, lorsqu'il se détermina à la quitter pour venir remplir la place de principal du collège de Dol.

Ce discours fut suivi d'un compliment en vers françois, que fit

un écolier de rhétorique, représentant la Religion, à la tête de tous les jeunes élèves qui portoient des oriflames ; un autre succéda sous l'habit d'Apollon, ayant à sa suite les neuf Muses, chacune avec son symbole, et qui récitèrent chacun quatre vers, le tout de la composition de M. de la Borde, professeur de rhétorique.

Après ces complimens, M. l'Evêque en habits pontificaux, assisté de deux de ses grands-vicaires, du clergé de la principale église et des régens, fit la bénédiction de la chapelle ; on chanta une messe du Saint-Esprit en musique et en symphonie de la composition de M. l'Ally, maître de musique de la cathédrale. On y reconnut le digne élève du fameux M. Le Sueur, maître de musique de Vannes. Le motet surtout, dont les paroles étoient en l'honneur du fondateur[1], fut unanimement applaudi. M. l'Ally avoit eu la précaution de faire venir de Saint-Malo d'autres musiciens pour les joindre à ceux de la cathédrale et de la ville. La musique fut exécutée sur une grande tribune, qu'on avoit élevée exprès dans le bas de la chapelle.

Après la messe, la milice bourgeoise fit trois décharges de mousqueterie ; le canon du château et celui des forts y répondirent. Le bruit des cloches des églises se joignit aux acclamations du public.

Le palais épiscopal n'étant point meublé, M. l'Evêque faisant toujours sa résidence en son château des Ormes qui est à cinq quarts de lieue de la ville, ce prélat se rendit chés M. l'abbé de la Fosse, l'un de ses grands-vicaires, qu'il honore particulièrement de sa confiance et qui n'a pas peu contribué à la perfection de l'établissement du collége ; on y servit un fort grand dîné, où se trouvèrent les personnes les plus distinguées de la ville.

Sur les six heures du soir, le collége fut illuminé d'une infinité de lampions et de pots à feu. M. de Dol y retourna avec sa compagnie, pour entendre chanter une pastorale en musique et symphonie[2]. Elle fut exécutée dans un théâtre qui ne représentoit pas mal le Parnasse. On y voyoit Apollon et les Muses placés sur des gradins,

[1] Elles avaient été trouvées et arrangées par Claude Martin, prêtre du diocèse de Bayeux, — chanoine [de Dol ?], et plus tard de Saint-Malo, — selon M. Paris-Jallobert, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888, 1er semestre, p. 290.

Les paroles de cette pastorale étaient aussi du chanoine Martin, selon M. G. de Corson, *Poullé, hist. de Rennes*, III, p. 409.

et tous les écoliers assis autour portant chacun un oriflame. L'assemblée étoit nombreuse et parut très-satisfaite.

Après la pastorale, M. de Dol monta chés le principal. En face de l'apartement, au bout de la grande allée du jardin, on avoit figuré sur une toile un Mont-Parnasse éclairé de lampions. Du bas du mont s'élevoient des deux côtés des portiques, qui représentoient les cabinets des Muses, formés par des branches de lierre et de laurier et garnis de lampions. On avoit eu dessein de les orner d'emblêmes et de plusieurs symboles ; mais la pluye qui survint causa du désordre et priva du plaisir de jouir comme on l'auroit souhaité, de ce spectacle. On ne put tirer que quantité de fusées volantes, et ensuite un feu d'artifice, dont le mauvais temps empêcha le parfait succès.

A Dol, le 30 janvier 1738.

Nous sommes fâchés de n'avoir pu donner cette pièce plutôt.

[Note de la rédaction du *Mercure*.]

GWERZ VREZONEK

AR VUOC'H NERA

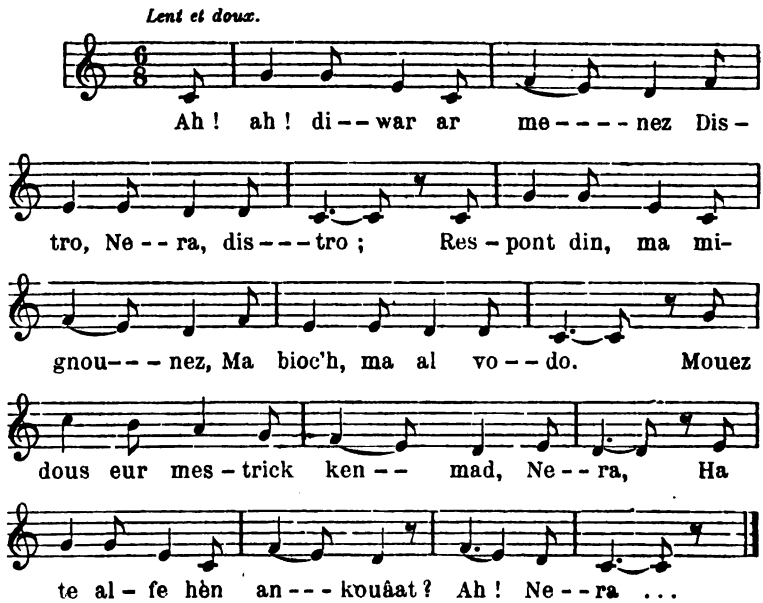

I

Ah ! ah ! diwar ar menez
Distro, Nera, distro ;
Respont din, ma mignòunez,
Ma bioc'h, ma oll vado.
Mouez dous eur mestrik ken mat,
Nera,
Ha te alfe hèn ankouat ?
Ah ! ah ! Nera !...

II

Distro : ar bleiz hep dale
A deui e-meaz ar c'hoat ;
Ma c'hi, dre c'hlac'har did-te,
E klevan o chilpat.
Mui' vit-hi, gant da vignon,
Nera,
Piou da gar enn a he galon ?
Ah ! ah ! Nera...

III

Lar din, ebarz da graouik
Leac'h ma dorn a lipez,
Ar ieot fresk a vanke did,
Ha ni hep boued' liez ?
Bara a m'ijemp a boan,
Nera,
Ha da graou a vije lan.
Ah ! ah ! Nera...

IV

Perak ma c'heuz dilezet ?
Na ouzon ket, allaz !
Petra m'euz-me did laret ?....
Eur gir epken er bloaz.
Mœs, pa vawas ma fried,
Nera,
Me oa neuze ken nec'het !
Ah ! ah ! Nera...

V

Traïtourez, gant ann derzien
Pa oant dalc'het er ger,
Ma c'hroc'hen gavr a lemmen
Da rei Dac'h-u tomder.
Ha red'vo ma teui c'hoaz skourn,
Nera,
Vit ma Po sonj ac'hanoun?..
Ah! ah! Nera...

VI

C'hoantâat drouk did koulskoude,
Oh! ze na rin biken...
N'em diwall euz ann arne,
Deuz ann denvalijen ;
Pell c'hoaz peur ar ieoten c'hlaz.
Nera....
Ni varvo hep-z-oud, allaz....
Ah! ah! Nera....

VII

Krial a rai ma mabik,
Nera, 'vit kaôut da lez ;
Mar be goulo da graouik,
Piou 'vo he vagerez
Ha te lezíe da vervel,
Nera,
Da vugel ha ma bugel?...
Ah! ah! Nera!...

VIII

Did, pa vije el lochen
Grœt gouel ar Rouanez,
Did me'lare : « Merc'hik kez,
Etrezomp ma loden. »
Warbenn ar c'henta bloavez,
Nera,
Na vi ken hon Rouanez !...
Ah ! ah ! Nera.

IX

Ha marteze, eunn devez,
Nera, 'vit dishcoli,
Gant da gorn, ouz ar prenest,
Te 'zeui da c'houl dieri.
Mar be marv tad ha minor,
Nera,
Piou digoro did ann or !
Ah ! ah ! Nera....

BARZ MENEZ-BRÉ.

LA VACHE NERA

I

Ah ! ah ! De la montagne
Reviens, Néra, reviens ;
Réponds-moi, ma compagne,
Ma vache, et mon seul bien.
La voix d'un si bon maitre,
Néra,
Peux-tu la méconnaître ?
Ah ! ah ! Néra !...

II

Reviens, reviens, c'est l'heure
Où le loup sort du bois ;
Ma chienne qui te pleure
Répond seule à ma voix.
Hors l'ami qui t'appelle,
Néra,
Oh ! qui t'aime comme elle ?
Ah ! ah ! Néra !

III

Dis-moi si dans la crèche
Où tu lèchais ma main
Tu manquais d'herbe fraîche
Quand nous manquions de pain ?
Nous n'en avions qu'à peine,
Néra,
Et ta crèche était pleine
Ah ! ah ! Néra !...

IV

Hélas ! c'est bien sans cause
Que tu m'as délaissé.
T'ai-je dit quelque chose ?...
Un seul mot, l'an passé.
Mais quand mourut ma femme,
Néra,
J'avais la mort dans l'âme.
Ah ! ah ! Néra !...

V

Ingrate, quand la fièvre
Me tenait au logis,
Otant mon poil de chèvre,
Sur Vous je l'étendis.
Faut-il que le froid vienne,
Néra,
Pour qu'il Vous en souvienne ?
Ah ! ah ! Néra...

VI

Je n'ai point le courage
De te vouloir du mal,
Sur nos monts crains l'orage,
Crains l'ombre dans le val.
Pais longtemps l'herbe verte,
Néra.....
Nous mourrons de ta perte....
Ah ! ah ! Néra...

VII

De ta mamelle avide,
Mon pauvre enfant criera.
S'il voit l'étable vide,
Qui le consolera ?
Toi, sa mère nourrice,
Néra,
Veux-tu donc qu'il périsse ?...
Ah ! ah ! Néra...

VIII

Quand les miens en famille
Fêtaient les Rois entr'eux,
Je te disais : « Ma fille,
Ma part est à nous deux. »
A la fête prochaine,
Néra,
Tu ne seras plus reine...
Ah ! ah ! Néra !...

IX

Qui sait ? Un jour peut-être,
(Si tu voulais rentrer),
Ta corne à la fenêtre
Viendra-t-elle heurter.
Que la mort nous emporte,
Néra,
Qui t'ouvrira la porte ?
Ah ! ah ! Néra !...

LE BARDE DU MENEZ-BRÉ.

UN BAHUT BLASONNÉ

A M. Auguste Oudart.

C'était une masure ainsi qu'on n'en voit guère
Même en Bretagne : un toit bas, moussu, crevassé;
A peine une lucarne et des murs faits de pierre
Où s'infiltrait la pluie, où l'herbe avait poussé.

Une femme filait en chantant un cantique
Près du seuil ; un rayon tombait sur elle en plein :
Elle avait la beauté d'une statue antique
Sous le grossier bandeau de sa coiffe de lin.

Cette étrange beauté dans ce cadre sauvage
Me frappa beaucoup plus qu'au milieu d'un salon.
La fileuse tenait penché son pur visage
Sur le fuseau grossi d'où sort l'écheveau blond.

Je m'arrêtai près d'elle, et j'appris son histoire
Très simple. Son aïeul, journalier du pays,
Gagnait de moins en moins, et la pauvreté noire
Les réduisit, un jour, à vivre en ce taudis.

Mais ils ne veulent pas d'aumône. Avec courage
Elle file dès l'aube ; il va scier du bois,
Travaille rudement malgré le poids de l'âge,
Sans se plaindre jamais, bien que triste parfois.

Elle me fit entrer dans l'obscure demeure,
Regrettant de n'avoir à m'offrir que du pain;
Pas même un peu de lait, pas même un peu de beurre,
Le nécessaire strict absorbant tout le gain.

En causant j'aperçus à ma vive surprise,
Perdu dans la pénombre en sa sombre couleur,
Un bahut blasonné, merveille d'art exquise
Les pauvres gens sans doute ignoraient sa valeur.

« Nous la savons !... » me dit alors la jeune fille :
Ce bahut blasonné qui retenait mes yeux,
Depuis cent ans et plus, était dans la famille,
Gardé pieusement par respect des aïeux.

Un des leurs combattit le beau combat des Trente ;
Un combat de héros, toujours recommençant,
Où, lorsque, fer au poing, d'une voix expirante,
Il s'écria : « J'ai soif ! » on lui dit : « Bois ton sang ! »

« Bois ton sang ! » ne fut pas oublié de l'Histoire :
Aux descendants obscurs le bahut resté seul,
Témoin qui parle encor du Passé plein de gloire,
Se transmit, vénéré comme un vivant aïeul.

Et le même respect, eux aussi, les domine :
Tous deux, mourants de froid et de faim, presque nus,
Ne le vendirent pas, l'hiver de la famine.
Quoiqu'un « monsieur très riche » en offrit mille écus.

La vaillante fileuse au pur profil antique,
Subissant la misère en toute sa hideur,
Me contait simplement ce refus héroïque
Et n'en soupçonnait la touchante grandeur.

Je ne vis pas l'aïeul qui, de sa tache dure,
Ne revenait qu'au soir, à pas lourds et lassés ;
Mais sa petite fille, humble esprit sans culture
Où son souffle passait, le révélait assez.

Paysans Bas Bretons, issus de noble race,
Ils ne dérogent pas en gagnant leur pain noir ;
Ils ont cette fierté du cœur que rien n'efface
Et portent noblement le nom de Beaumanoir.

SOPHIE HUE.

POÉSIE FRANÇAISE

LES POÈTES ANGLAIS

A M. Julien Duchesne.

Poète, vous aimez la poésie anglaise ;
Vous avez traduit Gray, Longfellow, Tennyson,
Vos vers ont réflété le ciel gris du Saxon
Et la mer verte au pied de la blanche falaise.
Doux comme un son de cloche à la fin d'un beau jour,
Ils chantent le foyer calme et sa *crémaillère*,
Et nous font envier la paix du cimetière
A l'ombre des ormeaux murmurants d'un vieux bourg.
Vous avez rappelé la jeunesse attristée
De Thomas Gray fuyant la ville détestée
Et cherchant un asile aux lisières des bois,
Sous les aulnes, non loin d'un clocher villageois.
Vous nous avez redit le rêve et la souffrance
D'un prêtre au front blanchi penché sur le *Ruisseau*,
Près du pont de Darnley témoin de son enfance,
En songeant aux amis couchés dans le tombeau.
Vous aimez, j'aime aussi, les nymphes et les fées,
Les Paladins d'Arthur et les simples de cœur.
Qui comme *Enoch Arden* compriment leur douleur,
Ne révélant qu'à Dieu leurs plaintes étouffées.
Sur le bord d'un étang où tremble un peuplier,
Tennyson nous a peint, dans sa triste demeure,
Mariana voyant s'écouler d'heure en heure

Le temps morne, sans bruit, obscur et régulier ;
Et rien ne l'interrompt quand elle pleure ou songe
Qu'un vol de mouche bleue et la souris qui ronge.
Comme elle j'ai la mort dans mon cœur douloureux ;
Je voudrais fuir devant l'ennui qui me dévore.
Avec le beau nuage emporté dans les cieux
Rougis par le Matin aux yeux de météore,
O poètes des lacs, ô frères des Bretons,
Vous viviez comme nous dans d'humides vallées
Où le vent fait gémir les fougères fanées,
Où la brume se fond en pleurs sur les ajoncs.
Vous prenez en pitié dans la lande sauvage
Le pauvre mendiant qui passe sous l'orage ;
Vous avez des sanglots pour les déshérités ;
Vous sentez, comme nous, d'invisibles beautés.
Laissant Shelley, Byron accuser la nature
Et jeter en éclats leur tragique douleur,
Sur le fond malheureux de notre vie obscure
Vous montrez l'arc-en-ciel pur et consolateur.
Au delà de la mer, sur une rive amie,
Une voix a chanté le *Psaume de la vie*,
Disant : il faut agir et marcher en avant.
Cette voix-là c'était l'écho du Dieu vivant.

JOSEPH ROUSSE.

RÉCITS ANECDOTIQUES

MES PREMIÈRES ARMES

II

En avant pour le métier de la gloire, c'est très joli, mais en attendant, — patience, nous y arriverons, — nous avons encore à franchir une étape ensemble, celle de ce chapitre II. Voici, en effet, deux dates que je trouve sur mon chemin, le 15 mai et les journées de juin, dates célèbres dont il faut dire un mot, sans préjudice bien entendu des petites histoires qu'elles ont provoquées.

Le 15 mai s'est fait au cri de : *Vive la Pologne!* Pauvre Pologne! Ils y pensaient bien les Barbès, les Blanqui, les Louis Blanc, les Raspail et autres fumistes *ejusdem farinæ!* On s'en aperçut bien vite. J'étais dans une tribune de face, lorsque Blanqui fit irruption avec sa meute dans la salle des séances de l'Assemblée nationale. Quel tohu-bohu! Quel vacarme! La plupart des représentants se réfugient à l'hôtel de la Présidence, alors en construction. Quelques-uns veulent que l'Assemblée se retire à Metz ou à Bourges. Mais presque tous protestent, veulent résister. De ce nombre sont, si mes souvenirs sont exacts, MM. de Kerdrel et Dampierre. Ils s'élancent, courent haranguer les gardes-mobiles auxquels le général Courtais a donné l'ordre de laisser faire les assaillants. Entraînés, les gardes-mobiles du deuxième bataillon pénètrent dans la salle des séances. A leur vue, les émeutiers triomphants qui criaient déjà : *à l'hôtel de ville! à l'hôtel de ville!* s'éclipsent et suintent au dehors par toutes les issues du palais. Les représentants rentrent, l'insurrection était vaincue. Peu après, le général Courtais, dont la coupable faiblesse était cause de tout, apparaît. On crie : *A bas Courtais! A bas le traître!* On l'entraîne, on lui arrache ses épaulettes, on lui tire son sabre qu'on remet à un St-Cyrien. Il est aussitôt remplacé par Clément Thomas, le même que les communards massacrèrent en

1871. Lamartine sort, monte le cheval d'un cavalier de service du deuxième dragons, se met à la tête de la garde nationale et s'écrie : *A cette* heure, *la plus belle tribune du monde, c'est la selle d'un cheval*[1] *!* Mais au cours de ces graves évènements, une chose me fit plaisir. J'aimai la justice. Pendant la séance, lorsque le calme fut rétabli, on vote des remerciements à la garde nationale, à la garde mobile, à ceci, à cela, Un représentant escalade la tribune, propose de voter : *Que les écoles ont bien mérité du pays*. On applaudit. Ah ! le brave homme ! Son nom m'échappe, mais, sur le moment, je l'aurais bien embrassé. Celui-là n'oubliait pas, au moins, les véritables sauveurs de la patrie !

Neuf heures et demie sonnent au bourdon Notre-Dame, la séance est levée, nous sortons. Rien de curieux comme Paris ce soir-là. Les légions de la garde nationale défilent compactes devant l'hôtel de ville aux cris de : *Vive la République! A bas les communistes ! A bas Blanqui!* On s'aborde sans se connaître, on se félicite. Les quais, les places, les environs de l'hôtel de ville sont illuminés. Dans les théâtres, on triomphe. A chaque coin de rue, des sentinelles; sur les places, des bivouacs; par toute la ville, des patrouilles. Le club Blanqui est fermé. On occupe la maison Sobrier[2]. Les principaux chefs de l'insurrection sont arrêtés.

L'arrestation de Raspail donna lieu à un incident curieux. Rentré chez lui, Raspail se mit à table avec quelques amis. On apporte des asperges, celles-ci étaient dures comme du bois.

— Mauvais présage, dit, en riant, un des convives.

— Comment çà ? réplique Raspail.

— Mais oui, ce plat de baïonnettes ne me dit rien de bon.

Ces paroles étaient à peine prononcées qu'on entend dans la rue le bruit d'une troupe armée. On frappe à la porte. Raspail pâlit. Le même convive reprend :

— Ce repas, serait-il pour nous par hasard le repas des Girondins?

[1] On a dit que ce n'étaient pas les termes dont Lamartine s'était servi. Je ne saurais l'affirmer, car au milieu du tapage on distinguait à peine ce que disait l'orateur. Ce qui est certain, c'est que, sur le moment, ils lui furent attribués. S'ils ne figurent pas au *Moniteur*, c'est qu'il est probable que Lamartine les a ensuite modifiés pour y substituer un texte plus en rapport avec son talent.

[2] On y trouva les registres de la *Commune de Paris*, et parmi les papiers, des décrets tout préparés, portant dissolution de l'Assemblée, nomination d'un *Comité de Salut public*, abolition de toutes les charges, impôts forcés, organisation du travail, etc., etc.

Personne ne répondit. Un quart d'heure s'était à peine écoulé que Raspail enlevé, renfermé dans une voiture de place, allait au galop, sous bonne escorte, rejoindre à Vincennes, Barbès, Albert — dit l'ouvrier, quelle farce ! — le général Courtais et le fameux colonel Rey qui commandait, depuis le 24 février, les troupes chargées de la garde de l'hôtel de ville.

Vaincus au 15 mai, les émeutiers prirent une sanglante revanche un mois plus tard, les 23, 24 et 25 juin. Mais, cette fois, c'était sérieux, et les étudiants, comme bien d'autres, durent disparaître de la scène politique. Vêtu d'une blouse et coiffé d'une casquette, — c'était alors le costume officiel, tout autre eût été imprudent à cette heure périlleuse, — je parvins à m'échapper de Paris par la barrière du Trône et à me réfugier chez M. Bocquillon, à Vincennes. M. Bocquillon était conducteur de la diligence de Paris à Brest, et, à ce titre, nous étions de vieilles connaissances. Il m'accueillit avec empressement. Il vivait là avec sa femme dans une petite propriété. Singulier couple ! Tandis que le mari, vrai Roger-Bontemps, était gros comme une tonne, — la voiture engraisse me disait-il, — sa femme, triste, pâle, émaciée, était longue comme un jour sans pain. Ce contraste se voit souvent. Il est rare, en effet, que le mari et la femme jouissent d'une égale et agréable rotondité. C'est, du reste, dans la règle ! Bernardin de Saint-Pierre n'a-t-il pas dit que l'amour naît des contrastes ? Il y en a toujours un qui suce l'autre ; le plus drôle, c'est qu'au moral, le sucé n'est pas souvent celui qu'on pense. Je restai chez ces braves gens jusqu'à la fin de l'insurrection, puis je m'en fus rejoindre la garde nationale de Brest dont mon frère aîné faisait partie. Celle-ci était arrivée le 25 à Paris, alors que tout était fini. Mais avant, je me rendis à mon logement pour y prendre mes malles et le fameux carton à chapeau, désormais historique, dont j'avais confié la garde, — on ne choisit pas toujours, — à un pauvre diable qui perchait au septième étage. Ce malheureux s'appelait Simon. Il était vernisseur de pattes de dindon et fabricant de bouillon gras[1].

[1] Il vernissait les pattes des vieux dindons pour rajeunir ces volatiles et les faire passer ainsi comme sortis récemment de l'œuf aux yeux des cuisinières naïves.

Pour fabriquer les bouillons gras, il s'en allait dans les restaurants maigres avant les repas, et là, s'emplissan la bouche d'huile, il la lançait avec dextérité à la surface des potages.

Il me remit le tout fidèlement. En retour, je lui donnai quelques vieux habits et une petite somme dont il se montra très satisfait.

La garde nationale repartit de Paris le 28, en m'emmenant avec elle, et se rendit au Havre où elle s'embarqua sur la frégate *l'Ulloa* pour rentrer à Brest. Si, dans ces circonstances critiques, les vaillants brestois ne furent pas assez heureux pour montrer leur bravoure, ils eurent au moins la consolation, en débarquant à la cale *Larose*[1], de pouvoir faire contempler à leurs concitoyens, accourus au-devant d'eux, un des héros des immortelles journées de février.

Après tant de labeurs et de poignantes émotions, j'avais bien droit à quelque repos. On me l'accorda. J'en profitai avec usure, et plus d'une truite, délicatement harponnée, à l'Aber-Vrach ou sur les bords pittoresques du Steir quimpérois, vint me récompenser de mes nobles et si patriotiques travaux.

Cette vie si douce, ce far-niente enchanteur, adoré de tous ceux que la soif du travail ne dévore pas, devait finir à la chute des premières feuilles. N'est-ce pas la loi de ce monde périssable où les joies vivent

..... Ce que vivent les roses,

et s'envolent avec les larmes de l'aurore ? Et d'ailleurs, Hippocrate et le codex, du haut des cieux, — du fond de l'enfer, Belzébuth, — avec ses cornes, ses tentations, source de damnation pour tant de jeunes esculapes qu'il tourne et retourne plus tard avec tant de frénésie dans sa fournaise, Lutèce, la Ville-Lumière dont les parfums et les odeurs enivrent tout, ne me rappelait-il pas à Paris ? Par une belle après-midi, après avoir jeté un dernier coup d'œil sur la rade immense et les vaisseaux qui, majestueux, s'y balançaient sur ses flots aimés au souffle de la brise d'automne, je me rendis donc rue d'Aiguillon. C'est de la rue d'Aiguillon que partait chaque jour pour Paris, dans ces temps préhistoriques, ce chariot antique et effroyable — appelé *diligence*, par ironie sans doute, — et appartenant à la Société *Laffitte et Gaillard*. Je jouai de malheur, pas de

[1] La cale Larose n'existe plus. Elle a disparu lors des services des travaux exécutés au port militaire. A cette époque, elle servait aux bâtiments en rade et au passage des habitants de Brest à Recouvrance et vice-versa, qui s'est effectué en bateau jusqu'à la construction du grand pont.

place ! J'en avais pourtant retenu une depuis plusieurs jours, mais on m'avait oublié, cela arrivait souvent. Pas le moindre coin disponible dans un de ces compartiments aussi ténébreux qu'incommodes — coupé, intérieur, rotonde, — ni sur l'impériale. Tout était plein comme un œuf. Je me retirais navré, lorsque tout à coup j'aperçus le joyeux Bocquillon. Il était en train de pousser dans la rotonde un matelot en goguette. Justement, il y avait dans ce compartiment deux ou trois jeunes dames. Celles-ci protestent, poussent des cris affreux, veulent s'enfuir. Mais comment, mon Dieu ? Comment ? Le matelot obstrue la porte. Bocquillon qui en avait vu bien d'autres, lui, n'écoute rien. Il pousse, houppe ! et hisse donc, le matelot est dans la boîte. Paf ! criq ! la porte est fermée, la poignée solidement tournée.

Adieu, mon beau navire,
Mes beaux jours (*bis*) sont passés.

Se met à hurler le marin. Pauvres diablesses ! Je vois toujours leurs mines effarées. J'en ris encore, sans cœur que je suis ! N'est-ce pas honteux... à mon âge? Douze lustres et demi aux premières herbes ! Mais, — par dose de cette flagornerie personnelle éhontée —

... Dans les âmes bien nées,
La gaieté ne sent pas le nombre des années.

Bocquillon se retourne, nous nous trouvons nez à nez.

— Dites donc, M. Bocquillon, c'est comme çà que vous mettez le loup dans la bergerie ?

— Tiens, vous voilà ! Comment va? Faut bien, à la guerre comme à la guerre. Partez-vous ? Dépêchons.

— Partir, je le voudrais bien, mais le moyen ? Votre charrette est comble.

— Y tenez-vous absolument ?

— Sans doute.

— Alors, grimpez-là et vivement, — il me montrait la bâche, mettez-vous là-dessous. Jusqu'à Saint-Brieuc, seulement ; là vous passerez sur l'impériale. A la guerre comme à la guerre. Allons ! Montez. En route ! Pipi-Marie-Rose, en route.

Il saisissait en même temps la poignée de cuir, pour se hisser à sa place. Pipi-Marie-Rose[1] Guyomard, le postillon rassembla les rênes, fit claquer son fouet. Faute de grives, on mange des merles, lorsqu'on n'a pas, etc., etc. Il n'y avait pas à hésiter. Au bout du compte, ce n'était là la mort d'un homme. J'escaladai l'impériale et passant dans l'arrière-boutique, comme le disait Bocquillon, je m'y installai de façon à passer la nuit le moins mal possible. Les hauteurs du Petit-Paris étaient à peine franchies que je dormais à poings fermés. Hélas ! il y a longtemps que je ne dors plus comme ça. Ce que c'est que l'innocence et la virginale insouciance de la jeunesse ! Mon âme, on l'a bien vu, tendre fleur, entr'ouvrait à peine alors sa corolle au printemps de la vie ! ! Je fis un rêve horrible. J'étais assailli par des brigands qui me rouaient de coups. Cela dura longtemps. Je suais, j'allais suffoquer, lorsqu'un coup plus violent à la tête me réveille et me fait pousser un cri qui alla se perdre dans le tapage épouvantable de la voiture. Bocquillon avait entendu quelque chose, car il dit tout de suite joyeusement :

— Tiens, tiens, il paraît qu'ils ne sont pas tous morts, en voilà un qui a fait couic,

— Il prit sa lanterne et regarda. Puis, partant d'un rire sonore :

— En voilà d'une bonne ! Et moi qui croyais que c'était un lièvre ! Comment vous étiez là ? Fallait donc le dire !

A ce moment j'émergeais péniblement de dessous un monceau de perdrix, de lapins, de lièvres que le brave homme, — oubliant absolument que j'étais là, — me lançait sans vergogne sur le dos, à chaque relais, depuis Brest. Il revendait ensuite tout ce gibier-là à Paris. De là, mon rêve, avec ses brigands et leurs coups. Un lièvre énorme, reçu en plein sur l'occiput, qui m'avait enfin réveillé. Ceci se passait devant la poste à Saint-Brieuc. Peu d'instants après, la diligence s'arrêtait devant l'auberge fameuse du *Perroquet-Vert*, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par les magasins de Madame Meunier et non loin de l'Hôtel de l'*Univers* qui existe toujours.

C'était dans l'un et l'autre établissement, chacun suivant son goût, que descendaient les martyrs de ce lamentable véhiculage et

[1] Dans le pays breton, c'est ainsi qu'on désigne amicalement ceux qui portent les prénoms, de *Pierre-Marie-Rose*.

qu'ils pouvaient enfin étirer leurs membres endoloris et se restaurer... quelquefois. J'en profitai pour me débarrasser des malheureuses victimes immolées à la gloire du grand Saint-Hubert, et courir au *Perroquet-Vert*, dire un petit bonjour à l'hôtesse, la belle Magadou et aussi à son déjeûner. Au rez-de-chaussée, dans la cuisine, mangeait le menu fretin. Au premier, était la salle des huppés. Je grimpai l'escalier quatre à quatre avec la fureur d'un tigre affamé, suivi de près par un aspirant de marine, M. Michaud, dont l'intelligence et l'amabilité me charmèrent. On nous fait attendre, enfin on nous sert. Mais, à peine étions-nous à table, poussant que le traître Bocquillon, de connivence avec la perfide Magadou, des cris : *Les voyageurs en voiture*, vint nous arracher à la pénible contemplation d'un potage brûlant, et au légitime espoir de tâter des deux poulets rôtis qui se trouvaient sur la table. Nous protestons, mais en vain : Bocquillon criait toujours, le postillon faisait claquer son fouet, les chevaux secouaient leurs grelots. La situation était critique. Le brigandage était flagrant. Alors, Michaud, me montrant les deux poulets, en clignant des yeux, crie sur le ton du commandement :

— Attention ! Pare à virer ; Souque ! Souque !

Aussitôt, posant l'un et l'autre nos trente sous sur la nappe, — c'était le prix convenu du repas, — il saute sur un poulet, moi sur l'autre et nous dégringolons l'escalier au grandissime galop, emportant notre butin, poursuivis par les malédictions de la maîtresse de céans. Quelle tête! Mais la Magadou devait se venger.

Depuis cette époque, j'ai revu souvent M. Michaud à Brest et nous nous sommes bien des fois rappelé, en riant, la tête ahurie de la Magadou, lorsqu'elle nous vit nous sauver, en emportant ses poulets. M. Michaud est mort contre-amiral à Toulon le 17 septembre dernier. Comme on voit, l'aspirant avait fait son chemin. Il le méritait bien. Son nom a brillé du plus vif éclat, au siège de Paris, en mai 1871, contre les communards. Il était alors capitaine de frégate. Placé en tête de la colonne des braves marins commandés par le général Bruat, chargée d'enlever la barricade de Meudon, il dit simplement au général qu'il connaissait de longue date : *Compte sur moi, mon Général.* — Ils s'élancent tous deux, la barricade est enlevée. A quelques jours de là, toujours au premier, il est blessé grièvement, en entrant dans Paris. Longtemps on

crut qu'il n'en guérirait pas. Il s'en releva cependant et fut promu contre-amiral.

Ainsi que cela avait été convenu, je pris, au départ de Saint-Brieuc, la place que l'on m'avait promise sur l'impériale. J'y remplaçai un perruquier de Lamballe, devenu célèbre par la suite des temps, dans cette cité antique, sous le nom parfumé et reluisant de *pomadin*.

Assis confortablement à côté de Bocquillon, bon diable après tout, qui s'en tenait les côtes en me voyant dévorer le poulet de la Magadou, nous débarquâmes à Paris, quarante-huit heures après, 164 (bis), rue Vivienne, avec un train d'enfer, au siège social de l'ineffable association Laffite, Gaillard et Cie. Je devais encore la revoir bien des fois cette fameuse association. Elle est aujourd'hui défunte. Lecteurs qui n'en avez pas souffert, priez Dieu pour elle, s'il vous plaît.

(A suivre.) F. Le Bihan.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La littérature et l'art bretons viennent de s'enrichir d'une œuvre belle et charmante. A la grande joie, aux vifs applaudissements de tous les Bretons qui vénèrent le patron des avocats et le modèle des prêtres, M. le vicomte A. du Bois de la Villerabel a publié sa *Légende merveilleuse de Monseigneur Saint Yves*,

L'impression de ce beau livre fait le plus grand honneur à MM. Caillière et Le Roy, de Rennes. La gravure a tiré le meilleur parti des ravissants dessins de M. Chardin. Quant au texte, il est digne du sujet, et en empruntant la langue archaïque de Montaigne et d'Albert Le Grand, M. de la Villerabel s'est montré aussi fin lettré que fervent admirateur de saint Yves.

Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur cette magnifique publication, M. Arthur de la Borderie, le plus autorisé de nos maîtres, devant lui consacrer un article dans notre livraison de janvier.

***

CENT ANS DE REPRÉSENTATION BRETONNE par RENÉ KERVILER. — 1re Série (Etats Généraux. Assemblée Constituante). — Paris. librairie Académique, Didier, 1889.

Tous nos lecteurs connaissent les *Recherches et Notices sur les députés de la Bretagne aux Etats Généraux et à l'Assemblée Constituante* que M. René Kerviler publiait, depuis plusieurs années, dans l'excellente *Revue historique de l'Ouest*. Ces études magistrales et définitives viennent de se terminer; elles ne laissent rien ignorer sur nos députés bretons, depuis les prêtres modestes et dignes jusqu'aux girouettes politiques, depuis les simples avocats d'affaires et les personnages muets jusqu'aux tribuns fougueux; telle de ces notices, consacrée à un Baco, à un Expilly, à un Lanjuinais, à un Le Chapelier, a pris les proportions d'une vaste monographie.

M. Kerviler a pensé qu'il serait utile de donner l'abrégé de ce grand travail, une sorte de raccourci de l'immense toile où il a peint en pied les parlementaires de notre province. Sous une forme concise, mais toujours élégante, il a résumé chacune de ses notices sur les constituants, il y a joint des renseignements aussi substantiels sur les députés aux Etats Généraux. L'attrait de ce manuel, indispensable aux curieux des choses révolutionnaires, c'est la série des portraits, tirés de la rare collection Dejabin, dont l'a *illustré* son auteur. Ces physionomies sont parlantes, et instructives au premier chef ; on serait tenté, en les parcourant, de donner tort au proverbe, « Il ne faut pas juger des gens sur la mine. » Pour ne citer que quelques exemples : l'air bestial du curé constitutionnel Delaunay, la mine rejouie d'Expilly, le port altier de Maupassant, l'œil hagard de Méchin, ne sont-ils pas des reflets d'âme ? On dirait que l'éminent biographe a appelé Lavater à son aide.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

L'HERMINE.

Nous n'avons adressé qu'un souhait de bienvenue à l'*Hermine*. En attendant l'article que nous ne manquerons pas de consacrer bientôt à cette jeune et toute charmante *Revue*, disons que les livraisons 2 et 3 offrent l'intérêt le plus varié. Nous y avons remarqué, avec les *Choses de Bretagne* et les artistiques *Impressions de voyage* des deux directeurs, MM. L. Tiercelin et J.-G. Ropartz, une belle étude de M. Arthur de la Borderie sur la *Bataille d'Auray* ; la biographie, par M. R. du Pontavice de Heussey, d'un de nos écrivains bretons les plus originaux, Villiers de l'Isle-Adam ; des vers ciselés de M. Frédéric Plessis et de M. Edouard Beaufils, ce jeune poète du plus brillant avenir.

Un des directeurs de l'*Hermine*, M. Tiercelin, vient de publier, dans le même format et chez le même éditeur que la *Légende merveilleuse de Monseigneur saint Yves* de M. le vicomte du Bois de la Villerabel, son magnifique poème, *Les Jongleurs de Kermartin*, dont il avait donné la primeur à la *Revue de Bretagne*. Deux illustrations de M. Chardin prêtent à cette belle édition un charme de plus.

O. DE G.

*
* *

LE FÉDÉRALISME DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par *Alfred Lallié*. Broch. in-8°.— Vannes, Eugène Lafolye, 1889.

Tous ceux qui veulent connaître dans ses plus intimes détails l'histoire de la période révolutionnaire ont lu et apprécié les remarquables travaux de M. Alfred Lallié sur le *District de Mâchecoul*, les *Noyades de Nantes*, le *Sans-culotte Goullin*, *Minée et son épiscopat*. Ils savent combien l'érudition de l'auteur est profonde et variée, quel zèle infatigable il apporte à la recherche de la vérité, quelles sont la sûreté et l'indépendance de ses jugements. L'étude qu'il publie aujourd'hui sur le *Fédéralisme dans le département de la Loire-Inférieure* réunit les mêmes qualités, a la même valeur et présente un égal intérêt.

Les âmes sensibles qui s'apitoient sur le sort des Girondins n'ont pas manqué de réserver une bonne part de leur compassion aux fédéralistes qui ont essayé de soutenir les vaincus du 31 mai dans leur lutte contre la Montagne et la Commune de Paris. Elles protestent contre l'accusation d'avoir voulu établir une république divisée en plusieurs tronçons, accusation qui, peut-être vraie à l'égard de quelques individus isolés, ne saurait sans injustice être appliquée à l'immense majorité du parti. Mais elles dépassent les limites de l'indulgence et elles méconnaissent les droits de la vérité quand elles cherchent à représenter les fédéralistes comme les défenseurs et les martyrs de la liberté. M. Edmond Biré en a fait bonne justice dans la *Légende des Girondins* : M. Alfred Lallié juge avec la même sévérité, — et son jugement n'est pas moins fortement motivé, — les actes et les tendances des fédéralistes « A la Convention, dit-il, le fédéraliste votera la mort du Roi : membre d'une société populaire ou d'une administration de province, il affectera de féliciter ceux qui l'auront votée, tout en le déplorant peut-être intérieurement. Le même fédéraliste a trouvé ou trouvera expédient au salut public, que l'on guillotine les prêtres, les royalistes et les émigrés, mais l'attitude de la populace lui semblera menacer l'État quand sa vie, celle des siens, de même que ses propriétés mobilières et immobilières seront exposées aux mêmes dangers que celles des aristocrates. »

Rien n'est plus curieux, plus instructif que le récit des démarches faites par les administrateurs de la Loire-Inférieure pour contribuer à l'établissement à Paris d'une garde départementale réclamée par Buzot

dès les premières séances de la Convention, de l'envoi des délégués à Paris, de l'ouverture du registre d'enrôlement, des précautions inutiles prises pour préserver le détachement de la Loire-Inférieure de toute tentative de corruption, de l'organisation de la résistance, des tergiversations des représentants du peuple délégués en Bretagne qui approuvent un jour et désapprouvent le lendemain les mesures prises par les départements et surtout des piteuses rétractations des administrateurs, rétractations tardives qui n'apaisèrent et ne désarmèrent ni Philippeaux, ni la Convention, ni Carrier. Après avoir essayé d'ébranler l'autorité de la Convention, après avoir arrêté que les suppléants se réuniraient à Bourges, que l'on s'opposerait à l'entrée à Nantes de tout commissaire envoyé par la Convention nationale, les fédéralistes effrayés ne demandent qu'à expier leur velléité de résistance. « Si personne ne les plaint ni ne les admire, dit fort justement M. Lallié, ce n'est pas parce qu'en combattant la Montagne ils reniaient en partie leurs propres principes, c'est aussi et surtout parce que, sans le sacrifice de soi-même, il n'y a pas de véritable grandeur, et que les Vendéens ont prodigué leur sang, tandis que les fédéralistes se sont bornés à prodiguer leur parole et leur encre. »

Incidemment, M. Alfred Lallié rectifie ou complète les travaux de Wallon, de Mellinet, de Michelet. Son étude claire, précise, où nulle affirmation n'est donnée sans preuves, sera lue avec intérêt et consultée avec fruit.

ALBERT MACÉ.

***

Contes du pays d'Armor, par Marie Delorme. Un volume in-8°, illustré. — Paris, Armand Colin, 1890.

On sait que bien des poètes, et des plus distingués de notre Bretagne, ont imité en langue française les chants du *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué. Pareille fortune, aussi méritée, vient d'échoir au *Breiz-Izel* de M. Luzel. Notre désir de rapprocher ces deux noms a amené sous notre plume une comparaison qui n'est pas d'une justesse absolue. Les *Contes du pays d'Armor*, de Mme Marie Delorme, ne sont pas une version poétisée des remarquables fragments que M. Luzel a empruntés à la littérature populaire de la Basse-Bretagne, ils sont bien plutôt un heureux

essai de vulgarisation, une mise de l'œuvre à la portée de tous les lecteurs, une édition remaniée, principalement *ad usum studiosæ juventutis*.

Voici, d'ailleurs, le passage de sa préface où Mme Marie Delorme explique ce qu'elle a si bien réussi à faire : « J'ai scrupuleusement con-
» servé le fonds même du conte, je n'ai créé aucun type, ajouté aucun
» épisode, je me suis bornée à enlever tout ce qui pouvait alourdir la
» marche de l'action, à développer les situations et les caractères dans
» le sens où ils étaient esquissés ; enfin, à faire disparaître tout ce qui
» aurait écarté le livre de la bibliothèque de famille. »

Patriotisme breton à part, peu de recueils de contes sont aussi attachants et attrayants que celui-ci. Les quatorze récits qui le composent unissent l'imagination rêveuse d'Andersen à la bonhomie narquoise de Perrault. L'aventure des *Trois frères*, malins comme le *Chat botté*, et le fabliau du petit tailleur Iann-Troad-Scarbet sont là pour rassurer ceux qui se font une idée trop sévère du fantastique de notre *folk-lore*.

Les savants comme les enfants prendront un plaisir extrême à ces contes ; on a raison de nous rappeler le zèle patient de celui qui, pendant quarante ans, les a recueillis sur les lèvres des humbles. » Mendiants et mendiantes, pèlerins, chanteurs, ouvriers, laboureurs, » sont venus lui offrir leurs richesses, mine inexplorée d'où il a su tirer » des trésors précieux. » Tous nos lecteurs ratifieront cet éloge de M. Luzel.

Un volume de ce genre ne pouvait se passer d'illustrations. L'habile éditeur, M. Armand Colin, s'est adressé à des artistes de talent, MM. Bouisset, Bourgain, Vogel et M. Robida dont la fantaisie est étourdissante. *Les Contes du pays d'Armor* de Madame Marie Delorme seront un des livres préférés du jour de l'an de 1890 ; petits et grands enfants viendront s'asseoir, en foule, à ce nouveau *foyer breton*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

Puisque nous sommes au chapitre des traditions, mentionnons la très intéressante brochure que M. Paul Sébillot vient de publier sous ce titre : *Les Souvenirs historiques et les Héros populaires en Bretagne* (Vannes, E. Lafolye, 1889). De César à Charette, en passant par Merlin, Arthur, Duguesclin, Abélard, la reine Anne, Duguay-Trouin, l'auteur nous montre l'empreinte qu'a donnée à ces grandes figures l'imagination du peuple.

CORRESPONDANCE

—

Nous recevons la lettre suivante, comme rectification à un article publié récemment :

A Monsieur le Directeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Un de vos collaborateurs, en un article consacré aux *Chants d'Armorique*, veut bien me donner le conseil de marcher sur les traces de mon éminent confrère, M. E. Durand, et de chercher mes inspirations musicales dans l'œuvre de notre grand poète Brizeux. En cela je n'ai pas d'exemple à suivre, ayant eu la pensée, voilà longtemps déjà, de composer, d'après les poèmes de l'auteur des *Bretons*, une suite de pièces symphoniques, groupées sous ce titre : *Paysages Bretons, d'après A. Brizeux.* Plusieurs de ces pièces sont écrites et trois d'entre elles ont été exécutées, tant à Paris qu'à Angers, la première au mois d'octobre 1887. M. Durand n'est pas le premier à s'être *publiquement engagé dans une voie des plus intéressantes.*

Je vous prie, M. le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans la prochaine livraison de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* et d'agréer, etc.

J.-GUY ROPARTZ.

***

Un littérateur connu nous adresse la réplique suivante au sonnet de notre collaborateur, M. A. de Kerarvor : « sur une dame qui se rajeunit. »

C'EST MON NEVEU

Mon beau neveu de Kerarvor,
A moi votre discours s'adresse :
Vous n'avez pas, dans tout l'Armor,
D'autre tante que je connaisse.....

Mon cher, vous vous moquez, à tort,
De ma belle et verte vieillesse !
Si mes dents tiennent bon encore,
Si la peau fraîche Dieu me laisse,

Tant mieux ! puis,... ça me rajeunit,
D'avoir un neveu qui vieillit,
Chaque mois, avec insistance :

« C'est son oncle », dit-on : (le mien). . . . .
Mais !. . . . cependant, j'espère bien,
Ne jamais tomber en *enfance !*

Paris, 8 décembre 1889.

Vesse de Kerriposte.

* * *

MADAME A. PENQUER

Un des poètes les plus distingués de la Bretagne, Madame A. Penquer, vient de mourir à Brest. Elle était née en 1827, au château de Keronartz (Finistère). *La Revue de Bretagne* consacrera, dans une de ses prochaines livraisons, une étude à l'auteur de *Velleda*, et reproduira des extraits de l'éloquent discours que M. A. Coutance, président de la Société acadamique de Brest, a prononcé sur sa tombe.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1889

La *Société des Bibliophiles Bretons* et de l'*Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le mercredi 27 novembre 1889, à 8 heures et demie du soir, dans un des salons du cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire n° 4, à Nantes, sous la présidence de M. Henri Le Meignen, vice-président.

Notre vénéré président d'honneur, M. le général Mellinet, s'était excusé, par une lettre très aimable, de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Cinq nouveaux membres ont été admis au scrutin secret, ce sont :

I. M. Eugène Gouzerh, officier d'administration du service des hôpitaux militaires, à l'hôpital de Constantine (Algérie), présenté par MM. le docteur Marty et A. Perthuis ;

II. Madame Le Grand, à Grillaud (Chantenay-sur-Loire), par MM. Arthur de la Borderie et A. Perthuis ;

III. M. le vicomte de Chabot, château de Boissière par Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), par MM. Olivier de Gourcuff et Maurice du Dresnay ;

IV. M. Jules Lepré, à Nantes, par MM. Henri Le Meignen et A. Perthuis;

V. M le docteur Duclos, à la Roche-Bernard (Morbihan), par MM. Henri Le Meignen et le baron des Jamonières.

ÉTAT DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

M. Le Meignen annonce que le tome IV des *Archives de Bretagne*, contenant les *lettres* et *mandements* de *Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1406*, vient d'être distribué aux Membres de la Société ; puis il saisit l'occasion de faire l'éloge de cet ouvrage et appelle l'attention sur les notes savantes et la remarquable introduction de l'auteur M. René Blanchard, qui a fait là dit-il, une étude très consciencieuse et très intéressante sur les sources du recueil des *lettres* et *mandements* et sur la *chancellerie* des princes bretons. Il termine en signalant la parfaite reproduction des sceaux de Jean V, dessinés par un artiste nantais, M. Lebrun, avant d'être reproduits par l'héliogravure.

M. Emile Grimaud, imprimeur de la Société des Bibliophiles, fait connaître que la moitié du second volume des *Actes de Jean V* est en ce moment sous presse.

D'après une lettre qu'il a reçue de M. O. de Gourcuff, M. le secrétaire informe la Société que les nombreux et charmants dessins, destinés à l'illustration de *Guionvac'h* (recueil de chroniques et de légendes bretonnes), sont déjà entre les mains du graveur et ont paru très réussis à notre délégué.

EXHIBITIONS

Par M. Jules du Champrenou.

Plusieurs empreintes du cachet d'un anneau d'or pesant environ 33 grammes, appartenant à M. l'abbé Joseph Téphany, chanoine titulaire de la cathédrale de Quimper. Le cachet de cet anneau, trouvé dans l'enclos des Ursulines de Carhaix, représente deux têtes, celles d'un homme et d'une femme qui se regardent et porte cette inscription : Sabine vivas ! Ce Sabinus aurait-il quelque rapport avec le mari d'Eponine ? Nous posons cette question aux érudits.

Par M. le baron des Jamonières.

1° *Recueil de quelques vers dédiés à Adélaïde* (Suzanne de Wismes son épouse), *par le plus heureux des époux* (M. de la Borde).

Paris, de l'imprimerie de Didot aîné, M. DCCLXXXIV. Cet ouvrage mentionné par Brunet a été tiré à 13 ou 14 exemplaires seulement.

Il a pour épigraphe un quatrain reproduit, avec une légère variante, au bas du fameux portrait de Mme de la Borde par Denon et Masquelier.

2° *Elévations de l'âme à Dieu pendant le Saint-Sacrifice de la messe.* Manuscrit par M. de Liverloz, dédié à Mme la duchesse de Rohan. veuve de la Borde, née de Wismes, et revêtu d'une très jolie reliure.

3° *Les mondes célestes et infernaux, etc., etc., augmentez du monde des cornvz, par F. C. T.*

A Lyon pour Barthelemy Honorati, 1580.

4° *L'Eschole de Salerne en vers burlesques.*

A Lyon chez Pierre Compagnon, rue Mercière, au cœur bon, D. DC. LVII.

5° *Le Chant du coq françois au Roy,* où *sont rapportées les prophéties d'vn Hermite Allemand de nation, lequel vivoit il y a six vingt ans, etc.*

A Paris, imprimé par Denys Langlois. M. DC. XXI.

6° *Abrégé du nobiliaire de Bretagne par ordre alphabétique, 1764.* Manuscrit de Deshayes-Doudart. — Par un singulier hasard, un exemplaire identiquement semblable a été présenté à la même séance par M. Henri Le Meignen. Sur celui de M. le baron des Jamonières sont dessinées les armes de la famille de Lambilly.

7° *Un dessin* magnifique à la sépia et de grande dimension, attribué à Fragonard. C'est un projet d'arbre généalogique pour la maison de France et d'Autriche, portant la date de 1782.

8° *Le mari confesseur,* un des jolis dessins à la sépia, composés par Fragonard, pour illustrer les *Contes de la Fontaine.*

Par M. le comte DE BRÉCHARD.

1° *Très humbles Remonstrances du parlement de Normandie, M DCC LIII.*

2° *Les mémoires de messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, sur les principaux faicts et gestes de Louys XI et Charles VIII, son fils, rois de France.*

A Roven chez Ian Berthelin dans la court du Palais, M DC XXXIV.

3° *Les métamorphoses d'Ovide de la traduction de M. Renouard,* avec les dessins de Léonard Gaultier.

Par M. Henri Le Meignen.

Les coustumes générales des pays et duché de Bretaigne avec la paraphrase et explication litérale et analogique d'icelles.

Par Pierre Belordeav aduocat au parlement de Rennes, etc.

Rennes, Pierre Garnier, imprimeur-libraire demeurant dans la cour du palais à la Bible d'or, M.DC.LVI, avec priulège du Roy.

Cet exemplaire est remarquable par le joli semis de fleurs de lys et d'hermines alternées de la reliure qui est parfaitement conservée.

2°Le *Théâtre du monde où il est fait un ample discours des misères humaines, composé en latin par Pierre Boaysteau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par lui-même en françois.*

A Paris, pour Ian Longis et Robert le Mangnier, tenant leurs boutiques au Palais en la gallerie par où on va à la chancellerie, 1560.

3° *Gravure curieuse sur le mariage républicain* (an III de la République), servant de frontispice au *Procès criminel des membres du comité révolutionnaire de Nantes.*

4° Autre petite *gravure* curieuse sur *Carrier* représenté sous la figure d'un monstre avec ce vers :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

5° *Abrégé du nobiliaire de Bretagne par ordre alphabétique, 1764* Manuscrit (V. la remarque mise à la suite de la 6e exhibition de M. le baron des Jamonières).

Par M. Alexandre Perthuis.

1° *Médaille de bronze représentant François de Valois* avec cette inscription.

Franciscus. Franc. Delphi. Brita. Dux. I. Cette pièce reproduite par la gravure va illustrer prochainement le *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes.* M. Perthuis veut bien offrir aux Bibliophiles Bretons un exemplaire de cette gravure. Dans la *Médaille* il pense reconnaître le *faire* d'un artiste italien et se demande, avec M. le vicomte de Bagneux, si le signe I qui termine l'inscription n'est pas la lettre monétaire de la ville de Gênes.

2° *Lettre du dauphin François de Valois à sa grand'mère Louise de Savoie (1529).*

Le Dauphin est né le 28 février 1517. Il fut donné par François I en otage pour garant des articles du traité de Madrid, en même temps que son frère Henry (plus tard Henry II).

En 1526, les princes furent conduits par la régente sur la frontière d'Espagne. C'est de Madrid, qu'en 1529, le dauphin écrivit à Louise de Savoie. Cette lettre est empreinte d'une touchante naïveté, il demande à plusieurs reprises à sa *grand'maman de l'argent, beaucoup d'argent* et souhaiterait d'être près de son roi *pour luy aider à la guerre.*

5° *Lettre du même prince à Monseigneur le mareschal de la Marthe* dont les enfants étaient, sans doute, les pages du prince, puisque dans cette lettre il mentionne qu'il les a autorisés à se rendre à Sedan. Elle est datée de Saint-Germain-en-Laie, 19 juillet .... Le millésime est en blanc.

Ces deux lettres sont à la bibliothèque de Nantes (collection Labouchère).

M. Perthuis fut mis sur la trace de ces documents par les recherches qu'il fit pour trouver les portraits du jeune duc. Il fut assez heureux pour découvrir celui de François de Valois, gravé d'après la médaille dont nous avons parlé plus haut, par le burin du maître Thomas de Leu.

OUVRAGES OFFERTS

Par l'auteur, M. André Joubert, membre de la Société de l'histoire de France et des anciens textes français, etc. :

1° *Les Réparations faites à divers édifices du Mans. Les recettes et les gages des officiers de Louis II duc d'Anjou et comte du Maine de 1338 à 1374*, d'après un document inédit. — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs-éditeurs, 1889.

2° *Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIIe siècle.* — Château-Gontier, imprimerie-librairie Leclerc, 1889.

3° *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et Vendée.* — Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1889.

4° *Les Seigneurs de Mollière et de la Brossinière, XIe-XVIIIe siècle,*

d'après les documents inédits. Ouvrage de luxe tiré à 35 exemplaires seulement. — Laval, imprimerie L. Moreau, 1889.

5° *Les Troubles de Craon du 12 juillet au 10 septembre 1789*, d'après un document inédit. Ouvrage de luxe, tiré à 35 exemplaires comme le précédent. — Laval, imprimerie L. Moreau, 1889.

A propos de cet ouvrage sur *Craon*, de notre éminent collaborateur, nous sommes heureux de reproduire l'extrait suivant du rapport fait au nom de la commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1889.

« La commission tient à signaler en outre à votre attention certains ouvrages auxquels elle a regretté de ne pouvoir attribuer de récompense.

.....

M. Joubert, en publiant l'*Histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1626*, (Angers, Paris, 1888, in-8°), et M. R. de Rochemonteux, en écrivant un volume intitulé : *La Maison de Gaule, étude sur la vie et les œuvres des convers de Citeaux en Auvergne, au moyen-âge* (Paris, 1888, in-8°), nous ont donné deux bons livres, faits avec soin et agréable à lire. »

6° *L'Inauguration de l'hôtel de Pincé.* — Angers, imprimerie Germain et G. Grassin, 1889.

Par l'auteur, M. le duc Louis de la Trémoïlle.

Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres, 1451-1481, publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoille, in-4°, VI-227 p. — Nantes, E. Grimaud, 1888.

Ouvrage d'un grand intérêt qui vient d'obtenir la première mention honorable au concours des Antiquités Nationales de 1889.

Par l'auteur, M. Dominique Caillé.

Lever d'Etoiles, poésies par Dominique Caillé secrétaire *des Bibliophiles Bretons.* — Nantes, Paul Plédran, imprimeur, 1889.

Par l'auteur, M. Olivier de Gourcuff.

1° *Julienne Duguesclin à Pontorson. — Poésie couronnée au concours de la* Pomme, *18 août 1889.*

Paris, Alphonse Lemerre. M.DCCCXC.

2° *Les Poètes Bretons. Notices et extraits.*

Paris, Henri Gautier, éditeur, 1889.

3° *Bibliographie critique des ouvrages du père René de Ceriziers, jésuite nantais.*

Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1889.

Par la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Volume 1er de la 7e série, 1er semestre.

Nantes, Mme veuve Mellinet, imprimeur de la Société académique.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le secrétaire,

DOMINIQUE CAILLÉ.

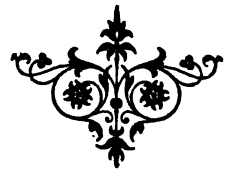

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie EUGÈNE LAFOLYE.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1889. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

I. — Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. — *Lettres et documents inédits*, par M. Robert Oheix. 5-23

II. — Notice historique et généalogique sur les Joubert de Noirmoutier aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. André Joubert. 24-33

III. — Fondations en l'église Sainte-Croix à Angers, par Mgr X. Barbier de Montault. 34-44

IV. — Ar plac'hic a lorc'h, par M. F. M. Luzel. 45-48

V. — Le Parnasse breton contemporain, par M. Louis Tiercelin. 49-50

VI. — Récits et Nouvelles. — *Journée de juin*, par M. Georges Viau. 51-63

VII. — Questions historiques bretonnes. — *La Collégiale de Guérande et l'intrus Gislard*, par M. Arthur de la Borderie. 64-69

VIII. — Notices et comptes-rendus. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, par M. O. de Gourcuff. — *Poèmes bibliques*, par M. l'abbé A. Lefranc ; *Toute la comédie*, par M. Robert de la Villehervé, par M. Louis Tiercelin. 70-79

IX. — Chronique des Bibliophiles. — Séance de la Société des Bibliophiles bretons du 22 juillet 1889. 80-84

AOUT

I. — Les anciens poètes du Léon, par M. Hersart de la Villemarqué. 85-94

II. — Les grandes seigneuries de Bretagne. — *La Vicomté ou Principauté de Léon*, par M. Arthur de la Borderie. 95-105

III. — Documents inédits. — *Correspondance du marquis de la Rouërie avec les commissaires des Etats de Bretagne en 1789*, publiés par M. le marquis de Monthuchon. 106-113

IV. — Petits poètes angevins du XVIIe siècle. — *Philippe Pistel*, par M. Olivier de Gourcuff. 114-119

V. — Poésies bretonnes. — *La Chanson du tailleur*, par LAOUÉNANIC, Z. E. — *La Femme mal mariée*, recueilli et traduit par YAN KERHLEN..... 120-130
VI. — Poésies françaises. — *Biniou et Bombarde*, par M. LÉON DUROCHER. — *Conte d'hiver*, par Mme la BARONNE ANTONINE DE ROCHEMONT..... 131-136
VII. — Récits et Nouvelles. — *La Lettre du notaire*, par M. ADOLPHE OLLIVIER..... 137-151
VIII. — Notices et Comptes-Rendus. — *Les Poètes bretons*, de O. DE GOURCUFF, par DOMINIQUE CAILLÉ. — *Le Réalisme et le Naturalisme dans l'art*, de A. DAVID-SAUVAGEOT, par LOUIS TIERCELIN. — *Les Feux follets* et *les Larmes d'or*, de CHARLES PITOU, par HENRI FINISTÈRE..... 152-164

SEPTEMBRE

I. — Etudes bretonnes. — *Les anciens Poètes de Léon*, par M. DE LA VILLEMARQUÉ..... 165-176
II. — Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. — *Lettres et documents inédits*, par M. ROBERT OHEIX..... 177-197
III. — Variétés historiques bretonnes. — *Le Siège de Brest en 1387*, par M. A. DE LA BORDERIE..... 198-203
IV. — Mélanges historiques. — *Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVIIe et XVIIIe siècles) publiées et annotées*, par M. ANDRÉ JOUBERT..... 204-209
V. — Etudes historiques. — *Une Victime de la Révolution*, par M. DU BOISHAMON..... 210-212
VI. — Les présidents d'honneur de la société des Bibliophiles bretons — *Le général Mellinet*, par M. O. DE GOURCUFF..... 213-219
VII. — Légendes bretonnes. — *Héro et Léandre dans la Rance*, ou *le Cuisinier de Saint-Suliac*, par M. JEAN DE KERMALO..... 220-225
VIII. — Chansons populaires bretonnes. — *La jeune Danseuse*, par M. YAN KERHLEN..... 226-229
IX. — Poésie française. — *Le Travail*, par L. TIERCELIN.... 230-237
X. — Poésie rétrospective. — *Ode sur la défaite des Anglais à Saint-Cast, près Saint-Malo*, par M. DE SAULT..... 238-240
XI. — Notices et comptes-rendus. — *Histoire de saint François d'Assise*, de l'abbé LÉON MONNIER, par M. JOSEPH ROUSSE..... 241-244

OCTOBRE

I. — Etudes d'histoire religieuse. — *La Confrérie de la Véronique de Nantes*, par l'abbé GIQUELLO..... 245-263
II. — Documents inédits. — *Conduite des Prêtres internés au Grand-Séminaire d'Angers, à Nantes*, par M. ANDRÉ JOUBERT..... 264-269

III. — Variétés historiques bretonnes. — *Le Combat de Châteaubourg*, par M. Arthur de la Borderie..... 269-275
IV. — Petits poëtes angevins du XVIe siècle. — *Jean le Masle*, par M. Olivier de Gourcuff..... 276-279
V. — Vieilles Chapelles de Bretagne. — *L'Église de Kernascleden*, par M. Arthur de la Borderie..... 280-287
VI. — Chansons populaires de Haute-Bretagne. — *La Mort du connétable de Bourbon*. — *La Prise de Rio-Janeiro*. — *Les Filles de Paimpont*. — *L'Opinion du rossignol*. — *La Bergère*. — *La Ménagère économe*, recueillies par M. Robert Oheix..... 288-296
VII. — Légendes bretonnes. — *Héro et Léandre dans la Rance*, ou *le Cuisinier de saint Suliac*, par Jean de Kermalo. 297-302
VIII. — Poésie bretonne. — *Le Sou de l'orpheline*, par Le Barde du Menez-Bré..... 303-304
— *Sône*, par le Roitelet de Saint-Yves..... 305-308
IX. — Poésies françaises. — *Le Stigmatisé*, par M. Lud. Jan. 309-311
— — *La Mort d'Ulysse*, par M. Jeanniard du Dot..... 312-313
— — *Vieille Fille*, par M. D. Caillé.. 314
X. — Récits et nouvelles. — *Les deux Moines*, par M. Olivier de Gourcuff..... 315-318
XI. — *Les Voisines* (monologue), par M. G. Viau..... 319-321
XII. — Notices et comptes-rendus. — *Gestes des Bretons en Italie, au XIVe siècle*, de M. du Bois de la Villerabel, par M. Olivier de Gourcuff..... 322-324

NOVEMBRE

I. — Etudes historiques. — *Un Prélat breton accusé de philosophisme*, par M. E. M. C..... 325-335
II. — Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. — *Lettres et documents inédits*, par M. Robert Oheix..... 336-353
III. — Etudes bretonnes. — *Marion du Faouët*, 1re partie, par M. J. Trévedy..... 354-363
IV. — Etudes dramatiques. — *Pour la Bretagne* (*drame*), par M. Louis Tiercelin..... 364-388
V. — Poésie bretonne. — *Er Vedereah*, par Michel le Dornèr 389-391
VI. — *La Moisson*, par M. Michel le Dornèr..... 392-394
VII. — Poésies Françaises. — 1° *Sonnet*, par A. de Kerarvor.
— 2° *Feu le Château de Coatmin*, par M. Louis Bonneau.... 395-396
VIII. — Récits anecdotiques. — *Mes premières Armes*, par M. F. Le Bihan..... 397-402
IX. — Notices et comptes-rendus. — *Lever d'étoiles*, poésies, par M. Dominique Caillé. — *De la Représentation proportionnelle de la majorité et des minorités*, par M. Raoul de la Grasserie. — *L'Hermine*, nouvelle revue. — *Les Chants d'Armorique*, poésie, par M. Auguste Brizeux. — *Julienne Duguesclin à Pontorson*, par M. Olivier de Gourcuff..... 403-406

DÉCEMBRE

I. — Etudes dramatiques. — *Pour la Bretagne* (*suite*), par M. Louis Tiercelin 407-429
II. — *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure*, par M. André Joubert 430-442
III. — Etudes bretonnes. — *Marion du Faouët (suite)*, par M. Trévedy 443-448
IV. — Variétés historiques bretonnes, — *Le collège de Dol en 1737*, par M. Arthur de la Borderie, de l'Institut 449-553
V. — Poésie bretonne. — *La vache Néra*, par le Barde du Menez-Bré 454-460
VI. — Poésies françaises. — *Un Bahut blasonné*, par Sophie Hüe. — *Les Poètes anglais*, par M. Joseph Rousse .. 461-464
VII. — Récits anecdotiques. — *Mes premières Armes*, par M. F. Le Bihan 465-472
VIII. — Notices et comptes-rendus. — *Cent ans de représentation bretonne*, de M. René Kerviler. — L'Hermine. — *Contes du pays d'Armor*, de Marie Delorme, par M. Olivier de Gourcuff. — *Le Fédéralisme dans le département de la Loire-Inférieure*, de M. Alfred Lallié, par M. Albert Macé. — Correspondance 473-479
IX. — *Chronique des Bibliophiles bretons* 480-486
X. — *Tables du semestre* 487-494

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

RELIGION

Histoire de saint François d'Assise, de l'abbé Léon Monnier, p. 241. — *Fondations en l'église Sainte-Croix à Angers*, par Mgr X. Barbier de Montault, p. 34. — *La Confrérie de la Véronique de Nantes*, par M. l'abbé Giquello, p. 245. — *Vieilles Chapelles de Bretagne : L'Eglise de Kernascleden*, par M. Arthur de la Borderie, p. 280. — *Un Prélat breton accusé de philosophisme*, par E. M. C., p. 325.

HISTOIRE

Etudes et documents inédits. — *Correspondance du marquis de la Rouërie avec les commissaires des États de Bretagne en 1788*, publiés par M. de Monthuchon, p. 106. — *Pièces inédites relatives à la Bretagne* (XVIIe et XVIIIe siècles) publiées et annotées par M. André Joubert, p. 204 — *Une Victime de la Révolution*, par M. du Boishamon, p. 210. — *Documents inédits sur la Révolution dans la Loire-Inférieure : Conduite des prêtres internés au grand séminaire d'Angers à Nantes*, par M. André Joubert, p. 264. — *Lettres du directoire de la Loire-Inférieure au ministre de l'intérieur sur la situation critique du département*, par M. André Joubert, p. 435.

Biographie. — *Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc. Lettres et documents inédits*, publiés par Robert Oheix, p. 5, 177 et 336. *Notice historique et généalogique sur les Joubert de Noirmoutiers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par André Joubert, p. 24. — *Les Présidents d'honneur de la Société des Bibliophiles Bretons : le Général Mellinet*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 243. — *Marion du Faouët*, par M. Trévedy, p. 354 et 443.

Critique historique et Variétés historiques bretonnes. — *La Collégiale de Guérande et l'intrus Gislard*, par M. Arthur de la Borderie, p. 64. — *Les grandes Seigneuries de Bretagne : La Vicomté ou Principauté de Léon*, par Arthur de la Borderie, p. 95. — *Le Siège de Brest en 1387*, par le même, p. 198. — *Le Combat de Châteaubourg*, par le même, p. 269. — *Gestes des Bretons en Italie au XIVe siècle*, de M. du Bois de la Villerabel, par M. Olivier de Gourcuff, p. 132. — *Le Collège de Dol*, en 1737, par M. Arthur de la Borderie, p. 449.

LITTÉRATURE

Etudes et documents littéraires. — *Les Poëtes bretons*, de M. Olivier de Gourcuff, par M. Dominique Caillé, p. 152. — *Le Parnasse breton contemporain* (appendice), par M. Louis Tiercelin, p. 49. — *Petits Poëtes ange-*

vins du XVIe siècle : Philippe Pistel, p. 114 et Jean Le Masle, p. 276, par M. Olivier de Gourcuff. — *Les anciens Poëtes du Léon*, par M. le Vte Hersart de la Villemarqué, p. 85 et 165. — *Ode sur la défaite des Anglais à Saint-Cast, près Saint-Malo*, de M. de Sault, p. 238. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne* (La Mort du Connétable de Bourbon. La Prise de Rio-Janeiro. Les Filles de Paimpont. L'Opinion du rossignol. La Bergère. La Ménagère économe), recueillies par M. Robert Oheix, p. 288. — *Correspondance*, p. 478.

Récits et nouvelles. — *Journée de juin*, par M. Georges Viau, p. 51. — *La Lettre du notaire*, par Adolphe Ollivier, p. 137. — *Les deux Moines*, par M. Olivier de Gourcuff, p, 315. — *Les Voisines* (monologue), par M. G. Viau, p. 319. — *Héro et Léandre dans la Rance* ou *le Cuisinier de saint Suliac*, par Jean de Kermalo, p. 220. — *Mes premières Armes*, par M. F. Le Bihan, p. 397 et 466.

Etudes dramatiques. — *Pour la Bretagne* (drame), par M. Louis Tiercelin, p. 364 et 407.

Poésies. — *Biniou et Tambourin*, par M. Léon Durocher, p. 131. — *Conte d'hiver*, par Mme la baronne Antonine de Richemont, p. 135. — *Le Travail*, par M. Louis Tiercelin, p. 230. — *Le Stigmatisé*, par M. Ludovic Jan, p. 309. — *La Mort d'Ulysse*, par M. Jeanniard du Dot, p. 312. — *Vieille fille*, par M. D. Caillé, p. 314. — *Sonnet*, par M. A. de Kerarvor, p. 395. — *Le Château de Coatmin*, par M. Louis Bonneau, p. 396. — *Un Bahut blasonné*, par Sophie Hüe, p 461. — *Les Poëtes anglais*, par M. Joseph Rousse, p. 464.

Poésies bretonnes. — *La Chanson du tailleur*, par Laouénanig, Z. E, p. 120. — *La Femme mal mariée*, recueillie et traduite par Yan Kerhlen, p. 226. — *Le Sou de l'orpheline*, par le Barde du Menez-Bré, p. 303. — *Sône*, par le Roitelet de Saint-Yves, p. 305. — *Er Vedereah*, par M. Michel le Dornèr, p. 389. — *Ar vuoc'h Nera* (la vache Néra), par le Barde du Menez-Bré, p. 454.

Critique littéraire. — *Les Poëmes bibliques* de l'abbé A. Lefranc, et *Toute la comédie* de Robert de la Villehervé, par M. Louis Tiercelin, p. 73. — *Archives du diocèse de Luçon*, de M. l'abbé Ingold, p. 79. — *Le Réalisme et le Naturalisme dans l'art*, de M. A. David Sauvageot, par M. Louis Tiercelin p. 158. — *Les Feux follets* et *les Larmes d'or*, de M. Charles Pitou par M. Henri Finistère p. 162. — *Lever d'Etoiles*, de M. Dominique Caillé, par M. Olivier de Gourcuff p. 403. — *La Représentation proportionnelle de la majorité et des minorités*, p. 404. — L'*Hermine*, nouvelle revue p. 404. — *Les Chants d'Armorique*, poésies de Brieux, mises en musique par M. Ernest Durand, par M. Henri Finistère p. 404. — *Julienne Duguesclin à Pontorson*, de M. Olivier de Gourcuff, par M. D. Caillé, p. 406. — *La Légende merveilleuse de Monseigneur Saint-Yves*, de M. le vicomte A. du Bois de la Villerabel p. 473. — *Cent ans de représentation bretonne*, de M. René Kerviler, p. 473. — L'*Hermine*, p. 474. — *Le Fédéralisme dans le département de la Loire-Inférieure*, de M. Alfred Lallié, par M. A. Macé, p. 475. — *Contes du pays d'Armor*, de Marie Delorme, par M. O. de Gourcuff, p. 476. — *Les Souvenirs historiques et les Héros populaires de la Bretagne*, de M. Paul Sébillot, p. 477.

Bibliographie XIXe siècle. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler (7e fascicule), par M. Olivier de Gourcuff, p. 70.

Chronique des Bibliophiles Bretons. — Séances de la Société des Bibliophiles Bretons du 22 juillet 1889, p. 80 et du 27 novembre 1889, p. 480.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEUR

BARDE DU MENEZ BRÉ (Le). *Le Sou de l'orpheline*, p. 303. *Ar vuoc'h Néra* (*La vache Néra*), p. 454.

BOISHAMON (DU). *Etudes historiques. Une Victime de la Révolution*, p. 210.

BONNEAU (Louis). *Feu le Chateau de Coatmin* (poésie), p. 396.

BORDERIE (Arthur de la) de l'Institut. — *Les grandes Seigneuries de Bretagne : la Vicomté ou Principauté de Léon*, p. 95. — *Variétés historiques bretonnes : Le Siège de Brest en 1387*, p. 198. — *La Collégiale de Guérande ou l'intrus Gislard*, p. 64. — *Le Combat de Châteaubourg*, p. 269. — *L'église de Kernascleden*, p. 280. — *Le Collège de Dol en 1737*, p. 449.

CAILLÉ (Dominique). *Les Poètes bretons*, de M. Olivier de Gourcuff, p. 152. Procès-verbaux des séances de la société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne du 22 juillet, p. 80 et du 6 novembre 1889, p. 480. — *Vieille Fille* (poésie). — *Julienne Duguesclin à Pontorson*, de M. Olivier de Gourcuff, p. 406.

DUROCHER (Léon). *Biniou et Tambourin* (poésie), p. 131.

E. M. C. *Un prélat breton accusé de philosophisme*, p. 325.

FINISTÈRE (Henri). *Les Feux Follets* et *les Larmes d'or*, de M. Charles Pitou, p. 158. — *Les Chants d'Armorique*, de M. G. Durand, p. 404.

GIQUELLO (Abbé). *La Confrérie de la Véronique de Nantes*, p. 245.

GOURCUFF (Ollivier DE). *Petits Poètes angevins du XVIIe siècle : Philippe Pistel*, p. 114 et *Jean le Masle*, p. 276. — *Lever d'étoiles*, de M. Dominique Caillé, p. 403. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, de M. René Kerviler, p. 70. — *Les Présidents d'honneur de la société des Bibliophiles Bretons : Le général Mellinet*, p. 213. — *Les deux Moines* (nouvelle), p. 315. — *Gestes des Bretons en Italie au XIVe siècle*, de M. du Bois de la Villerabel, p. 322. — *Cent ans de représentation bretonne*, de M. René Kerviler, p. 473. — *L'Hermine*, p. 474. — *Contes du pays d'Armor*, par Marie Delorme, p. 476

HÜE (SOPHIE). *Un Bahut blasonné*, p. 461.

JAN (Ludovic). *Le Stigmatisé* (poésie), p. 309.

JEANNIARD DU DOT. *La Mort d'Ulysse* (poésie), p. 312.

JOUBERT (André). *Documents inédits sur la Révolution dans la Loire-Inférieure*, p. 264 et 430. — *Notice historique et généalogique sur les Joubert de Noirmoutiers aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 24. — *Mélanges historiques : Pièces inédites relatives à la Bretagne* (XVIIe et XVIIIe siècles), p. 204.

KERARVOR (A. de). Sonnet, p. 395.

KERHLEN (Ihan). Poésies bretonnes : *La Femme mal mariée*, p. 125. — *La Jeune Danseuse*, p. 126.

KERMALO (Ihan de). — Légendes bretonnes : *Héro et Léandre dans la Rance* ou *le Cuisinier de saint Suliac*, pp. 220 et 297.

KERRIPOSTE (V^tesse de). Correspondance, p. 478.

LOUÉNANIG (Z. E.) Poésie bretonne : *La Chanson du Tailleur*, p. 120.

LE BIHAN (Félix). *Mes premières Armes*, p. 397 et 466.

LE DORNER (Michel). *La Moisson*, p. 389.

La Rédaction : *Archives du diocèse de Luçon*, de M. l'abbé Ingold. — *De la Représentation proportionnelle de la majorité et des minorités*, de M. Raoul

de la Grasserie. p, 484. — *L'Hermine*, nouvelle revue, p. 404. — *Légende merveilleuse de Monseigneur Saint Yves*, de M. le vicomte A. du Bois de la Villerabel, p 473.

Luzel (M. F. M.). *Ar plac'hic a lorc'h*, p. 45.

Macé (Albert). *Le Fédéralisme dans le département de la Loire-Inférieure* de M. Alfred Lallié, p. 475.

Montault (Mgr X. Barbier de). *Fondation* en *l'église Sainte-Croix à Angers*, p. 34.

Monthuchon (de). *Correspondance du marquis de la Rouërie avec les commissaires des états de Bretagne en 1788*, p. 106.

Oheix (Robert). *Chansons populaires de la Haute Bretagne*. — *La Mort du connétable de Bourbon*. — *La Prise de Rio-Janeiro*. — *Les Filles de Paimpont*. — *L'Opinion du rossignol*. — *La Bergère*. — *La Ménagère économe*, p. 288. — *Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier. (Lettres et documents inédits)*, p. 5, 57, 177, 336.

Ollivier (Adolphe). *La Lettre du notaire* (nouvelle), p. 137.

Rochemont (Baronne Antonine de). *Conte d'hiver* (poésie), p. 135.

Roitelet de Saint-Yves. — *Sône* p. 305.

Ropartz. *Correspondance*, p. 478.

Rousse (Joseph). *Histoire de saint François d'Assise*, de M. l'abbé Léon Monnier, p. 241. — *Les Poëtes anglais* (poésie), p. 464.

Sault (de). *Ode sur la défaite des Anglais à Saint-Cast, près St-Malo*, p. 238.

Tiercelin (Louis). *Le Parnasse breton contemporain*, p. 49. — *Poëmes Bibliques* de M. l'abbé Lefranc. — *Toute la comédie* de M. Robert de la Villehervé, p. 73. — *Le Réalisme et le Naturalisme dans l'Art*, de M. A. David-Sauvageot, p. 158. — *Le Travail* (poésie), p. 230. — *Pour la Bretagne* (drame), p. 364 et p. 407.

Trévedy (J. de). *Marion du Faouët*, p. 354 et p. 443.

Viau (Georges). *Journée de juin* (nouvelle), p. 51. — *Les Voisines* (monologue), p. 319.

Villemarqué (Vte Hersart de la). Études Bretonnes : *les anciens Poëtes du Léon*, p. 85 et p. 165.

Archives du diocèse de Luçon, de M. l'abbé Ingold, p. 79.

Cent ans de représentation bretonne, de M. René Kerviler, p. 473.

Contes du pays d'Armor, de Marie Delorme, p. 476.

De la représentation proportionnelle de la majorité et des minorités, de M. Raoul de la Grasserie, p. 404.

Gestes des Bretons en Italie, de M. du Bois de la Villerabel, p. 322.

Histoire de saint François d'Assise, de M. Léon Monnier, p. 241.

Julienne Duguesclin à Pontorson, de M. Olivier de Gourcuff, p. 406.

Légende merveilleuse de Monseigneur Sainct-Yves, de M. le vicomte A. du Bois de la Villerabel, p. 473.

Les Chants d'Armorique, mis en musique, de E. Durand, p. 404.

Le Fédéralisme dans le département de la Loire-Inférieure, de M. Alfred Lallié, p. 475.

Les Feux follets et *les Larmes d'or*, de M. Charles Pitou, p. 173

L'Hermine, nouvelle revue, p. 404 et p. 474.

Les Poëtes bretons, de M. Olivier de Gourcuff, p. 152.

Le Réalisme et le Naturalisme dans l'art, de M. A. David-Sauvageot, p. 158.

Lever d'étoiles, de M. Dominique Caillé, p. 403.

Les Souvenirs historiques et les Héros populaires de la Bretagne, de M. P Sébillot, p. 477.

Poëmes bibliques, de M. l'abbé Lefranc, p. 73.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler, p. 70.

Toute la comédie de M. Robert de la Villehervé, p. 76.